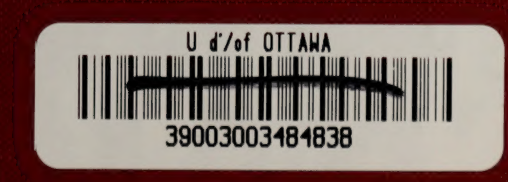

U d'/of OTTAWA
39003003484838

8-19-61

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME II.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON,	chez Turbergue, libraire.
LYON	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Périsse frères, libraires.
—	— Bauchu, libraire.
MONTPELLIER	— Séguin fils, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES	— Mazeau frères, libraires.
METZ	— Pallez et Rousseau, libraires.
LILLE	— Lefort, libraire.
DIJON	— Hémery, libraire.
ROUEN	— Fleury fils aîné, libraire.
ARRAS	— Théry, libraire.
NANCY	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, imp.-libraire.
TOULOUSE	— Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS	— Gallienne, imp.-libraire.
CLERMONT-FERRAND	— Veysset, imp.-libraire.
ROME	— Merle, libraire.
MILAN	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN	— Marietti-Hyacinthe, libraire.
MADRID	— Bailly-Baillière, libraire.
LONDRES	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE	— Marc Mehling, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES
JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

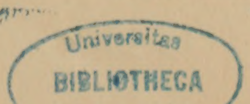
AMÉDÉE GABOURD.

TOME DEUXIÈME.

GAULE ROMAINE.

PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE CASSETTE, 4.

1855.



HISTOIRE
DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

GAULE ROMAINE.

(SUITÉ.)

CHAPITRE VIII.

Déclin de la domination romaine. — Premières invasions des barbares.

(An de J.-C. 240 à 407.)

Les Germains assiégeaient l'empire par toutes ses frontières septentrionales, de l'embouchure du Rhin à celle du Danube : ce n'était plus désormais pour résister aux envahissements de Rome qu'ils se confédéraient par grandes masses; ils attaquaient les premiers, ils débordaient sur tous les points, avides de sang et de pillage. Les indignes successeurs de Trajan et de Marc-Aurèle en étaient réduits à se défendre

eux-mêmes, et à disputer aux barbares les extrémités des provinces. Nous avons vu que, dès le règne de Gordien (an de J.-C. 240), les Francs avaient entamé le territoire des Gaules, sur la rive gauche du Rhin, et avaient été refoulés par Aurélien, depuis empereur, et alors tribun de la sixième légion *gallicane;* quatre ans plus tard, les Goths envahirent la Mœsie, et mirent le siége devant Marcianopol (1), capitale de cette province. Dèce, nommé empereur l'an 250, conduisit toutes les forces de l'empire au secours de la Mœsie; mais il fut vaincu devant Philippopolis, où périrent cent mille personnes (2). Une nouvelle bataille ne fut pas plus heureuse pour Rome; l'empereur et son fils disparurent dans la mêlée, et l'on ne put retrouver leurs corps. Gallus, successeur de Dèce, conclut un traité honteux avec les barbares, leur laissa leur butin, leurs prisonniers, et leur promit même un tribut annuel, abandonnant la Thrace et la Mœsie à leurs pillages. Ainsi les frontières de l'empire se resserraient devant les hommes du Nord.

Tandis que les empereurs avaient à refouler les Goths et à combattre les Scythes en Illyrie et en Asie, les Francs menacèrent de nouveau la Gaule : ils pénétrèrent jusqu'à Langres, où ils portèrent la désolation et l'incendie, et descendirent ensuite, à travers le pays des Arvernes, jusque dans les environs d'Arelate (Arles); d'autres hordes de la même nation traversèrent la Gaule jusqu'aux Pyrénées, franchi-

(1) Aujourd'hui Brachilov (Preslaw), ville de la Turquie d'Europe, située en Roumélie, dans l'ancienne Bulgarie.

(2) Au rapport d'Ammien.

rent ces montagnes, et couvrirent plusieurs provinces espagnoles de sang et de ruines. La terreur qu'ils inspiraient se répandit jusqu'en Mauritanie. Vers la même époque, les Alamans pénétrèrent dans la haute Italie à travers les défilés de la Rhétie, et se montrèrent en vue de Ravenne. Le sénat ayant dirigé contre eux des troupes nombreuses, ils se replièrent précipitamment en Germanie (260). C'était le temps où Valérien, fait prisonnier par Sapor, donnait au monde le spectacle inouï d'un empereur romain devenu le jouet des Perses. Gallien, pour repousser les barbares, s'allia avec une de leur nation (1), et épousa la blonde Pipara, fille d'Ataulfe (2), l'un des rois de la Germanie.

A la même époque, Posthume, général romain, déjà investi du titre de *gouverneur des Gaules et duc de la frontière transrhénane*, prit sur le Rhin le titre d'Auguste et établit à Cologne le siége de son empire. C'était un homme hardi, un habile capitaine, qui jouissait d'une haute renommée, et dont le règne dura sept ans. La Gaule, la Bretagne et l'Espagne le reconnurent.

Posthume avait inauguré son avénement par un crime odieux : lieutenant de Gallien et chargé par ce prince de couvrir la frontière du côté de la Germanie, il avait fait massacrer le fils aîné de son maître, et s'était proclamé chef de l'empire. Or cet usurpateur ne faisait que suivre les exemples de plusieurs de ses collègues des autres provinces. C'était le moment où

(1) On ignore le nom de ce peuple, qui vraisemblablement faisait partie de la confédération *Alamanique*.

(2) Athaliseus.

Valens se rendait indépendant en Achaïe, Pison en Thessalie, Macrianus dans la basse Égypte; où la Syrie et la Cappadoce cherchaient à ressaisir leur liberté, où l'Afrique s'agitait pour échapper au joug du pouvoir impérial. L'édifice romain, laborieusement élevé durant neuf siècles, tendait à se dissoudre, soit à raison de la faiblesse des souverains, soit sous la pression des barbares.

Avec Posthume la Gaule reparaît un moment indépendante de Rome; elle forme comme la tête et le cœur d'un empire transalpin dont la Bretagne et l'Espagne sont les membres, et que Rome proclame à l'état de révolte. Dès le début, l'usurpateur s'associe son fils Junius Posthume, récemment nommé tribun des Voconces, et plus célèbre par la poésie que par la guerre. Les légions d'occident, qui haïssaient Gallien, et qui d'ailleurs étaient recrutées dans les provinces, acclamèrent les deux nouveaux Césars, et firent respecter leur autorité de la frontière du Rhin aux colonnes d'Hercule, de la Ligurie aux extrémités de la Bretagne. Au surplus, il ne s'agissait pas pour les deux Posthume et pour leurs soldats de reconstituer les nationalités celtique et ibérienne; ils ne voulaient que faire passer pièce à pièce l'empire romain sous de nouveaux chefs.

Gallien, qui laissait périr son père Valérien dans les honteux cachots de Sapor, s'émut en apprenant la mort de son fils et le soulèvement des provinces occidentales. Toutefois la nécessité le contraignit de tourner d'abord ses armes contre les Germains orientaux et les Sarmates, qui descendaient en Italie par

les Alpes Carniques et Rhétiennes, tandis que les Alamans envahissaient l'empire à travers les Alpes Pennines. Ces luttes se prolongèrent deux ans, jusqu'au moment où, grâce à l'énergie du sénat et au courage de ses armées, l'Italie parvint à refouler les barbares.

Vers l'an 262 de l'ère chrétienne, Gallien entra sur le territoire de la Gaule à la tête de ses légions victorieuses, et se mit en devoir de réduire Posthume. Cette campagne commença par des succès; mais l'empereur étant retourné à Rome (263), ses lieutenants menèrent la guerre sans vigueur, sans franchise; et la Gaule continua de résister avec avantage aux armées de Rome. Étonné de la durée de cette révolte, Gallien se détermina à y mettre fin en redoublant d'énergie et d'efforts. Pendant qu'il achevait ses préparatifs, Posthume avait eu à soutenir les attaques des barbares du nord, qui menaçaient toujours la Gaule. Infatigable et plein d'audace, il franchit le Rhin, pénétra en vainqueur dans le pays des Francs, et y éleva plusieurs forteresses destinées à contenir ce peuple. Se sentant vieillir, il s'associa, avec le titre d'Auguste, Victorinus, soldat intrépide, qui l'aida à se maintenir indépendant, malgré les attaques de l'empereur Gallien. Posthume ayant été tué dans une sédition militaire, Lélien, son compétiteur et son rival, eut à combattre, et périt misérablement, à son tour, de la main de ses soldats. Sa mort laissa Victorinus seul maître des Gaules, et l'empire transalpin eut encore un chef digne de balancer la fortune de Rome. Victorinus devait en partie son génie et sa popularité à Victoria, sa mère, femme illustre, que les légions

aimaient d'un dévouement superstitieux, et qui joignait aux avantages de la beauté l'ascendant plus sûr encore d'une âme ferme et virile. Elle semblait être la Velléda du nouvel empire gaulois, et ses inspirations étaient accueillies comme des oracles. Malheureusement pour la Gaule, Victorinus déshonorait son courage et ses talents par des désordres qui indignèrent les Gaulois, et provoquèrent une insurrection à la suite de laquelle il fut tué. On proclama empereur son fils, encore en bas âge, que les révoltés ne tardèrent pas à massacrer, malgré les prières de Victoria. Plus tard, une tombe modeste recueillit les restes du père et du fils, et l'on inscrivit sur la pierre : « Ici gisent les deux Victorinus, tyrans (1). »

Par un étrange retour des esprits, Victoria, qui avait vu mettre à mort son fils et son petit-fils, ressaisit l'immense ascendant qu'elle semblait avoir perdu pour toujours, et les légions la proclamèrent souveraine de l'empire, sous le titre de « Mère des camps, *Mater castrorum.* » Des médailles furent frappées à son effigie ; mais elle refusa le dangereux honneur du sceptre, et fit proclamer empereur d'abord Marius, ancien forgeron, dont le règne ne dura que quelques mois, et après lui Tetricus, sénateur et personnage consulaire, qui depuis dix ans administrait l'Aquitaine. Ce dernier, au lieu de se rendre à Trèves, métropole des Gaules, pour y recevoir la pourpre, choisit Bordeaux pour sa résidence et pour siége de son gouvernement : de ce point stratégique, il pou-

(1) *Hic duo Victorini tyranni siti sunt.*

vait agir à la fois sur la Gaule, sur l'Espagne et sur la province d'outre-mer. Tetricus fit proclamer César son propre fils, qu'il adjoignit à l'empire; et son pouvoir ne fut point inquiété par Gallien. Après la mort de ce prince, qui fut assassiné à Milan (268 ap. J.-C.), l'empereur Claude II, élu par le sénat, négligea aussi Tetricus et la Gaule pour se porter au secours de l'Illyrie et de la Grèce, qu'assiégeaient les Goths au nombre de trois cent mille hommes, avec une flotte de deux mille vaisseaux. Pendant ce temps de repos que lui laissait Rome, Tetricus régnait sur la Gaule et sur l'Occident, et se montrait docile aux conseils de Victoria, sa protectrice. Celle-ci était demeurée à Trèves, entourée des respects et des honneurs dus au rang suprême.

Sous le règne trop court de Claude II, et sous Aurélien son successeur (270), l'empire romain jouit d'une sécurité et d'un bien-être dont on avait perdu le souvenir; il en résulta que jusque dans la Gaule, gouvernée par Victoria et Tetricus, il se forma un parti puissant qui demandait le rétablissement de l'unité et la fusion des deux empires : Autun se prononça en faveur de Rome, et fut réduite de vive force, après un siége de sept mois, à subir de nouveau l'autorité de Tetricus. Cette malheureuse cité eut à endurer toutes les horreurs de la guerre. Sur ces entrefaites mourut à Trèves Victoria, la Mère des camps, et, malgré la pompe de ses funérailles, on attribua sa mort à un crime. Elle avait à peine fermé les yeux, que Tetricus se jugea trop faible pour remplir le rôle d'empereur et de rebelle : en butte, depuis six

ans, aux séditions d'une armée sans discipline, dépourvu de popularité et rebuté de l'agitation et des périls où se consumait sa vie, il prit le parti d'implorer lui-même le scours de l'empereur Aurélien et de lui envoyer secrètement sa soumission. Aurélien passa les Alpes, et Tetricus marcha au-devant de lui, non pour le combattre, mais pour se ranger sous son obéissance et replacer l'empire transalpin sous le joug de Rome. Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Marne, dans les plaines de Châlons; et Tetricus, au plus fort de l'action, passa avec son fils dans le camp ennemi. Quoique trahis par leur chef, les Gaulois n'en combattirent pas moins avec une valeur opiniâtre; mais enfin ils succombèrent, et l'empire transalpin cessa d'exister (273 ap. J.-C.), entraînant dans sa ruine les dernières traditions de la nationalité gauloise. Cet événement ne s'accomplit pas sans faire peser longtemps sur la Gaule des réactions et des souffrances qui durent avoir pour effet d'augmenter, dans ce pays, la haine de la domination romaine (274). Au milieu de ces luttes et de ces guerres, de nouvelles tentatives eurent lieu, contre la Gaule, de la part des hordes germaniques, et les Francs exercèrent de nombreux ravages sur la rive gauche du Rhin. Ils furent contenus et rejetés au delà du fleuve par Probus, lieutenant d'Aurélien, et l'un des successeurs de ce prince. Ce fut durant cette période que, par ordre d'Aurélien, on construisit sur la Loire, au centre de la Gaule, et vers l'emplacement de l'ancienne cité de Génabum, une ville forte, destinée à protéger l'intérieur de la contrée, et qui, de

son fondateur, prit le nom d'Aurelianum (Orléans). Le même empereur fortifia Divio (Dijon), et entreprit, dans les provinces de Vienne et de Narbonne, de grands travaux d'utilité publique.

Aurélien étant mort à la suite d'une conjuration, l'armée déféra au sénat le choix d'un nouvel empereur; et l'assemblée, heureuse d'une concession qui semblait lui rendre son antique puissance politique, élut son président Cl. Tacite, vieillard septuagénaire, estimé d'ailleurs et honoré. Ce prince ne régna que six mois; Florianus son frère, qui osa le remplacer, ne fit qu'apparaître; et bientôt les légions d'Orient décernèrent la couronne à Aurélius Probus, dont les vertus publiques et les talents militaires rappelaient les premiers siècles de Rome (276). L'avénement de vieux et austère général fut accueilli comme une ère de salut. En ce moment, l'empire était entamé du côté du nord, et les Francs, poussés et soutenus par les autres peuples germaniques, secondés par les Burgondes et bientôt après par les Vandales, venaient de franchir le Rhin, de s'ouvrir un passage à travers les légions romaines, et de couvrir la Gaule de sang et de décombres. Parmi ces barbares figuraient les Lygiens ou Logiones, qui habitaient entre la Warta et la Vistule, et dont une tribu, celle des Aries, a été ainsi dépeinte par l'historien Tacite : « Leur physionomie est empreinte de férocité, et ils prennent plaisir à se rendre plus effroyables encore par le secours de l'art et du stratagème. Ils noircissent leurs boucliers, leurs corps, leurs visages, et choisissent la nuit la plus sombre pour attaquer l'ennemi. La sur-

prise, l'horreur des ténèbres, le seul aspect de cette armée épouvantable qui semble sortir des enfers, glace d'effroi les plus intrépides, et fait choir les armes des mains. »

Soixante-dix places de la Gaule étaient tombées au pouvoir des hordes germaniques. Probus, aussi actif que hardi, se multiplia en quelque sorte pour sauver l'empire; il chassa de la Rhétie les tribus sarmates qui s'y étaient établies; il délivra victorieusement toutes les cités des Gaules qui avaient subi l'invasion des barbares; il refoula les Francs et les Burgondes sur le territoire marécageux de la Germanie occidentale, et il extermina presque tout entière l'armée de ces Lygiens, si terribles que les légions frémissaient à leur aspect, comme à demi vaincues. La défaite de ce dernier peuple fut si complète, qu'à dater de cette époque le nom des Lygiens ne reparaît plus dans l'histoire (277 ap. J.-C.). Ces victoires sauvèrent Rome et la Gaule; elles coûtèrent, dit-on, aux barbares quatre cent mille combattants, morts par l'épée; puis, comme leur destruction ne suffisait pas au salut de l'empire, Probus franchit le Rhin à son tour, porta ses aigles sur les bords de l'Elbe et du Necker, et éleva un immense rempart qui s'étendait du Rhin au Danube, et devait désormais servir de barrière aux incursions des nations germaniques. Faible obstacle qui ne fut point respecté, et qui ne pouvait retarder l'accomplissement de la justice de Dieu.

Voici dans quels termes Probus rendit compte au sénat de ses campagnes : « Pères conscrits, je bénis « les dieux immortels d'avoir confirmé vos jugements

« sur moi. La Germanie entière est soumise, neuf de « ses rois sont venus se jeter à mes pieds, ou plutôt aux « vôtres. Les barbares labourent, sèment, combattent « déjà pour vous; leurs bœufs fécondent vos terres, « leurs brebis couvrent vos pâturages, leurs haras « remontent vos cavaliers, et vos greniers regorgent « de leurs blés. Que vous dirai-je de plus? Ils n'ont « gardé que leur sol; le reste est à nous. Toutes les « cités de la Gaule m'ont offert des couronnes d'or « que j'ai dédiées à votre clémence, afin que vous-« mêmes, pères conscrits, vous en fassiez hommage « au grand Jupiter. » Après avoir dompté la Germanie occidentale, Probus passa en Illyrie, pour s'opposer aux incursions des Goths et des Sarmates; il refoula ces barbares sur la rive gauche du Danube. A son retour d'Asie, il adopta, ou, pour mieux dire, il compléta un système dont il espérait de grands avantages, et qui consistait à transporter dans certaines provinces de l'empire des multitudes de prisonniers, d'otages, et surtout de colons volontaires recrutés en Germanie. Il espérait s'en faire des alliés, et opposer ces nouveaux citoyens à ceux de leurs anciens compatriotes qui chercheraient plus tard à envahir l'empire. L'avenir ne devait pas justifier l'espoir que l'empereur fondait sur la fidélité de ces dangereux colons. Les historiens du troisième siècle racontent qu'une troupe de Francs fut transportée sur les rives de l'Euxin, et que l'amour de la liberté et de la patrie les fit sortir de cet exil. Ils ajoutent que les Francs prirent les armes, rassemblèrent d'autres Germains confinés avec eux sur ces plages lointaines, se

confièrent aux vents et à la mer, pillèrent la Grèce, et ravagèrent en pirates les côtes de la Sicile, de l'Afrique, de l'Espagne et de la Gaule, jusqu'au moment où ils reparurent enfin sur les rivages de leur patrie. Vers le même temps, cent mille Bastarnes furent transportés en Thrace, et des hordes de Vandales allèrent coloniser des cantons de la Grande-Bretagne. Pendant qu'ils étudiaient les ressources de l'empire, ou plutôt sa faiblesse réelle, la Gaule était troublée par des séditions, et voyait surgir de nouveaux compétiteurs, de nouveaux rebelles, qui cherchaient à rétablir à leur profit la nationalité et l'indépendance transalpine : parmi ces aventuriers qui échouèrent, l'histoire a retenu les noms de Proculus et de Bonosus (280). L'année suivante, l'empereur Probus, pour faire oublier à la Gaule les souffrances que lui infligeaient tant de guerres, abolit les anciens édits impériaux, en vertu desquels la culture de la vigne était prohibée dans cette province. Après tant de glorieux services rendus à l'empire, Probus recueillit la récompense que les légions romaines réservaient aux Césars austères et vertueux comme lui : il fut massacré par les troupes qu'il employait à dessécher les marais de Sirmium (282).

Durant le règne de Carus et celui de ses fils Carin et Numérien (282 - 285), peu d'événements agitèrent l'Italie : ces princes étaient originaires de la Narbonnaise, et ce fut pour la Gaule un sujet d'orgueil que de voir plusieurs de ses fils revêtus de la pourpre et des titres d'Auguste et de César. Lorsqu'ils disparurent de la scène du monde, l'empire appartint à

Dioclétien, soldat intrépide, et qui, des rangs les plus obscurs de la milice, s'était élevé, par son talent et son courage, aux premiers grades de l'armée. A peine investi de la puissance suprême, il s'associa Maximien, l'un de ses anciens compagnons d'armes, issu comme lui des classes plébéiennes, homme dur et sauvage, débauché et sanguinaire, mais énergiquement dévoué aux fonctions de la guerre et aux fatigues du commandement.

Vers le même temps, la Gaule fut en proie à des tentatives anarchiques et à des soulèvements populaires qui sont fameux, dans l'histoire, sous le nom de révolte des *Bagaudes*. Ce nom, qui paraît avoir eu la signification de brigand ou de rebelle, fut donné à des paysans poussés à l'insurrection et à la vengeance par une longue série d'exactions et de misères, inévitable conséquence des révolutions et des guerres intestines dont la Gaule fut le théâtre depuis l'avénement de Gallien jusqu'à celui de Dioclétien. Pillés et opprimés par les agents du fisc ; livrés aux excès d'une soldatesque sans frein ; ne trouvant aucune garantie dans l'ordre social ; sans cesse exposés aux effroyables incursions des barbares ; trop souvent trahis par leurs propres maîtres, les paysans en étaient venus, dans plusieurs provinces gauloises, à chercher des ressources dans le brigandage à main armée. Onze siècles plus tard, les mêmes causes produisirent la Jacquerie, événement semblable, désigné sous un nom différent. Le christianisme aurait pu enchaîner ces cœurs aigris et désarmer ces bras levés pour le meurtre ; mais la société païenne, qui manquait à la charité

envers le pauvre, et ne lui laissait pour refuge que le désespoir, n'avait pas le droit d'invoquer un Dieu et une fraternité qu'elle niait dans tous les actes et dans toutes ses lois : plus tard, au milieu des épreuves du moyen âge, et quand l'ordre féodal courbait à son tour le pauvre sous un joug de fer, il y eut un moment où le monde parut être une proie offerte à la force ; et la société, alors chrétienne de nom, et qui méconnaissait tous ses devoirs, ne put s'en prendre qu'à elle-même de catastrophes que la justice et la charité auraient dû rendre impossibles.

Les Bagaudes ne nous sont connus que par le récit de ceux qui les exterminèrent ; c'est assez dire que l'histoire laisse dans l'oubli les considérations qui peut-être nous les auraient fait trouver parfois plus dignes de pitié que de châtiment. On doit croire qu'à leur insurrection se mêlaient quelques restes de ce dévouement à la vieille patrie gauloise, qui ne s'était jamais effacé dans le cœur du peuple ; le druidisme, persécuté et vaincu, mais toujours puissant dans les ténèbres, n'était point étranger à ces révoltes : qui sait même si les paysans gaulois, chrétiens, et obligés de se taire devant les dieux de Rome, ne se soulevèrent point, dans plusieurs cantons, pour venger leur foi opprimée et pour chasser les bourreaux? Quand ces mouvements populaires réussissent, on les glorifie sous le nom de Vendée ou de guerres nationales ; quand ils échouent, on continue de les appeler brigandages : c'est l'histoire ordinaire des vaincus, écrite par le vainqueur. Ce qui porte à présumer qu'il y avait beaucoup de chrétiens parmi les Bagaudes, et de chré-

tiens armés pour conquérir la liberté de leur culte, c'est que vers le même temps la *légion thébaine,* forte de six mille hommes, fut massacrée par ordre de Maximien, près d'*Agaune* (Saint-Maurice), *pour avoir refusé,* dit la légende, *de l'aider à persécuter les chrétiens des Gaules.*

L'insurrection des Bagaudes prit surtout un caractère redoutable dans les régions du nord et de l'est, où les invasions des hordes germaines avaient plus qu'ailleurs causé la ruine et la désolation des campagnes. Ces rassemblements se donnèrent des chefs, dont les principaux, Celianus et Amandus, prirent les titres de César et d'Auguste, et firent frapper des médailles à leur effigie. Tous deux se maintinrent longtemps, avec leurs troupes, dans une position fortifiée, sorte de presqu'île que forme la Marne avant de se jeter dans la Seine, et qui, longtemps appelée *Château des Bagaudes,* a conservé de nos jours le nom de Saint-Maur-les-Fossés. De ce point, où ils étaient à l'abri des attaques de l'armée romaine, les Bagaudes faisaient des excursions dans les vallées de la Marne et de l'Oise, et jusque sur la Saône. La ville d'Autun tomba au pouvoir de ces rebelles, et fut par eux livrée aux flammes. Peu de temps après, le César Maximien, à la tête d'une armée, assaillit les Bagaudes, les dispersa dans plusieurs rencontres, en fit un grand carnage, et rejeta leurs débris dans les bois et dans les montagnes. Malgré ces sanglantes défaites, la Bagauderie ne fut point détruite; elle se perpétua sous d'autres chefs, elle renouvela ses brigandages; et toutefois elle ne se trouva plus en état de lever

des armées et de tenir tête aux troupes réglées.

La Gaule fut abreuvée du sang des martyrs : le farouche Maximien, qui dans un serviteur de Jésus-Christ ne voulait pas même voir un homme, encourageа le zèle des bourreaux, et livra aux supplices l'élite de cette société catholique, dont les racines se développaient si vite, malgré les lois de Rome idolâtre. Le principal instrument de la persécution fut Rictius Varus, préfet du prétoire, païen fanatique, et, comme son maître, avide de voir éteindre jusqu'au nom chrétien. Les églises de la Gaule ont retenu les noms de plusieurs de leurs enfants qui souffrirent alors pour Jésus-Christ. Indépendamment de la légion thébaine, composée de six mille chrétiens d'Égypte, et qui avait été mise à mort dans le défilé d'Agaune, au pied de la montagne aujourd'hui appelée le grand Saint-Bernard, on livra aux bourreaux, à Nantes, dans l'Armorique, saint Donatien et saint Rogatien; à Amiens, l'évêque saint Firmin, et avec lui sainte Victoire, saint Fucien et saint Gentien, leur hôte; dans le Vermandois, saint Quentin; à Tournay, saint Piat; à Fismes, sainte Macre, vierge et martyre; à Louvre en Parisis, saint Just; à Trèves, de nombreux fidèles dont Dieu seul connut la gloire et les souffrances; en Aquitaine, saint Caprais, évêque d'Agen; à Vienne, Tibère, Modeste et Florence; près d'Agde, sainte Foy, vierge illustre; à Brioude, saint Ferréol, tribun militaire, et saint Julien, l'un de ses soldats; à Embrun, saint Vincent, saint Oronce et saint Victor; à Arles, saint Genès, jeune catéchumène; à Marseille, un homme de guerre qui portait également

le nom de Victor, et qui périt, après avoir enduré les plus cruels tourments, par l'ordre du César Maximien. Comme il avait un moment paru fléchir sous les supplices, il ne tarda pas à se relever plus dévoué et plus généreux qu'au début du combat; on lui en demanda la cause, et il répondit que pendant cet instant d'hésitation il avait vu paraître Jésus-Christ, sa croix en main, disant : « La paix soit avec toi, mon Victor ! « conduis-toi en homme, sois fort ! Je suis Jésus, qui « souffre dans les saints et qui les couronne après la « lutte. » Trois soldats, Longin, Félicien et Alexandre, témoins de la patience héroïque du martyr, se firent chrétiens comme lui, et eurent la gloire de mourir pour la même cause. Leurs corps furent jetés à la mer; mais les fidèles parvinrent à recueillir ces saintes reliques, et à les ensevelir sous une crypte, où s'éleva plus tard la basilique de Saint-Victor. Telle fut l'origine de l'église de Marseille. Dans toute l'étendue de l'empire romain, la persécution étendait ainsi ses ravages, et ne faisait qu'enfanter pour l'Évangile une plus forte et plus nombreuse postérité. Le moment approchait, d'ailleurs, où Rome allait se courber à son tour sous la loi de Jésus-Christ, et se relever, une seconde fois, maîtresse du monde (288).

Bourreau des chrétiens, et odieux par l'infamie de ses mœurs et de son avarice, le César Maximien, qui se faisait appeler Maximien-Hercule, conservait l'audace farouche d'un soldat, et contenait les hordes germaniques sur toutes les frontières d'Occident. Lorsqu'il eut comprimé les Bagaudes, il tourna ses armes contre les Burgondes, les Alamans, les Hérules

et les Chaïbons, qui avaient de nouveau envahi la Gaule belgique, et il extermina leurs armées partout où elles ne craignirent pas de braver ses coups. Ayant ensuite franchi le Rhin, Maximien-Hercule se jeta sur les terres des Francs, y exerça d'affreux ravages, et contraignit deux de leurs peuples à recevoir de sa main des rois appelés Atech et Ghenobalde. Ces chefs exerçaient déjà chez les Francs la puissance royale; mais Maximien les contraignit de se présenter devant lui en suppliants, et de solliciter, à ce titre, une nouvelle investiture. Pendant qu'il triomphait ainsi sur la terre ferme, Maximien chargea le Gaulois Carausius, de la tribu des Ménapes, et marin habile, de protéger avec une flotte les côtes de la Gaule, qu'infestaient les pirates francs et saxons. Carausius ayant conduit sans beaucoup de franchise cette guerre maritime, et étant devenu justement suspect aux Romains, Maximien ordonna de le mettre à mort. Averti à temps, Carausius passa en Bretagne avec sa flotte; et là ayant gagné la légion romaine qui tenait garnison dans ce pays, il prit la pourpre, et se fit proclamer empereur. Durant un règne de sept ans, la Bretagne, gouvernée par Carausius, fut démembrée de l'empire, et son indépendance obtint le concours des Saxons et des Francs, toujours avides de se rallier aux ennemis de Rome.

Les Saxons, dont nous avons déjà parlé dans cette histoire comme de l'une des nations de la Chersonèse Cimbrique, apparaissent vers la fin du troisième siècle, et présentent le spectacle d'une confédération très-puissante, organisée au nord et à l'orient

de la ligne franque, et rassemblant, sous une dénomination commune, tous les peuples teutoniques établis entre les Frisons, les Longobards, les Francs, les Danois et les Angles. Elle se composait de trois grands corps de tribus, l'Engerland, la Westphalie et l'Ostphalie. A l'époque où Pline et Ptolémée mentionnaient déjà l'existence des Saxons, ces peuples étaient confinés dans quelques îlots de l'Océan germanique, et sur la côte qui s'étend entre l'Elbe et l'Eyder. Mais au troisième siècle, après avoir rallié plusieurs nations de la grande famille des Herminones, on les voit pousser devant eux, et rejeter en quelque sorte sur la gauche du Rhin, les tribus franques moins nombreuses et moins puissantes, et s'établir sur le territoire que les Francs abandonnent. Leur nom, dont on ignore le sens véritable (1), fut attribué à toutes les nations secondaires qu'ils rallièrent dans un même faisceau, et acquit avec les années une illustration impérissable. Peuples voisins de la Baltique et de la mer du Nord, ils inquiétaient le commerce maritime de l'empire, et avaient acquis, ainsi que les Danois et les Angles, la réputation de pirates redoutés entre tous.

Tandis qu'ils soutenaient, de concert avec les Francs,

(1) Une opinion assez accréditée fait dériver ce nom du mot *Sassen* (Sedentes), qui aurait été en opposition avec le nom des *Suèves*, qui paraît avoir signifié nomades. Quelques étymologistes, dont le sentiment nous paraît mieux fondé, font venir le nom des Saxons de Sahes (*Sachs*), couteau, ou arme tranchante dont se servaient ces peuples. Cette dénomination « les Grands-Couteaux » aurait une singulière analogie avec les noms que se donnent les peuples sauvages de l'Amérique. (Voir, au troisième volume de cette histoire, le règne de Charlemagne.

la révolte de la Bretagne, l'empire romain fut mis en péril du côté de la Perse, en Égypte, sur les côtes d'Afrique et vers le Rhin. Dioclétien, voulant faire face aux nécessités du moment, eut recours à une combinaison qui, plus tard, eut pour conséquence inévitable d'amener la dislocation du colosse romain. Il donna le titre d'Auguste à Maximien-Hercule, et s'associa deux autres collègues, qu'il investit du titre de *Césars,* et avec lesquels il partagea l'exercice et les prérogatives de la puissance impériale. Ainsi l'empire eut quatre chefs qui resserrèrent, par des alliances de famille, l'adoption politique qui les unissait (an de J.-C. 292). Les deux nouveaux princes furent Galère et Constance-Chlore : le premier, digne par sa cruauté, ses vices et son courage farouche, d'être l'émule ou l'appui de Maximien ; l'autre, renommé par ses vertus et sa sagesse, et qui eut l'insigne honneur d'être père du grand Constantin. Pour le moment, Constance-Chlore eut pour département la Gaule et l'Espagne, sous la surveillance hiérarchique de Maximien. Galère gouverna l'Illyrie ; Maximien garda l'Italie ; et Dioclétien, dont ils reconnaissaient tous la suprême initiative, retint sous son commandement direct toutes les provinces situées au delà de la mer Égée, et fixa sa résidence impériale à Nicomédie. La Bretagne, encore soumise de fait à Carausius, était placée, de droit, sous l'autorité de Constance-Chlore. Ce dernier César résidait à Trèves ; Maximien, à Milan ; Galère, à Sirnium. La constitution de l'empire romain était changée, sous la double pression de la nécessité et des invasions des barbares.

Constance-Chlore s'abstint de faire exécuter désormais les édits impériaux qui mettaient la profession de la foi de Jésus-Christ au rang des crimes : sous son administration ferme et vigilante, les Églises des Gaules et d'Espagne respirèrent, et le christianisme releva ses autels. Depuis quelques années la sécurité intérieure avait porté des fruits, et précédé dans les pays transalpins les bienfaits de la pacification religieuse. C'est ainsi que, sous l'administration de Maximien, l'ancienne Cularo des Allobroges, restaurée par l'empereur Gratien dont elle avait pris le nom (*Gratianopolis*, Grenoble), sortit des ruines où l'avaient plongée une seconde fois les calamités de la guerre civile.

Maximien, en quittant la Gaule pour gouverner le prétoire d'Italie, avait laissé au César Constance une double tâche à remplir, celle de reconquérir la Bretagne et de protéger la frontière du Rhin. Carausius s'était rendu maître du port de Boulogne (*Gessoriacum*). Constance mit le siége devant cette place, barra le port au moyen d'une digue qui en fermait l'entrée à tout secours d'outre-mer, et força la garnison à capituler. Pendant que l'on construisait la flotte dont il avait besoin pour transporter une armée en Bretagne, il se dirigea sur le territoire des Bataves, que les Francs avaient récemment enlevé aux Romains : après avoir reconquis cette province, il pénétra dans le pays des Francs, vainquit plusieurs fois les Chamaves, les Chauques, les Frisons, et ramena en Gaule plusieurs milliers de captifs, qui repeuplèrent des cantons à demi déserts, et spécialement les territoires d'A-

miens, de Beauvais, de Troyes et de Langres. Lorsque tout fut prêt pour l'expédition de Bretagne, Maximien-Hercule amena des renforts de troupes à Constance-Chlore, et tous deux débarquèrent avec leurs armées sur les plages d'outre-mer. Carausius n'était plus, et ne pouvait défendre sa conquête. Le hardi pirate avait été tué par trahison, et il suffit d'une bataille pour replacer la Bretagne sous la domination romaine. Cette province accrut le département de Constance-Chlore, et fit partie du prétoire des Gaules (293-298). Un autre résultat de l'expédition dont nous venons de parler, fut de délivrer l'Océan des pirates germains qui le désolaient. Vers le même temps, on rétablit les remparts d'Autun, et quelque splendeur fut rendue à cette cité célèbre.

Galère fit respecter la ligne du Danube, que menaçaient presque sans relâche les Germains et les Goths; Maximien replaça la province d'Afrique sous l'autorité de Rome; Dioclétien recula les bornes de l'empire du côté de l'Orient. Pour Constance-Chlore, il pénétra de nouveau dans le pays des Francs, et plus avant que n'avaient pu le faire jusqu'alors les légions romaines. Vers l'an 301, une masse innombrable d'Alamans, ayant franchi le Rhin et les Vosges, envahit le territoire de Langres; Constance se porta au secours de cette ville, et soixante mille barbares périrent dans le combat. Les Romains firent en outre un grand nombre de captifs, auxquels, selon la coutume adoptée depuis Trajan et Marc-Aurèle, et pratiquée sur une grande échelle par Probus, ils donnèrent des terres à cultiver, ne leur imposant qu'une redevance an-

nuelle : ce système tendait à modifier vers les frontières les éléments de la population de l'empire; et, bien que les souverains de Rome ne voulussent, en agissant ainsi, qu'opposer les barbares aux barbares, ils n'arrivaient, le plus souvent, qu'à installer sur le sol des provinces des sujets douteux, disposés, aux premiers revers, à prêter la main aux hordes germaniques, et à leur ouvrir toutes les barrières du pays. Pour le moment, l'empire semblait fort, et l'on n'entrevoyait pas les dangers de cette combinaison. Les citoyens, écrasés par des charges fiscales plus lourdes que jamais, obligés de subvenir aux dépenses de quatre cours ayant chacune ses officiers et ses dignitaires, pressurés par l'avarice insatiable de Dioclétien et de Galère, avaient plus à redouter leur propre gouvernement que les menaces des nations du Nord. Tandis qu'ils gémissaient sous le fardeau d'un despotisme fastueux et oriental, qui ne savait que réclamer avec rigueur le double impôt de l'or et du sang, une nouvelle persécution, la plus longue et la plus cruelle de toutes, se déchaîna sur les chrétiens, par ordre de Dioclétien et à l'instigation du farouche Galère (303 ap. J.-C.). Dieu permettait que son Église bien-aimée fût visitée par cet orage qui dura près de dix ans, et couvrit l'Italie et l'Orient de ruines chrétiennes et d'instruments de supplices. Jamais la rage des persécuteurs ne se manifesta par de plus abominables actes : Galère laissa bien loin de lui Néron et ses complices, et le monde ne fut affligé, à aucune époque, par le spectacle de tortures plus cruelles et de plus nombreuses victimes. L'Église de

Jésus-Christ sortit triomphante de cette épreuve, et comme rajeunie dans le sang glorieux de ses fils. En Gaule, Constance-Chlore persista à ne faire périr aucun chrétien; il ne fit point exécuter le sanguinaire édit de ses collègues, et se borna à laisser démolir quelques temples ou quelques chapelles, dont la destruction universelle était ordonnée. Partout ailleurs, sur la surface de l'empire, le zèle des bourreaux fut implacable; et le nombre des martyrs devint si considérable, que les Césars ne craignirent pas d'annoncer solennellement au monde l'extermination entière de la religion du Christ. C'était l'heure où le triomphe de l'Église allait miraculeusement s'accomplir.

Quelques événements importants avaient eu lieu dans cet intervalle. Galère, las du second rang et honteux de n'être appelé que du nom de César, profita de l'ascendant que lui avaient acquis de récentes victoires, pour contraindre Dioclétien et Maximien à renoncer au trône. Ces deux vieillards, affaiblis par la fièvre ou circonvenus par de sourdes menaces, abdiquèrent le même jour, l'un à Nicomédie, l'autre à Milan. Dioclétien revêtit Galère de la pourpre, Constance reçut le même honneur des mains de Maximien; deux hommes obscurs et perdus de crimes, affidés de Galère, obtinrent le titre de César : l'un de ces parvenus s'appelait Sévère, l'autre Maximin-Daïa. On écarta du pouvoir Maxence, fils de Maximien, et Constantin, fils de Constance (303). Le jeune Constantin, déjà illustre par son génie et son courage, était retenu en otage à la cour de Galère. Après avoir épié pendant trois ans l'occasion de ressaisir

sa liberté, il réussit à tromper la surveillance du tyran, et à rejoindre Constance-Chlore dans les Gaules, au moment où ce dernier s'embarquait à gessoriacum (Boulogne), pour aller faire la guerre aux Pictes, peuples du nord de l'Écosse, dont les excursions désolaient la Bretagne. Ce fut le dernier exploit de Constance, qui mourut à York, après avoir proclamé son fils *Auguste* et l'avoir désigné pour son héritier. Galère refusa de ratifier ce testament politique, et décerna le titre d'Auguste à Sévère, se bornant à revêtir Constantin de l'autorité et du nom de César (306).

Constantin se hâta de reparaître dans la Gaule, que les Francs avaient de nouveau envahie; il les repoussa, et fit prisonniers deux de leurs rois, Araric et Raghaise, qu'il livra aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. Cette vengeance ne fit qu'ajouter à la fureur des Germains: pour bien apprécier ce qu'elle eut de barbare, il faudrait pouvoir se rendre compte des actes qu'entraînait cette guerre de peuple civilisé à peuple demi-sauvage, et savoir si l'on avait à sévir contre des ennemis réguliers, ou à épouvanter, par la rigueur des supplices, des hordes qui portaient la désolation, le carnage et l'incendie au milieu des riches et pacifiques cités de la Gaule. Ce qui semblerait attester que la conduite de Constantin fut inique et cruelle, c'est qu'après avoir franchi le Rhin à son tour et ravagé le pays des Francs, il réserva une partie des captifs aux divertissements de l'amphithéâtre; et le nombre de ces malheureux fut si grand, dit Eumène, que les bêtes fauves se fatiguèrent à les

dévorer. Ces abominables spectacles, institués à Trèves par Constantin, reçurent le nom de Jeux francisques, et se renouvelèrent périodiquement pendant quelques années.

L'Italie fut le théâtre d'agitations politiques. Maxence, fils de Maximien-Hercule, que Galère avait privé de la pourpre pour en revêtir Sévère, son affidé, leva le drapeau de la révolte, se proclama empereur à Rome, et rendit le titre d'Auguste à son père Maximien. Sévère marcha contre eux, mais il fut vaincu; contraint de se réfugier à Ravenne, il périt misérablement (307). Maximien, redoutant les vengeances de Galère, fit alliance avec Constantin, et, passant dans la Gaule, lui conféra le titre d'Auguste, et lui donna pour épouse sa fille Fausta, dont tous les historiens vantent la merveilleuse beauté. Les noces de Constantin furent célébrées à Trèves. Galère entra à main armée en Italie, pour y détrôner Maxence et Maximien; mais, doutant bientôt des dispositions de ses troupes, il rétrograda, et laissa impunie la mort de Sévère. Le même Maximien-Hercule, jaloux de son propre fils, voulut à son tour détrôner Maxence; ce fut lui qui succomba dans la lutte, et le titre d'Auguste dont on le dépouilla fut décerné par Galère et Constantin à Licinius. Maximin, qui régnait sur l'Égypte et la Syrie avec le titre de César, réclama à son tour le nom d'Auguste, et fut salué comme tel, nonobstant le dépit que causèrent ses prétentions. Il en résulta que, pour la première et la dernière fois, l'univers romain eut à sa tête six empereurs.

Maximien avait résigné la pourpre, mais il épiait

toutes les occasions de la ressaisir. Une nouvelle attaque des Francs ayant attiré Constantin sur le territoire de ce peuple, et le bruit de sa mort s'étant répandu en Gaule, Maximien monta sur le trône, et se fit un moment reconnaître par les légions. Dès que la nouvelle de cette usurpation parvint à Constantin, ce prince reparut dans la Gaule, traversa d'une extrémité à l'autre cette grande province, se montra sous les murs d'Arles, et laissa à peine à Maximien le temps de chercher un refuge à Marseille. Les soldats de Maximien, pour obtenir leur pardon, livrèrent ce rebelle à Constantin, qui voulut bien lui laisser la vie : cette clémence ne put apaiser la haine et l'ambition insensée de Maximien, qui dressa des embûches à son gendre et voulut le faire périr. Trompé dans son attente, et surpris le poignard à la main, il mit fin à ses propres jours en s'étranglant (310). Son nom fut rayé de la liste des empereurs, ses inscriptions furent effacées; ses statues brisées; et toutefois Maxence, de fils rebelle devenu par la mort de son père fils pieux et inconsolable, choisit cette catastrophe de palais pour prétexte d'une nouvelle guerre qu'il déclara à Constantin.

Ce dernier avait déjà reparu sur le Rhin, et terminé heureusement la campagne entreprise contre les Francs. A la suite de cette expédition, il rendit solennellement au dieu Apollon des actions de grâce (311); puis il revint sur ses pas, et se porta dans la haute Italie contre Maxence : la victoire couronna ses armes à Turin, à Brescia, à Vérone.

Sur ces entrefaites, le tyran Galère, alors au comble

de la prospérité, subit le sort du persécuteur Antiochus, dont il avait surpassé les crimes. Dieu le frappa d'une plaie incurable, d'un affreux ulcère qui le rongea lentement, et finit par livrer son corps aux vers : les tourments qu'endurait ce misérable se prolongèrent durant une année, malgré tous les secours de l'art, et en dépit de ses sacrifices offerts à Apollon et à Esculape; une odeur insupportable remplissait le palais, et s'étendait jusque dans les rues de la ville de Sardique, où s'éteignait le tyran. En vain Galère fit-il mourir plusieurs de ses médecins, dont la science restait impuissante : l'un d'eux, menacé du dernier supplice, ne craignit pas de lui déclarer que Dieu vengeait les martyrs et les adorateurs de Jésus-Christ, qu'il avait persécutés avec tant de rage. Dompté par la maladie et vaincu par la douleur, Galère fit publier un édit qui mettait fin aux persécutions suscitées par ses ordres contre les chrétiens, et amnistiait désormais les assemblées et les pratiques de leur religion : « Suivant cette grâce, disait Galère en termi-« nant son édit, ils seront obligés de prier leur Dieu « pour notre santé, pour le salut de la république et le « leur, afin que la république prospère, et qu'ils puis-« sent eux-mêmes vivre en sûreté. » L'empereur, en fléchissant ainsi sous la main de Dieu qui le châtiait, se révoltait encore, et ne craignait pas de représentre le christianisme comme une grande folie qu'il fallait épargner par pitié. Dieu rejeta cette soumission incomplète, et Galère mourut misérablement dans les souffrances, tout son corps étant consumé et corrompu. Il avait régné plus de dix-huit ans. Sa mort

non plus que ses édits ne suspendirent pas entièrement les persécutions dirigées contre l'Église, et l'on compta de nouvelles victimes en Syrie, en Égypte, et dans les contrées où régnait Maximin. Vers le même temps (3 décembre 312) mourut Dioclétien, méprisé, haï et maltraité, dans la retraite obscure qu'il s'était choisie.

Mais déjà s'était accompli le grand événement qui, mieux que les édits de Galère, devait enfin terminer, dans l'empire romain, les proscriptions sous lesquelles était affligée la sainte Église de Jésus-Christ : la chute du paganisme ne devait pas tarder à étonner et à consoler le monde.

Vainqueur dans la haute Italie, et chef d'une puissante armée recrutée en Gaule, Constantin s'était peu à peu rapproché de Rome, faisant abattre les images de Maximin et de Dioclétien, et ne négligeant aucune mesure pour mettre fin au règne de Maxence et de Maximien, son allié. Cependant l'armée de Maxence, plus nombreuse que la sienne, et composée de Romains et d'Italiens, paraissait en mesure de lui opposer une résistance invincible. Or, au début de la campagne, et avant de franchir les Alpes du côté de Suse, pour arracher l'Italie au joug de Maxence, Constantin avait vu s'opérer un prodige qui le portait à se considérer comme l'instrument de Dieu. Se trouvant encore sur le territoire de la Gaule, il avait envisagé les obstacles qui lui étaient réservés de l'autre côté des frontières, et il s'était demandé avec anxiété par quels moyens il pourrait venir à bout de son rival. « L'empereur, dit Eusèbe, savait que Maxence em-

« ployait les maléfices et les sacrifices magiques pour « s'appuyer du secours des puissances de l'enfer : pour « lui, il se demanda à quel dieu il aurait recours. Pen- « dant qu'il était livré à cette recherche, il se rappela « que les Césars ses prédécesseurs, qui, se fiant à la « multitude des divinités, avaient enrichi leurs temples « et sollicité leurs oracles, avaient tous péri malheureu- « sement, tandis que Constance son père, qui n'adorait « qu'un Dieu souverain, avait vu tous ses désirs satis- « faits. » Se rappelant ensuite la rétractation de Galère et les défaites de Sévère et de Maxence, il n'avait pas tardé à reconnaître qu'au lieu de se confier à des dieux mensongers et impuissants, il fallait se placer sous la protection du seul Dieu suprême, de celui que son père servait, sans le connaître et sans le définir. Quel était ce Dieu? C'était là encore un problème qu'il avait cherché à résoudre.

Comme il était en proie à ces perplexités, ce Dieu saint, dont il ignorait le nom et les droits, lui était venu en aide, et s'était manifesté à lui par un miracle : l'empereur ne cessa jamais d'en attester la réalité. Vers le déclin du jour, disait-il, une croix lumineuse avait apparu à ses yeux, au-dessus du soleil, surmontée de cette inscription : *Hoc signo vinces* (Tu vaincras par ce signe); ce phénomène avait frappé d'étonnement les spectateurs, et agit très-vivement sur l'esprit de Constantin. En effet, la nuit suivante, l'empereur avait vu en songe Jésus-Christ, portant le même signe, et lui ordonnant de s'en faire une image destinée à servir d'étendard dans les combats. Constantin ayant résolu d'obéir, fit confectionner une en-

seigne militaire, d'après l'image qui était restée gravée dans sa mémoire : cet étendard était le fameux *labarum,* bannière tissue d'or et de pierreries, et que surmontait une croix ; au-dessus était une couronne d'or et de pierres précieuses entourant le monogramme du Christ, formé des deux initiales grecques. Par ordre de l'empereur, chaque légion reçut une enseigne revêtue du même chiffre, et l'emblème des chrétiens fut gravé sur le casque de Constantin et sur les boucliers de son armée. Le *labarum* était confié à cinquante hommes pieux et braves, choisis dans la garde de l'empereur, et chargés de porter cet étendard dans les batailles : c'était à la présence de ce signe divin et à la protection du Dieu des chrétiens que le fils de Constance-Chlore, déjà chrétien par le désir et la reconnaissance, se plaisait à attribuer les victoires qu'il avait remportées dans la haute Italie.

Un pas restait à faire, et l'empereur cessa d'hésiter; il fit venir des évêques qui l'instruisirent et l'initièrent aux principales notions de la foi. Eutropie sa belle-mère, veuve de Maximien, Fausta sa femme, Constancia sa sœur, et avec elles ses enfants et ses proches, ne tardèrent pas à suivre son exemple; et dès ce moment les chrétiens eurent, pour leur assurer la protection du glaive, un puissant empereur et une vaillante armée : l'ère des persécutions était terminée, et l'Église naissante allait prendre place dans les conseils et dans le gouvernement de l'empire (312).

Le jour même où le tyran Maxence, enfermé dans Rome avec ses légions, célébrait pompeusement au cirque la fête anniversaire de son avénement à l'em-

pire, Constantin, encouragé par la vision céleste, mit ses troupes en bataille et se prépara à donner l'assaut. Maxence fit sortir son armée, et le combat s'engagea sous les murs de Rome. Menacé par des présages, le tyran n'osait prendre part à la bataille, et le peuple éclatait en murmures. Ne sachant quel parti prendre, il crut devoir consulter les livres sibyllins, et on y lut que ce jour-là l'ennemi des Romains devait périr. Il crut que cette prophétie s'appliquait à son rival, et il n'hésita plus à aller combattre. Sa présence encouragea un moment ses troupes; mais bientôt le génie de Constantin prévalut, et l'aigle romaine s'enfuit devant le labarum. Au milieu de la déroute de l'armée vaincue, Maxence se vit entraîné, et se noya dans le Tibre : son corps ayant été retiré de la vase, on lui coupa la tête, qui fut promenée sur une pique dans les rues de Rome. Le même jour, la ville éternelle ouvrit ses portes à Constantin : le sénat et le peuple vinrent au-devant de lui, le saluant comme un libérateur, et ajoutant par leurs acclamations empressées à la pompe de son triomphe. Une statue d'or fut érigée au vainqueur; mais Constantin voulut qu'au lieu d'une lance, cette effigie fût armée d'une croix, et il fit graver sur le piédestal cette inscription célèbre : « *Par ce signe* salutaire, « vraie marque de courage, j'ai délivré votre ville de « la tyrannie, et j'ai rétabli le sénat et le peuple dans « leur antique splendeur. » L'Église romaine était alors gouvernée par le pape saint Melchiade; elle fut consolée de ses longues épreuves en voyant proclamer, au nom de Constantin et de Licinius, son

collègue, un édit de tolérance universelle qui accordait la liberté des cultes aux chrétiens et à toutes les sectes de l'empire. Ce même édit fut renouvelé à Milan, peu de jours après, le 18 janvier de l'an 313.

Le tyran Maximin, qui administrait l'Égypte et la Syrie, franchit le Bosphore de Thrace avec une armée, et déclara la guerre à Constantin et à Licinius : ce dernier marcha contre son ennemi, le mit en fuite à la tête d'une armée chrétienne, et le rejeta en fugitif sur l'Orient. Maximin essaya de se maintenir dans les défilés du mont Taurus; puis, se voyant forcé dans cet asile, il mit fin à ses jours par le poison; sa fin fut épouvantable, et manifesta la colère de Dieu allumée par tant de crimes. Licinius, homme cruel, abusa de sa victoire, et fit périr un grand nombre d'illustres victimes. Pendant qu'il exerçait ces réactions sauvages en Orient, Constantin était occupé, sur la frontière du Rhin, à repousser de nouvelles invasions des Francs, et se livrait encore, envers ces barbares, à de sanglantes et inhumaines représailles. Les panégyristes du temps, en le louant de ses cruautés, rendirent, sans le vouloir, justice au courage de ce peuple, dont les chefs étaient livrés aux bêtes de l'amphithéâtre : « Les autres nations, disent-ils, craignent l'approche des animaux « dévorants; mais les Francs les bravent, les provoquent, et montrent ainsi qu'ils peuvent être mis à « mort et ne peuvent pas être domptés. » Cependant Crispus, fils de Constantin, et revêtu du titre de César, réussit par ses victoires à mettre un terme, pour quelques années, aux incursions sans cesse renais-

santes des Francs sur le territoire de la Gaule (320).

Licinius gouvernait alors les provinces d'Orient : après avoir aidé Constantin à triompher de Maxence, et contribué à affranchir le christianisme du joug des bourreaux, il se mit à haïr son collègue, à lui porter envie, et à convoiter l'Italie et l'Occident. Pour en venir plus sûrement à ses fins, il imagina de persécuter la foi chrétienne dans son empire, et d'imposer aux évêques des règlements de police contraires à leurs devoirs et à leur indépendance; il essaya ensuite de modifier la discipline des églises, et sur tous les points ses tentatives impies soulevèrent des résistances. Déterminé à y mettre fin, il eut recours à la violence, aux sentences d'exil, aux supplices; et le christianisme, durant cette courte période, compta de glorieux martyrs, parmi lesquels l'histoire mentionne les quarante soldats de Sébaste. Constantin leva des armées pour renverser le trône du persécuteur de l'Église, et Licinius ne tarda pas à marcher à sa rencontre avec des forces plus considérables encore. En tête des légions de Constantin, on portait le labarum; Licinius se faisait escorter de magiciens et de devins d'Égypte qui lui promettaient la victoire. Les deux empereurs en vinrent aux mains le 3 juillet 324, non loin des murs d'Andrinople, et Licinius essuya une honteuse et sanglante défaite; il se replia sur Byzance, où il fut de nouveau vaincu, et contraint de se réfugier à Nicomédie. Assiégé dans cette ville par Constantin, il se soumit, à la condition qu'il aurait la vie sauve : Constantin lui accorda cette grâce, et l'envoya à Thessalonique, où, peu de

jours après, et sous un prétexte que l'histoire n'a point accepté, il le fit mettre à mort, lui, son fils et son neveu, enfant de onze ans. Ainsi se manifestait l'humeur cruelle et farouche de Constantin; elle eut lieu de s'exercer de nouveau au milieu de sombres tragédies domestiques qui n'appartiennent pas à notre récit. Vers le même temps l'empereur abolit le supplice de la croix, que l'antiquité infligeait aux esclaves, et qui, chez un peuple devenu chrétien, ne devait plus rappeler d'autre souvenir que celui de la rédemption du genre humain accomplie sur le Calvaire. Il fit également disparaître des lois de l'empire les dispositions qui révoltaient le plus la conscience humaine et pesaient davantage sur le pauvre et sur l'esclave. Quant au paganisme, il s'attacha à le ruiner, à l'affaiblir, à le frapper de discrédit, sans toutefois le persécuter d'une manière violente : une loi, promulguée en 321, ordonna que le dimanche, jour du repos chez les chrétiens, serait sanctifié par l'interruption obligatoire des services judiciaires, militaires et administratifs; d'autres édits rétablirent dans leurs biens et leurs honneurs les familles des martyrs et les confesseurs qui avaient subi les confiscations ou l'exil; ils prescrivirent le rétablissement des églises détruites, et interdirent de consacrer de nouvelles idoles, de consulter les devins, et d'offrir des sacrifices aux faux dieux. Plusieurs temples célèbres dans les annales du paganisme furent démolis, et les autres fermés.

Ainsi le christianisme tendait chaque jour à prévaloir, sous un empereur qui avait vaincu par l'as-

sistance visible de Jésus-Christ; mais l'Église, un moment délivrée de la persécution des bourreaux et du glaive, continua d'avoir à subir de plus dangereuses épreuves, déchirée qu'elle fut par les hérésies qui s'élevaient au milieu de ses enfants, et spécialement par l'arianisme, secte tristement fameuse qui niait l'unité et la consubstantialité des trois personnes de l'adorable Trinité, ainsi que la divinité de Jésus-Christ. Cette erreur, propagée dans le monde avec une infatigable audace et malgré les généreux efforts de saint Alexandre et de saint Athanase, fut solennellement anathématisée et condamnée par le concile œcuménique de Nicée, l'an de J.-C. 325. De toutes parts, dans l'empire romain et au delà de ses frontières les plus reculées, les peuples abjuraient le culte des idoles et adhéraient à la foi chrétienne. L'empereur Constantin, qui avait déféré l'hérésie d'Arius au concile de Nicée, et présidé aux discussions de cette assemblée, se laissa intimider par les réclamations des sectaires et par le trouble qu'ils firent naître dans l'empire : on le vit alors tendre une main protectrice aux ariens, persécuter le clergé orthodoxe, et pousser l'injustice jusqu'à exiler le grand Athanase dans les Gaules. A peine sauvée des vengeances de Dioclétien et de Galère, l'Église avait à subir l'injuste intervention du pouvoir temporel dans ses dogmes et dans sa discipline, et il lui fallait maintenir ses droits imprescriptibles vis-à-vis de ses protecteurs comme elle l'avait fait en face des proconsuls et des bûchers. Elle éprouvait de bonne heure que Dieu ne lui a pas réservé en ce monde le sommeil et la paix.

Resté seul maître de l'empire après la mort de Licinius, Constantin prit la résolution de transférer à Byzance la résidence des souverains : cette ville, admirablement située sous le rapport stratégique, est comme un poste avancé d'où l'on peut à la fois commander à l'Europe et à l'Asie. Constantin, réduit à tenir tête sans relâche aux barbares de l'Orient et du Nord, aux Goths et aux Perses, ne pouvait désormais se fixer en Italie sans compromettre la sécurité de ses États du côté le plus menacé. L'Occident, au moins, se trouvait protégé par le Rhin, les Alpes, l'Océan et le Danube ; la Gaule et l'Italie étaient organisées pour résister et se suffire à elles-mêmes ; mais vers l'Orient l'empire était ouvert de tous côtés, sans limites fixes, et il fallait que la vigilance du chef suppléât d'une manière permanente à l'absence de frontières naturelles et à l'insouciance inerte des populations. La position de Byzance était donc parfaitement choisie : mais en s'éloignant de Rome, en décernant à une autre cité le titre et les priviléges de métropole du monde, l'empereur dépouillait sa puissance d'un grand prestige ; il humiliait et décourageait l'Occident, et préparait les voies à un événement devenu d'ailleurs inévitable, à la dislocation du faisceau romain et à la séparation de l'empire en deux grands corps indépendants l'un de l'autre, quoique ralliés par des intérêts communs. Constantin, après avoir agrandi, embelli et renouvelé en quelque sorte la ville de Byzance, lui donna son nom, qu'elle porte encore (Constantinople). Quelques années après (337), Constantin mourut à Nicomédie, au moment où il se

préparait à repousser une agression de Sapor, roi de Perse ; il était âgé d'environ soixante-cinq ans, et ne reçut le baptême que peu de jours avant sa mort. A peine eut-il fermé les yeux, que les soldats, excités par Constance, le second de ses fils, massacrèrent deux de ses neveux, auxquels il avait légué une portion de l'empire, et firent subir le même sort à tous les parents et alliés de la famille impériale : ils n'épargnèrent que Constance, ses deux frères, et deux enfants dont l'un régna plus tard sous le nom de Julien.

Les trois fils de Constantin se partagèrent ses états, et la Gaule échut à Constantin II : une guerre civile ne tarda pas à éclater entre ce prince et son frère Constant, qui régnait sur l'Italie, l'Illyrie, la Grèce et l'Afrique ; Constantin II périt dans une embuscade auprès d'Aquilée, et la préfecture des Gaules échut à Constant (340.)

Depuis trois ans cette province était désolée par de nouvelles agressions des barbares ; les hordes franques avaient pénétré dans la Batavie, dans la seconde Germanie, dans les deux Belgiques ; elles s'y maintinrent jusqu'en 342, époque où elles en furent éloignées, moins par les armes de Constant que par les avantages qu'elles obtinrent de la faiblesse de cet empereur. En ce temps-là l'empire romain obéissait à deux maîtres : Constant gouvernait l'Italie, l'Afrique, l'Illyrie occidentale, l'Espagne, la Bretagne et la Gaule ; Constance, son frère, avait pour département la Thrace, la Grèce et toutes les provinces orientales.

En Occident, l'orgueil et l'incapacité de Constant encouragèrent la révolte de Magnence, Franc d'ori-

gine, capitaine des gardes de l'empereur, qui se fit proclamer Auguste à Autun. Les gardes gagnés lui prêtèrent serment. Constant prit la fuite (février 350); mais, atteint au pied des Pyrénées par un corps de cavalerie détaché à sa poursuite, il fut massacré au pied des autels. La Gaule et l'Italie reconnurent l'autorité de Magnence; l'Illyrie resta sous le gouvernement de Vétranion, vieux général que cette province acclama, et qui fit alliance avec le nouveau maître de l'Occident. Ces événements s'étaient accomplis sans obstacle, tandis que Constance était occupé à faire la guerre à Sapor. Ayant obtenu une trêve, le seul des trois fils de Constantin qui eût survécu à son père entreprit de venger la mort de ses deux frères, et de reconquérir les provinces usurpées par Magnence et Vétranion : il réussit d'abord à soumettre l'Illyrie, puis il marcha à la rencontre de Magnence, et la Pannonie devint le champ de bataille où, durant l'été de 351, les deux adversaires se firent une guerre opiniâtre. Magnence prévalut, et voulut contraindre Constance à abdiquer : heureusement pour l'empereur, un autre général franc, nommé Sylvanus, abandonna Magnence, et lui amena un corps considérable de cavalerie. Cette défection amena la défaite de Magnence, qui fut rejeté en Italie, où il se maintint deux ans. A la fin, entouré d'ennemis et désespérant de résister davantage, il se donna la mort (353). Sur ces entrefaites, Constance créa César des provinces d'Orient son parent Gallus, neveu de Constantin I[er], et lui assigna pour résidence la ville d'Antioche. Gallus essaya de se soustraire à l'autorité de l'empereur

et de se rendre indépendant; pour prix de cette trahison, il fut mis à mort (354). L'année suivante, Julien, frère de Gallus, et alors âgé de vingt-cinq ans, fut chargé par Constance, et grâce à la protection de l'impératrice Eusébia, d'aller gouverner les provinces transalpines, avec le titre de César. La défiance de l'empereur le suivit en Gaule; mais bientôt le jeune César, par l'habileté de sa conduite et l'autorité de ses talents, se montra digne du choix de Constance et des sympathies de l'armée (355).

Les Francs et les Alamans ne cessaient de menacer les frontières de l'empire, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'aux montagnes de la Rhétie. Sylvanus, qui faisait partie des Francs auxiliaires enrôlés sous les drapeaux de Rome, eut ordre de se porter vers le Rhin et de délivrer la frontière. Il feignit d'obéir; mais, séduit par l'exemple de Magnence, il se fit proclamer empereur à Cologne. Son règne ne dura que vingt-huit jours. Au mois de juin 356, Julien prit des mesures vigoureuses pour rejeter au delà du Rhin les hordes germaniques qui désolaient le nord de la Gaule. Les circonstances étaient graves; quarante-cinq grandes cités des Gaules, et dans ce nombre Cologne, Trèves, Mayence, Argentoratum (Strasbourg), sans compter beaucoup de forteresses isolées, avaient été prises, pillées ou démantelées par les barbares; les Francs et les Alamans débordaient sur toute la ligne du Rhin, et avaient fait un désert, sur une largeur de quinze lieues, de toute la contrée gauloise qui avoisinait leurs camps. Leur multitude ravageait avec impunité les vallées de la Moselle et de la Meuse;

Autun était assiégé par une de leurs armées, et les Gaulois, découragés par l'incurie de leurs maîtres, prenant en horreur la souveraineté de Rome impuissante à les garantir, ne voulaient pas participer à la lutte, et n'attendaient que des calamités nouvelles, soit que l'empereur prévalût, soit que les barbares s'établissent en vainqueurs dans leurs domaines.

Julien se montra digne de faire face à de tels dangers. La délivrance d'Autun ouvrit glorieusement sa première campagne; il enleva peu à peu aux Germains les villes qu'ils avaient envahies, et entra vainqueur dans les murs de Cologne. L'année suivante, n'ayant sous ses ordres que treize mille soldats, il détruisit à Strasbourg, dans une grande bataille, une armée de trente-cinq mille Alamans, conduits par leur roi Chnodomar. Trois mois après cette victoire (357), Julien attaqua sur la Meuse un corps assez considérable de Francs : hors d'état de résister en pleine campagne, les barbares se réfugièrent dans deux citadelles voisines du fleuve, et ne capitulèrent qu'après avoir subi un siége de deux mois. Julien les envoya prisonniers à Constance, qui, au lieu de les faire périr, les incorpora dans ses armées, « comme autant de remparts « inexpugnables. » Ce fut chose inouïe à Rome lorsque l'on vit paraître des Francs qui avaient consenti à se rendre; et Libanius, qui s'en étonne à bon droit, remarque *que la loi des Francs leur ordonnait de vaincre ou de mourir*.

L'hiver se faisait déjà rudement sentir; Julien vint passer la froide saison sur les bords de la Seine, dans

la petite ville qu'il se plaisait à appeler *sa chère Lutèce*, et qui porte aujourd'hui le nom de Paris. De ce point stratégique, il pouvait commander les vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise. On y avait construit un palais impérial, des aqueducs, des amphithéâtres, et tout ce qui pouvait être nécessaire aux Césars lorsqu'ils hivernaient au milieu de la Gaule. Ces établissements n'étaient point situés, comme la ville elle-même, dans l'île que nous appelons la Cité : ils s'étendaient sur la rive gauche du fleuve, jusqu'à la colline désignée plus tard sous le nom de montagne de Sainte-Geneviève, et communiquaient avec la ville au moyen d'un pont de bois (358). Le château où résida Julien n'a point entièrement disparu; il en subsiste encore quelques débris que nous appelons le palais des Thermes. C'était là que Julien, qui acquit plus tard, comme apostat, une déplorable célébrité, mais qui alors n'était connu que par son génie, consacrait ses loisirs aux études, et ses heures sérieuses à l'administration civile et militaire. Les Gaulois lui surent gré de diminuer les charges fiscales qui pesaient sur eux, et de châtier les agents concussionnaires du gouvernement romain. Au retour du printemps, qui fut tardif, Julien se trouva prêt à recommencer la guerre.

Les Francs étaient alors, en Occident, les plus redoutables ennemis de l'empire : poussées en avant par les Saxons, ces hordes avaient envahi les îles qui existent dans l'Océan, aux embouchures du Rhin et de la Meuse; et les puissantes tribus des Italiens et des Chamaves avaient occupé la Toxandrie. Julien

reçut les Saliens à composition, leur laissa les terres désertes dont ils s'étaient rendus maîtres, à la condition, qu'ils acceptèrent, de fournir perpétuellement à la milice romaine un corps de cavalerie. Il se montra plus rigoureux à l'égard des Chamaves, qu'il battit et refoula au delà du Rhin; mais bientôt il consentit à accueillir leur soumission, et à leur permettre de s'établir sur la gauche du Rhin et de la Meuse, comme alliés et tributaires de Rome. Après avoir passé six mois sur le Rhin inférieur, et construit plusieurs places fortes destinées à garantir la soumission des barbares, il entra de nouveau dans les provinces alamaniques, et contraignit les Germains à renvoyer libres et francs de rançon vingt mille soldats romains qu'ils détenaient captifs. Après cette expédition, il revint à Paris pour y passer l'hiver (359). L'année suivante, il reçut de Constance l'ordre de lui envoyer, pour combattre les Perses, les auxiliaires francs et germains qu'il avait recrutés, et, en outre, trois cents hommes de chaque corps de milice. Cette mesure fut à peine annoncée, qu'elle souleva une sédition dans l'armée de Julien; et les soldats, s'étant soulevés à Paris, proclamèrent Julien empereur. Soit hypocrisie philosophique, soit prudence, il refusa d'abord ce titre; mais enfin, vaincu par la volonté de l'armée, il accepta. Peu de jours après, il rendit compte de cet événement à Constance; et, tout en protestant de sa fidélité, il le pria de sanctionner le vœu des troupes, et de ne point donner prétexte à une révolte par un refus qui les offenserait. Constance envoya à Julien l'ordre de déposer le diadème.

Quand le questeur Léonas, chargé de transmettre ces instructions au nouvel empereur, les lui eut notifiées, Julien répondit : « Je suis prêt à renoncer au pouvoir, si ceux de qui je le tiens veulent y consentir. » A ces mots, les acclamations du peuple et des soldats lui firent une loi de résister ; et il rendit compte, à Constance, des graves motifs qui le contraignaient à désobéir (360). En attendant la réponse de l'empereur, il se détermina à franchir encore une fois le Rhin, et à faire la guerre aux Attuaires et aux Alamans qui de nouveau avaient osé menacer la frontière. Après avoir contraint ces barbares à se soumettre et à jurer la paix, il pourvut à la défense du bas Rhin, et vint ensuite passer l'hiver à Vienne, dans le pays des Allobroges. De ce point, il se trouvait mieux en mesure de pénétrer en Italie et de faire face aux armements dont le menaçait Constance. Par une étrange affectation d'humilité, il écrivit aux Athéniens une longue lettre explicative de sa conduite : Athènes avait cessé d'être une ville dont l'importance réagît sur la conduite des rois, et Julien n'avait que faire de se justifier auprès de ses habitants. Mais Julien voulait imiter Alexandre, qui, dans ses plus rudes travaux, semblait chercher à plaire aux Athéniens et à conquérir leurs suffrages. Julien ambitionnait avant tout la gloire des lettres ; et il aurait cru manquer à ses devoirs de rhéteur ou d'écrivain, s'il n'avait pas sollicité l'approbation du plus littéraire de tous les peuples. Cette puérile recherche contribue à nous faire connaître le caractère de cet homme trop fameux.

Julien assista aux cérémonies qui eurent lieu, dans

l'église de Vienne, pendant les fêtes de l'Épiphanie; il permit à plusieurs évêques orthodoxes, exilés par l'arien Constance, de reparaître sur leurs siéges; et saint Hilaire de Poitiers, l'une des illustrations de la Gaule, fut de ce nombre. Par ces actes extérieurs, Julien cherchait à calmer les craintes de la population chrétienne, car on l'accusait d'être en secret le sectateur des idoles. Il s'entourait de philosophes païens, et, bien qu'élevé dans la foi catholique, il ne laissait que trop paraître, dans ses discours, combien le joug de Jésus-Christ lui semblait pesant. Aussi l'histoire rapporte-t-elle qu'avant de conduire son armée au delà des Alpes et de commencer la guerre civile, il offrit en secret un sacrifice à Bellone (361).

En quittant la Gaule, qu'il avait gouvernée avec sagesse durant sept ans, Julien se rappela peut-être avec terreur que le génie de l'empire lui était apparu la nuit de son avénement au trône, et lui avait dit, d'un air sombre : « Je ne serai pas longtemps avec toi! » Au moment où tout se préparait pour une lutte à main armée entre lui et Constance, ce dernier mourut, et tout l'empire se soumit à Julien.

Le paganisme était remonté sur le trône avec l'empereur apostat, et l'ère des persécutions fut un moment rouverte; mais ce fut surtout par la ruse, la séduction, le ridicule, et par la calomnie la plus infâme, que Julien s'attacha à détruire la foi. Abandonné à la superstition et à la magie, se croyant en rapport avec les divinités de l'enfer et de l'Olympe, l'empereur donna au monde le triste spectacle de la révolte contre la vérité, et il périt à la tâche. Après deux

ans de règne, il fut blessé, dans une expédition, par un cavalier perse, et mourut en subissant la douleur d'être *vaincu par le Galiléen* dont il avait profané les autels (363). Les tentatives qu'il fit pour abolir le christianisme, et la misérable mort qui en fut le châtiment, ne se rattachent point à notre récit ; nous nous bornons à les indiquer, et d'ailleurs elles sont dans la mémoire de quiconque a reçu quelques notions de l'histoire de Rome et de celle de l'Église. Il nous suffira de dire que Julien, engagé dans la voie des persécuteurs, ne fut pas toujours fidèle, comme le disent les philosophes, à ce système de simple violence morale dont il s'était fait une loi. Sous son règne, et notamment à Gaza, à Ascalon, en Syrie, il y eut des confesseurs et des martyrs ; et l'on sait que, voulant dérisoirement contraindre les chrétiens à pratiquer la pauvreté évangélique, il dépouilla leurs églises et leurs tabernacles, et leur défendit, par un rescrit impérial, de plaider et de se défendre en justice, attendu que l'Évangile leur ordonnait de supporter les injures. Dieu permit que cette épreuve ne durât que deux ans.

Avec Jovien le christianisme respira, et le monogramme du Christ reparut sur le labarum. Le nouvel empereur ne régna que quelques mois, et eut pour successeur Valentinien, tribun militaire (364). C'était un homme de guerre rude et inflexible, doué de quelques talents, mais cruel ; il s'adjoignit à l'empire son frère Valens, plus cruel que lui, mais incapable et lâche. Valens eut le département de l'Orient ; l'Occident resta sous la main de Valentinien. Ce fut un

bonheur pour la Gaule, que les barbares désolaient de nouveau par leurs incursions. Valentinien les refoula au delà du Rhin et fortifia les frontières.

Pour rendre la défense de la Gaule plus facile, et pour régulariser davantage l'administration de cette province, l'empereur introduisit de nouvelles réformes dans les subdivisions territoriales. Auguste, comme on l'a vu plus haut, avait partagé la Gaule en six départements. Dioclétien, pour diminuer l'influence des gouverneurs en resserrant les bornes de leur juridiction, y avait établi douze préfectures : Valentinien en fit quatorze, et plus tard ce nombre s'éleva à dix-sept. Ces nouvelles provinces étaient : 1° la première Narbonnaise, qui répondait au Languedoc et au Rousillon, et avait pour capitale Narbonne; 2° la seconde Narbonnaise, qui comprenait la partie méridionale du Dauphiné et de la Provence : sa métropole était Aix, fondée par Sextius Balvinus; 3° la Viennoise, qui s'étendait du lac de Genève aux bouches du Rhône : métropole, Vienne (Marseille, Grenoble et Genève dépendaient de cette province); 4° les Alpes Grées et Pennines (la Savoie); 5° les Alpes maritimes, comprenant la partie orientale du Dauphiné et de la Provence : métropole, Embrun; 6° la première Aquitaine, renfermant le Berri, le Limousin, la Marche, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Rouergue, le Quercy et le pays d'Albi : métropole, Bourges; 7° la deuxième Aquitaine, s'étendant de l'Océan jusqu'à la Loire : métropole, Bordeaux; 8° la Région des neuf peuples ou Novempopulanie, comprenant une partie de la

Gascogne et le Béarn : métropole, Dax; 9° la première Lyonnaise : métropole, Lyon; 10° la deuxième Lyonnaise, répondant à la Normandie : métropole, Rouen; 11° la troisième Lyonnaise, répondant à la Touraine, à l'Anjou et à la Bretagne : métropole, Tours; les contrées voisines de la mer conservèrent le nom d'Armoriques; 12° la quatrième Lyonnaise : métropole, Sens; 13° la grande Séquanaise, comprenant, outre la Franche-Comté, presque toute l'Helvétie : capitale, Besançon; 14° la première Belgique : métropole, Trèves, la plus importante cité des Gaules; 15° la deuxième Belgique : villes principales, Amiens et Arras; 16° la Germanie supérieure, s'étendant le long du Rhin jusqu'à la Moselle : métropole, Mayence; 17° la Germanie inférieure : métropole, Cologne (1).

Vers le mois d'octobre 365, Valentinien se rendit à Paris, d'où il veillait à la sûreté de la Gaule, de plus en plus menacée par les hordes germaniques. Dans les premiers jours de janvier, les barbares traversèrent le Rhin sur la glace, surprirent les légions préposées à la garde du fleuve, et les mirent en déroute après un combat sanglant. Déjà ils étaient maîtres du pays jusqu'à la Marne, lorsque l'armée impériale, campée auprès de Paris, vint les attaquer. Jovinus, lieutenant de Valentinien, surprit les Germains et en fit un affreux carnage. Le reste de l'année (366) fut employé à prendre, sur la frontière du nord, de nouvelles mesures de précaution, et à cons-

(1) Cette division de la Gaule, en dix-sept provinces, ne fut complète que sous le règne d'Honorius.

truire des forts sur les deux rives du Rhin. Durant l'hiver, Valentinien tomba gravement malade à Reims, et ce fut alors qu'il résolut de s'associer, en qualité d'Auguste, son fils Gratien, âgé de huit ans. La même année, mourut l'évêque de Poitiers, saint Hilaire, après avoir lutté, souffert et vaincu pour la foi, en confesseur et en apôtre (367).

Tandis que les Saxons refoulaient les Francs jusque dans la Gaule, la puissante nation des Burgondes chassait au loin les tribus mobiles des Alamans, et les forçait d'envahir les provinces belges pour y chercher une nouvelle patrie : c'est ce qui explique la fréquence de ces invasions toujours repoussées et recommencées sans relâche. Les Francs avaient surpris la ville de Trèves au moment où la population était rassemblée dans ses églises pour y célébrer une fête chrétienne : ils emmenèrent captifs, de l'autre côté du Rhin, les vieillards, les enfants, les femmes et les hommes désarmés. Valentinien ayant appelé à lui des renforts détachés des garnisons d'Italie et d'Illyrie, mit ses troupes en marche, vers la fin de l'été, et se porta contre les barbares. Les hordes germaniques furent écrasées et taillées en pièces sur les bords du Necker, et l'empereur revint triomphant dans sa résidence de Trèves. Vers le même temps, les côtes de la Bretagne et de la Gaule étaient livrées aux ravages des pirates francs et saxons, tandis que les Saliens et les Bataves inquiétaient les frontières septentrionales. L'honneur de protéger les côtes et de repousser les barbares appartint cette fois au comte Théodose, dont le fils, plus illustre encore, ne devait pas tarder à

régner. La même année (368), Valentinien conclut un traité de paix avec les Burgondes, qui s'étaient avancés des bords de l'Oder à ceux de l'Elbe, et qui, refoulés eux-mêmes par les Gépides, rejetaient sur la Gaule les peuples alamans dépossédés de leur territoire. Valentinien détermina sans difficulté les Burgondes à continuer la guerre qu'ils faisaient aux Alamans, mais, cette fois, en se concertant avec les Romains et en agissant de manière à préserver l'empire de ces hôtes dangereux. Les Burgondes amenèrent quatre-vingt mille auxiliaires aux Romains, et sommèrent Valentinien de leur faire payer des subsides. A l'aspect de ces étranges alliés, plus redoutables que les ennemis qu'ils venaient combattre, l'empereur hésita, et ne tint pas ses promesses (370). Profondément irrités, les Burgondes se replièrent dans l'intérieur de la Germanie, et ajournèrent leur vengeance. Sur ces entrefaites, l'empereur Valentinien rendit une loi pour interdire les mariages entre les sujets de Rome et les barbares : la publication d'un pareil édit indiquait assez que déjà la politique timide suivie depuis un siècle envers les nations germaniques portait ses fruits, et que les barbares auxquels on donnait des terres, ou que l'on incorporait dans les armées moyennant une haute paye, constituaient, par leur seule présence sur le territoire romain ou dans le camp des légions, l'un des dangers les plus graves qui menaçaient l'empire. Désormais l'ennemi n'était plus au dehors, il était au cœur de Rome.

L'an 375, Valentinien étant entré sur les terres des Quades pour obtenir réparation d'une injure, mourut

d'un accès de colère, au spectacle de quelques barbares mal vêtus qui vinrent le supplier, en prenant le titre d'ambassadeurs. L'Occident fut ainsi délivré d'un maître farouche et cruel; mais il tomba au pouvoir de deux jeunes princes, Gratien et Valentinien II, qui se trouvaient hors d'état de continuer l'œuvre de leur père, et de faire face aux barbares. Et cependant l'heure était venue où les nations du Nord et de l'Orient, obéissant à leur insu à la justice providentielle qui les conviait à châtier l'empire, allaient déborder sur toutes les frontières, et détruire pierre à pierre le colosse romain.

Au delà des Francs, des Saxons, des Alamans et des Burgondes, les Goths et les Huns, las d'attendre la proie convoitée par toutes les nations barbares, se déterminaient enfin à marcher vers l'Occident et à s'ouvrir un passage du côté de Rome. Les Goths de l'est (les Ostrogoths) et leurs frères de l'ouest (les Wisigoths) obéissaient alors au vieux Hermanric, le plus illustre de la race des *Amales*, et qui faisait remonter son origine jusqu'aux dieux scandinaves : leur domination s'étendait de l'Euxin à la mer Baltique, au travers de la Germanie et du pays des Sarmates. Pendant qu'ils se glorifiaient de leur multitude et de leur puissance, voilà que les Huns, accourus à leur tour des solitudes du Nord et des steppes inconnus de la haute Asie, apparurent sur la frontière orientale, répandant partout l'effroi, et révélant au monde romain l'existence d'une couche lointaine d'envahisseurs barbares qui allait s'étendre sur les provinces, et dont les Germains de toutes nations, y

compris les Goths, les Vandales et les Sarmates, n'étaient pour ainsi dire que les éclaireurs et l'armée d'avant-garde. Vers l'an 376, ces Scythes à demi sauvages, ayant traversé le Palus-Méotide sous la conduite de leur chef Balamir, subjuguèrent les Alains, écrasèrent et soumirent la nation des Ostrogoths. Hermanric était mort sous le poignard de quelques Roxolans; les Wisigoths, hors d'état de tenir tête à l'orage, et ralliant à eux les masses fugitives que chassaient les Huns, se dirigèrent vers le Danube, et demandèrent à Valens, l'empereur de Constantinople, la permission de se réfugier et de s'établir sur la rive droite du fleuve. Valens hésita; mais bientôt, cédant à l'orgueil de s'entendre appeler le protecteur et le sauveur des nations barbares, il permit aux Wisigoths de franchir le Danube, et de peupler les provinces qui s'étendaient entre le Danube et le Pont-Euxin. Il exigea, il est vrai, que les fugitifs déposassent leurs armes et donnassent en otage leurs enfants. Les Wisigoths se soumirent à ces dures conditions; mais ils eurent bientôt épuisé leurs vivres, leurs épargnes, toutes leurs ressources; et quand, pour s'en procurer d'autres, on les eut forcés de livrer jusqu'à leurs femmes, il ne leur resta plus d'autre parti à prendre que de se révolter, et de tourner contre les Romains les armes, en assez grand nombre, que l'avarice des préposés de l'empire leur avaient laissées à prix d'argent. « Ce jour-là, dit le Goth Jornandès, l'historien de la nation, ce jour-là mit fin à la sécurité de Rome et à la détresse des barbares; car ce fut alors que les Goths, renonçant

à la condition précaire d'étrangers et de fugitifs, parlèrent en maîtres, et revendiquèrent la domination absolue de toutes les contrées que baigne le Danube. »

Les Goths vainquirent les armées de Valens à Marcianopolis et se portèrent sur Andrinople, ravageant la Thrace, et appelant à eux les esclaves et les paysans courbés sous le joug. Valens était à Antioche à la nouvelle de cette agression; il marcha contre les Goths, et réclama le secours de son neveu Gratien, empereur d'Occident. Fritigern, que les Goths avaient mis à leur tête, concentra toutes ses forces, et livra aux légions orientales une première bataille qui demeura indécise : alors il appela à lui quelques auxiliaires ostrogoths, et fit entrer dans son alliance un parti d'Alains et de Huns. Le 9 août 378, une affaire générale s'engagea non loin d'Andrinople : ce fut plutôt pour l'armée de Valens une déroute qu'une lutte. Enveloppées par l'innombrable cavalerie des barbares, les légions romaines succombèrent presque tout entières; l'empereur blessé chercha un refuge dans une cabane, mais les Goths l'assiégèrent dans cet asile, et firent pleuvoir sur le toit de chaume des flèches enflammées. Après une lutte désespérée, Valens et les siens périrent, misérablement consumés par le feu. Quelques jours après, les Goths échouèrent sous les murs d'Andrinople; mais ils ne se découragèrent pas, et pendant quelques années la Thrace, la Pannonie, et toutes les contrées qui s'étendent de Constantinople aux Alpes Juliennes, furent livrées aux plus affreux ravages.

Ces événements s'accomplissaient tandis que l'em-

pereur d'Occident, Gratien, se trouvait aux prises avec les nations de la Germanie. A peine avait-il détaché au secours de Valens l'élite de ses troupes, que les Alamans, secrètement avertis, s'étaient hâtés de recommencer la guerre. Les légions furent rappelées au secours de la Gaule ; elles revinrent sur leurs pas, et ayant rencontré les barbares non loin d'Argentaria (Colmar), elles leur firent subir la plus sanglante des défaites : trente mille Alamans restèrent morts sur le champ de bataille, et dans ce nombre le chef militaire (*herzog*) du peuple, que les Latins appelaient Priarius. La gloire de cette journée appartint surtout au Franc Mellobald, *comte des domestiques* de l'empereur, et qui commandait une tribu auxiliaire dont il était roi. En récompense de ses services, ce roi des Francs obtint le titre de consul. Gratien ignorait encore le désastre qui avait mis fin à la vie et au règne de Valens. Après avoir battu et dispersé les Alamans, il traversa leur territoire pour se porter, du côté du bas Danube, au secours de son oncle. Ayant appris, en chemin, le triomphe des Goths, il rétrograda vers l'Italie, et se borna à conférer le titre d'empereur d'Orient au célèbre Théodose : ce fut un choix heureux, et qui permit à la fortune de l'empire de se relever pendant quelques années (378).

Tandis que Théodose employait son génie à contenir les Goths et à s'en faire des alliés contre les autres nations barbares, l'Occident fut le théâtre de révolutions nouvelles. Vers l'an 383, Maxime, l'un des lieutenants de Gratien, détrôna ce prince, le fit

mettre à mort, et revêtit la pourpre impériale dans les Gaules. L'Italie restait au pouvoir de Valentinien II, frère de Gratien. Le tyran Maxime ne devait pas s'arrêter dans la voie de la rébellion : après s'être fait reconnaître par la Bretagne et l'Espagne, il voulut profiter des agitations que l'arianisme fomentait à Milan, et chercha à se rendre maître de l'Italie. A peine eut-il envahi cette contrée et chassé l'incapable Valentinien, qu'il eut à combattre les armées de Théodose. Vaincu dans les plaines de la Pannonie, Maxime fut pris et puni de mort (388), et l'empire d'Occident tout entier échut à Valentinien, trop faible pour conserver un si vaste héritage. Théodose, dans son expédition contre Maxime, avait été heureusement secondé par le Franc Arbogaste, l'un des barbares qui étaient à la solde de l'empire : pour récompenser ses services, il lui conféra le titre de maître général de l'armée des Gaules. Cette dignité ne satisfit point l'ambition de ce hardi capitaine. Pour le moment néanmoins il dissimula, et se borna à défendre la Gaule contre les Francs, ses compatriotes, dont les armées venaient d'entamer la frontière de l'empire du côté du Rhin, et de détruire, au milieu de leurs forêts et de leurs marécages, une armée romaine commandée par Quintinus. Arbogaste vainquit les barbares et leur imposa de dures conditions (389); mais, peu de temps après, les hordes ennemies conduites par le Franc Markomer recommencèrent leurs ravages et mirent la Gaule en péril. Lorsqu'il eut de nouveau refoulé et châtié les barbares, Arbogaste crut que l'heure était venue d'absorber toute l'autorité, et de ne laisser

à Valentinien qu'un vain simulacre d'honneurs. Son mérite réel et sa fidélité apparente ayant gagné la confiance du prince, il séduisit les troupes par ses largesses, et confia aux Francs, ses affidés, tous les postes de l'armée et tous les emplois du gouvernement civil. Les sujets fidèles se trouvant éloignés de la personne du jeune empereur, Valentinien n'était plus qu'un captif couronné. Bientôt ce prince se lassa de subir un joug si dur, et fit secrètement instruire Théodose des humiliations qu'il avait à supporter. Par malheur pour lui, il n'eut pas la patience d'attendre les secours de l'empereur d'Orient ; et, prenant la résolution soudaine de destituer Arbogaste, il lui enleva tous ses emplois. Arbogaste déchira dédaigneusement le papier qui lui notifiait sa disgrâce, et, peu de jours après, l'infortuné Valentinien fut trouvé mort dans ses appartements. L'auteur de ce crime, Arbogaste, n'osa revêtir lui-même la pourpre, et se borna à proclamer empereur Eugène, professeur de rhétorique, son ancien secrétaire, devenu récemment maître des offices.

Justement irrité d'une révolution qui rendait inutiles ses victoires, et qui ouvrait aux tribus franques les frontières de la Gaule, Théodose renvoya les ambassadeurs d'Eugène et disposa tout pour la guerre. On allait avoir à combattre les forces organisées de l'Occident. Les deux principaux lieutenants de Théodose, Timasius et Stilicon (ce dernier, Vandale d'origine), recrutèrent des légions, et les conduisirent contre les armées d'Arbogaste et d'Eugène. Les Francs unis aux Gaulois et aux Bretons servaient sous l'usur-

pateur du trône d'Occident ; les troupes de Théodose, conduites par un Vandale, se composaient en grande partie de Visigoths, sujets du célèbre Alaric : Ainsi, des deux côtés, les barbares luttaient pour sauver ou pour détruire l'empire romain. Théodose ne tarda pas à paraître, et à fortifier par sa présence le courage de ses soldats. La bataille s'engagea dans la plaine qui s'étendait des murs d'Aquilée aux bords du Frigidus (le Vipao) : les Goths, conduits par Bacure, l'un de leurs chefs, commencèrent l'attaque ; mais ils perdirent dix mille hommes, et ne réussirent point à ébranler les Gaulois. La nuit suspendit les combats ; Théodose la passa dans les larmes et dans les prières, pendant que les troupes d'Eugène se livraient à la joie et à la débauche. Le lendemain, une partie des auxiliaires de Germanie, qui servaient la cause d'Arbogaste, se détacha subitement de son parti, et passa sous les drapeaux de Théodose. Cette défection, obtenue à prix d'argent, eut pour résultat la déroute complète de l'armée d'Eugène, et cet empereur éphémère fut mis à mort aux pieds de Théodose. Arbogaste erra pendant quelques jours dans les montagnes ; puis, désespérant de ressaisir la victoire, il se perça de son épée (394). La bataille d'Aquilée plaça l'occident de l'empire romain sous la main de Théodose, déjà maître de l'orient. Ce grand capitaine ne jouit que pendant quelques mois de sa glorieuse fortune : une mort prématurée l'enleva aux espérances de ses peuples (395).

Les deux fils de Théodose, Arcadius et Honorius, se partagèrent son héritage : le premier eut l'empire

d'Orient, l'autre celui d'Occident ; et depuis lors les deux moitiés de l'univers romain ne furent plus réunies sous la puissance d'un seul homme et dans une même unité monarchique. Deux ministres de Théodose, aussi célèbres par leurs talents que redoutables par leur ambition, exerçaient en quelque sorte la tutelle impériale durant les premiers jours du règne d'Arcadius et d'Honorius : l'un était Rufin, Gaulois d'origine, homme hypocrite et corrompu, et qui savait cacher ses vices sous l'apparence de l'austérité ; il était chargé d'administrer l'Orient. Le Vandale Stilicon, qui avait la haute main dans les affaires d'Occident, était renommé par son génie militaire, et s'appuyait, eu égard à son origine, sur la sympathie et la confiance des barbares. Tous deux s'accordaient à vendre la justice, les emplois et les honneurs, et à préférer leur propre élévation à leur devoir.

Rufin médita de faire épouser sa fille au faible Arcadius : une intrigue de palais, très-habilement conduite, détermina l'empereur à prendre pour compagne Eudoxie, fille de Bauton, et de la race des Francs. Pour se venger de cet outrage mérité, l'odieux Rufin fit appel aux Huns et leur ouvrit les portes de l'Asie. Ces barbares, comme des bêtes fauves, saccagèrent l'Arménie, la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie, répandirent l'épouvante dans tout l'Orient, parurent devant les murs d'Antioche, étendirent leurs dévastations jusque sur les bords du Tigre, et ruinèrent entièrement les villes de la Mésopotamie et de la Commagène. Ce n'était point assez pour donner satisfaction aux vengeances de Rufin. Ce traître invita Alaric,

roi des Wisigoths, à se jeter sur la Grèce. Alaric joignit à ses hordes des masses considérables de Huns, d'Alains et de Sarmates, et livra à l'incendie et au pillage la Mœsie, la Pannonie, la Thrace, et toute la contrée qui s'étendait de Constantinople à la mer Adriatique. Lorsque l'empire d'Orient se trouva réduit à cette extrémité, et qu'il ne resta plus à l'empereur que sa capitale, où il se renfermait tremblant, Rufin s'aboucha avec les barbares, obtint leur éloignement à prix d'or, et osa se féliciter d'avoir sauvé son maître.

Tandis que l'Orient était en proie à ces misères, Stilicon parcourait orgueilleusement les vallées du Rhin, et descendait le long de ce fleuve jusqu'en Batavie, obligeant partout sur son passage les chefs des nations germaniques à l'implorer et à l'entourer d'honneurs. Il réprima quelques incursions des Francs, mit fin au pouvoir et à la vie de leurs rois Markomer et Sunnon, et châtia les pirates saxons qui désolaient les côtes. Quand il eut réalisé ces entreprises, il marcha au secours de l'Orient; mais déjà les Goths avaient cessé leurs ravages, satisfaits de l'or de Rufin, et se trouvant plus maîtres de l'empire qu'Arcadius lui-même.

Gaïna, chef des Goths, fit massacrer Rufin, trop longtemps son complice, et dont la présence commençait à le gêner. Tandis que les Goths préparaient par ce meurtre leur domination sur l'Orient, Stilicon multipliait les manœuvres pour détrôner Honorius et faire asseoir sur le trône d'Occident Euchérius, son propre fils. Dans ce but, il se liait

secrètement avec Alaric, le combattant ou le rappelant tour à tour, selon que l'exigeaient ses espérances. Alaric, trop fort pour être longtemps le jouet de cette politique, franchit les Alpes, et vint assiéger Honorius jusque dans Ravenne. Avant d'ordonner un assaut, il fit proposer au faible empereur de lui céder des terres en Occident, ou de décider, en une seule bataille rangée, qui des deux resterait maître de l'Italie. Honorius consentit à accorder aux Wisigoths des terres situées en Gaule. Mais, pendant que l'armée d'Alaric était en marche pour aller en prendre possession, elle fut attaquée et vaincue par Stilicon. Ce général aurait pu la détruire; il se contenta de l'affaiblir et de la tenir en respect, se réservant de pactiser avec elle, si l'intérêt de ses vues ambitieuses venait à le lui conseiller (400-403).

Pendant que les poëtes comparaient les victoires de Stilicon à celles de Marius, cet antique libérateur de l'Italie, Alaric résolut de marcher sur Rome. Stilicon, habile autant qu'infatigable, réussit à lui fermer le chemin; puis il fit offrir à son rival des trésors pour payer sa retraite. Alaric aurait rejeté ces propositions avec mépris; mais l'autorité qu'il exerçait sur les chefs barbares rangés sous ses drapeaux était assez mal affermie, et il ne se crut pas assez fort pour s'opposer à ce qu'ils se partageassent la rançon de l'Italie. Il se replia sur Vérone, et y eut à subir, avant d'abandonner l'Occident, une nouvelle défaite qui ajouta de nouveaux titres à la gloire militaire de Stilicon. Cet événement, qui raffermissait le pouvoir d'Honorius, fut célébré pompeusement à Rome; et l'on

éleva, pour consacrer le souvenir de la déroute des Goths, des monuments couverts d'inscriptions fastueuses, que les vaincus, reparaissant plus redoutables que jamais, ne devaient pas tarder à faire disparaître. A cette occasion le sang des gladiateurs coula encore une fois; mais le dévouement du saint moine Télémaque, qui périt en voulant séparer les combattants, détermina le chef de l'empire à abolir pour jamais ces criminels spectacles.

L'heure était venue où les aveugles instruments de la colère de Dieu allaient enfin châtier la puissance romaine et détacher, l'un après l'autre, par le fer et le feu, tous les membres du colosse. Avant de raconter les invasions qui eurent pour résultat de soustraire la Gaule à la domination des empereurs d'Occident, nous devons jeter un dernier regard sur l'état social et politique de cette contrée. Cette esquisse ne sera point inutile, puisque l'organisation romaine, sous laquelle, depuis trois siècles, la Gaule se trouvait courbée, a laissé dans nos mœurs administratives, dans nos institutions, dans nos lois, des traces qui subsistent encore, et que les révolutions succédant aux invasions des barbares n'ont point entièrement effacées.

CHAPITRE IX.

État moral et politique de la Gaule sous la domination romaine.

L'empire romain était organisé d'une manière uniforme ; la hiérarchie et l'unité servaient de base aux institutions politiques ; la liberté avait disparu, comme incompatible avec les nécessités d'un gouvernement vigoureux, et qui, pour maintenir son existence et le faisceau de la monarchie, devait avant tout commander, se faire obéir, ne tolérer aucun retard dans la soumission, et n'admettre aucune force qui fût investie du droit de résistance légale. Ce despotisme, tantôt cruel, tantôt souillé de débauche, mais toujours exercé avec une science administrative profonde, était comme l'âme du corps social. Il y avait centralisation de tous les pouvoirs dans la main du maître, et abdication de tous les éléments qui auraient pu vivre d'une vie propre.

Au spectacle de cette prodigieuse unité rassemblant sous un seul maître et dans une même pensée politique la plupart des nations connues, quelques esprits se sont laissés aller à une admiration et à un enthousiasme que nous ne saurions partager. Il faut bien se garder, en effet, d'être dupe des formes extérieures, et de prendre pour base de nos jugements les panégyristes des rhéteurs de Rome impériale. Parce que

tous les peuples avaient subi le joug de l'Italie et s'étaient vus associés à Rome, parce que le mécanisme gouvernemental était simple et vigoureux, il ne s'ensuit pas que les individus fussent réellement heureux. Et qu'importe la puissance de l'organisation administrative, si, au lieu de contribuer au bien-être de l'homme, elle ne sert qu'à rendre universelles l'oppression et la tyrannie? L'Italie, la mieux partagée des provinces, avait ses propres fléaux, et elle les devait à ses institutions : multiplicité des esclaves, envahissement de la grande propriété, substitution du pâturage à la culture, du travail servile au travail libre, par suite dépérissement de la race agricole : tels sont les faits principaux qui caractérisent à cette époque la condition de ce pays. Nous ne sommes pas fort touchés de cette objection, qu'une administration régulière protégeait les intérêts des peuples : il importe, en effet, de ne pas confondre la régularité de l'administration, qui sert principalement à rendre le gouvernement plus facile et plus commode, et la perfection de l'administration, qui tend à rendre les peuples plus paisibles et plus riches : l'une est un système établi, un rouage qu'une prudence vulgaire peut maintenir; l'autre est le fait des hommes, de leur bon vouloir, de leur habileté, de leur sagesse. Et d'ailleurs si, dans l'empire romain, l'administration était régulière, la politique variait sans cesse, au gré des passions, des convoitises et des crimes; et le mécanisme administratif devait, à la longue, se ressentir de ces ébranlements. Aussi voyait-on, à mesure que durait l'empire, languir la vie intérieure des cités, et les hommes

de quelque valeur s'éloigner des charges publiques. Qu'importait une richesse matérielle dévorée par les agents du fisc, et que des révolutions militaires mettaient chaque jour en péril? Au fond, la société romaine était sous la puissance prépondérante de l'épée, et les soldats sont les pires gouvernants. Si le droit civil, comme science, fit de grands et incontestables progrès, la famille, que le droit a mission de garder et de maintenir, se corrompit et s'altéra. Si la philosophie devint plus générale et plus haute, elle prit en même temps une allure vague et déclamatoire. Si la littérature revêtit un caractère d'unité, elle s'appauvrit tellement qu'elle fut partout grecque ou romaine, et qu'aucun des peuples soumis à Rome ne conserva de littérature nationale. Le bien qui pouvait naître de cette vaste unité impériale ne fut que trop compensé par l'action profondément immorale d'un pouvoir d'autant plus encensé et plus adoré, qu'il était plus sanguinaire et plus vil. Les sociétés païennes reposaient sur des principes vicieux, c'est-à-dire sur l'hostilité des peuples, sur l'inégalité des hommes, et sur l'esclavage. Établir une patrie commune entre ces peuples, et ne pas leur donner le christianisme, c'était leur porter un coup de mort. Égalité, nivellement, union des peuples, des idées, des conditions, ce sont autant de choses admirables sous l'empire de la loi chrétienne, parce qu'alors l'unité s'opère dans le bien; ce sont des choses désastreuses sous l'empire du paganisme, qui ne concentre les pouvoirs que pour le mal. L'unité romaine était providentielle, parce qu'elle se liait, à l'insu des Césars, à l'avenir de l'Église de Jé-

sus-Christ ; elle ne fut salutaire que par le christianisme et pour lui : jusque-là elle n'arrêtait nullement le déclin du monde païen, ni son cours vers le mal.

L'empire était divisé en quatre préfectures : savoir, la Gaule, l'Italie, l'Illyrie et l'Orient. Chaque préfecture était subdivisée en diocèses, comprenant chacun plusieurs provinces. Les deux capitales, Rome et Constantinople, restaient en dehors de cette division, et chacune d'elles était administrée par un *préfet de la ville*.

La préfecture de la Gaule comprenait trois diocèses : la Gaule proprement dite, l'Espagne et la Bretagne, formant ensemble vingt-huit provinces. L'administrateur politique de ce grand diocèse, désigné sous le nom de préfet du prétoire, siégeait à Trèves, l'une des plus anciennes cités de la Gaule Belgique, et la résidence ordinaire des empereurs.

Le préfet du prétoire était investi des plus hautes fonctions administratives et judiciaires ; mais il ne commandait pas les armées, et cette division des pouvoirs ne permettait pas aux préfets de se rendre dangereux et d'aspirer à la pourpre. Ils avaient dans leurs attributions tout ce qui touchait au commerce et à l'industrie, à la police, aux subsistances publiques, à l'entretien des routes, au recrutement, à l'interprétation des lois et des règlements, et à leur application. Ils exerçaient à cet égard une autorité en quelque sorte discrétionnaire, ne prenant conseil que des circonstances, et demeurant d'ailleurs toujours responsables vis-à-vis des empereurs, qui les nommaient et les révoquaient sans contrôle.

Avant le règne de Constantin, la Gaule, comme toutes les autres grandes provinces de l'empire, avait eu à sa tête un proconsul ou un préteur chargé de la gouverner, et qui, délégué de l'empereur lui-même, joignait la force militaire à l'autorité civile : tels on avait vu Agricola et Vindex rendre, tour à tour, la justice et commander les armées. Constantin prit ombrage de ces gouverneurs : pour affaiblir leur influence, il les réduisit à n'être que de hauts magistrats. A dater de son règne, il y eut dans chaque gouvernement un général de la cavalerie et un général de l'infanterie, auxquels étaient subordonnés, non-seulement les centurions et les tribuns, mais encore les lieutenants impériaux, qui s'appelaient déjà *duces* ou ducs, et qui commandaient dans chaque cité, sous l'autorité et la surveillance d'un officier supérieur, investi des pouvoirs qui appartenaient autrefois aux préteurs des provinces.

En droit, la juridiction civile et criminelle était dans les attributions directes du préfet du prétoire; mais ce principe subissait des exceptions de fait fort nombreuses, qui le réduisaient souvent à n'être qu'une fiction légale. Dans les villes qui avaient obtenu la concession du *droit italique*, les causes étaient portées en première instance devant des juges spéciaux; dans celles qui étaient pourvues d'un magistrat revêtu du titre de *défenseur*, ce fonctionnaire retenait à son tribunal les affaires de médiocre importance, naturellement les plus nombreuses. Avant Dioclétien, le préteur se bornait à appliquer la loi, et réservait la question de fait à une espèce de conseil par lui dé-

signé, qui correspondait, sous certains rapports, à notre jury moderne. Dioclétien ordonna aux gouverneurs de la province de connaître de toutes les affaires, sauf à se faire assister par quelques assesseurs : les grandes affaires étaient directement soumises au jugement de l'empereur, qui les faisait préalablement examiner par un consistoire (*consistorium*). Les procès les plus simples étaient jugés par des magistrats subalternes, appelés *juges pédanes*. Le préfet du prétoire, pour faciliter l'administration de la justice dans l'étendue de son gouvernement, se transportait à certains intervalles dans les principales cités de la province, et y tenait des assises (*conventus*) où se portaient les causes d'appel. Dans chaque diocèse (et il s'agit ici de la circonscription administrative et non de la circonscription religieuse), le préfet du prétoire était suppléé par un vicaire (*vicarius*), qui relevait directement de lui, et n'exerçait les fonctions judiciaires et administratives que sous le contrôle du délégué impérial. Au-dessous du préfet de la Gaule, résidant à Trèves, il y avait trois subdélégués : l'un pour la Gaule, l'autre pour l'Espagne, l'autre enfin pour la Bretagne. Chacune des dix-sept provinces de la Gaule avait son gouverneur civil : parmi ces magistrats, les six principaux portaient le titre de présidents; leurs onze collègues étaient appelés *comtes*. Sous l'autorité du préfet et de son subdélégué, ces présidents provinciaux surveillaient par eux-mêmes l'administration des cités et la conduite des agents civils.

Indépendamment du comte militaire de chaque cité, des tribuns ou *ducs* de chaque province, le com-

mandant militaire du prétoire, ou *maître de la milice*, avait sous ses ordres toutes les forces de terre ou de mer.

Jusque sous le règne de Constantin, il n'y eut en Gaule, comme dans toutes les provinces, d'autres armées que les troupes campées sur les frontières et chargées d'en assurer la garde ; le reste du pays n'avait d'autres garnisons que les milices urbaines. Constantin rappela les troupes des frontières et les distribua dans l'intérieur du pays, afin de contenir les cités, et surtout dans le but de prévenir le retour de ces révolutions militaires, dont chaque armée un peu considérable aimait à prendre l'initiative. Or, par ce système, sans atteindre entièrement le but qu'il poursuivait, il dégarnit les frontières et les livra presque sans défense aux incursions des barbares. D'un autre côté, les légions romaines, cantonnées au milieu des provinces et s'y faisant parfois concéder des terres, prenaient des habitudes de citadins, renonçaient à la vieille discipline de leurs pères, s'amollissaient peu à peu, et ne consentaient qu'à regret à entrer en campagne avant la saison d'été. Or, plus elles perdaient de leur ancien esprit militaire, et plus elles abusaient de leurs armes pour soumettre l'habitant à des exactions, à des réquisitions et à des charges, dont le résultat était d'aggraver les misères publiques.

Quant aux armées navales, elles se composaient, dans la Gaule, de galères et de bâtiments légers, destinés à garder l'entrée des fleuves sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Ces flottilles trop peu considérables

ne parvenaient que très-difficilement à garantir le pays des incursions et des pillages de la piraterie franque et saxonne. La flotte destinée à protéger la Meuse avait son bassin et ses arsenaux dans le lit de la Sambre. Arles était le port où venaient désarmer les vaisseaux préposés à la garde du Rhône ; ceux qui naviguaient sur la Seine, pour couvrir ce fleuve, remontaient, dit-on, jusqu'à Paris, et étaient amarrés à l'extrémité orientale de la Cité, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la métropole de Notre-Dame.

Le recrutement militaire des armées de terre et de mer s'opérait par forme de redevance. Un certain revenu fixé par la loi soumettait les propriétaires à fournir à l'État, chaque année, un ou plusieurs soldats, levés et armés à leurs frais. Au-dessous du cens dont nous venons de parler, les propriétaires moins riches se cotisaient pour équiper un homme. Les commandants militaires rendaient la justice dans l'armée, et connaissaient des causes civiles aussi bien que des affaires criminelles, lorsqu'il s'agissait de gens de guerre.

Les revenus de l'État, dans la Gaule, se composaient de quatre éléments principaux, et la même situation était faite à toutes les autres provinces de l'empire. On percevait d'abord, au profit du fisc impérial, les produits de ce que, par assimilation, nous pourrions appeler *le domaine ;* chaque citoyen payait ensuite un impôt annuel ; des droits de douane et de péage constituaient un revenu indirect : enfin, la masse produite par les perceptions de toute nature était accrue, chaque année, par les confiscations légales et par

des dons, réputés volontaires, que les peuples faisaient aux souverains, et qu'ils n'osaient jamais refuser. La majeure partie du domaine comprenait les terres, ordinairement considérables, que le sénat avait déclarées patrimoine de l'État lors de la conquête de la province; le reste provenait des successions en deshérence, de legs plus ou moins librement consentis, et de réunions aux biens impériaux à défaut de payement de taxe. Les terres domaniales étaient en culture ou en friche. Les premières étaient quelquefois distribuées à des vétérans ou à des colons que Rome établissait dans chaque province conquise, pour la maintenir dans l'obéissance. Quelquefois, lorsque ces terres trouvaient des acquéreurs qui offraient d'en acquitter le prix à des conditions avantageuses, on les vendait au profit de l'État, comme pour l'indemniser des frais de la guerre; mais la plus grande partie était affermée moyennant une redevance fixe, payable en deniers. Les terrains en friche étaient également affermés; mais la redevance était dans ce cas proportionnée à la récolte de chaque année, et variait en outre selon la diversité de la culture. On dressait avec soin l'état de ces terres domaniales, avec l'indication des fermiers, des colons, du temps de leur jouissance, et de la redevance que chacun d'eux était tenu de payer. Les décurions chargés, dans chaque cité, de surveiller les perceptions de cette nature obtenaient une remise proportionnelle, et disposaient ensuite, sous la direction du comte, et dans l'intérêt public, des redevances fournies en nature : on versait au trésor public les revenus

acquittés en deniers. D'autres immeubles domaniaux, fort importants en Gaule, et qui étaient exploités au profit de l'État, consistaient dans la propriété des mines d'or, d'argent, de fer et de cuivre. Toutes ces portions du revenu public, tout ce qui dépendait du domaine, constituait la dotation des empereurs.

L'impôt annuel, le tribut public, dû proportionnellement par tous les citoyens, ne tournait pas au profit du prince, mais servait à acquitter la solde des armées et des charges de l'empire : il se composait de l'indiction ou taxe par arpent, et de la capitation, exigible par tête. L'impôt sur les terres était ordinairement fixé pour une période de quinze ans : il était fort onéreux, et les exactions odieuses des préfets du prétoire, qui, dans l'intérêt de leur cupidité, accroissaient le tribut du peuple, donnaient lieu à d'incessantes et trop souvent inutiles réclamations. Pour remédier à cet abus, Théodose interdit aux préfets d'exiger des taxes ou suppléments de taxes, sans l'ordre préalable de l'empereur : mais le chef de l'État était loin, l'agent du fisc avait pour lui la force ; et on doit croire à l'existence de nombreuses spoliations qui demeuraient inconnues. L'imposition réelle ou foncière s'appelait *jugeratio*, c'est-à-dire taxe par mesure de terre, ou bien encore *jugatio*, mot qui exprimait ce que payait au fisc l'étendue de terre mise en culture par une charrue. L'imposition foncière était supportée par la propriété, et la plupart des terres y étaient soumises : elle formait la partie la plus considérable des revenus publics; elle figurait dans les lois de l'empire comme taxe

principale; les autres n'étaient mentionnées que comme produit accessoire. Quant à l'impôt par tête, ou capitation, comme il était exigible sans distinction de rang et de fortune, il était devenu ruineux et intolérable pour la Gaule. Ainsi, on lit dans Salvien que, lorsque les propriétaires avaient perdu leurs biens, ils n'en restaient pas moins soumis à la capitation. Il est dit, dans une loi des empereurs Valens, Valentinien et Gratien, que, jusqu'au temps de ces empereurs, un seul homme ou deux femmes au plus avaient dû payer une quote-part, une *tête;* mais que dorénavant on pourrait réunir jusqu'à trois hommes ou quatre femmes. Ainsi les exigences fiscales reculaient devant la pauvreté des contribuables. Si la capitation était une charge lourde et imposée à tous, il en était de même des corvées exigées pour le service des postes, pour l'entretien des voies militaires, et pour le recrutement. Les droits de douanes ou de péage étaient exigés pour les marchandises que l'on faisait entrer dans chaque province; mais il n'y avait pas de taxe sur la sortie. Les droits de ce genre étaient affermés, pour trois ans, aux enchères : on prélevait habituellement le huitième du prix d'estimation de la marchandise transportée; une rétribution moins lourde était perçue sur la vente des esclaves. Les empereurs se réservaient le monopole de la vente du sel.

Les impositions se percevaient avec une assez grande régularité; et le service fiscal, sous ce rapport, était en harmonie avec l'ensemble des institutions administratives si bien coordonnées, si vigoureusement conduites, qu'elles n'en rendaient que plus onéreux

et plus redoutable le despotisme du pouvoir central. Sous les premiers empereurs, on avait fait des recensements dans la Gaule; et ce système paraît s'être conservé jusqu'à la chute de l'empire d'Occident : les tableaux de recensement ou le cadastre étaient formés d'après les déclarations des habitants, mais une fausse déclaration était sévèrement punie. Ces registres étaient établis par des officiers impériaux qu'on nommait censeurs ou inspecteurs, et que désignaient ordinairement les préfets du prétoire ou les gouverneurs des provinces. D'après ce cadastre, le prince dressait chaque année l'état des taxes qui seraient levées l'année suivante; coutume qui correspond assez à nos budgets annuels. Les préfets locaux notifiaient d'avance à chaque province le montant de l'impôt que chacune d'elles devait supporter; les gouverneurs agissaient de même envers les cités, et les magistrats municipaux désignaient des citoyens chargés des fonctions de répartiteurs. L'impôt se payait par tiers, tous les quatre mois; les curies étaient responsables de la rentrée des deniers dans les coffres du fisc; elles payaient pour les débiteurs insolvables, et le fisc ne devait jamais perdre. En principe, la contribution personnelle ne se cumulait point avec la contribution foncière; elle était supportée par les colons, et par les maîtres pour chaque tête d'esclave. Les militaires, les religieux, les évêques et certains magistrats privilégiés étaient exempts d'impôts, surtout de l'impôt foncier. Le fisc obligeait le propriétaire de faire l'avance des taxes lorsque les colons étaient insolvables. Le cadastre, qui,

en indiquant les propriétés, faisait aussi connaître les colons et les esclaves, servait de base légale à la répartition des contributions directes. On voit que le système d'impôts établi dans la Gaule romaine par les empereurs était aussi régulier, aussi nettement déterminé que les budgets des États modernes, et que, sous ce rapport, les gouvernements contemporains n'ont eu bien souvent qu'à le prendre pour modèle : c'était l'une des conséquences inévitables de la centralisation administrative élevée à sa plus haute puissance. La domination romaine, qui avait commencé par la civilisation et la gloire, se terminait par la plus lourde des compressions fiscales, en échange de laquelle elle ne donnait même plus la sécurité.

L'administration politique disparut à la chute de l'empire romain ; mais il n'en fut pas de même du régime municipal, très-fortement constitué dans les provinces, et qui a laissé des traces que l'on retrouve encore dans nos institutions modernes et dans nos mœurs publiques.

Dans les dix-sept provinces secondaires ou gouvernements que comprenait la Gaule, il y avait une sous-division administrative de territoire, un degré subordonné de juridiction, la cité (*civitas*), composée d'une ou plusieurs villes et d'un district rural. Chaque ville était administrée par un corps municipal appelée *curie*, sous l'autorité directe du gouverneur de la province, président ou consulaire, quel que fût son titre. La *curie* avait sous sa juridiction des bourgs (*pagi*) régis par des magistrats subalternes. La *curie*

se composait d'environ cent membres, que l'on appelait souvent sénateurs, et qui, plus souvent encore, étaient nommés *curiales* ou *décurions*. Les citoyens revêtus de cette charge composaient, en quelque sorte, un ordre à part (*ordo*), intermédiaire entre les grands dignitaires et la population libre, et jouissant de certains priviléges, tels que l'exemption de la torture, du supplice du feu : il y avait deux classes de décurions, ceux qui l'étaient de naissance (*originales*), et ceux que la curie elle-même élevait pour se compléter. Les membres de la curie, inscrits les premiers sur la liste (*primi, primates, principales*), dans une proportion qui variait de cinq à quinze, étaient réputés supérieurs en dignité.

Les fonctions exécutives, dans la cité, appartenaient à plusieurs officiers ou magistrats, également revêtus du titre de *curiales*, et qui, dans les villes où ils n'existaient qu'au nombre de deux, prenaient le nom de *duumvirs*, et que l'on appelait *consuls*, si la curie s'était fait attribuer la désignation honorifique de sénat. Là où les magistrats curiales étaient au nombre de quatre, on les nommait *quatuorvirs*. Il y avait un duumvir de la justice (*vir juridicundo*) et un duumvir chargé de la haute surveillance (*curator, censor*), et, à ce titre, de fonctions administratives concernant l'inspection des monuments, des caisses et des revenus publics. L'édilité, en matière de police et de justice, était confiée à deux autres magistrats municipaux. L'élection pouvait faire passer ces magistrats d'un degré à l'autre, mais toujours sans franchir la classe intermédiaire ; les titulaires pouvaient être réé-

lus. La curie avait ses scribes, ses tabellions, ses greffiers.

Les attributions de la curie consistaient à surveiller la répartition et la levée de l'impôt, à maintenir une bonne police, et à juger, en matière civile, les contestations de peu d'importance; elle intervenait, par délégation d'un ou de plusieurs membres et de certains officiers civils, dans les transactions et dans les contrats, et, en général, dans tout ce que la loi romaine nommait les actes de juridiction volontaire. Cette intervention était obligatoire lorsqu'il s'agissait de testaments ou de donations considérables; elle n'était qu'officieuse et nullement nécessaire dans les ventes, échanges et payements entre simples particuliers. Pour la police urbaine, la curie avait sous ses ordres des *irénarques*, des *stationnaires* et des *curieux*, agents officiels de diverses classes, et qui correspondaient, sous plusieurs rapports, à nos commissaires, officiers de paix, sergents de ville et appariteurs. L'administration des subsistances publiques était l'une des charges les plus importantes de la curie. Les ressources municipales se composaient à peu près, comme dans la France actuelle, du produit de certains domaines appartenant à la ville, et de certaines taxes levées sur l'entrée, la sortie, le transport ou la consommation des denrées ou des marchandises.

Cet état de choses qui subsistait sous les empereurs, et spécialement sous les règnes de Dioclétien et de Constantin, dut naturellement subir des modifications et des altérations de détail dont il ne serait guère possible de tenir compte. Vers la fin du quatrième siècle,

on vit disparaître les duumvirs et les quatuorvirs, et la curie fut régie par les principaux de ses membres, ceux dont les noms figuraient les premiers sur le tableau. Le *principal*, substitué au *magistrat curial*, n'exerçait pas de prérogatives judiciaires ; il n'était pas élu, et son influence était moindre. Cette modification introduite dans le régime municipal de la Gaule se fit évidemment dans l'intérêt du pouvoir central, et pour vaincre les résistances plus ou moins démocratiques, qui trouvaient un point d'appui dans l'organisation de l'ancienne curie.

Depuis longtemps, en effet, les dignités curiales, qui avaient été, dans l'origine, sollicitées et enviées, étaient considérées comme des charges de plus en plus onéreuses, et comme autant de causes de la plus lourde oppression. Tant que la cité avait été riche, tant que le bien-être des citoyens avait permis d'accepter, sans murmure, les impôts et les taxes nécessaires à l'État, aucune difficulté ne s'était produite ; mais bientôt, les malheurs de l'empire s'accroissant et les exigences du trésor devenant de plus en plus intolérables, les revenus des villes ne suffirent pas à faire face aux contributions de toute nature, et les décurions ou membres de la curie se virent contraints par la loi de répondre pour les contribuables insolvables, et de pourvoir, sur leurs biens personnels, aux dépenses que l'impôt régulier ne permettait plus d'acquitter. Cette injuste exigence devint pour les décurions une cause de ruine ; la condition des membres de la curie devint la plus odieuse de toutes les conditions sociales, et ce fut à qui d'entre eux échapperait,

par privilége ou par refus, à une magistrature qui ressemblait à un châtiment. Ce n'était pas le compte du pouvoir despotique; et pendant une longue série d'années on vit se succéder des lois destinées à contraindre les décurions à conserver leur charge, à leur enlever la disposition de leurs biens, à les contenir dans la curie, et à leur rendre la fuite pour ainsi dire impossible. Cet infâme système pesait sur tous les citoyens aisés, sur tous les propriétaires en jouissance de certains domaines; et on n'y échappait qu'en obtenant d'être admis dans le sein des classes privilégiées ou en descendant dans la catégorie des classes ouvrières, qui n'avaient d'autres ressources que le travail.

La conséquence inévitable de cette situation fut de rendre l'ordre social odieux à tous ceux qu'il aurait dû protéger, de faire haïr le joug intolérable de Rome, et de faire désirer des bouleversements universels à quiconque n'était point agent impérial, employé de l'État, membre des corps exempts de toute charge fiscale, tels que l'étaient le clergé et l'armée. Ainsi fut supprimée dans la Gaule, comme dans les autres provinces, cette classe intermédiaire qui peu de temps auparavant avait été en possession d'un bien-être et d'une influence considérable, et qui, sous l'empire romain, correspondait à ce que nous nommons aujourd'hui la bourgeoisie, la classe moyenne. Cette situation ne tarda pas à porter des fruits de dissolution et de mort, que les barbares s'apprêtaient déjà à recueillir.

Dans les intervalles où le pouvoir souverain était confié à des mains prudentes, on cherchait à remédier

à ce fâcheux état de choses, et à donner aux provinces quelques garanties de justice et d'ordre. C'est de l'an 365 que date l'institution du *défenseur* (defensor) que le peuple élisait dans chaque ville, et qui avait pour office de protéger le peuple contre les exactions de la curie, la curie elle-même contre les exigences arbitraires des officiers de l'empire. Cette amélioration ne fut pas sans portée; elle adoucit bien souvent des rigueurs que la loi imposait, et qui découlaient d'ailleurs de la nécessité plutôt que de la volonté réfléchie des souverains. Un autre progrès, bien autrement fécond en résultats, fut d'introduire dans la curie des membres du clergé, et de conférer aux évêques le droit de haute surveillance sur les magistrats chargés de l'administration et de la justice, comme aussi le choix des curateurs et de la plupart des officiers municipaux. Quelque impuissant que fût le clergé à remédier à tant de misères et à faire disparaître tant d'abus, son intervention directe, son autorité en matière civile, amenèrent quelques sages réformes, permirent aux populations pauvres de respirer, paralysèrent la tyrannie des délégués impériaux, et provoquèrent les justes bénédictions du peuple. De là ce fait que la tutelle des classes opprimées devint l'attribution naturelle des évêques et des membres du clergé catholique, et que, l'Église étant le seul appui sérieux qui restât au peuple au milieu de la dissolution du faisceau romain, la société chrétienne, jeune, forte, avec ses croyances et sa morale, avec Dieu pour espérance et la charité pour guide, se substitua peu à peu à la société civile, qui demeura

dans son isolement, dans ses misères et dans sa faiblesse.

Dans la Gaule, encore soumise à la domination romaine, la population libre se divisait en trois grandes classes, savoir :

1° Les corps privilégiés, qui se composaient du clergé, de l'armée, des sénateurs, et des clarissimes. Ces deux dernières catégories étaient nombreuses, et comptaient dans leur sein les magistrats et les fonctionnaires publics employés soit à la cour, soit dans les provinces; enfin tous ceux qui avaient occupé des charges de quelque importance.

Ces privilégiés constituaient une noblesse nombreuse, mais sans puissance, et n'ayant pour elle ni l'origine, ni la gloire. Ce n'était qu'un degré élevé dans la hiérarchie sociale, auquel tous les hommes nés libres, et même les affranchis, pouvaient aspirer, parce que ces mots de *sénateurs* ou de *clarissimes* étaient des récompenses honorifiques promises à tous. Leur principal privilége consistait à jouir des prérogatives de la classe des curiales sans avoir à en subir les charges, et l'on va voir que c'était là une faveur très-importante; ils avaient en outre le droit d'être jugés par un tribunal spécial dans les causes capitales, et celui d'être exempts de la torture. Ce dernier droit était commun à tous les membres de la curie.

2° La classe *curiale,* qui comprenait les citoyens aisés, nés ou domiciliés dans la ville, et possédant au moins vingt-cinq arpents de terre. Nous venons de dire à quelles épreuves était soumise cette bour-

geoisie du quatrième siècle, et comment, par le seul fait des institutions, elle disparaissait peu à peu de la société politique et civile.

3° La troisième classe se composait du *menu peuple* (plebs), et, malgré sa condition humble et obscure, elle était sans contredit la moins à plaindre : elle comprenait les petits propriétaires et les artisans. Les premiers étaient fort peu nombreux : quant aux ouvriers libres, aux petits fabricants et aux marchands non propriétaires, ils formaient entre eux des corporations et des corps de métiers sans importance politique, et attentivement surveillés par le gouvernement. Ces corporations étaient réglées par des lois oppressives et parfois odieuses. Il était interdit aux membres d'un corps semblable d'en sortir pour exercer des fonctions publiques; tout individu introduit dans une corporation y restait, bon gré, mal gré, et ses enfants étaient tenus de suivre la même profession. En échange de la protection légale qui le mettait à l'abri de toute concurrence, l'artisan restait attaché à son métier comme le décurion à la curie, comme le colon à la terre.

Les esclaves constituaient le dernier échelon de la société gauloise, et leur condition était fort dure. Quand les maîtres étaient opprimés et ruinés, la situation des esclaves devait, au même degré, se faire intolérable, puisque leurs travaux seuls alimentaient la cupidité ou les besoins des propriétaires. Cependant il y avait de nombreuses variétés d'esclavage : l'une était celle des domestiques, une autre comprenait les colons ou agriculteurs des fermes. Ceux qui

cultivaient à titre de fermiers (*coloni*), ou payaient seulement une partie des revenus à titre de redevance (*tributarii*), étaient bien moins à plaindre, par exemple, que les esclaves (*inquilini*) qui travaillaient et défrichaient uniquement pour le bon plaisir du maître; enfin la condition de ces derniers était encore préférable à celle de leurs compagnons que la naissance attachait à la terre même, et qui étaient vendus avec le domaine, comme en faisant intégralement partie (on les nommait *adscriptitii*).

Ainsi la Gaule ne conservait aucun vestige de ses anciennes lois; l'organisation politique, l'administration civile, la législation, étaient purement romaines.

Les hautes classes de la société avaient subi ce mouvement, imprimé par les lois; elles avaient entièrement abdiqué tout vestige de nationalité gauloise, pour se conformer aux mœurs et aux coutumes des Romains; elles semblaient avoir renoncé à leurs noms pour en choisir qui fussent en harmonie avec les modes latines; enfin elles se piquaient de ne parler d'autre langue que celle des conquérants, laissant au peuple, meilleur dépositaire des souvenirs de l'ancienne patrie, l'usage de la vieille langue gauloise, abaissée à la condition de patois, et dédaigneusement appelée langue *rustique*. Ce ne fut d'ailleurs que par degré que l'élite de la société transalpine réussit à parler le latin avec la pureté romaine. En Bretagne, dans les contrées montagneuses qui restaient comme en dehors de la civilisation, les idiomes celtiques se maintinrent avec une opiniâtre énergie, quoique sou-

vent altérés par l'adoption des formes et des terminaisons usitées dans la langue latine; plus on se rapprochait du Rhin, et plus aussi le langage gallo-romain perdait de sa correction et de sa pureté. Les Aquitains, et surtout les habitants de la Narbonnaise, paraissaient fiers d'avoir renoncé à la langue maternelle, et de s'être initiés les premiers aux difficultés du latin : on les citait comme les arbitres du goût, et les Celtes aussi bien que les Belges avaient honte de parler devant eux, et de se servir de tournures et de phrases empreintes de l'accent barbare et mêlées de mots germaniques. Plus tard, en revanche, nous verrons l'idiome du nord, la langue wallone, reléguer au rang de patois la langue *romane* parlée dans les provinces du midi.

Les riches gaulois avaient adopté, pour la vie ordinaire, toutes les coutumes des premières classes romaines : ils habitaient d'élégantes villas, partageaient leur temps entre le jeu, les bains, la lecture, l'équitation, le souper. La paume et les dés étaient leurs jeux favoris. Tout repas solennel était égayé par des musiciens et des danseurs. On voyageait à cheval sur des routes où il n'existait ordinairement ni auberges ni hôtelleries. Les jeux du cirque, les combats de gladiateurs ou d'animaux, faisaient les délices des grandes villes. Entre toutes les provinces, l'Aquitaine était renommée par la douceur de son climat, la richesse de ses campagnes, la politesse de ses habitants; mais là aussi, en revanche, les mœurs étaient dissolues, sensuelles, et la corruption avait fait les plus effrayants ravages. « Personne ne doute,

dit Salvien, que la contrée occupée par les Aquitains et les Novem populaniens ne soit comme la moelle de la Gaule entière, comme une mamelle d'inépuisable fécondité, et non-seulement de fécondité, mais de ce qui semble bien souvent préférable aux hommes, savoir : de beauté, d'agréments et de délices. Toute cette contrée est en effet tellement entrecoupée de vignobles, fleurie de prés, parsemée de champs cultivés, plantée d'arbres à fruits, délicieusement ombragée de bosquets, arrosée de fontaines, sillonnée de rivières, chevelue de moissons, que ses possesseurs semblent avoir obtenu en partage une image du paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. Que devait-il arriver de là? Certes, des hommes si particulièrement comblés des bienfaits de Dieu devaient en être d'autant plus dévoués à Dieu. Mais qu'est-il arrivé, sinon tout le contraire? Les Aquitains sont, parmi les Gaulois, les premiers en vices comme en richesses. La recherche des voluptés n'est nulle autre part si effrénée, la vie si impure, la conduite si relâchée (1). » Il y a dans ce tableau, dont nous affaiblissons les couleurs, et dont nous retranchons à dessein certains passages, une exagération systématique dont nous devons tenir compte, et qui n'en laisse pas moins subsister le fait de la corruption des hautes classes, dans la Gaule méridionale. Les Armoricains et les Arvernes, chez lesquels la foi chrétienne n'avait point été comme étouffée sous l'ivraie de la débauche, présentaient à l'ob-

(1) Salvianus, *de Gubernat. Dei*, VI, 7.

servateur une situation plus consolante et des mœurs plus dignes.

La Gaule avait été couverte de monuments, de routes, d'arcs de triomphe, de palais sénatoriaux, et de tout ce qui atteste une civilisation élevée à sa plus haute puissance : encore à demi barbare dans les provinces qui s'étendaient entre la Seine, les Vosges et le Rhin, et dans les régions maritimes de l'Armorique, elle n'était, sur tous les autres points, qu'une seconde Italie, célèbre par le luxe, la politesse, l'éloquence et les mœurs presque romaines de ses habitants. Mais dès la fin du troisième siècle, quand les barbares recommencèrent chaque année leurs incursions accompagnées de ravages; lorsqu'à chaque instant il fallut refouler au delà du Rhin les Alamans et les Francs, et relever les ruines fumantes qu'ils laissaient partout où ils avaient mis le pied, la splendeur inouïe de la Gaule commença à déchoir, et fit place à l'inquiétude et à la misère : les villas de marbre, les bains magnifiques et les immenses fermes subsistèrent encore partout où les barbares n'y avaient pu mettre le feu; mais sous ces apparence de luxe et de richesse se cachait la ruine progressive qu'amenait le système fiscal, et que rendait inévitable le manque de sécurité et de garanties. Ce qui restait de la première splendeur suffisait bien encore à exciter les convoitises des Bagaudes et la cupidité des barbares, mais non à pourvoir aux exactions légales des officiers de l'empire et aux exigences de l'impôt : sous ces palais que peuplait l'impuissance, et qui trop souvent servaient d'asile au plaisir et au vice, on ne rencontrait aucun

élément assez vigoureux et assez patriotique pour disputer le sol du pays aux barbares, et pour conjurer le danger public. Voici dans quels termes, empreints d'une douloureuse énergie, Lactance expose la situation de l'empire et des provinces ; on comprendra ce qu'était la Gaule sous l'oppression fiscale que lui imposait la domination romaine : « Dioclétien, dit Lactance, Dioclétien, l'auteur de tant de crimes, l'artisan de tous nos maux, a osé porter ses mains avides jusque sur Dieu lui-même. C'est lui qui bouleversa l'univers par son avarice... Il associa trois nouveaux princes à son empire, divisant ainsi le monde en quatre parties, et multipliant les armées... Sous lui, le nombre des hommes salariés surpassa tellement celui des contribuables, que les ressources des colons étant épuisées par l'énormité des impôts, les campagnes furent abandonnées, et les champs cultivés se changèrent en forêts. Puis, pour semer partout la terreur, les provinces furent aussi fractionnées, et sur chaque pays, sur chaque ville, vinrent s'abattre de nombreux gouverneurs, suivis d'employés plus nombreux encore, les percepteurs, les inspecteurs des domaines, les vicaires des préfets. Or, de tous ces fonctionnaires les actes civils sont très-rares, mais les condamnations, les proscriptions fréquentes, et les exactions de tout genre souvent répétées, c'est trop peu dire encore, continuelles, et, dans ces exactions mêmes, d'insupportables abus. Non moins intolérables sont les charges qu'on fait peser sur nous pour l'entretien des troupes.

« Ce même empereur, dans son insatiable avarice, ne consentant jamais à voir diminuer ses trésors, multipliait les impôts extraordinaires et les dons gratuits, pour conserver intactes et dans leur entier les richesses qu'il entassait. Ce fut encore lui qui, après avoir, par différentes iniquités, occasionné une cherté exorbitante, chercha à fixer par une loi le prix des marchandises. Alors beaucoup de sang fut versé pour de méprisables et futiles objets ; et la crainte empêchant de mettre aucune marchandise en vente, la cherté s'accrut chaque jour davantage, jusqu'à ce qu'enfin la nécessité elle-même fît abolir la loi.

« Ajoutez encore une indicible manie de bâtir, et les exactions auxquelles les provinces aussi se voyaient exposées pour fournir les ouvriers, les artisans, les voitures de transport, en un mot, tout ce qui est nécessaire pour des constructions. Ici s'élevaient des basiliques, ici un cirque, ici une monnaie, ici une manufacture d'armes, là un palais pour son épouse, là un autre pour sa fille. Et tout à coup une grande partie de la ville était abandonnée ; tous émigraient avec leurs femmes et leurs enfants : on eût dit d'une ville prise par l'ennemi. Puis, quand ces édifices eurent été élevés en ruinant les provinces : « Cela n'est pas « bien fait, disait-il ; qu'on le refasse ! » Et il fallait qu'ils fussent jetés à terre et reconstruits sur un autre plan, pour être sans doute démolis de nouveau. Tel était le délire dans lequel le jetait son désir de faire de Nicomédie la rivale de Rome. Je ne parle pas de tous ceux qui périrent victimes de l'étendue de leurs domaines ou de leurs richesses ; c'est une chose que la

pratique du malheur nous fait regarder comme habituelle et presque comme autorisée; mais un fait remarquable, c'est que s'il voyait un champ bien cultivé, un édifice richement construit, la peine capitale était réservée au propriétaire. On eût dit qu'il ne pouvait prendre le bien d'autrui sans verser du sang.

« Mais la calamité publique, le deuil universel, fut à son comble quand, le fléau du cens une fois lâché sur les provinces et sur les villes, les censiteurs se répandirent partout et bouleversèrent tout. On eût dit une invasion ennemie, des prisonniers au pouvoir d'un vainqueur cruel. On mesurait les champs par mottes de terre ; les ceps de vignes et les arbres étaient comptés, les animaux de tout genre inscrits, les hommes eux-mêmes enregistrés; et pour cette opération on rassemblait citadins et campagnards dans l'intérieur des villes; les places publiques regorgeaient de familles réunies comme des troupeaux, car chacun était là avec ses enfants et ses esclaves. Partout retentissaient la torture et le fouet. On tourmentait les fils pour qu'ils déposassent contre leurs pères, les esclaves les plus fidèles pour qu'ils accusassent leurs maîtres, les femmes elles-mêmes pour qu'elles dénonçassent leurs maris. Ce moyen était-il impuissant? on torturait les suspects pour qu'ils se dénonçassent eux-mêmes; et quand la douleur était victorieuse, on inscrivait ce qu'ils ne possédaient pas. L'âge, la santé ne pouvaient être une excuse. Les malades, les infirmes étaient traînés devant le censiteur; on estimait l'âge de chacun, on ajoutait des années aux enfants, on en retirait aux vieillards. Tout était plein de deuil

et de tristesse. Cette conduite, que jusqu'ici les vainqueurs seuls, autorisés par le droit de la guerre, avaient tenue à l'égard des vaincus, il la tient, lui, à l'égard des Romains et des peuples soumis aux Romains : et pourquoi? parce que ses parents ont été soumis au cens que Trajan vainqueur avait imposé aux Daces pour les punir de leurs continuelles rébellions.

« Cela fait, chaque tête était imposée pour une certaine somme, et l'existence s'achetait ainsi à prix d'argent. Et gardez-vous de croire qu'on s'en rapportait à ces premiers censiteurs; on en envoyait de nouveaux, comme pour opprimer davantage. Ceux-ci, bien qu'ils ne trouvassent rien, ajoutaient néanmoins au gré de leur caprice, afin de ne pas paraître envoyés pour rien. Cependant les animaux diminuaient, les hommes mouraient, et l'on n'en payait pas moins l'impôt pour les morts, afin qu'il ne fût permis, ni de vivre, ni même de mourir, sans payer. Il ne restait que les mendiants dont on ne put rien exiger : la misère et le malheur les avaient mis à l'abri de toute espèce d'injure. Mais cet homme impie eut pitié d'eux, et ne voulut pas les laisser dans le besoin. Il ordonna qu'ils fussent tous réunis, les fit transporter sur des barques et submerger en pleine mer : tant était grande la compassion de cet homme, qui pourvut ainsi à ce qu'il n'y eût pas de malheureux sous son règne! Ainsi, pour éviter que personne n'échappât au cens en se couvrant du masque de la mendicité, il fit mettre à mort une multitude de malheureux, contre tous les droits de l'humanité. »

Voilà où en était la société politique et civile ; tels sont les fruits du despotisme, à qui il a été donné de corrompre toutes les sources qu'il ouvre, parce qu'il se complaît en lui-même, et non dans le devoir. Le paganisme avait laissé dans le monde romain des germes de mort ; et il fallait qu'un souffle fécond, émanant de Dieu, fît surgir du sein des ruines un ordre nouveau, un avenir basé sur la vérité et la justice.

C'était d'ailleurs une grande époque pour la religion et pour l'intelligence, que ce quatrième siècle où Jupiter vaincu abandonnait le Capitole aux saints apôtres. L'Église, exposée à d'immenses tribulations, gagnait du terrain et étendait son empire sur les âmes. Toutes les nations venaient l'une après l'autre s'agenouiller dans ses sanctuaires ; après trois siècles de persécutions et de souffrances, elle proclamait l'accomplissement de ces paroles prophétiques : « Jéhovah règne ! que la terre tressaille de joie, et que les îles sans nombre s'en réjouissent !... L'Éternel a fait connaître son Sauveur, il a manifesté sa justice aux yeux des nations. Il s'est souvenu de sa miséricorde, et des promesses de vérité qu'il avait faites à la maison d'Israël. » Alors se réalisait visiblement pour l'Église ce merveilleux langage d'Adonaï Jéhova : « Voici que j'étendrai ma main vers les nations, et j'élèverai mon étendard vers les peuples ; et ils t'apporteront tes fils entre leurs bras, et ils t'amèneront tes filles sur leurs épaules. Et les rois seront tes nourriciers, et leurs reines tes nourrices, et ils baiseront la poussière de tes pieds. » (Isaïe, 49 et 52.)

Il ne nous appartient pas de dérouler ici les annales

de l'Eglise depuis le jour où s'éleva le *labarum*, jusqu'à l'heure où mourut le grand Théodose. Ce magnifique tableau ne saurait trouver place dans le cadre rétréci qui nous est indiqué, et nous ne devons pas perdre de vue l'histoire de la Gaule pour retracer, fût-ce même à la hâte, les œuvres, les luttes, les combats et les victoires de la foi catholique, durant le quatrième siècle de notre ère : il nous suffira de mentionner en peu de mots tout ce qu'il importe de connaître pour avoir l'intelligence de la situation religieuse de la Gaule, lorsque l'empire d'Occident commençait à faire place aux barbares, et ne luttait encore que pour retarder sa ruine.

Dans les dernières années de son règne, et au milieu des sanglantes tragédies domestiques qui désolaient le palais impérial, Constantin, si dur pour les vaincus et pour sa famille, n'en cherchait pas moins à adoucir la législation romaine, et à la mettre en harmonie avec le christianisme. C'était une dette payée au Dieu par lequel il avait vaincu. Les confesseurs persécutés pour la foi étaient de retour dans leurs familles, leurs biens leur étaient restitués ; l'Église redevenait libre ; le gouvernement et l'administration des provinces étaient confiés à des chrétiens ; défense était faite de consacrer de nouvelles idoles ; ordre était donné de reconstruire les églises détruites par les persécuteurs, et d'en bâtir partout où les adorateurs de Jésus-Christ manquaient de sanctuaires. Ces premières réparations en appelèrent d'autres. Bientôt il y eut ordre d'abattre les temples des faux dieux et de briser leurs effigies. L'Église triomphait en tous lieux de

l'idolâtrie : mais, comme elle est réservée à la lutte et aux épreuves, Dieu ne lui accordait pas le repos, et il permettait que, sur les débris du polythéisme, le schisme et l'hérésie se dressassent pour combattre la foi.

Comme on l'a vu, la plus redoutable de ces attaques fut l'arianisme, doctrine impie qui tendait à nier la divinité de Jésus-Christ, et à établir que le Fils de Dieu n'est point en toutes choses égal à son Père. Le novateur qui osa se faire l'apôtre de cette hérésie et qui lui donna son nom était Arius, prêtre de l'Église d'Alexandrie, homme turbulent et ambitieux, déjà avancé en âge et profondément hypocrite, et qui voulait se venger de n'avoir point été revêtu de la dignité épiscopale. A la faveur de quelques partisans qu'il avait séduits, et grâce à de hautes influences, il était parvenu à entraîner à sa suite un certain nombre de sectateurs, et à susciter de grands troubles dans le sein de l'Église. Solennellement condamné par le concile œcuménique de Nicée, il fut envoyé en exil. Peu d'années après, l'empereur Constantin, s'étant laissé surprendre par une rétractation artificieuse et par les instances d'Eusèbe de Nicomédie, protecteur du coupable, le rappela d'Illyrie, et ordonna à saint Athanase de l'admettre à la communion. Saint Athanase occupait le siége d'Alexandrie, et ce fut alors qu'il se montra fidèle à cette parole de l'Esprit de Dieu parlant à saint Pacôme, dans le désert : « Voilà que j'ai établi Atha-« nase pour être la colonne et la lampe de l'Église ; « mais il aura à souffrir bien des tribulations. » Il refusa courageusement d'obéir aux ordres de l'em-

pereur, et, à son tour, fut envoyé en exil et relégué à Trèves, siége du prétoire des Gaules. Le reste de la vie de ce saint évêque fut rempli de souffrances et de persécutions endurées pour la divinité de Jésus-Christ, jusqu'à l'époque où, sous le règne de Théodose, et après avoir vu le calme rendu à son troupeau, il expira plein de vertus devant Dieu et de gloire devant l'Église, qui l'a surnommé *le Grand*. Ce n'était point une lutte de médiocre importance que celle qu'avait suscitée l'erreur impie d'Arius : toutes les destinées du christianisme se trouvaient engagées dans la question, et par suite la destinée future du genre humain, puisqu'en dehors de la foi chrétienne il ne restait aucun élément de régénération pour le monde. C'était la querelle de tous et de tout : il en sortit des proscriptions, des révolutions, des meurtres, des invasions même; et, par bonheur pour la Gaule du quatrième siècle, son peuple se trouva presque entièrement à l'abri du fléau, et n'entendit que de loin gronder la tempête.

Après Dieu, la Gaule dut ce bonheur à saint Hilaire, l'une des gloires de son Église, à cet évêque dont l'éloquence était si grande, que saint Jérôme la comparait à l'impétuosité du Rhône : *Hilarius eloquentiæ latinæ Rhodanus*. Né à Poitiers, d'une famille noble, et longtemps versé dans les sciences profanes, il s'était peu à peu élevé à la connaissance parfaite de la foi chrétienne : « Je considérais, dit-il, que l'état le plus désirable, selon les sens, est le repos dans l'abondance, mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de

l'homme devait être plus relevé, et je le mettais dans la pratique de la vertu et dans la connaissance de la vérité. La vie présente n'étant qu'une suite de misères, il me parut que nous l'avions reçue pour exercer la patience, la modération, la douceur, et que Dieu tout bon ne nous avait point donné la vie pour nous rendre plus misérables en nous l'ôtant. Mon âme se portait donc avec ardeur à connaître ce Dieu auteur de tout bien; car je voyais clairement l'absurdité de tout ce que les païens enseignaient touchant la Divinité, la partageant en plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe, l'attribuant à des animaux, à des statues et à d'autres choses insensibles. Je reconnus qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, immuable. Plein de ces pensées, je lus avec admiration ces paroles dans le livre de Moïse : « Je suis celui qui « suis. » Et dans Isaïe : « Le ciel est mon trône, et la « terre mon marchepied. » Et encore : « Il tient le ciel « dans ses mains, et y renferme la terre. » Et dans les Psaumes : « Où irai-je pour me dérober à votre esprit, « et où m'enfuirai-je de devant votre face? » Ces paroles me firent connaître que tout est soumis à Dieu; qu'il est au delà de tout, en tout et partout; qu'il est la source de toute beauté et la beauté infinie : en un mot, je compris que je devais le croire incompréhensible. Je portais plus loin mes désirs, et je souhaitais que ces bons sentiments que j'avais en Dieu et les bonnes mœurs eussent une récompense éternelle. Cela me semblait juste; mais la faiblesse de mon corps et même de mon esprit me donna de la crainte, quand les écrits des évangélistes et des apôtres me firent

trouver plus que je n'eusse osé espérer, particulièrement le commencement de l'évangile saint Jean, où j'appris que Dieu avait un Fils coéternel et consubstantiel à son Père; que ce Fils, le Verbe de Dieu, s'était fait chair afin que l'homme pût devenir fils de Dieu. »

Chrétien, Hilaire fut élevé aux acclamations du peuple, à la chaire de Poitiers. C'était le temps où l'empereur Constance, se proclamant maître et juge de la foi, osait prétendre au honteux honneur de propager l'arianisme par la séduction et le glaive. Saint Hilaire n'hésita pas à imiter la pieuse énergie d'Athanase : de concert avec les évêques de la Gaule, il se sépara, par une sentence publique, de la communion des ariens. En punition de son courage, Constance l'exila en Phrygie; mais ce fut en vain qu'on essaya de paralyser son zèle : du fond de sa retraite, au milieu des sables, Hilaire écrivit son livre *De la Trinité,* dans lequel il confondit d'une manière éclatante l'hérésie arienne : « Tout exilé que nous sommes, mandait-il à la Gaule, nous parlerons avec ces pages, et la parole de Dieu, qu'on ne peut retenir captive, fera partout de saintes excursions. » Au livre d'Hilaire, les évêques orthodoxes de la Gaule répondirent par une profession de foi qu'ils envoyèrent au proscrit, et ce dernier leur adressa immédiatement un nouvel écrit intitulé *Des Synodes*, et dédié « aux évêques des deux Germanies, des deux Belgiques, des deux provinces Lyonnaises, de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, au peuple et au clergé de Toulouse, aux provinces de Bretagne ; » et c'est ainsi qu'un solitaire,

un banni, mettant son éloquence au service de la vérité, réunissait en faisceau tous les diocèses de la Gaule, et conduisait le peuple dans les voies de Dieu : « Je vous parlerai hautement, Constance! écrivait-il à l'empereur; je tiendrai le langage que j'aurai fait entendre à Néron, à Dèce et à Maximin. Vous faites la guerre à Dieu et à son Église; vous feignez d'être chrétien, et vous persécutez les apôtres de Jésus-Christ. Vous dictez tous les jours des formules de foi, et vous vivez contre la foi; vous réservez les évêchés pour vos complices; vous incarcérez les prêtres, vous faites marcher vos légions pour tenir l'Église dans l'effroi; vous enchaînez les conciles. Vous embrassez les évêques, mais c'est pour les trahir... Vous les admettez à votre table : ce fut au sortir de la table de Jésus-Christ que Judas alla vendre son maître! » Ces véhémentes paroles peuvent donner une idée de la sainte liberté dont savait user l'Église en face des rois persécuteurs; elles attestent qu'au milieu de la ruine de l'édifice social et du dépérissement des empires, la vie était là. L'énergie de saint Hilaire s'était communiquée à ses frères de la Gaule. Sulpice-Sévère raconte que les évêques de cette province, ayant été convoqués par l'empereur à se réunir en concile, ne voulurent point s'y rendre au moyen des postes que le prince avait mises à leur disposition; ils aimèrent mieux y aller à leurs frais, que de s'engager par reconnaissance envers un ennemi de la foi. Est-il besoin de dire que ni menaces ni promesses ne les contraignirent à fléchir devant l'arianisme, et qu'ils préservèrent de ce poison le troupeau que Dieu avait confié à leurs soins?

L'un des disciples de saint Hilaire, et celui qui devait à son tour être la lumière et le gardien de l'Église de la Gaule, fut saint Martin, fils d'un tribun militaire, et qui, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, servait dans les légions romaines employées à protéger la frontière contre les barbares. Lui aussi, il eut à combattre l'arianisme et à endurer la persécution. Ayant été nommé évêque de Tours, l'épiscopat ne fit que redoubler son activité infatigable. Les superstitions païennes, chassées des villes, avaient trouvé un asile dans les campagnes : le saint évêque les y poursuivit avec l'onction de la parole et l'éclat de ses miracles, et les prodiges qu'il opéra furent en si grand nombre qu'ils étonnent aujourd'hui la foi chancelante de ceux qui, à la docilité humble du chrétien, préfèrent le faux savoir et l'orgueil. Dieu agissait par son serviteur; Martin était maître des éléments, la maladie et la mort lui obéissaient; et les peuples, dominés par l'influence merveilleuse qu'il exerçait sur la nature et sur les âmes, détournaient volontiers leurs préoccupations des événements terrestres et des conflits sociaux, pour suivre l'apôtre de Tours, pour recourir à ses prières, et l'entourer d'une confiance et d'un amour dont l'histoire ne semble pas offrir d'exemples.

De nos jours, la science futile qui charme le siècle relègue dans le passé ces questions religieuses, ces luttes soutenues contre les ariens, les donatistes, les nestoriens, et contre leurs complices en fausses doctrines : on affecte de dédaigner ces querelles qui occupèrent le monde au quatrième

siècle, et on se borne à y voir autant d'affaires domestiques de l'Église. Les contemporains ne s'y trompèrent pas; et, bien qu'il s'agît de théologie, comme la divinité du Fils de Dieu est la base de la civilisation chrétienne, ils reconnurent que ces luttes théologiques embrassaient l'économie entière de la société. Aussi l'esprit humain, que l'on pouvait croire épuisé, retrouva ses forces dans des disputes qui donnèrent à la littérature sacrée ses plus beaux génies et ses plus beaux caractères. Les conciles où s'agitèrent tant de questions de métaphysique, d'exégèse, de droit canonique, furent autant d'écoles où commença l'éducation publique des peuples modernes.

Les invasions pouvaient venir : l'Église avait des évêques à toutes les portes de l'empire, et des prêtres sur le chemin de tous les barbares, on eût dit que, rassurée par ses triomphes, elle n'avait plus qu'à attendre les peuples. Mais ces derniers, en se dépouillant de la grossièreté de leurs mœurs païennes, n'eurent pas le bonheur de venir à elle. L'arianisme les envahit avant la vérité; et le Goth Ulphilas, qui avait évangélisé les barbares de la Mésie, de la Dacie et de la Thrace, s'était laissé prendre à l'hérésie, et l'avait inoculée au monde germanique. Les Vandales, les Burgondes et les Longobards (les Lombards), se donnèrent également à l'erreur; et l'Église, qui espérait en eux des enfants, les vit bientôt se dresser comme ennemis, marchant sous les enseignes d'un faux christianisme. En face de ce danger, l'Église ne se sentit point ébranlée; elle crut aux promesses de son divin Maître, et brava les portes de

l'enfer, éternellement impuissantes contre elle. Elle comptait dans ses rangs des docteurs et des athlètes intrépides; aux ariens, aux manichéens, aux macédoniens, aux donatistes, à tous les émissaires du mensonge et de la révolte, elle opposait avec un saint orgueil les Augustin, les Jérôme, les Ambroise, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Athanase, les Hilaire, les Martin, et tant d'autres qu'il serait impossible d'énumérer, et dont les noms étaient pour l'hérésie une menace et une sentence de mort : au-dessus de tous, elle invoquait celui dont la parole a créé toute chose, et qui, sans relâche, la couvre de ses ailes; et si la victoire se faisait attendre, l'espérance ne faiblissait pas. L'Église, comme une mère qui enfante dans la douleur et rassemble ses fils autour d'elle, appelait dans son sillon tout ce qui souffrait, tout ce qui était pauvre, tout ce qui était opprimé et affligé; et c'était le monde.

Ne cessons pas de le dire, parce que cette vérité est comme le point de départ de l'histoire : au moment où s'éteignait l'empire romain dans sa propre corruption et devant les barbares, l'Église, la société chrétienne était le seul faisceau vraiment uni, vraiment fort, qui reliât l'un à l'autre les divers éléments de la population gauloise; en dehors d'elle, il n'y avait qu'un édifice s'écroulant pierre à pierre, et l'on ne rencontrait que des intérêts isolés, des cupidités en éveil, des misères sans espoir; jamais de principes, jamais la patrie. Qu'importait à ce peuple, que Rome savait piller et ne pouvait défendre, que lui importait la destinée réservée à l'empire et aux aigles

italiques? Habitué à changer de misères et d'oppresseurs, il attendait les barbares, se bornant à cacher ses troupeaux et ses meubles les plus précieux, lorsqu'approchait le torrent de l'invasion. Il mettait peu de différence entre le légionnaire qui le frappait et le rançonnait, et le Franc un peu plus farouche et un peu plus dur, mais qui, du moins, servait d'instrument à ses vengeances. D'ailleurs, la vie était courte; les prêtres et les saints, qui prêchaient partout la parole de Dieu, lui apprenaient à mépriser les biens précaires de ce monde, à se résigner à la douleur, et à se consoler des misères du moment par la certitude d'une éternité heureuse. Ajoutons que dans ce dépérissement du monde romain, et surtout en Occident, où l'arianisme n'avait nulle part dominé et prévalu, l'Église catholique était la force la plus respectée entre toutes, celle qui, indépendamment des promesses religieuses en qui toute âme avait foi, étendait encore sur le pauvre la seule protection efficace à laquelle il fût possible d'aspirer. Les évêques étaient vraiment dignes de leurs titres de pasteurs et de pères, ils acceptaient les fonctions de *défenseurs* de la cité; tout ce qui restait au peuple de repos et de joie émanait de la religion sacrée dont ils étaient ministres, et le dernier lien social qui ne fût point encore détendu s'appelait la charité.

Sous l'autorité vigilante et toujours incontestée des papes, les évêques veillaient au maintien de la foi et à l'administration des sacrements : comme ils avaient été les dignes chefs de leur troupeau durant les siècles de persécution, ils le protégeaient encore

contre les atteintes et les outrages de l'arianisme, et ils se signalaient par leur éloquence, leur courage et leur sainteté. Le clergé de la Gaule formait une corporation nombreuse, compacte, et célèbre par ses lumières autant que par ses vertus, et il réussissait, à l'aide de la protection constante de Dieu, à déraciner ce qui restait de traditions païennes dans les cœurs et dans les coutumes du pays. Parmi les évêques de la province que l'histoire mentionne au commencement du cinquième siècle, quelques-uns avaient été choisis dans les premières classes de la société, dont ils faisaient la gloire la plus pure; les autres, sortis des cloîtres fameux de Lérins et de Saint-Victor, formaient la portion la plus érudite et la plus savante du clergé gallo-romain. Les uns et les autres, après avoir consacré leur force et leur influence au salut du troupeau confié à leur garde, faisaient bâtir ou décorer les églises, et répandaient autour d'eux les plus abondantes aumônes. La loi permettait aux citoyens de décliner la juridiction des tribunaux civils, et de s'en rapporter à la sentence arbitrale de l'évêque : cette exception se transforma peu à peu, pour les membres du clergé, en une juridiction régulière et absolue, et les ecclésiastiques, prêtres, diacres et moines, ne furent traduits devant les juges civils que lorsque l'évêque avait refusé de juger leurs procès. Les évêques conservaient et retenaient dans leurs mains les débris de la société qui s'éteignait, et se tenaient prêts à élever, sur ces décombres, une société nouvelle, dont les éléments se trouvaient en quelque sorte choisis, éprouvés et rassemblés.

En résumé, l'organisation chrétienne grandissait à mesure que le paganisme perdait du terrain ; elle avait ses chefs, ses lois, ses dépenses, ses revenus. Quoique fondée sur l'assentiment libre et volontaire de chacun de ses membres, elle était compacte, indissoluble et forte. A cette époque de décomposition générale, elle offrait à tous l'espérance d'une vie meilleure, et des joies pures que le monde ne pouvait ni troubler ni comprendre ; elle soutenait le peuple dans ses souffrances, offrait aux imaginations inquiètes un aliment qu'on ne pouvait trouver nulle part, et ralliait, sous un autre drapeau que celui de la société civile, des populations malheureuses, désolées, décimées par la guerre, et avides, au milieu de tant de ruines, de s'abriter, de se fortifier, d'oublier leur misère. Dans l'esprit des peuples, la religion chrétienne fut substituée à la patrie depuis si longtemps perdue, la paroisse au municipe, la puissance du clergé et des évêques à celle des préposés de César ; la superficie, le costume, la forme, étaient encore choses de l'empire romain ; le cœur, la réalité, l'essence de tout le corps social, relevaient du christianisme. Cette grande révolution avait mis quatre siècles à se préparer, à fermenter dans les masses ; et quand l'invasion des barbares réduisit en poudre le colosse d'Occident, la facilité de leur triomphe prouva qu'un monde nouveau avait désormais pris la place du monde trop vieux.

Or, dans les desseins de Dieu, qui tient en sa main l'avenir des peuples et fait servir les fureurs des hommes à l'accomplissement de ses vues providentielles, le moment approchait où la puissance romaine, après

sept cents ans de développement et quatre cents ans de décadence ou de crimes, allait enfin disparaître sous l'inondation des barbares.

Rome païenne avait pu se repaître, durant plusieurs siècles, des souffrances et des larmes des nations : elle avait détruit avec l'épée les races humaines qui résistaient à son joug ; ses marchés avaient vu passer l'un après l'autre, enchaînés et captifs, les Latins, les Samnites, les Gaulois, les Africains, les Hispaniens, les Bretons, les Germains, les Gètes, les Scythes, et tous les vaincus ; elle avait basé sa puissance sur la honte et sur le deuil des peuples, et, aux jours de son délire, elle avait bu, comme Babylone, dans la coupe des iniquités ; le soleil de la vengeance allait se lever, tous les vaincus s'apprêtaient à demander leur salaire. Quand Rome se pressait dans ses amphithéâtres pour livrer les chrétiens aux bêtes, ou pour se réjouir des blessures saignantes qu'étalaient ses gladiateurs ; quand elle battait des mains en voyant tomber ceux qui la saluaient en mourant (*Morituri te salutant*), elle n'apercevait pas, à l'horizon, les barbares qui marchaient pour la forcer à payer sa dette ; elle n'entendait pas les sourdes menaces qui s'échappaient de la poitrine du captif mourant : « Je vois le « gladiateur étendu devant moi.... sa tête s'affaisse « par degrés ; son mâle regard atteste qu'il consent à « mourir ; les dernières gouttes de son sang tombent « lentement de sa blessure, comme ces larges gouttes « de pluie qui précèdent l'orage ; et déjà l'arène tourne « autour de lui, déjà retentissent les acclamations « cruelles qui saluent son vainqueur. Il les entend,

« mais sans comprendre, car ses yeux sont avec son « cœur, bien loin de là.... Sur les bords du Danube, il « voit sa hutte sauvage, ses enfants jouant autour de « leur mère.... et lui, il faut qu'il meure pour les fêtes « de Rome.... Mourra-t-il donc sans vengeance? De- « bout, peuples du Nord, debout! assouvissez votre « juste fureur (1)! »

Et les barbares apparurent enfin sur les bords du Rhin et du Tibre.

(1) Byron, *Childe-Harold's Pilgrinage*, cant. IV.

CHAPITRE X.

Grande invasion des barbares.

(406 — 481.)

Dans les premières années du cinquième siècle de l'ère chrétienne, vers la fin du règne d'Arcadius, empereur d'Orient, alors que son frère l'incapable Honorius, renfermé dans Ravenne qu'il avait choisie pour capitale de l'Occident, gouvernait encore l'Italie et la Gaule, sous la surveillance de son ministre Stilicon, des événements obscurs, des révolutions inconnues, et dont l'histoire entrevoit à peine la cause, précipitèrent sur le nord de l'Europe et sur la Germanie des hordes barbares chassées de la Tartarie asiatique, de la Scythie et des vallées de l'Oural; et ces nouveaux venus, refoulant à leur tour vers le sud les races sarmates, slaves et teutoniques, déterminèrent un immense mouvement d'émigration dont les résultats furent fatals aux provinces romaines : c'est ce qu'on appelle la grande invasion des barbares.

S'il est permis de substituer à la certitude une hypothèse que de graves écrivains ont acceptée, et dont une critique historique plus rigoureuse n'a point voulu se contenter sans autres preuves, nous rattacherons ce grand événement à des crises sociales dont l'an-

cienne Chine et la Scythie orientale furent jadis le théâtre, et dont la trace certaine existe dans les vieilles annales de l'empire chinois.

Tandis que l'Italie se réjouissait d'être délivrée des Goths, un peuple appelé *Géougen* enleva la Chine à la dynastie des *Topa* (maîtres de la terre) qui s'y était établie depuis près de cent soixante ans, et conquit l'immense territoire de la Tartarie. Sous la conduite de son chef Toulun, il étendit ses ravages depuis la Corée jusqu'au delà de la rivière Irtis ; au nord de la mer Caspienne, il attaqua et vainquit les Huns, et le titre de khan ou seigneur que prit son roi sauvage attesta l'éclat et la grandeur de ces victoires. Par quelle suite de conquêtes nouvelles les Géougen pénétraient-ils des bords du Volga à ceux de la Vistule, c'est ce qu'aucune tradition historique ne rappelle ; mais tout porte à croire que ces barbares, développant le cercle de leurs invasions, chassèrent les Huns, et les refoulèrent en partie du côté du Pont-Euxin, en partie vers la Baltique, et les contraignirent de refluer avec violence sur la Germanie. Les Suèves, les Vandales, les Burgondes, dépossédés à leur tour par les Huns et par les Sarmates fugitifs, se virent contraints d'envoyer des hordes d'émigrants armés chercher une nouvelle patrie sur les terres de l'empire (1). Au cinquième siècle comme au troisième, comme du temps de César,

(1) M. de Guignes, *Hist. des Huns,* tome Ier, pag. 179-189 ; tome II, pag. 295-334-338. Ce système, adopté par Gibbon, a été récemment combattu par le savant M. Fauriel. Or, alors même qu'il serait possible de démontrer en quoi il s'écarte de la certitude, toujours est-il que la migration des Huns en Europe a dû coïncider avec un grand cataclysme, avec des invasions dont l'Asie septentrionale a été le théâtre.

comme sous Marius et sous Camille, il n'y avait pas d'autres causes aux invasions des barbares : c'étaient toujours des multitudes chassées du nord par la guerre ou la faim qui venaient s'installer dans les régions du sud, réclamant, à l'exemple des vieux Gaëls et des Cimbres, des champs pour les nourrir, des terres pour dresser leurs tentes.

Environ deux cent mille combattants, Germains, Suèves, Vandales, Alains, Goths et Burgondes, ayant pour avant-garde douze mille guerriers d'élite (1), et suivis de leurs enfants et de leurs femmes, descendirent des côtes de la mer Baltique vers les frontières d'Italie. Ils avaient pour chef l'Obotrite Radaghaise (*Radegast*), que plusieurs historiens appellent, sans raison, roi des Goths (406). Honorius, épouvanté, continua de se renfermer dans Ravenne, et abandonna à Stilicon le soin de sauver l'empire. Ce capitaine, hors d'état de garantir la frontière du Danube, concentra ses efforts en Italie, leva à grand'peine une armée de quarante mille hommes, et rallia à lui un corps auxiliaire composé d'Alains. Radaghaise et la moitié de ses hordes franchirent les Alpes, l'Apennin, le Pô, détruisirent ou pillèrent un grand nombre de villes d'Italie, et mirent le siége devant Florence, dont l'histoire prononce pour la première fois le nom. La terreur la plus profonde régnait à Rome et dans tout l'Occident; on racontait avec consternation les actes de cruauté de Radaghaise, et l'on se disait que cet idolâtre avait juré d'immoler à ses dieux le sénat et le peuple entier

(1) Οπτιματοι. Olympiodore, *apud Phocium*, p. 180.

de Rome. Mais bientôt, par l'assistance miraculeuse du ciel (1), Florence et l'Italie furent délivrées des barbares. Radaghaise et ses hordes furent environnés dans une forte ligne de circonvallation, et cette armée, qui avait révélé sa présence par tant de ravages, périt presque toute entière, détruite par la maladie et la famine, plus encore que par le fer. Radaghaise fut mis à mort, et ceux de ses compagnons qui survécurent vendus à vil prix comme esclaves (2). Cette victoire valut à Stilicon, pour la seconde fois, le glorieux titre de libérateur de l'Italie. Il fallut se hâter d'en jouir, car l'Italie allait endurer de plus redoutables épreuves.

Nous avons dit que Radaghaise ne s'était fait suivre que de la moitié de ses hordes. Cent mille autres barbares étaient restés au delà de la frontière, attendant le signal de marcher à leur tour : ceux-ci, au lieu de pénétrer dans l'Italie, que gardait Stilicon, se diri-

(1) Paulin, *in Vit. S. Ambros.*, c. 50; Saint Augustin, *De Civitate Dei,* V, 23; Orose, lib. VII, c. 37.

(2) Rien de plus obscur et de plus contradictoire dans les historiens que cette expédition de Radaghaise. Le nom que porte ce chef semble appartenir aux Germains Obotrites (*Mecklembourg*), et plusieurs annalistes contemporains font de lui un roi scythe; l'un d'eux le désigne comme roi des Goths, erreur qui provient du grand nombre de Wisigoths qui servaient sous ses ordres; un autre historien désigne les soldats de Radaghaise sous la vague dénomination de Sarmates, et aucune tradition ne s'accorde avec l'autre sur le nombre et la composition de son armée. Une opinion fort accréditée ne veut reconnaître dans Radaghaise qu'un chef de bande d'origine slave ou tartare. Comme il était païen, il est évident qu'il ne régnait pas sur les Goths, qui, à cette époque, professaient l'arianisme. Tous les historiens s'accordent à le faire battre sous les murs de Florence. Zosime est le seul qui, par une étrange méprise, place sur le Danube le lieu de sa défaite.

gèrent à l'ouest, vers le Rhin, appelant à leur aide les Alamans. Ces peuples restèrent neutres, et l'on vit alors les tribus franques, alliées de Rome, et qui avaient obtenu la permission de s'établir dans les provinces riveraines du Rhin, prendre parti, sinon pour l'empire, du moins pour leurs propres domaines, et disputer le passage aux barbares. Le premier effort des Francs auxiliaires porta sur les Vandales, qui, détachés de l'armée d'invasion, marchaient imprudemment en tête. Vingt mille guerriers de cette nation périrent dans le combat; et les autres eussent probablement subi le même sort, si le contingent des Alains n'était venu à leur aide. L'infanterie des Francs, après une lutte énergique, se replia devant un ennemi supérieur en nombre, et, le 31 décembre de l'an 407, les barbares septentrionaux, confédérés contre la Gaule, franchirent le Rhin et envahirent les provinces de la rive gauche. Étrange rapprochement de dates! Ce fut également le 31 décembre que, plus de quatorze cents ans après cet événement, les descendants de ces mêmes barbares, accourus comme eux des rives de la Baltique et des bords de la Vistule, franchirent le Rhin, et pénétrèrent comme un torrent dévastateur dans l'empire de Napoléon. Fasse le Ciel que jamais ils ne puissent, pour la troisième fois, poser un pied victorieux sur la terre française!

Les Gépides, nation considérable qui appartenait à la famille des Goths; les Alains, peuple scythe refoulé par les Huns sur l'Occident; les Vandales, Germains d'origine, et dont les pères avaient habité les bords de la Vistule; les Taïfales, tribu wisigothe située

entre le Maros et le Danube : telles étaient les hordes conquérantes qui venaient d'envahir la Gaule et de disputer cette contrée à l'empire romain. Les Vandales entraînaient à leur suite des bandes de Suèves, qui descendaient de l'antique nation des Marcomans; avec les Alains marchaient plusieurs tribus détachées de la nation des Burgondes, alors fixée dans le voisinage de la forêt Hercynienne, à l'ouest des Alamans. Le principal mouvement de l'invasion eut lieu de l'est à l'ouest, des bords du Rhin aux côtes de l'Océan : de nombreuses villes gauloises chez les Herviens, les Ambiens, les Morins, les Rêmes, les Némètes et les Atrébates, furent détruites ou pillées, et on envoya l'élite de leurs habitants en Germanie, pour y subir un dur esclavage. Un autre flot de l'invasion descendit de Mayence aux Pyrénées, en passant par la première Belgique, la première Lyonnaise, l'Aquitaine et la Novempopulanie. La ville de Toulouse, au milieu de ce désastre général, fut épargnée par les barbares, à la prière d'Exupère, l'un de ses citoyens et son évêque. Didyme et Valérien, lieutenants de l'empereur Honorius et ses proches parents, parvinrent à rassembler les montagnards des Pyrénées et à disputer victorieusement aux barbares les défilés qui conduisaient en Espagne. Pour le moment donc la Gaule fut seule envahie. Rejetés sur le midi de cette contrée, les Alains et les Vandales livrèrent aux plus affreux ravages les riches cantons de la Septimanie, et détruisirent, entre autres cités, l'importante ville de Béziers, alors fière du titre de colonie romaine. Le territoire compris entre le Rhône, la Méditerranée et

les Alpes, n'eut point à souffrir de l'invasion : les barbares, redoutant peut-être les armes de Stilicon, respectèrent cette région voisine de l'Italie.

En ce temps-là, Trêves ayant été pillée et détruite par les barbares, le siége du prétoire des Gaules avait été transféré à Arles, et des forces romaines assez considérables venaient d'être cantonnées dans la province viennoise. Ces mesures de précaution, et plus encore peut-être la difficulté de franchir le Rhône, contribuèrent à préserver de l'invasion le territoire situé sur la rive gauche de ce fleuve.

Partout où apparaissaient les hordes à demi sauvages qui occupaient la Gaule, des scènes de désolation et de sang épouvantaient au loin le pays. La florissante ville de Mayence fut surprise, et des milliers de chrétiens, réfugiés dans l'Église, y furent inhumainement massacrés. Worms succomba après une résistance généreuse ; Spire, Strasbourg, Tournay, Amiens, Arras, éprouvèrent les fureurs des Germains, sans qu'il soit possible d'entrevoir, sinon de loin en loin, que les Gaulois, en proie aux dévastations et à l'incendie, aient essayé d'opposer une digue au torrent et de détourner le fléau ; et c'est à peine si quelques passages clair-semés, extraits des auteurs chrétiens, peuvent nous donner quelque idée des souffrances qu'endura notre patrie. « D'innombrables nations barbares, dit saint Jérôme, ont inondé toutes les Gaules. Les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alamans, et (ô déplorable Rome !) les cruels Pannoniens eux-mêmes, ont désolé tout le territoire

qui est compris entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin... Mayence, noble et antique cité, a été prise et ruinée; des milliers d'hommes ont été égorgés dans ses églises. Worms a été longtemps ruinée par un siége. La puissante ville de Reims, les Ambiens, les Atrébates, les Morins, les plus reculés des hommes, Tournay, Spire, Strasbourg, ont subi la loi des Germains. L'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise, à part quelques médiocres villes, ont été entièrement ravagées. Au dehors le glaive détruit les paysans, au sein des murs la faim... » Rome, qu'invoque ensuite saint Jérôme, ne pouvait rien faire. Dans cette lutte contre les barbares, il n'y avait plus de civilisation nulle part, point de puissance pour résister, toujours du courage pour ravager et détruire. Et d'ailleurs à quoi servait-il aux Gaules de se défendre? Maîtres pour maîtres, elles en étaient venues à ce point de misère, que peu leur importait d'être dévastées par les Romains ou par les Wisigoths. Il y avait même un parti nombreux qui se livrait spontanément aux peuples du Nord. Salvien de Marseille, dans son traité du *Gouvernement de Dieu*, le tableau le plus complet qui nous reste de cette triste époque, atteste assez énergiquement par ses plaintes l'impuissance romaine : « Les pauvres sont pillés, les veuves gémissent, les orphelins sont foulés aux pieds; ils souffrent tant, qu'un grand nombre d'entre eux, les plus nobles et les mieux élevés, se réfugient chez les ennemis, pour ne pas trouver la mort dans la ruine commune. Ils vont chercher au sein des barbares l'humanité

qu'ils devraient attendre de Rome, ceux qui n'ont trouvé chez les Romains que la férocité des barbares. Et bien que ceux chez lesquels ils se réfugient diffèrent avec eux de religion et de langage, ils aiment mieux souffrir chez les barbares la dissemblance du culte, que chez les Romains la méchanceté et l'injustice. Voilà pourquoi ils émigrent en foule vers les Goths, vers les Bagaudes, et vers les autres puissants barbares. Aucun ne se repent d'avoir émigré; c'est que tous aiment mieux vivre libres sous l'apparence de la servitude, que de rester esclaves sous les dehors de la liberté. Le nom de citoyen romain, autrefois si glorieux et si chèrement payé, est aujourd'hui repoussé et répudié; on ne le regarde pas seulement comme un titre honteux, mais comme un nom abominable. » Telle était la crise qui tourmentait la Gaule au moment de l'invasion. Rome, depuis un demi-siècle, n'imposait plus aux provinces que des proconsuls avares et corrompus, et quand ces hommes se laissèreut gagner par l'or des barbares ou intimider par le fer, Rome retira ses légions, pour se défendre elle-même du sort des diocèses envahis. « Venez à « notre secours, écrivaient les Bretons : l'Océan nous « livre aux barbares, et les barbares nous poussent « vers l'Océan (1). » Et ce cri des Bretons aux empereurs, chaque province le faisait entendre; Rome impuissante se taisait.

« La ruine de la Gaule, dit un contemporain, eût « été moins complète si l'Océan tout entier eût débordé

(1) *Aëtio consule, ter gemitus Britannorum.*

« sur les champs de ce peuple (1). » Bientôt, pour mettre le comble à tant de misères, la guerre civile se manifesta. Les débris des légions romaines, cantonnées en Bretagne, se révoltèrent contre Honorius, et proclamèrent empereur un obscur soldat, nommé Constantin. Cet aventurier débarqua sur le territoire de la Gaule, se fit reconnaître par les peuples dont il traversa le territoire, conclut de trompeuses alliances avec les bandes barbares, et pénétra en maître sur le territoire de la province Viennoise. Il y fut vaincu par le Goth Sarus, lieutenant de Stilicon, et alors à la solde de l'empire : s'étant réfugié dans Valence, il appela à son aide les barbares, qui inondaient le pays sur la rive droite du Rhône ; ceux-ci accoururent, et contraignirent Sarus de lever le siége et de se replier sur l'Italie. Comme les soldats d'Honorius aux ordres d'un Goth traversaient les Alpes, ils furent enveloppés par les montagnards bagaudes qui s'étaient insurgés, et ils ne réussirent à obtenir la permission d'opérer leur retraite qu'en abandonnant à ces rebelles un riche butin et d'opulentes dépouilles. Cet événement atteste que l'insurrection des Bagaudes, longtemps réduite à n'être qu'un brigandage plus ou moins châtié, venait enfin de reprendre son premier caractère, et de se transformer en révolte nationale. Quiconque osait demander à son propre courage ou à son désespoir un reste

(1) Si totus Gallos sese effudisset in agros
Oceanus, vastis plus superesset acquis.
(*Ex carmine de Providentia divina.*)

de force ou de sécurité entrait dans ce mouvement, et se faisait soldat contre l'empire romain aussi bien que contre les barbares. L'indépendance gauloise jetait ses dernières lueurs.

Elle révéla ce qui lui restait d'énergie et de foi politique dans l'insurrection des provinces armoricaines. Celles-ci dédaignèrent d'employer, comme la Gaule du sud et de l'est, la ressource extrême qu'offraient les soulèvements des Bagaudes; tentatives isolées, partielles, et qui devaient être réprimées par un ennemi discipliné et supérieur en nombre. Moins épuisées, moins désolées que le reste du pays, et moins associées encore à la cause romaine, elles se détachèrent solennellement de l'empire d'Occident, et proclamèrent leur propre indépendance. Ce mouvement national, sur lequel l'histoire ne jette que de très-douteuses clartés, embrassa, dit l'historien Zosime, toute l'Armorique et d'autres provinces gauloises. Il manqua évidemment à l'insurrection armoricaine un chef ou une idée : elle ne constitua aucun gouvernement régulier, elle ne forma pas même le point de départ du soulèvement général de la contrée, et du retour à l'état de choses qui avait précédé la conquête de Jules César. Les Armoriques chassèrent les gouverneurs romains, et se défendirent parfois avec succès contre les invasions des barbares; mais ces provinces restèrent plongées dans l'anarchie, et hors d'état de résister à des armées compactes et aguerries. Les barbares portèrent leurs forces sur d'autres points, et ajournèrent le moment où il deviendrait nécessaire d'en finir avec cette étrange république gauloise : et

pour ce qui concernait l'empire romain, il se trouvait lui-même frappé au cœur.

C'était l'heure où, après avoir lâchement fait massacrer Stilicon, l'héroïque et le dernier défenseur de la puissance romaine, l'incapable Honorius était témoin de la formidable invasion des Wisigoths sur le territoire de l'Italie; c'était l'heure où la grande Rome, autrefois et durant tant de siècles, la terreur et la reine des nations, venait enfin de succomber sous les coups d'Alaric, et de subir le double affront de la défaite et du pillage. La justice de Dieu s'accomplissait (408-410).

Cependant l'agonie de l'empire d'Occident devait se prolonger encore pendant plus d'un demi-siècle. Alaric, qui avait servi d'instrument aux rigueurs de la Providence (1), mourut comme il se disposait à étendre ses conquêtes en Sicile et en Afrique. A la nouvelle de sa mort, Honorius, toujours renfermé dans Ravenne, reprit un peu de courage, et se détermina, non à combattre les barbares, mais à négocier avec eux. Ataulfe, beau-frère d'Alaric, régnait sur les Wisigoths. Au lieu de passer en Afrique et de laisser derrière lui une proie encore si digne de tenter son ambition, il aida Honorius à délivrer la Gaule des aventuriers militaires et des obscurs usurpateurs qui, à la faveur des misères publiques, avaient ceint la pour-

(1) A ceux qui le menaçaient de la colère divine s'il osait assiéger la ville éternelle : « Je sens en moi, disait-il, quelque chose qui me porte « à détruire Rome. » Et comme on lui faisait entendre que la population romaine, si nombreuse, allait se rallier contre lui, il répondait : « Plus l'herbe est serrée, et plus la faux y mord. »

pre et pris le commandement de quelques provinces méridionales. Constantin, Gérontius, Maxime et leurs adhérents disparurent, après une résistance assez hardie : les uns furent mis à mort, d'autres trouvèrent un refuge dans l'exil, tandis que les Alains, les Francs, les Alamans et les Vandales, suivant des routes diverses, continuaient de multiplier les ravages et les incendies (409-411). On se fatiguerait à mentionner ces combats, ces déchirements, ces luttes auxquelles le peuple des Gaules ne prit d'autre part que les souffrances que lui infligèrent les ennemis et les étrangers occupés à se disputer ses dépouilles. Dans le nord, un nouvel usurpateur, le Gallo-Romain Jovinus, se fit proclamer *Auguste* à Mayence, à l'instigation, dit Olympiodore, de l'Alain Goar et de Gunther, qui commandait aux Burgondes. Toute la Gaule orientale et centrale le reconnut pour maître ; mais l'Armorique et l'Aquitaine ne virent en lui qu'un usurpateur à la solde des barbares, et refusèrent de se courber sous sa loi. Ataulfe et ses Wisigoths conclurent alors une alliance avec Jovinus, et à la faveur de son appui envahirent la province Narbonnaise (412).

Les barbares et les Romains se jouaient avec une égale perfidie de leur parole et de leurs promesses. Maître de Narbonne et d'une partie de l'Aquitaine par la complicité de Jovinus, Ataulfe se détacha de l'alliance de cet empereur, et, pour se réconcilier avec Honorius, offrit à ce dernier de lui livrer la tête de son rival. Jovinus, mal secondé par les Alains et les Burgondes, se réfugia dans Valence ; il y fut assiégé

par les Wisigoths, fait prisonnier, et poignardé de la main de Dardanus, préfet du prétoire (413). De sanglantes réactions furent exercées en Arvernie contre ceux qui avaient servi la cause de Jovinus. Cependant Honorius ne cessait de réclamer d'Ataulfe la liberté de sa sœur la princesse Placidie, qu'Alaric avait faite prisonnière lors du sac de Rome, et qui était demeurée dans le camp des Wisigoths. Ataulfe, éperdùment épris de la fille du grand Théodose, refusait de la rendre à son frère; et ce fut, entre les deux souverains, une nouvelle cause de division. Sur ces entrefaites, Ataulfe, après avoir échoué devant Marseille, alors vigoureusement défendue par le comte Boniface, développa ses conquêtes dans toute la contrée qui s'étend de la rive droite du Rhône jusqu'à l'Océan, et des Cévennes aux Pyrénées : de leur côté les Burgondes, qui s'avançaient en corps de nation dans les provinces gauloises situées sur la gauche du Rhin, occupèrent peu à peu tout le pays depuis Mayence jusqu'aux cités séquanaises; enfin des hordes de Francs, envahissant la Gaule sur la droite des Burgondes, pillèrent et incendièrent de nouveau la malheureuse ville de Trèves, et désolèrent les rives de la Meuse (414).

Pendant que le nord de la Gaule était en proie aux ravages des barbares, les Wisigoths, maîtres des deux tiers de l'Aquitaine, donnaient à Narbonne le spectacle de mœurs plus douces et d'institutions moins indignes de la civilisation romaine. L'arianisme avait assoupli leurs âmes à certaines pratiques de la foi chrétienne, et s'ils persécutaient trop sou-

vent encore les églises orthodoxes, du moins traitaient-ils les populations avec humanité, et s'attachaient-ils à relever les ruines qui couvraient le Midi. Ataulfe résolut d'épouser la princesse Placidie, et cette illustre captive ne dédaigna pas d'accepter la main du roi barbare. « Les noces, dit l'historien grec Olympiodore, se célébrèrent à Narbonne, dans la maison d'Ingermus, l'un des premiers de la ville. Là, dans le lieu le plus éminent d'un portique décoré à cet effet, selon l'usage romain, était assise Placidie, dans tout l'appareil d'une reine; et à côté d'elle Ataulfe, couvert de la toge et complétement vêtu à la romaine. Entre les divers présents de noce qu'il fit à Placidie, on remarqua cinquante jeunes garçons, tout habillés de soie, portant chacun un disque de chaque main, l'un plein de pièces d'or, et l'autre de pierres précieuses d'un prix inestimable, qui provenaient du pillage de Rome par les Goths. L'épithalame, entonné par Attale (alors empereur ou du moins usurpateur de l'empire), fut chanté par Rustaccius et Phœbadius. La noce se termina par des jeux qui charmèrent également les barbares et les Romains. » Ainsi les deux races commençaient à s'unir, les vainqueurs imposant aux vaincus leur alliance, les vaincus réagissant sur les vainqueurs par la puissance des idées, et les forçant d'adopter leurs mœurs, leurs costumes, leurs usages. « Le roi des Goths, dit Orose, homme de grand cœur et de grand esprit, avait coutume de dire que son ambition la plus ardente avait été d'abord d'anéantir le nom romain, et de faire, dans toute l'étendue des terres romaines,

un nouvel empire appelé gothique; de sorte que, pour parler vulgairement, tout ce qui était Romanie devînt Gothie, et qu'Ataulfe jouât le même rôle qu'autrefois César-Auguste; mais qu'après s'être assuré par expérience que les Goths étaient incapables d'obéissance aux lois, à cause de leur barbarie indisciplinable, jugeant qu'il ne fallait pas toucher aux lois sans lesquelles la république cesserait d'être république, il avait pris le parti de chercher la gloire en consacrant les forces des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmenter même la puissance du nom romain, afin qu'au moins la postérité le regardât comme le restaurateur de l'empire qu'il ne pouvait transporter ailleurs. Dans cette vue, il s'abstenait de la guerre, et recherchait soigneusement la paix. » Ce curieux passage indique avant tout qu'Ataulfe se façonnait peu à peu aux habitudes monarchiques des Romains, et que, trouvant les Gaulois plus civilisés, plus soumis, plus intelligents que les Wisigoths, ses compagnons d'aventures, il cherchait volontiers à échanger contre les droits despotiques d'un roi, étayés sur les codes et sur les institutions de la Rome impériale, le pouvoir précaire et l'autorité contestée d'un chef de horde traînant à sa suite les guerriers à demi sauvages de la Germanie. Cette tendance se reproduira constamment chez les rois barbares, à mesure que leur domination s'affermira et deviendra régulière.

L'Espagne venait d'être envahie par les Alains et les Vandales; les Wisigoths pénétrèrent à leur tour dans cette contrée, et occupèrent la Tarraconaise

orientale. De Barcelone, où Placidie le rendit père d'un fils, Ataulfe fit parvenir à Honorius de nouvelles propositions de paix qui échouèrent, par l'influence hostile de Constance, l'un des plus habiles capitaines de l'Italie. L'année suivante (415), Ataulfe fut assassiné, à l'instigation de ceux des Wisigoths qui voulaient continuer la guerre. Le fils de ce roi l'avait précédé dans la tombe, et le sceptre des Wisigoths appartint à Sigéric. Celui-ci, par la haine qu'il disait avoir vouée au parti de la paix, s'était acquis les sympathies des barbares. Son premier acte fut de déclarer Placidie prisonnière et de lui faire subir de cruels affronts; on assure, d'après le témoignage d'Olympiodore, qu'il contraignit la fille de Théodose à faire douze milles à pied au-devant de son cheval. Cet orgueilleux tyran ne jouit pas longtemps du pouvoir. S'étant montré, à son tour, disposé à entrer en arrangement avec l'empire romain, il fut mis à mort, et l'on proclama à sa place Wallia, frère d'Ataulfe, mais partisan de la politique de la guerre.

Wallia concilia ses projets belliqueux et les intérêts de son peuple en dirigeant ses guerriers non contre les Romains, mais contre les Alains et les Vandales, auxquels, en quelques années, il enleva la plus grande partie de l'Espagne; il s'entendit avec Honorius, lui servit d'auxiliaire et d'instrument pour châtier les barbares, et renvoya à l'empereur d'Occident, avec tous les égards dus à sa naissance, la reine Placidie, veuve d'Ataulfe. Pour prix de tant de services, Honorius céda aux Wisigoths la seconde Aquitaine;

mais ceux-ci, ne se trouvant pas suffisamment récompensés, s'emparèrent de Bordeaux, de Toulouse, de Carcassonne, du territoire de ces villes, et d'une portion considérable de la Novempopulanie. Narbonne et le littoral de la Gaule, depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à celle du Rhône, furent replacés ou restèrent sous l'autorité de l'empire romain. (415-418). Les Wisigoths venaient à peine de prendre possession de leurs domaines, que leur roi Wallia mourut, et eut pour successeur Théodoric Ier, l'un des chefs les plus illustres de la nation.

Honorius donna pour femme la reine Placidie au patrice Constance, et associa ce dernier au gouvernement de l'empire. Constance ne jouit pas longtemps de sa haute fortune, et mourut en 421, laissant un fils au berceau, né de son mariage avec Placidie, et qui régna plus tard sous le nom de Valentinien III. Deux ans après, l'empereur Honorius mourut à son tour : à cette époque sa sœur Placidie venait de se réfugier à Constantinople, auprès de son neveu Théodose le Jeune, empereur d'Orient (423).

Jean, secrétaire d'Honorius, mit à profit l'absence de Placidie pour se faire proclamer empereur d'Occident : son usurpation fut appuyée par Aëtius, fils de Gaudence, maître de la cavalerie romaine dans les Gaules, et qui, ancien otage romain dans le pays des Huns, avait capté la confiance des barbares, et amené, au secours de Jean, soixante mille hommes, recrutés sur les bords du Danube et commandés par Rugilas. Le règne de Jean ne dura que deux ans : cet homme, peu digne de sa fortune, fut vaincu, pris et

décapité par ordre de Théodose le Jeune; et Valentinien III, malgré son bas âge, fut reconnu empereur d'Occident, sous la tutelle de sa mère Placidie. On renvoya les Huns en Germanie, à prix d'argent; et Aëtius, pour prix de son adhésion au nouveau gouvernement, fut nommé maître des deux milices (425). Trois ans plus tard, le comte Boniface, calomnié par Aëtius et menacé d'une perte certaine, eut la coupable idée de se venger de son rival et de l'impératrice Placidie en appelant dans la province d'Afrique, dont il avait le gouvernement, les hordes armées de la nation des Vandales, commandées par leur roi Genséric (428). Toutes les portions de l'empire d'Occident se détachaient l'une après l'autre de ce grand corps.

Tandis que les Vandales, profitant de la trahison de Boniface, franchissaient le détroit de Cadix, la Gaule était le théâtre de commotions et de luttes nouvelles. Théodoric Ier, roi des Wisigoths, avait envahi les provinces d'Aquitaine limitrophes du pays où il régnait en vertu des traités. En 425, il avait mis le siége devant Arles, mais il avait été contraint par l'armée d'Aëtius de le lever, et de se replier chez les Arvernes; en 427, il avait conclu la paix avec Rome, et avait obtenu de garder ses récentes conquêtes. De leur côté, les Burgondes s'étaient avancés jusqu'à Toul et à Metz, pendant que les tribus franques, agissant séparément, avaient envahi la Belgique et y avaient exercé de nombreux ravages. Attaqués par Aëtius, les Burgondes furent rejetés dans les Vosges, et les Francs sur la Germanie gauloise. Les historiens qui

assignent à ces victoires d'Aëtius la date de 428 ne mentionnent pas le nom du chef ou roi des Francs.

Nul annaliste, parlant des dernières convulsions de l'empire romain dans les Gaules, ne fait figurer dans son récit le nom de Pharamond ; cependant une chronique, dont l'importance historique n'est point établie, fait régner ce chef sur les Francs vers l'an 420. Depuis le huitième siècle, on s'est habitué à mentionner ce chef barbare comme le premier roi connu de la nation franque; mais l'école moderne a mis en doute jusqu'ici l'existence même de ce personnage. Selon nous, l'opinion la plus accréditée est celle qui fait de Pharamond le chef de l'une des tribus franques qui dirigèrent des invasions dans la Gaule, sous le règne d'Honorius; et peut-être ce roi barbare commandait-il aux bandes qui, vers l'an 420, incendièrent et pillèrent pour la troisième fois la ville de Trèves : ces tribus avaient alors des établissements fixes sur la rive gauche du Rhin, dans le pays de Tongres et autour de Cologne. Les victoires d'Aëtius les contraignirent à se soumettre de nouveau à l'empire, qui leur avait autrefois concédé des terres voisines de la frontière germanique, et dont, à plusieurs reprises, elles avaient reconnu le patronage ou le protectorat. Comme ces incidents, si obscurs et si médiocres dans l'histoire générale de l'Occident, servent de point de départ aux annales de la monarchie française, nous croyons devoir consigner ici le nom du prétendu Pharamond, qui aurait régné en 420, mais dont aucun monument irrécusable n'atteste l'existence.

Quoi qu'il en soit, la chronique d'Idace fait connaître que, vers l'an 428, Aëtius *accorda la paix* aux Francs (*suscepit in pacem*), expression qui peut s'entendre de vassaux rebelles que leur seigneur aurait admis à résipiscence. Il ne s'agissait évidemment que des tribus auxiliaires, que des Francs sujets de l'empire, et non des tribus de cette nation qui avaient conservé leur sauvage indépendance. L'obscurité des traditions légitime d'ailleurs toutes les hypothèses de ce genre.

Voici quelle était, vers l'an 430, la situation en quelque sorte stratégique des différents dominateurs qui se partageaient la Gaule :

Les provinces voisines du Rhin, depuis Cologne jusqu'à la côte de l'Océan, étaient occupées par des nations franques, des tribus surnommées *Ripuaires,* et par des *Saliens,* qui, sous le protectorat et la surveillance de l'empire romain, étaient chargés de défendre le fleuve contre les envahisseurs germains, et de fournir aux maîtres de l'Occident des corps auxiliaires. Le contrat en vertu duquel ils avaient obtenu des concessions territoriales était à demi effacé par la force des choses, depuis que l'empire reculait peu à peu devant les barbares, et se trouvait hors d'état de se faire respecter. Possesseurs de pays marécageux désolés par les guerres, et dont la culture aurait exigé de trop grands efforts, les Francs, qui peuplaient la rive gauche du Rhin, continuaient à vivre de déprédations, de piraterie ou de pillage, chaque fois que la solde impériale ne suffisait pas à les nourrir. Ils demeuraient fidèles à leurs lois germaniques, haïssant

trop l'ordre social de la Gaule pour se l'assimiler; jaloux de leur liberté sauvage, ne voyant dans leurs rois que des chefs militaires destinés à conduire leurs expéditions, et conservant à leurs sanglantes et mystérieuses divinités du Nord un culte opiniâtre, que la doctrine chrétienne n'avait ni affaibli ni entamé.

Au midi, grâce aux entreprises successives de Théodoric Ier, les Wisigoths avaient développé leur puissance des Pyrénées à la Loire et au Rhône, et, sauf quelques cantons encore au pouvoir de l'empire romain, l'Aquitaine, la Novempopulanie et la Narbonnaise première subissaient leur joug. Par delà les Pyrénées, ils étaient maîtres d'une grande partie de l'Espagne; mais leur roi avait choisi Toulouse pour capitale, et c'est de là qu'il balançait les efforts de l'empire d'Occident, et se tenait prêt à faire face à quiconque, Romain ou barbare, oserait menacer ses tranquilles possessions. Les Wisigoths avaient renonce à l'idolâtrie, mais ils professaient l'arianisme, et s'attachaient à briser, par la perfidie ou la force, toutes les résistances de l'épiscopat et du peuple catholique. Là était la cause de leur impopularité, le germe de leur ruine. La Gaule, depuis longtemps indifférente au drapeau politique qu'arboraient ses maîtres, réservait pour les questions religieuses et pour la sainteté de ses croyances tout ce qui lui restait de cœur et de dévouement. Dominée par des ariens, ennemis publics de la divinité de Jésus-Christ, elle ne voyait en eux que des persécuteurs et des tyrans : ses espérances hâtaient la destruction ou la défaite de ces oppresseurs, et c'est à peine si elle leur savait gré de

respecter la justice dans les affaires civiles, et de se montrer doux et cléments en dehors des questions religieuses.

A l'est, les provinces qui s'étendaient de Mayence aux Vosges, et des Vosges à l'Arvernie et à la Saône, n'étaient point entièrement envahies par les Burgondes, également ariens. La Germanie première et la grande Séquanaise, aussi bien que la moitié de la Belgique première, appartenaient à ces barbares, et commençaient à ne leur être plus contestées; mais les lieutenants de Rome disputaient pied à pied le pays à mesure que les invasions burgondes se développaient vers le Rhône et le pays des Arvernes. Chose étrange! ce n'était plus avec des Gallo-Romains qu'Aëtius réussissait à refouler les Burgondes, ou à maintenir dans la Gaule l'autorité de Valentinien III : son armée se composait presque entièrement de Huns soldés par le fisc romain, et recrutés dans les vallées du Danube. Ces barbares, au nombre de plus de soixante mille, désolaient et pillaient la Gaule, qu'ils cherchaient à interdire à d'autres barbares; et les habitants du pays, pour se mettre à l'abri de ces dangereux auxiliaires, n'avaient d'autre ressource que de s'insurger, et de grossir les bandes nationales des Bagaudes.

Le soulèvement des Bagaudes s'était accru et développé, bien que manquant de chef capable et de direction centrale : c'était là la dernière ressource d'une société privée de garanties, désolée par ses maîtres autant que par ses ennemis, et au milieu de laquelle toute force collective disparaissait, pour laisser faire la force isolée et le désespoir de l'individu. Vainement

on leur avait jeté le nom injurieux de Bagaudes, dont le véritable sens nous échappe, mais qui était évidemment un terme de mépris; ils avaient fini par se faire de ce nom un drapeau et un principe; et déjà les véritables Gaulois considéraient comme légitimes les tentatives de ces rebelles. « Je parle des Bagaudes, dit Salvien, qui, spoliés, vexés, égorgés par d'iniques et cruels administrateurs, et après avoir déjà perdu les droits de Romains, ont fini par en perdre aussi le nom... Et nous appelons rebelles, nous appelons hommes perdus, ceux que nous avons poussés au crime. Par quoi ont été faits les Bagaudes, si ce n'est par nos injustices, par la mauvaise conduite des administrateurs, par les poursuites et les rapines de ceux qui ont tourné les revenus publics en gain pour eux, et qui, semblables à des bêtes féroces, ont, non gouverné, mais dévoré ceux qu'on leur livrait? Aussi est-il arrivé que des hommes pris à la gorge, assassinés par des gouverneurs rapaces, puisqu'il ne leur était plus permis d'être Romains, se sont faits barbares. Ils se sont résignés à devenir ce qu'ils n'étaient pas, faute de pouvoir rester ce qu'ils étaient. Poussés à bout, ayant déjà perdu leur liberté, ils ont voulu défendre au moins leur vie (1). » On dit que les Bagaudes eurent pour chef, dans quelques cantons, un paysan nommé Tivat, qui livra bataille aux Romains commandés par Aëtius. Ce personnage, que les Romains appelèrent vraisemblablement un chef de bandes, fut fait prisonnier et décapité; mais l'insur-

(1) Salvien de Marseille, *de Gubernat. Dei*, V, 6.

rection ne fut pas étouffée dans son sang : refoulée sur un point, elle se reproduisait sur un autre, comme la dernière convulsion d'une société qui va mourir. D'autres soulèvements nationaux, moins héroïques peut-être, sont devenus plus célèbres dans l'histoire que celui dont nous parlons : l'insurrection des Bagaudes n'a jamais eu d'historien, et on oublie de tenir compte de ses luttes. Des bandes de Bagaudes, réduites à chercher leur salut dans la fuite, passèrent en Espagne, et contribuèrent, aussi bien que les barbares, à détacher cette contrée du faisceau romain.

On a vu plus haut que la confédération des Armoriques avait proclamé et maintenu l'indépendance de toutes les provinces maritimes, entre la Loire et la Seine, et au delà même de ce dernier fleuve : vers l'an 439, une expédition dirigée par Litorius refoula dans la Bretagne armoricaine ceux de ce pays qui avaient cherché à opérer de nouveaux soulèvements dans les provinces impériales, et les Bretons furent un moment contraints de subir encore le joug de Rome. Leur soumission dura peu : en 446 ils envahirent la vallée de la Loire, remontèrent le fleuve jusqu'à Tours, et se rendirent maîtres de cette ville. Peu de temps après, ils en furent dépossédés par un corps d'armée envoyé contre eux sous les ordres de Majorien, l'un des lieutenants du patrice Aëtius. Vers le même temps, les Alains auxiliaires obtinrent de l'empire la permission de s'établir sur le territoire de Valence, et les populations gauloises, riveraines du Rhône, firent de vains efforts pour chasser ces barbares.

Ainsi, tandis que l'empire romain subsistait encore,

les quatre cinquièmes de la Gaule s'étaient détachés de lui par l'insurrection, ou étaient tombés au pouvoir des hordes germaniques; le reste était encore occupé par les troupes romaines, non moins à craindre, bien souvent, que les envahisseurs d'outre-Rhin. On aurait tort, en effet, de se méprendre sur le véritable sens du mot *barbare*, attribué aux nations qui occupèrent la Gaule vers le milieu du cinquième siècle. La barbarie, telle que nous l'entendons aujourd'hui, si elle fut complète chez les peuples du Nord aux premiers jours de leur histoire, cessait depuis longtemps de l'être. Les guerres avec Rome avaient nécessairement contribué à répandre par le frottement un demi-droit des gens et certains usages méridionaux chez les peuples du Nord; ce n'étaient plus des nomades, des pasteurs ou des Tartares, mais des nations pauvres et avides, soumises à des lois, ayant de vraies notions de liberté et de justice, et chez lesquelles depuis longtemps l'arianisme avait répandu l'Évangile. Romains ou Goths, la différence n'était plus guère que dans le langage et la législation : les premiers à force de déchoir, les seconds à force de vaincre et d'envahir, en étaient arrivés à la même ligne; entre eux ce n'était donc point une question de civilisation, mais de force.

Eh bien! la force était aux barbares; les plus obscurs monuments de l'époque en sont eux-mêmes les témoins. Aux passages de Salvien que je viens de traduire, j'ajouterai un extrait du prologue d'un vieux poëme *De Providentia divina,* composé à cette époque. Le poëte se justifie de son long silence; il en rejette la cause sur les calamités qui déchirent la Gaule

sous ses yeux : « Heureux, s'écrie-t-il ensuite, celui qui conserve toutes les facultés de son âme au milieu de cette grande tempête, et que ne touchent point les blessures de l'univers mis en pièces! Heureux celui à qui Dieu permet d'être libre d'esprit en ce temps de grandes misères! La ruine de ses voisins ne l'émeut pas, et il marche intrépide au milieu de l'inondation et de l'incendie. Pour nous, malheureux, nous cédons à ce terrible naufrage qui nous renverse. Partout où nos yeux se portent, nous ne voyons que l'image de notre patrie fumante de sang. Nous sommes brisés, et nos yeux versent des torrents de larmes!... Oh! quel crime a causé à tant de villes une pareille chute, à tant de nations et de territoires de si affreux désastres? Partout manquent les animaux et la semence des fruits; nulle part on ne rencontre la vigne et l'olivier. Nos demeures, qu'ont épargnées la flamme et l'onde, sont tristes et veuves d'habitants. Intolérable revers, hélas! voilà dix ans que le glaive des Vandales et des Gètes nous égorge... Qu'ont fait tant de jeunes gens innocents, tant de pures vierges? Leur vie, à peine commencée, n'était souillée par aucun crime. Pourquoi le feu a-t-il ravagé les temples de Dieu, et le sacrilége souillé les vases de l'autel? La sainteté d'une vie consacrée au Seigneur n'a point protégé les jeunes filles; l'amour de la religion n'a point sauvé les veuves, et les solitaires qui priaient dans les antres déserts ont péri comme les profanes. » Ce tableau n'était que trop vrai, et le poëte chrétien qui le déroulait sous les yeux du peuple concluait à juste titre que l'homme, constamment exposé à de pareils désastres, ne doit

attacher aucun prix sérieux aux biens de ce monde que les barbares peuvent ravir avec le fer, et qu'il ne saurait mettre son espérance ailleurs qu'en Dieu. Ces vérités étaient bien comprises des chrétiens de la Gaule, et les Églises de ces pays offraient alors au monde le merveilleux spectacle de la vie, de la foi et de la charité.

A mesure que disparaissaient les éléments de la force du pouvoir impérial, ou que se développaient sur le sol de la Gaule les établissements des barbares ariens, la société religieuse tendait de plus en plus à prévaloir sur la société civile, et, dans le sein de la société religieuse, l'opinion, la puissance morale, le nombre et l'énergie appartenaient aux catholiques ; la force brutale et la violence isolée étant les seules armes dont l'arianisme pût se ser ir. Le pouvoir des évêques orthodoxes était de plus en plus respecté des peuples, qui le considéraient, même au point de vue temporel, comme un appui et un refuge. Quant aux rapports de ce que l'on pouvait appeler l'État avec l'Église, ils étaient réguliers, ils naissaient d'un contact perpétuel ; et partout où les persécuteurs ariens ne dominaient pas, on voyait se produire ce fait inévitable de la suprématie ecclésiastique et de la subordination réelle de l'autorité civile. Nous disons que ce fait était inévitable, puisqu'au milieu de la décadence universelle de l'empire d'Occident, les garanties de force et de durée étant arrachées l'une après l'autre à l'ordre séculier, le respect, la vie, la domination réelle devaient se réfugier là où étaient les espérances, les joies, les consolations du peuple.

Les évêques de la Gaule, subordonnés à l'Église de Rome, la mère de toutes les Églises, et au successeur légitime de saint Pierre, le prince des apôtres, réglaient dans les synodes et dans les conciles particuliers des provinces les affaires religieuses les plus difficiles, et celles qui touchaient à la discipline. Ainsi réunis et fortifiés, les chefs et les pasteurs des Églises gauloises trouvaient de nouvelles armes à opposer aux hérésies, de nouvelles garanties à accorder au peuple chrétien. Ces vénérables évêques entretenaient de fréquents rapports avec leurs illustres frères des autres provinces, et spécialement avec saint Jérôme, saint Augustin et saint Paulin de Nole.

C'est à cette période de transition, qui précéda l'établissement de la monarchie régulière des barbares et vint après la décadence de l'empire d'Occident, c'est à ce temps d'invasions, de guerres et de crises sociales, que remonte l'origine des principales institutions catholiques dont parle l'histoire des Gaules. Alors furent fondés les monastères de Saint-Faustin et de Saint-Victor, le premier à Nîmes, l'autre à Marseille ; alors saint Honorat et saint Caprais établirent l'abbaye de Lérins, la plus célèbre entre toutes celles qui existèrent au cinquième siècle : le couvent de Saint-Claude et celui de Grigny rattachent également leur origine à cette époque de ferveur généreuse. Chacun de ces monastères fut un foyer de développement intellectuel, un centre d'action religieuse, un asile où se cantonnèrent les débris de la civilisation, d'où furent constamment déversées sur le pays la science, la foi, la charité, la pratique de toutes les vertus ensei-

gnées par le Sauveur. Tandis que la littérature s'éteignait peu à peu, ne comptant dans son sein que des grammairiens, des rhéteurs, des chroniqueurs et des faiseurs d'épithalames, la Gaule chrétienne se glorifiait des travaux de Sulpice-Sévère, de saint Cassien, de saint Hilaire de Poitiers, de saint Prosper d'Aquitaine, de saint Sidoine, de Salvien, de Mamert Claudien et de Gennade; elle rappelait même, avec une juste fierté, qu'elle avait donné le jour à saint Paulin de Nole et à saint Ambroise. Ainsi la religion catholique servait d'abri à l'intelligence au milieu de la ruine du monde romain, et ce ne fut qu'en s'alliant avec elle que les lettres échappèrent à la destruction dont elles étaient menacées : comme ces proscrits des temps antiques qui cherchaient leur salut en embrassant les autels, les idées se réfugièrent dans l'Église, et furent sauvées.

Vers la même époque apparaissent, dans le sein de la Gaule chrétienne, les noms à jamais vénérés des saints dont l'exemple et les prières fortifiaient les peuples opprimés. Le diocèse de Tours, l'Aquitaine et les Armoriques gardaient le souvenir de saint Martin, l'apôtre de la charité, celui-là même qui, incorporé dans les milices, avait revêtu de son manteau Jésus-Christ, représenté par un pauvre. D'éclatants miracles continuaient d'appeler les populations près de son tombeau, et les noms des empereurs pâlissaient devant le sien. Saint Germain d'Auxerre, dont tout l'Occident révérait les vertus, était envoyé parmi les Grands-Bretons pour combattre les progrès de l'hérésie de Pélage : assisté dans cette entreprise par

saint Loup, évêque de Troyes, l'un et l'autre manifestaient la vérité de leurs doctrines par des miracles : ils apaisaient les tempêtes de l'Océan, et (travail plus difficile encore) ils disputaient les âmes au mensonge et aux passions. Alors on commençait à parler de la sainteté de Geneviève, humble fille de Nanterre, que Dieu suscitait au milieu de la Gaule comme un rempart. Nous nous lasserions à citer les noms que les églises transalpines inscrivaient alors sur la liste de leurs saints, et qui, environnés d'une auréole de bénédictions et de miracles, se rattachaient à toutes les conquêtes de la charité et de la foi.

Cependant les tentatives des barbares ne se ralentissaient pas : vers l'an 428, une tribu franque, la plus puissante de celles qui s'étaient établies sur la gauche du Rhin, avait pour chef Chlogion, dont nous avons fait Clodion, et que l'histoire surnomme *le Chevelu*. L'existence de ce chef aventureux n'est point incertaine comme celle de Pharamond; saint Grégoire de Tours le qualifie d'homme puissant dans sa tribu (1). Cette tribu franque vint s'établir à Tongres, district de la Gaule belgique traversé par la Meuse, et dans le voisinage des Francs Saliens. Frédégaire dit que Clodion était fils de Théodemer; et Grégoire de Tours fait connaître, on ne sait sur quels témoignages, que ce Théodemer ayant été condamné à périr par le glaive avec sa mère Askila, Clodion fut élu roi à sa place. Le surnom qui lui est resté témoigne assez qu'il était membre de

(1) *Utilem ac nobilissimum in gente suâ.* (II, 9.)

cette race *chevelue* que les Francs avaient, dès les temps les plus reculés de leurs annales, placée à la tête des différentes peuplades de la ligue. Il habitait le château de Disparg ; il s'empara de Cambrai, puis de tout le pays situé entre le Rhin et la Somme. Voici comment cette expédition est racontée par Grégoire de Tours : « Il envoya ses éclaireurs... Ils revinrent, et rapportèrent que la Gaule était la plus noble des régions, remplie de toute espèce de biens, plantée de forêts, d'arbres fruitiers ; que c'était une terre fertile, propre à tout ce qui peut subvenir aux besoins des hommes. Animés par un tel récit, les Francs prennent les armes et s'encouragent, et, pour se venger des injures qu'ils avaient eu à souffrir de la part des Romains, aiguisent leurs épées et leurs cœurs. Ils s'excitent les uns les autres, par des défis et des moqueries, à ne plus fuir devant les Romains, mais à les exterminer... Le roi Chlogion (Clodion) ayant donc envoyé ses coureurs jusqu'à la ville de Cambrai, lui-même passa bientôt après le Rhin avec une grande armée. Entré dans la forêt charbonnière, il prit Tournai, et de là s'avança jusqu'à Cambrai ; il y résida quelque temps, et donna ordre que tous les Romains qu'on trouverait fussent mis à mort par l'épée. Gardant cette ville, il s'avança plus loin, et s'empara du pays jusqu'à la Somme... » On pense que cette incursion eut lieu vers l'an 445, et l'on ajoute qu'après avoir refoulé les Romains jusque vers la Somme, Clodion et sa peuplade remontèrent vers le nord, et envahirent le pays des Atrébates (l'Artois).

Vers l'an 447, le comte Aëtius, qui occupait avec des forces militaires les provinces de la Gaule centrale, encore sujettes de Rome, marcha contre Clodion avec Majorien, son habile lieutenant. L'armée romaine rencontra les Francs près d'Héléna, village que plusieurs historiens confondent avec Lens, et que d'autres croient être le lieu aujourd'hui nommé Viel-Hédin, sur la Canche. Majorien, s'emparant d'un pont, attaqua brusquement les Francs au moment où, loin de songer à la guerre, ils célébraient par des danses et des festins le mariage de l'un de leurs chefs. Revenus de la première surprise, les Francs essayèrent de résister; mais les Romains les terrassèrent, et, s'étant rendus maîtres du camp des barbares, firent prisonnière la jeune épouse, encore parée de son voile nuptial.

Sidoine-Apollinaire, dans ses vers beaucoup trop surchargés d'ornements classiques, raconte ainsi ce combat : « Vous avez également vaincu les Francs (le poëte s'adresse à Aëtius et à Majorien), dans ces vastes plaines des Atrébates que le Franc Clodion (*Cloïo*) avait envahies. Les routes qui y aboutissent se resserrent dans un défilé, et une chaussée longue et étroite, prolongée sur la rivière au moyen de pilotis, conduit le barbare dans le bourg d'Héléna, dont ses archers s'étaient emparés : Aëtius, tu occupas cette chaussée, tandis que Majorien, à cheval, combattait au-dessous du pont.

« Sur une colline voisine de la rive se faisait entendre le bruit d'une noce barbare, et, au milieu des danses scythiques, on célébrait l'hymen d'une fiancée

aussi blonde que son époux. Majorien, s'il faut en croire la renommée, les eut bientôt renversés. Le casque craquait sous les coups, et la cuirasse, opposant ses écailles, repoussait les atteintes des lances; mais enfin l'ennemi dispersé tourna le dos. Alors on vit briller pêle-mêle, sur leurs chariots, tous les apprêts de cette union barbare, les plats, les mets provenant de leurs pillages... Mais Mars s'anime encore, et Bellone, redoublant d'ardeur, éteint les flambeaux de l'hymen. Le vainqueur s'empare des chariots et de l'épousée. Bacchus, fils de Sémélé, jeta moins de désordre au milieu des monstres de Pholoé et des Lapithes.... Qu'on ne célèbre plus les combats des Titans! Majorien aussi dompte des monstres dont la chevelure rougeâtre est élevée sur le sommet de la tête et ramenée sur le front; l'occiput ainsi dépouillé se montre entièrement à découvert; leurs yeux sont d'un vert pâle et vitré; leur visage est entièrement rasé; au lieu de barbe, ils portent quelques touffes de poil que le peigne laboure. Des vêtements étroits serrent leurs membres gigantesques; leur haut-de-chausse laisse leurs genoux à nu, et une large ceinture comprime leur taille et les garantit de l'obésité. Lancer à travers les airs des haches rapides, prévoir l'endroit de la blessure, faire pirouetter son bouclier, devancer par un bond le vol de la lance, et arriver avant elle à l'ennemi, tout cela pour les Francs n'est qu'un jeu. Dès leurs premières années, germe en eux un amour précoce pour les combats. Qu'ils soient écrasés par le nombre, ou par suite de l'infériorité de la position qu'ils occupent, la mort les abat, et non la crainte. Rien ne

peut les vaincre, et leur courage vit encore quand le souffle vital s'est éteint (1). » Ces détails, qui ne sont pas exempts sans doute d'une exagération déclamatoire, sont précieux en ce qu'ils jettent quelque lumière sur les mœurs et les coutumes des premiers Francs.

Quoi qu'il en soit, Clodion, vaincu, se replia du côté du nord; et tout indique, nonobstant le silence des historiens, qu'il se maintint avec sa tribu dans le pays de Tongres, sur le territoire de la Gaule septentrionale, depuis longtemps au pouvoir des Francs. Il survécut peu à sa défaite. Tandis que les cohortes romaines maintenaient encore, au prix de leur sang, l'autorité impériale entre l'Escaut et la Loire, la république des Armoriques, toujours indépendante, consentait à accepter le protectorat d'Aëtius, et parvenait ainsi à refouler les barbares au delà de son territoire. Cette situation des provinces armoricaines n'a jamais été bien définie par l'histoire, faute de documents; rien également ne nous autorise à affirmer que les soulèvements des Bagaudes eussent

(1) Le texte latin est quelquefois d'une grande énergie :

Hic quoque monstra domat, ruti quibus arce cerebri,
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet, tum lumine glauco
Albet aquosa acies. . . . .
. . . . Puerilibus annis
Est belli maturus amor : si forte premantur
Seu numero, seu sorte loci, mors obtuit illos,
Non timor; invicti perstant, animoque supersunt
Jam prope post animam.

(Sidon. Apollin., *In Panegeryco Majoriano.*)

continué d'agiter la Gaule centrale et les provinces voisines de la Saône et du Rhône.

Clodion étant mort vers l'an 448, la peuplade franque dont il était roi paraît avoir été gouvernée par Mérovée. Le nom de ce nouveau chef lui appartenait-il? était-il, au contraire, celui de sa race? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable de toutes. Nous avons déjà vu que, longtemps avant d'avoir franchi le Rhin, les diverses tribus de la confédération franque avaient conféré les droits de la royauté à une famille, la plus illustre de leur nation, qui paraissait rattacher son origine à celle des dieux, et qui, pour attribut distinctif de sa dignité monarchique, avait seule le privilége de porter les cheveux longs et flottants (1). Chaque peuplade avait son roi, mais ces chefs devaient tous être choisis parmi les membres de la race privilégiée dont Mérovée portait le nom : il était donc de la famille de Clodion, mais aucune tradition certaine n'indique le degré de cette parenté; aucun texte ne nous autorise même à conclure que Mérovée fût réellement le chef de la tribu qui avait obéi à Clodion, et toutefois cette hypothèse nous semble fondée. La royauté chez les barbares était mobile autant peut-être que la fortune militaire; l'histoire ne saurait donc affirmer qu'une chose : c'est que Mérovée régnait sur une peuplade franque établie sur les confins des domaines de l'empire, et qui,

(1) *Tradunt multi... juxta pagos et civitates reges crinitos super se creavisse, de prima et, ut ita dicam, nobiliori suorum familia.* (*Gregor. Tur.*, *lib.* II, c. 19.)

de gré ou de force, acceptait la suprématie de Rome et servait d'auxiliaire au comte Aëtius.

Vers le même temps, au rapport de l'historien Priscus, un roi des Francs (1) mourut, laissant deux fils encore fort jeunes, et qui se disputèrent l'héritage paternel. Chacun des deux compétiteurs recourut à l'appui des étrangers : l'un invoqua le secours des Huns, qui se préparaient à envahir la Gaule ; le plus jeune réclama le concours de l'empereur d'Occident ; et Priscus, qui eut occasion de voir à Rome cet adolescent encore imberbe, décrit avec complaisance sa longue chevelure blonde flottant sur ses épaules. On a voulu voir Mérovée dans ce suppliant; mais aucune conjecture n'est moins établie, puisqu'à cette époque Mérovée était dans la force de l'âge, et avait un fils de douze ans qui lui succéda en 456. L'incident dont parle Priscus ne sert donc qu'à établir ce que nous avons dit d'une même famille royale qui fournissait des rois aux diverses tribus franques ; et on peut également y voir la preuve de cette autre assertion, qu'une partie des peuples de cette confédération était alliée des barbares, tandis que l'autre se rangeait sous le protectorat de l'empire. Ainsi Mérovée appartenait à la famille de Clodion, bien qu'il ne fût pas son fils (2).

En ce moment les Wisigoths, les Francs, les Bur-

(1) Priscus emploie le mot grec βασιλεύς, et place cet incident en l'an 450.

(2) Des chroniqueurs qui écrivirent plusieurs siècles après Mérovée, mais qui avaient pu consulter des traditions aujourd'hui oubliées, font de ce chef le neveu de Clodion : *Quia sine filio fuit* (*Chlodio*), *successit et in regno nepos ejus Meroveus.*

gondes, les Alains et une tribu de Taïfales ayant fondé des établissements dans les Gaules, et les provinces armoricaines conservant leur indépendance, il ne restait aux lieutenants et aux armées de Rome, dans la Gaule, que les provinces du centre, dont le territoire était mal défini, dont les limites variaient, et qui paraissaient toutefois s'être étendues de la rive droite de la Loire au pays de Tongres et à la Toxandrie, et de la province moderne de Bretagne à la chaîne des Vosges et à la Saône. Les autres contrées dont se composait l'empire d'Occident, à l'exception de l'Italie, n'étaient guère plus à couvert des entreprises des barbares. Les Pictes et les Scots, longtemps refoulés dans leurs montagnes de la Calédonie, avaient enfin franchi les obstacles qui les séparaient de leurs voisins du sud, les Bretons, et de vive force le territoire que nous appelons aujourd'hui l'Angleterre : vainement les Bretons avaient-ils invoqué l'appui d'Honorius, cet indigne fils du grand Théodose leur avait enjoint de pourvoir eux-mêmes à leur propre défense; vainement, quelques années plus tard, s'étaient-ils adressés à Aëtius et lui avaient-ils écrit, « Nous n'avons d'alternative que de périr par « l'épée ou par les flots; » le patrice romain, contraint de tenir tête aux Wisigoths, aux Burgondes, aux Francs et aux Bagaudes, s'était vu dans la douloureuse nécessité de se montrer sourd à leurs gémissements. Ajoutons que, dans l'un des rares intervalles de trêve que lui avaient obtenu ses victoires, Aëtius avait enfin porté quelque secours aux Bretons, et fait rétrograder pour un moment les Scots et

les Pictes; mais lorsque, rappelé sur le continent par de plus graves obstacles, ce hardi capitaine reparut en Gaule, la Grande-Bretagne fut de nouveau conquise par les peuplades du nord, détachée pour jamais de l'empire d'Occident; et alors, disent les chroniques nationales, *elle vit partir pour la terre de Rome le dernier des Césariens*. Incapables de se défendre contre les Pictes, les Bretons eurent la funeste idée d'appeler à leur secours les Saxons de Germanie : ces pirates accoururent (447), descendirent à la pointe orientale du pays de Kent, sous la conduite d'Henghist et de Horsa, deux de leurs rois, et aidèrent les indigènes à mettre en fuite leurs agresseurs calédoniens. « Mais, dit un vieux barde breton, « malheur au jour où nous les avons aimés! » Et ce cri, qui atteste un remords national, révèle assez que la Grande-Bretagne ne fit que changer de maîtres, et se repentit d'avoir invoqué l'appui des barbares.

La plus grande partie de l'Espagne était au pouvoir des Wisigoths; mais, dans le nord-ouest de cette contrée, un État indépendant se maintenait encore sous la dénomination de royaume des Suèves : ce royaume, dont la Galice fut la première province, eut un moment de gloire lorsque, sous le gouvernement de Réchila et de Réchiaire, il s'agrandit de la Lusitanie, s'étendit jusqu'à la Bétique, et fut sur le point d'engloutir toute la Péninsule.

Sur ces entrefaites, la province d'Afrique était le théâtre de misères encore plus grandes. Appelés dans ce pays par la coupable vengeance du comte Boniface, les Vandales aux ordres de leur roi Genséric

s'étaient établis en Mauritanie, et avaient étendu leurs ravages jusqu'aux extrémités du diocèse : la ville de Carthage, tombée en leur pouvoir, avait subi le honteux honneur de devenir leur capitale; et ces barbares ariens, secondés par les Maures de l'Atlas et par les donatistes, leurs dignes alliés, multiplièrent pendant vingt ans les persécutions et les crimes que pouvait enfanter la haine de Dieu et de la vérité. Le repentir tardif de Boniface ne put sauver la malheureuse Afrique; et l'histoire recule d'horreur devant le souvenir des excès, de la désolation et des désastres qui transformèrent en un amas de ruines sanglantes cette vaste et riche province, d'où la civilisation s'est exilée depuis quatorze cents ans. Saint Augustin, qui était mort en 430, avait vu, avant de s'éteindre, les commencements de ce grand orage : deux ans après, le comte Boniface l'avait suivi dans la tombe.

Genséric, maître de l'Afrique, se décerna le titre orgueilleux de roi de la terre et de la mer, et ne tarda pas à porter le ravage dans les grandes îles de la Méditerranée. Au moment de son départ, le pilote se tourna vers lui, et lui demanda de quel côté il fallait tourner la proue : « Allons où nous portera le vent, lui « dit-il ; allons vers ceux que Dieu veut punir ! » Car il sentait qu'après tout il n'était qu'un instrument dont la divine Providence se servait pour châtier le monde. Or, tandis qu'il humiliait ainsi la domination romaine sur la terre d'Afrique, effaçant dans le sang des martyrs et par la flamme le souvenir des abominations dont le monde païen s'était rendu coupable, vers l'autre extrémité de l'empire apparaissait

l'homme de deuil, le gigantesque conquérant que le ciel suscitait dans sa colère ; il était réservé à ce redoutable ennemi de rallier un moment contre lui, par le sentiment du danger public, toutes les nations établies ou campées sur le territoire de la Gaule, vainqueurs et vaincus, conquérants et opprimés. Étrange épisode qui allait dignement terminer l'ère antique, et ouvrir pour l'Occident la période du moyen âge.

Rugilas, roi des Huns, était mort vers l'an 428, ne laissant pour héritier de ses immenses domaines que deux jeunes neveux, Attila, et Bléda. Au bout de quelques années, Attila, se fatiguant de partager le trône avec son frère, se défit de Bléda, et réunit sous son commandement toute la monarchie des Huns. Terrible par les armes, convaincu que Dieu le suscitait pour châtier le monde, il développa ses conquêtes du côté de l'Occident, il subjugua toutes les nations de l'Europe centrale et septentrionale, il donna des lois aux Gépides, aux Ostrogoths, aux Alains, aux Marcomans, aux Quades, aux Suèves, et bientôt son empire s'étendit des bords du Rhin à la mer Caspienne, de la mer des Slaves aux frontières de la Rhétie et de la Grèce. La Germanie tout entière se courbait sous son joug et combattait avec lui. L'empire d'Orient, réduit aux humiliations les plus honteuses, avait subi ses déprédations et ses ravages, et n'avait enfin obtenu merci et miséricorde qu'en se soumettant à payer une rançon annuelle de deux mille livres d'or, et en livrant, selon les capricieuses menaces du barbare, les otages, les prisonniers, les ministres même qu'Attila châtiait ou épargnait à son gré. « Annoncez à votre

« empereur Théodose, disait-il un jour aux ambassa-
« deurs de l'Orient, qu'en me payant le tribut il est
« devenu mon esclave : apprenez-lui qu'il n'est pas
« juste qu'il dresse des embûches à son maître, comme
« un esclave méchant (1)! » Et ce conquérant, dont la domination s'étendait du Danube jusqu'au pôle, et des côtes de l'Océan septentrional jusqu'aux montagnes du Caucase et jusqu'aux steppes de la Tartarie, n'avait pour palais qu'une cabane, pour trône qu'un banc, pour ustensiles que des plats et des coupes de bois. L'or, l'argent, les étoffes et les meubles incrustés de pierreries, il les abandonnait volontiers à ses lieutenants, aux rois qui formaient son cortége, et à ses vieux compagnons de guerre : pour lui, sa grandeur était dans ses œuvres, dans l'accomplissement de sa fatale mission; il s'intitulait le *Fléau de Dieu,* et il ne voulait pas que l'herbe pût jamais repousser là où avait passé son cheval.

(1) L'historien grec Priscus nous a laissé un curieux récit de l'ambassade que l'empereur d'Orient, petit-fils dégénéré de Théodose, envoya au barbare Attila, et qui vint le saluer sous sa tente; nous en donnons ici quelques extraits; ils permettront d'apprécier quel était le roi des Huns :

« Lorsqu'on nous eut permis d'entrer et que nous eûmes été introduits, nous vîmes Attila assis sur une chaise de bois. Nous nous tînmes à quelque distance de son trône. Maximin s'avança, salua le barbare, et, lui remettant la lettre de l'empereur, lui dit que les empereurs lui souhaitaient, à lui et à tous les siens, santé et prospérité : « Qu'il ar-
« rive aux Romains tout ce qu'ils me souhaitent, » répondit le barbare; et se tournant vers Vigile, il l'appela animal impudent, lui demanda comment il osait se présenter devant lui, quand il devait savoir tout ce qui avait été convenu pour la paix lorsqu'il avait accompagné l'ambassade d'Anatolius, et ajouta qu'aucun autre ambassadeur n'aurait dû

La princesse Honoria, fille de Placidie et sœur de Valentinien III, avait été condamnée par son frère à

l'aborder avant que tous les transfuges eussent été rendus. Vigile essaya de répondre qu'on les avait livrés tous, et qu'il n'en existait plus un seul chez les Romains. Mais Attila, s'échauffant de plus en plus, l'accabla de reproches et d'injures, et, poussant des cris de fureur, lui dit que, sans son respect pour le caractère d'ambassadeur qui retenait sa colère, il le ferait mettre en croix et livrerait son corps aux vautours, pour le punir de son audace et de l'insolence de son langage. Il assura qu'il y avait encore chez les Romains beaucoup de transfuges, et, se faisant apporter un tableau sur lequel étaient écrits leurs noms, il ordonna à ses secrétaires de le lire à haute voix.

« Après que cette lecture eut fait connaître quels étaient ceux qui manquaient encore, Attila exigea que Vigile partît sur-le-champ avec Esla, pour porter aux Romains l'ordre de lui renvoyer tous les transfuges scythes qui étaient encore en leur pouvoir, et qui s'étaient retirés chez eux depuis le temps où Carpillon, fils d'Aétius, général des Romains occidentaux, était resté en otage à sa cour. « Je ne souffrirai « point, dit-il, que mes esclaves portent les armes contre moi; ils ne « seront d'ailleurs d'aucun secours à ceux qui prétendent leur confier « la garde des terres que j'ai conquises. Quelle est, dans toute l'étendue « de l'empire romain, la ville ou la forteresse qui pourrait rester en- « tière et debout, quand j'ai décidé qu'elle serait détruite? Qu'après « avoir exposé ma volonté sur les transfuges, les envoyés reviennent « sur-le-champ m'annoncer si on veut les rendre, ou si l'on préfère la « guerre. »

« Il avait commencé par ordonner que Maximin attendît la réponse qu'il voulait faire à l'empereur; mais il demanda tout de suite les présents. Après les lui avoir remis, nous nous retirâmes dans notre tente, où nous nous entretînmes, dans notre langue maternelle, de tout ce qui venait de se dire. »

Priscus raconte ensuite qu'ayant reçu d'Attila ordre de le suivre dans un autre pays, du côté du nord, les ambassadeurs se mirent en route, et rencontrèrent, chemin faisant, d'autres ambassadeurs qui, cette fois, étaient envoyés au roi des Huns par l'empereur d'Orient; il ajoute :

« Comme nous devions marcher par la même route qu'Attila, nous attendîmes qu'il eût pris les devants, et nous le suivîmes peu après avec le reste des barbares. Après avoir traversé quelques rivières, nous arri-

expier une première faute par la pénitence et le célibat. Pour échapper à cette dure sentence, cette pe-

vâmes à un grand bourg; là était la maison d'Attila, beaucoup plus élevée et plus belle que les autres maisons de son empire; elle était de planches très-bien polies, et entourée d'une palissade en bois, non comme fortification, mais comme ornement.

« La maison la plus voisine de celle du roi était celle d'Onégèse, entourée aussi d'une palissade; mais elle n'était ni élevée, ni garnie de tours, comme celle d'Attila. Assez loin de l'enceinte de la maison était situé le bain qu'Onégèse, le plus riche et le plus puissant des Scythes après Attila, avait fait construire avec des pierres apportées de Pannonie. Il n'y a en effet dans cette partie de la Scythie ni pierres, ni grands arbres, et il faut faire venir les matériaux d'ailleurs. L'architecte qui avait construit ce bain, fait prisonnier à Sirmium, avait espéré que la liberté serait la récompense de son travail; mais son espérance avait été bien déçue : il était tombé dans une servitude beaucoup plus dure. Onégèse en avait fait son baigneur, et il le servait lui et toute sa famille quand ils allaient au bain.

« Lorsque Attila arriva dans ce village, des jeunes filles vinrent à sa rencontre; elles marchaient en file sous des pièces de toile fine et blanche, soutenues de chaque côté par les mains de plusieurs rangs de femmes, et si bien tendues que sous chaque pièce marchaient six jeunes filles et même davantage. Elles chantaient des chansons barbares.

« Nous étions déjà assez près de la maison d'Onégèse, par laquelle passait le chemin qui conduisait à celle du roi, lorsque sa femme sortit, suivie d'une multitude de femmes esclaves qui apportaient des mets et du vin, ce qui est regardé chez les Scythes comme le plus grand honneur; elle salua Attila, et le pria de goûter de ces mets qu'elle lui présentait avec les plus vives protestations de son dévouement pour lui; le roi, pour donner une marque de sa bienveillance à la femme de son confident, mangea de dessus son cheval; les barbares qui l'entouraient tenaient élevée jusqu'à lui la table, qui était d'argent; après avoir ensuite trempé ses lèvres dans la coupe qu'on lui avait offerte, il entra dans son palais. » Plus loin, Priscus dit encore :

« A peine étions-nous rentrés dans notre tente, que le père d'Oreste vint nous dire : « Attila vous invite tous les deux au banquet qui doit « avoir lieu vers la troisième heure du jour. » A l'heure dite, nous nous rendîmes à l'invitation, et, réunis aux ambassadeurs des Romains occidentaux, nous nous tînmes devant l'entrée de la salle, en face d'Attila; là,

tite-fille de Théodose eut recours à un expédient indigne de sa race : elle invoqua secrètement la pro-

les échansons, selon l'usage de ce pays, nous présentèrent une coupe, afin qu'avant de nous asseoir nous fissions des libations. Après nous en être acquittés et avoir goûté de la coupe, nous allâmes occuper les siéges sur lesquels nous devions souper.

« Des siéges étaient préparés des deux côtés de la salle, le long des parois ; au milieu était Attila sur un lit, vis-à-vis duquel était placé un autre lit, derrière lequel se trouvaient les marches d'un escalier qui conduisait à celui où ce prince couchait. Ce lit était orné de toiles et de tapis de diverses couleurs, et il ressemblait à ceux que les Romains et les Grecs arrangent pour les mariés. Il fut réglé alors que le premier rang des convives s'assiérait à la droite d'Attila, et le second à sa gauche. Nous fûmes placés dans le second rang avec Bérich, guerrier très-considéré parmi les Scythes ; mais Bérich était au-dessus de nous. Onégèse occupait le premier siége à la droite du roi, et vis-à-vis de lui étaient assis deux des fils d'Attila ; l'aîné était couché sur le même lit que son père, non à côté, mais fort au-dessous : il tenait toujours les yeux baissés, par respect pour son père.

« Tout le monde s'étant assis, l'échanson d'Attila lui présenta une coupe de vin ; en la recevant, Attila salua celui qui occupait la première place ; à cet honneur, celui-ci se leva aussitôt : il ne lui était pas permis de se rasseoir avant qu'Attila goûtant de la coupe, ou la buvant tout entière, l'eût rendue à l'échanson. Attila, au contraire, restait assis tandis que les convives, recevant chacun une coupe, lui rendaient hommage en le saluant et en goûtant le vin. Chaque convive avait un échanson qui entrait à son rang après la sortie d'Attila. Tous les convives ayant été honorés de la même manière, Attila nous salua à notre tour, selon la coutume des Thraces. Après ces cérémonies de politesse, les échansons se retirèrent.

« A côté de la table d'Attila étaient dressées d'autres tables faites pour recevoir trois ou quatre, ou même un plus grand nombre de convives, chacun desquels pouvait, sans déranger l'ordonnance des siéges, prendre sur les plats, avec son couteau, ce qui lui plaisait. Au milieu s'avança d'abord le serviteur d'Attila, portant un plat plein de viandes ; ensuite ceux qui devaient servir les autres convives couvrirent les tables de pain et de mets. On avait préparé pour les barbares et pour nous des mets et des ragoûts de toutes sortes ; mais Attila n'avait qu'un plat de bois et ne mangeait que de la viande.

tection d'Attila, et lui fit offrir d'être son épouse. Le Tartare, déjà vieux, laid, trapu, portant sur un petit corps une tête énorme, et marié à de nombreuses femmes dont on vantait la beauté, aurait repoussé dédaigneusement les propositions d'Honoria ; mais il y vit un prétexte pour envahir l'Occident, et il résolut d'accepter. Il envoya demander à Valentinien III la main de la princesse, et fut refusé : c'était là l'occasion qu'il épiait, dans l'intérêt de son ambition gigantesque. On dit qu'il hésita d'abord, ne sachant s'il attaquerait la Grèce ou l'Italie, s'il marcherait sur Constantinople ou sur Ravenne; mais on assure qu'excité par les perfides conseils de Genséric, roi des Vandales, et désireux d'ailleurs de renverser la puissance des Wisigoths, il ne tarda pas à se déterminer à conquérir la Gaule, bien convaincu qu'après cette expédition la destruction du reste de l'empire ne serait

« Il montrait en tout la même simplicité : les convives buvaient dans des coupes d'or et d'argent ; Attila n'avait qu'une coupe en bois. Ses habits étaient fort simples, et ne se distinguaient de ceux des autres barbares que parce qu'ils étaient d'une seule couleur et sans ornement. Son épée, les cordons de sa chaussure, les rênes de son cheval n'étaient point, comme ceux des autres Scythes, décorés de plaques d'or et de pierres précieuses.

« A l'approche du soir, les mets furent enlevés ; deux Scythes s'avancèrent, et récitèrent devant Attila des vers de leur composition, où ils chantaient ses victoires et ses vertus guerrières. Tous les regards des convives se fixèrent sur eux : les uns étaient charmés par les vers, d'autres s'enflammaient à cette peinture des batailles ; des larmes coulaient des yeux de ceux dont l'âge avait éteint les forces, et qui ne pouvaient plus satisfaire leur soif de guerre et de gloire.

« A l'approche de la nuit, nous nous retirâmes du banquet. »

« Au bout de trois jours, enfin, nous fûmes renvoyés, après avoir reçu des présents. » (Traduction de M. Guizot.)

plus qu'un jeu pour lui. Il était d'ailleurs sûr de rallier sous ses drapeaux, dans la Gaule, des tribus franques et la nation des Alains, qui entretenaient avec lui de mystérieuses intelligences et qui lui faisaient offrir de seconder ses efforts. Un prince de la maison royale des Francs, dépossédé du trône par un compétiteur, l'appela, dit-on, à son secours; et cet incident, fort vaguement indiqué dans l'histoire, lui fournit un motif de plus d'entamer l'empire de Valentinien du côté du Rhin. Quoi qu'il en soit, Attila, les Huns, et les peuples asiatiques, germaniques et slaves qu'il entraînait avec lui, franchirent le Rhin sur un pont de bateaux, non loin de l'embouchure du Necker, vers la fin de février de l'an 451, et se répandirent comme un fleuve dévastateur sur le territoire de la Gaule.

La Gaule, disent les chroniques, *fut désolée par cette grande tempête*. A l'aspect de ces Tartares et de ces Scythes hideux que, dans leur ignorance, les peuples occidentaux supposaient anthropophages, et qui exerçaient d'épouvantables ravages sur toute la route, les populations gauloises fuyaient au hasard, se cachaient dans les bois, et abandonnaient aux barbares leurs maisons, leurs villages, leurs cités, tout ce qu'elles ne pouvaient soustraire à l'ennemi. La malheureuse Trèves, tant de fois pillée et détruite depuis deux siècles, fut encore réduite en cendres. La ville de Metz, surprise par les Huns la veille de Pâques, fut livrée aux flammes et à la fureur de l'épée. Mayence fut prise et saccagée; Tongres, Reims, Arras, Cambrai, Besançon, Langres et Auxerre subirent le même sort; Toul et Dieuze devinrent la proie de l'incendie, et

dans le tiers de la Gaule on vit disparaître, sous les cendres et les ruines, tout ce qui avait échappé aux ravages des Vandales, des Suèves et des Alains. La ville de Troyes, hors d'état de se défendre, vit apparaître sous ses murs le redoutable roi des Huns, et depuis longtemps l'évêque Lupus (saint Loup) suppliait Dieu, par ses larmes, ses jeûnes et ses prières, d'épargner à son troupeau un si grand désastre. Dès qu'Attila et ses barbares se montrèrent aux portes de Troyes, le saint évêque, revêtu de ses habits pontificaux, marcha à la rencontre des Huns : « Qui es-tu, « dit-il à Attila, pour vaincre tant de rois et de peu- « ples, pour ruiner tant de villes et subjuguer ainsi « l'univers ? » — « Je suis le roi des Huns, le Fléau de « Dieu ! » répondit Attila ; et alors l'évêque reprenant la parole : « Attila, dit-il, fléau du Dieu que je sers, « entre, et souviens-toi de ne faire que ce que t'a permis « Dieu, qui te pousse et qui te gouverne ! » Attila entra, et, épargnant la ville, se borna à la traverser, pour aller plus loin porter ses ravages. A Paris et autour de cette ville, l'alarme fut si grande que les habitants se disposèrent à chercher un refuge dans les bois et dans les places fortes les plus éloignées. En cette extrémité, une jeune fille de Nanterre, que l'évêque Germain l'Auxerrois avait consacrée à Dieu et dont la sainteté était célèbre dans toute la Gaule, se mit en prières, et supplia Dieu de venir en aide à son peuple et de détourner le fléau. Cette vierge s'appelait *Génovèfe* (Geneviève), et c'est elle que Paris honore depuis quatorze cents ans comme sa glorieuse patronne. Dieu l'exauça. Geneviève vint à Paris ; elle exhorta la

population à recourir aux jeûnes et aux supplications, annonçant d'une voix prophétique que la ville serait épargnée, tandis que les barbares ravageraient les lieux où l'on voulait chercher un refuge. On suivit ses conseils, et les Huns n'approchèrent pas de Paris.

Orléans fut assiégé ; mais son évêque, saint Agnan, avait prévu le danger, et s'était rendu à Arles, alors siége du prétoire des Gaules, pour réclamer lesse-cours d'Aétius ; puis, après avoir obtenu la promesse d'une prochaine intervention des forces romaines, il était revenu au milieu de son peuple, lui donner l'exemple du courage et de la confiance. Circonstance digne de remarque, c'est Orléans qu'assiégeait Attila, et qui, par le dévouement de ses guerriers, préservait déjà le reste de la Gaule. Mille ans plus tard, lorsque les Anglais envahirent le royaume de Charles VII, ce fut encore sous les murs d'Orléans que l'ennemi de la France rencontra le plus sérieux obstacle, alors que Jeanne d'Arc, cette autre Geneviève que Dieu suscita au quinzième siècle de notre histoire, eut sa part au salut du pays.

Voici dans quels termes la délivrance d'Orléans est racontée dans la pieuse chronique de Grégoire de Tours :

« Vers ce temps-là, dit cet historien, la ville d'Orléans avait pour évêque le bienheureux Agnan (*Anianus*), homme d'une éminente sagesse et d'une honorable sainteté, dont les actions vertueuses ont été fidèlement conservées parmi nous. Et comme les assiégés demandaient à grands cris à leur pontife ce qu'ils avaient à faire, celui-ci, mettant sa confiance en Dieu,

les engagea à se présenter tous pour prier et implorer avec larmes le secours du Seigneur, toujours présent dans les calamités. Ceux-ci s'étant mis à prier selon son conseil, le pontife dit : « Regardez, du haut du « rempart de la ville, si la miséricorde de Dieu vient à « notre secours. » Car il espérait, par la bonté infinie de Dieu, voir arriver Aétius, que, prévoyant l'avenir, il était allé trouver à Arles. Or, regardant du haut des murs, ils n'aperçurent personne; et l'évêque dit : « Priez avec zèle, car le Seigneur vous délivrera au- « jourd'hui. » Ils se mirent donc à prier, et il leur dit : « Regardez une seconde fois. » Et ayant regardé, ils ne virent personne qui leur apportât du secours. Il leur dit pour la troisième fois : « Si vous le suppliez « sincèrement, Dieu va promptement vous secourir. » Et ils implorèrent la miséricorde de Dieu avec de grands gémissements et de grandes lamentations. Leur oraison finie, ils regardèrent, par l'ordre du vieillard, et une troisième fois, du haut du rempart; et ils aperçurent au loin comme un nuage qui s'élevait de la terre. Ils l'annoncèrent au pontife, qui leur dit : « C'est « le secours du Seigneur ! » Cependant les remparts, déjà ébranlés sous les coups du bélier, étaient au moment de s'écrouler, lorsque voilà Aétius qui arrive; voilà Théodoric, roi des Goths, ainsi que Thorismund son fils, qui accourent vers la ville, à la tête de leurs armées, renversant et repoussant l'ennemi ; et la ville fut délivrée par l'intercession du saint pontife. »

En effet, Aétius avait reparu sur la rive gauche du Rhône ; il amenait des renforts de troupes qu'il était allé chercher en Italie, et qui, trop peu considérables,

ne pouvaient suffire à tenir tête à l'immense multitude des Huns. Aussi, pour suppléer au nombre, s'était-il empressé de faire appel, au nom de l'empereur d'Occident, à tous les rois et à tous les peuples barbares qui occupaient déjà une portion de la Gaule, et que l'invasion des Huns menaçait aussi bien que Rome.

Les Wisigoths, plus puissants que les Alains, les Francs et les Burgondes, avaient d'abord refusé de joindre leurs troupes à l'armée d'Aétius. Une grande jalousie animait la cour de Toulouse contre celle de Ravenne ; et le roi Théodoric était d'avis d'attendre les Huns sur ses propres domaines, au lieu d'aller à leur rencontre.

Pour vaincre la résistance de Théodoric, Aétius eut recours à l'intervention officieuse d'Avitus, sénateur, ancien préfet du prétoire, et en ce moment retiré dans ses propriétés situées chez les Arvernes. Avitus consentit à se rendre à Toulouse. Il éclaira Théodoric sur les dangers qu'Attila faisait courir à la Gaule et à l'Occident, et qui ne pouvaient être conjurés que par l'étroite union de tous les peuples et de tous les rois de l'Italie et de la Gaule. Théodoric se rendit à l'évidence, et déclara qu'il était prêt à joindre ses efforts à ceux des Romains ; et lui-même, suivi de deux de ses fils, Thorismund et Théodoric, conduisit sous les drapeaux d'Aétius l'élite des guerriers de la nation wisigothe. Son exemple fut suivi par les Alains, par la tribu saxonne qui était établie à l'ouest de la Gaule, par les provinces confédérées de l'Armorique, et par les Francs-Saliens établis dans la Germanie gauloise. Les Ripuaires, tribus franques auxquelles les empereurs

avaient concédé des cantons sur les bords de la Moselle et de la Meuse, s'associèrent également à la résistance commune. Il en fut de même des familles d'origines germaniques, que l'on désignait sous le nom de Lætes (*Læti*), et dont les pères, après avoir servi dans les armées romaines, avaient obtenu dans la Gaule des domaines qu'ils cultivaient comme sujets de l'empire. L'origine de leur nom a donné lieu à de longues controverses historiques : nous croyons y voir la traduction ou l'imitation latine du mot germain qui signifiait *leudes,* et qui désignait les amis et fidèles à qui le chef avait concédé des terres et des bénéfices provenant de la conquête.

L'historien Jornandès, qui nous a transmis le récit de cette mémorable guerre, atteste qu'il y avait des Francs dans le camp d'Attila, et d'autres Francs sous les drapeaux d'Aétius. On peut conjecturer que les tribus de cette nation, qui, depuis un siècle, avaient accepté le protectorat de Rome et vivaient sur les terres de l'empire, se rangèrent du côté du patrice, tandis que leurs frères, rattachés à la cause germanique et toujours implacables ennemis de la puissance romaine, secondèrent avec empressement l'invasion des Huns et des Scythes. Nulle part les écrivains de cette époque ne mêlent le nom de Mérovée au récit de ces grands événements; d'où l'on peut apprécier quelle confiance méritent les historiens assez modernes qui ont pompeusement raconté les hauts faits de ce roi des Francs, et lui ont attribué la principale gloire de la campagne. Entre cette omission injuste et ces louanges qu'aucun texte ne justifie, rien ne s'oppose à ce que

l'on admette cette tradition, que Mérovée commanda réellement les auxiliaires francs ralliés à l'armée d'Aétius, et qu'il eut, à ce titre, part à l'honneur du résultat. Mais ce n'est là qu'une conjecture, et, si raisonnable qu'elle nous paraisse, elle ne permet pas de suppléer entièrement au silence de l'histoire.

Contraint de lever le siége d'Orléans, Attila se replia vers la Marne, et prit position dans la vaste plaine qui s'étend en avant de Châlons, et que les chroniqueurs ont désignée sous le nom de champs Catalauniques : cet espace découvert était favorable aux mouvements de la cavalerie, et permettait de tirer parti de l'avantage du nombre. L'armée confédérée, aux ordres d'Aétius, suivit de près les Huns dans leur marche rétrograde; et, peu de temps avant l'engagement décisif, il y eut un combat d'avant-garde entre les Francs auxiliaires des Romains et les Gépides qui marchaient avec Attila. Dans cette affaire, qui fut sans résultat, quinze mille hommes périrent des deux côtés; et ce fut pour les Francs, plus intrépides que nombreux, une perte très-sensible, et qui dut beaucoup diminuer la part qu'ils prirent, peu d'heures après, à la bataille générale (1).

L'immense plaine que traverse la Marne, près de Châ-

(1) Certains manuscrits de Jornandès élèvent à quatre-vingt-dix mille le nombre des Francs et des Gépides qui périrent dans ce combat d'avant-garde. On a cru devoir s'en tenir au chiffre de quinze mille, déjà fort exagéré. Les hordes franques, assez peu considérables, ne se trouvaient point en mesure de fournir de telles armées et de subir de pareilles pertes. Vingt-cinq ans plus tard, les troupes de Clovis, qui envahirent la Gaule, ne s'élevaient pas au delà de cinq à six mille combattants.

lons, est coupée de loin en loin par quelques monticules : c'était là pour les deux armées autant de points d'appui qu'elles allaient se disputer, et dont les Wisigoths, commandés par Thorismund, restèrent enfin les maîtres. Attila, inquiet, consulta ses dieux : les sacrificateurs lui annoncèrent qu'il serait vaincu, et que le plus redoutable de ses ennemis périrait dans le combat. S'il faut en croire Cassiodore, le roi des Huns adressa à son armée une harangue destinée à exalter sa confiance et son courage. Il leur parla des *joies de la bataille* (1), il leur rappela leurs récents triomphes, leurs immenses conquêtes, la juste terreur qu'ils répandaient dans le monde, et il leur annonça qu'ils n'avaient plus à frapper qu'un grand coup pour en finir avec les timides Romains dont les bataillons serrés révélaient la frayeur, et qui ne savaient porter ni les fatigues ni les dangers de la guerre. Il vanta le courage des Wisigoths, mais il les excita à tirer vengeance de ces implacables ennemis ; il ajouta : « Les « guerriers protégés par les dieux sont invulnérables « dans les combats, et le destin saisit ses victimes « au sein de la paix. Je lancerai le premier dard, et « quiconque sera assez lâche pour ne pas suivre mon « exemple, est dévoué dès ce moment à une inévitable « mort. » Quand il eut parlé, il assigna des positions aux différents corps de son armée : à la tête des Huns, il prit place au centre ; à la droite, il rangea les Ostrogoths et les Gépides ; à la gauche, il porta les contingents de toutes les autres nations barbares, et dans ce

(1) *Hujus certaminis gaudia.*

nombre les Francs, les Burgondes, les Rugiens, les Hérules et les Thuringiens. De son côté, le patrice romain prit des dispositions habiles : il ordonna aux Alains et à leur roi Singibane, dont on suspectait la fidélité, de se placer au centre; il confia à Théodoric le commandement de l'aile droite; il s'établit avec les Romains sur la gauche, et il prescrivit à Thorismund de se maintenir sur les hauteurs, d'où il pouvait tomber sur le flanc des Huns, ou tourner leurs positions.

La bataille s'engagea au centre. Attila et les Huns se précipitèrent sur les Alains, les enfoncèrent, et prirent en flanc la cavalerie des Wisigoths, déjà ébranlés par le choc. En voyant plier ses guerriers, Théodoric s'élança intrépidement dans les rangs, réveillant le courage dans tous les cœurs, et donnant l'exemple du mépris de la mort. Pendant qu'il rétablissait ainsi le combat, il tomba de son cheval, mortellement blessé par un javelot lancé de la main d'Andage, Ostrogoth d'une naissance illustre, et il fut foulé aux pieds des chevaux de sa propre cavalerie. Sa mort jeta de nouveau la confusion dans les bataillons des Wisigoths, et Attila se crut sûr de la victoire. En ce moment, Thorismund et ses réserves descendirent dans la plaine, chargèrent vigoureusement les Huns, et les contraignirent de se replier derrière les lignes de chariots et de bagages qui formaient leurs retranchements. Sur la gauche, Aétius, séparé de ses alliés, incertain de la victoire et en proie aux plus vives inquiétudes, se maintint prudemment dans ses positions, et se borna tantôt à opérer des diversions utiles aux Wisigoths, tantôt à diriger quelques renforts sur la droite. Les

autres incidents de cette grande bataille, d'où dépendait le sort de la Gaule, n'ont été décrits que bien confusément par les historiens; mais tous les récits s'accordent pour signaler cette lutte de tous les peuples et de toutes les races comme la plus opiniâtre, la plus acharnée et la plus sanglante de toutes celles dont le souvenir soit venu jusqu'à nous (1). « Ce fut, disent-ils, une lutte horrible, multipliée, inhumaine, opiniâtre, acharnée, à laquelle ne peut être comparée aucune des batailles que l'antiquité raconte : il fit de telles choses, que tout ce que l'œil de l'homme avait déjà pu voir n'était rien auprès... Les vieillards racontent qu'un petit ruisseau qui coulait à travers le champ du carnage, grossi, non par les pluies, mais par une liqueur inaccoutumée, fut changé en torrent et roula des fleuves de sang (2). » La bataille dura jusqu'à la nuit, et même une partie de la nuit. Thorismund, qui avait eu l'imprudence de suivre de trop près les Huns dans leur retraite, fut enveloppé par les barbares, jeté en bas de son cheval, et ne fut dégagé qu'au prix de mille efforts. De son côté, Aétius, séparé de ses alliés, erra longtemps dans l'obscurité, à travers les corps ennemis, et ne parvint que fort tard à regagner son camp. Le reste de la nuit se passa, de part et d'autre, dans l'incertitude du résultat de la journée et dans les

(1) Voici les expressions qu'emploie Jornandès, ou, pour mieux dire, Cassiodore : *Bellum atrox, multiplex, immane, pertinax, cui simili nulla usquam narrat antiquitas : ubi talia gesta referuntur, ut nihil esset quod in vita sua conspicere potuisset egregius, qui hujus miraculi privaretur aspectu.*

(2) Jornandès, c. 36-41.

sinistres préoccupations du lendemain; et voici dans quels termes s'exprime l'historien des Goths : « Les champs étaient jonchés de cadavres. Or, comme les Huns ne sortaient pas de leurs retranchements, les Romains croyaient avoir remporté la victoire; car ils pensaient bien qu'Attila n'avait pu quitter le combat qu'abattu par une affreuse défaite. Sublime au milieu de son désastre, ce chef faisait entendre le son des trompettes et menaçait d'une attaque. Ainsi qu'un lion qui, pressé par les chasseurs, s'arrête à l'entrée de sa caverne et n'ose s'élancer, mais par ses affreux rugissements répand la terreur tout alentour, le terrible roi des Huns troublait, quoique enfermé dans son camp, le repos de ses ennemis. Cependant les Goths et les Romains s'assemblent, et se demandent comment ils achèveront la déroute d'Attila. On décida de le fatiguer par les lenteurs d'un siége, de l'affamer dans son camp. Ce fut alors, dit-on, que ce roi, grand jusqu'au dernier moment, se fit dresser un bûcher immense, formé de selles de chevaux, pour s'y précipiter si les ennemis réussissaient à le forcer dans son asile; il eût craint, lui, maître de tant de nations, de se voir à la merci d'un vainqueur. Cependant on s'étonnait de l'absence du roi des Wisigoths (Théodoric); après de longues recherches, on le trouva à la place qui convient aux braves, parmi les morts du premier rang : on l'enleva, au milieu de chants funèbres, à la vue de l'ennemi; et ce fut un spectacle étrange que de contempler les Goths, avec leurs cris et leurs mille dialectes, observer les cérémonies funéraires au milieu de la fureur des combats. On répandait des

larmes, mais de ces larmes que le brave a coutume de verser. Au bruit des armes, les Goths offrirent la dignité royale au vaillant Thorismund, qui, couvert de gloire, rendait les derniers honneurs aux restes de son père bien-aimé. Puis, désolé de cette perte, emporté par sa fougue et jaloux de venger la mort de Théodoric sur les débris des Huns, il consulta la vieille expérience d'Aétius. Celui-ci, craignant sans doute de voir l'empire romain écrasé par les Goths si les Huns étaient anéantis, lui conseilla de retourner dans ses États; et, en effet, ce prince retourna en Gaule (1). » Grégoire de Tours assure, de son côté, qu'Aétius éloigna les Francs par la même ruse; et cette tactique était naturelle de la part d'un homme qui, après avoir vaincu les Huns à l'aide des nations barbares campées dans la Gaule, commençait à être plus embarrassé de ses amis que de ses ennemis (2).

Attila s'étant assuré que l'armée confédérée n'avait ni l'intention ni les moyens de troubler sa retraite, sortit de ses retranchements et se détermina à abandonner la Gaule, pour se jeter sur les routes qui conduisaient en Italie. Quelques historiens élèvent à trois cent mille le nombre des guerriers de toutes nations qui périrent dans les champs catalauniques; d'autres, plus modérés dans leur calcul, ne portent ce chiffre qu'à cent soixante-deux mille, et encore est-il incroyable. Par bonheur pour l'empire romain, cette perte fut subie presque tout entière par les auxiliaires; car les légions italiennes furent à peine entamées, et la

(1) Jornandès, *de Rebus Geticis*, c. 41.
(2) Greg. Tur., lib. II, 7.

politique d'Aétius triompha doublement, puisque ce grand capitaine, à la gloire d'avoir sauvé la Gaule, joignit l'avantage d'apprendre au gouvernement romain que ses alliés les plus redoutables, les Wisigoths et les Francs, étaient affaiblis de moitié, et ne pouvaient de longtemps devenir un sujet de crainte. L'histoire nous apprend que Thorismund, ne tenant aucun compte des pertes et des fatigues récentes de son peuple, rompit brusquement avec ses alliés, et conduisit une armée sur les bords du Rhône, au pied des murs d'Arles, alors capitale de la Gaule romaine et résidence du préteur. Ferréol, qui était alors revêtu de cette dignité, obtint du chef barbare une entrevue; et, « par la douceur et le charme pénétrant de « sa parole (1), » il le détermina à renoncer à son entreprise. Thorismund leva le siége d'Arles; mais, peu de jours après (452), il périt victime d'une conspiration tramée par Théodoric, son propre frère, qui le remplaça sur le trône des Wisigoths (2).

Cependant la défaite d'Attila n'avait amoindri ni ses forces ni sa renommée. Au retour du printemps (452), il réclama de nouveau, avec audace, la main et le douaire de la princesse Honoria, sœur de Valentinien, et il envahit l'Italie pour se venger du refus de l'empereur. Il mit le siége devant Aquilée, et prit d'assaut cette place. La génération suivante ne distinguait qu'avec peine, dit Jornandès, les vestiges d'une ville qui avait été riche et forte, et dont le seul crime avait été de résister à Attila. En

(1) Sidon Appollinar., *Epist.*, VII, 12.
(2) Isidorus, *Histor. Gothor.*

peu de temps toute l'Italie septentrionale, depuis les Alpes jusqu'à la vallée du Pô, tomba au pouvoir des Huns et fut couverte de ruines. Au milieu de la consternation générale, Aétius parvint seul à retarder la marche des barbares ; et bientôt, par la permission de Dieu et sur les instances du souverain pontife saint Léon, Attila consentit à épargner Rome et à se contenter d'exiger une rançon de l'Italie. On dit que l'apparition miraculeuse des apôtres saint Pierre et saint Paul épouvanta le chef des barbares, et le détermina à laisser subsister la ville éternelle. La même année (453), Attila mourut, au milieu de la nuit, dans un village situé au delà du Danube, et dans l'ivresse qui suivit un festin célébré en l'honneur d'une nouvelle épouse qu'il avait choisie cette fois dans la nation des Francs, et que les historiens ont appelée Idilco (Hildegonde). Son corps, renfermé dans trois cercueils, fut mystérieusement enseveli par les Huns; et ce fut ainsi que disparut du monde l'homme qui se faisait appeler *le Fléau de Dieu*. La nuit de sa mort, disent les légendes, l'empereur Marcien, qui régnait à Constantinople, eut un songe dans lequel il vit briser l'arc d'Attila. Cette vision prophétique lui révéla (ce qui était vrai) que le formidable empire des Huns allait se dissoudre.

D'étranges révolutions ensanglantèrent l'Italie. Le grand Aétius, le dernier rempart que Rome pût opposer aux barbares, périt lâchement assassiné de la main de l'empereur Valentinien (454). L'année suivante, Maxime, sénateur, pour venger l'honneur de sa propre femme, égorgea l'empereur d'Oc-

cident et se fit proclamer à sa place. Indigne d'une si haute fortune, Maxime venait à peine de ceindre la pourpre (455), que, par les soins de Théodoric II, roi des Wisigoths, les provinces gauloises, demeurées fidèles à Rome, élurent pour empereur ce même Avitus, sénateur arverne, dont nous avons déjà prononcé le nom, et qui ne craignit pas d'accepter le trône d'Occident sous la protection humiliante des barbares établis à Toulouse. L'année suivante, cet étrange empereur, déjà discrédité par ses vices, tombait, laissant l'Italie et Rome désolées par les Vandales et leur roi Genséric. Le redoutable Ricimer, général romain, et Suève d'origine, commandait les auxiliaires barbares en Italie, et ne tarda pas, à son tour, à disposer de la couronne d'Occident : c'était à lui que l'Italie devait la chute d'Avitus, et ce fut par sa permission que le sénat romain (il existait encore) proclama empereur Majorien (457), guerrier illustre, dont les Francs de Clodion avaient déjà éprouvé le courage. A cette époque, la Gaule romaine, livrée à la plus affreuse anarchie, tombait, lambeaux par lambeaux, au pouvoir des barbares, qui, chacun pour soi, Wisigoth, Saxon, Franc, Alain, Burgonde, agrandissaient leurs domaines de ce qu'ils détachaient de l'empire. C'est vers le même temps que les chroniques placent la mort de Mérovée et l'avénement de son fils Childéric, comme lui roi ou chef des Francs-Saliens établis dans le nord-ouest de la Gaule. Childéric paraît avoir régné à Tournai, sur l'Escaut ; vingt ans avant lui, Clodion résidait à Disparc, dans le pays de Tongres, et non loin du lieu où s'élève aujourd'hui

Nimègue. On peut juger, en comparant ces deux points géographiques, quels avaient dû être, en quelques années, et sous le gouvernement de Mérovée, les développements de la domination franque.

Majorien inaugura son règne, de courte durée, par des actes de sagesse et de fermeté : il réforma des abus, publia des lois empreintes de l'amour du bien, remit au peuple les arrérages des sommes dues au fisc, et réprima l'avidité des magistrats provinciaux et des collecteurs de taxes. L'ancien et utile office de défenseur des villes fut rétabli et confié à des mains honorables ; les monuments de Rome, à demi ruinés par le temps et par les dévastations des barbares, furent réparés et consolidés. Ces améliorations pacifiques ne firent point oublier les soins de la guerre. Les Vandales et les Maures avaient abordé à l'embouchure du Liris ; ils furent vaincus. Avec une armée formée des plus braves soldats d'Attila, de Gépides auxiliaires, d'Ostrogoths, de Burgondes, de Rugiens, d'Alains et de Suèves, Majorien franchit les Alpes au cœur de l'hiver, vainquit Théodoric dans les Gaules, fit alliance avec lui, comprima les soulèvements des barbares, et rattacha pour quelques moments l'Espagne à la cause romaine. Bientôt ses flottes menacèrent la puissance de Genséric et des Vandales en Numidie ; mais elles furent surprises et livrées aux flammes dans le port de Carthagène, et le vaillant Majorien dut renoncer à reconquérir l'Afrique. De retour en Italie, et après quatre ans de règne, il fut massacré par des soldats que les intrigues de Ricimer avaient poussés à la révolte (461). Ainsi périt le dernier em-

pereur, digne de ce nom, qui porta la couronne d'Occident. Des fantômes d'empereur se succédèrent sous le protectorat et la surveillance de Ricimer, chef des milices barbares cantonnées en Italie; et nous mentionnerons à la hâte Libius-Sévérus (461-465), Anthème (465-472), que Ricimer détrôna lui-même et fit périr, pour mettre à sa place Olybrius, dont le règne ne dura que sept mois. Quand ce dernier mourut, le 23 octobre 472, son patron et son complice Ricimer l'avait déjà précédé dans la tombe; et l'Italie, demeurée sans maîtres, fut abandonnée aux fureurs des barbares. Julien Népos et Glycérius ne firent qu'apparaître sur le trône : le premier fut proclamé par l'influence de la cour d'Orient; l'autre eut pour protecteur Gondobald, chef des Burgondes. En 474, Glycérius abdiqua, et fut nommé évêque de Salone; la même année, Julien Népos céda lâchement aux Wisigoths la riche province d'Arvernie, et n'eut pas le temps de commettre d'autres fautes, ayant été, à son tour, assiégé dans Ravenne et détrôné par le patrice Oreste, alors chef des milices barbares de toute nation qui occupaient l'Italie. Après cette victoire peu glorieuse, Oreste fit décerner la pourpre à son propre fils, Romulus, que les barbares avaient surnommé Auguste. Le nouvel empereur tint son sceptre des Hérules, des Alains, des Rugiens, et de toutes les hordes armées auxquelles avaient été dévolues l'influence, l'autorité et les prétentions insolentes des anciens prétoriens de Rome (475). L'année suivante, Odoacre, chef des Hérules et fils d'un ancien ambassadeur d'Attila, se révolta contre Oreste, l'assiégea dans Pavie et le

fit mettre à mort. Romulus-Auguste implora la clémence du meurtrier de son père, qui daigna lui faire grâce de la vie et se contenta de l'exiler, après avoir exigé son abdication. Odoacre fit plus. Las de voir le titre d'empereur reposer sur des têtes humiliées et indignes d'une si haute fortune, il contraignit le sénat à déclarer que l'empire d'Occident avait cessé d'exister, et lui-même se proclama roi d'Italie (476). Ainsi s'éteignit l'empire romain, après plus de cinq cents ans d'existence et quatre-vingt-un ans d'agonie, depuis Théodose. Rome, d'abord repaire de brigands, puis reine des nations, subsistait depuis douze siècles : les barbares, instruments aveugles des châtiments de Dieu, vengèrent sur elle les crimes et les abus de sa longue puissance ; ils lui enlevèrent le sceptre impérial et déchirèrent sa pourpre ; mais après qu'elle eut expié, par ses souffrances, les égarements de sa fortune, elle ressaisit, sous une autre forme et pour toujours, le sceptre des âmes ; elle resta la ville éternelle, *Capitoli immobile saxum;* elle redevint la maîtresse du monde et la mère du peuple chrétien.

Or, tandis que s'éteignait ainsi l'empire d'Occident, la Gaule n'était exempte ni de révolutions intérieures, ni de déchirements partiels : ce n'était que par degrés qu'elle allait entièrement disparaître sous la domination des barbares, pour renaître dans l'histoire sous le nom de France.

Childéric Ier, fils de Mérovée, et comme lui roi des Francs-Saliens, se vit pendant quelques années dépossédé de la puissance. S'étant livré à une débauche effrénée, il outragea les filles des grands et

fut chassé par son peuple, qui mit à sa place le comte Ægidius, chef de la milice romaine.

Ægidius administrait les Francs avec douceur et prudence, comme il convenait à son pouvoir mal assis ou contesté. Nous entrevoyons difficilement les événements qui se passaient alors; mais il est permis de croire qu'une partie considérable des Francs subissaient avec peine et malgré eux la domination d'un général romain; des conspirations se tramèrent pour rendre la puissance au roi chevelu exilé, et Ægidius lui-même donna sa confiance à des traîtres qui devaient tôt ou tard pousser les Saliens à la révolte; et la légende se mêlant à l'histoire, le roman à la réalité, il devient bien difficile de se faire une juste idée des faits rapportés par les chroniques.

« Wiomade, disent-elles, le plus fidèle des Francs, n'abandonna pas Childéric, que, dès son enfance, il avait délivré de l'esclavage, quand les Huns l'emmenaient captif avec sa mère. Lorsqu'il eut reconnu que les Francs conspiraient la mort de leur chef, il rompit avec Childéric une pièce d'or, et lui dit : « Fuis « en Thuringe, et restes-y caché. Si je puis apaiser les « Francs, je t'enverrai la moitié de cette pièce d'or « comme un signal; et si je ne puis y parvenir, en « quelque part que tu sois parvenu, fais-moi con- « naître ta destinée. Quand le temps sera venu, tu « recevras une demi-pièce d'or; et si, réunie à la « tienne, elles forment ensemble un de nos sous, « reviens dans ta patrie; tu le pourras sans crainte. » Alors Childéric se réfugia auprès de Bazin, roi de Thuringe.

« Cependant, ajoutent les chroniques mérovingiennes, les Francs élisent à l'unanimité Ægidius pour roi ; Ægidius leur nomme pour vice-roi le même Wiomade, l'ami de Childéric. Mais cet homme lui donne alors le conseil d'imposer un tribut d'une pièce d'or à chaque Franc, et le peuple paye sans résistance. » Alors Wiomade s'adresse encore à Ægidius, et lui dit : « Cette nation féroce, que tu as placée sous mes ordres, est trop peu imposée; elle est pleine d'orgueil : ordonne que le tribut de chaque Franc s'élève à trois sous d'or. » Ægidius se rend à cet avis, et les Francs consentent à payer ce nouvel impôt, en disant : « Il vaut mieux, pour nous, payer ces trois sous, que « d'être soumis à la tyrannie de Childéric. » Alors Wiomade va trouver Ægidius, et lui dit : « Les Francs « se révoltent; tu n'apaiseras leur audace qu'en li- « vrant à la mort un grand nombre d'entre eux. » Puis il envoie vers le roi cent des principaux de la nation; et Ægidius, selon le conseil de Wiomade, ordonne de les massacrer. Cependant Wiomade disait en secret aux Francs : « Les tributs que vous payez « ne suffisent donc pas au roi? Jusques à quand sou- « tiendrez-vous ce méchant, pour lui livrer vos parents « qu'il égorge comme des bêtes de somme? » Alors tous les Francs lui répondaient : « Si nous pouvions « connaître la retraite qu'a choisie Childéric, nous « le rappellerions pour régner sur nous. C'est pour « nous punir de notre conduite envers lui que tant de « maux nous affligent. »

« Wiomade, plein de joie, retourne vers Ægidius, et lui dit : « Maintenant, la nation t'est parfaitement

soumise. » Alors il lui donne le conseil d'envoyer une ambassade à l'empereur d'Orient, et de remettre à cette députation cinquante mille sous d'or pour soudoyer quelques nations germaniques. Ægidius se rend à cet avis, et confie de fortes sommes à Wiomade : celui-ci les envoie par un affidé au roi Childéric, avec la moitié de la pièce brisée. Childéric était à Constantinople (1) lorsque les ambassadeurs y arrivèrent : là, par le conseil de Wiomade, plein d'une fureur jouée, il informa l'empereur des perfides projets d'Ægidius, qui voulait soulever les alliés de l'empire; et il dit à ce prince : « Envoyez votre serviteur dans « les Gaules; je me ferai le ministre de votre fureur « envers Ægidius. » L'empereur le charge de présents, et l'envoie vers les Gaules. Wiomade, instruit de son retour, va au devant de lui au château de Bar; et, après plusieurs victoires remportées sur Ægidius, les Francs reconnaissent de nouveau pour leur roi Childéric. Ce chef se signala ensuite par plusieurs expéditions contre les Romains. »

Après avoir donné place à cette curieuse tradition, notre devoir est de démêler ce qu'elle a de vrai et d'important pour l'histoire.

(1) En copiant ces légendes mérovingiennes, nous croyons superflu de faire ressortir ce qu'elles offrent d'incohérent et d'invraisemblable. Childéric, d'après le récit plus exact et moins romanesque de Grégoire de Tours, ne s'était rendu qu'en Thuringe. Frédégaire nomme l'empereur d'Orient auprès duquel il affirme que Childéric avait cherché un refuge, et il désigne l'empereur Maurice, lequel ne régna que cent trente ans plus tard. Mais, si défectueuse que soit cette naïve légende, elle n'en est pas moins précieuse, en ce qu'elle tend à établir le fait si étrange de l'exil d'un roi franc remplacé par un patrice romain.

Et d'abord le comte Ægidius, à qui la légende fait jouer le rôle d'un tyran de comédie, était un illustre capitaine, vieilli dans les camps et formé par les exemples de Majorien et d'Aétius ; maître de la milice romaine à la mort de Majorien, et voyant l'Italie asservie par Ricimer et les barbares, il avait naturellement cherché d'abord à maintenir la Gaule romaine dans l'obéissance, puis à s'y créer une souveraineté indépendante, et à s'attribuer une part dans les dépouilles de l'empire d'Occident. L'histoire nous apprend qu'Ægidius, tant qu'il commanda les débris de l'armée romaine dans les Gaules, tint tête aux barbares, et résista aux empiétements de Théodoric II, roi des Wisigoths. La ville d'Arles ayant été assiégée par ce redoutable chef, Ægidius, qui s'y était renfermé, attaqua les Wisigoths, les mit en fuite, et délivra la capitale de la Gaule impériale. Plus tard, il secourut les Armoricains, auxquels le même Théodoric avait déclaré la guerre. Vers le même temps, le chef des Wisigoths, Fridéric, frère du roi, fut vaincu et tué par les Gallo-Romains, aux ordres du maître de la milice (1).

Un guerrier tel qu'Ægidius ne pouvait se soumettre volontiers aux caprices d'Anthème, de Népos, de Sévérus, et des esclaves couronnés que le patrice Ricimer élevait et détrônait tour à tour : mieux que tout autre, il avait le droit de sauver un débris de l'empire, fût-ce même en s'adjugeant la sou-

(1) Voir : *Idatii Chronic. ad an.* 462.—*Paulinus Petrocor., in vita S. Martini VII.*— *Gregor. Turonens., de miraculis S. Martin.* 22. — *Priscus.* — *Marit. Chronic.*

veraineté de ce qui restait de la Gaule. S'il le fit, et s'il prit vraiment le titre de roi des Romains, ce qui est douteux, il n'en demeura pas moins le subordonné et le lieutenant des empereurs ; mais ce fut de Constantinople et non de Ravenne qu'il reçut des ordres et sollicita la confirmation officielle de son pouvoir. Ce fut également, d'après la légende, aux empereurs d'Orient que les Francs eurent recours contre lui ; et dès ce moment (457-463) le lien qui rattachait la Gaule à l'Italie sembla rompu. L'empereur d'Orient était loin d'ailleurs, et l'on comprend sans peine que Gallo-Romains ou Francs n'acceptaient son protectorat que dans des circonstanes exceptionnelles, et lorsqu'il s'agissait de le faire intervenir contre un ennemi trop prépondérant.

Lorsque Ægidius gouvernait avec vigueur la Gaule romaine, Childéric, le chef des Francs-Saliens, osa sans doute refuser d'obtempérer à ses ordres et s'opposer à ses agrandissements : à l'instigation d'Ægidius, une faction franque se souleva contre Childéric, le contraignit de prendre la fuite, et, pour se mettre à l'abri de toute réaction, décerna les droits et la dignité du roi exilé au patrice déjà maître de la Gaule romaine et vainqueur de Théodoric. La faction contraire, dirigée par les amis de Childéric, n'épargna rien pour fair haïr le pouvoir d'Ægidius ; elle représenta comme l'exercice de la plus dure tyrannie l'impôt de la capitation, que le patrice, d'après les usages fiscaux de l'empire, avait établi chez les Francs-Saliens ; et quand les principaux rebelles eurent été châtiés, elle les signala comme des martyrs et des

victimes. Enfin, quand la réaction eut été accomplie dans les esprits, les amis de Childéric le rappelèrent; et ce jeune chef, aidé des Francs germaniques et des guerriers de Thuringe, accourut dans la Gaule, et ressaisit l'autorité royale dont l'avait dépouillé Ægidius. C'est à cela que se réduisent les légendes romanesques qui rendent compte de cette révolution, et c'est ainsi qu'il faut envisager la fuite et le retour de Childéric.

« En ce temps-là, dit une chronique (1), les Francs s'emparèrent de la cité de Cologne, sur le Rhin, et y tuèrent beaucoup de Romains du parti d'Ægidius. Quant à Ægidius lui-même, il parvint à fuir. Puis les Francs se rendirent à Trèves, sur la Moselle, et ravagèrent tout le pays sur leur passage; ils prirent la ville et la brûlèrent. Bientôt après mourut Ægidius, général des Romains, et tyran. » Ainsi la contre-révolution qui affranchit les Francs-Saliens de la souveraineté d'Ægidius et les replaça sous le commandement de Childéric, membre de la race chevelue (*reges crinitos*), ne fut point un incident aussi simple qu'on le croit généralement; il y eut résistance armée, lutte meurtrière, et sans doute, de la part des Francs révoltés contre Ægidius, appel aux tribus franques d'outre-Rhin. On remarque, en effet, que dès le moment où s'accomplit cet événement mentionné par les naïves chroniques, c'est-à-dire vers l'an 463 de l'ère chrétienne, on commence à reconnaître, sur le territoire de la Gaule, plusieurs nouvelles tribus fran-

(1) *Gest. Francor.*, 8.

ques qui, jusqu'alors, étaient restées sur la rive germanique du Rhin. Leurs chefs, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, appartenaient également à la race mérovingienne ; mais elles étaient plus féroces et plus sauvages que celles qui obéissaient à Childéric. Lorsqu'elles envahirent la Gaule orientale, pour établir la royauté de Childéric et mettre fin à l'usurpation d'Ægidius, elles exercèrent de nombreux ravages dans les provinces gallo-romaines; et, après avoir pris d'assaut la ville de Cologne, on les vit de nouveau désoler Trèves par la flamme et le fer : cette ville était sur le passage des invasions germaniques, et supportait, la première, tous les fléaux de la guerre. Cette circonstance indique, au surplus, que les empereurs romains ne s'étaient point trompés autrefois en désignant Trèves pour être la métropole des Gaules, et en la choisissant comme une position stratégique très-importante. Sur ces entrefaites, les Burgondes développèrent rapidement leur puissance, et envahirent Lyon, Vienne et Genève (463).

Les Francs-Ripuaires, maîtres du territoire de Cologne et des provinces voisines, s'y établirent définitivement sans y être inquiétés : tous les efforts d'Ægidius se concentrèrent contre les barbares qui, venus du Midi, cherchaient à se rendre maîtres d'Orléans et de son territoire. Ægidius les attaqua et les mit en déroute entre la Loire et le Loiret, et dès ce moment l'histoire cesse de mentionner l'existence des Alains sur le sol de la Gaule. Le patrice romain refoula également les pirates saxons qui avaient remonté la

Loire, sous la conduite de leur *roi de mer* Adowaker. L'année suivante (464), Ægidius mourut empoisonné, dit-on, par les émissaires de Ricimer, et eut pour successeur, dans le gouvernement de la Gaule romaine, son fils Syagrius, qui établit sa résidence à Soissons. Cette époque fut signalée par de nouvelles agressions des Goths, des Saxons et des Burgondes, qui, souvent repoussés et revenant toujours à la charge, réussissaient à agrandir leurs domaines aux dépens des provinces encore appelées romaines. De leur côté, les Francs, conduits par leurs rois mérovingiens, reprirent possession de Tournai et de Cambrai d'où ils avaient été chassés, et envahirent successivement le territoire des Nerviens, des Morins, de Térouenne, d'Arras et de Boulogne (465). C'est vers le même temps (461-465) que la presqu'île gauloise, qui s'avance dans la mer au nord de la Loire et du côté de l'ouest, porte pour la première fois dans l'histoire le glorieux nom de Bretagne : elle le dut, s'il faut en croire les légendes, à une immigration de Bretons venus d'outre-mer sous la conduite de leur chef Conan, et qui, refoulés par les Scots et les Pictes, s'étaient réfugiés depuis un demi-siècle sur les rivages armoricains.

La physionomie de la Gaule, vers le déclin du cinquième siècle, et du temps de Childéric, présente divers aspects que l'histoire doit signaler, en passant rapidement en revue la situation des États indépendants ou rivaux entre lesquels était alors distribué le territoire de notre patrie.

Le royaume fondé par les Wisigoths, dans les pro-

vinces méridionales, avait insensiblement acquis beaucoup de force et de solidité. Les chefs de ces barbares, subissant la réaction de la vérité et de la justice, avaient aisément compris, en envahissant les contrées romaines, tout ce qu'il y avait de puissance morale et de grandeur réelle dans cette civilisation et dans ces lois qu'ils se disposaient à détruire. Surpris de la gloire des vaincus, subjugués par la politesse de leurs mœurs, par la splendeur de leur civilisation, et charmés de la facilité avec laquelle ils se courbaient sous la royauté absolue, ils en étaient promptement venus à préférer les Gallo-Romains aux barbares, et à s'indigner, quoique secrètement, de la grossièreté, de la rudesse et des libres coutumes de leurs anciens compagnons d'armes. De là cette tendance permanente chez les rois wisigoths à se rapprocher de Rome, à imiter les institutions romaines; de là aussi la haine sourde et la jalousie que cette politique faisait naître dans le cœur des barbares : disposition grave, qui se manifestait tantôt par des murmures, tantôt par des attentats, et que les rois wisigoths n'osaient heurter de front, de peur de s'aliéner l'esprit et la fidélité de leurs guerriers.

Mais si les Wisigoths, soupçonneux et avides de conquêtes, contrariaient leurs rois dans les sympathies que ces derniers ressentaient pour Rome et pour les brillantes habitudes de la cour de Ravenne, ils consentaient volontiers à laisser subsister, dans le pays conquis, les divisions territoriales, les lois municipales, les formes administratives qui émanaient des Romains, et sous lesquelles la Gaule avait joui d'un long

bien-être et d'une prospérité qui n'était pas encore oubliée. Ils acceptèrent les provinces, les cités, les bourgs (*pagi*) tels qu'ils les trouvaient répartis au moment de la conquête ; ils ne touchèrent pas sérieusement à la législation curiale, et se bornèrent à y introduire des améliorations de détail que les jurisconsultes romains réclamaient eux-mêmes ; ils maintinrent les dispositions du code Théodosien quant aux testaments, aux donations, aux émancipations, et aux grandes règles qui président à la transmission de la propriété et au gouvernement de la famille ; et il en fut de même (nous le mentionnons en passant) dans les pays où s'établit la domination des Burgondes. Il est vrai que si le bienfait des lois romaines continua d'être réservé aux Gallo-Romains, on ne força point les barbares à renoncer à leurs libertés et à leurs coutumes propres, et que l'on se borna à s'en rapporter à ce que devait amener la réaction inévitable de la civilisation sur l'état sauvage, de la politesse sur la grossièreté des mœurs. Bientôt on opéra comme une fusion entre les lois barbares, et, dans la nouvelle rédaction du code des Wisigoths, on fit entrer de nouveaux principes, dus à l'expérience et à la science des jurisconsultes gaulois, en même temps que l'on conserva les traditions gothiques dans la plupart des lois pénales qui avaient pour but de protéger la chasteté du mariage, l'honneur de la femme, et même la propriété et la police rurales. Parmi les dispositions générales des anciennes lois gothiques, il y en eut deux qui, pour la gloire des barbares, furent introduites dans les nouvelles institutions. Par l'une, il était établi, comme base

fondamentale de toute justice pénale ou civile, que le juge ne pouvait statuer que sur les cas déterminés par la loi : en vertu de l'autre, quiconque ayant une cause pendante devant la justice régulière se faisait recommander par un protecteur puissant, était, de droit, condamné à la perte de son procès.

Les rois wisigoths avaient institué autour d'eux une cour, formée de grands dignitaires et d'officiers de la couronne, dont les fonctions, très-variées, avaient une grande analogie avec celles des officiers des cours de Constantinople et de Ravenne. Les institutions politiques, en honneur dans l'antique Germanie, avaient peu à peu subi de graves altérations dans le sens du despotisme royal, et les assemblées nationales des Wisigoths se trouvaient remplacées par des conseils privés que les rois convoquaient auprès d'eux, auxquels ils appelaient l'élite de l'armée et des nobles, et qui n'avaient aucune influence réelle sur les grandes affaires. Les principaux chefs militaires prenaient le titre de ducs; le pouvoir civil et judiciaire était exercé par les comtes, ayant sous eux des adjoints ou délégués appelés viguiers ou vicaires : tout cela était imité de la législation romaine. On retrouvait chez les Wisigoths l'institution du patronage et de la clientèle sous des noms différents, et elle fut comme le point de départ de la féodalité du moyen âge : elle s'appelait alors la *recommandation*, et établissait des rapports, souvent volontaires, entre l'homme puissant et l'homme qui se plaçait sous sa tutelle.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de mentionner de nouveau ici que les Wisigoths étaient ariens, aussi

bien que les Burgondes, et qu'à ce titre, malgré la douceur de leurs lois civiles et leurs sympathies pour la civilisation romaine, ils étaient les persécuteurs de la foi catholique, les ennemis des évêques et les destructeurs des Églises orthodoxes. C'était assez pour qu'ils fussent justement odieux à la population gauloise, qui, fatiguée des misères publiques et lasse de servir d'enjeu aux conquérants, ne faisait consister son bonheur et ses joies que dans la société chrétienne. Cette circonstance était grave ; et on ne doit pas la perdre de vue, si l'on veut comprendre avec quelle rapidité la Gaule échappa plus tard aux Burgondes et aux Wisigoths.

Les écrivains et les poëtes du cinquième siècle nous ont légué de précieux détails sur les mœurs et les habitudes de ces conquérants barbares, qui se pliaient, tantôt avec ardeur, tantôt malgré eux, mais toujours assez gauchement, aux traditions de la civilisation latine. Le respect qu'ils éprouvaient involontairement pour l'intelligence des vaincus, les efforts qu'ils faisaient pour parler la langue gallo-romaine, le faste qu'ils aimaient à déployer, ont été décrits souvent avec mauvais goût par des plumes railleuses, et surtout par Sidoine-Apollinaire, Arverne de nation, mêlé à la vie publique des barbares.

« On ne saurait croire, mandait-il à l'un de ses amis, au Lyonnais Syagrius, quel divertissement c'est, pour moi et pour les autres, d'entendre dire qu'en ta présence un barbare tremble de faire des *barbarismes*. Les vieux Germains au dos cassé t'admirent quand tu leur interprètes des dépêches. Ils t'ont élu pour juge

et pour arbitre dans leurs affaires. Nouveau Solon des Burgondes quand il s'agit de disserter sur leurs lois ; nouvel Amphion s'il s'agit d'accorder leur lyre, on t'aime, on te fréquente, on te désire ; tu plais, tu es invité, employé ; tu décides, tu es obéi; et ces Burgondes, bien qu'ils soient également grossiers, également rudes de corps et d'esprit, apprennent à la fois de toi le savoir romain et leur langue maternelle. » Dans une autre circonstance le même poëte s'exprimait ainsi : « Hé quoi ! tu me demandes une épithalame pour Dioné, à moi qui vis au milieu de peuples à la longue chevelure, qui ai à supporter l'idiome germanique, qui suis contraint d'applaudir malgré moi aux chants d'un Burgonde bien repu, dont la chevelure est arrosée d'un beurre rance ! Veux-tu que je te dise ce qui brise ma lyre ? Thalie, fugitive devant les instruments barbares, méprise les vers de six pieds, depuis qu'elle voit des patrons qui ont sept pieds de hauteur. Heureux tes yeux et tes oreilles ! Heureux, oui, heureux ton nez vers lequel ne s'exhale pas, dix fois chaque matin, l'odeur infecte de l'ail et de l'oignon ! Heureux toi que ne viennent pas saluer avant l'aurore, comme un aïeul ou comme un père nourricier, ces géants si grands et si nombreux, que la cuisine d'Alcinoüs aurait peine à les contenir ! Mais ma muse se tait : elle s'arrête, après avoir badiné en quelques vers de onze syllabes ; je craindrais qu'on ne vît ici une satire. » Malgré l'appréhension qu'éprouve ici le poëte, on reconnaît, à travers les épigrammes d'un atticisme douteux, que les Burgondes étaient moins féroces et moins sauvages qu'on ne le croit gé-

néralement, et que, s'ils péchaient sous le rapport du goût, de la propreté et de la grammaire, ils n'étaient point sans égard pour la vertu et l'esprit des vaincus.

Les Wisigoths, gouvernés par Théodoric II, et à sa mort (467) par Euric, son frère et son meurtrier, furent observés de près par Sidoine-Apollinaire, et, à leur aspect du moins, le poëte laissa entrevoir des symptômes d'étonnement ou de crainte : il était venu à Bordeaux, près d'Euric, solliciter la permission de rentrer dans le pays des Arvernes, et voici dans quels termes il rendit compte de ses impressions :

« La lune, qui met un mois à faire sa course, nous a déjà vus deux fois ici, et nous n'avons obtenu qu'une seule audience... Le roi de ce royaume a peu d'instants à nous donner, car le monde entier, comme nous, attend avec soumission ses réponses. Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus trembler sur la terre ferme, lui qui ne craint rien que la mer. Ici, vieux Sicambre, tu laisses croître la chevelure que tu as rasée après avoir été vaincu. Ici erre l'Hérule aux joues verdâtres, l'Hérule qui habite les dernières bornes de l'Océan, et dont le visage a la couleur des algues profondes. Ici le Burgonde, géant de sept pieds, courbe le genou et demande la paix. Ici l'Ostrogoth emprunte sa force à ses protecteurs ; ensuite il va opprimer les Huns ses voisins, et autant il est humble en ces lieux, autant il est superbe chez les vaincus. Ici le Romain, noble Euric, vient implorer ton secours ; et si l'étoile du Nord lui envoie la guerre et les bataillons de

Scythes, il baise tes mains et supplie la puissante Garonne de défendre le pauvre Tibre avec ses armées récemment maîtresses de ce territoire (1). »

Dans une autre circonstance, le même écrivain nous a laissé un tableau fort remarquable de la vie et de la cour de Théodoric; son récit vient en aide à l'histoire : « Avant le jour, le roi Théodoric, suivi d'une faible escorte, va aux assemblées des prêtres wisigoths, pour lesquels il montre de grands égards, bien que l'on puisse reconnaître, à ses propos confidentiels, que ces démonstrations de respect tiennent plus à l'habitude qu'à la piété. Le reste de la matinée est réservé aux soins du gouvernement. Des officiers en armes sont debout autour du siége royal; la troupe des chefs, vêtus de fourrures, est admise au conseil, de manière à ce que l'on ne puisse pas la dire absente, mais tenue à l'écart, comme trop bruyante; elle bourdonne à l'aise entre les voûtes de la salle et une barrière extérieure. Dans l'intérieur de la salle sont admis les députés des différents peuples. Le roi écoute autant que l'on veut, et répond en peu de mots. S'agit-il d'une affaire à discuter? il ajourne. Le cas

(1) Istic Saxona cærulum videmus,
Assuetum ante salo, solum timere.
Hic tonso occipiti, senex Sicamber,
Postquam victus es, elicis retrorsum
Cervicem ad veterem novos capillos.
Hic glaucis Herulus genis vagatur,
Imos Oceani colens recessus,
Algoso prope concolor profundo.
Hic Burgundio septipes, etc.

(Apollinar., lib. VIII, epistol. 9.)

est-il urgent? il décide sur-le-champ. Vers la deuxième heure (huit heures), il quitte le trône, et va inspecter ses trésors ou ses écuries. Si, après cela, il part pour la chasse, il n'endosse point l'arc; cela lui paraîtrait au-dessous de la gravité royale : mais si, cheminant ou chassant, il aperçoit une proie, il tend la main en arrière, et reçoit d'un esclave un arc débandé; car autant il lui paraîtrait ignoble de se charger d'un arc enveloppé de son fourreau, autant il lui semblerait efféminé de le recevoir tendu.... Pour ce qui est de ses repas, ceux des six jours de la semaine ne diffèrent en rien de ceux d'un simple particulier.... On y voit seulement réunies l'élégance grecque, l'abondance gauloise et la promptitude italienne; pompe publique, soins privés et discipline royale. Quant aux magnifiques festins du dimanche, je m'abstiens d'en parler, comme d'une chose connue des personnes les plus obscures. Après son repas, le roi a-t-il la fantaisie de jouer? il prend vivement les dés... Dès qu'il est au jeu, il met pour un instant de côté la dignité royale... Vers la neuvième heure (à trois heures), recommencent les fatigues de la royauté : alors reviennent les demandeurs, les flots de défendeurs; ce n'est qu'un tumulte de procès, et ce tumulte se prolonge jusqu'au soir... Au souper, les mimes bouffons sont admis, rarement toutefois.... Le roi n'aime que les chants faits pour exciter le courage.... » On voit à travers ces détails, que nous abrégeons, jusqu'à quel point l'influence des mœurs gallo-romaines avait déjà réagi sur les habitudes des conquérants barbares établis dans les provinces méridionales.

Ainsi qu'on l'a déjà constaté plusieurs fois, cette facilité de coutumes, cette demi-urbanité des races germaniques, qui avaient envahi l'est et le midi de la Gaule, étaient durement compensées par la protection accordée à l'arianisme, et par les persécutions tantôt sourdes, tantôt ouvertes, dirigées contre la vraie foi. On doit toutefois reconnaître que les Wisigoths et les Burgondes n'étaient point ariens avec le même fanatisme. Les Burgondes paraissaient attacher fort peu d'importance aux questions de doctrine religieuse ; et, jusque dans la famille de leurs rois Gondebald et Sigismond, ils souffraient sans colère qu'il y eût des catholiques orthodoxes. Les rois burgondes, quoique professant extérieurement l'arianisme, entraient en rapports officiels avec les évêques orthodoxes de la Gaule, et ces derniers usaient de leur influence pour déterminer ces chefs barbares à reconnaître la suprématie des empereurs d'Orient, et à solliciter des dignités romaines telles que celle de patrice, qui impliquait, au moins en théorie, une sorte de subordination ou de dépendance. Les Wisigoths, au contraire, étaient plus énergiquement attachés à la cause de l'hérésie. Leurs rois, et surtout Euric, qui avait succédé à Théodoric II, son frère, étaient entrés en lutte avec le clergé orthodoxe, et avaient travaillé à ruiner la vraie foi. « Je tremble, écrivait l'évêque Sidoine-Apollinaire en parlant d'Euric, je tremble qu'il n'en veuille encore plus aux lois chrétiennes qu'aux murailles des villes romaines. Telle est la haine que, dans le fond de son cœur, il porte au nom catholique, que l'on est embarrassé de dire s'il est le

chef de sa nation ou celui de sa secte. » Et ces craintes étaient justifiées par la misère et l'abandon des églises, par la ruine des autels, et en même temps par l'odieuse précaution avec laquelle le roi des Wisigoths s'efforçait de porter obstacle au remplacement des évêques catholiques dont le siége devenait vacant, par le zèle guerrier et persécuteur à l'aide duquel il propageait dans tous les diocèses l'erreur d'Arius, et instituait des Églises hérétiques destinées à pervertir la doctrine. De là, croissait dans l'esprit du clergé et du peuple une antipathie destinée à se changer en hostilité ouverte, dès qu'il plairait à Dieu de faire naître des circonstances propices.

Euric, après avoir plusieurs fois attaqué avec des succès divers les Bretons armoricains et les provinces romaines voisines de la Loire (468-469), se rendit maître de Bourges, de Tours, et de leurs territoires. Peu de temps après (470), il s'empara des provinces qui, à une époque plus récente, reçurent les noms de Limousin, de Velay et de Rouergue, et qui avaient jusque-là résisté aux armes des rois wisigoths; bientôt, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il obtint de la lâcheté des empereurs, qui régnaient encore à Ravenne (471-474), la cession de l'Arvernie, la plus riche et la plus puissante portion de la Gaule romaine, qui, depuis trois ans, luttait courageusement pour repousser les barbares et se maintenir sous l'obédience de l'empire. Les rois burgondes, qui convoitaient également l'Arvernie, avaient aidé les peuples de cette province dans leur résistance ; mais, nonobstant cet appui clandestin, cette généreuse population fut réduite à suc-

comber sous la force et le nombre : la ville de Clermont s'illustra, durant cette période, en soutenant les efforts d'une armée de Wisigoths, et en forçant ces barbares à lever le siége qu'ils avaient mis devant ses murs. La pusillanimité de l'empereur Julius-Népos rendit inutile ce courageux dévouement, et l'Arvernie fut occupée par les lieutenants d'Euric. Deux ans après, l'empire d'Occident, gouverné par Augustule, ayant été détruit par Odoacre, et l'empereur Zénon, qui régnait en Orient, s'étant trouvé hors d'état de sauver les débris de la Gaule, les armées d'Euric franchirent le Rhône, s'emparèrent d'Arles et de Marseille, et ajoutèrent à la domination des Wisigoths plusieurs cités et plusieurs cantons qui dépendaient de la région gallo-romaine qui, de nos jours encore, porte le nom de Provence.

Vers le même temps (477-480), les Wisigoths développèrent leurs établissements en Espagne, et se rendirent maîtres de la province tarraconaise, qui leur assura la possession presque entière de la péninsule ibérique. S'il faut ajouter foi à des traditions moins certaines, Euric eut également à combattre les Francs et les Burgondes, et les tribus barbares des bords du Wahal, qui dépendaient vraisemblablement de l'autorité de Childéric et des autres chefs mérovingiens. Quoi qu'il en soit, ce roi des Wisigoths, l'un des princes les plus puissants de cette période historique, mourut en 483, laissant après lui la renommée d'un arien farouche, d'un politique hardi, et d'un habile soldat. Son fils, jeune encore, Alaric II, lui succéda, et fut proclamé roi à Toulouse,

alors capitale de la monarchie des Wisigoths.

Les Burgondes avaient eu de moins brillantes destinées. Leurs chefs, toujours subordonnés à l'empire, du moins en apparence, avaient usé leurs forces et leurs efforts à lutter entre eux et à épouvanter les Gallo-Romains par de sanglantes tragédies royales. Quatre frères, fils de Gondiobald, régnaient sur les tribus de la Burgondie. Deux d'entre eux, Chilpéric et Gondomar, chassèrent les deux autres, que l'histoire désigne sous les noms de Gondebald et de Godegisèle : les vainqueurs se partagèrent les dépouilles et les royaumes des vaincus. La femme de Chilpéric était Gallo-romaine et catholique, et n'épargnait aucune tentative pour rendre moins dure et moins odieuse aux orthodoxes la domination de son mari (472-473). Gondebald, l'un des rois burgondes dépossédé, s'était réfugié en Italie : fort de l'appui de l'empereur Glycérius, il avait reparu dans la Gaule orientale, et avait cherché à ressaisir le pouvoir. Vainqueur de Chilpéric, il le fit périr par le glaive, fit jeter sa femme, une pierre au cou, dans l'eau, et envoya en exil les deux filles, l'une et l'autre catholiques comme leur mère. L'aînée, nommée Chrona, embrassa la vie religieuse; l'autre, appelée Clotilde, ne tardera pas à reparaître dans notre histoire. Les chroniques mérovingiennes assurent que Godemar, vaincu à son tour, fut brûlé vif dans une tour où il s'était réfugié. Pour ce qui concerne Godegisèle, elles n'indiquent pas la part qu'il prit à la restauration de Gondebald; mais, plus tard, on le vit régner à Genève, et tout indique qu'il gouverna la Séquanie et l'Helvétie.

Vers le même temps, en l'an 481, mourut à Tournai, devenue la capitale des Francs-Saliens, le roi Childéric, fils de Mérovée, dont nous avons raconté l'exil et le retour. Il avait épousé Basine, femme de Basin, roi de Thuringe, qui, abandonnant sa tribu et son époux, était venue le trouver, lui déclarant, avec une naïveté de barbare, qu'elle aurait cherché un autre mari, si elle en avait connu un plus digne d'estime, d'admiration et d'amour. Il eut d'elle un fils appelé Chlodowig (Clodovechus), que, pour nous conformer aux habitudes de l'histoire, nous désignerons sous le nom de Clovis.

C'est auprès de Tournai, dans une prairie baignée par l'Escaut, le long de la levée ou grand chemin militaire, que Childéric fut enseveli par les Francs-Saliens. Vers le milieu du dix-septième siècle, le hasard fit découvrir son tombeau : on y trouva, avec ses cendres, de nombreuses pièces de monnaie d'or et d'argent frappées à l'effigie des empereurs d'Orient, une tête de taureau, une framée, les ossements d'un cheval, un stylet de fer dans un étui d'or, une grande quantité d'abeilles d'or dont la cotte de mailles du roi était semée, un vase d'agate, une boule de cristal, et deux anneaux au chaton desquels étaient gravés l'image et le nom de Childéric. Ces débris précieux des siècles mérovingiens existaient encore, il y a à peine quelques années, au musée des médailles de Paris, et ils servaient à attester que les chefs des Francs, en ces temps reculés, n'étaient point aussi étrangers qu'on aurait pu le supposer aux notions du luxe et des arts. Quoi qu'il en soit, l'invasion de ces barbares touchait

à son terme; elle n'avait plus qu'un dernier effort à accomplir, et la monarchie française allait commencer.

DEUXIÈME PARTIE.

ETABLISSEMENT

DE LA

MONARCHIE FRANÇAISE DANS LES GAULES.

MÉROVINGIENS.

CLOVIS Ier, roi des Francs.

(481—511.)

Vers l'an 481 de l'ère chrétienne, au moment où, à la mort de Childéric son père, le jeune Clovis fut élu roi des Francs-Saliens, la portion des Gaules que n'avaient point encore conquise les barbares, et qui ne s'était point affranchie elle-même, reconnaissait pour la forme la souveraineté des empereurs d'Orient, héritiers des empereurs romains. A voir maintenir cette autorité fictive, on eût dit que les provinces gallo-romaines, façonnées depuis quatre siècles à l'obéis-

sance, étaient comme effrayées de ne relever d'aucun maître. La suprématie des monarques de Constantinople, en deçà du Rhin, n'existait d'ailleurs que dans les mots et non dans les choses : toute direction politique et toute perception d'impôts leur était enlevée. Jetée comme une oasis au milieu des royaumes barbares, et n'ayant aucune communication directe avec les empereurs lointains, la Gaule romaine était livrée à elle-même, à ses généraux et à ses garnisons. Son chef principal, Syagrius, fils d'Ægidius, que les chroniques appellent *roi des Romains*, gouvernait militairement le pays qui s'étend entre la Loire et la Somme, et dont il convient d'excepter les provinees maritimes devenues indépendantes, sous la dénomination de confédération des Armoriques. Les royaumes des Burgondes (Bourguignons) s'étendaient entre la Saône, le Rhin, les Alpes, le Rhône et la Durance ; le royaume des Wisigoths, indépendamment de l'Espagne, comprenait les contrées méridionales de la Gaule, jusqu'à la Loire et au Var ; toutes les provinces du nord, depuis les Vosges jusqu'à la mer, et de la Somme au Rhin et à la Moselle, étaient, de fait ou de droit, au pouvoir des tribus franques. Ainsi entouré, ainsi assiégé sur toutes ses frontières par les nations barbares, le royaume précaire qu'administrait Syagrius ne pouvait tarder de devenir la proie de ses ennemis : ce fut aux Francs qu'appartint la gloire de s'en rendre maîtres.

Clovis, pour légitimer en quelque sorte son agression, se fit investir par Zénon, empereur d'Orient, du titre de maître de la milice romaine. La peuplade des Francs-Saliens sur laquelle il régnait pouvait à

peine armer cinq à six mille guerriers, et les contingents fournis par les Ripuaires, par les Francs de Cambrai et les autres nations franques, ne dépassaient guère ce nombre de combattants. Il est important d'en faire la remarque.

Clovis se mit en marche vers l'an 486; il n'était alors âgé que de vingt-deux ans, mais déjà redoutable par son activité et son courage. Les tribus franques, ralliées à sa cause, inspiraient assez peu d'effroi aux populations gallo-romaines : sans doute elles étaient encore plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie germanique, et l'on parlait de la férocité de leurs mœurs ; mais un long contact avec les races romaines, chrétiennes depuis plusieurs siècles, semblait avoir appris aux Francs à douter de la puissance et de la sainteté des idoles du Nord, et affaibli, chez ces barbares, le dévouement aux faux dieux : ce qui est certain, c'est qu'ils s'abstenaient de persécuter les populations orthodoxes; leurs chefs traitaient même avec de grands égards les évêques, et évitaient soigneusement de fournir aux catholiques des occasions de plaintes. Les évêques, de leur côté, leur tenaient compte de cette modération dans les matières religieuses; et, par l'effet d'une disposition familière au cœur humain, ils préféraient ces tolérants idolâtres aux ariens wisigoths et burgondes sous lesquels gémissaient les deux tiers de la Gaule.

Syagrius résidait à Soissons. Son armée ne devait pas être plus forte que celle des Francs : elle ne se composait, en grande partie, que de vieux légionnaires recrutés pour la plupart dans les Gaules, et avides de

repos; car c'était seulement hors des camps et de la vue de leurs aigles qu'ils pouvaient jouir avec calme des domaines dont les empereurs leur avaient accordé la possession, en dépouillant, en leur faveur, les anciens propriétaires.

Clovis marcha sur Soissons, et présenta la bataille à Syagrius. Les sauvages Francs se précipitèrent sur les légions en poussant de grands cris. Leur étrange aspect, ces faces rendues plus terribles par de longues moustaches, ces cheveux relevés en crête sur le sommet de la tête et retombant comme une queue de cheval, ces corps demi-nus, tatoués ou couverts de cicatrices, durent porter l'effroi parmi les soldats de Syagrius, qui depuis quelques années avaient perdu l'habitude de voir de près les barbares. La manière de combattre des Francs n'était pas moins redoutable: ils lançaient de loin leur pesante framée à double fer, se jetaient ensuite sur leurs ennemis, perçaient les boucliers avec un harpon, et, attirant à eux les Romains, les poignardaient sans peine.

Syagrius, voyant la déroute complète de ses légions, prit la fuite et se réfugia à Toulouse chez Alaric II, roi des Wisigoths. Clovis entra vainqueur dans Soissons; mais, inquiet de l'existence du *roi des Romains*, il l'envoya réclamer impérieusement aux seigneurs wisigoths qui, pendant la minorité du fils d'Euric, gouvernaient son royaume. Ceux-ci, effrayés (1), se hâtèrent de livrer Syagrius, qui eut la tête tranchée. La bataille de Soissons donna à Clovis toute la Gaule

(1) « C'est la coutume des Goths d'avoir peur », dit à ce sujet Grégoire de Tours.

romaine. La crainte de sa vengeance exila les officiers et les magistrats fidèles à l'empire, s'il en restait encore qui conservassent à une cause vaincue sans retour un respect et une foi qu'elle n'avait jamais mérités dans les Gaules. Les débris des légions se dispersèrent, ou se retirèrent dans quelques places voisines des bouches du Rhin, abandonnant ainsi aux chefs des Francs leurs riches possessions territoriales, qui furent réparties entre les vainqueurs : première trace des bénéfices militaires accordés par les rois de la dynastie mérovingienne.

Les Gallo-Romains ne résistèrent point à Clovis. Pour une guerre nationale, il ne restait chez eux aucun élément de patriotisme, aucune puissance physique. Ceux qui furent chassés ou dépouillés n'osèrent ni se plaindre ni se venger; les écrivains de l'époque n'ont conservé aucun vestige des douleurs de la propriété gauloise, ni des désordres qui suivirent une invasion à main armée dans ses foyers. Préoccupés des grands souvenirs qui se rattachaient à la conversion et à l'orthodoxie du vainqueur, ils ont oublié, en l'honneur de ces grands événements, de se plaindre des Francs pillards; ils écrivaient d'ailleurs sous les soupçonneux successeurs de Clovis, et, au lieu de mentionner les calamités de la conquête, ils se bornaient à dire ce peu de mots à la louange des barbares : « En « ce temps-là, comme le nom des Francs avait pé- « nétré dans les Gaules, un grand nombre de ci- « toyens désiraient vivre sous leur empire (1). »

(1) *Gregor. Tur.*, lib. II.

Tout indique de la part des tribus franques une tendance à agir séparément et par des moyens divers. Ragnachaire, qui commandait à la tribu de Cambrai, se maintint, à ce qu'il paraît, sur le territoire du Vermandois (Saint-Quentin), et montra peu de dispositions à se soumettre à Clovis. Chararic, chef des Francs de Térouenne et de Morinie, était encore moins porté à obéir au roi des Francs-Saliens. Il s'était abstenu de l'assister au début de la guerre, se tenant à l'écart, et attendant l'événement pour lier amitié avec le vainqueur. Clovis dissimula son mépris, et ajourna la vengeance.

On a vu plus haut que les Francs, bien qu'idolâtres, conservaient, soit politique, soit indifférence, des ménagements pour le clergé et les peuples chrétiens. Clovis, au moment de l'invasion, avait épargné la ville de Reims par égard pour saint Remy, évêque de cette cité célèbre. Or, une horde de Francs indisciplinés, tenant peu de compte de la modération de leur chef, avait pénétré dans Reims, forcé les églises et enlevé des ornements et des vases sacrés, pour les joindre à l'ensemble du butin de l'armée. Ici nous devons citer, après tant d'autres, un incident que l'histoire ne saurait omettre, puisqu'il jette quelque jour sur les mœurs et les coutumes des Francs au cinquième siècle.

Saint Remy ayant fait réclamer un vase sacré fort précieux, dont les pillards s'étaient emparés, Clovis dit au messager gaulois : « Suis-moi jusqu'à Soissons, « parce que c'est là qu'on partagera tout le butin ; « et lorsque le sort m'aura donné ce vase, je ferai

« ce que demande le pontife. » Arrivé à Soissons, le jeune roi pria les Francs de lui accorder ce même vase, outre sa part du butin. Tous y consentirent, à l'exception d'un soldat qui, levant sa framée, en frappa la coupe, et dit à Clovis : « Tu ne recevras « de ces dépouilles que ce que t'aura donné le sort. » Le vase fut néanmoins rendu, et Clovis dissimula son ressentiment. Un an s'étant écoulé, le roi des Francs passa la revue du champ de mars, et s'approcha du soldat qui avait frappé le vase. Il lui reprocha le mauvais état de ses armes, lui arracha sa hache, et la jeta à terre. Le soldat s'étant baissé pour la relever, Clovis, d'un coup de francisque, lui fendit la tête en disant : « Voilà ce que tu fis au vase « de Soissons. » Grégoire de Tours, après avoir raconté cette justice violente de Clovis, ajoute qu'en agissant ainsi ce roi *parvint à s'environner d'une grande crainte*. Cette réflexion n'indique pas que Clovis, en tant que chef militaire, usurpât le droit de punir de mort un soldat indiscipliné ; elle veut dire que, par cet acte, il montra jusqu'à quel point il voulait que sa politique de ménagements et d'égards envers les chrétiens fût respectée et suivie par ses gens de guerre.

Le même historien ajoute, un peu brièvement : *Clovis fit beaucoup de guerres et remporta beaucoup de victoires* (1). Or il n'indique ni les causes, ni le théâtre, ni les dates de ces expéditions, et il n'en signale pas les incidents. Procope est le seul qui fasse allusion à cette période du règne de Clovis, et son récit

(1) *Multa bella victoriâs que fecit*, lib. II, 27.

nous apprend, bien qu'il renferme de nombreuses inexactitudes de détail, que ces guerres, dont il est question dans Grégoire de Tours, furent soutenues contre les provinces armoricaines. Clovis attaqua les peuples de ces contrées à plusieurs reprises; mais ils résistèrent courageusement à ses armes, et il fallut aux Francs-Saliens cinq ans d'efforts (1) pour se rendre maîtres de la vallée de la Seine et de Paris. Cette dernière ville était encouragée à la résistance par sainte Geneviève, qui favorisait elle-même l'entrée des convois de vivres; et l'on eût dit que, comme Henri IV, Clovis ne pût soumettre Paris qu'après avoir embrassé la vraie foi.

Clovis (491) eut bientôt à repousser les hordes germaniques de la Thuringe, qui s'étaient répandues dans les Gaules et y exerçaient les plus horribles ravages. On ne peut raconter sans frémir les cruautés dont ces barbares se souillèrent : après avoir fait périr d'illustres otages, contre le droit des gens, ils livrèrent plusieurs provinces de la Gaule orientale à l'incendie et au fer; après avoir fait prisonniers plusieurs adolescents dont l'âge commandait la pitié, ils les suspendirent par les nerfs des cuisses à des branches d'arbres, et les laissèrent mourir misérablement dans ces tortures. Ils attachèrent par les bras plus de deux cents vierges au cou de leurs chevaux, et, après avoir lancé ces animaux indomptés au milieu des ronces, des rochers et des bois, ils les firent déchirer en pièces. D'autres furent couchées dans les ornières

(1) D'autres manuscrits disent *dix années*.

des chemins battus, attachées avec des pieux, et on leur fit passer sur le ventre des charrettes chargées de pierres. Clovis ne put arriver à temps pour empêcher ces abominables excès; mais il châtia les bandes de Thuringiens qui les avaient commis à l'instigation de leur roi. Après les avoir vaincues et refoulées au delà du Rhin, il pénétra sur le territoire de ces barbares, et le soumit par les armes à la domination des Francs (1).

Ici se placent les détails que les chroniques et les légendes mérovingiennes nous ont transmis sur le mariage de Clovis. Ce roi idolâtre eut la pensée d'épouser une femme chrétienne, et jeta les yeux sur *Chrotéchilde* ou Clotilde, princesse burgonde, que le barbare Gondebald, son oncle, avait épargnée.

Clovis ayant entendu parler de la beauté de Clotilde, envoya auprès de cette jeune princesse, dont il désirait connaître la volonté, le patrice Aurélien, Gaulois de nation. La légende, dont l'authenticité est contestée (2), nous apprend qu'Aurélien, déguisé en mendiant, se rendit aux portes de Genève, où Clotilde, selon les lois de l'hospitalité, lavait les pieds des pèlerins. Il se fit reconnaître, et dit : « Le roi des « Francs, mon seigneur, a entendu parler de ton écla- « tante beauté ; il veut te prendre pour épouse : voici

(1) *Eosque suis ditionibus subjugavit.* (Greg. Tur., II, 27.) Nous devons toutefois faire observer que les excès et les massacres imputés aux Thuringiens n'ont point une date certaine et authentique. Beaucoup d'historiens les placent à une époque plus reculée, et qui se rapprocherait de l'invasion des Huns, ou des excursions attribuées aux Francs idolâtres.

(2) Elle a servi de base au récit de Frédégaire.

« de sa part l'anneau et les dons nuptiaux. » Clotilde, troublée à ces paroles, réfléchit longtemps, et répondit : « Salue le roi *Chlodowig* (Clovis). Bien qu'une « chrétienne ne doive pas épouser un idolâtre, cependant, si telle est la volonté du Dieu que je sers, « que je confesse et que j'adore, je rends grâce à sa « divine majesté, et je consentirai au mariage qu'il « m'ordonne de contracter. » Cette réponse fut rapportée à Clovis, qui fit ouvertement demander en mariage la jeune Clotilde au roi des Burgondes, son oncle. Gondebald n'osa refuser (1). Aurélien fut ré-

(1) On croirait assister à une scène de *l'Odyssée*.

Le récit de Frédégaire contient en outre quelques détails que nous n'avons point introduit dans le texte. Les voici en substance :

« Aurélien part; il s'endort sur le chemin; un mendiant lui vole sa besace, dans laquelle était l'anneau de Chrotéchilde; le mendiant est pris, battu de verges, et l'anneau est retrouvé. Clovis dépêche des ambassadeurs à Gondebald qui n'ose refuser. Les ambassadeurs, selon l'usage, présentent un sou et un denier, fiancent Chrotéchilde à Clovis, et l'emmènent dans une basterne. Chrotéchilde trouve qu'on ne va pas assez vite; elle craint d'être poursuivie par Arédius, son ennemi; elle saute sur un cheval, et la troupe franchit les collines et les vallées. Arédius sur ces entrefaites, étant revenu de Marseille à Genève, remontre à Gondebald qu'il a égorgé son frère Chilpéric, père de Chrotéchilde; qu'il a fait attacher une pierre au cou de la mère de sa nièce, et l'a précipitée dans un puits; qu'il a fait jeter dans le même puits les têtes des deux frères de Chrotéchilde; que Chrotéchilde ne manquera pas de se venger, secondée de toute la puissance des Francs. Gondebald, effrayé, envoie à la poursuite de Chrotéchilde; mais celle-ci, prévoyant ce qui devait arriver, avait ordonné d'incendier et de ravager douze lieues de pays derrière elle. Chrotéchilde sauvée s'écria : « Je te rends grâce, Dieu tout-puissant, de voir le com- « mencement de la vengeance que je devais à mes parents et à mes frères. »

Au milieu des obscurités et des invraisemblances de cette légende il est impossible de savoir à quoi s'en tenir sur l'exactitude des détails qu'elle renferme, et l'histoire doit s'abstenir de les confirmer.

compensé par le duché et le territoire de Melun ; c'est le premier exemple d'un Gaulois élevé par les conquérants au rang de leude ou de fidèle. La politique de Clovis lui ordonnait de traiter ainsi les vaincus.

Il était entré dans les desseins de Dieu qu'une jeune fille catholique, que l'Église honore comme sainte, épousât le chef des conquérants idolâtres de la Gaule romaine. Clotilde comprit toute l'étendue de sa mission, et s'attacha à convertir son époux (493 après J.-C.).

La reine des Francs eut un fils ; elle obtint à force de prières que l'enfant serait baptisé, et le nouveau-né reçut le nom d'Ingomir ; mais, quelque temps après son baptême, il mourut. Clovis fut vivement irrité contre Clotilde, et attribua ce malheur à la vengeance des dieux du Nord, jaloux du triomphe de Jésus-Christ. L'année suivante, Clotide eut un autre enfant, nommé Clodomir. Clovis consentit encore, quoiqu'à regret, à ce qu'il reçût le sacrement qui fait les chrétiens. L'enfant tomba gravement malade, et le roi renouvelait ses reproches, lorsque les supplications de Clotilde obtinrent de Dieu la guérison de Clodonier. Mais, pour révéler à Clovis la puissance du vrai Dieu et la sainteté de la foi chrétienne, il fallait que ses yeux fussent ouverts à la lumière par un plus grand miracle.

Dix ans après l'invasion des Francs dans les Gaules, la horde des Suèves, nation alamanique, franchit le Rhin et se répandit dans la Gaule ; Sigebert, roi des Ripuaires de Cologne, appela à son secours la confédération des Francs, dont Clovis était le chef, et son appel ne fut pas inutile. Clovis marcha contre les

barbares, et les rencontra à Tolbiac, d'autres disent à Strasbourg. La victoire penchait pour les Alamans, et les Francs perdaient du terrain, lorsque le patrice Aurélien, témoin du revers qui menaçait les armes de Clovis, s'approcha de ce chef, et lui conseilla d'invoquer le Dieu des chrétiens. En ce moment l'âme du roi des Francs fut comme illuminée par un rayon de la vérité; il éleva les mains vers le ciel, et s'écria : « Jésus-Christ, que Clotilde affirme être « Fils du Dieu vivant; toi qui, dit-on, donnes du « secours à ceux qui sont en danger, et accordes « la victoire à ceux qui espèrent en ton nom, je te « demande avec dévotion ton glorieux secours. Si tu « me donnes de vaincre mes ennemis, et si j'éprouve « l'effet de cette puissance que le peuple dévoué à ton « culte publie avoir éprouvée, je croirai en toi et « je me ferai baptiser; car j'ai invoqué mes dieux, « mais, comme j'en ai la preuve, ils m'ont refusé leur « appui... » Il parlait encore, lorsque les Alamans tournant le dos commencèrent à prendre la fuite; et Clovis, comme Constantin, triompha par la croix.

Clovis, de retour dans ses États, se fit instruire par saint Remy; et, le même jour, lui, ses deux sœurs, et plus de trois mille de ses guerriers, embrassèrent la foi catholique. Au moment où le roi barbare allait recevoir l'eau sainte, l'évêque lui adressa ces paroles : « Courbe la tête, doux Sicambre; adore ce que tu « as brûlé, brûle ce que tu as adoré (1). » Dès ce mo-

(1) *Mitis depone colla Sicamber.* Ce mot *doux* Sicambre, appliqué au farouche roi des Francs, semble avoir besoin d'explication; il signifiait vraisemblablement « *doux,* à cause de la régénération chrétienne que tu

ment, une ère nouvelle s'ouvrit pour les peuplades teutoniques qui venaient d'envahir la Gaule romaine : de tribus nomades elles prirent rang parmi les nations puissantes ; et si une famille de gouvernements réguliers existait dès lors dans le monde, les peuples de la Gaule franque furent admis dans son sein. Le pape Anastase II, chef suprême de la société religieuse et catholique, fut le premier à féliciter Clovis, et à le compter au nombre des soutiens les plus puissants de l'Église.

Parmi les guerriers de Clovis, il y en eut un grand nombre (plusieurs historiens disent trois mille) qui, mécontents de la conversion de leur chef, se retirèrent derrière la Somme, et passèrent au service de l'idolâtre Ragnachaire, chef des Francs de Cambrai (1).

La conversion de Clovis était pour la foi catholique le sujet des plus vives espérances : elle s'opéra à une époque où cette religion sainte semblait abandonnée des peuples. Les rois (2) burgondes, les Wisi-

« reçois. » Clovis n'avait d'ailleurs jamais témoigné à saint Remy d'autres sentiments que ceux d'un fils respectueux.

(1) *Multi Francorum exercitu, necdum ad fidem conversi, cum regis parente Raganario ultra summam aliquandiu degerunt.* (Hincmar, *Vita S. Remigii.*)

(2) Nous disons les *rois* burgondes, parce que, depuis plus d'un demi-siècle, une assez grande partie de la nation burgondienne s'était déjà convertie à la vraie foi ; d'où résultait cette situation que, dans les provinces de l'est, c'étaient les rois et les chefs d'origine barbare, et non leurs guerriers et leurs leudes, qui professaient encore l'arianisme. Gondebald lui-même, quoique toujours arien, faisait élever son fils dans la doctrine orthodoxe. Déjà, chez les Wisigoths, Alaric II avait lui-même fait cesser les persécutions. L'arianisme n'en porta pas moins

goths, les Ostrogoths, les Vandales, les Gépides et les Suèves, qui s'étaient disputé en Europe et en Afrique les débris de la puissance romaine, étaient sectateurs ardents de l'hérésie d'Arius; Anastase le *Silentiaire,* empereur d'Orient, suivait les erreurs d'Eutichès; la plupart des autres nations et de leurs princes pratiquaient encore l'idolâtrie. Mais, sous le joug de ces conquérants ou de ces maîtres hérétiques, l'ancienne population catholique, persécutée et humiliée, attendait avec impatience qu'il plût à Dieu de faire triompher son Église; les évêques, au mépris des souffrances et du martyre, encourageaient ces dispositions et ces espérances, et tous ensemble s'unissaient pour appeler un vengeur.

Ce fut là le secret de la rapidité des conquêtes de Clovis. Les nations et le clergé, avides de se soustraire à la domination arienne, lui tendirent les bras et l'appelèrent; la république armoricaine, cet ancien foyer du druidisme et le dernier rempart de la nationalité gauloise, s'empressa, la première, de reconnaître sa domination; et, comme on l'a vu plus haut, c'est à cette époque que cessa la résistance de sainte Geneviève et de Paris, la plus importante des cités armoricaines.

Ainsi la conversion de Clovis entraînait vers ce chef des Francs les sympathies et les espérances des peuples gaulois encore soumis aux ariens wisigoths et burgondes. Les évêques et les orthodoxes de ces contrées

malheur à toutes les royautés et à tous les pouvoirs qui se laissèrent entacher de cette hérésie.

ne craignirent point de se mettre directement en rapport avec lui, de le considérer comme l'appui et le défenseur de la foi; et, en agissant ainsi, ils mirent de côté les appréhensions qu'aurait pu leur inspirer la colère des rois ariens. Avitus, évêque de Vienne, l'une des villes capitales de la Burgondie, l'engagea à faire participer les nations voisines de son royaume au bonheur de sa conversion : « Enfin, lui mandait-il, « la Providence vient de trouver en vous un arbitre « à notre époque... Votre foi est notre victoire. Que « la Grèce (l'empire d'Orient) se réjouisse d'avoir un « prince de notre loi! Partout sont célébrés les heu- « reux triomphes que ce pays obtient par vous. Nous- « mêmes nous ne sommes pas étrangers à un si grand « bonheur, et chaque combat que vous livrez là où « vous êtes nous fait vaincre (1). » Ce langage était clair : il annonçait à Clovis que, du jour où, avec ses Francs, il apparaîtrait sur le territoire des Burgondes, la population gauloise et le clergé lui tendraient les bras.

Un prétexte ne tarda pas à s'offrir au roi des Francs. Godéghisèle, ce frère de Gondebald qui régnait à Genève, mais qui avait à venger ses anciennes défaites et la ruine de sa puissance, manda secrètement à Clovis qu'il était prêt à se reconnaître son client et son tributaire, s'il voulait consentir à épouser sa querelle et à détrôner le tyran Gondebald. Clovis ne perdait pas de vue qu'il était l'époux de Clotilde, dont le père et la mère avaient misérablement péri par ordre de ce dernier roi, et dont la mort était demeurée

(1) *Tangit etiam nos felicitas; quotiescumque illic pugnatis, vincimus.*

sans vengeance : c'était plus qu'il n'en fallait pour légitimer à ses yeux la nouvelle guerre, et il résolut de tenter une expédition contre les Burgondes de la Gaule orientale. En l'an 500, il entra avec son armée sur le territoire de la Burgondie; Gondebald et son frère Godéghisèle marchèrent à sa rencontre : mais le dernier nourrissait en secret l'intention de se ranger du côté des Francs. Les deux armées se rencontrèrent sur la rivière d'Ousche, non loin de Dijon; et dès que le combat fut engagé, Godéghisèle passa avec ses Burgondes sous les drapeaux de Clovis, et lui porta la victoire. Gondebald vaincu s'enfuit et se réfugia dans Avignon; de son côté, Godéghisèle, déjà maître en idée du royaume de son frère, en prit officiellement possession sous la protection de Clovis, et s'établit sans retard à Vienne.

Pendant qu'il inaugurait un règne qui devait être de courte durée, Clovis, ralliant à lui des Burgondes auxiliaires et quelques bataillons ostrogoths qui lui étaient envoyés par le roi d'Italie, se porta rapidement sur Avignon et y assiégea Gondebald. Étroitement bloqué dans cet asile, et abandonné de son royaume et de son peuple, ce roi manda auprès de lui Arédius, personnage illustre, vraisemblablement Gaulois d'origine, et le plus cher de ses favoris. « Je suis dans une grande « inquiétude, lui dit-il; voilà que les *barbares* sont « venus contre nous pour nous égorger et détruire tout « ce pays, et je ne sais quel parti prendre. » Ainsi le roi des Burgondes, encore mal affermi dans la Gaule, désignait les Francs sous le nom de barbares, et semblait s'être assimilé la nationalité romaine. Arédius

répondit : « Il te faut apaiser la férocité de ton ennemi, « ou périr. Si donc tu l'agrées, voici ce que je pense « faire : je feindrai de t'abandonner et de passer à « Clovis ; et une fois que je serai auprès de lui, j'agi« rai de telle sorte qu'il ne détruira ni ta personne « ni ton royaume. Fais seulement ce qu'il te deman« dera par mon conseil, jusqu'à ce que Dieu daigne « rétablir tes affaires. » Gondebald promit de se concerter avec lui et de se conformer à son conseil. « Làdessus, dit Grégoire de Tours, Arédius prend congé de Gondebald, et se rend auprès de Clovis : « Roi très« pieux, lui dit-il, j'ai abandonné ce misérable roi des « Burgondes pour venir humblement offrir mes services « à ta puissance : si ta piété daigne abaisser les yeux « sur moi, je serai pour toi et les tiens un serviteur « fidèle et pleinement dévoué. » Clovis accueillit Arédius avec empressement, et lui accorda sa confiance. Or, un jour, tandis qu'il pressait les travaux du siége, Arédius lui dit : « O roi ! tu n'as pas besoin de conseils. « Si néanmoins ta glorieuse altesse daigne accueillir « quelques paroles de son humble serviteur, je dirai fi« dèlement ce que je crois être de ton intérêt et de « celui des villes par lesquelles tu dois passer. A quoi « bon retenir ici ton armée, tandis que ton ennemi oc« cupe une place aussi forte ? Tu as beau ravager les « campagnes, faire dévorer les prairies, couper les « vignes par le pied, abattre les plantations d'oliviers, « anéantir toutes les productions du pays : tu ne fais « aucun mal à Gondebald. Envoie-lui plutôt des mes« sagers pour le sommer de te payer un tribut annuel. « S'il consent à le payer et à te reconnaître pour chef,

« tu épargneras la contrée : s'il refuse, fais ce qu'il « te plaira. » Clovis suivit ce conseil, et détermina aisément Gondebald à le reconnaître pour protecteur et à lui payer un tribut : il maintint, en outre, son alliance avec Godéghisèle, satisfait d'avoir en Burgondie deux rois tributaires, au lieu d'un seul ; il laissa même à Godeghisèle un corps auxiliaire de Francs, chargés sans doute de lui garantir la fidélité de cet ami douteux. A peine délivré de Clovis et de son armée, Gondebald sortit d'Avignon, se porta sur Vienne, l'assiégea, s'en rendit maître par surprise, et fit massacrer Godéghisèle au pied des autels, dans une église arienne où le roi vaincu avait cherché un refuge. Les Francs auxiliaires que Clovis avait laissés à Vienne se renfermèrent dans une tour, et, après une résistance vigoureuse, consentirent à capituler. Le traître Gondebald, au lieu de demeurer fidèle à Clovis et de lui renvoyer les guerriers francs qui avaient mis bas les armes, les dirigea sur Toulouse, afin de se concilier l'amitié d'Alaric, roi des Wisigoths; or, durant le reste de son règne, qui ne se termina qu'au bout de seize ans, il s'abstint de payer à Clovis le tribut stipulé au pied des murs d'Avignon.

Pendant que Clovis avisait aux moyens de tirer vengeance de cette conduite odieuse, Gondebald chercha adroitement à se concilier l'esprit du clergé orthodoxe et celui de la population gallo-romaine du royaume des Burgondes. Dans ce but, il publia des lois empreintes d'une grande modération, qui mettaient les Gallo-Romains sur un pied d'égalité parfaite avec les conquérants barbares, adoucissaient les

misères nées de la conquête, et renfermaient des garanties de sécurité et de justice dont les vaincus se montrèrent reconnaissants. Ce code politique, justement célèbre, porte dans l'histoire la dénomination de *loi Gombette*.

Nous devons ici jeter un coup d'œil sur les événements qui s'étaient accomplis depuis qu'Odoacre, chef des Hérules, s'était fait proclamer roi d'Italie et avait mis fin à l'empire d'Occident.

Le gouvernement d'Odoacre avait fait preuve de modération et d'intelligence, et l'Italie, bien que morcelée par les barbares, avait accepté sans murmure un pouvoir réformateur, sage, et désireux de faire respecter les lois protectrices des intérêts privés et de la famille. Odoacre avait maintenu énergiquement au delà de ses frontières les barbares de la Germanie et de la Gaule; il avait battu les Rugiens en Norique et subjugué la Dalmatie : ces actes, en agrandissant sa renommée, lui avaient concilié l'estime et la reconnaissance de ses sujets ; mais bientôt un orage s'était formé contre son royaume, et il avait dû subir l'ascendant d'un rival plus redoutable et plus fort : nous voulons parler de Théodoric, roi des Ostrogoths.

Ce prince, le quatorzième descendant de l'antique et presque fabuleuse race des Amales (*Amali*), était né en Pannonie, près de deux ans après la mort d'Attila, au moment où une victoire avait enfin rétabli la nation des Ostrogoths dans son indépendance. A huit ans il fut envoyé à Constantinople comme otage, et se vit peu à peu initié à la civilisation grecque. En 472, à la mort de son père Théodemir, il était devenu chef des

Ostrogoths, et déjà il s'était rendu célèbre par de brillants faits d'armes.

L'empereur d'Orient, Zénon, dont il avait favorisé l'avénement, lui accorda les titres de patrice et de consul, le commandement des troupes du palais et d'autres faveurs éclatantes (477). Roi des Ostrogoths, il montra beaucoup de vigueur, d'énergie, et parfois de cruauté dans la conduite des affaires de ce peuple; et, plus tard, il contraignit la cour de Byzance à souscrire à une capitulation humiliante pour un gouvernement héritier du grand Théodose. S'étant vu contraint, pour obéir à l'humeur aventureuse des Ostrogoths, d'entreprendre une expédition importante, et ne voulant pas combattre Zénon, il proposa à ses troupes de marcher contre l'Italie, et *de la délivrer de la tyrannie du mercenaire Odoacre*. La cour de Byzance favorisa ce projet hardi, que sans doute elle avait suggéré elle-même. Zénon se borna à stipuler que le futur vainqueur de l'Italie gouvernerait cette contrée en qualité de lieutenant et d'allié de l'empire d'Orient. Peu de temps après, le peuple des Ostrogoths se portant en masse sur l'Italie, à travers les régions occupées par les Bulgares, les Gépides et les Sarmates, délivra l'empereur Zénon et les Grecs d'un voisin redoutable et de jour en jour plus menaçant (488). Après de nombreux combats livrés aux barbares de la Dacie et de la Pannonie, les Ostrogoths franchirent enfin les Alpes Juliennes, et déployèrent leurs drapeaux sur les confins de l'Italie (489).

Odoacre les attendait déjà près des ruines d'Aquilée, sur les bords du Sontius; il avait sous ses ordres une

armée nombreuse, commandée par des chefs indépendants et qui ne voulaient subir aucune discipline. Ces mercenaires, qui avaient naguère envahi l'Italie, ne surent point se défendre, et, malgré le courage et les talents d'Odoacre, ils essuyèrent trois défaites. La résistance du roi d'Italie fut longue, et digne de sa haute fortune. Plus d'une fois Théodoric se vit au moment d'échouer. Enfin, il resta maître de la situation. Le sénat et le peuple de Rome, qui avaient fermé leurs portes à Odoacre, reçurent Théodoric en libérateur; la Sicile lui fut livrée par des Vandales, et bientôt, dans toute la Péninsule, il ne rencontra d'ennemis qu'à Ravenne, où Odoacre avait cherché un refuge. Ce vaillant barbare résista pendant trois ans (490-493) aux efforts de Théodoric; à la fin il capitula, à la condition que le roi des Ostrogoths partagerait avec lui l'autorité et la puissance. Théodoric feignit d'y consentir; mais bientôt il fit massacrer son collègue, enveloppa dans la même proscription les principaux lieutenants d'Odoacre, et régna seul sur l'Italie. Odoacre était arien, et les catholiques, tout en rendant justice à sa haute capacité, craignaient qu'il n'abusât de sa force contre la foi orthodoxe. Cette disposition des esprits favorisa l'établissement de Théodoric, et la monarchie des Ostrogoths remplaça en Italie celle des Hérules.

La puissance des Ostrogoths, en Italie, se développa rapidement; l'armée de Théodoric ne tarda pas à s'élever à deux cent mille hommes; un tiers des terres fut attribué, à titre de solde, aux soldats de la nation conquérante, et le reste demeura aux mains

des propriétaires légitimes; les arts et l'industrie furent protégés; on apprit aux barbares à respecter les lois, à renoncer aux vengeances particulières, et à se soumettre à tous les devoirs de la société civile. En peu d'années, ce système porta des fruits, et la monarchie des Ostrogoths, fondée en Italie, fut respectée par les nations barbares, qui, plus d'une fois, recherchèrent son alliance et invoquèrent la médiation de Théodoric. Sous le règne de ce prince, la cour de Ravenne se rendit illustre par sa splendeur, sa magnificence et sa courtoisie, et des alliances de famille unirent la race royale des Ostrogoths aux dynasties barbares qui gouvernaient les Francs, les Wisigoths, les Burgondes, et jusqu'aux Vandales.

Théodoric avait été soutenu par les Wisigoths dans sa lutte contre Odoacre; un sentiment de reconnaissance aussi bien que le calcul de la politique le portait à se rapprocher du jeune Alaric, toujours roi à Toulouse, et cependant il cherchait aussi à ménager l'amitié de Clovis, roi des Francs, dont il avait épousé la sœur. Or, il ne parvenait que très-difficilement à empêcher ces deux chefs rivaux et jaloux à engager une lutte à laquelle l'un et l'autre se trouvaient poussés par leurs propres peuples. Cette intervention médiatrice est l'un des faits les plus importants de cette époque; elle nous révèle les progrès de la modération et de la sagesse au milieu de ces races barbares qui avaient envahi le monde romain, et qui, à peine victorieuses, travaillaient à reconstituer un ordre social, à inaugurer un nouveau droit des gens, et à recommencer l'histoire. Tout imbu qu'il fût de

l'hérésie arienne, Théodoric s'abstint, au début de son règne, de persécuter les catholiques et de propager l'erreur par la fraude ou la violence ; mais insensiblement il s'écarta de cette ligne de conduite pleine de sagesse, et la fin de sa vie fut malheureusement signalée par des persécutions et des crimes : les noms de Boëce et de Symmaque, ces deux victimes illustres et innocentes, suffisent pour imprimer à sa mémoire une tache de sang que n'effacèrent point de tardifs remords.

Le jour où Clovis, après avoir combattu les Armoriques et vaincu la Thuringe, manifesta l'intention d'attaquer les Wisigoths établis au midi de la Loire, Théodoric conçut la pensée d'appeler au secours d'un peuple frère et allié des Ostrogoths les armées de trois nations barbares, voisines des Francs. Afin de former cette ligue et d'intimider Clovis, il écrivit aux rois des Thuringiens, des Warnes et des Hérules, une lettre commune, qui renfermait quelques passages très-significatifs : « Je vous prie, leur disait-il, d'envoyer vos ambassadeurs, avec les miens et ceux de notre frère le roi Gondebald, à Clovis, roi des Francs, afin de l'obliger, en lui représentant l'équité de notre demande collective, à renoncer au projet qu'il nourrit de faire la guerre aux Wisigoths et de violer le droit des gens. Faisons-lui entendre que s'il refuse de s'en rapporter à des arbitres tels que nous, il nous aura tous sur les bras. Puisqu'on lui offre de lui faire justice, que veut-il davantage? Je vous dirai franchement ce que je pense à cet égard : un prince qui veut agir ainsi par autorité, et qui ne veut avoir

nul égard au droit, donne sujet de croire que son but est de renverser tous les États de ses voisins. Il est à propos de réprimer cette ambition dans ses commencements; nous le ferons sans beaucoup de difficultés en nous y opposant tous ensemble, et il vous sera très-difficile de le faire s'il vient vous attaquer isolément, l'un après l'autre. Souvenez-vous de l'affection que le dernier roi des Wisigoths, Évaric (Euric), a toujours eue pour vous... Voilà une occasion de montrer au fils la reconnaissance que vous conservez pour le père. Ne doutez pas que si le roi des Francs vient à bout d'Alaric, il ne dirige ensuite ses efforts contre vous-même. Ainsi, quand Votre Excellence aura reçu le salut que je vous présente, je vous prie d'écouter favorablement mes deux ambassadeurs, et de faire attention aux choses importantes qu'ils ont ordre de vous communiquer, afin qu'en suivant mes vues, que vous reconnaîtrez aisément droites et sincères, vous n'ayez tous qu'un même sentiment, et que vous vous déterminiez à faire plutôt la guerre hors de chez vous, qu'à être contraint de la soutenir dans vos propres domaines. »

Cette lettre, signée de Théodoric, fut en réalité rédigée par son secrétaire Cassiodore; mais ce dernier ne fit que traduire la pensée de son maître. On peut constater, en la lisant, que les chefs des nations barbares à peine établies sur les débris de l'empire d'Occident, obéissaient à des idées beaucoup plus avancées que leur propre civilisation; qu'ils invoquaient déjà un droit public, qu'ils cherchaient à maintenir un équilibre entre les puissances, et que

la barbarie était plutôt dans le langage et dans les mœurs que dans le système politique. Les ambassadeurs de Théodoric ayant réussi à rallier dans une alliance commune les Hérules, les Warnes, les Thuringiens, les Burgondes et les Ostrogoths, firent part de cette situation à Clovis, et l'exhortèrent, au nom de Théodoric son frère, à ne point déclarer aux Wisigoths une guerre sans succès possible. Or, pendant que Théodoric intervenait ainsi auprès de Clovis, il adressait de sages conseils au roi des Wisigoths, et lui recommandait de ne pas trop se fier à sa puissance, ni aux glorieux souvenirs de son peuple. « Vous pouvez vous enorgueillir, lui mandait-il, de ce que le colosse Attila ait succombé par la bravoure des Wisigoths : considérez cependant que les courages des nations s'amollissent dans la paix ; prenez garde d'aventurer trop brusquement au jeu de la guerre des hommes qui depuis si longtemps en ont perdu l'habitude. Attendez, avant de prendre parti, le résultat de nos messages au roi des Francs, afin qu'une médiation amicale mette fin à vos querelles. »

C'était le moment où Clovis avait affaire aux Burgondes : peu désireux d'accroître démesurément le nombre de ses ennemis, il résolut de temporiser, et de prendre à l'égard d'Alaric une attitude plus pacifique. Ayant donc cessé de menacer le roi des Wisigoths, et promis d'ouvrir avec lui des négociations amicales, il invita Théodoric, en sa qualité de souverain de l'Italie et de médiateur des intérêts barbares, à se concerter avec lui pour faire repentir Gondebald, roi des Burgondes, de la trahison et du manque de foi

dont il s'était rendu coupable. Pour déterminer Théodoric à entrer dans son alliance, il lui fit espérer que si Gondebald était dépossédé de ses États, il serait possible d'indemniser les Ostrogoths de leur coopération, en leur cédant quelques villes et quelques places du royaume des Burgondes. Théodoric accepta ou feignit d'accepter. Pendant que Clovis levait des armées et les dirigeait rapidement contre les Burgondes, les lieutenants de Théodoric, par ordre de ce prince, marchaient lentement, donnaient aux Francs le temps d'arriver les premiers, et ne se proposaient d'agir que lorsque l'un des deux partis aurait prévalu dans quelque bataille. Ce calcul était plus digne de la perfidie barbare que de la loyauté d'un grand souverain. Clovis se trouva donc engagé le premier, et réduit à ses propres forces contre les Burgondes; mais il les vainquit, les mit en déroute, et occupa militairement une partie des provinces de Gondebald. A la nouvelle de cette victoire, les Ostrogoths accoururent, et répondirent aux justes plaintes de Clovis que leur retard ne devait être attribué qu'à la difficulté de franchir les Alpes. Clovis parut accepter ces excuses; il consentit même à céder à Théodoric une portion de ses récentes conquêtes, et il contraignit ensuite Gondebald à solliciter la paix. Vers le même temps, et bien qu'il ne se fît aucune illusion sur les intentions secrètes du roi des Ostrogoths, il consentit à s'entendre avec Alaric, et à mettre fin, du moins en apparence, à leurs communs différends. Les deux rois eurent une entrevue dans une petite île de la

Loire, située vis-à-vis d'Amboise (1). Au dire des historiens, ils conférèrent, mangèrent, burent ensemble, et se séparèrent après s'être promis amitié sur toutes choses (2). On ne tarda pas à reconnaître que ces engagements étaient peu sincères. Cependant la paix fut maintenue entre les Francs et les Wisigoths pendant quelques années, et tout porte à croire que Clovis mit à profit cet intervalle de repos pour assurer sa domination, et pour introduire dans les rapports des vainqueurs avec les vaincus tout ce qui pouvait calmer les haines réciproques, adoucir les misères des peuples, rattacher le clergé de la Gaule à la cause des Francs, et développer les éléments d'autorité et de force qu'il rencontrait sous sa main. C'est à cette période que l'on peut rapporter des modifications introduites dans les lois des Francs-saliens, que Clovis amenda, afin de les approprier à la civilisation chrétienne. Vers le même temps, fut aussi promulguée la loi des Francs-Ripuaires, qui a beaucoup de rapport avec ce qui nous est resté des lois saliques, et dont l'origine chrétienne est attestée par ce préambule, *Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* inscrit en tête du code barbare.

Alaric, soit qu'il voulût endormir les espérances de Clovis, soit qu'il cherchât de bonne foi à imiter la politique des Ostrogoths, fit cesser dans ses États les persécutions dirigées contre l'Église orthodoxe : il accorda la paix aux Églises de la Gaule wisigothe,

(1) Aujourd'hui l'île de Saint-Jean.

(2) *Promissas ibi amicitia pacifici dicesserunt.* (Greg. Tur., lib. II, c. 35.)

laissa une grande liberté de conscience aux catholiques, accorda aux peuples la permission de choisir leurs pasteurs, et eut recours aux avis de quelques pieux évêques dans certaines réformes qu'il fit subir au code Théodosien, toujours en vigueur dans la Gaule lorsqu'il s'agissait des intérêts et des droits des indigènes. Il souffrit même que les évêques orthodoxes tinssent à Agde un concile provincial, assez célèbre dans l'histoire de l'Église. Or, rien de tout cela ne calma les défiances du clergé, ni les antipathies de la population gallo-romaine. Deux évêques de Tours, Volusien et Vérus, ayant été exilés de leurs siéges sous prétexte d'avoir entretenu des intelligences secrètes avec les Francs, ces mesures rencontrèrent dans le pays une opposition très-vive, et soulevèrent les esprits contre la domination des Ariens : on ne voulut voir, dans la modération d'Alaric, qu'un hypocrite calcul destiné à donner le change aux catholiques, et plus que jamais on espéra que les Francs, récemment convertis à la foi, ne tarderaient pas à franchir la Loire et à délivrer l'Aquitaine du joug wisigoth. On ne peut reprocher aux évêques orthodoxes d'avoir activement secondé cette tendance des esprits : réduits à choisir entre des conquérants barbares, dont la légitimité ne reposait que sur les accidents de la force, ils appelaient de tous leurs vœux ceux de qui ils pouvaient dire, comme les évêques burgondes : *Votre foi est le gage de votre victoire*. L'un d'eux, s'il faut en croire le récit de Marca, ne se borna pas à exprimer des sympathies en faveur du roi des Francs : c'était Galætorinus, évêque

du Béarn, qui fit prendre les armes à un corps de volontaires de son diocèse, se mit à la tête de ce rassemblement, et se porta au-devant de Clovis. Or, avant d'avoir réussi à franchir la Garonne, il fut rencontré par des détachements de l'armée wisigothe, et périt avec une partie de ceux qu'il avait entraînés. Même en cas de revers, ces manifestations et ces symptômes de l'opinion catholique n'étaient point stériles; ils apprenaient à Clovis que désormais il pouvait, avec des chances sérieuses de succès, disputer à la domination des Wisigoths l'Aquitaine de la Gaule méridionale.

Clovis assembla enfin les Francs, et leur dit : « Je ne « puis souffrir que les ariens possèdent la plus belle et « la plus grande partie des Gaules. Marchons contre « eux, et, avec l'aide de Dieu, soumettons à notre « puissance le pays qu'ils occupent. » Les Francs applaudirent à ce discours, et se préparèrent à la guerre. Avant de partir, Clovis voulut recevoir la bénédiction de saint Remy, qui lui fit espérer un heureux succès pour son entreprise; mais surtout, disent les historiens, il songea à se rendre propices auprès de Dieu saint Martin de Tours et avec lui saint Hilaire, qui de tous les évêques gaulois avait été, durant sa vie, le plus persécuté par les ariens et le plus infatigable adversaire de ces hérétiques.

Voici des pieux sentiments de Clovis une preuve tout empreinte de la dureté des mœurs septentrionales. Il traversait la Touraine à la tête de son armée gallo-franque : pour honorer saint Martin, il ordonna à ses soldats de ne rien enlever dans le pays, excepté de l'herbe et de l'eau; un seul lui désobéit, et prit du

foin, donnant pour excuse que le foin et l'herbe sont une même chose. Clovis irrité le fit mettre à mort. « Eh! que nous restera-t-il pour la victoire, dit-il, si « nous nous écartons du respect que nous devons à « saint Martin? » Après cela, il franchit la Loire sans opposition.

Grégoire de Tours, qui nous a transmis ces précieux détails historiques, ajoute une circonstance qui contribue à nous initier aux coutumes religieuses du sixième siècle : « Le roi, dit-il, envoya des députés à la basilique du saint, leur disant : « Allez, et vous trou« verez peut-être dans ce saint temple quelque pré« sage de la victoire. » Après leur avoir donné des présents pour orner le lieu du saint, il dit à voix haute : « Seigneur, si vous êtes mon aide, et si vous avez résolu « de livrer en mes mains cette nation incrédule et tou« jours ennemie de votre nom, daignez me faire voir « votre faveur à l'entrée de la basilique de Saint-Mar« tin, afin que je sache si vous devez être favorable à « votre serviteur. » Les envoyés s'étant hâtés, arrivèrent à la sainte basilique, selon l'ordre du roi : or, au moment où ils entraient, le premier chantre entonna tout à coup cette antienne : « Seigneur, vous m'avez « revêtu de votre force pour la guerre, et vous avez fait « tourner le dos à mes ennemis devant moi : vous « avez exterminé ceux qui me haïssent. » Ayant entendu ce psaume et rendu grâce à Dieu, ils présentèrent les dons au saint confesseur, et allèrent pleins de joie annoncer à Clovis cet incident, qui révélait la protection de Dieu. »

Il s'agissait de traverser la Vienne; mais cette rivière,

enflée par les pluies, n'était guéable nulle part. Comme l'armée franque se désespérait d'un semblable retard, qui donnait à ses ennemis le temps de se fortifier, une biche, si l'on en croit une pieuse légende, sortit d'un bois, et traversa la rivière à un gué alors inconnu, qu'on appelle encore *le Pas de la biche*. L'armée de Clovis se dirigea sur Poitiers. Là, un nouveau prodige redoubla l'ardeur des soldats : une grande flamme, qui semblait s'élancer du clocher de l'église Saint-Hilaire, éclaira de loin la tente du roi des Francs. Selon toute apparence, cette auréole lumineuse n'avait d'autre cause qu'un signal convenu entre Clovis et les affidés qu'il entretenait dans la ville.

Clovis, pour forcer Alaric à accepter la bataille, se mit à piller et à saccager tout le territoire de la province. Les Wisigoths, lassés de ces désastres, contraignirent leur roi à se départir de sa prudente temporisation; et la bataille se livra à Vouglé, sur les bords du Clain, dans une vaste plaine éloignée de Poitiers d'environ dix milles. L'armée d'Alaric était composée de Gaulois méridionaux et de Wisigoths. Parmi les premiers, les peuples de l'Arvernie (Auvergne) avaient fourni un grand nombre de combattants, sous la conduite de Sidoine-Apollinaire, fils du célèbre poëte de ce nom. Ces indigènes formaient l'aile droite; l'aile gauche et le centre ne comptaient dans leurs rangs que des barbares, et avaient pour chef le roi lui-même. Pour Clovis, il comptait trois peuples dans son armée : les Francs saliens et ripuaires, les Gaulois et les Burgondes. Clodéric, fils de Sighebert, roi de Cologne, occupait la droite avec les Ripuaires,

Gondebald la gauche avec ses soldats, et Clovis combattait au centre, à la tête des Gallo-Francs. Tel est l'ordre de bataille que nous ont transmis les chroniques.

Les Wisigoths furent rompus à la première attaque; Alaric les ramena à la charge, et rencontra lui-même le roi des Francs à travers la mêlée. Les deux chefs ennemis se livrèrent, dit-on, un de ces combats qu'on dirait être empruntés aux poëmes d'Homère. Clovis tua de sa main le roi des Wisigoths, mais il courut ensuite le plus grand danger. Deux cavaliers ennemis, voulant venger la mort d'Alaric, le frappèrent de leurs lances; l'armée franque dégagea son chef, et la victoire fut complète. Les belliqueux Arvernes la disputèrent seuls avec acharnement. Cette bataille de Vouglé, qui ébranla l'empire des Wisigoths et augmenta de toute l'Aquitaine les domaines du roi des Francs, eut lieu la vingt-troisième année du règne d'Alaric et la vingt-unième depuis la conquête de la Gaule romaine par Clovis, l'an 507 de l'ère chrétienne.

Ce serait une erreur contraire à tous les monuments dignes de foi que de se représenter, avec certains auteurs de l'histoire de France, la conquête des Wisigoths comme définitivement accomplie par Clovis. La bataille de Vouglé, et les nombreux avantages militaires qui en furent la conséquence, ne rendirent pas sans coup férir les États d'Alaric partie intégrante de ceux des Francs. De nos jours cela se pratique ainsi peut-être; mais les barbares ne connaissaient pas comme nous l'art de nationaliser les provinces étrangères soumises par la force des

armes, et d'y établir une administration et des règles uniformes. L'Aquitaine ne fut longtemps pour les rois mérovingiens qu'une contrée où ils avaient l'habitude de promener leurs armées et de faire du butin : ce que l'on a appelé la conquête du royaume des Wisigoths ne fut qu'une série d'expéditions et de courses à travers les provinces méridionales ; les Francs de Clovis n'épargnèrent aucune cité, et trop souvent même les églises furent profanées par la destruction ou le meurtre. Il est probable, néanmoins, que les temples consacrés à l'arianisme furent plus que tous les autres livrés au pillage et à l'incendie.

Clovis avait partagé ses forces en deux corps d'armée ; il se réserva le principal, et donna l'autre à Thierry (Théoderic), l'aîné de ses fils. Ce prince se porta rapidement sur la partie orientale de l'Aquitaine pour la conquérir ; il traversa le pays d'Albi et le Rouergue, au quel on donnait encore le nom de pays des Rutènes, puis il entra dans la région montagneuse occupée par les Arvernes, et se dirigea vers les confins du territoire des Burgondes. De son côté, Clovis parcourut victorieusement et soumit à son obéissance les contrées qui portent aujourd'hui les noms de Touraine, de Poitou, de Limousin, de Périgord, d'Angoumois et de Saintonge ; il s'abstint d'attaquer Angoulême, où les Wisigoths avaient laissé une forte garnison ; mais il termina la campagne en se rendant maître de Bordeaux, où il passa l'hiver. Or, tandis qu'il poursuivait le cours de ses conquêtes, son fils Thierry, au lieu de faire la guerre aux Burgondes, dé-

terminait ces peuples à lui fournir un contingent de troupes, et à se porter avec lui sur le territoire que possédaient les Wisigoths au nord et au midi de la Durance. Les deux armées réunies prirent Orange, Carpentras, Vaison, Apt et Aix, et exercèrent partout d'affreux ravages ; elles se dirigèrent ensuite, toujours sous la conduite de Thierry, vers le Delta du Rhône (1), et mirent le siége devant Arles, la ville principale de la *Provence* (Provincia).

L'année suivante (508), Clovis entreprit de subjuguer les provinces wisigothes qui confinaient aux Pyrénées ; il remonta le long de la Garonne jusqu'à Toulouse, où il entra sans obstacle, et s'empara des trésors qu'y avaient laissés les rois wisigoths. Poursuivant sa marche, il parut devant Carcassonne, où les Wisigoths avaient, dit-on, accumulé les dépouilles des nations vaincues, et surtout celles qu'Alaric et Ataulfe avaient sauvées du pillage de Rome. Carcassonne, longtemps fortifiée et défendue par les Romains, était la plus redoutable place de la Septimanie ; c'était là que s'étaient réfugiés les débris de l'armée vaincue à Vouglé : il n'en fallait pas tant pour déterminer Clovis à l'assiéger, afin d'abattre d'un seul coup ce qui restait aux Wisigoths de puissance dans les Gaules : ses desseins devaient échouer devant un ennemi bien autrement à craindre que les faibles héritiers d'Alaric.

Le roi des Ostrogoths, le conquérant de l'Italie, veillait, du fond de son palais de Ravenne, à ce que

(1) *Vita S. Cæsarii, Histor. Francor. Script.*, tom. III, p. 384, sqq.

la monarchie des Wisigoths ne fût pas entièrement détruite par l'épée des Francs. Les victoires si rapides de Clovis et de Thierry ne lui avaient point permis d'intervenir au début de la guerre; mais la résistance d'Arles, d'Angoulême, de Carcassonne et de plusieurs cantons de la Septimanie lui donna le temps de diriger sur la Gaule, et contre les Francs, l'élite des Ostrogoths, sous lesquels avait naguère succombé la puissance d'Odoacre : ne pouvant commander lui-même cette armée, il en avait confié la conduite à Ibbas, l'un de ses plus braves et de ses plus habiles lieutenants. Ce général franchit les Alpes, et débuta par porter secours aux habitants d'Arles, qu'assiégeaient les forces réunies des Francs de Thierry et des auxiliaires burgondes. Les ariens wisigoths, qui formaient la garnison d'Arles, comptaient sur l'appui d'un assez grand nombre de juifs renfermés comme eux dans la ville, et animés d'une haine implacable contre l'évêque saint Césaire et contre les habitants catholiques, dont on respectait les sympathies à l'égard des Francs. La vie de saint Césaire courut des dangers. Cependant les Ostrogoths attaquèrent vigoureusement l'armée des Francs et des Burgondes qui assiégeait la ville, et, après lui avoir fait subir d'énormes pertes (1), la dispersèrent et la contraignirent de prendre la fuite. Les Burgondes se retirèrent sur la Durance, suivis de près par un détachement d'Ostrogoths; les Francs se replièrent vers l'armée de Clovis, alors campée devant Narbonne, et

(1) Jornandès élève à trente mille le nombre des morts; mais c'est là une exagération déraisonnable, et que la critique historique ne saurait accepter.

ce fut de ce côté que se dirigea Ibbas, suivi de l'élite de ses troupes.

A l'approche des Ostrogoths, Clovis ne jugea pas prudent de les attendre; et, dès que son fils lui eut ramené les débris de l'armée vaincue devant Arles, il leva le siége de Narbonne, se replia vers la Charente, et s'empara d'Angoulême : continuant ensuite son mouvement de retraite, il se porta vers la Loire, parut un moment à Tours, et prit position sur la rive droite du fleuve. Par une singulière tactique que rien ne semble avoir justifiée, mais que motivaient sans doute des circonstances dont nous ne pouvons nous rendre compte, Ibbas ne troubla point la marche de Clovis, ne chercha pas à reconquérir l'Aquitaine, et se contenta de raffermir, dans la Septimanie et vers les Pyrénées, la puissance de ces peuples, considérablement affaiblie depuis deux ans.

Amalaric, le nouveau roi des Wisigoths, établit le siége de ses États à Narbonne, et, sous la tutelle des Ostrogoths, conserva la souveraineté de la Septimanie; l'Espagne tout entière lui était également soumise. Mais, afin de tenir tête aux Francs et aux Burgondes, le chef du peuple wisigoth maintint sa résidence dans la Gaule méridionale. Quant aux provinces situées au delà du Rhône (la Provence), Théodoric les réunit au royaume des Ostrogoths (l'Italie), et, sous son administration habile, on vit renaître l'antique splendeur d'Arles et de Marseille (509).

La préfecture des Gaules ne subsistait plus; Théodoric se vit donc dans la nécessité de comprendre la Provence dans le ressort de la préfecture d'Italie, et

d'y envoyer un vicaire subordonné au préfet du prétoire de Rome : les formes de l'administration romaine furent rétablies dans ce pays avec leur antique pureté, et le délégué du roi d'Italie reçut pour instructions expresses l'ordre de ne rien négliger de ce qui pouvait intéresser le bien-être et la prospérité de ses administrés : « Nous t'envoyons dans les Gaules, lui mandait Cassiodore au nom du roi, comme vicaire de nos préfets. Que cette province accablée trouve en toi un juge dans lequel elle reconnaisse l'envoyé du souverain de Rome : ses malheurs lui ont appris à désirer des gouverneurs capables et intègres ; fais qu'elle s'estime heureuse d'avoir été vaincue, et qu'elle n'éprouve plus rien de pareil à ce qu'elle a souffert avant de retrouver Rome (1). » En même temps le roi d'Italie mandait aux habitants de la Provence, en la personne de leurs magistrats : « Maintenant qu'avec l'aide de Dieu vous avez recouvré votre liberté, revêtez, avec la toge, des mœurs dignes d'elle. Dépouillez-vous de la barbarie, écartez toute férocité de vos âmes ; car, sous l'équité de notre temps, il ne vous sied plus de persister dans les mœurs étrangères (2). » De la part du chef des Ostrogoths, conquérants de l'Italie et à peine initiés à la civilisation romaine, ces paroles respirent un étrange mépris pour les mœurs des Wisigoths et pour les institutions des barbares. Les Wisigoths avaient cependant fait de nombreux efforts pour adopter les coutumes

(1) Cassiodori *Variar.*, III, 16.

(2) *Ibid.*, 17.

des vaincus, et pour se défaire de tout ce qui rappelait l'antique patrie germanique. Il est fort curieux d'observer cette tendance des barbares et cette réaction que Rome, opprimée et captive, exerçait encore sur ses maîtres. Les phrases qu'on vient de lire émanaient sans doute de la plume de Cassiodore, et non de celle de Théodoric; mais elles traduisaient nécessairement la pensée et la politique de ce roi. Au reste, les villes d'Arles et de Marseille eurent beaucoup à s'applaudir de la protection intelligente de Théodoric; elles ne tardèrent pas à se voir investies de leurs anciens priviléges: elles furent exemptées d'impôts, et obtinrent des *défenseurs* ou des *protecteurs* chargés de faire rendre justice aux pauvres, et de réprimer l'insolence des grands.

En résumé, cette guerre avait tourné au désavantage des Wisigoths : elle leur avait fait perdre la Provence, que s'était adjugée le roi des Ostrogoths pour s'indemniser de son intervention armée, et la plus grande partie de l'Aquitaine était tombée au pouvoir des Francs. Il ne restait aux Wisigoths, dans la Gaule, que la Septimanie (le Languedoc) et peut-être quelques cantons de la haute Novempopulanie. Il est vrai que les Francs, alors même qu'ils prétendaient avoir conquis tout le territoire situé entre la Loire et la Garonne, n'étaient point encore affermis dans leurs nouveaux domaines; leur expédition avait été accompagnée de dévastations et de ravages, et les populations du midi, bien que délivrées du joug des ariens, maudissaient souvent ces Francs de Clovis et de Thierry, dont les excès n'avaient que trop rappelé les

anciennes invasions païennes. Les Francs, orthodoxes de nom plutôt que de fait, ne gagnaient pas beaucoup à être comparés aux Wisigoths, dont on avait plusieurs fois vanté la mansuétude, et qui, tout ariens qu'ils fussent, avaient cessé de persécuter la foi : ces souvenirs subsistèrent longtemps dans le Midi, et contribuèrent souvent à aigrir l'antagonisme des races.

Vers la même époque (509-510), Anastase, empereur d'Orient, décora Clovis des titres de patrice et d'auguste, et l'éleva aux honneurs du consulat. Clovis mit beaucoup de pompe à se revêtir de ces dignités romaines, qui, au demeurant, ne servaient qu'à lui rappeler sa condition de vassal ou de lieutenant de l'empire. Couvert de la chlamyde, en tunique bleue et le diadème au front, il sortit de l'église Saint-Martin, monta à cheval, et parcourut la ville de Tours en jetant à la foule des poignées d'or et d'argent. Peu de temps après il vint à Paris, et désigna cette ville pour être la capitale de son royaume. La dernière expédition militaire que mentionne l'histoire de ce prince fut dirigée contre la petite Bretagne, et surtout contre Nantes, la plus importante ville de cette contrée. L'armée franque qui assiégea cette ville et s'en empara était commandée par un chef encore idolâtre : circonstance dont il faut tenir compte, puisqu'elle indique que beaucoup de Francs, compagnons d'armes de Clovis, n'avaient point encore imité sa conversion.

Nous devons, d'ailleurs, faire remarquer que les historiens et les chroniques ne sont guère d'accord au sujet de cette guerre contre la petite Bretagne et des circonstances qui signalèrent le siége de Nantes.

Si l'on s'en rapporte à quelques sources dont nous n'entendons pas contester l'autorité, ces événements n'eurent pas lieu vers la fin du règne de Clovis, mais à l'époque même où les Armoriques, fidèles à la religion chrétienne, repoussaient la domination des Francs, encore idolâtres. En temps-là, une horde franque, sous les ordres d'un chef nommé Chillon ou Marchill (1), appartenant peut-être à la tribu des Francs du Maine, aurait assiégé la ville de Nantes, alors défendue par un chef breton nommé Budic (2).

Or la ville était sur le point d'être prise d'assaut ou par famine, et n'avait plus d'espoir qu'en la protection des saints martyrs Donatien et Rogatien, nés dans ses murs, et qui avaient souffert pour la foi. D'après le récit de Grégoire de Tours, une nuit, comme les barbares dressaient leurs échelles le long des murailles pour tenter un furieux assaut, et que les derniers restes des défenseurs de Nantes se réunissaient sur les remparts afin d'y vendre chèrement leur vie, on vit sortir de la basilique des deux martyrs des hommes si grands et si beaux qu'ils semblaient des anges qui cachaient leurs ailes, et dont les robes, d'une blancheur éclatante, resplendissaient à la lueur scintillante des étoiles et à la lumière des cierges qu'ils portaient. Une autre procession, venue de la cathédrale dans le même appareil, marcha à la rencontre de la première : elles se saluèrent, se pros-

(1) C'est le même nom, auquel on ajoute l'épithète de *Grand*.

(2) Vers l'an 490 ou 491.

ternèrent pour prier ; après quoi on les vit se retirer, et rentrer dans les basiliques d'où elles étaient sorties. « Vaincus par l'effroi, dit Grégoire de Tours « à la vue de ces divins défenseurs de la cité de Nantes, les barbares prirent aussitôt la fuite ; et comme la vertu de Dieu s'était fait connaître à ce Chillon qui les commandait, il renonça aux superstitions des idoles et demanda le baptême (1). »

Des actions cruelles signalèrent la fin du règne de Clovis et en ternirent la gloire. Ce fut par le meurtre de ses parents qu'il augmenta ses domaines, déjà si vastes. Plusieurs rois de la race chevelue avaient établi de petits royaumes dans les Gaules; Clovis résolut de les dépouiller de leurs États. Le premier qui se trouva en butte à son ambition fut Sighebert, roi de Cologne. Clovis envoya dire à son fils Clodéric : « Ton père de-« vient vieux, il boite d'une jambe; s'il venait à « mourir, il te serait facile, avec mon appui, de t'em-« parer de son royaume. » Alors Clodéric fit assassiner son père pendant qu'il dormait dans la forêt de Buconie; mais, par le jugement de Dieu, dit Grégoire de Tours, il tomba dans la fosse qu'il venait de creuser pour son père. Clovis le fit tuer par ses affidés, et après ce double meurtre il vint à Cologne, et dit aux Ripuaires : « Écoutez ce qui est advenu. Pendant que « je naviguais sur l'Escaut, Clodéric, fils de mon pa-« rent, persuadait à son père que je voulais le faire « massacrer. Comme celui-ci fuyait dans la forêt de « Buconie, des assassins envoyés par son fils l'ont

(1) Grég. de Tours, *de Gloria martyrum*.

« massacré. Voilà que Clodéric a été tué par un in-
« connu à qui il montrait les trésors de son père. En
« toutes ces choses je suis innocent, je ne suis point
« coupable de verser le sang d'un de mes parents;
« mais puisque ces fâcheux événements ont eu lieu,
« voici le conseil que je vous donne; voyez s'il vous
« convient : Rangez-vous sous ma domination, et je
« vous défendrai contre vos ennemis. » Alors, dit Grégoire de Tours, les Francs-Ripuaires applaudirent de la voix et des mains, et proclamèrent Clovis leur roi, en l'élevant sur un bouclier. C'est ainsi que le royaume gallo-franc s'augmenta de celui de Cologne.

Après ce crime, Clovis jeta les yeux sur Chararic, autre roi des Francs; il avait à le punir d'une hésitation coupable à la bataille de Soissons. Il parvint, à force de ruses, à s'emparer de sa personne et de celle de son fils; il les fit raser, et les relégua dans un monastère. C'est la première fois que l'histoire nous montre la déchéance de la royauté des Mérovingiens, accomplie par la perte de leur chevelure. Chararic était prêtre, et son fils diacre. Comme le vieux roi pleurait sur sa dignité perdue, son fils lui dit pour le consoler : « Père, les branches et les rameaux que
« la hache a séparés du tronc ne tardent pas à repousser
« et à reverdir. Meure celui qui nous a traités de la
« sorte ! » Il donnait à entendre qu'à la mort de Clovis ils pourraient recouvrer leur royaume, et que la chevelure d'un roi franc repoussait comme les feuilles. Clovis comprit la menace, et leur fit trancher la tête. Ce double meurtre le rendit maître du royaume et des richesses des rois de Thérouane et de Saint-Omer.

Ragnachaire cependant, autre chef des Francs, régnait à Cambrai : sa débauche effrénée le rendait odieux à ses parents, dit l'évêque de Tours ; ses trésors contribuaient sans doute largement à exciter cette haine. Clovis paye des traîtres qui amènent devant lui, chargés de chaînes, le roi de Cambrai et son frère Righomer : « Pourquoi, dit-il au premier, as-tu souf-« fert qu'on te garrottât aussi honteusement? Il valait « mieux mourir. » Et il le tua d'un coup de hache. Puis, se tournant vers Righomer : « Si tu avais secouru « ton frère, lui dit-il, il n'aurait pas été ainsi en-« chaîné. » Et il lui brisa la tête. Après ces assassinats, il se défit encore de tous les autres membres de la race chevelue, ses parents, rois des Francs comme lui, et s'empara de leurs domaines. Un jour, quand il eut exterminé cette noble famille, il assembla ses leudes, et s'écria en versant des pleurs : « Malheur à moi ! je « suis comme un étranger demeuré tout seul sur la « terre ! Je n'ai plus un seul parent qui me soulage si « je tombe dans l'adversité. » Mais, remarque saint Grégoire, sa plainte n'était point sincère ; il voulait, par cette ruse, découvrir s'il ne lui restait aucun parent, pour le faire égorger comme les autres.

Ces actes de violence durent paraître d'autant plus odieux et inattendus, que Clovis se montrait doux envers les vaincus et pieux à l'égard des évêques. On voit, par la manière dont Grégoire de Tours les raconte, que l'on s'en émut fort peu, et qu'on ne voulut y voir qu'une querelle domestique de barbare à barbare. Il est plus juste de reconnaître que, dans ses rapports avec les Gallo-Romains et avec le clergé,

Clovis, patrice, consul, délégué impérial, ne cessait d'affecter le caractère d'un prince civilisé et ami de la justice, tandis que, dans ses rapports avec les Francs, il redevenait l'homme du sang germain, le chef de la tribu.

Pour la première fois depuis la chute de Rome, la paix régnait dans les Gaules. Cette grande portion de l'empire d'Occident avait, en moins de trente ans, passé presque tout entière sous la domination des tribus germaines. Les garnisons impériales, qui s'étaient longtemps maintenues dans les places voisines de l'embouchure de la Meuse et du Rhin, avaient enfin reconnu les drapeaux des vainqueurs de Soissons : la belliqueuse Armorique payait un tribut ; la Gaule romaine, devenue franque, obéissait sans murmure ; les Alamans et les Ostrogoths respectaient le nouvel empire ; la Gaule burgonde, rattachée aux Mérovingiens par la religion et le sang, était vassale de Clovis ; et si la puissance des Francs ne se manifestait encore, au midi de la Loire, que par des ravages et des incursions, du moins aucun peuple ne songeait à leur disputer les vastes provinces de l'Aquitaine.

Clovis, profitant du repos conquis par ses victoires, voulut consolider sa monarchie. Pour construire un édifice politique puissant et fort, le sol n'offrait que des ruines. Le roi des Francs entreprit de relier entre elles les nombreuses parties de tant de sociétés pour en former une nation compacte. S'il ne put accomplir cette tâche, c'est qu'elle était au-dessus de la puissance d'un homme, et que la suite des siècles devait seule harmoniser et fondre les divers éléments de la France.

Durant les dernières années de son règne, Clovis, pour rendre grâce à Dieu de ses victoires et pour le remercier d'une guérison miraculeuse, fonda des monastères et fit bâtir des églises célèbres, et entre autres celle de Saint-Hilaire de Poitiers. Au commencement de l'an 511, il assembla en un concile la plupart des évêques de ses États, et invita cette assemblée à faire des lois pour fortifier la discipline ecclésiastique dans les Gaules et réformer les mœurs des peuples.

Ce concile tint ses séances à Orléans, au mois de juillet : il se composa de trente-deux évêques, parmi lesquels plusieurs, tels que Godard de Rouen, Melaine de Rennes, Quintianus de Rodez, sont honorés dans l'Église à titre de saints. Là aussi siégèrent les métropolitains de Bordeaux, de Bourges, de Tours, et d'Euse ou Eause, dont le droit fut plus tard transféré au siége d'Auch. Nous mentionnons ces diocèses avec détail, parce que la présence des prélats qui les gouvernaient, au concile d'Orléans, indique d'une manière certaine quels étaient les pays de la Gaule qui obéissaient au sceptre de Clovis. Le concile fit des règlements touchant le droit d'asile, qui appartenait aux églises, aux parvis des églises et aux maisons des évêques, et qui depuis un siècle, au milieu des invasions et des guerres, avait été bien souvent méconnu. Par un autre canon, il détermina la condescendance dont on devait user à l'égard des clercs hérétiques qui se convertissaient de bonne foi, et il voulut ainsi favoriser le mouvement qui poussait les ecclésiastiques wisigoths à renoncer à l'arianisme. Il

fut décidé que les personnes laïques de condition libre ne seraient admises dans le clergé qu'avec l'agrément du roi : cette précaution, réclamée par le prince, eut sans doute pour objet d'empêcher que, sous prétexte d'entrer dans les ordres, on ne refusât le service militaire. Défense fut faite, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux prêtres et aux autres clercs, d'aller à la cour solliciter des grâces sans le consentement et la recommandation de leurs évêques : il fut décidé que nul évêque ne pourrait sciemment ordonner prêtre ou diacre un esclave, sans dédommager le maître au double ; mais l'esclave devait conserver l'ordre sacré qu'il aurait reçu. Il fut interdit à la veuve d'un prêtre ou d'un diacre de se remarier, et à un homme d'épouser la sœur de sa femme ni la veuve de son frère ; l'excommunication fut prononcée contre quiconque exerçait les augures, ou avait recours à la pratique superstitieuse qu'on appelait *les sorts des saints*. Après avoir terminé ses travaux, le concile d'Orléans invita le roi des Francs à faire respecter par l'autorité séculière les décisions que les évêques rassemblés venaient de rendre. Nous transcrivons ici la lettre que le concile adressa à ce prince :

« Au très-glorieux roi Clovis, fils de l'Église catho-
« lique, et leur seigneur, tous les évêques qui, par
« son ordre, se sont trouvés au concile.

« Comme c'est votre zèle pour la religion catho-
« lique et pour notre sainte foi qui vous a inspiré
« de faire assembler ce concile, afin que nous y dé-
« libérassions, avec des intentions dignes de notre
« caractère, sur plusieurs choses nécessaires au bien

« et au salut de nos Églises, nous vous envoyons les « réponses que nous avons cru devoir faire sur tous « les points que vous nous avez proposés, afin « que, si vous les jugez dignes de votre approba- « tion, vous la leur donniez, et que les décisions « de tant de saints évêques soient rendues plus effi- « caces par l'autorité et par les ordres d'un si grand « roi et d'un si puissant seigneur. »

Il y a, dans cette démarche du concile auprès du roi des Francs, désir évident d'assurer aux églises des Gaules la protection du bras séculier, l'appui du glaive, et non subordination en matière d'autorité spirituelle : c'est une puissance qui, sans abdiquer son indépendance, en appelle une autre à son aide; et toutefois nous ne pouvons nous empêcher de constater que, dans la forme, l'épiscopat des Gaules prenait une position trop humble, et qui serait aujourd'hui peu compatible avec la liberté du culte catholique. Remarquons d'ailleurs qu'au sixième siècle l'Église ne se défiait point du pouvoir temporel, et que; faisant entrer sans obstacles les maximes de l'Évangile dans la législation civile, elle était d'autant plus portée à la condescendance dans son langage, qu'elle était certaine et convaincue de l'adhésion du prince. Chez les Wisigoths et chez les Burgondes, aussi bien qu'en Orient, le courage et l'indépendance ne lui manquaient pas pour résister à l'hérésie et aux empiétements injustes du pouvoir séculier.

Le moment est venu d'entrer dans quelques détails sur les institutions et les mœurs des Francs après la conquête de la Gaule, et sur la condition des

divers peuples qui habitaient ce pays, soit comme dominateurs et maîtres, soit comme subjugués et vaincus.

Lorsque les Francs, sous la conduite de Chlodion le Chevelu, et plus tard sous les ordres de Clovis, envahirent la Gaule romaine, ils chassèrent les soldats de l'empire, et, n'ayant plus en face d'eux qu'une population faible et désespérée, ils s'emparèrent, au hasard et selon les caprices de la force, des terres vagues, abandonnées et sans possesseurs (et elles étaient fort considérables, grâce aux premières invasions des barbares et au régime fiscal des Romains). Ils prirent ensuite les terres prétoriennes et légionnaires que les empereurs avaient assignées aux troupes pour leur subsistance dans toutes les provinces, et enfin le domaine impérial lui-même. Puis, quand ces biens ne leur parurent pas suffisants, ils usèrent du droit de la conquête, et dépouillèrent une partie des indigènes de leurs propriétés territoriales. Toutefois, ces actes de violence sont de ceux que les historiens supposent, parce qu'ils sont le fait ordinaire des invasions, mais dont il est impossible de mentionner les détails avec certitude. Tout porte à croire que les Francs usurpèrent rarement les propriétés privées; quand ils en vinrent à cette extrémité, ils n'agirent point comme les Burgondes et les Wisigoths. Ceux-ci, en effet, procédèrent avec un ordre régulier, et partagèrent avec une sorte de justice distributive les terres des vaincus, laissant toujours au propriétaire gaulois une part considérable de ses domaines; mais les Francs prirent au hasard ce qui leur convenait, et abandonnèrent le reste aux peuples envahis.

Le système des conquérants de race germanique consistait à prendre, pour leur usage, une portion déterminée des terres envahies, et à frapper d'un tribut arbitraire celles qu'ils laissaient aux indigènes. Les divers peuples barbares qui occupèrent la Gaule, au cinquième siècle, procédèrent à cet égard d'une manière différente, chacun d'eux selon la politique qui lui était propre; mais partout se produisit un fait général, le prélèvement d'une partie de la richesse du sol au profit des vainqueurs. Ainsi les Burgondes s'emparèrent de la moitié des cours et des jardins, et des deux tiers des terres labourables : sous leur domination, les esclaves furent partagés entre les Gallo-Romains et les conquérants, et les forêts restèrent communes. Ainsi encore les Wisigoths se contentèrent, en Aquitaine, des deux tiers des terres, sans distinction; mais ils n'exigèrent de l'Espagne conquise qu'un tribut annuel. Nous venons de voir comment agirent les Francs de Clovis, après la bataille de Soissons. Lorsqu'ils eurent vaincu et soumis les Burgondes, ils leur laissèrent leurs terres, comme à des Germains, et ils se bornèrent à leur imposer une redevance périodique. Nous avons laissé entrevoir qu'après la défaite de Syagrius, ils ne se firent pas scrupule de dépouiller violemment, selon leurs convenances, l'indigène gallo-romain. Ces actes d'injustice ou de pillage n'eurent guère pour auteurs les Francs de Clovis, habitués depuis un demi-siècle au droit et aux coutumes de la Gaule, et qui, au demeurant, se bornaient à changer leur condition d'auxiliaires romains en dominateurs indépendants : tout porte à croire qu'il

n'en fut pas de même dans les provinces que d'autres tribus envahirent sous la conduite de chefs idolâtres, tels que Righomer, Cararic et Ragnachaire. Nous n'insistons pas à cet égard, craignant de substituer l'hypothèse à la certitude.

Quoi qu'il en soit, ces usurpations, inévitables résultats de l'invasion à main armée, durent causer de nombreuses misères et soulever des résistances facilement comprimées. L'histoire se tait sur ces souffrances de la Gaule, et c'est à peine si elle permet d'en supposer l'existence : il serait peut-être téméraire de suppléer à son silence; mais on peut se faire une idée des exactions et des violences qui signalèrent la prise de possession de notre ancienne patrie par quelques bandes barbares. Toutefois, comme les vainqueurs se composaient de quelques milliers d'hommes, on comprend que le fléau d leurs déprédations n'atteignit qu'une portion des in digènes. Ces derniers ne furent point réduits en esclavage; on se contenta de les placer dans une condition sociale inférieure à celle des conquérants; ils conservèrent les biens immobiliers qu'on ne leur avait pas arrachés dès le premier jour; les lois étendirent sur leurs personnes et sur leurs propriétés une protection moins forte sans doute que celle qui garantissait les Francs; mais enfin on tint compte de leur vie et de leurs fortunes, et, au bout de quelques années, l'adoucissement des mœurs des barbares, opéré par leur conversion à la foi catholique, ne laissa subsister entre les vainqueurs et les vaincus qu'une inégalité humiliante sans doute pour ceux-ci, mais pourtant

tolérable. Ainsi le Gaulois fut jugé un homme vil; son sang fut estimé une fois moins que celui d'un Franc, et les lois de l'époque consacrèrent à chaque page cet abaissement des vaincus (1).

Les Gaulois eurent d'ailleurs la faculté d'acquérir tous les priviléges accordés aux Francs, en consentant à vivre conformément aux lois et coutumes des conquérants; et, quoique vaincus et subjugués, leur condition était sans doute encore assez douce, puisqu'un petit nombre d'entre eux usèrent de cette prérogative, qui les élevait jusqu'aux vainqueurs. On a cherché à cette indifférence politique des causes générales, telles que l'amour-propre, l'attachement aux habitudes, et la haine pour les vainqueurs; ces raisons ont bien quelque force, mais à la longue elles

(1) *Loi salique*, titre 43, § I. « Le meurtrier d'un Franc *libre* (*ingenuum*), ou de tout autre étranger (*barbarum*) vivant sous la loi salique, sera condamné à payer 200 sous. »

« § II. Le meurtrier d'un Franc antrustion sera condamné à payer 600 sous. »

« § III. Le coupable du meurtre d'un Gaulois, convive du roi, sera condamné à payer 300 sous. »

« § IV. Tout coupable de meurtre sur la personne d'un Gaulois propriétaire, c'est-à-dire de celui qui possède des terres en propre dans le canton où il fait sa résidence, sera condamné à payer 100 sous. »

« § V. Le meurtrier d'un Gaulois, tributaire sera condamné à payer 45 sous. »

« Titre 15. Le Gaulois qui aura dépouillé un Franc sera condamné à payer 62 sous. Le Franc coupable du même crime envers un Gaulois sera condamné à payer 30 sous. »

« Titre 34. Le Gaulois coupable d'avoir exercé des violences arbitraires sur la personne d'un Franc sera condamné à payer 30 sous. Le Franc coupable du même crime envers un Gaulois sera condamné à payer 15 sous. » On pourrait multiplier ces exemples.

auraient disparu devant l'intérêt personnel. Nous pensons que le véritable motif de l'insouciance que mirent les Gaulois à renoncer à la loi romaine en faveur de la loi salique fut que les rois mérovingiens, en flattant les vaincus et en leur prodiguant, comme s'ils eussent été Francs de naissance, les dons et les avantages dont la royauté pouvait disposer, les éloignaient de la pensée de se faire Francs, en ne leur en faisant point sentir la nécessité. Les rois, en agissant ainsi, obéissaient à un instinct fort naturel : la loi romaine était favorable au despotisme et à l'obéissance passive, et les lois germaniques, au contraire, limitaient le pouvoir royal dans un cercle fort étroit. Dès lors, et surtout en Neustrie et en Burgondie, la politique des princes mérovingiens dut consister à absorber les Francs par les Gaulois, et à favoriser la grande population conquise aux dépens des tribus conquérantes (1).

(1) Les Francs s'établirent rarement dans les villes gauloises : une vie passée entre les murailles d'une ville, dans les rues étroites et boueuses d'une cité, convenait peu à leurs habitudes. Les campagnes, où ils pouvaient courir et chasser, leur plaisaient davantage : aussi les vieux municipes gaulois ne furent point troublés par les conquérants dans leur organisation intérieure. Ils conservèrent leur administration, leurs curiales ; ils eurent même des milices, mais non pas, comme l'ont prétendu quelques publicistes français, une complète indépendance, et le droit de faire la paix et la guerre. Si l'on voit quelquefois leurs milices sortir des murailles pour combattre, c'est *par ordre* du roi franc, et sous des chefs francs.

Au-dessus des Gallo-Romains, des *cives* ou *possessores*, il y avait ceux que la loi salique appelle Romains tributaires, non parce qu'ils étaient assujettis à l'impôt foncier, *publicis tributis*, car la plupart n'avaient pas de biens en propre, mais parce qu'ils rendaient, en qualité de colons, un cens au propriétaire franc ou romain, ou au fisc, dont ils tenaient une terre, et sous la puissance desquels ils se trouvaient. Ce tributaire n'a-

Pour nous faire une idée de la société gallo-franque nous avons besoin d'examiner avec une certaine attention quel était l'état des terres, et ensuite quel était l'état des personnes.

Les terres se divisaient en trois classes : les *alleux*, les *bénéfices*, et les *terres tributaires*.

Les alleux, dont le nom signifie *terres tirées au sort*, étaient toutes les terres libres, c'est-à-dire affranchies de tribut, d'impôt, ou de toute espèce de redevance. Parmi les *alleux*, les uns étaient les domaines que les Francs, après la conquête des Gaules, se partagèrent entre eux par la voix du sort ; les autres étaient toutes les terres acquises par succession ou par achat. On les appelait aussi les alleux des *terres saliques*, du nom de la tribu des Saliens : les terres saliques n'étaient transmissibles par héritage qu'aux enfants mâles.

Les bénéfices étaient les terres que les rois donnaient aux hommes puissants de la nation et à leurs compagnons de guerre, qu'ils fussent Francs ou Gaulois, pour se les attacher de plus en plus. Au début de la conquête, la part du roi mérovingien dans la Gaule avait été grande; elle s'accrut par les conquêtes subséquentes, les déshérences, les confiscations légales

vait qu'une composition de quarante-cinq sous, et une autre charge, particulière à lui seul, empirait encore son état : c'était la capitation. Cet usage, reste des institutions de l'empire, fut, comme on le verra plus tard, aboli par sainte Bathilde, pendant sa régence : il était funeste à la population, car beaucoup d'hommes étaient réduits à désirer la mort de leurs enfants, au lieu d'être encouragés à les élever, parce qu'ils multipliaient ainsi, avec leur famille, leurs charges publiques. La reine défendit au fisc et aux maîtres de lever cet impôt, *ut hoc nullus acere præsumeret.*

ou violentes. De ce vaste domaine, le roi ou le chef fit ce qu'il faisait en Germanie de ses richesses mobilières. Les terres devinrent des présents, avec lesquels les rois et les hommes puissants s'appliquèrent à retenir dans leur dépendance leurs compagnons, ou à en acquérir de nouveaux. Ces présents reçurent le nom de bénéfices : mais ces dons, ces *beneficia*, il les accorda seulement pour un certain temps, souvent fixé, plus souvent indéterminé (*precaria*) : quelquefois même le donataire les reçut en viager; mais c'était toujours à des conditions qui le retenaient dans la dépendance du donateur. Ainsi, dans l'origine, les bénéfices furent concédés temporairement ou à vie; le donateur pouvait les révoquer lorsqu'il y avait faute, trahison ou révolte de la part du bénéficier; et c'était par un abus tyrannique qu'il les reprenait violemment ou arbitrairement. Telle était, du moins, la règle générale, l'ordre primitif; plus tard, il y eut de nombreuses exceptions, jusqu'à ce qu'enfin les bénéficiers étant devenus plus puissants que les rois eux-mêmes, exigèrent que tous les bénéfices fussent héréditaires. Cette dernière révolution ne s'accomplit que sous la seconde race.

Mais que les bénéfices fussent temporaires, à vie ou héréditaires, toujours est-il certain qu'ils ne furent jamais concédés gratuitement. Le bénéficier, à la différence du possesseur d'alleux ou terres saliques, qui ne devait rien à personne, était tenu d'être fidèle au donateur; il était obligé au service militaire à la réquisition de ce dernier, et en même temps à certains services civils ou domestiques : en d'autres termes, le

donateur du bénéfice, soit que ce fût un roi, soit que ce fût un noble franc (car les bénéficiers, à l'exemple des rois, distribuaient également des bénéfices à leurs compagnons), le concessionnaire, dis-je, était, relativement à cette terre ainsi donnée, le *seigneur suzerain* du bénéficier, et ce dernier était le *vassal* (1) de l'autre.

De cette hiérarchie de propriétés et de personnes naquit plus tard le régime féodal, qui ne fut régulièrement établi que lorsque tous les bénéfices, de *temporaires* qu'ils étaient d'abord, devinrent *héréditaires*.

Bien qu'au premier aperçu les *alleux* fussent très-supérieurs aux *bénéfices*, en ce qu'ils étaient libres et indépendants, il arriva cependant que beaucoup d'entre eux furent convertis en bénéfices. Cela se faisait lorsque le propriétaire d'un alleu de médiocre valeur rendait hommage de sa terre à un riche et puissant bénéficier, et se plaçait ainsi sous sa protection, sous son patronage. Cet acte (2), par lequel une terre franche devenait terre vassale pour la sûreté de son possesseur, s'appelait *recommandation* : c'était un usage antique, et originairement pratiqué dans les forêts de la Germanie.

(1) Il est superflu de dire que ces termes ne furent employés que plusieurs siècles plus tard, sous le gouvernement féodal. On ne s'en sert ici par anticipation que pour rendre la pensée plus claire.

(2) Il se pratiquait ainsi : Lorsque le propriétaire d'une terre allodiale ou d'un alleu voulait se *recommander* à un chef puissant et obtenir sa protection, il se présentait devant ce chef, lui remettait une motte de terre gazonnée, symbole de la propriété allodiale, lui en faisait une cession simulée, puis la recevait de ses mains en bénéfice. Dès lors le propriétaire d'alleux n'était plus isolé dans la grande société barbare ; il perdait de son indépendance, mais il avait un protecteur, un seigneur.

Les terres du troisième ordre étaient appelées tributaires, parce qu'elles se trouvaient assujetties envers un supérieur à un tribut ou à une servitude; ceux qui en étaient les cultivateurs ou colons étaient tantôt des fermiers libres, obligés à une redevance annuelle, tantôt des esclaves attachés à la *glèbe*, c'est-à-dire à la terre, et qui devaient à leurs maîtres, sans aucune réserve, le fruit de leur travail (1).

Et maintenant, si l'on a bien compris cette division des terres dans les pays occupés par les Francs, il sera facile de reconnaître qu'elle créait plusieurs classes de personnes, savoir :

Les propriétaires d'*alleux* : ceux-ci, ne devant rien à personne, ni tribut ni hommage, étaient tous

Dans cette transformation de toute terre en bénéfice est le germe du système féodal, germe qui va toujours se développant, car les bénéfices tendent à devenir héréditaires; de plus, les fonctions judiciaires et administratives, confiées aux comtes, qui ne sont souvent que les grands propriétaires du canton, tendent aussi, dans l'affaiblissement et la ruine du pouvoir, à s'assimiler au droit de propriété, lequel donne déjà aux propriétaires de ces biens certains droits de justice sur les habitants.

(1) Nous nous sommes étendus sur cette différence existant entre les terres chez les Francs, parce qu'il en résultait un fait étrange, savoir : que la terre, comme l'homme, était tantôt souveraine, tantôt noble, tantôt vassale. De là cette conséquence encore plus bizarre, que souvent un petit souverain, un noble de première classe, c'est-à-dire un propriétaire d'alleux, était vassal d'un autre seigneur relativement à un bénéfice qu'il aurait possédé indépendamment de son alleu. Les rois eux-mêmes (et les temps féodaux en offrent des exemples), étaient souvent vassaux des autres nobles, en tant que possesseurs de quelque terre bénéficiaire qui payait tribut à ces mêmes nobles. Ainsi, comme nous le verrons plus tard, les rois de France étaient vassaux de l'abbaye de Saint-Denis; ainsi encore les rois d'Angleterre, quoique souverains à ce titre et ne relevant de personne, étaient, en tant que possesseurs de la Normandie, vassaux des rois de France.

autant de petits souverains possédant au même titre que leur roi, et, quoique moins puissants, aussi nobles que lui. Quant à ceux qui ne possédaient que de petits alleux sans importance, ils formaient moins une aristocratie qu'une classe moyenne, dite des hommes libres (*ahrimanns*, *Rachimbourgs*);

Les *bénéficiers*, noblesse secondaire, et vassale soit du roi, soit des propriétaires de terres saliques;

Les *tributaires* ou colons, sorte de fermiers jouissant souvent d'une grande liberté personnelle, mais qui, en tant que cultivateurs, étaient assujetis à des tributs ou impôts envers les propriétaires d'alleux ou de bénéfices;

Enfin les *esclaves* (1), appelés plus tard *serfs*, dont la condition variait.

(1) « Le changement le plus important porta sur les esclaves. Si l'invasion en effet a soulagé quelques misères, ce sont celles des esclaves. Les barbares ne relevèrent pas la condition de l'esclave par humanité; mais ils abaissèrent le maître, et l'esclave fut soulagé. Avant eux, le curial d'une petite ville était un personnage important, à qui il ne fallait pas désobéir. Mais le barbare, arrivant dans une maison, s'établissait à la table du maître et se faisait au besoin servir par lui; car il ne distinguait pas la toge de la tunique. Les esclaves virent ces maîtres si fiers descendus à leur niveau, et ce fut pour eux une immense consolation. De plus, ce barbare ne respectait pas beaucoup les lois de l'empire, qu'il ignorait. Dans mille circonstances où le maître avait à réclamer leur appui, le barbare se mettait peu en peine de les faire exécuter. Si le curial venait lui dire, « Mes esclaves se révoltent ou s'enfuient », le barbare ne l'écoutait pas. Le maître n'étant pas protégé, le lien de l'esclavage dut nécessairement se détendre; car il faut une grande force d'oppression pour maintenir ainsi un état contre nature. Si cette force disparaît tout à coup, il en résulte une explosion terrible; si elle diminue peu à peu, il s'ensuit une amélioration progressive dans le sort de l'esclave. C'est ce qui eut lieu par suite de l'invasion des barbares dans

Les Gaulois et les Francs, lorsqu'ils étaient investis de dignités et de charges, ou possesseurs de bénéfices, prenaient les noms de *leudes*, de *fidèles* et d'*antrustions*. Ces titres étaient spécialement donnés à ceux qui, soit comme courtisans, soit comme frères d'armes, suivaient les rois dans leur palais ou à la guerre; aussi étaient-ils encore qualifiés de *compagnons*, comme autrefois en Germanie.

Vers les temps qui précédèrent la conquête de la Gaule par les Francs, ces peuples, comme toutes les nations germaniques, avaient des lois ou coutumes qui réglaient chez eux la propriété et protégeaient les personnes. La plus célèbre, quoique la plus imparfaite de ces lois, est celle que nous appelons la loi salique. Il y a toute apparence que nous n'en possédons que quelques fragments, et ils ne sont pas de nature à nous donner une haute idée de la civilisation franque. Ce code barbare fut amendé par Clovis, après la conversion de ce roi, et subit des réformes destinées à le mettre en harmonie avec les dispositions de la loi chrétienne. Les fils de Clovis (1) complétèrent ces modifications, sans qu'il soit toujours possible de discerner leur œuvre de celle de leur père;

l'empire. Comme ils désorganisèrent tout en arrivant, ils désorganisèrent aussi l'esclavage. Ainsi se fit la transition de l'esclavage au servage. » (M. Ph. Le Bas, membre de l'Institut.) Après avoir cité ce passage d'un érudit moderne, dont le nom a acquis une juste autorité, nous ferons observer que l'adoucissement de la condition des esclaves eut surtout pour cause progressive la domination de plus en plus sérieuse du christianisme, et la direction imprimée à la législation des barbares par le clergé.

(1) On comprend aisément que nous sommes parfois dans la nécessité

mais ces transformations et ces changements sont attestés par le préambule qui est placé en tête de la loi salique, et que nous croyons devoir citer, comme document historique :

« La nation des Francs, glorieuse, ayant Dieu lui-« même pour fondateur, courageuse dans la guerre, « fidèle dans la paix, sage dans le conseil, noble et saine « de corps, distinguée entre toutes par sa blancheur « et sa beauté, redoutable par son audace, son agi-« lité et sa rudesse dans les combats, récemment con-« vertie à la foi catholique, et pure d'hérésie ;

« Pendant qu'elle était encore dans les liens « de la barbarie, cherchant, sous l'inspiration de « Dieu, la science, et, selon la nature de ses qua-« lités, désirant la justice, gardant la piété, les grands « de la nation, qui étaient chargés alors de son gou-« vernement, rédigèrent la loi salique.

« On en choisit quatre entre tous, savoir : Viso-« gast, Bodogast, Salogast, Vindogast (1), dans les « contrées appelées Salaghève, Bodoghève, et Vindo-« ghève ; ils se rassemblèrent pendant trois *malls* « consécutifs (2), et, après avoir discuté avec soin les « principes des choses et traité de chacune en par-« ticulier, ils rendirent leurs décisions de la manière « qui suit...

« Mais lorsque, *par la grâce de Dieu*, Clovis le

d'anticiper ici sur le récit des faits et d'indiquer les changements qui eurent lieu après Clovis.

(1) *Gast* veut dire hôte ; *gheve* ou *gan*, canton, district. *Salogast* est l'hôte du canton de *Sale* ; *Bodogast*, l'hôte du canton de *Bode*, etc.

(2) *Mallum*, mall, l'assemblée des hommes libres.

« Chevelu, le beau et illustre roi des Francs, eut « reçu le premier le baptême des catholiques, tout « ce qui se trouva contraire au christianisme dans le « *pacte* fut amendé excellemment, et corrigé ainsi « qu'il suit par les puissants rois Clovis, Childebert « et Clotaire (deux fils de Clovis, dont nous mention- « nerons bientôt les règnes).

« Vive le Christ, qui aime les Francs ! Qu'il conserve « leur royaume ! qu'il remplisse leurs chefs des lu- « mières de sa grâce ! qu'il protége leur armée ! qu'il « fortifie leur foi ! Que Jésus-Christ, le maître sou- « verain des maîtres de la terre, leur accorde dans « sa bonté les joies et les félicités de la paix !

« Car c'est la race qui, usant de son courage et de « sa force, a secoué de sa tête le dur joug des Ro- « mains, et qui, après avoir reçu la grâce du baptême, « a couvert richement d'or et de pierres précieuses « les corps des saints martyrs que les Romains ont « brûlés par le feu, massacrés par le fer, décapités, « ou jetés en proie aux bêtes féroces. »

On voit par ce prologue, qui était sans doute l'imitation d'un bardit ou chant de triomphe, que la loi salique remonte aux temps idolâtres de la nation, et qu'elle fut modifiée, plus tard, selon les règles chrétiennes. La dernière phrase que nous avons citée semble renfermer une excitation à la haine des Romains : elle est à l'adresse des Gaulois.

Au fond, la loi salique, dont on s'est fait une idée si fausse, a pour objet principal de réprimer les dommages commis par les gardiens des troupeaux, les vols de porcs ou d'autres animaux utiles, et de

punir quelques offenses ou crimes d'un ordre plus relevé. Tout meurtrier était tenu de payer aux parents du mort une somme qui variait selon la condition, le rang et la nationalité de la victime : cette amende était appelée *wehrgeld*.

On ne doit donc point assimiler la loi salique à nos constitutions modernes, destinées à servir de base aux lois secondaires, et à déterminer les principes politiques et sociaux qui régissent un pays. Ce n'était point de cette façon que procédaient les nations barbares. Leurs droits généraux, les règles fondamentales de leur association n'étaient point confiés à l'écriture, ni gravés sur la pierre : ils existaient dans la tradition, et la liberté aussi bien que la force de chaque individu leur servaient de garanties. Mais on codifiait volontiers, à l'imitation de ce qui se passait dans les terres de l'empire, les lois civiles, les lois pénales, celles qui protégeaient les choses et les personnes, le fruit de la conquête et les éléments de la propriété agricole ; on ne se piquait pas d'ordre, de méthode et d'élégante logique dans la rédaction de ces lois naïves, faites pour une société à l'état d'enfance ; on allait au plus pressé, réprimant le vol, déterminant le droit, réglant la limite des héritages, châtiant, dans la proportion du délit, toute offense faite aux personnes, et proportionnant le délit à la condition des individus. De la transmission du pouvoir royal, de la périodicité des assemblées nationales, des priviléges de chaque chef et de chaque homme libre, il n'était nullement question, parce qu'aucun de ces principes n'était dénié ni discuté,

parce qu'ils étaient tous inscrits dans les cœurs et dans les souvenirs des peuples, surtout parce qu'ils étaient restreints ou développés par les accidents de la force, élément capricieux et mobile qui se retrouve dans l'origine de toutes les sociétés barbares, et que les scribes ne pouvaient ni déterminer ni prévoir.

La loi salique, sur plus de quatre cents articles, en renfermait treize contre les voleurs de bœufs, quinze contre les voleurs de chevaux, vingt contre les voleurs de porcs, onze pour la sauve-garde des chiens, des brebis et des chèvres. C'est principalement un code pénal et un code de police rurale ; des dispositions attestent que le peuple qui les invoquait avait été, au début de son histoire, un peuple errant, un peuple de pâtres, qui tenait à peine au sol. Plus tard, la terre parut avoir quelques attraits pour lui ; mais la propriété domaniale est celle que la loi franque laisse le plus en oubli. Tant que les Saliens avaient été idolâtres, ils avaient attaché peu de prix à ces richesses immobiles, qui semblaient les retenir comme captifs entre des murs et des bornes : que leur importaient des domaines qu'ils ne pouvaient après la mort emporter dans la Vahalla ? Les biens qui devaient les suivre quand ils iraient rejoindre Odin, c'étaient leurs armes, c'étaient les dépouilles conquises sur l'ennemi. Le christianisme modifia profondément cette tendance des âmes, et la civilisation romaine, basée sur la propriété et le droit, réagit avec autorité sur les Francs, soumis à l'Évangile.

Or, ce ne fut que lentement que les idées chré-

tiennes sur la famille, et sur le haut prix qu'il faut attacher à la vie du citoyen, prévalurent au milieu des sociétés barbares. Le règne de la force se maintint au foyer domestique avec ses allures à demi sauvages. Si la femme fut respectée en dehors de la famille, elle n'eut qu'une liberté précaire dans l'intérieur de sa maison : fille, elle se trouva sous la main de son père; mariée, sous la main de son mari; veuve, sous la main de son fils ou de ses proches : « Si un homme, dit la loi salique, a laissé en mourant « une veuve, celui qui voudra la prendre fera pre- « mièrement ceci : Le dizenier ou le centenier con- « voquera l'assemblée, et, dans le lieu de l'assem- « blée, il portera un bouclier; alors celui qui devra « prendre la veuve jettera sur le bouclier trois sous « d'argent et un denier de bon aloi. Et il y aura trois « témoins, qui seront chargés de peser et de vérifier « les pièces de monnaie (1). » Ailleurs, la même loi réservait à l'individu le droit de renoncer aux engagements de la famille et aux devoirs de la parenté (2).

Considérée comme loi pénale, la loi salique était

(1) « *Si quis homo moriens et viduam dimiserit, qui eam voluit accipere, debet tres solidos æqui pesantes et denarium.... et tres erunt qui solidos pensare vel probare debeant.* » (*Lex Salica*, 46.)

(1) « Si quelqu'un, disait-elle, veut renoncer à ses parents, il se présentera dans l'assemblée du peuple, portant quatre verges de bois « d'aune, et il les brisera sur sa tête, en déclarant qu'il n'y a plus rien « de commun entre eux et lui (*). » Voilà de ces coutumes païennes que les Francs avaient empruntées aux ancêtres, et que le christianisme mit beaucoup de temps à effacer de leurs mœurs et de leurs institutions.

(*) *De eo qui de parentela se tollere vult.* (*Lex. Salica*, art. 63.)

clémente pour les hommes libres, et cruelle pour les esclaves, à l'égard desquels elle se montrait prodigue de supplices et de tortures. Les hommes libres n'encouraient que bien rarement la peine de mort, et encore pouvaient-ils s'en racheter : point de tortures pour eux, point d'emprisonnement; ils n'étaient en réalité tenus qu'à la composition ou au *wehrgeld*, amende déterminée par la loi, et que l'on attribuait à l'offensé ou à sa famille. Quelquefois, indépendamment du wehrgeld, le condamné était soumis à payer le *fred*, autre amende réservée au prince ou au juge. Ce système pénal, digne d'une société encore au berceau, constituait, après tout, une amélioration importante lorsqu'on le comparait au fait ou au principe en vigueur dans toutes les périodes barbares ou antisociales, c'est-à-dire au droit que chaque individu revendiquait de se venger par la force et de se faire justice lui-même. La société désarmait l'offensé; elle se subsistuait à lui dans l'application et l'appréciation de la peine; elle remplaçait l'état de guerre d'individu à individu, par la composition ou amende légale. Dans ce système, il est vrai, la garantie donnée à l'homme isolé ou au coupable l'emportait de beaucoup sur la garantie offerte à la société elle-même; elle faisait une part plus grande à la liberté qu'à la justice; mais enfin il y avait progrès, et la barbarie avait perdu du terrain.

Ainsi qu'on a pu le voir, le taux de la compensation était gradué à raison de diverses circonstances, telles que la nationalité de l'offensé, son rang et son grade, le moment ou le lieu où avait été commis

le crime, le tort plus ou moins grave qui résultait de l'offense, selon le sexe, l'âge ou la condition du personnage qui l'avait subie. La tête d'un simple Franc, homme libre, était évaluée à deux cents sous d'or, et le meurtre d'un Gallo-Romain également libre n'emportait que la moitié de ce wehrgeld. Une valeur intermédiaire était attribuée à la vie d'un barbare autre que le Franc : la vie de ce barbare était donc taxée à plus haut prix que celle du Gaulois, mais à moindre prix que celle du Salien ou du Ripuaire. Un Gallo-Romain pouvait s'élever aux honneurs décernés par le roi; mais, quelle que fût sa dignité ou son rang, la composition pécuniaire du meurtre dont il avait été victime ne s'élevait jamais qu'à la moitié de l'amende exigée pour un Franc revêtu d'une charge égale. On payait six cents sous d'or pour le meurtre d'un antrustion, et seulement quinze sous d'or pour la vie d'un esclave. Tout homme était censé valoir plus en guerre qu'en paix : aussi, lorsqu'un homme avait été assassiné à la guerre, la compensation était portée au triple de la compensation durant l'état de paix.

La compensation était fort élevée pour expier le meurtre des femmes, et le chiffre s'abaissait ou s'élevait selon que la personne morte était nubile, enceinte, en âge ou hors d'âge d'avoir des enfants. Ces différences variaient de deux cents à sept cents sous d'or. Les attentats qui mettaient en péril l'honneur, la chasteté ou la pudeur de la femme étaient soumis à des punitions très-fortes, et la loi punissait les crimes les plus odieux de cette nature à l'égal du meurtre. De simples offenses, qui n'exposaient pas la pureté

de la femme aux mêmes périls, étaient expiées par des amendes moins fortes, qui s'élevaient d'ailleurs, selon les circonstances, de quinze à quarante-cinq sous d'or. Ces précautions de la loi honoraient sans doute la femme, en montrant jusqu'à quel point elle était protégée; mais elles attestaient également ce qu'il y avait à appréhender des mœurs sauvages et passionnées du peuple franc. Un article de la loi salique faisait allusion aux coutumes barbares de cette nation : « Quand un homme libre, y est-il dit, aura coupé la « tête à son ennemi et l'aura fichée à un pieu devant « sa maison, si quelqu'un, sans son consentement ou « sans la permission du magistrat, ose enlever la tête; « qu'il soit puni d'une amende de six cents deniers. » On croirait lire le code de l'une de ces tribus indiennes qui désolent encore la mer du Sud ou l'Amérique septentrionale, et dont quelques romanciers célèbres ont popularisé les exploits.

La loi salique, dont nous avons défini le caractère civil, pénal et en quelque sorte rural, ne mentionne que bien rarement le roi comme pouvoir politique; elle n'en parle qu'à propos de ses attributions judiciaires; elle ne définit nullement l'étendue de ses droits, spécialement avant la conquête; mais, par cela seul qu'elle rend compte des modifications que Clovis et ses fils ont introduites dans le code des Francs, elle reconnaît à la royauté une grande initiative en matière de législation. Quant aux nobles, elle ne les désigne jamais comme formant une caste à part, comme constituant une classe, un ordre politique; mais elle admet fréquemment l'existence et les droits

de certaines personnes, privilégiées et investies d'une suprématie hiérarchique, qu'elle désigne le plus ordinairement sous le nom d'*antrustions* (in truste, ex truste domini), expression équivalente à celle-ci : *les hommes libres qui sont dans la foi, dans l'alliance, dans l'intimité du chef.* Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les antrustions, autrement appelés *leudes , fidèles, convives du roi*, étaient des guerriers d'élite qui entraient volontairement au service particulier du chef et constituaient sa force propre, qu'il employait, si bon lui semblait, au service de la nation ou de la tribu. Les antrustions, que le moyen âge désigna sous le nom de *vassaux*, furent les premiers éléments de cette féodalité barbare, dont les analogies s'étaient produites, sous d'autres dénominations, dans la Gaule et dans la Germanie, avant la conquête romaine, et que nous avons plusieurs fois mentionnées en nous appuyant sur les textes de Tacite et de César. Les antrustions du roi groupaient autour d'eux des *ahrimanies*, c'est-à-dire des leudes et des fidèles de second ordre, qui formaient leur cortége, et qu'ils dévouaient à leur tour au service du roi. La féodalité, que nous aurons plus tard à décrire, se retrouve tout entière dans ces primitives institutions.

Une autre coutume, qui se rattachait également aux mœurs politiques de la vieille Germanie, et que la loi salique mentionne, était celle des assemblées générales des hommes libres d'une certaine circonscription, convoquées pour délibérer de la paix et de la guerre, et de tous les intérêts généraux : nous avons déjà vu qu'elles étaient désignées sous le nom de *malls.*

On les appelait également *plaids* ou *placites* (mallum, placitum). C'étaient les *Wittenagemot* des Anglo-Saxons ; tous les hommes libres étaient contraints d'y assister, sous peine d'amende : dans ces plaids ou assemblées générales de la nation, et en souvenir des anciennes traditions germaniques, les leudes francs venaient offrir au roi leurs dons volontaires.

Chez les Francs mérovingiens, comme au temps de Tacite, le tribut annuel et fixe, l'impôt permanent tel que la capitation, n'était payé que par la population conquise, par la race d'origine étrangère, et qui avait subi le joug. Clovis et ses successeurs maintinrent, à l'égard des Gallo-Romains, le système d'impositions et de taxes qui avait été établi sous la domination impériale. L'impôt qui, au milieu des peuplades barbares et sur le sol germanique, n'était qu'une marque de déférence ou un témoignage d'affection envers le chef, n'avait point cessé d'être pour les Gaulois, même après la conquête, une nécessité sociale aussi inexorable que dure, et la tradition du gouvernement romain avait été maintenue à leur égard. Les barbares, soit modération, soit insouciance, soit impuissance peut-être, n'avaient presque rien changé dans la Gaule à l'organisation civile et politique du peuple vaincu ; ils avaient laissé aux Gallo-Romains leur langue, leur religion, leurs lois, leurs tribunaux, leurs curies : mais s'ils maintinrent avec scrupule le cadre administratif inventé par les Romains, ils en prirent la direction, et occupèrent par eux-mêmes, ou par ceux des indigènes dont ils étaient sûrs, les positions et les emplois dont la possession impliquait pouvoir, autorité,

influence. Or les revenus des fermes royales, les dons volontaires, les diverses prestations en nature ou en argent que l'on offrait au prince, n'auraient pu suffire aux frais d'un gouvernement qui se substituait à celui des empereurs : les registres des impôts subsistaient encore entre les mains des collecteurs de Rome ; on n'eut besoin, en quelque sorte, que de les ouvrir, et ils furent ouverts dès le règne de Clovis. Ajoutons que, longtemps avant la bataille de Soissons, les Francs avaient vu diriger contre eux des tentatives destinées à les soumettre à l'impôt annuel, et l'histoire si connue d'Ægidius et de Wiomade, au temps de Childéric, nous en fournirait au besoin la preuve, puisqu'il en résulte que, bon gré mal gré, les Francs-Saliens payèrent plusieurs fois de lourdes taxes au *roi des Romains*.

Ils s'en affranchirent, comme on l'a vu plus haut, en rappelant Childéric ; et il nous paraît hors de doute que, sous le règne de Clovis, ils conservèrent et maintinrent le glorieux privilége des Germains de condition libre, l'exemption de tout impôt fixe et périodique. Insensiblement, ainsi que nous le verrons en retraçant l'histoire des successeurs de Clovis, les rois de race mérovingienne, forts de l'appui et de l'obéissance des Gallo-Romains, leurs sujets, réussirent à faire disparaître, au moins en partie, les immunités des Francs quant à l'impôt : nous reconnaîtrons aussi qu'à cet égard ils n'eurent jamais assez de pouvoir pour venir à bout des résistances germaniques, jusqu'au jour où, vaincus eux-mêmes, ils succombèrent à l'œuvre.

Peu de traditions certaines nous sont parvenues touchant la procédure civile ou criminelle en vigueur chez les Francs; la loi salique ne parle ni des tribunaux, ni des juges, ni de l'instruction judiciaire; l'organisation municipale établie par les Romains dans la Gaule avait survécu à la conquête, et les magistrats de la cité, après avoir sans doute obtenu l'investiture des Francs, continuaient à juger les causes civiles et les affaires depolice dont la juridiction leur avait jadis appartenu : les Francs restaient en dehors de cette juridiction municipale; bien qu'ils eussent consenti à respecter le droit civil des Gallo-Romains, ils avaient continué de vivre d'après leur propre droit, et cette situation se prolongea durant plusieurs siècles.

Le territoire, selon la coutume des peuples germaniques, était divisé en comtés et en centuries; une centurie se subdivisait quelquefois en décuries. Ces divisions territoriales avaient à leur tête, selon leur importance, un *comte* (grafio), souvent remplacé par un *vicaire* (vicomte), un *centenier*, et un *dizenier*. Chacun de ces officiers rendait la justice dans une assemblée appelée *plaid* ou *mall*, qui se réunissait très-fréquemment, et à laquelle tous les hommes libres de la circonscription étaient tenus de se rendre. Le comte, le centenier, ou le dizenier, lorsqu'il y en avait un, présidait ce grand tribunal; les hommes libres, également nommés *rachembourgs*, jugeaient. L'ecclésiastique était soumis à la sentence de l'évêque, l'homme de guerre à celle des chefs armés: on appelait cela être jugé par ses pairs. Les veuves et les or-

phelins étaient placés sous la protection immédiate de leur évêque, et on ne pouvait les condamner sans sa participation. Dans les cas douteux, on en appelait au *jugement de Dieu*. Cet appel consistait à soumettre les parties à une épreuve, soit à celle de l'eau bouillante, soit à celle du feu, soit à celle du duel. Le vainqueur gagnait sa cause, et la justice du droit se trouvait nécessairement remplacée par la force du corps ou le hasard d'un combat (1). L'Église fit tous ses efforts pour abolir cette sauvage coutume; la foi ignorante et crédule de nos pères prévalut contre les sages avertissements du clergé.

(1) « Un autre usage est aussi plus souvent mentionné dans la loi ripuaire que dans la loi salique; je veux parler du combat judiciaire. Il y en a bien quelque trace dans la loi salique; mais la loi ripuaire l'institue formellement dans six articles distincts. Cette institution, si un tel fait mérite le nom d'institution, a joué dans le moyen âge un trop grand rôle pour que nous ne cherchions pas à la bien comprendre au moment où elle paraît pour la première fois dans les lois.

« S'il est prouvé que la composition, la seule peine, à vrai dire, de la loi salique, fut un premier essai pour substituer un régime légal au droit de guerre, à la vengeance, à la lutte des forces, on peut dire aussi que le combat judiciaire est une tentative du même genre; il a eu pour but de soumettre la guerre même, la vengeance individuelle, à certaines formes, à certaines règles. La composition et le combat judiciaire sont dans une relation intime, et se sont développés simultanément. Un crime avait été commis, un homme était offensé; c'était la croyance générale qu'il avait droit de se venger, de poursuivre par la force la réparation du tort qu'il avait subi. Cependant un commencement de loi, une ombre de puissance publique intervenait, et autorisait l'offenseur à offrir une certaine somme pour réparer son délit. Mais, dans l'origine, l'offensé avait droit de refuser la composition, et de dire : « Je veux exercer mon droit de vengeance, je veux la guerre. » Le législateur alors, ou plutôt les coutumes, car nous personnifions, sous le nom de législateur, de pures coutumes qui n'eurent longtemps au-

C'est une erreur, dont avant nous il a été souvent fait justice, que de voir dans la loi salique une disposition constitutionnelle de l'antique monarchie interdisant aux femmes le droit de succéder à la couronne de France. Aucune prohibition de ce genre n'existe dans cette loi : donnée à un peuple chez lequel la royauté n'était point héréditaire, mais élective, la loi salique, qui d'ailleurs ne dit pas un mot du gouvernement des Francs, n'avait pas besoin de déclarer que les femmes n'hériteraient pas de la couronne; les enfants mâles du chef n'avaient pas plus de droits au titre royal que ses filles. Aussi la loi barbare se borne-t-elle à disposer *que, dans la terre salique, aucune partie de l'héritage ne doit venir aux femmes.* On a vu plus haut que la terre salique était l'*alleu* ou domaine conquis à la guerre; les Francs n'avaient pas voulu que le fruit du courage militaire fût possédé par des femmes, qui ne s'exposaient point au combat, et ne pouvaient défendre contre l'ennemi les conquêtes de leurs époux ou de leurs pères.

Mais, par une interprétation assez naturelle de ce principe applicable aux seuls alleux, on déclara, quelques siècles plus tard, que le royaume de France devait être considéré comme une grande terre sa-

cune autorité légale; les coutumes donc intervenaient, disant : « Si « vous voulez vous venger et faire la guerre à votre ennemi, vous la « lui ferez selon certaines formes, en présence de certains témoins. »

« Ainsi s'est introduit dans la législation le combat judiciaire, comme une régularisation du droit de guerre, une arène limitée ouverte à la vengeance. Telle est sa première, sa véritable source, le recours au jugement de Dieu. » (M. Guizot.)

lique, et dès lors il fut admis que les femmes ne pourraient hériter de la couronne.

En racontant les événements qui suivirent la grande invasion des barbares, nous avons déjà mentionné quelle fut la condition des peuples de la Burgondie et de la Gaule wisigothe, et nous avons donné quelques détails sur les institutions et les mœurs des conquérants de ces contrées. A mesure que s'affermissait leur domination, les lois barbares subissaient des altérations et des changements dans le sens des traditions romaines, et la réaction du vaincu sur le maître faisait de nouveaux progrès. Dans chaque province du royaume des Burgondes, le comte (*comes*) exerçait la première des dignités judiciaires; son autorité s'étendait également sur les Gallo-Romains et sur les barbares, et il n'avait d'autre supérieur que le roi. Le même système avait été établi chez les Wisigoths; et bien qu'à la longue une foule d'emplois publics ou subalternes eussent été créés à l'imitation de l'ancien empire romain, on voyait toujours subsister le principe général de la constitution germanique, la concentration du pouvoir civil et du commandement militaire dans la main des ducs ou des comtes.

Ainsi que nous le disions tout à l'heure, lorsque les Burgondes eurent conquis une portion de la Gaule, le territoire fut partagé entre le barbare et le Romain, de telle manière que les Burgondes reçurent la moitié des cours et des jardins, les deux tiers des terres labourées, et le tiers des esclaves (1); les fo-

(1) *Lex Burg.*, tit. 54, § 3; *ibid.*, tit. 54, § 1.

rêts restèrent en commun (1); les hommes libres burgondes qui se présentèrent plus tard ne reçurent que la moitié des terres sans esclaves; les affranchis burgondes, un tiers (2) : on voit que ces partages étaient définitifs, et que le premier n'avait pas épuisé la totalité du territoire, ce qui s'explique d'autant mieux que le nombre des conquérants burgondes étant fort petit en comparaison de celui des Gallo-Romains, on avait aisément satisfait une partie des vainqueurs sans dépouiller tous les indigènes, et sans aliéner toutes les terres disponibles. Le Gallo-Romain et le Burgonde s'appelaient réciproquement hôtes (*hospites*), et le lot territorial que le sort faisait tomber aux mains du Burgonde recevait le titre modeste et assez hypocrite d'*hospitalité*.

Tout Burgonde qui avait déjà reçu des terres du roi devait abandonner sa part au Gallo-Romain son hôte (3).

Il était défendu aux Burgondes de vendre leurs lots, à moins qu'ils ne fussent propriétaires fonciers à d'autre titre que le hasard de la conquête; et même dans ces cas l'hôte gallo-romain devait avoir la préférence sur les acquéreurs étrangers (4).

On voit que la loi des Burgondes, après avoir donné une large part aux appétits barbares, s'était efforcée, en sous-œuvre et dans les détails, d'adoucir ce que les résultats de la conquête avaient

(1) *Lex Burg.*, tit. 13, 54, § 2, 67.
(2) *Ibid.*, addit. 11, lib. II; *ibid.*, tit. 57.
(3) *Lex Burg.*, tit. 54, § 1.
(4) *Ibid.*, tit. 84, § 1, 2, 3.

dû avoir de douloureux pour les légitimes propriétaires du pays. Aucun document historique ne nous initie à la constitution politique des royaumes gallo-burgondes. La préface des lois de ces peuples porte la signature de trente-deux comtes gaulois et burgondes, ce qui prouve que les vaincus étaient, aussi bien que les conquérants, admissibles aux plus hautes dignités de l'État : nous avons déjà constaté que le régime municipal romain avait été maintenu par les vainqueurs.

Il en était de même dans la Gaule wisigothe : là aussi, les Gallo-Romains avaient été forcés de céder aux barbares les deux tiers du sol, et les lots échus aux conquérants avaient été également désignés sous le nom de *sortes,* pour indiquer qu'ils avaient été tirés au sort, selon la coutume des envahisseurs germains. Pour faire oublier autant que possible aux vaincus leur dure condition, on avait d'abord conservé en leur faveur le droit romain, la curie, les formes administratives; et lorsque plus tard les rois wisigoths, pour opérer la fusion entre les deux peuples, se déterminèrent à interdire, extérieurement et en apparence, l'usage du droit romain, ils le laissèrent subsister en grande partie sous des dénominations différentes, si bien qu'après tout, les populations gallo-romaines soumises aux sceptres des rois wisigoths se trouvèrent plus libres et plus indépendantes qu'elles ne l'avaient été sous les empereurs : ainsi les conquérants de race germanique prenaient les lois au sérieux, et ne cherchaient pas, comme les Césars, à s'en faire uniquement des

moyens fiscaux ou des instruments de tyrannie.

Le pouvoir des rois variait selon les traditions politiques de chaque race barbare établie en Gaule. Chez les Wisigoths, et malgré certaines apparences de priviléges populaires, l'autorité du chef rencontrait peu d'obstacles réels ; elle ne se heurtait que contre la haine des grands et l'humeur farouche des guerriers, toujours ennemis de la paix, et avides d'aventures militaires et de pillage. Chez les Burgondes, le droit royal avait un caractère précaire ; il était comme à la merci de la force et du bonheur : le peuple détrônait les rois qui ne savaient point le mettre à couvert des calamités ou des défaites.

L'élection des rois mérovingiens, avant la conquête de la Gaule romaine par Clovis, était accompagnée de formes militaires : le nouveau chef de la tribu ou de la nation, porté sur un large bouclier, passait trois fois autour du camp, au bruit des acclamations de l'armée.

Alors les diverses tribus franques obéissaient à des rois ou à des chefs, membres de cette *race chevelue,* en dehors de laquelle il n'était point permis de choisir les souverains de la nation. Sous le gouvernement de Clovis, cette coutume subit de graves altérations de fait et de droit. Clovis, devenu chrétien et oint de l'huile sainte, régnait sur des multitudes de Gaulois accoutumés à la monarchie, et disposés à accueillir comme chose légitime la substitution de l'hérédité à celle de l'avénement par élection. Cette tendance unanime du peuple faisait comprendre aux principaux de la nation franque qu'il

serait désormais plus dangereux qu'utile de disputer aux rois la possession paisible des États de leur père ; et comme, pour la plupart, ils avaient obtenu, à titre de leudes, d'antrustions, de compagnons ou convives du roi, des terres et des dépouilles qui suffisaient à leur ambition et à leur avarice, ils se mettaient fort peu en peine de maintenir rigoureusement l'ancien droit germanique, destiné à régler l'avénement des nouveaux rois. Clovis avait pris ses précautions à ce sujet en assassinant les princes chevelus, chefs des autres tribus franques, et qui auraient pu se poser envers ses fils comme de dangereux compétiteurs. Vers la fin de son règne, il ne se trouvait personne, dans toute la Gaule, qui osât contester aux enfants de ce roi la prochaine succession de leur père; l'hérédité monarchique, acceptée par les Gallo-Romains comme un principe légitime, subie par les Francs comme une nécessité, tendait à s'établir comme l'un des dogmes fondamentaux sur lesquels reposait la société d'alors. A dater de ce moment donc, et nonobstant des faits accidentels, comme aussi en dépit des simulacres d'élection et des formes politiques empruntées au droit des vieux Germains, la royauté devint réellement héréditaire chez les Francs, d'abord au profit de tous les enfants mâles du dernier roi, et plus tard au profit de l'un d'entre eux.

L'autorité des rois mérovingiens était affranchie de règles fixes : non qu'elle fût absolue, bien au contraire, mais tantôt nulle, tantôt forte, tantôt souveraine, tantôt avilie, selon les temps, les lieux, les circonstances et les adversaires. C'était un pouvoir personnel,

et non un pouvoir public : en d'autres termes, un roi était puissant s'il se trouvait, de sa nature, propre à la guerre, homme de génie, prince habile ; et il était sans force quand ces qualités lui manquaient. La royauté, comme institution politique, n'avait pas d'action essentielle et qui lui fût propre. C'est le fait ordinaire des sociétés barbares.

L'exercice de l'autorité royale était d'ailleurs tempéré par les assemblées nationales. Ces congrès, qui prenaient le nom de *champ de mars*, et qui plus tard furent appelés *champ de mai,* tiraient leur nom de l'époque de l'année où ils étaient convoqués, et se composaient dans l'origine de tous les hommes libres de la tribu ou de la peuplade, réunis pour discuter en commun les affaires générales. Là résidait le gouvernement tout entier, parce que chaque membre du corps social, depuis le chef jusqu'au plus obscur fantassin, y exerçait, sans autre différence que la raison ou le mérite, une part de la souveraineté.

Mais quand les Francs furent établis, ou, pour mieux dire, disséminés sur le vaste territoire des Gaules, les impossibilités matérielles s'opposèrent à ce que tout un peuple vînt discuter lui-même ses intérêts. Le gouvernement ne lui inspirant aucune méfiance, et la nation des Francs et des Gaulois n'ayant pas cette étroite préoccupation des temps modernes, qui fait regarder le pouvoir comme l'ennemi naturel de la société, on lui abandonna sans répugnance des droits dont aujourd'hui on se montrerait plus jaloux. L'ignorance des peuples fit même que d'un excès on tomba dans un autre : peu à peu les champs de

mars ne furent plus composés que de grands ou de leudes; puis leur convocation ne fut plus qu'une vaine cérémonie, puis on en fit un moyen fiscal pour la royauté; et enfin, soit lassitude de la part des seigneurs, soit usurpation de la part des rois et des maires, on se dispensa pendant de longues années de réunir les assemblées nationales.

Ainsi que nous ne tarderons pas à le voir, d'autres assemblées plus actives paraissent de temps à autre dans les annales de la première race, mais elles sont loin de présenter le caractère vraiment national des champs de mars. Ce sont tantôt des réunions d'évêques, de seigneurs et de leudes que le roi convoque, ou qui se rassemblent d'elles-mêmes autour du roi pour régler des affaires relatives soit à leurs intérêts personnels, soit à des intérêts subalternes; tantôt des convocations militaires ayant pour but des guerres lointaines.

En résumé, au commencement du sixième siècle, la société envahie par les barbares travaillait à se reconstituer; ses divers tronçons cherchaient à se rapprocher, et à former un corps.

Or, à cette époque, à l'exception de la petite Bretagne, qui maintenait encore sa nationalité, toute la Gaule, entre le Rhin et la Garonne, appartenait aux Francs, soit de fait, comme à Paris, à Cambrai et à Cologne; soit de nom, et malgré les répugnances des peuples, comme dans plusieurs provinces de l'Aquitaine.

Le territoire resserré entre le Rhône, la Durance et la mer (la Provence moderne), dépendait de la

monarchie ostrogothe, et faisait partie du royaume d'Italie.

La Septimanie (le Languedoc) et quelques cantons de la Novempopulanie subissaient encore le joug des Wisigoths, dont la ville royale était Narbonne.

Entre la Germanie et la Loire, et de la Durance aux Vosges, le pays obéissait aux Burgondes.

Sur toute la surface de ces royaumes gouvernés par les barbares, le droit germanique et le droit romain subsistaient, le premier reculant peu à peu devant l'autre, soit par l'ascendant naturel de la civilisation sur la barbarie, soit parce que les rois barbares, nonobstant les soupçons et la jalousie de leurs vieux compagnons de guerre, s'accommodaient mieux des habitudes monarchiques de la population romaine que des priviléges insolents et de l'humeur farouche des tribus conquérantes. La liberté, la royauté, les droits des peuples, étaient autant de principes à la merci de la force, personnels plutôt que réels. Les grands maintenaient leurs priviléges quand le roi ne se trouvait pas assez hardi ou assez habile pour les enfreindre. La royauté était plutôt limitée par son impuissance que par la loi : elle avançait et reculait, selon les circonstances ou les nécessités. La Gaule appartenait beaucoup plus à l'épée qu'à la justice, et sous des barbares, plus chrétiens de nom que de mœurs, le clergé était plus en état de prêcher la loi de Dieu que de la faire obéir : lui seul, cependant, était encore dépositaire des notions d'ordre moral qui subsistaient dans la Gaule; il servait de nœud entre la société dissoute et la société qui travaillait à renaître,

et, en proclamant les devoirs et les droits respectifs des grands et des pauvres, des vainqueurs et des vaincus, il empêchait le monde de périr dans un dernier naufrage, et il préparait des jours meilleurs. Ce fut toujours sa mission au milieu des tempêtes sociales.

Vers l'an 511, et le 27 novembre, Clovis mourut à Paris, au palais des Thermes, où il faisait sa résidence. Il était âgé de quarante-cinq ans, et en avait régné trente. Le caractère de ce célèbre roi des Francs ne peut être convenablement apprécié que si l'on se transporte par la pensée à l'époque même de sa vie. Comme instrument de progrès et de civilisation, Clovis eut pour lui le courage et la force; type de la nationalité nomade des tribus germaniques, il allia dans son cœur l'ambition et la ruse; converti à la foi de l'Évangile, il n'abdiqua point avec l'idolâtrie l'esprit de vengeance et de meurtre; il fut à la fois chrétien et barbare : c'était trop souvent ainsi que son siècle comprenait le christianisme.

Chef d'une société sauvage, et sauvage comme elle, il n'eut pas le pouvoir de la civiliser; il n'en eut pas même la pensée, car d'où lui serait-elle venue? Quelque fort qu'il soit par son propre génie, son peuple le domine et l'entraîne. S'il fonde une monarchie, c'est que la grande migration des barbares touche à son terme, et que chaque peuple sent le besoin de s'arrêter. Un siècle plus tôt, Clovis n'eût été qu'un chef de hordes, uniquement préoccupé de pillage; un siècle plus tard, il se fût vainement consumé à lutter contre les maires. Il suivit l'impulsion, et parut la diriger : seul prince catho-

lique à une époque où la majorité orthodoxe luttait contre une minorité d'ariens assise au pouvoir, il attira sur ses efforts et sur sa cause les bénédictions de la religion opprimée ; et quand cette religion prévalut, elle le fit vaincre par elle et avec elle.

N'oublions pas d'ailleurs que Clovis et ses Francs accomplissaient en aveugles, et sans se rendre compte de leur œuvre, la grande tâche que Dieu leur avait destinée : hardis et jeunes, issus de la Germanie, ce berceau des hommes forts, ils venaient rajeunir l'élément gaulois, rendre la vie politique et sociale à ces Celtes, à ces Kimris à ces Gaëls que le joug romain avait courbés, et qui, après avoir pris leur parti de la tyrannie et du despotisme, avaient cessé d'être un peuple, et avaient abdiqué le génie guerrier, expansif, généreux et profondément civilisateur de leurs ancêtres. Dieu, qui a donné aux peuples comme aux hommes une mission spéciale, voulait que la nation gauloise, ressuscitée et transformée sous le glorieux nom de France, redevînt une race belliqueuse et dévouée, qui servît de porte-enseigne à la foi catholique, d'éclaireur à l'intelligence, d'avant-garde permanente à la civilisation humaine. Clovis servit d'instrument à cette pensée providentielle; il n'eut pas sans doute la conscience de son rôle, mais il le remplit : là fut son œuvre et sa gloire, c'est ainsi qu'il apparut digne de fonder et de commencer la monarchie française.

LES FILS DE CLOVIS.

(511 — 561.)

ROYAUME DE METZ ou D'AUSTRASIE.	ROYAUME DE PARIS.
THIERRY (511—534), roi. **THÉODEBERT**, son fils (534—547), roi. **THÉODEBALD**, son petit-fils (547—553).	**CHILDEBERT Ier** (511—558).
ROYAUME D'ORLÉANS.	**ROYAUME DE SOISSONS.**
CLODOMIR (511—526).	**CLOTAIRE Ier** (511—557).

Réunion de tous les États francs sous

CLOTAIRE Ier. (558—561).

A la mort de Clovis Ier, ses quatre fils partagèrent entre eux, aussi également qu'ils étaient capables de le faire, les domaines particuliers et les États de ce roi : en agissant ainsi, ils se conformèrent aux coutumes germaniques, qui accordaient aux fils un même droit à la succession de leur père, soit qu'il fût question d'un champ, soit que l'héritage fût un royaume. Quelques historiens ont pensé que le consentement des Francs fut nécessaire pour valider ce

partage. Il est vraisemblable que chaque nouveau roi, en inaugurant son pouvoir, se fit élever sur un pavois en présence des leudes et du peuple, et fut acclamé par ses sujets et ses compagnons d'armes; mais les chroniques se taisent complétement à cet égard, et ne font mention d'aucun fait d'où l'on pourrait conclure qu'il y eut élection directe ou indirecte, et que l'adhésion des tribus ou des hommes libres à l'avénement royal des fils de Clovis eût été formellement demandée, et reconnue nécessaire. Aucune contestation ne s'éleva; aucune tribu, aucune cité ne réclama contre le partage; et s'il vint à la pensée de quelqu'un d'invoquer le concours ou l'intervention de la nation franque, l'histoire ne le laisse pas même pressentir. De nouveaux chefs, héritiers de leur père par portions à peu près égales, prenaient le commandement de leurs fidèles et de leurs tribus; les Francs se groupaient autour de leur roi particulier, et les Gallo-Romains, façonnés à l'obéissance comme aux révolutions monarchiques, suivaient le mouvement des conquérants et acceptaient le droit de leur maître. Si ce n'était point là encore de l'hérédité à la manière des constitutions modernes, évidemment ce n'était plus de l'élection.

Ainsi, en vertu du partage qu'ils avaient fait eux-mêmes, Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire, fils de Clovis, se trouvèrent chacun chef indépendant d'une grande tribu ou d'un royaume. Il est difficile de se faire une idée exacte de leurs États; on voit toutefois qu'ils étaient découpés à la manière des barbares, c'est-à-dire en longues bandes descen-

dant du nord au sud. Chacun des fils de Clovis choisit une ville, dont il fut nommé roi : d'où vint cette division si imparfaite dans les termes, des royaumes de Metz, d'Orléans, de Paris et de Soissons.

Le royaume de Metz que gouverna Thierry était le plus considérable de tous : il comprenait l'ancien pays des Francs au delà du Rhin et jusqu'au Weser, tout le cours du Rhin depuis Bâle jusqu'à Cologne, la Lorraine, la Champagne et l'Alsace modernes, tout le territoire enclavé entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, l'Auvergne, et enfin une partie de l'Aquitaine.

Le royaume d'Orléans, qui échut à Clodomir, comprenait ce que nous appelons la Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Berri.

Le royaume de Paris, qui fut le partage de Childebert, embrassait ou comprit dans la suite toute la Gaule occidentale, moins la petite Bretagne, et descendait depuis la Somme jusqu'à l'Adour.

Enfin le royaume de Soissons, celui de Clotaire, plus borné dans son étendue, était resserré entre la Champagne, l'Ile de France, la Normandie actuelles, l'Océan et l'Escaut. Ce dernier État, quoique très-limité, était l'un des plus puissants, puisqu'il comprenait dans sa population la plus grande partie des anciens compagnons de Clovis, de ces Germains qui, sous sa conduite, avaient conquis la Gaule romaine.

D'autres noms furent plus tard donnés à ces royaumes : celui de Metz fut appelé *Ooster-Ricch*, c'est-à-dire pays d'Orient, et c'est de ce mot tudesque qu'on a fait successivement ceux d'*Auster*, d'*Austrie*

ou d'Austrasie, qui signifient la même chose; la portion des Gaules située entre la Meuse, la Loire et l'Océan, fut nommée *Wester-Ricch*, pays d'Occident, et par corruption *Newster* (Nova Westria) et Neustrie. Les autres grandes divisions du territoire gaulois conservèrent longtemps encore leurs noms d'Aquitaine et de Burgondie (*Bourgogne*).

Au moment de l'avénement des quatre fils de Clovis, en l'an 511, le royaume des Burgondes était toujours soumis à Gondebald, la Provence au roi des Ostrogoths, et la Septimanie au roi des Wisigoths. La province armoricaine, que désormais nous désignerons seule sous le nom de Bretagne (puisque l'invasion anglo-saxonne avait enlevé cette dénomination à la grande île Britannique), la Bretagne, disons-nous, était gouvernée par des ducs particuliers, sous le protectorat ou la tutelle des Francs : violemment subjuguée par Clovis, elle se disposait à refuser soumission à ses fils et à ressaisir son indépendance.

L'œuvre d'unité monarchique, entreprise par Clovis, était de nouveau entravée et retardée : cette absorption de tous les États francs par un seul chef, après avoir coûté du sang et des crimes, devenait sans résultats féconds, puisque désormais le territoire, les domaines, les leudes, et les sujets de toute nation autrefois soumis à Clovis, se trouvaient répartis en quatre royaumes découpés au hasard, et n'ayant entre eux aucun lien fédératif nécessaire, aucun traité qui réglât leurs intérêts et leur politique. La communauté d'origine des chefs et des guerriers subsistait encore,

comme cause ou principe d'union ; mais ce n'était point assez pour former des quatre monarchies franques un faisceau indissoluble et un groupe compacte : il y avait certainement alliance tacite ou pacte de famille entre les rois et les peuples francs, mais aucune assemblée générale, aucune diète, aucun mall vraiment national ne discutait les intérêts publics des quatre États, et ne les subordonnait à des décisions communes. L'opinion contraire, favorable peut-être à des idées modernes sur la souveraineté chez les Francs, ne repose sur aucune base certaine. Les leudes et les fidèles de chaque roi se groupaient autour de lui comme les montagnards d'Écosse autour d'un chef de clan, et se mettaient fort peu en peine d'intérêts généraux, d'unité monarchique, de représentation des droits. Soumis à leur chef militaire, et se faisant, pour leur part, obéir de leurs propres leudes ou de leurs clients, les hommes libres, les grands, les antrustions ne voyaient rien au delà de cette constitution d'une simplicité extrême, et ils demeuraient complétement étrangers aux préoccupations libérales, et aux conflits politiques dont nous sommes aujourd'hui témoins.

L'influence protectrice du clergé, les progrès du christianisme, tempéraient l'humeur farouche et violente des Francs à l'égard des Gaulois, mais ne mettaient point les vaincus entièrement à l'abri des sévices et des déprédations dont les hordes conquérantes s'étaient fait une habitude. La société franque, à peine convertie à la foi, n'était guère chrétienne que de nom, et ne subissait que rarement le joug des prin-

cipes destinés à refréner ses convoitises ou ses débauches : elle prenait de la civilisation romaine ce qui ne gênait ni ses passions ni son avarice, et mettait volontiers le reste en oubli. Une ardeur démesurée pour les jouissances, la soif du pouvoir, l'ambition et l'amour du pillage, étaient encore, comme au premier jour de la conquête, les caractères distinctifs des hordes germaniques établies dans la Gaule septentrionale. L'histoire ne nous a point légué le tableau des souffrances qu'endurèrent les vaincus, qui, mal protégés par les lois contre les mœurs des barbares, eurent bien souvent à se courber sous la violence et l'injustice : on peut se faire une idée de ce que furent leurs misères, mais elles ne sont attestées que bien rarement par les chroniques, et la certitude manque pour mettre au jour l'exacte situation des deux races : l'une victorieuse, l'autre conquise ; l'une peu nombreuse, mais forte par les armes ; l'autre considérable par la multitude, mais timide et découragée. Toutes deux juxtaposées, contraintes de vivre sur le même sol et se heurtant à chaque pas, elles ne s'assimilèrent qu'après plusieurs siècles de luttes sourdes, d'oppression ou de résistance. Ce fut surtout au midi de la Loire que cet antagonisme des deux peuples se manifesta avec énergie et persévérance, et dura d'autant plus que là l'élément gaulois se trouvait plus vivace et plus fort que l'élément barbare. Nous retrouverons les symptômes de cette situation à chaque page de ce livre, mais nous la constatons ici comme à son point de départ.

Un autre fait se produira également, et dont il faut

dès à présent tenir compte, parce qu'il indiquera, entre les divers chefs de la race franque, des germes de rivalité ou des causes de lutte qui, en se développant, contribueront à affaiblir le pouvoir royal au profit des grands. Conquérants et chefs de bandes guerrières, les rois mérovingiens régnaient encore plus sur les individus que sur le sol; leur puissance réelle s'accroissait d'autant plus qu'ils augmentaient le nombre de leurs antrustions ou de leurs fidèles, et c'est pourquoi, tantôt sourdement, tantôt à découvert, ils essayaient d'attirer à eux les leudes des autres chefs, de les embaucher en quelque sorte, et de retenir sous leur main, par le lien du patronage et de la suzeraineté, le plus grand nombre possible de benéficiers, de vassaux ou d'arrière-vassaux. Les lois et les traités publics de cette époque s'efforcèrent bien souvent de mettre obstacle à cette tendance qui poussait les chefs et les princes à attirer, chacun à soi, les leudes de leurs rivaux; mais plus on redoublait de stipulations et de promesses à cet égard, plus il est évident que l'abus se renouvelait sans qu'il fût possible d'y remédier d'une manière efficace. Il résultait de cette double tendance des rois à rallier à eux les leudes des autres rois, et des leudes à changer de chef, selon l'importance des bénéfices, que ces mêmes leudes, à force de se montrer exigeants et de mettre à haut prix leur fidélité, en vinrent, peu à peu, progressivement et d'une manière certaine, à se poser comme les tuteurs de leurs propres chefs, à se transformer en prétoriens, dont le concours ou la rébellion réglait la destinée des cou-

ronnes et changeait les conditions de la suprématie royale.

Thierry, roi de Metz ou d'Austrasie (Ooster-Ricch), l'aîné des enfants de Clovis, et né d'une concubine plusieurs années avant le mariage de Clovis et de sainte Clotilde, avait déjà un fils en âge de porter les armes, et que l'histoire appelle Théodebert. Les trois frères de Thierry, rois de Paris, d'Orléans et de Soissons, étaient encore fort jeunes et hors d'état de méditer des entreprises aventureuses. Aucun événement digne d'intérêt ne signala les premières années du gouvernement de ces princes. En face de Théodoric, le redoutable roi des Ostrogoths, qui semblait épier l'occasion d'attaquer les Francs et avait déjà surpris quelques places du midi, les fils de Clovis évitèrent de se diviser, et de chercher à étendre leur territoire par des conquêtes. Sainte Clotilde les guidait d'ailleurs de ses conseils pleins de prudence, et contribuait à maintenir un repos étranger aux mœurs des Francs. Les premiers incidents qui se produisirent, de manière à appeler l'attention de l'histoire, eurent lieu dans les provinces que gouvernait Thierry. On raconte en effet que, vers l'an 515, des pirates danois ayant abordé à l'embouchure de la Meuse, remontèrent ce fleuve, et exercèrent quelques ravages sur les terres d'Austrasie. Ces barbares s'étant montrés jusque dans le pays des Attuariens, situé entre le Rhin et la Meuse (partie du duché de Gueldre), le roi de Metz envoya contre eux son fils Théodebert, prince déjà illustre, malgré son extrême jeunesse. Théodebert ayant reconnu la position des ennemis, fit

des dispositions pour les attaquer par mer et par terre. A son approche, les Danois se replièrent, cherchant à emmener leurs captifs et leur butin; mais Théodebert prévint leur embarquement, les attaqua, les mit en fuite, et tua de sa main le roi ou *Koning* des pirates, nommé Chochilaïc. Cette expédition, en faisant respecter la puissance des Francs et celle du roi de Metz, couvrit de gloire le jeune Théodebert.

Hermanfried, roi d'une partie de la Thuringe, avait réussi, en détrônant et en égorgeant ses frères Berthaire et Badéric, à soumettre cette contrée tout entière à sa domination. Thierry et les Francs austrasiens l'assistèrent dans cette lutte, et intervinrent, assez injustement, pour mettre fin au règne et à la vie des deux rois dépossédés par le fratricide Hermanfried. Voici dans quels termes Grégoire de Tours raconte cet événement: « Trois frères, Badéric, Hermanfried et Berthaire, tenaient le royaume des Thuringiens. Hermanfried se rendit par la force maître de son frère Berthaire, et le tua. Celui-ci laissa orpheline, en mourant, sa fille Radegonde; il laissa aussi des fils, dont nous parlerons dans la suite. Hermanfried avait une femme méchante, nommée Amalaberge, qui semait la guerre civile entre les frères. Un jour, son mari se rendant au banquet trouva seulement la moitié de la table couverte; et comme il demandait ce que cela voulait dire, « Il convient, dit-elle, que celui qui se « contente de la moitié d'un royaume ait la moitié « de sa table vide. » Excité par ces paroles et d'autres semblables, Hermanfried s'éleva contre son frère, et envoya secrètement des messagers au roi Thierry

pour l'engager à l'attaquer, disant : « Si tu le mets à « mort, nous partagerons par moitié ce pays. » Celui-ci, réjoui de ce qu'il entendait, se rendit auprès d'Hermanfried avec son armée ; ils s'allièrent en se donnant mutuellement leur foi, et partirent pour la guerre. En étant venus aux mains avec Badéric, ils écrasèrent son armée, le firent tomber sous le glaive, et après la victoire Thierry retourna en Austrasie. Alors Hermanfried, oubliant sa foi, négligea d'accomplir ce qu'il avait promis au roi Thierry, de sorte qu'il s'éleva entre eux une grande inimitié. »

Thierry appréhendait que Théodoric, roi d'Italie, ne vînt en aide à Hermanfried, son neveu par alliance : dissimulant donc habilement les ressentiments que lui faisait éprouver la perfidie du roi de Thuringe, il ajourna à des temps plus favorables le moment de sa vengeance. Or, tandis qu'il était absorbé par ces préoccupations graves, ses trois frères, qui, aussi bien que lui, avaient grandi en astuce et en cruauté, poursuivaient vers le Rhône et vers la Loire des entreprises dont nous devons consigner ici le souvenir.

Gondebald, roi des Burgondes, était mort vers l'an 516, laissant ses États à son fils Sigismond, gendre de Théodoric. Sigismond avait secrètement renoncé à l'arianisme ; mais cette abjuration, qu'il tenait secrète pour ne point irriter les Burgondes ni les Ostrogoths, ne lui était d'aucune utilité vis-à-vis des Gaulois, et ne contribuait nullement à le rendre populaire. Par politique il ménageait les deux partis, et s'attachait surtout à se concilier la faveur de Théodoric, afin de

se faire un appui contre les Francs. Or, sa femme étant morte, il en épousa une autre, dont l'histoire ne mentionne pas le nom. Cette nouvelle épouse fut à peine entrée dans la famille de Sigismond, qu'elle se vit l'objet de la haine et de la jalousie de Sigéric, fils de son mari, qui ne négligea aucune occasion de laisser éclater son ressentiment et ses mépris. Pour se venger, elle persuada à Sigismond que Sigéric en voulait à sa couronne, et conspirait contre la vie et l'autorité de son père. Sigismond ajouta foi à ces accusations perfides, et, sans donner à son fils l'occasion de se justifier, il le fit étrangler, après l'avoir enivré dans un festin. A peine avait-il accompli cette exécution cruelle, qu'il reconnut l'innocence de l'infortuné Sigéric, et fut en proie aux plus violents remords. S'étant retiré au monastère d'Agaune, aujourd'hui appelé Saint-Maurice, entre le lac de Genève et la ville de Sion, il s'y abandonna pendant plusieurs mois à la pénitence et aux larmes. Tandis qu'il était tout entier livré à cette réparation tardive, les rois des Francs, tenant conseil, calculaient les chances que leur offrait la sanglante tragédie dont Sigéric venait d'être la victime : ils se disaient que Théodoric, saisi d'horreur en apprenant le meurtre de son petit-fils, se résoudrait sans doute à abandonner le roi des Burgondes et son royaume aux entreprises de ses voisins et à la justice de Dieu (516-523).

Or la reine Clotilde, veuve de Clovis, n'avait point oublié les griefs de sa nation et les siens contre les Burgondes. Elle excitait ses fils à prendre les armes : « Que je n'aie point à me repentir, mes très-

« chers enfants, leur disait-elle, d'après le témoi-« gnage de Grégoire de Tours, de vous avoir nourris « avec tendresse; soyez, je vous prie, indignés de mon « injure, et mettez l'habileté de vos soins à venger « la mort de mon père et de ma mère. » Les fils de Clotilde désiraient trop ardemment l'occasion d'envahir le pays des Burgondes, pour ne point accueillir les exhortations de leur mère. Pour Thierry, leur frère aîné, il s'abstint de se joindre à eux. D'une part, comme on l'a vu plus haut, il n'était point fils de Clotilde et n'avait pas sa querelle à venger; de l'autre, il venait d'épouser la propre fille de Sigismond, et il était plutôt l'allié que l'ennemi des Burgondes. On voit, par cette diversité d'action et de politique, que les quatre royaumes des Francs étaient indépendants l'un de l'autre, et que leurs rois, avant d'agir, consultaient les intérêts particuliers de leur ambition, et non l'intérêt public de la nation franque.

Childebert, Clodomir, Clotaire, ayant rassemblé leurs leudes et leurs gens de guerre, envahirent à la fois le pays des Burgondes. Sigismond et son frère Gondemar avaient conduit une armée à leur rencontre : tous deux furent vaincus et mis en fuite. Gondemar parvint à échapper aux poursuites; Sigismond fut moins heureux : déguisé en ermite, il se réfugia dans un lieu désert, se coupa les cheveux, et vécut quelque temps dans cette pieuse retraite; mais bientôt quelques traîtres le livrèrent à Clodomir. Par ordre de ce roi, l'infortuné Sigismond, sa femme et ses deux jeunes fils, furent conduits à Orléans, où ils attendi-

rent ce qu'il adviendrait d'eux. Leur attente ne fut pas longue. Gondemar, frère de Sigismond, ayant rallié l'armée des Burgondes, rouvrit la campagne, refoula les Francs, et ayant reconquis, au moins en partie, le royaume de Sigismond, se fit reconnaître chef et roi de ce pays.

« Clodomir, dit Grégoire de Tours, se disposant à marcher de nouveau contre les Burgondes, résolut de mettre à mort Sigismond; le bienheureux Avitus, abbé de Saint-Mesmin, prêtre illustre par sa piété, s'efforça de le dissuader de ce projet, et lui dit : « Si, dans la crainte de Dieu, tu te ranges à de « meilleurs conseils, et si tu ne souffres pas qu'on « tue ces gens-là, Dieu sera avec toi, et là où tu vas « tu obtiendras la victoire : mais si tu les fais mou- « rir, tu périras de même, livré entre les mains de « tes ennemis, et il en sera fait de ta femme et de « tes fils comme tu feras de la femme et des fils de « Sigismond. » Mais le roi, méprisant cette prière et cet avertissement, répondit : « Il est insensé, lorsque « l'on marche contre un ennemi, d'en laisser d'autres « chez soi; car ainsi, ayant l'un en dos, l'autre en « tête, je me précipiterai entre deux armées. La vic- « toire sera plus complète et plus aisée à obtenir, si je « sépare l'un de l'autre. Le premier, mort, je pourrai « plus aisément me défaire du second. » Il fit donc mourir Sigismond, avec sa femme et ses fils, en ordonnant qu'on les jetât dans un puits, près de Coulmiers, village du territoire d'Orléans : après cela il marcha vers la Burgondie, appelant l'aide de Thierry, roi de Metz. Celui-ci, ne se souciant plus désormais

de venger l'injure de son beau-père, joignit ses armées à celles de Clodomir (1). »

Les Francs et les Burgondes se rencontrèrent au delà du Rhône, près d'un bourg que l'histoire appelle *Virontia*, et qui paraît être le village moderne de Veseronce; d'autres disent la ville de Voiron (2). Les Francs de Childebert et ceux de Clotaire n'ayant pris aucune part à la guerre contre les Burgondes, cette circonstance donnait peut-être, sur le champ de bataille de Virontia, l'avantage du nombre à l'armée de Gondemar. Quoi qu'il en soit, les Burgondes furent vaincus et mis en fuite; mais Clodomir, étant tombé dans une embuscade, périt en combattant, et sa tête fut promenée par les Burgondes au bout d'une lance. S'il faut en croire Grégoire de Tours, l'aspect de ce hideux trophée n'aurait fait qu'ajouter au courage des Francs, et rendre leur victoire plus sanglante et plus décisive. L'historien Agathias, au contraire, annonce qu'à la vue de la tête de Clodomir, élevée en l'air, ils furent saisis de terreur et battirent en retraite. Ce qui est certain, nonobstant le récit de Grégoire de Tours, c'est qu'ils se virent contraints d'abandonner leur entreprise contre le royaume des Burgondes (524).

Ils ne furent guère plus heureux en Aquitaine : des confins de la Septimanie, une armée d'Ostrogoths et de Wisigoths s'avança sur le territoire que Clovis avait naguère soumis à son obéissance, et

(1) Greg. Tur., lib. III, cap. 6.

(2) Ces deux localités sont situées dans le département de l'Isère.

s'empara du Rouergue, du Vivarais, du Velay, et d'une partie des villes de la région des Cévennes (1). On ne voit pas ce que firent les rois des Francs pour s'opposer à l'invasion des Goths dans les provinces d'Aquitaine, qui presque toutes appartenaient au roi de Metz : il est vraisemblable que ce dernier songeait à son expédition contre la Thuringe, tandis que ses deux frères Clotaire et Childebert appliquaient tous leurs soins à s'emparer du royaume de Clodomir, au détriment des trois fils de ce roi, devenus orphelins et encore en bas âge.

Déjà ils s'en étaient rendus maîtres de fait, et vraisemblablement comme tuteurs et protecteurs naturels des enfants de Clodomir : ces derniers avaient été recueillis à Tours par sainte Clotilde, leur aïeule, et leur existence était, pour les deux usurpateurs, une cause permanente d'inquiétudes. Certes, s'il eût été vrai que la royauté mérovingienne dépendît de l'élection et non du principe héréditaire, Childebert et Clotaire se seraient mis fort peu en peine des prétentions futures de leurs neveux, et ils seraient demeurés tranquilles possesseurs des États de Clodomir : s'ils se crurent menacés par le droit de ses enfants, déjà dépouillés de leur héritage royal, c'est qu'ils appréhendaient qu'un jour les fils de Clodomir n'invoquassent contre eux l'autorité de leur naissance, et ne fissent appel aux leudes et aux sujets de leur père. Quoi qu'il en soit, ayant résolu de les

(1) Nous sommes contraints, sous peine d'être obscurs et inintelligibles, de donner à ces contrées des noms qui ne leur appartinrent qu'à une époque plus moderne.

égorger, ils envoyèrent prier Clotilde de leur confier ces trois enfants, en l'assurant que leur intention était de les associer à la royauté. La sainte reine, pleine de joie, se rendit à leur promesse. Quand les jeunes princes furent au pouvoir des deux rois, ils cessèrent de dissimuler, et envoyèrent à Clotilde un poignard et des ciseaux, en lui faisant dire : « O « glorieuse reine ! tes fils attendent ta réponse. Que « décides-tu sur les enfants de Clodomir ? Faut-il « tondre leur chevelure (1), ou les faire mourir ? » Alors Clotilde, emportée par la colère, s'écria : « J'aime « mieux les voir morts, que dépouillés de leur che- « velure. » A la nouvelle de cette imprudente réponse, Clotaire renverse l'aîné des enfants, et lui plonge son couteau dans l'aine ; le frère de la victime, épouvanté par ce meurtre, se jette alors aux genoux de Childebert en s'écriant : « Sauve-moi, très-pieux père ! que je ne « périsse pas comme mon frère ! » Childebert, ému par ses larmes, se tourne alors vers le farouche roi de Soissons, et lui dit : « Je t'en prie, très-doux frère, « que ta générosité me donne la vie de cet enfant ; « je t'accorderai tout ce que tu voudras : laisse-le « vivre seulement ! » Mais Clotaire, en le menaçant de son couteau, lui répond : « Quoi ! tu m'as encou- « ragé à ce meurtre, et tu t'en repens déjà ? » Childebert effrayé repousse l'enfant, et Clotaire l'égorge, malgré ses prières. Restait un troisième prince, appelé Clodowalde ; des hommes puissants (*barones*),

(1) *Tondre la chevelure* signifiait les enfermer dans un cloître, et leur ôter leur royaume.

disent les chroniques, l'arrachèrent à la fureur de Clotaire. Ce dernier fils de Clodomir, ainsi sauvé du couteau de ses oncles, embrassa la vie religieuse, et, en échange d'une couronne terrestre, obtint une couronne impérissable. C'est lui que l'Église honore sous le nom de saint Cloud, qui fut donné, en mémoire de lui, au village de Nogent-sur-Seine, où il avait cherché un refuge (526) (1).

Dès que le crime de Clotaire et de Childebert eut été consommé, la pieuse Clotilde, pénétrée d'une affliction profonde, fit rendre les honneurs funèbres aux restes de ses petits-fils, et passa le reste de ses jours dans l'aumône et la prière.

Thierry ne songea point à revendiquer sa part du royaume de Clodomir; il n'avait point de temps à perdre en demandes inutiles, et les circonstances lui semblaient enfin favorables à ses projets contre Hermanfried, roi de Thuringe. Il venait d'apprendre, en effet, qu'après une vieillesse déshonorée par des persécutions et par l'injuste supplice des patrices Boëce et Symmaque (525-526), Théodoric, roi des Ostrogoths, venait de mourir, laissant la couronne à son petit-fils Athalaric, âgé de dix ans. L'intervention de ce jeune prince, au profit de la Thuringe, n'était plus à craindre; et le roi d'Austrasie se détermina à donner un libre cours à sa vengeance, si longtemps retardée. Ayant ré-

(1) Cette date est contestée. Beaucoup d'historiens la reculent à l'an 532. Or, on ne voit pas pourquoi Clotaire et Childebert auraient laissé vivre pendant six ans encore les enfants qu'ils voulaient dépouiller. Nous avons cru devoir suivre la version la plus accréditée.

clamé le concours de son frère Clotaire, roi de Soissons, Thierry assembla les leudes du royaume de Metz, et leur dit avec colère : « Ressentez, je vous « prie, et mon injure et la mort de vos parents; « rappelez-vous que les Thuringiens vinrent autrefois « violemment attaquer vos pères, et leur firent « beaucoup de maux; que ceux-ci, leur ayant donné « des otages, voulurent entrer en paix avec eux, « et que les Thuringiens firent périr les otages par « divers genres de mort ; que ces barbares s'étant « de nouveau jetés sur nos pères, leur enlevèrent « tout ce qu'ils possédaient, suspendirent les enfants « aux arbres par le nerf de la cuisse, firent périr d'une « mort cruelle plus de deux cents jeunes filles, les « liant par les bras au cou des chevaux, qu'on for- « çait à coups d'aiguillons acérés à s'écarter chacun « de son côté, en sorte qu'elles furent déchirées en « pièces; d'autres furent étendues sur les ornières « des chemins et clouées en terre avec des pieux, « puis on faisait passer sur elles des chariots chargés; « et, leurs os ainsi brisés, ils les laissaient pour ser- « vir de pâture aux chiens et aux oiseaux. Maintenant « Hermanfried manque à ce qu'il m'a promis, et « semble tout à fait l'oublier : nous avons le droit de « notre côté; marchons contre nos ennemis avec « l'aide de Dieu! » Grégoire de Tours, qui nous a conservé ces détails tout empreints de la férocité des barbares, nous apprend que les Francs austrasiens n'hésitèrent pas à se joindre à leur roi et au roi de Soissons pour envahir le territoire de la Thuringe. Le jeune Théodebert fit partie de l'expédition (528).

Hermanfried, averti depuis longtemps du péril qui le menaçait, avait pris des dispositions habiles pour s'en garantir : il attendit ses ennemis dans une vaste plaine, et sur le front de son armée il avait fait creuser des fosses profondes, recouvertes de gazons et adroitement dissimulées. Ce stratagème réussit d'abord, et les premiers escadrons de la cavalerie franque se précipitèrent dans les trappes et dans les piéges qui protégeaient la ligne des Thuringiens. A la fin, les rois des Francs firent reconnaître le terrain avec précaution, tournèrent les positions de l'ennemi, et recommencèrent le combat avec avantage. Hermanfried et son armée, hors d'état de résister, prirent la fuite, et se rejetèrent dans le plus grand désordre du côté de l'Unstrudt, rivière qui n'était pas guéable. Ils y périrent presque tous, tués par les Francs ou noyés dans le fleuve, en essayant de le traverser à la nage. Cette victoire livra aux Francs le royaume de Thuringe, qu'ils désolèrent par des massacres et des dévastations, et qui fut ensuite réuni au royaume d'Austrasie (529-530). La reine Amalaberge, dont l'ambition avait été la première cause de cette guerre, réussit à fuir et à trouver un refuge chez son frère Théodat, qui, plus tard, régna sur les Ostrogoths.

Hermanfried, son mari, fut moins heureux, et il eut à expier le double fratricide dont il s'était naguère rendu coupable, avec l'assistance du roi d'Austrasie. Comme il cherchait un asile, il fut découvert, et Thierry lui fit dire d'être sans crainte, et de venir auprès de lui à Tolbiac, en deçà du Rhin, pour discuter des conditions de la paix. Hermanfried aurait

dû se défier de la parole du roi de Metz, son ancien complice, qu'il avait lui-même trahi. Pas plus que les Thuringiens, les Francs ne savaient rester fidèles à la foi jurée, et la perfidie était l'une de leurs armes les plus ordinaires. Hermanfried se rendit à Tolbiac, et fut, en apparence, cordialement reçu par Thierry; mais, peu de jours après, comme ils se promenaient ensemble sur les remparts de la ville, quelques Francs, de la suite du roi d'Austrasie, poussèrent Hermanfried et le précipitèrent dans les fossés, où il périt misérablement. De tels actes étaient communs chez les barbares, et n'inspiraient aucune surprise aux historiens contemporains (531).

Thierry ne se borna pas à attenter aux jours de son ennemi : l'exemple que Clovis avait donné, en mettant à mort tous les rois de sa race, le portait à tendre des piéges à ses propres frères et à les faire périr. Il résolut de commencer par le roi de Soissons. Ayant mandé à Clotaire qu'il avait d'importants secrets à lui communiquer, il le pria de se rendre auprès de lui. Clotaire, sans défiance, car la crédulité de ces barbares égalait à peu près leur perfidie, n'hésita pas à aller trouver son frère aîné et à s'aboucher avec lui. Or, comme il entrait dans la salle, il aperçut les pieds de quelques soldats que Thierry avait fait cacher derrière une tapisserie : sans paraître étonné ni surpris, il fit signe à ses leudes de venir le joindre, et leur arrivée soudaine déconcerta les projets de Thierry. Ce dernier ne songea alors qu'à redoubler de caresses et de marques d'amitié fraternelle, et il pressa Clotaire d'accepter, comme signe d'affection,

un magnifique bassin d'argent, vraisemblablement enlevé au trésor du roi de Thuringe. Clotaire le reçut, et manifesta sa reconnaissance avec une dissimulation égale à celle de son frère; puis, satisfait d'avoir déjoué la trahison du roi d'Austrasie, il revint sous sa tente, au milieu de son armée. Une circonstance digne de remarque, c'est que cette trahison, froidement calculée et non moins habilement déconcertée, ne troubla nullement la bonne harmonie entre les deux frères : les barbares n'y regardaient pas de si près. Un autre indice caractéristique des mœurs de ces hommes, c'est que Thierry, regrettant d'avoir été forcé de calmer les soupçons de son frère en lui faisant un riche don, essaya, par l'entremise de son fils Théodebert, d'obtenir la restitution du bassin d'argent livré à Clotaire : cette négociation eut un plein succès, et le rusé barbare redevint possesseur du présent. De pareils détails seraient puérils, s'ils ne tendaient à nous initier aux mœurs des rois mérovingiens.

Clotaire s'était déjà rendu odieux par ses mœurs dissolues : après avoir épousé Gonthieuc, veuve de son frère Clodomir, il gardait auprès de lui d'autres épouses et des concubines, demeurant en cela fidèle aux coutumes des Francs idolâtres. Il contraignit la fille de Berthaire, ancien roi de Thuringe assassiné par Hermanfried, de recevoir avec sa main le titre de reine des Francs de Soissons. Cette jeune princesse, dont on vantait la beauté, était encore plus célèbre par ses hautes vertus chrétiennes : comme on l'a vu plus haut, elle s'appelait Radegonde, et

c'est elle que l'Église honore comme l'une des plus glorieuses protectrices de la France. Elle subit à regret le douloureux honneur de la royauté, que lui décernait un homme teint du sang de sa propre race.

Pendant que Thierry guerroyait en Thuringe avec les armées et les leudes du royaume de Metz, une révolte éclata en Arvernie, province soumise à la domination de ce chef, et qui était administrée en son nom par le duc Basole, personnage d'origine gauloise. Celui-ci, qui paraît avoir appartenu à une famille de la cité des Lémovices (Limoges), ayant ajouté foi à une fausse rumeur et ayant cru à la mort de Thierry, prêta lui-même la main à une insurrection populaire dans le pays des Arvernes. On ignore quels furent les détails de ce soulèvement, mais tout indique qu'il fut étouffé à temps, et sans de grands efforts. On sait également qu'au lieu de faire périr dans les supplices le duc Basole, Thierry lui fit grâce de la vie, et se borna à le reléguer dans un monastère. Cette clémence inaccoutumée nous semble incompatible avec les habitudes du roi d'Austrasie : peut-être faut-il en conclure que, eu égard aux dispositions de la population arverne, Thierry jugea qu'il valait mieux s'abstenir de toute rigueur, et pacifier avant tout les esprits. Il est également vraisemblable que Basole fut remplacé par un Franc, dévoué aux intérêts de sa nation ; mais c'est un fait digne d'attention que, vers cette époque, la plupart des ducs et des comtes préposés par les rois mérovingiens au gouvernement des villes et des cantons d'Aquitaine

appartenaient à la race gallo-romaine, et non à celle des conquérants. De toutes les contrées gauloises qui subissaient le joug des Francs, l'Arvernie était celle qui le portait avec le plus de répugnance. Childebert, frère de Thierry, ne l'ignorait pas, et il travaillait, par de sourdes menées, à se concilier les habitants de cette province, à flatter leurs habitudes nationales, et à les détacher du royaume d'Austrasie pour les attirer sous ses propres lois. Dès qu'il eut appris le soulèvement provoqué par le duc Basole, il se dirigea en toute hâte sur le pays des Arvernes, et on l'entendit répéter plusieurs fois : « Oh ! que je voudrais la voir de mes propres yeux cette Limagne « des Arvernes, que l'on dit si agréable ! » Son attente fut promptement déçue, et la pacification de la province, opérée par les lieutenants de Thierry, ne lui laissa d'autre ressource que de porter ailleurs ses convoitises aventureuses. Thierry affecta d'ignorer les projets et les tentatives de son frère : il dissimula, et attendit.

Une guerre s'éleva entre Childebert et les Wisigoths. Amalaric régnait sur ces derniers peuples depuis la mort du célèbre Théodoric, son aïeul maternel et son tuteur : ainsi qu'on l'a vu plus haut, il était fils d'Alaric II, tué par Clovis à la bataille de Vouglé, si funeste à la puissance de la nation wisigothe dans la Gaule méridionale. Pour se mettre à l'abri de l'attaque des Francs, il avait sollicité et obtenu la main de Clotilde, fille de Clovis, et sœur des rois Childebert et Clotaire.

Digne de sa mère, cette princesse professait la foi

catholique, et refusa d'abjurer sa religion pour embrasser l'hérésie arienne, à l'exemple des rois wisigoths. Amalaric mit tout en œuvre pour vaincre la généreuse résistance de Clotilde; et, ne pouvant fléchir sa résolution, il eut l'insigne lâcheté de susciter contre elle la populace de Narbonne, sa ville capitale, et de l'abandonner aux outrages et aux injures de cette multitude grossière. Clotilde souffrit ces insultes avec résignation, et demeura fidèle à la foi. Cependant Amalaric osa pousser plus loin l'insolence, et ne craignit pas de frapper au visage et de blesser grièvement la fille de Clovis. Clotilde ne pouvant endurer davantage ces coupables traitements, et ne sachant comment tromper la surveillance dont elle était entourée, se borna à faire parvenir secrètement à Childebert un mouchoir teint de son sang, et son frère comprit ce que signifiait ce message.

Il marcha en toute hâte sur la Septimanie, à la tête de l'armée qu'il avait inutilement rassemblée pour conquérir le pays des Arvernes. Amalaric, averti de l'approche des Francs, équipa quelques vaisseaux et réunit des troupes. Après une bataille longue et meurtrière, Narbonne tomba au pouvoir de Childebert; et Amalaric, se voyant perdu, se dirigea en toute hâte vers le port de mer où il avait fait disposer sa flotte, en vue d'assurer sa fuite. On dit qu'il fut tué en chemin par les Francs, tandis que l'historien Procope affirme qu'il périt sous les murs de Narbonne et pendant le combat. L'opinion la plus vraisemblable, parce qu'elle s'appuie sur le témoignage des historiens goths, est qu'il réussit à se sauver en Espagne avec

ses trésors, mais que, s'étant rendu méprisable aux Wisigoths, il périt de leurs propres mains. Les mêmes écrivains attribuent, avec beaucoup de vraisemblance, sa mort à Theudis, l'un des grands de sa nation, qui avait exercé pendant plusieurs années les fonctions de tuteur du roi, et qui avait cru le moment propice pour le faire périr et usurper la couronne. Ces sanglantes tragédies se reproduisent à chaque page dans l'histoire des dynasties barbares du sixième siècle. Elles ne surprenaient ni les contemporains ni la postérité : on aurait dit que mourir de mort violente était alors la condition ordinaire des rois et la compensation naturelle des splendeurs monarchiques.

Childebert, après sa victoire, franchit les Pyrénées à la tête des Francs, et se porta jusque sous les murs de Barcelone. Tout indique que les Wisigoths, revenant à la charge, le contraignirent de se replier dans ses domaines de la Gaule, et d'abandonner ses projets contre l'Espagne et la Septimanie. Ce qui est certain, c'est que cette province continua d'être soumise aux Wisigoths, et qu'elle n'eut à souffrir qu'une courte période d'invasion et de pillage. Childebert, cependant, reconquit l'Albigeois, dont les Goths s'étaient autrefois rendus maîtres et qui dépendait du royaume de Paris. Il ramena ensuite, avec honneur, sa sœur Clotilde dans le pays des Francs; mais cette princesse mourut en route des souffrances qu'elle avait supportées pour la foi. On l'inhuma pompeusement à Paris auprès des restes mortels de Clovis, son père. Les immenses richesses dont Childebert avait dé-

pouillé les églises ariennes furent consacrées à orner et à embellir les autels catholiques du royaume de Paris : le reste du butin fut partagé entre le roi et ses gens de guerre.

L'année suivante (532) offrit à Thierry, roi de Metz, l'occasion qu'il épiait de se venger des Arvernes, et il se hâta de la saisir. Pendant que les préoccupations guerrières de Childebert et de Clotaire se détournaient sur les Burgondes dont ils convoitaient les États, Thierry se dit que l'instant était favorable pour châtier rudement l'Arvernie, et la dissuader de vouloir, à l'avenir, secouer la domination austrasienne. Cependant les Francs du royaume de Metz faisaient entendre des murmures, et demandaient à Thierry de s'unir à Childebert et à Clotaire, et d'envahir avec eux les provinces de Gondemar, roi des Burgondes; ils allaient jusqu'à le menacer, en disant : « Si tu ne « veux point aller avec tes frères en Burgondie, nous « te laisserons ici, et nous les suivrons à la guerre. » Thierry, qui n'attendait que d'avoir le prétexte de leur impatience, répondit à ses leudes : « Suivez-moi « plutôt en Arvernie, et je vous y mènerai. C'est un « pays où vous trouverez de l'or, de l'argent, des vê- « tements, selon la nature de votre cupidité; où vous « amasserez en abondance des troupeaux et des es- « claves sans nombre : suivez-moi seulement, et ne « marchez pas avec les autres. » A ces conditions, les Francs-Austrasiens consentirent à demeurer fidèles à Thierry, et à envahir sous ses ordres le pays des Arvernes. On voit, par les détails que nous venons de mentionner, jusqu'à quel point la royauté austra-

sienne était encore dominée et gênée dans ses allures par les droits et les priviléges des Francs. Cette lutte engagée entre Thierry et ses leudes rappelle très-exactement la condition des rois chez les vieux Germains, telle que nous la dépeint l'impérissable récit de Tacite : la double réaction du christianisme et des mœurs romaines ne l'avait point encore sensiblement modifiée.

Or, tandis que Clotaire et Childebert dirigeaient leurs armées contre le roi des Burgondes, Thierry et ses leudes d'Austrasie envahirent le pays des Arvernes : cette riche province fut livrée au fer et à l'incendie, partout où l'armée franque porta ses pas. Thierry mit le siége devant la capitale qui avait fermé ses portes, moins pour résister que pour avoir le temps de faire appel à la miséricorde du roi de Metz. Les habitants et leur évêque, saint Quintien, au lieu de songer à se défendre, demeuraient prosternés au pied des autels, et priaient Dieu de changer le cœur de Thierry, et d'y faire naître la clémence ; on ne voyait sur les remparts d'autre armée que les processions de prêtres, de femmes et de vieillards, implorant le Seigneur, et étendant vers le camp du roi leurs mains suppliantes. Cependant Thierry demeurait implacable, et disposait tout pour l'entière destruction de la cité. Grégoire de Tours raconte que l'intervention divine sauva Clermont. Au milieu de la nuit, dit le saint évêque, pendant que le roi dormait, il eut un songe ou une vision dont il fut tellement épouvanté, qu'il s'enfuit de sa tente tout hors de lui, et se mit à courir au hasard. L'un de ses

leudes qui l'interrogea ayant appris le motif de sa frayeur, lui répondit : « Nous avons affaire à un saint ! « tous ces martyrs dont les églises entourent cette ville « sont des murailles plus fortes que celles que vous « voulez renverser. » Thierry revint alors sur ses pas, résolu d'épargner la ville, et renonça à envoyer en exil saint Quintien. Il fit plus : après avoir levé le siége, il ordonna à son armée de respecter le territoire de Clermont dans un rayon de sept milles, à partir des murailles. Par malheur pour la province, le pardon du roi ne s'étendit pas au delà ; et plusieurs places, successivement assiégées, tombèrent au pouvoir des Francs, qui les pillèrent ou les livrèrent aux flammes. Les riches vallées de l'Allier et de la Loire furent en proie à d'affreux ravages ; les Austrasiens n'épargnèrent ni les monastères ni les églises, et ils détruisirent de fond en comble le célèbre monastère d'Iciodore, l'un des plus anciens de la Gaule. L'église de Saint-Julien de Brive (Brioude), encore plus renommée chez les chrétiens, fut pillée et profanée ; mais la colère du ciel punit miraculeusement les principaux auteurs de ces attentats. Le château de Lovolâtre, situé sur une hauteur, était la forteresse la plus considérable de la contrée ; les Francs, qui s'étaient ménagé des intelligences dans la ville, y entrèrent par surprise, la détruisirent, et emmenèrent en servitude ceux des habitants qu'ils ne massacrèrent pas. S'étant jetés dans les vallées où la Dordogne prend sa source, ils agirent avec la même fureur, et ne rencontrèrent de résistance sérieuse qu'à Mériolac (Chastel-Merliac), place alors célèbre et réputée imprenable, et qu'ils contrai-

gnirent à capituler, moins par force ouverte que par stratagème. Ces diverses expéditions militaires, entreprises et poursuivies à la manière des barbares, couvrirent de cendres, de sang et de ruines, les magnifiques campagnes de l'Arvernie. Quand cette province eut été ainsi ravagée et replacée sous le joug, Thierry la quitta pour retourner en Austrasie, et donna aux Arvernes pour gouverneur, en s'éloignant, son oncle maternel le duc Sigewald, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à piller et à désoler leur pays.

Vers le même temps éclata la révolte de Mundéric, l'un des principaux leudes de Thierry, et qui se prétendait issu de la race chevelue. Cet homme parcourait les campagnes, appelait à lui les paysans, leur disait qu'étant fils de Clovis il avait droit à la royauté; et de jour en jour il parvenait à accroître le nombre de ses partisans. Ainsi l'on voit que, jusque dans leurs révoltes, les Francs ne cessaient de reconnaître les droits de la famille mérovingienne. On ne connaît pas avec certitude le pays qui servit de théâtre à l'insurrection provoquée par Mundéric : les chroniques indiquent une ville forte, appelée Victoriac, qui aurait été son lieu de refuge ou sa place de guerre; et ce nom, qui répond à celui de Vitry, se rapporte également à deux localités situées l'une en Arvernie, l'autre sur la Marne. L'opinion la mieux accréditée est que Mundéric provoqua des soulèvements en Austrasie, dans la Champagne moderne, et non sur les bords de l'Allier : dans ce système, il aurait mis à profit l'éloignement de Thierry et de ses principaux leudes, alors occupés à guerroyer en Arvernie ou chez

les Wisigoths. Quoi qu'il en soit, Mundéric se proclamait membre de la race chevelue, et à ce titre réclamait sa part de la royauté. Peut-être était-il fils de l'un des rois de Cambrai ou de Cologne que Clovis avait mis à mort, et avait-il quelque droit à revendiquer leur héritage. « Je ne dois rien à Thierry, osait-« il dire ; je suis roi aussi bien que lui. Je rassemblerai « mes peuples et je recevrai leurs serments, afin que « Thierry sache que j'ai le droit de régner. »

Thierry savait, par l'exemple de Clovis son père et par l'histoire des fils de Clodomir, comment les rois francs traitaient leurs rivaux ou leurs compétiteurs. Il invita Mundéric à venir auprès de lui, afin de discuter leurs droits réciproques; et c'était, en quelque sorte, admettre la légitimité de ses prétentions. Mundéric ne se laissa pas prendre à ce piége, et se borna à répondre aux envoyés de Thierry : « Allez dire à « votre maître que je suis roi aussi bien que lui (1). »

Une armée austrasienne marcha contre Mundéric, le contraignit de se renfermer dans Victoriac, et l'y tint étroitement assiégé. Vers le huitième jour, Thierry eut de nouveau recours à la ruse pour se défaire de son rival ; il envoya auprès de lui l'un de ses affidés, nommé Arégésile, lui disant : « Tu vois que le traître « Mundéric triomphe dans sa révolte. Va le trouver; « fais-lui tous les serments qu'il exigera, pour le dé-« terminer à te croire et à te suivre. Une fois qu'il « sera dehors, tue-le, et que sa mémoire soit effacée « de notre royaume (2). »

(1) *Quia rex sum sicut ille.* (Greg. Tur., *Hist.*, *III*, 14.)

(2) *Interfice eum, et dele memoriam ejus a regno nostro. Id.*, *ibid.*)

Arégésile n'était point sans doute à son début en fait de perfidie : il réussit à s'introduire dans la ville auprès de Mundéric, et il multiplia si bien les serments et les promesses sacrées, qu'il détermina le rebelle à se rendre auprès de Thierry et à se soumettre, sous condition d'avoir la vie sauve. A peine l'un et l'autre étaient-ils sortis des murs de Victoriac, que, sur un signe d'Arégésile, des soldats apostés se jetèrent sur Mundéric. Celui-ci, qui était sur ses gardes, eut le temps de tuer de sa main le traître et quelques-uns de ses affidés; mais bientôt il périt lui-même, accablé par le nombre, et ses partisans rentrèrent dans le devoir (532). Peu de temps après, Thierry fit mettre à mort le duc Sigewald, l'un de ses parents et l'un de ses leudes, celui-là même qu'il avait chargé d'administrer l'Arvernie après la conquête de cette province. Sigewald s'était rendu odieux par ses exactions et ses injustices mais il est vraisemblable que ce ne fut point là la cause de sa mort, et qu'il ne périt que pour avoir, à son tour, développé outre mesure sa richesse et sa puissance, et donné ombrage au roi d'Austrasie. Jusqu'à son dernier jour, nous verrons la royauté mérovingienne, comprimée et mal assise dans les contrées de la Gaule orientale, lutter avec les grands, et travailler à se défendre par des assassinats ou des meurtres.

Childebert et Clotaire avaient entrepris de subjuguer les Burgondes, et déjà leurs armées réunies avaient franchi la frontière des États de Gondemar (533) : mieux concertée que les précédentes, cette campagne fut plus heureuse. Les Francs des royaumes de Paris

et de Soissons occupèrent plusieurs places importantes, et se rendirent maîtres d'Autun : cependant les Burgondes résistèrent longtemps, et ne cédèrent qu'accablés par le nombre. Dans une bataille décisive, sur laquelle l'histoire ne nous a transmis aucun détail, Gondemar fut vaincu, et son royaume fut partagé entre les rois francs. Comme Thierry obtint une portion considérable de ce territoire, on doit en conclure que, vers la fin de la guerre, il s'était à son tour déterminé à joindre ses armées à celles de ses frères, et que son intervention détermina promptement la chute de Gondemar. Quant à ce dernier, les chroniqueurs ne s'accordent pas en racontant ce qu'il advint de lui : les uns disent qu'il prit la fuite, d'autres qu'il fut fait prisonnier; mais aucune mention de sa mort n'est venue jusqu'à nous, et l'on ne saurait affirmer qu'il périt en captivité ou en exil (534).

Durant le cours de ces événements (533-534), les rois d'Austrasie et de Soissons n'ayant plus à craindre le redoutable génie de Théodoric, s'étaient mis en devoir de ranger sous leur domination diverses parties de l'Aquitaine que les Ostrogoths n'avaient point encore restituées aux Francs, et dont cependant ils s'étaient injustement emparés après la mort de Clovis. C'étaient les régions des Cévennes et celles qui forment le bassin de l'Aveyron. Gonthaire, fils du roi de Soissons, commandait les contingents fournis par Clotaire; Théodebert, fils de Thierry, avait sous ses ordres les Francs-Austrasiens. Gonthaire renonça (on ignore par quel motif) à continuer la guerre, et Théodebert se chargea de la mener à fin et de tenir tête aux ar-

mées des Goths. Après avoir enlevé à ces barbares toutes les villes qu'ils possédaient encore au delà du Rhône, il entra dans la Septimanie, prit quelques places fortes, et se crut en état de chasser les Ostrogoths de la Provence. Il avait trop présumé de ses forces, et, vaincu devant Arles, il fut rejeté sur la rive droite du Rhône avec les débris de son armée. Une fois rentré dans le pays des Arvernes, il s'y maintint, et s'attacha à garder les conquêtes qu'il avait faites depuis le commencement de la guerre. Les chroniqueurs mérovingiens ajoutent qu'une des raisons qui retarda son retour en Austrasie fut la passion que lui avait inspirée une femme gauloise d'origine noble, et qui s'appelait Deutérie. Bien que cette femme fût déjà mariée et mère, Théodebert ne craignit pas de l'épouser, n'imitant que trop en cela les mœurs des rois barbares, et secouant comme eux le joug de la loi chrétienne chaque fois qu'elle gênait ses passions ou ses convoitises.

Mais un événement grave le détermina enfin à reparaître en Austrasie : son père Thierry était atteint d'une maladie mortelle, et, pendant qu'il s'éteignait au milieu de ses leudes de la cour de Metz, Childebert et Clotaire disposaient tout pour s'emparer de son héritage, et traiter Théodebert comme les enfants de Clodomir. Théodebert, instruit des projets de ses oncles, ne leur laissa pas le temps de les accomplir. Il accourut en Austrasie, à temps pour fermer les yeux de son père, et pour faire échouer les complots des rois de Paris et de Soissons, qui, intimidés par sa présence et son courage, cessèrent de lui disputer la

couronne d'Austrasie (534). Les chroniques mérovingiennes ajoutent que Théodebert fut soutenu par ses leudes, et qu'il acheva d'apaiser ses oncles en leur donnant de riches présents (1). Ces incidents caractérisent la royauté barbare, et nous la montrent, en quelque sorte, légitime et précaire, puissante par les leudes, et dépendante de leurs caprices (2).

(1) *Sed ille, muneribus placatis (avunculis), a leudibus defensatus est.* (Greg. Tur., lib. III., c. 23.

(2) Les savants ont commenté ces incidents, et ont cherché à y voir la preuve que la royauté mérovingienne était héréditaire dans un sens absolu. Voici à cet égard ce que dit M. de Foncemagne, dont le Mémoire fait partie du Recueil de l'Académie des inscriptions :

« Thierry Ier, à qui le royaume d'Austrasie était échu, tomba dangereusement malade en 534. Théodebert, son fils, était alors en Aquitaine ; ses amis l'exhortèrent à presser son retour : *Si vous n'arrivez au plus tôt,* lui mandaient-ils, *vous devez craindre que vos oncles ne vous ferment pour jamais l'entrée de l'Austrasie, et ne vous mettent hors d'état de revenir parmi nous.* On ne fait point envisager à Théodebert qu'il est important pour lui, dans la circonstance de la maladie de son père, de se montrer au peuple dont il a intérêt de réveiller l'attention en sa faveur ; on ne l'avertit point que, dans le cas de la vacance du royaume, une plus longue absence pourrait lui faire tort auprès des Austrasiens ; que des concurrents habiles unissent déjà leur crédit pour lui donner l'exclusion, ménagent de loin la bonne volonté des grands, et s'assurent des suffrages de la multitude, etc. Théodebert avait seulement à craindre que ses oncles n'envahissent son royaume en son absence, et que, pour se maintenir en possession, ils ne le fissent assassiner en chemin, ou renfermer dans un monastère, etc. Théodebert ne régna donc que parce que son royaume faisait partie de la succession paternelle. »

Ce raisonnement semble concluant ; mais M. de Foncemagne explique ensuite fort mal l'intervention des leudes. Il traduit ces mots, *a leudibus defensatus est*, par ceux-ci : *il trouva un puissant secours dans la fidélité de ses vassaux*, ce qui est une traduction par trop libre. Théodebert fut *soutenu par ses leudes*, c'est-à-dire que les Francs maintinrent son droit et le firent respecter. Leur intervention avait donc une grande autorité politique ; elle était comme une élection indirecte, comme la confirmation

Théodebert était âgé de trente ans. A peine roi d'Austrasie, il manda Deutérie à la cour de Metz, et lui accorda solennellement le titre et les honneurs de reine des Francs, répudiant, pour en venir là, sa fiancée légitime Wisigarde, fille du roi des Lombards. Sept ans après, Deutérie se rendit coupable d'un crime plus odieux peut-être que tous ceux dont les chroniques mérovingiennes nous ont transmis le récit. S'étant aperçue que sa propre fille, née de son premier époux, grandissait, et attirait par sa beauté naissante les regards de Théodebert, elle plaça cette enfant sur un char traîné par deux taureaux furieux, qui, du haut du pont de Verdun, la précipitèrent dans la Meuse. Ce lâche assassinat fit succéder dans l'âme de Théodebert, à l'amour coupable qu'il éprouvait, une aversion ouverte pour Deutérie, et la reine légitime fut rappelée.

Il ne paraît pas que les oncles de Théodebert aient essayé de lui disputer de nouveau la couronne. Childebert, au contraire, chercha à contracter avec lui une alliance durable, et, ne pouvant le déposséder, voulut s'en faire un défenseur et un appui contre l'ambition inquiète et cruelle de Clotaire. « Viens me « trouver, lui mandait-il ; je n'ai point d'enfants, et je « veux te traiter comme un fils. » Il tint parole. « En « effet, dit Grégoire de Tours, il l'enrichit de tant « de présents qu'il excita l'admiration de tout le monde. « De tous les biens, armes, habits et autres ornements « qui conviennent à un roi, il lui en donna trois

d'un principe, comme auxiliaire d'un droit reconnu aux forts, contesté aux faibles.

« paires, et autant de paires de chevaux et de cou-
« pes (1). » La naïveté de ces détails nous rappelle encore les antiques scènes de *l'Odyssée*. Toutes les périodes barbares se ressemblent.

« Théodebert, dit le saint chroniqueur, se rendit
« grand et remarquable en toutes sortes de vertus ;
« car il gouvernait ses États avec justice, respectait
« les prêtres, enrichissait les églises, secourait les
« pauvres, et, plein de compassion et de bonté, faisait
« des heureux par la multitude de ses bienfaits. Il
« remit généreusement aux églises d'Arvernie tous
« les tributs dont elles étaient redevables au fisc (2). » Les faits que nous avons déjà esquissés attestent que ce portrait est un peu flatté ; mais il fallait pardonner quelques sympathies exagérées en faveur d'un prince qui mettait les églises et les pauvres à l'abri de la violence des barbares. Il est certain que Théodebert fut le plus grand et le plus capable de tous les rois mérovingiens, sans excepter son aïeul Clovis : ce fut lui qui porta le plus loin la terreur de son nom et la domination des Francs. Hardi et intrépide comme les chefs de sa race, s'il hérita de leur duplicité et trop souvent de leurs vices, du moins pour ses sujets des deux races, pour les Gaulois et les Francs, se montra-t-il animé de douceur et de justice; et la Gaule, en le saluant comme un soldat illustre, n'eut-elle pas à le craindre comme un maître avare et un capricieux tyran.

Le nouveau roi d'Austrasie et son oncle Childebert

(1) Greg. Tur., lib. III, c. 24.
(2) *Id.*, *ibid.*, c. 25.

tournèrent leurs forces contre le roi de Soissons, le prirent au dépourvu, et le rejetèrent, fugitif avec ses leudes, dans la forêt d'Arlaune, sur les bords de la Seine, où il se retrancha à la hâte derrière des abatis. Sa perte semblait certaine; mais une effroyable tempête assaillit les troupes de Childebert et de Théodebert, dispersa ou fit périr les hommes et les chevaux, et épargna l'armée de Clotaire. Les rois de Paris et d'Austrasie, épouvantés de cet orage, crurent y reconnaître que Dieu se déclarait en faveur du roi de Soissons, et leur commandait de renoncer à la guerre. Saint Grégoire de Tours attribue cet événement miraculeux aux prières de sainte Clotilde, veuve de Clovis. Quoi qu'il en soit, Clotaire, échappé aux menaces de ses ennemis, demeura possesseur paisible de ses provinces, et Théodebert entraîna, du côté de l'Italie, les leudes et les guerriers austrasiens et burgondes, rangés sous ses ordres, et dont il fallait à tout prix occuper l'humeur aventureuse.

La puissance des Ostrogoths en Italie était bien déchue depuis la mort de Théodoric, et à l'époque où le jeune Athalaric, petit-fils de ce prince, régnait sous la tutelle de sa mère Amalazonthe. Les Ostrogoths s'indignaient d'obéir à une femme, alors même que la régente était fille du grand Théodoric. Amalazonthe eut à déjouer plusieurs conspirations, et à sévir contre les coupables : pour surmonter ces difficultés et ces haines, elle résolut de se ménager l'appui et le concours de l'empereur Justinien, qui régnait en Orient. Justinien fut ravi des ouvertures qui lui furent faites de la part de la régente d'Italie; il entre-

vit que des circonstances allaient surgir qui le mettraient en mesure d'intervenir dans les affaires des Goths, et de faire rentrer peu à peu sous le protectorat de l'empire les diverses contrées que ces barbares avaient envahies depuis un siècle : non-seulement il écrivit à Amalazonthe qu'à tout événement elle trouverait un asile à Constantinople, mais il la pria de s'y rendre au plus vite et s'y mettre en sûreté. Amalazonthe demanda qu'il lui fût permis de s'arrêter à Épidamne (Durazzo), ville maritime située sur le golfe Adriatique, à l'extrémité de la Macédoine. Justinien y consentit volontiers, et lui fit préparer un palais. Forte de cet appui, la régente d'Italie disposa tout pour se ménager des moyens d'évasion, en cas de revers; puis elle redoubla de vigueur à l'égard de ses ennemis, et gouverna d'une manière absolue ses peuples et son fils lui-même. Cette politique ne fut pas heureuse : Amalazonthe irrita ses sujets, et perdit l'affection d'Alaric. Ce dernier étant mort par suite de ses débauches précoces, Amalazonthe, au lieu de se réfugier en Orient, où Justinien se lassait de l'attendre, fit élire roi des Ostrogoths un des principaux du royaume, nommé Théodat et parent de Théodoric : elle mit pour condition secrète à cette élection que Théodat, bien que roi aux yeux des peuples, lui abandonnerait en réalité l'influence et la direction réelle des affaires. Théodat, ambitieux vulgaire et timide, promit tout ce qu'on voulut; mais à peine eut-il été nommé roi, qu'il fit arrêter sa bienfaitrice et la fit reléguer dans une forteresse, en Toscane, au milieu du lac de Bolsena. Plus tard, il la fit mettre

à mort, nonobstant la haute protection que l'empereur Justinien accordait à cette infortunée princesse. D'autres récits font connaître que cette protection, en dépit des apparences, n'avait rien de sincère, et que Justinien, se croyant bercé d'un faux espoir par Amalazonthe, et jugeant qu'il viendrait plus sûrement à bout de Théodat, détermina en secret celui-ci à faire périr sa prisonnière.

Cette duplicité était dans les mœurs de la cour d'Orient, à qui rien ne coûtait, en fait de trahison et de perfidie, lorsqu'il fallait faire réussir une entreprise. A peine Amalazonthe eut-elle rendu le dernier soupir, que Justinien affecta de s'indigner et de demander vengeance. Théodat, non moins lâche que cruel, désavoua son crime et protesta qu'il était innocent de la mort d'Amalazonthe, n'y ayant souscrit que contraint par la force et malgré lui. Les rois barbares se montraient les dignes émules des Grecs.

Quoi qu'il en soit, Justinien avait enfin un prétexte pour chasser les Goths de l'Italie; la mort d'Amalazonthe lui permettait de se poser en vengeur des opprimés. Fier des victoires que son lieutenant Bélisaire venait de remporter sur les Vandales d'Afrique, il entreprit d'étendre sa domination en Occident et de reconquérir la souveraineté des provinces sur lesquelles pesait encore le joug des Ostrogoths. Dans cette intention, il jeta les yeux sur les Francs, désormais établis en maîtres sur le sol de la Gaule, et il sollicita leur concours et leur alliance (535). Tandis qu'il attendait le résultat de ces négociations, il fit envahir la Dalmatie par une armée aux ordres de Mundus, l'un

de ses généraux; et il prescrivit à Bélisaire d'occuper de vive force la Sicile, à l'aide de quelques forces qu'il ramenait de la province d'Afrique, théâtre récent de ses triomphes.

Les Ostrogoths, d'abord vaincus en Dalmatie, parvinrent à s'y maintenir et à balancer les efforts des soldats de Justinien; ils furent moins heureux en Sicile. Cette riche province tomba au pouvoir de Bélisaire, et ce fut à peine si la ville de Palerme osa opposer quelque résistance.

Amalazonthe était nièce de Clovis, et proche parente des rois de Soissons, de Paris et d'Austrasie : ce fut le prétexte que choisirent ces princes pour déclarer la guerre à Théodat et aux Ostrogoths. Théodat se montra fort alarmé en apprenant que des alliés si redoutables allaient unir leurs forces à celles de Bélisaire; il prit quelques mesures pour mettre la Provence à l'abri d'une attaque, et il envoya aux rois francs des ambassadeurs chargés d'acheter la paix au prix des plus riches présents. Cette lâche politique indigna les Ostrogoths, qui se soulevèrent contre Théodat, le mirent à mort, et élurent pour chef de leur nation Vitigès, homme d'une naissance obscure, mais guerrier déjà illustre (536).

Vitigès était doué d'une perspicacité trop grande pour ne pas voir que les Ostrogoths étaient hors d'état de tenir tête aux armées de Justinien et à celles des rois francs; il imposa silence aux susceptibilités de son peuple, et fit comprendre à tous qu'avant de faire la guerre à l'empire d'Orient et à Bélisaire, il importait de détourner l'orage qui, par delà

les Alpes, se formait contre l'Italie. Il continua donc d'offrir aux rois francs des terres et des trésors, s'ils consentaient à renoncer à leur entreprise; mais dans l'intervalle les envoyés de Justinien, ayant remis aux rois francs de magnifiques dons, réussirent à acheter leur fidélité. Les négociations de Vitigès échouèrent, et la balance pencha du côté du plus riche. Après un demi-siècle de domination sur le sol de la Gaule, les Francs étaient toujours ce qu'avaient été leurs ancêtres sous Constantin et sous Théodose : désireux de batailles et avides de pillage, ils étaient les auxiliaires naturels des monarchies étrangères en état de leur fournir une haute paye et de leur promettre des occasions de gloire. Ce fut vers l'an 538 que, réunis à Justinien contre la puissance des Goths, ils commencèrent la série de leurs guerres en Italie, guerres célèbres et sanglantes, trop souvent fatales à nos ancêtres, et qui, dès l'origine, établirent cet axiome historique, plus spécieux que vrai, que *l'Italie est le tombeau des Français*. Avant de franchir les Alpes pour coopérer aux efforts de Bélisaire, ils eurent recours à une étrange ruse, au moyen de laquelle ils se dispensèrent de rendre à Vitigès ses trésors et ses dons de toute nature. Ils envoyèrent au secours de ce roi des Ostrogoths dix mille Burgondes, leurs auxiliaires et leurs sujets, par droit de conquête, se réservant de les désavouer, et de déclarer aux Grecs que ces Burgondes, indisciplinés, s'étaient rendus en Italie malgré leurs ordres (538). Cette politique double valut aux Francs la Provence, que leur céda Vitigès et que les rois mérovingiens se partagèrent.

Cependant Bélisaire avait envahi la région méridionale de l'Italie, et venait de se rendre maître par les armes des villes de Cumes et de Naples. Aidé du pape Silvère et des principaux citoyens de Rome, il entra dans cette ville sans coup férir, et en prit possession au nom de l'empereur d'Orient : vers le même temps il occupa militairement le Samnium, la Pouille et la Calabre, et prit des dispositions pour mettre Rome à l'abri des attaques de Vitigès.

Les rois qui gouvernaient les tribus franques et les provinces gauloises remirent à Théodebert, l'un d'entre eux, la mission difficile qui consistait à guerroyer en Italie, et à servir aussi bien qu'à trahir en même temps les deux causes, pour ne songer qu'aux occasions de faire du butin ou de conquérir des villes. Théodebert était le plus brave, le plus jeune, et le plus capable d'exécuter des entreprises hardies : c'était lui qui commandait aux peuplades franques les plus nombreuses, à celles qui, toujours en contact avec la Germanie, n'avaient point encore subi l'influence des mœurs gauloises, de l'amour du bien-être ou du repos. Sous ses ordres combattaient les tribus germaniques rattachées à la ligue des Francs, et qui, selon toute apparence, n'avaient point encore été entièrement converties à la foi chrétienne. Ayant vendu ses services aux Goths et aux Romains en même temps, Théodebert se proposait de les tromper les uns comme les autres, de les aider à s'entre-détruire, de tomber ensuite sur les débris des vainqueurs et des vaincus, et d'asseoir la domination des Francs en Italie. En attendant, il feignait d'être l'ami le plus

fidèle et le plus dévoué sur lequel pût compter Justinien; il acceptait l'adoption honorifique que lui décernait cet empereur, et en lui écrivant il l'appelait du titre affectueux de père.

Vers l'an 539, Théodebert entra en Italie à la tête d'une armée que les historiens évaluent à plus de cent cinquante mille combattants; et, tout en s'avançant dans les vallées qui s'étendent au midi des Alpes, il dissimulait ses intentions assez adroitement pour donner le change à Vitigès et à Bélisaire; mais dès qu'il fut arrivé sur le pont de Pavie, qui lui assurait le libre passage du Pô, il cessa de feindre, et attaqua, presque en même temps, le camp des Ostrogoths et celui des lieutenants de Justinien : les deux armées, ainsi trahies et surprises, se retirèrent précipitamment devant Théodebert, et abandonnèrent aux Francs l'Italie septentrionale.

Or, tandis que les barbares campaient encore sur les ruines de Milan, détruite de fond en comble depuis un an par les Ostrogoths et les Burgondes, Bélisaire avait mis le siége devant les villes de Fiesoli et d'Osme, toutes deux au pouvoir de Vitigès, bien fortifiées, et défendues par de nombreuses garnisons. De leur côté, les Francs de Théodebert surprirent et saccagèrent la Ligurie et la ville de Gênes. A la nouvelle de leur trahison subite, Bélisaire prit des mesures pour mettre ses troupes à l'abri des attaques de Théodebert, et pour renforcer le corps d'armée qui assiégeait Fiesoli; il adressa ensuite au roi d'Austrasie une lettre à la fois empreinte de mépris et de colère : « Je crois, noble Théodebert, lui mandait-il, que le

« mensonge est un acte indigne d'un chef renommé « par son courage, et qui commande à tant de nations : « mais violer un traité auquel on a souscrit et que « l'on a confirmé par serment, c'est une conduite qui « n'appartient pas même au dernier des hommes. « Or, c'est là, à coup sûr, ce que tu viens de faire, toi « qui, après avoir pris l'engagement de combattre avec « nous contre les Goths, n'as pas craint d'abord de « rester neutre, et de pousser ensuite l'audace jusqu'à « porter les armes contre nous. N'oublie pas, prince, « que tu te rends coupable de ce crime envers un « grand empereur qui ne tardera pas à te punir de « cet outrage, et qui en aura le pouvoir. Que chacun « se contente de ce qu'il possède, et ne s'expose point, « en usurpant injustement ce qui appartient aux « autres, à se voir dépouillé lui-même de ce qu'on « ne lui contestait pas (1). »

Théodobert aurait sans doute marché en avant, sans se préoccuper de ces menaces ; mais il ne tarda pas à se voir dans la nécessité de suspendre ses mouvements offensifs. En quelques mois, les Francs-Austrasiens rangés sous ses ordres avaient livré toute l'Italie transpadane et l'ancienne Gaule cisalpine aux plus horribles ravages; ils avaient tout détruit par le fer et le feu, n'épargnant ni les palais, ni les chaumières, ni les récoltes, ni les greniers, et préparant,

(1) « *Sic sentio, eximie Theodeberte, virum virtute præditum, cum-« que imprimis qui tot nationibus imperet, dedecere mendacium ; pac-« torum autem contemptum cum jurisjurandi, quod litteris testatum sit, « violatione conjunctum, ne infimæ quidem sortis hominibus convenire. « Hæc certe scis a te peccari,* etc. » Procop., cap. 25.

avec l'insouciance naturelle aux barbares, la famine et les maladies aux vainqueurs, aussi bien qu'aux populations vaincues. Vainement donc les Francs amassèrent-ils d'immenses trésors par le pillage; vainement, à l'étonnement de l'histoire et au mépris du christianisme, cherchèrent-ils à se rendre favorables les dieux de la Germanie, en immolant et en précipitant dans les flots du Pô des femmes, des enfants, victimes humaines dont le supplice faisait horreur : ce retour aux pratiques de l'idolâtrie, qui sans doute ne dut être imputé qu'aux tribus de la France germanique, et non aux Francs établis en Gaule, ne préserva point l'armée des barbares de la disette, de la dyssenterie, des fièvres mortelles, et de tout ce qui peut abattre et désoler une armée victorieuse. L'Italie, vengée de ses ennemis, vit dans les misères qui les accablaient le juste châtiment de leurs trahisons et de leurs excès; elle s'indigna des crimes d'une armée à demi païenne, dont les chefs se jouaient de la foi jurée; et Procope, qui rend compte de cette expédition des Francs, n'hésite point à consigner ici une observation qui appartient à l'histoire : « Ces barbares, dit-il, ont « une manière d'être chrétiens qui leur est propre; « ils observent encore plusieurs usages de l'ancienne « idolâtrie, et offrent, pour connaître l'avenir, des « sacrifices impies et des victimes humaines. »

La plus grande partie des Francs ayant succombé dans le nord de l'Italie à la disette et aux maladies, les débris de l'armée de Théodebert furent contraints de repasser les Alpes, à la grande joie de Bélisaire et de Vitigès. Théodebert confia à Bucelin, l'un de ses

lieutenants, la garde des montagnes qui séparent la Gaule méridionale de l'Italie; et ce général, tout en s'acquittant de sa mission, ne laissa pas d'envoyer dans les régions cisalpines et transpadanes des bandes d'aventuriers francs, avides de combats et de butin, et qui exercèrent des ravages dans les provinces désolées qu'elles eurent à parcourir. Sur ces entrefaites, la lutte continua entre les Ostrogoths et les armées de l'empereur Justinien; mais l'avantage appartint presque toujours à Bélisaire.

Ni ce général ni Vitigès, son ennemi, n'étaient en mesure de châtier les Francs et de les faire repentir de leur conduite. Théodebert, qui ne franchit plus les Alpes, essaya de se justifier auprès de Justinien, et lui fit parvenir des explications dont cet empereur parut se contenter. Justinien poussa plus loin le système de concession, puisqu'il ratifia le don de la Provence que les Ostrogoths avaient fait aux Francs au début de la guerre, et dans l'espoir d'acheter leur amitié. Ce ne fut point assez pour contraindre ces barbares à lui demeurer fidèles, et bientôt on les vit offrir l'appui de leur épée à Vitigès contre Bélisaire. Bien que réduit à de dures extrémités par les triomphes de son rival, Vitigès refusa d'accueillir les propositions des Francs, dont il avait éprouvé la perfidie : nul ne peut dire s'il eut tort de dédaigner ou de craindre leur alliance; mais bientôt il succomba lui-même dans la lutte, et se vit réduit à se rendre, et à déposer aux pieds de Justinien la couronne d'Italie (539). Plus tard, une nouvelle expédition d'aventuriers austrasiens, séduits par l'appât des richesses de

l'Italie, eut lieu, sous la conduite de deux lieutenants de Théodebert. Cette campagne fut encore plus fatale que l'autre aux barbares, et ne fit que donner à Justinien un prétexte de revendiquer la souveraineté de la Provence, qu'il se repentait d'avoir cédée aux rois francs, mais qui demeura au pouvoir de ces derniers. Les expéditions de Théodebert en Italie furent fatales aux hommes de race franque, qu'elles décimèrent ; et elles eurent pour résultat de diminuer considérablement dans les Gaules le nombre des conquérants germains. C'est seulement à dater de cette époque que les Gallo-Romains furent admis ou contraints à porter les armes, et à combattre dans les rangs des armées franques ; et ce fait est significatif, en ce qu'il donne la mesure de la réaction gauloise qui dut s'opérer.

Tandis que Théodebert usait ses forces à combattre les peuples et les souverains de l'Italie, ses deux oncles, les rois de Paris et de Soissons, entreprirent, sans motif légitime, de faire la guerre aux Wisigoths de Septimanie et d'Espagne, encore soumis au gouvernement de leur roi Theudis, successeur et, selon toute apparence, meurtrier d'Amalaric (543). Childebert, Clotaire, et trois fils de ce dernier, auxquels les chroniques de l'époque donnent le titre de rois, franchirent les Pyrénées à la tête des Francs, s'emparèrent de Pampelune, pénétrèrent dans la vallée de l'Èbre, exercèrent d'affreux ravages dans la Tarraconaise, et mirent le siége devant Sarragosse. Cette ville, dépourvue de garnison et appréhendant d'être livrée aux horreurs de la guerre, eut recours au ciel, et im-

plora l'intercession de son patron, saint Vincent, martyr, dont elle vénérait les reliques. Le peuple, sous le cilice et sous la cendre, et après un jeûne universel, fit en procession le tour des murailles de la cité, précédé du clergé qui portait en grande pompe la tunique du saint; venaient ensuite les femmes, les cheveux épars, et vêtues de deuil. Ce spectacle épouvanta l'armée franque qui entourait la place, et qui, ne devinant pas le but des cérémonies pieuses dont elle était de loin spectatrice, crut qu'il s'agissait de quelque conjuration magique destinée à dévouer les assiégeants à d'inévitables malheurs. Grégoire de Tours, qui nous a transmis ces détails, dit que les rois francs, effrayés, renoncèrent à leur entreprise, et se retirèrent; mais l'historien goth Isidore de Séville[1], mieux instruit des affaires de son pays, attribue la levée du siége à l'arrivée inopinée d'une armée wisigothe envoyée par le roi Theudis au secours de Saragosse, et commandée par Theudiclès, l'un des plus illustres chefs de la nation. Ce général, après avoir vaincu, dispersé et mis en fuite l'armée franque, la rejeta presque entièrement détruite sur les Pyrénées, dont tous les défilés étaient fermés par les Wisigoths. Dans cette extrémité, les rois francs se virent réduits à acheter, au prix des plus riches trésors, la permission de franchir les montagnes et de se réfugier en Aquitaine. On leur accorda un jour et une nuit pour défiler en liberté; mais ceux qui, dans cet intervalle, ne purent pénétrer en Gaule, furent passés au fil de l'épée. Cette expédition malheureuse apprit aux Francs à respecter la puissance des Wisigoths, mais elle ne

les dissuada point d'entreprendre des guerres injustes, et de chercher partout des occasions de pillage. L'année suivante, ils se rendirent maîtres de la ville et du port de Cette : cette place fut reprise par les Wisigoths ; mais bientôt après, un jour de dimanche, tandis que la garnison, tout entière aux soins religieux, ne s'attendait point à être attaquée, les Francs survinrent inopinément, emportèrent la ville d'assaut, et massacrèrent jusqu'au dernier tous les soldats qui auraient dû la défendre. Cet événement fut le dernier de la guerre, et, peu de temps après, des arrangements pacifiques intervinrent entre les Wisigoths et les Francs (544).

En Italie, les Ostrogoths continuaient à lutter contre les lieutenants de Justinien. Vitigès était mort captif à Constantinople, mais revêtu d'honneurs et décoré du titre de patrice. Bélisaire, son vainqueur, avait été éloigné, par une intrigue de cour, du théâtre de sa gloire, et la mission qu'il avait commencée avec bonheur se trouvait désormais confiée à des mains moins habiles. Les Ostrogoths profitèrent de ce répit pour se déchirer entre eux, et se donner, en moins de deux ans, trois rois, dont les deux premiers périrent de mort violente. Le dernier, le célèbre Tottila, qui par son génie rappelait Théodoric, parvint à se maintenir sur le trône et à faire face aux armées d'Orient. Justement inquiet de ses victoires et de l'ascendant que reprenait, sous lui, la fortune des Ostrogoths, l'empereur Justinien ordonna à Bélisaire de rentrer en Italie et d'y combattre les armées de Tottila.

Le roi des Ostrogoths chercha, comme ses prédé-

cesseurs, à se ménager l'appui des Francs, et il eut l'idée de solliciter la main de la fille de Théodebert. Les ambassadeurs qu'il avait chargés de cette négociation crurent devoir, selon l'usage, désigner Tottila sous le titre de roi d'Italie. Théodebert répondit qu'il ne reconnaissait pas pour roi d'Italie celui qui souffrait que Rome restât au pouvoir de Bélisaire, et que sa fille ne lui serait point accordée. Tottila était trop fier pour endurer cet affront; mais, avant d'en obtenir, une juste réparation, il attaqua Rome, s'en rendit maître, y rappela le sénat, y donna des fêtes publiques, et restitua à la ville une partie de son antique splendeur. Tandis qu'il se livrait à ces soins vraiment dignes d'un roi, Théodebert, ne se dissimulant pas ce qu'il avait à appréhender du ressentiment des Ostrogoths, prescrivit à Bucelin, le plus célèbre de ses généraux, de franchir de nouveau les Alpes avec une armée, et de porter la guerre dans les contrées cisalpines et transpadanes, de la mer de Ligurie jusqu'aux rivages de l'Adriatique, où déjà s'élevait Venise.

Les conquêtes de Bucelin furent favorisées par l'impossibilité où se trouvèrent les Ostrogoths et les armées de Justinien, alors aux prises, de mettre obstacle à l'invasion des Francs dans le nord de l'Italie. Tottila écrivit à Justinien, lui représenta ce que l'attaque des barbares apportait de périls à la domination des Ostrogoths et des Grecs en Italie, et lui demanda de lui accorder la paix, et de s'unir à lui pour combattre les Francs. Justinien avait résolu de chasser avant tout les Ostrogoths du sol de l'Italie, se réservant de tourner ensuite ses armes contre les Austrasiens. Son refus

irrita Tottila, et le détermina, nonobstant le souvenir des injures qu'il avait reçues, à se tourner du côté des Francs, et à leur demander leur alliance contre les armées impériales. En agissant ainsi, il secondait merveilleusement la politique de Théodebert, qui, plus hostile encore à Justinien qu'à Tottila, méditait de se liguer avec d'autres nations barbares, pour porter de grands coups à l'empire d'Orient et attaquer Justinien jusque dans les murs de Constantinople. Un traité d'alliance offensive et défensive intervint alors entre le roi des Francs austrasiens et le roi des Ostrogoths (547).

Cette convention était à peine ratifiée de part et d'autre, que Théodebert fit appel aux rois des Gépides et des Lombards contre l'empereur d'Orient. Déjà maître de la Bavière et d'une partie de la Pannonie, Théodebert entrevoyait les moyens de descendre le cours du Danube, à la tête d'une grande armée formée de tous les contingents de la Germanie, de se rendre maître de l'Illyrie et de la Thrace, et d'assiéger l'empereur d'Orient dans Byzance. Cette entreprise gigantesque n'était point au-dessus des forces de Théodebert et de son génie aventureux, mais elle échoua avant d'avoir reçu un commencement d'exécution, ce prince étant mort des suites d'une blessure qu'il avait reçue en poursuivant un buffle dans une chasse royale. Sous son règne, qui fut à peine de quatorze ans, les Francs avaient atteint un haut degré de puissance : en moins de soixante ans ils s'étaient élevés, de l'état de hordes à demi sauvages, au rang d'une nation assez redoutable pour faire trembler sur son

trône le successeur de Théodose et de Constantin (548). Après sa mort, les aventuriers austrasiens qu'il avait chargés de combattre en Italie, et qui servaient d'auxiliaires à Tottila, continuèrent de prendre une part active à la lutte des Ostrogoths contre l'empereur d'Orient. Grégoire de Tours nous apprend que Bucelin, leur chef principal, parcourut toute l'Italie, conquit la Sicile et remporta de fréquentes victoires sur Bélisaire et sur Narsès, les deux lieutenants de Justinien. Cependant leur présence en Italie (548-552) ne préserva point de sa ruine la monarchie des Ostrogoths : elle succomba sous les coups de Narsès, avec Tottila et Tejas, son successeur; l'un et l'autre semblaient dignes, par leur génie et leur courage, de soutenir un empire.

Vainqueur des Ostrogoths, Narsès entreprit de délivrer l'Italie des hordes franques qui y exerçaient des ravages : celles-ci avaient été accrues, depuis quelques années, par des renforts de barbares venus de Germanie, et qui reconnaissaient l'autorité des rois austrasiens. Mais vainement leurs chefs Bucelin et Leutharis essayèrent-ils de se maintenir dans la Péninsule, qu'ils avaient tant de fois pillée et désolée. Les armées franques placées sous leurs ordres furent détruites par le fer et les maladies (555) aussi misérablement que celle qu'avait autrefois commandée Théodebert : ce fut à peine si quelques soldats isolés, échappés aux poursuites de Narsès ou aux fièvres, parvinrent à repasser les Alpes et à se réfugier dans leur patrie.

Nous lisons dans Grégoire de Tours que la mort de

Théodebert fut suivie d'une agitation populaire assez significative, en ce qu'elle indique la répugnance des Francs-Austrasiens à se soumettre aux habitudes romaines et à payer l'impôt à la manière des Gaulois. « Cependant, dit le saint évêque, les Francs portaient une grande haine à Parthénius, qui, du temps de Théodebert, leur avait imposé des tributs ; c'est pourquoi ils se mirent à le poursuivre. Parthénius, se voyant en danger, s'enfuit de la ville, et supplia instamment deux évêques de le conduire à Trèves et d'apaiser la fureur du peuple par leurs exhortations. Or, durant le voyage, au milieu de la nuit, lorsqu'il était couché sur son lit, il se mit tout à coup à crier avec force : « Oh ! oh ! secourez-moi, vous qui êtes là ; secourez « un homme qui se meurt ! » Ceux qui étaient dans la chambre, réveillés par ces cris, demandèrent de quoi il s'agissait ; et Parthénius répondit : « Ausanius mon « ami, et Papianilla ma femme, que j'ai tués autrefois, « m'appelaient en jugement et me disaient : Viens te « défendre, car il faut que tu comparaisses avec nous « au tribunal de Dieu. » Poussé par la jalousie, il avait en effet, peu d'années auparavant, tué sa femme innocente et son ami. Enfin les évêques étant arrivés à Trèves, et voyant qu'ils ne pouvaient résister à la violente sédition du peuple, prirent le parti de cacher Parthénius dans l'église ; ils le mirent dans un coffre, et étendirent sur lui des vêtements qui servaient au culte. Le peuple étant entré, le chercha dans tous les coins de l'église, et il se retirait furieux de n'avoir rien trouvé, lorsque l'un de la troupe, ayant conçu quelque soupçon, se mit à dire : « Voici un

« coffre dans lequel nous n'avons pas cherché notre « ennemi. » Comme les gardiens déclarèrent qu'il n'y avait dedans que des ornements d'église, les autres demandèrent la clef : « Si vous ne l'ouvrez à l'ins- « tant, dirent-ils, nous le brisons nous-mêmes aus- « sitôt. » Le coffre ayant été ouvert et le linge enlevé, ils y trouvèrent Parthénius et l'en retirèrent, en s'applaudissant du succès de leurs recherches. « Dieu, « s'écrièrent-ils, a livré notre ennemi entre nos mains. » Aussitôt ils le frappèrent à coups de poings, lui crachèrent au visage, et, après l'avoir attaché à une colonne, ils le lapidèrent (1). » Ces détails caractérisent les mœurs barbares, l'impuissance de la royauté franque, et la mission de miséricorde et de paix qui appartenait aux évêques. Il est évident que Parthénius était un homme de race gauloise que l'avarice du fisc avait rendu odieux, et qui peut-être portait la peine de son trop grand dévouement aux convoitises de Théodebert en matière d'impôts.

Depuis 548, Théodebald avait succédé à Théodebert, son père, roi des Francs-Austrasiens : il était fils de Deutérie, cette femme doublement adultère, dont nous avons raconté les actions criminelles. Mais le jeune héritier de Théodebert n'avait point reçu en partage l'audace, la vigueur et le génie de son père : débile et frappé de paralysie, il avait régné sur les Francs-Austrasiens sans les gouverner; et lorsqu'il s'éteignit, âgé de vingt ans et sans enfants mâles, sa succession royale fut confisquée par le roi de Soissons,

(1) Greg. Turonens., lib III, cap. 36.

son grand oncle. C'est là toute l'histoire de son règne. Ajoutons cependant que sa mort, mentionnée dans les livres contemporains, fut une occasion de plus de constater quel était, chez les Francs du sixième siècle, l'ordre de la succession au trône. Théodebald étant mort en 555, dit Agathias, *la loi du pays appelait à le remplacer ses grands oncles Childebert et Clotaire, comme ses plus proches parents*. Or, Clotaire hérita seul, et refusa d'admettre Childebert au partage, ce qui faillit amener une collision entre les deux frères. Mais Childebert était vieux et infirme; il céda à la force, et d'ailleurs il n'avait point de fils. « Quel « est le but de la guerre que tu veux entreprendre? lui « mandait Clotaire; quel en serait le fruit? Tu n'as « point d'héritier; les États même que tu possèdes « doivent un jour me revenir. Renonce donc dès à « présent à ceux de notre parent commun. » C'est encore Agathias qui mentionne ce message du roi de Soissons à son frère, et qui nous apprend le consentement forcé de Childebert.

Mais si l'on veut bien connaître à quel état de subordination était réduite à cette époque la puissance royale, qui n'était encore, sinon envers les Gaulois, du moins pour les Francs, qu'un simple commandement militaire, il faut lire le récit suivant, emprunté à Grégoire de Tours :

« Quand le roi Clotaire eut réuni à son royaume celui d'Ooster-Riich (Austrasie), il apprit que les Saxons (1) se révoltaient et refusaient de payer le

(1) Confédération germanique au nord du Wéser.

tribut annuel. Il marcha contre eux à la tête d'une armée; mais à peine était-il arrivé sur la frontière de ses États, qu'il reçut une ambassade de Saxons; les envoyés lui dirent : « Nous te vénérons, et nous ne « voulons point te refuser les tributs que nous avons « payés à ton frère et à tes neveux; nous t'en pro- « mettons même encore davantage, s'il le faut. Ac- « corde-nous seulement la paix, et qu'il n'y ait point « de bataille entre ton armée et notre peuple. » A ces paroles, le roi Clotaire dit aux siens : « Ils parlent « bien, ces hommes! Ne marchons pas contre eux, et « ne péchons pas contre le Seigneur en leur faisant « la guerre. » Mais les Francs répondirent : « Les « Saxons sont menteurs, et ne tiendront pas leurs « promesses; allons contre eux! » Les Saxons épouvantés redemandèrent la paix encore plus humblement, et Clotaire dit aux Francs : « Retournons chez « nous, je vous prie, et ne soulevons pas la colère « de Dieu! » Alors les envoyés ennemis redoublèrent d'offres et de présents, en s'écriant : « Emportez tout « cela dans votre pays; laissez-nous seulement la « liberté de nos enfants et de nos femmes. » Mais les Francs ne se laissèrent point toucher, et Clotaire leur dit encore : « Abjurez, je vous en prie, abjurez votre « projet de guerre : n'avons-nous pas la promesse de « ce peuple? Ne continuons pas une invasion qui « nous perdrait. Si vous voulez faire cette guerre « malgré moi, vous la ferez sans moi. » Mais les Francs irrités se jetèrent sur lui, brisèrent sa tente, le traînèrent par terre et le menacèrent de le tuer, s'il ne voulait pas les commander contre les Saxons. »

Clotaire fut ainsi forcé de faire une guerre qu'il trouvait injuste et dangereuse ; mais l'issue en devait être fatale aux Francs : le danger donna des forces à leurs ennemis, et l'armée de Clotaire fut taillée en pièces.

Ainsi les royaumes francs, plusieurs fois morcelés et remaniés depuis la mort de Clovis, d'abord au nombre de quatre, réduits à trois par le meurtre des enfants de Clodomir, successivement accrus de la Thuringe, du pays des Burgondes et de la Provence, se trouvaient alors fort inégalement répartis entre le roi de Paris et le roi de Soissons : le premier de ces princes régnait sur la Gaule occidentale, sur le *Wester-Riich*, que nous ne tarderons pas à désigner sous son nom historique de Neustrie, par opposition avec l'Austrasie ; les États de Clotaire, qui s'étendaient jusqu'au Danube et au Wéser, et qui embrassaient une grande partie de la Germanie de l'ouest, enveloppaient la Gaule du nord, la Gaule orientale (l'Austrasie), la moitié de l'Aquitaine, et généralement la Burgondie et la Provence. Nous venons de voir que la force réelle et l'autorité du roi étaient loin de répondre, en fait, à l'étendue de ses États : si Clotaire ne rencontrait chez ses sujets gallo-romains que soumission et obéissance, il avait à compter avec ses leudes et ses guerriers germaniques, toujours disposés à ne voir, dans la royauté, qu'une cheftainerie militaire et une magistrature contrôlée par les hommes libres, neutralisée par les caprices et les volontés de la nation. Au fond, bien que restreint à un royaume peu considérable, le roi de Neustrie était mieux obéi, plus respecté,

et plus sérieusement roi : dans le pays qu'il gouvernait, les Francs et les leudes de Clovis son père avaient été à demi absorbés par les populations gallo-romaines; aucune nouvelle horde de Francs germaniques n'était venue se superposer dans leurs provinces, et accroître démesurément l'élément barbare; il y avait eu réaction naturelle du vaincu sur le conquérant, et l'assimilation tendait à se faire entre les deux races, au profit de la civilisation gauloise et des idées chrétiennes. Le roi de Paris n'avait donc point à porter envie au roi d'Austrasie son frère; et toutefois la haine qui n'avait jamais cessé d'exister entre ces deux princes s'était accrue, dans l'âme de Childebert, de tout le déplaisir que lui causait la violence dont Clotaire avait fait preuve en retenant pour lui seul l'immense héritage de Théodebert et de Théodebald.

De cette situation respective des rois de la Gaule orientale et occidentale, et des différentes allures des races franques dans ces diverses contrées, on peut naturellement conclure que la condition des Gallo-Romains, assez tolérable en Neustrie et dans les régions situées entre la Loire et la Somme, était souvent fort dure dans les États austrasiens, et dépendait trop souvent des exigences, de la force brutale et des convoitises des aventuriers d'origine germanique : il y avait loin de la petite armée de Clovis, à la bataille de Soissons, aux grandes armées de Théodebert, de Buccelin et des autres chefs d'Austrasie, qui portèrent si souvent la désolation dans la péninsule italienne. Ces différences numériques, à

un demi-siècle de distance, indiquent suffisamment que le mouvement de l'invasion ne s'était point borné à l'établissement de Clovis dans les Gaules, et que de nombreuses hordes d'outre-Rhin étaient venues, à leur tour, participer à la curée. Ces immigrations successives ne sont point indiquées à leur date par l'histoire, mais les faits attestent qu'elles eurent lieu, et que les nouveaux arrivants s'établirent surtout dans les provinces orientales de la Gaule. Quant au pays des Burgondes, rien n'indique qu'après sa conquête par les Francs il fut de nouveau envahi par les barbares : une observation attentive des événements prouve, au contraire, que dans ces provinces, plus encore peut-être qu'en Neustrie, la population gallo-romaine prévalut, et absorba les races conquérantes par la double influence de la civilisation et du nombre. Dès ce moment donc disparaissent de l'histoire ceux que nous avons nommés les Burgondes; et, pour marquer que la fusion des deux races s'est accomplie en Burgondie, nous croyons que le moment est venu de désigner cette contrée et ses habitants sous leurs appellations modernes de Bourgogne et de Bourguignons. Au fond, ce sont les mêmes noms, sauf l'altération qu'ils ont subie par les habitudes du temps et du langage : nous ne tenons pas moins à les adopter, parce qu'à ce changement dans la forme nous rattachons un changement plus réel et plus important, celui qui s'est opéré, vers le milieu du sixième siècle, dans la nationalité et dans la condition politique et sociale des provinces et des peuples dont nous parlons.

Par la même raison, nous maintiendrons aussi longtemps que possible, aux pays d'Aquitaine, les noms gallo-romains dont ils étaient en possession lors des invasions des Goths et des Francs. Dans ces contrées généreuses, où la vieille nationalité gauloise se maintenait encore avec énergie, les races germaniques ne se présentaient qu'à l'état de bandes, ravageant et désolant le pays, incendiant les églises, et livrant les récoltes à la destruction et aux flammes : on redoutait leur approche, on subissait leurs outrages, quand la force manquait pour les repousser; mais on voyait en elles des armées ennemies, des hordes barbares, et non des populations légitimement investies de la domination du sol, et en possession du droit de le gouverner. Là on regrettait le sceptre de Rome, nonobstant les souvenirs de l'ancienne oppression fiscale, bien moins odieuse, d'ailleurs, que le pillage et l'invasion. Les Francs, à peine catholiques, et qui couvraient les campagnes de ruines, coupant les oliviers par le pied, arrachant les vignes, incendiant les villages, outrageant les vierges, ne semblaient guère préférables aux ariens wisigoths, qui, du moins, avaient traité les populations avec douceur et avec justice. Ainsi opprimées par leurs maîtres, les nations de la Gaule méridionale ne s'étaient point mêlées aux Francs : elles ne voyaient en eux que des barbares, et, sous l'apparence de la soumission, fermentaient des germes durables de résistance et de haine.

Saint Remy était mort depuis plus de vingt ans, après soixante-quatorze ans d'épiscopat. Quelque

temps après (545), sainte Clotilde l'avait suivi dans la tombe, et avec elle avait disparu cette haute et pieuse influence qui, bien souvent, avait tempéré les colères des rois mérovingiens et prévenu leurs injustices. C'était, pour la Gaule, une période de saints et de confesseurs illustres : les uns fondaient des monastères, d'autres consolaient les pauvres, d'autres s'interposaient entre les conquérants et les vaincus, pour faire prévaloir la miséricorde et le pardon. Plusieurs de ces prélats appartenaient à la race franque, et parmi eux nous devons citer saint Médard, évêque de Noyon, dont le nom est demeuré populaire. Il avait succédé, dans le siége de Tournay, à saint Éleuthère, son ami, l'un des apôtres catholiques de la Gaule septentrionale. A la même époque, saint Ébredulfe ou Évroul, leude du roi Childebert, renonça au monde, distribua ses biens aux pauvres, et, devenu pauvre lui-même, se retira dans une cellule autour de laquelle se groupèrent quinze cents pécheurs, ramenés à Dieu par ses exemples et ses prières. Non moins zélé pour la cause de la foi, saint Marcou établit de nombreux monastères dans la Neustrie et dans la Bretagne. A la suite de ces noms qui consolent les chrétiens, nous devons mentionner avec empressement ceux de quelques autres personnages qui furent la gloire des Églises de la Gaule : saint Fridolin, en Austrasie; saint Quintien et saint Pourçain, chez les Arvernes; saint Junien et saint Léonard, dans la contrée que nous désignerons désormais sous le nom de Limousin; saint Calais, dans le Maine (pays des Cénomans); saint Grégoire, à Langres; saint Jean,

en Bourgogne ; saint Seine (Sequanus), son disciple ; saint Gal, successeur de saint Quintien, à Clermont ; saint Apruncule, à Trèves ; saint Nicet, qui occupa le même siége et se rendit célèbre par son courage à lutter contre les rois et les grands, en faveur du pauvre ; saint Léonce, de Bordeaux ; saint Gallican, d'Embrun ; saint Cyprien, de Toulon ; saint Firmin, d'Uzès ; saint Arcade, de Bourges ; saint Lô, de Coutances ; saint Innocent, du Mans ; saint Agricole, de Châlon-sur-Saône ; saint Dalmace, de Rhodez ; saint Sacerdos, de Lyon ; saint Aurélien, d'Arles ; saint Aubin, d'Angers ; saint Lubin ou Léobin, de Chartres ; saint Générald, premier évêque de Laon, et tant d'autres dont s'honorait la Gaule chrétienne, dont elle sollicitait les prières, et parmi lesquels nous serions ingrats de ne point citer encore saint Grégoire, évêque de Tours, l'historien des Francs, et saint Germain, de Paris, la lumière des rois mérovingiens et le principal dispensateur de leurs aumônes.

En ce temps-là, sainte Radegonde, cette fille du roi de Thuringe qui, prisonnière du roi de Soissons, s'était vue contrainte de l'épouser, venait enfin d'obtenir de Clotaire la permission de se retirer du monde et de finir ses jours dans un cloître. Tandis qu'elle portait encore la couronne et que les Francs l'entouraient d'honneurs, toutes ses pensées n'avaient pour objet que Dieu, la prière et la pénitence. Radegonde ne considérait qu'avec effroi la main du roi de Soissons, teinte du sang de son père, de son frère et de plusieurs de sa race, et elle ne restait que malgré elle la compagne d'un homme sans frein dans ses dé-

bauches, et qui se vantait du nombre de ses concubines et de ses mariages incestueux. Elle se levait la nuit pour prier ; ses plus chères délices étaient de servir les malades dans les hôpitaux. Elle se condamnait à porter un cilice sous ses vêtements de reine, et trouvait le moyen de garder une sévère abstinence à la table même du roi son époux. Clotaire, qui l'aimait passionnément à cause de sa beauté, ne consentit qu'à regret à se séparer d'elle et à lui permettre de prendre le voile : mais une fois consacrée à Dieu au pied des autels, on la vit consoler la Gaule par sa piété touchante, et faire descendre sur ses anciens sujets la miséricorde céleste, que semblaient écarter les crimes et les attentats de leurs chefs.

En parlant de l'avénement d'un évêque au siége diocésain, saint Grégoire de Tours remarque, avec douleur, « que cette malheureuse coutume s'était déjà « introduite, que les rois vendissent l'épiscopat et que « les clercs l'achetassent. » Cette prédominance du pouvoir royal dans le choix des évêques ne révèle que trop comment le clergé des Gaules se trouva souvent sans force ou sans énergie, pour reprendre des princes dont les scandales et les adultères consternaient les populations chrétiennes. Plusieurs saints prélats avaient encore le courage de remplir ce difficile devoir ; mais les autres se taisaient, ou n'osaient se servir des armes spirituelles dont aucune tête ne saurait se croire exempte, parce qu'elle s'élèverait plus haut que celle du peuple. L'histoire mentionne avec honneur la sainte énergie avec laquelle Nicet, évêque de Trèves, punit et réprimanda Thierry, roi

de Metz, pour les vices et les désordres dont il étalait l'exemple. Ce saint évêque ne se montra pas moins ferme à l'égard de Théodebert, lorsque ce roi eut la coupable audace de répudier sa femme Wisigarde et d'épouser Deutérie, déjà mariée : il retrancha de la communion les auteurs de ce scandale et leurs complices, sans se mettre en peine de leur rang.

Parmi les faits appartenant à l'ordre religieux qui signalèrent cette époque, nous devons inscrire le concile d'Orléans, qui fut convoqué par les rois de Paris et de Soissons en 533, et un autre concile tenu dans la même ville vers l'an 541 : ces deux assemblées promulguèrent des décisions utiles à la cause de l'Église et à la civilisation chrétienne.

La première défendit d'ordonner un prêtre ou un diacre non lettré, et qui ignorât la forme du baptême. Cette prohibition, en attestant les progrès de l'ignorance et de la barbarie au milieu de la société civile, indique par quelles sages précautions l'Église s'attachait à garder le dépôt des lumières : excommunication fut lancée contre quiconque, au mépris de sa conversion, retournait à l'idolâtrie, ou mangeait des viandes immolées aux idoles. Cette mesure, par cela même que l'on en reconnaissait la nécessité, indiquait combien le paganisme était encore tenace au milieu de la Gaule franque, combien il importait de le déraciner du cœur des barbares. Le concile d'Orléans retranchait également de la société des fidèles ceux qui mangeaient la chair des animaux tués par les bêtes, ou des animaux morts de maladie. Il est évident que c'était là une précaution toute sa-

nitaire, et destinée à prévenir l'explosion de certains fléaux, tels que les épidémies pestilentielles, le charbon, la lèpre, le mal Saint-Antoine, et autres maladies justement attribuées à l'usage des aliments corrompus et dangereux. Mais cette prohibition, du jour où elle devint indispensable, révélait d'elle-même que les classes inférieures du peuple étaient condamnées à une condition bien pauvre et bien horrible, puisqu'il fallait leur interdire, sous peine d'excommunication, l'usage d'une nourriture qui devait inspirer une répugnance universelle. Anathème fut prononcé contre quiconque épouserait sa belle-mère, excommunication contre ceux qui épouseraient des juives; et interdiction absolue fut faite d'accomplir des vœux dans les Églises en chantant, en buvant, ou en commettant des actions immodestes. On voit que les évêques de la Gaule extirpaient partout les restes du paganisme.

Parmi les trente-huit canons que promulgua le concile de 541, et dont la plupart concernaient la discipline ecclésiastique ou les matières purement religieuses, nous devons mentionner ceux qui défendirent aux personnes laïques d'ôter les biens donnés à l'Église, et aux ecclésiastiques de les aliéner. On doit en conclure que ces abus devenaient fréquents. Les autres décisions prises par le même concile portent en substance : On révoquera les aliénations faites par l'évêque contre les canons; toutefois, les serfs de l'Église qu'il aurait affranchis conserveront leur liberté. Les serfs des églises ou des évêques ne doivent point piller ni faire de captifs, puisque leurs

maîtres ont pour coutume de les racheter. Les asiles seront conservés, mais ils ne devront point servir de prétexte aux esclaves pour contracter des mariages illégitimes. Il est défendu aux juges d'imposer aux clercs des charges publiques, particulièrement des tutelles aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Les juges séculiers ne doivent point connaître des causes des clercs, ni exercer aucun acte de juridiction sur eux, sans la permission de l'évêque ou du supérieur; mais les clercs de leur côté, étant cités par leur supérieur ecclésiastique, ne doivent user d'aucune chicane(1). Ces précautions avaient évidemment pour but, non de soustraire les religieux et les ecclésiastiques aux lois de la justice et au respect du droit de tous, mais de mettre le clergé et les églises de la Gaule à l'abri des violences des barbares, soit que ceux-ci voulussent agir à force ouverte, soit qu'ils procédassent à leurs spoliations avec des formes juridiques, et par l'intermédiaire des malls ou des comtes. Le concile de 541 renouvela les prohibitions portées contre les restes d'idolâtrie qui subsistaient encore, au péril ou au scandale de la société chrétienne.

Tandis que les évêques des royaumes de Paris et de Soissons rédigeaient ces utiles règlements, ceux du royaume d'Austrasie ne restaient pas indifférents aux misères publiques: ils tinrent un concile à Clermont, en Arvernie, sous le règne de Théodebert. Là, ils commencèrent par prier à genoux pour la personne du roi, « qui leur avait permis de s'assembler, »

(1) Labbe, t. V, p. 380. — *Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Rohrbacher.

et pour la prospérité de son règne. On a déjà vu que les autres conciles n'avaient eu lieu qu'avec l'agrément de Clovis, de Childebert, ou de Clotaire; et l'on peut induire de ce fait que les églises de la Gaule franque, pas plus que celles de l'empire d'Orient, ne pouvaient tenir des assemblées ou des synodes sans l'autorisation du pouvoir séculier : c'étaient là des entraves qu'elles acceptaient ou subissaient, mais dont l'existence révèle une pression exercée par le sceptre temporel sur les choses de l'ordre spirituel. Le concile de Clermont, voulant mettre obstacle à cet abus, décida qu'à l'avenir celui qui désirerait l'épiscopat serait ordonné par l'élection des clercs et des citoyens et le consentement du métropolitain, sans employer la protection des personnes puissantes, sans user d'artifices ni de menaces. Ainsi il déclarait irrégulière l'intervention des courtisans et des rois dans la répartition des siéges épiscopaux. Les dispositions suivantes, également édictées par le concile, tendaient à affermir ou à sauvegarder l'indépendance de l'Église : « Les clercs ne doivent point être sou- « tenus contre leurs évêques par les puissances sécu- « lières; ceux qui demandent aux rois les biens d'une « église au préjudice des pauvres seront privés de « la communion de cette église, et la donation sera « nulle. Celui-là aussi sera excommunié qui privera « l'église, en quelque manière que ce soit, de ce qui « lui a été donné par écrit, et ne le rendra pas, à la « première sommation de l'évêque. » C'est ainsi que l'Église se défendait contre les violences et les injustes entreprises des races conquérantes.

Les détails qui précèdent sont peut-être minutieux, mais ils ont pour but d'initier, sous quelques rapports, ceux qui liront ce livre, à l'appréciation exacte de la mission et de l'influence du clergé durant la période mérovingienne.

Entre la société barbare, brutale, sans expérience et sans règle, et la société gallo-romaine se décomposant et dépérissant de jour en jour, il fallait un lien puissant, capable de rassembler les éléments d'ordre et d'avenir, et de sauver du naufrage l'humanité, la justice et les notions du droit. Ce rôle échut à l'Église, qui à cette époque, ainsi que nous l'avons dit plus haut en traçant le tableau de ce qu'était la Gaule romaine, avait seule le pouvoir de régénérer le monde vieilli, et de faire sortir une nouvelle civilisation des cendres de la civilisation morte.

Des esprits étroitement jaloux se sont inquiétés de ce grand fait historique. Chaque fois que la main de Dieu apparaît dans nos annales pour accomplir une œuvre réparatrice et renouer l'avenir au passé, ils cherchent à la méconnaître, et s'indignent, dans leur misérable orgueil, de ce que la Providence divine supplée si manifestement à l'impuissance de l'homme. Cette fatale aberration les conduit à de ridicules sorties contre l'action du clergé dans les premiers siècles de notre monarchie; et, pour donner en quelque sorte le change à l'esprit d'impiété qui les anime, ils se vengent par la calomnie et le mensonge des bienfaits que leurs pères ont dus à l'Église, et dont la trace est trop profondément empreinte dans nos monuments nationaux pour qu'il soit possible de l'effacer.

Le clergé, par la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs et la charité de ses œuvres, exerçait dans les Gaules le seul pouvoir que le peuple voulût reconnaître. Au milieu de la confusion et de la décadence générale, il gardait entre ses mains le dépôt de quelque science politique et administrative, qu'il puisait plus encore dans sa sollicitude pour les intérêts des pauvres que dans les lois écrites qui constituaient la société romaine. Il fut nécessairement l'intermédiaire entre les conquérants, qui voulaient fonder un empire, et les vaincus, dont il était besoin de déterminer les droits et la condition. Pour que la société commençât, il fallait qu'il s'établît des rapports pacifiques entre les Francs et les Gaulois : le clergé prépara et accomplit cette transaction.

Les évêques, les supérieurs de monastères, d'autres dignitaires de l'Église, traitaient, auprès des rois barbares, en faveur de la société romaine. Les concessions faites aux églises à titre de bénéfices leur donnaient le droit de prendre rang parmi les leudes, et les faisaient entrer dans l'aristocratie des Francs, sans rien leur enlever de l'amour et de la confiance des Gaulois. Dès lors leur puissance fut une nécessité sociale pour les vainqueurs comme pour les vaincus.

« Aussi, dit un auteur protestant dont la haute raison a entrevu ce rôle de l'Église, cette puissance fut-elle acceptée dès les premiers moments, et ne cessa-t-elle de croître. C'était aux évêques que s'adressaient les provinces, les cités, toute la population romaine, pour traiter avec les barbares; ils passaient leur vie à correspondre, à négocier, à voyager, seuls

actifs et capables de se faire entendre dans les intérêts soit de l'église, soit du pays. C'était à eux aussi que recouraient les barbares pour rédiger leurs propres lois, conduire les affaires importantes, donner enfin à leur domination quelque ombre de régularité. Une bande de guerriers errants venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée? tantôt l'évêque paraissait seul sur les remparts, revêtu des ornements pontificaux, et, après avoir étonné les barbares par son tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite; tantôt il faisait construire dans son diocèse une espèce de fort où se réfugiaient les habitants des campagnes, quand on pouvait craindre que l'asile des églises même ne fût pas respecté. Une querelle s'élevait-elle entre le roi et ses leudes? les évêques servaient de médiateurs. De jour en jour leur activité s'ouvrait quelque carrière nouvelle, et leur pouvoir recevait quelque nouvelle sanction. Des progrès si étendus et si rapides ne sont point l'œuvre de la seule ambition des hommes qui en profitent, ni de la simple volonté de ceux qui les acceptent; il y faut reconnaître la force de la nécessité (1). »

Cette belle mission du clergé impressionna vivement l'imagination des conquérants, et beaucoup d'entre ces derniers aspirèrent et parvinrent plus tard aux fonctions épiscopales. Dès lors on peut signaler deux mouvements simultanés dans la double population qui occupait le territoire de la Gaule : les Gaulois, d'une part, s'introduisent dans la nation des Francs

(1) M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*.

en obtenant de la main du roi des bénéfices, des dignités, et le titre de leudes ou fidèles; de l'autre, les Francs s'incorporent à la nation gauloise en recevant les ordres sacrés, qui réunissent en un même sentiment le troupeau et le pasteur. Il y a réaction perpétuelle du vaincu sur le conquérant.

Il y eut sans doute, dans l'histoire de la première race de nos rois, une trop large part donnée aux crimes, aux spoliations et aux violences. Nous avons assisté à la lutte des grands contre le pouvoir royal, et à l'usurpation progressive des maires. Ces faits ne se sont point accomplis sans donner lieu à des abus et à des meurtres, dont la nomenclature serait trop longue; mais, au milieu de cette confusion, l'Église réussit à conserver la société; et, pendant que toutes les forces étrangères à elle s'usaient par leurs propres excès, elle seule dominait et prévalait. Une histoire plus longue que celle des attentats commis serait celle des attentats qu'elle a empêchés. Au milieu d'une domination sauvage et à travers mille conflits anarchiques, le clergé se présenta appuyé sur une force intelligente, proclamant la sainte loi de l'Évangile, parlant seul des faibles aux forts, des pauvres aux riches; réclamant seul, dit l'écrivain que nous citions tout à l'heure, le pouvoir ou l'obéissance, en vertu d'un devoir, d'une idée; protestant seul enfin, par sa mission et son langage, contre l'invasion universelle du droit du plus fort : là fut le secret de sa puissance. Nous ne nous étonnerons donc pas si, dans le cours de cette histoire, nous voyons le clergé jouissant d'une haute suprématie politique, assistant

aux assemblées nationales, puissant dans les palais des rois, et présidant plus d'une fois à la paix ou à la guerre.

Les conciles tenus dans les Gaules excommuniaient ceux qui contractaient des mariages incestueux, et, sous ce rapport, leurs décisions remontaient bien souvent jusqu'aux rois des Francs eux-mêmes. Celui de ces princes dont les passions et les débauches s'étalèrent avec le plus de scandales fut Clotaire, roi de Soissons, trop connu d'ailleurs par son avarice et ses perfidies. Il avait épousé sept femmes, dont plusieurs furent en même temps reines, et parmi lesquelles il s'en trouvait que les liens du sang rattachaient à lui de si près, que toute union cessait d'être légitime ou valable aux yeux de la religion. Au nombre de ces femmes l'histoire cite Gonthieuc, veuve de Clodomir son frère, dont il égorgea les enfants; Wultrade, veuve de Théodebald son neveu, mort roi d'Austrasie; Chemsème, qui le rendit père de Chramne, dont nous ne tarderons pas à parler : nous avons déjà mentionné sainte Radegonde, qui avait obtenu de lui la permission de se retirer à Poitiers et d'y embrasser la vie religieuse. Nous empruntons ici quelques détails à la plume naïve de l'évêque de Tours : « Il avait déjà reçu Ingonde en mariage, et il l'aimait uniquement, lorsqu'elle lui fit une requête en disant : « Mon seigneur a fait de sa « servante son épouse; maintenant, pour accom- « plir sa merci, que mon seigneur et mon roi écoute « ce que sa servante lui demande : elle le prie « de vouloir bien choisir, pour Arégonde ma sœur,

« un homme utile et riche, afin que son alliance ne « m'humilie pas, mais que, m'exaltant au contraire, « je puisse servir mon seigneur avec plus de fidélité. » Clotaire l'ayant entendue, et étant fort débauché, s'enflamma d'amour pour Arégonde : il se hâta de se rendre à la maison de campagne qu'elle habitait, et se l'associa en mariage. Après l'avoir prise, il revint auprès d'Ingonde, et lui dit : « Je me suis occupé « de la merci que tu m'avais si doucement deman- « dée : tu voulais pour ta sœur un mari riche et « sage, je n'en ai point su trouver de meilleur que « moi-même. Sache donc que je l'ai épousée, et je « pense que cela ne te déplaira pas. » Ingonde lui répondit : « Que mon seigneur fasse ce qui paraît « bien à ses yeux, pourvu que sa servante trouve « grâce auprès de son roi. » La religion se montrait moins docile à se plier aux caprices criminels de Clotaire ; et Dieu lui-même, en le châtiant par des douleurs domestiques, commença sa punition, et lui fit éprouver que les rois ont un maître et un juge.

Childebert, qui ne pouvait pardonner à Clotaire de s'être fait reconnaître seul roi d'Austrasie, et de l'avoir, pour ainsi dire, frustré de ce vaste héritage, trouva un instrument de vengeance dans Chramne, fils de Clotaire. Ce jeune homme était beau, entreprenant, avide de nouveautés, et joignait à un esprit souple et rusé une grande énergie de caractère. Clotaire lui ayant confié le gouvernement de l'Arvernie, il résidait à Clermont, entouré de courtisans, et il y exerçait une autorité presque royale. Les jeunes débauchés qui formaient sa cour encourageaient ses

excès, le poussaient à tous les abus, et le rendaient un objet de malédiction et de haine. Il en était venu à ce point de tyrannie, qu'il faisait amener de force devant lui les filles des sénateurs, sous les yeux mêmes de leurs pères, et qu'il les donnait en mariage à des hommes de condition vile, sauf à les enlever bientôt à leurs époux. Son père lui avait donné pour conseiller Ascovinde, homme sage et vertueux; mais il refusait de l'écouter, il se livrait tout entier aux suggestions perfides de Léo, originaire du Poitou, homme impie et perdu de mœurs.

Le siége épiscopal des Arvernes était alors occupé par un Gaulois, nommé Cautinus, que le roi Théodebald avait institué lui-même, sans le concours du clergé ni du peuple : c'était un homme ignorant, avare et cruel; il avait pour compétiteur un autre prêtre gaulois, nommé Caton, personnage instruit, et qui n'était dépourvu ni de zèle ni de science, mais que sa hauteur et son orgueil rendaient indigne d'être le chef d'un diocèse. Chramne se lia avec ce dernier, et prit l'engagement, si Clotaire venait à mourir, de chasser Cautinus de son siége. Cautinus ne manqua pas de porter ses réclamations auprès du roi, et tous deux s'attachèrent à déjouer les projets de Chramne et les prétentions de Caton.

Clotaire, à qui les déportements de son fils avaient été dénoncés, enjoignit à Chramne de quitter l'Arvernie : c'était le moment où le roi de Soissons se trouvait engagé dans sa malheureuse expédition contre les Saxons, et Chramne profita de cette circonstance pour refuser d'obéir à son père. Il se rendit à Poi-

tiers, d'après les conseils de son affidé Léo, et, au lieu de résigner le commandement de l'Arvernie, il chercha à se faire reconnaître roi des provinces d'Aquitaine qui, depuis la mort de Théodebert et de Théodebald, appartenaient au roi de Soissons et d'Austrasie. Les Aquitains devaient sans doute haïr Chramne et mépriser ses vices; mais comme ils détestaient avant tout le joug des Francs, ils entrevirent, dans les projets de révolte de Chramne, un moyen de se détacher de la domination de Clotaire et de ressaisir leur indépendance : ils se montrèrent donc disposés à suivre le parti de Chramne, et bientôt ce dernier obtint l'appui et le concours de son oncle Childebert, roi de Paris (554-556). Fort de cette adhésion, il s'empara de Limoges, parcourut en maître plusieurs cantons de l'Aquitaine, et attendit de pied ferme, au milieu des montagnes du Limousin, une armée franque que son père envoyait contre lui, sous la conduite de Charibert et de Gontran (Guntchram), frères de Chramne. Les deux armées ne tardèrent pas à se trouver en présence dans une position que Grégoire de Tours appelle la montagne Noire; mais un orage étant survenu, aucune bataille ne fut livrée, et de part et d'autre on se replia.

Bientôt on répandit dans la Gaule le faux bruit de la mort de Clotaire; on disait que ce prince avait péri en combattant les Saxons, et cette rumeur, grâce aux habiles précautions de Chramne, trouva de nombreux échos en Aquitaine. Charibert et Gontran, saisis d'inquiétudes, levèrent leur camp et se dirigèrent précipitamment sur la Bourgogne (Bur-

gondie), et Chramne les ayant poursuivis, se porta sur Châlon-sur-Saône, l'assiégea et s'en rendit maître. Après cet avantage, il se dirigea avec son armée vers le nord, afin de joindre ses forces à celles de Childebert, son oncle. Ce dernier, de son côté, n'était point resté inactif, et avait envahi quelques cantons de la Champagne moderne, dépendant alors du royaume d'Austrasie.

A Dijon, le peuple et le clergé se montrèrent peu disposés à seconder la révolte de Chramne. On consulta dans l'église le sort des saints pour savoir quelle serait l'issue de cette tentative impie : dans ce but, on plaça sur l'autel le livre des prophètes, celui des apôtres et celui des Evangiles; on demanda à Dieu de faire connaître ce qui était réservé à Chramne, et on appliqua à ce prince les premières phrases de chaque lecture. L'épreuve fut menaçante pour Chramne, soit qu'on ouvrît le livre d'Isaïe, soit que l'on consultât le livre des Apôtres. Les paroles de l'Évangile qui lui furent appliquées étaient encore plus redoutables; nous les citons textuellement : « Celui qui n'écoute pas mes paroles ressemble à celui « qui a bâti sa maison sur le sable : la pluie est « tombée, les torrents ont coulé, les vents ont soufflé « et ont battu contre cette maison, et elle est tombée, « et sa ruine a été grande. » Nous avons déjà fait connaître que l'Église condamnait cette manière d'interroger l'avenir; mais il fallait beaucoup de temps encore pour effacer entièrement une coutume superstitieuse qui, se rattachant au paganisme, était fortement enracinée dans les esprits (556).

Chramne et Childebert agirent de concert, avec d'autant plus de sécurité que le bruit de la mort de Clotaire n'avait point encore été démenti. On ne voit pas cependant que leurs entreprises aient été couronnées d'un grand succès. Deux ans après, en l'an 558, la mort de Childebert y mit un terme. Ce roi cherchant, à la manière des barbares, à concilier ses vices et ses remords, avait souvent prêté la main à des fondations pieuses et enrichi des basiliques chrétiennes : ce fut lui qui fonda à Paris une magnifique église, sous le vocable de saint Vincent, et qui, depuis, devint le monastère de Saint-Germain des Près. Il orna, embellit et décora splendidement l'église de Paris, sur les assises de laquelle, au moyen âge, on éleva Notre-Dame. Plusieurs conciles tenus sous son règne attestèrent qu'il avait à cœur les choses de la religion et les mœurs de ses peuples, et que, s'il se laissa trop souvent emporter par l'ambition et la haine, il conserva toujours, au fond de l'âme, le respect des choses saintes et le dévouement pour la vraie foi. L'histoire ne doit pas se montrer trop rigoureuse lorsqu'elle juge ces hommes à demi-sauvages, qui participèrent aux violences et aux passions de l'ordre social, et qui, malgré les entraînements de leur nature, laissèrent entrevoir quelque justice, du courage et des vertus réelles : il faut leur tenir compte de ce qu'ils firent pour la civilisation et le droit, au milieu des commotions, des obscurités et des orages qui leur permettaient à peine d'entrevoir leur chemin.

Childebert ne laissait point d'enfants : sa succession

échut à Clotaire, le seul des quatre fils de Clovis qui vécût encore. Ainsi, par la mort successive de ses trois aînés, de son neveu Théodebald, et des enfants de Clodomir assassinés de sa main, le féroce roi de Soissons se vit maître du grand empire des Francs. La puissance de Clovis, trop longtemps divisée, se trouva réunie sur sa tête; mais ce ne fut pas pour de longues années. A cette époque, le royaume de Clotaire s'étendait au nord jusqu'au Wéser, à l'est jusqu'aux extrémités de la Thuringe et au Danube, au midi jusqu'à l'Italie et la Garonne. Cet immense territoire était d'ailleurs peuplé de nations diverses, et ne subissait pas uniformément la domination du chef.

Cependant Chramne se révolta de nouveau, et s'enfuit chez Conobre (Konober), comte de la basse Bretagne : cette contrée était la seule portion de l'ancienne Armorique qui fût encore demeurée libre. Or, il est bon de considérer les éléments de rébellion sur lesquels Chramne osait s'appuyer : la première fois, il se faisait secourir par les Arvernes; la seconde, par les Armoricains. C'était donc dans la vieille nationalité gauloise qu'il cherchait et rencontrait toujours des appuis, tant une haine instinctive portait encore les vaincus à repousser la domination des Francs. Quoi qu'il en soit, Conobre leva une armée en faveur du fils rebelle, et présenta la bataille à Clotaire. Au plus fort de l'action, le vieux roi des Francs adressa à Dieu cette prière : « Seigneur, regardez-moi du haut du ciel; jugez ma « cause; car je souffre de la rébellion de mon fils.

« Regardez et jugez dans votre justice, comme vous « le fîtes autrefois entre David et Absalon. » La victoire se rangea de son côté; Conobre fut battu et tué; Chramne, vaincu et fait prisonnier, fut amené à Clotaire. Le roi des Francs lui fit subir un châtiment terrible : il ordonna de le lier sur un banc, avec sa femme Kalde et ses filles; et les ayant fait enfermer dans une cabane bretonne, il les fit livrer aux flammes (360).

Après cette guerre de famille si cruellement terminée, rien ne troubla plus le pouvoir de Clotaire : le souvenir de tant de victimes immolées à son ambition le déchirait seul de remords ou d'angoisses. Ce roi cruel et livré aux débauches essaya, au milieu de ses crimes, d'apaiser la colère de Dieu en enrichissant des monastères; mais il se fût montré plus chrétien en mettant un terme à ses vengeances et à ses meurtres. Au reste, ainsi que nous venons de le faire observer, en parlant de Childebert, pour le juger impartialement, il ne faut point l'isoler de son siècle : si on le compare à la plupart de ses contemporains, Clotaire sera tout simplement l'expression de cette famille franque, nomade, indisciplinée et avide, qu'un ordre providentiel avait envoyée pour régénérer une société abâtardie et corrompue.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux révoltes de Chramne, un concile avait été tenu à Paris, et il avait cherché à remédier à différents désordres dus à la violence des princes, et attentatoires aux droits de l'Église. Excommunication fut prononcée contre ceux qui usurpaient les biens de l'Église même,

par ordre ou avec le consentement du roi. Le concile voulut que les biens ecclésiastiques injustement aliénés du temps de Clovis fussent restitués, alors même qu'ils auraient passé aux mains des héritiers des détenteurs. Afin de mettre un terme aux excès de la force dont se rendaient coupables les barbares, le concile défendit de contraindre, par autorité du prince, des vierges ou des veuves à contracter mariage malgré elles ou malgré leurs parents; et comme les rois barbares ne cessaient d'agir par compression ou influence dans les élections des évêques, le concile, voulant sauvegarder l'indépendance du sacerdoce, promulgua un canon dont voici la substance : « Puisqu'en certains points on néglige de se conformer aux anciens usages, et que même on viole les canons, nous avons jugé à propos d'ordonner que ces canons soient observés selon l'ancienne coutume. Ainsi, que personne ne soit ordonné évêque d'une église malgré les citoyens, et sans avoir été élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince ou par quelque autre moyen que ce soit, contre la volonté du métropolitain ou des autres évêques de la province. Si quelqu'un ose usurper cette dignité en vertu d'un ordre du roi, qu'il ne soit pas reçu des évêques de la même province, qui connaissent l'irrégularité de son ordination. Celui qui, malgré cette défense, oserait le recevoir, demeurera séparé de la communion des fidèles. » On voit que les églises de la Gaule, à mesure que les Germains se courbaient sous l'autorité du christianisme, reprenaient le terrain que les bar-

bares avaient usurpé, et s'attachaient à faire respecter leurs droits imprescriptibles. Cette sainte hardiesse ne profitait pas seulement au clergé, comme quelques écrivains malveillants l'ont prétendu ; elle s'exerçait dans l'intérêt du peuple opprimé et pour la cause du pauvre; et c'est en agissant ainsi que les évêques continuaient la généreuse mission de *défenseurs* de la cité, dont ils avaient été investis sous la domination romaine.

Ces canons avaient été rédigés dans la dernière période du règne de Childebert; Clotaire publia une constitution pour les confirmer, mais il évita de donner l'adhésion royale à celui qui réglait l'élection des évêques. Les autres, particulièrement ceux qui concernaient les successions et la bonne justice, furent mis au nombre des lois de l'État; il en fut de même de ceux que nous avons mentionnés, et qui se rattachaient aux biens du clergé. On voit quelle était déjà l'autorité des conciles et l'influence de ces assemblées dans le gouvernement de la Gaule : les évêques préparaient les lois, le prince les confirmait, et reconnaissait ainsi à l'épiscopat un droit de conseil, une initiative, une surveillance qui neutralisaient sans doute en partie ou contrariaient les vieilles prérogatives des Francs. Le droit traditionnel des Germains se modifiait lentement, par le consentement des rois; le pouvoir de l'Église se substituait, sous quelques rapports, à celui des grands et des leudes. Les rois et le peuple y trouvaient de nombreux avantages, et quant aux Francs, c'est à peine s'ils commençaient à se rendre compte de ce changement,

et à y entrevoir comme l'indice de l'avénement d'une nouvelle autorité destinée à servir de médiatrice entre le prince et ses sujets, entre les possesseurs d'aleux et les serfs. Ils subissaient cette influence, parfois ils se révoltaient contre elle; mais ils n'en comprenaient ni la portée actuelle, ni l'avenir.

Clotaire eut un moment la pensée impie de rappeler auprès de lui sainte Radegonde, à qui il avait autrefois permis de prendre le voile, et qui remplissait Poitiers et la Gaule occidentale du renom de ses vertus. Radegonde, réfugiée dans le monastère qu'elle avait fondé, n'avait pas même voulu accepter les fonctions d'abbesse; elle suivait la règle du couvent, et obéissait à la supérieure comme la plus obscure des religieuses: dès qu'elle eut connaissance des intentions de Clotaire, elle écrivit à saint Germain, évêque de Paris, et le supplia d'intervenir auprès du roi pour changer son cœur. Saint Germain, qui accompagnait Clotaire dans son voyage, se jeta à ses pieds devant le tombeau de saint Martin, et le supplia avec larmes de ne point aller à Poitiers troubler la paix de Radegonde. Clotaire attendri lui promit de renoncer à son entreprise, et le pria d'obtenir de Radegonde qu'elle voulût bien lui pardonner.

On eût dit que Clotaire, par ces actes de piété et de repentir, se préparait à sa fin prochaine et cherchait à faire appel à la miséricorde d'en haut. Comme il chassait dans la forêt de Compiègne et s'exposait à beaucoup de fatigues, il fut pris d'une forte fièvre, et se vit bientôt près du tombeau. Sa dernière heure fut troublée par la crainte des jugements de Dieu; il

s'étonnait de mourir, après avoir été si élevé en renommée et en fortune, et on l'entendit s'écrier, au milieu de son agonie : « Wa! Wa! qu'elle est grande « la puissance du Roi du ciel, qui fait ainsi mourir « les plus puissants rois de la terre! » Redoutable vérité que les hommes doivent méditer sans relâche pendant la vie, s'ils ne veulent pas qu'elle leur soit trop amère au moment du dernier soupir. La mort de Clotaire arriva en l'an 561, trois ans après la réunion de tous les États francs sous la domination de ce prince.

FILS ET PETIT-FILS DE CLOTAIRE Ier.

(561 — 596).

ROYAUME DE PARIS.

CHARIBERT, roi (561—567).

ROYAUME D'AUSTRASIE.

SIGEBERT, roi (561).
BRUNEHAULT, reine.
CHILDEBERT II, (575—596).

ROYAUME DE NEUSTRIE.
OU DE SOISSONS.

CHILPÉRIC Ier, roi (561—584).
FRÉDÉGONDE, reine.
CLOTAIRE II, roi (584).

ROYAUME DE BOURGOGNE.

GONTRAN, roi (561—593).

Clotaire, chef de tout l'empire des Francs, laissait pour héritiers de ses États et de ses domaines quatre fils nommés Charibert, Gontran ou Guntchramn, Chilpéric et Sighebert : ils se réunirent pour rendre à leur père des honneurs funèbres dignes de son rang ; et ayant pieusement escorté sa dépouille mortelle à Soissons, ils l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Médard.

Membres de la race chevelue, puissants par la fortune et le souvenir de leur père, les fils du dernier

roi n'avaient pas à craindre que les Francs se refusassent à les reconnaître pour chefs. Insensiblement les vieilles traditions de la liberté germanique s'étaient altérées au frottement de la civilisation romaine. L'élection des chefs, règle naturelle chez des peuplades errantes et confédérées, continuait à se transformer, après l'établissement d'un État régulier, en une simple acclamation militaire qui ne soulevait et ne pouvait soulever aucune opposition sérieuse. Peu à peu l'habitude de laisser dormir le droit en avait amené la prescription, et l'hérédité royale était devenue le principe fondamental du gouvernement. Si ce fut une usurpation, elle fut tellement lente et inaperçue qu'elle entra dans les mœurs.

Chilpéric, l'un des fils de Clotaire, ressemblait à son père par l'ambition, la ruse et la cruauté. Prévoyant que l'empire des Francs allait encore être divisé en plusieurs parties, il résolut de ne point attendre le partage : s'étant emparé des trésors que Clotaire avait déposés à Braine, il s'en servit pour rattacher à sa cause un grand nombre de leudes et de seigneurs; puis il se porta rapidement sur Paris et s'y établit en roi, aspirant au gouvernement de la monarchie entière. Ses frères ne lui laissèrent pas le temps d'accomplir cette usurpation : aidés de ceux des Francs qui leur étaient restés fidèles, ils unirent leurs forces, assiégèrent Chilpéric, et le contraignirent de se soumettre à un partage légitime (1). Les quatre

(1) *Sed non diu hoc ei licuit possidere.... conjuncti fratres ejus eum exinde repulere ; et sic inter se quatuor* divisionem legitimam *faciunt.* (Gregor. Turon., lib.IV, cap. 22.)

nouveaux royaumes francs furent tirés au sort (1) : Charibert fut roi de Paris; Gontran (Guntchramn), roi d'Orléans et de Bourgogne; Sighebert eut l'Austrasie; le royaume de Soissons ou de Neustrie échut à Chilpéric. Ces quatre royaumes n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avaient eues à la mort de Clovis : on joignit à celui de Paris la Touraine, le pays d'Albi, et Marseille; on réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le territoire de Sens et la portion méridionale de la Champagne; Châlon-sur-Saône en fut la capitale. Celui d'Austrasie, en perdant dans la Gaule quelques provinces qui accrurent les royaumes de Soissons et de Bourgogne, se trouva agrandi de la Thuringe et des autres dépendances germaniques.

« Mon père est mort, manda Sighebert à l'évêque de « Trèves; j'irai bientôt me faire reconnaître dans les « États qui m'appartiennent. » Cette déclaration, tout en attestant les formes qui accompagnaient l'avénement d'un roi mérovingien, n'impliquent nullement que ses droits et sa couronne dépendissent de l'élection populaire (2). Une lettre que sainte Radegonde écrivit alors aux évêques rassemblés à Tours pour leur recommander le monastère de Poitiers renferme un passage où l'on a voulu voir à tort, selon nous, une déclaration politique sur l'origine et la transmission

(1) *Deditque* sors *Chariberto regnum Childeberti, etc.* (*Ibid.*)

(2) *Advenit legatus Sigiberti regis cum litteris, nuntians regem Chlotarium esse defunctum, seque regnum debitum debere percipere.* (Gregor., Vitæ patr., edit Ruin.) Nous avons adopté la traduction un peu hardie et peut-être trop directe de M. de Foncemagne, dans le recueil de l'Académie des inscriptions.

du pouvoir royal au sixième siècle : « Je prie, disait-« elle, les princes que Dieu élèvera pour gouverner « le peuple après ma mort, je les conjure au nom de « ce roi dont le règne n'aura pas de fin, et de qui ils « tiendront la vie et la royauté, de protéger le mo-« nastère que j'ai fondé avec la permission et l'assis-« tance du seigneur roi leur père ou leur aïeul... (1). » Or il ne faut pas exagérer la portée de ces paroles. La pieuse Radegonde n'admettait pas que le pouvoir temporel, exercé sur la terre, eût d'autre origine que la volonté de Dieu : c'était là toute sa pensée, et nous ne devons y voir qu'une adhésion humble aux ordres de la Providence, et non la reconnaissance textuelle et formelle du droit héréditaire. Sainte Radegonde fait remonter à Dieu, par qui seul règnent les rois, l'origine de toute autorité armée du glaive ; elle ne fait allusion ni aux formes politiques, ni à l'élection, ni à l'hérédité ; elle se borne à constater que les rois actuels et leurs successeurs ne gouverneront le peuple que par la permission de Dieu. Si nous insistons sur ces détails, c'est que l'origine et les priviléges de la royauté franque ont donné lieu à tant de controverses, qu'il nous paraît bon de mettre en relief les textes bien rares que les chroniques mérovingiennes nous ont transmis à cet égard.

Les diverses régions que comprenaient les royaumes des Francs étaient assujetties, d'une manière fort inégale, au pouvoir des fils de Clotaire. L'Austrasie

(1) *Simul etiam principes, quos Deus pro gubernatione populi post decessum meum superesse præceperit, conjuro per regem cujus regni non erit finis... qui eis donavit ipsum vivere vel regnare, etc.* (Greg. Turon.)

gauloise, qui renfermait en plus grand nombre les éléments de la race conquérante, n'obéissait qu'en frémissant à Sighebert; elle ne voyait en lui qu'un chef militaire, et non un législateur et prince ayant droit à des exigences fiscales : l'ancien pays des Francs ou France germanique, le territoire des Alemans (l'Allemagne), la Bavière et la Thuringe, quoique dépendants du royaume de Sighebert, n'étaient, au demeurant, que des provinces vassales, gouvernées par des ducs héréditaires, encore païennes, et maintenant avec jalousie leurs mœurs sauvages, leurs lois et leur culte. Elles pouvaient bien fournir au roi d'Austrasie des tributs et des contingents de soldats, mais elles se considéraient comme étrangères à l'empire des Francs, et n'admettaient pas que leur nationalité fût confondue avec des Austrasiens et des Gaulois sujets de Sighebert. Les mêmes sentiments se manifestaient, quoique à des degrés différents, dans les provinces de Bourgogne et d'Aquitaine. La race des Burgondes, récemment subjuguée, s'étonnait d'obéir aux Francs et de n'être plus une nation indépendante; et toutefois, comme l'immense majorité de la population du royaume de Gontran se composait de Gallo-Romains catholiques, et habitués à se soumettre au prince par tradition et par devoir, les barbares Burgondes pouvaient bien encore murmurer et se plaindre; leur résistance isolée était sans danger, et disparaissait devant la soumission générale du pays. En Aquitaine, au contraire, on détestait les Francs, et on ne subissait leur joug qu'autant qu'à l'aide de l'épée ils pouvaient se faire craindre et obéir.

De cette situation, que nous indiquons à la hâte, il résultait nécessairement qu'en dépit de l'exiguïté de leurs royaumes, Charibert et Chilpéric, rois de Paris et de Neustrie, pouvaient balancer victorieusement la puissance de leurs frères, et porter une couronne plus honorée et plus respectée. Charibert régnait d'ailleurs à Paris, et un grand prestige de suprématie semblait attaché à la possession de cette ville, ancienne capitale de Clovis. Au reste, il est bon d'ajouter un dernier trait à ces observations : c'est que les royaumes des Francs n'étaient point limités et séparés, à la manière des États modernes; ils avaient une infinité d'enclaves les uns dans les autres; la même ville appartenait souvent à deux princes, parfois à trois; de sorte que lorsqu'ils étaient en guerre, ce qui arrivait fréquemment, la guerre existait à peu près partout : or la guerre consistait alors à piller et à détruire.

Charibert était un homme dur et grossier, qui ne signala son passage au pouvoir que par des violences et des débauches. Sous son règne (562), saint Léonce de Bordeaux ayant assemblé à Saintes le concile de la province, y déposa Émérius, de Saintes, attendu que son ordination n'avait point eu lieu dans les formes prescrites par les canons, et n'avait eu pour base qu'un décret du roi Clotaire. On élut à sa place Héraclius, prêtre de Bordeaux, et l'on chargea un autre ecclésiastique, appelé Nuncupat, de porter à Charibert la nouvelle de ce choix. Ce prêtre s'étant rendu à Paris, y fut présenté à Charibert, et lui dit : « Salut, roi très-glorieux. Le siége apostolique com« plimente Ton Éminence. » Charibert répondit :

« Viens-tu de Rome, toi qui me salue au nom du « pape? » Nuncupat reprenant la parole : « C'est « votre père Léonce, dit-il, et les évêques de sa pro- « vince qui me chargent de vous faire savoir qu'É- « mérius a été déposé du siége de Saintes, qu'il avait « obtenu contre les canons ; et voici le décret d'une « autre élection qu'ils vous prient de confirmer. » A ces paroles, le roi frémissant de colère ordonna de le chasser, de le mettre sur un chariot d'épines, et de le conduire en exil : « Penses-tu donc, ô prêtre, lui « dit-il, qu'il ne reste pas à Clotaire un fils en état de « maintenir ce qu'il avait fait? » Les églises d'Aquitaine voyaient, en apprenant d'aussi coupables excès, quelles persécutions tyranniques leur réservait Charibert.

Ce roi prit pour femme Ingoberge, de qui il eut une fille qui fut mariée dans le royaume de Cantie (Kent). Ce fut la reine Aldeberge ou Berthe qui, aidée du saint moine Augustin, travailla avec bonheur à la conversion du roi Éthelbert son époux, et de son peuple de Kent. « Or, dit Grégoire de Tours, Ingoberge, femme de Charibert, avait à son service deux jeunes filles, dont le père était un pauvre cardeur de laine. L'aînée, Marcovèfe, avait déjà pris le voile; l'autre se nommait Méroflède. Le roi en devint épris. Ingoberge s'étant aperçue de cette honteuse passion, voulut, dans sa jalousie, guérir le roi en lui rendant méprisables les femmes qu'il aimait. Elle fit venir secrètement leur père au palais, et le mit à travailler en lui confiant à carder des laines royales. Pendant qu'il était à l'ouvrage, elle appela Charibert et lui montra

cet homme. Charibert, dont la curiosité avait été si éveillée, se montra fort irrité de ce que l'on eût voulu réformer ses mœurs : il répudia Ingoberge et épousa Méroflède. Il eut ensuite pour femme une jeune fille nommée Theudechilde, dont le père était gardeur de brebis : elle lui donna un fils qui mourut en naissant. » Ailleurs, le saint évêque ajoute : « Charibert épousa ensuite Marcovèfe, déjà religieuse, et sœur de Méroflède : pour cette cause, tous deux furent excommuniés par saint Germain, évêque de Paris ; et comme le roi ne voulait point la renvoyer, elle mourut, frappée par le jugement de Dieu, et peu de temps après mourut le roi Charibert. Après sa mort, Theudechilde, une des reines, envoya des messagers à Gontran, s'offrant d'elle-même en mariage. Le roi de Bourgogne répondit : « Qu'elle vienne à moi sans « crainte, avec ses trésors : je la recevrai, et je la « rendrai plus grande au-dessus des peuples, en sorte « qu'auprès de moi elle jouira de plus d'honneurs en- « core qu'elle n'en possédait près de mon frère, qui « vient de mourir. » Theudechilde ayant rassemblé ses richesses, partit avec joie ; mais le roi Gontran, après l'avoir vue, s'écria : « Il vaut mieux que ces « trésors soient entre mes mains qu'en celles d'une « femme qui était entrée indignement dans la couche « de mon frère. » Alors, lui ayant enlevé une partie de ses richesses, il la relégua dans un monastère d'Arles (1). »

Ainsi était mort Charibert, en l'an 567. Fortunat

(1) Gregor. Turon., lib. IV, cap. 26.

avait écrit des vers à sa louange, et nous devons croire, pour l'honneur de ce poëte, que son panégyrique datait de l'époque où Charibert ne s'était point encore révélé l'esclave de passions brutales. S'il faut en croire Fortunat, Charibert était un héros célèbre, du couchant à l'orient, par sa sagesse, son courage, son intelligence et sa science des lois; les barbares et les Romains s'accordaient à l'exalter dans leurs différents langages; la ville de Paris chérissait ce roi qui présidait à ses intérêts, et qui lui rappelait les vertus illustres de Childebert, dont il était le digne héritier (1). Ces éloges, que n'avait jamais mérités Charibert, saluèrent son avénement, et lui annoncèrent peut-être à quelle condition il pouvait s'en rendre digne. Les détails qui précèdent, et que nous avons empruntés à Grégoire de Tours, prouvent que Charibert se rendit promptement indigne des espérances et de la flatterie des poëtes; et ce roi n'a laissé dans nos annales qu'un nom entouré de mépris.

Tandis qu'il gouvernait encore le royaume de Paris, le roi d'Austrasie, Sighebert, avait eu à combattre un ennemi redoutable. Vers l'an 563, des hordes asiatiques, autrefois descendues des plateaux du Thibet, et dans lesquelles les Francs croyaient recon-

(1) *Quem gravitate, animo, sensu, moderamine legum*
Prædicat occidens sol oriensque virum...
Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit,
Diversis linguis laus sonat una viri.
Dilige regnantem celsa Parisius arce,
Et cole tutorem qui tibi præbet opem, etc.
(Venantii Hon. Clement. Fortunati carmina hist.)

naître les Huns d'Attila, avaient paru sur l'autre bord du Rhin, cherchant à se frayer une route à travers la Gaule. C'était la nation des Avares, dont les ancêtres s'avançant toujours de l'est à l'ouest avaient franchi, vers le milieu du cinquième siècle, les montagnes et les steppes qui séparent la mer Caspienne de la vallée du Volga. Au sixième siècle, cette horde avait occupé la Mœsie, et pris position sur la rive droite du Danube. De là elle s'était acheminée vers la Gaule, en quête d'une nouvelle patrie. « Les Huns, dit Grégoire de Tours, s'efforçaient d'envahir l'Austrasie. Sighebert marcha contre eux, à la tête d'une armée, et accompagné d'une grande multitude d'hommes vaillants; mais, au moment du combat, les Huns, habiles dans l'art de la magie, firent paraître à leurs yeux divers fantômes, et les vainquirent entièrement. L'armée de Sighebert ayant été mise en fuite, lui-même fut retenu prisonnier par les Huns; mais comme il était agréable d'esprit et plein d'adresse, il vainquit par les présents ceux qu'il n'avait pu vaincre par la force des combats, et ses libéralités engagèrent le roi des Huns à convenir avec lui que durant le reste de leur vie ils ne se feraient plus la guerre; ce qu'on a pensé, avec juste raison, devoir tourner à la louange de Sighebert plutôt qu'à sa honte. Le roi des Huns fit aussi beaucoup de présents au roi Sighebert; on l'appelait le Chagan (Khan), ce qui est le nom de tous les rois de cette nation. » A travers les obscurités et les invraisemblances de ce récit, on croit reconnaître avec certitude que Sighebert, vainqueur des Avares à la première rencontre,

fut défait par eux dans une seconde bataille, et ne les écarta des frontières de la Gaule qu'à force de présents. Des écrivains du moyen âge placent ces divers combats dans la Thuringe, entre la Sâle et l'Elbe : ils ajoutent que les Avares se replièrent sur le Danube, et furent accueillis par Alboin, roi des Longobards (les Lombards), qui sollicita leur appui pour résister aux Gépides.

Pendant que Sighebert combattait en Thuringe ces hordes de peuples pasteurs, son frère Chilpéric, roi de Neustrie, jugea que l'instant était favorable pour envahir et occuper militairement quelques provinces du royaume d'Austrasie, et spécialement le territoire et la ville de Reims. De retour de son expédition en Germanie, et à la tête d'une armée considérable, Sighebert entreprit de tirer vengeance de l'injuste agression du roi de Neustrie. Il se jeta dans les provinces voisines de Soissons, se rendit maître de cette capitale, pilla et dévasta la contrée, et chassa son frère de tous les cantons austrasiens qu'il gardait encore. Cette guerre n'eut pas d'autres suites, et les deux frères ne tardèrent pas à se réconcilier (567).

La même année, Sighebert, Chilpéric et Gontran se partagèrent le royaume de leur frère Charibert, qui venait de mourir, ne laissant aucun enfant mâle. Chacun d'eux voulait avoir Paris; mais l'on convint que cette ville appartiendrait par portions égales aux trois frères, et que nul d'entre eux ne pourrait y entrer que du consentement des deux autres : saint Hilaire, saint Martin et saint Polyeucte

furent pris et invoqués pour garants de ce traité. On a justement remarqué que les rois mérovingiens, en appelant, comme témoins et gardiens de leur pacte, des martyrs et des confesseurs vénérés dans la Gaule, n'eurent en aucune façon recours à l'intervention des Francs et au serment des leudes. Les allures de la royauté franque, à mesure que s'établissait la monarchie, devenaient de jour en jour plus conformes au droit romain, et se dégageaient des traditions germaniques.

En dépit de leur réconciliation apparente, les rois d'Austrasie et de Neustrie étaient animés l'un contre l'autre des plus graves ressentiments. Ici commence l'histoire de cette célèbre rivalité qui fit couler tant de sang royal et donna naissance à tant de crimes. Deux femmes, ennemies implacables, firent servir à l'accomplissement de leurs projets de vengeance tout ce qu'il y avait de férocité, de grandeur et de courage dans la nation, tout ce que leur propre cœur renfermait de génie, de puissance et de scélératesse.

Sighebert avait épousé Brunehault (*Brune-Childe,* vierge brune), fille d'Athanagild, roi des Goths d'Espagne : elle était douée d'une grande beauté, et déjà célèbre par son intelligence et son courage. Jaloux de la gloire que cette union apportait à Sighebert, Chilpéric, frère de ce roi, fit demander en mariage Galswinthe, sœur de Brunehault, princesse moins belle et moins renommée que sa sœur, mais qui, en revanche, possédait les dons les plus précieux du cœur et de l'âme. Elles étaient ariennes, et embrassèrent la foi catholique. Autant l'alliance de

Sighebert avait été acceptée pour utile et honorable, autant celle qu'offrit Chilpéric remplit d'effroi le palais d'Athanagild, et fit couler de larmes à Galswinthe et à sa vieille mère.

Galswinthe, en effet, en apprenant qu'elle était destinée au redoutable honneur d'épouser Chilpéric, s'était souvenue du sort de l'infortunée Andowère, première femme de ce roi : on lui avait plusieurs fois parlé de cette reine de Neustrie, chère aux Francs et aux Gaulois du territoire de Soissons, et qui, après avoir mis au jour une fille dont la naissance aurait dû resserrer les liens qui l'unissaient à Chilpéric, avait été répudiée et exilée par les artifices de Frédégonde, l'une des servantes du palais. La cruauté et les débauches de Chilpéric étaient connues à la cour de Tolède. On savait, on exagérait même le nombre de ses concubines ; et parmi ces femmes qui exploitaient les passions de Chilpéric, on citait toujours cette même Frédégonde, que sa fatale beauté et ses ruses habilement ourdies avaient fait monter de la condition la plus humble au rang odieux de favorite de roi.

Il faut chercher dans les poëtes de l'époque mérovingienne les circonstances qui rendirent illustre le mariage de Sighebert et assombrirent celui de Chilpéric ; ici encore nous avons à invoquer le témoignage de Fortunat, qui, avant d'être évêque, aimait à composer en l'honneur des Francs des épithalames latins, empreints du mauvais goût de la littérature mythologique. Ces citations, venant en aide à l'histoire, contribueront d'ailleurs à donner une idée de

la poésie qui charmait alors les Gaulois et les Francs.

L'Amour, personnage obligé des fêtes nuptiales, s'indigne de ce que Sighebert méprise son pouvoir; irrité, il décoche un trait au cœur de ce roi, et vient se vanter à Vénus de sa victoire : « Ma mère, s'écrie-« t-il, j'ai triomphé dans le combat, j'ai vaincu l'autre « Achille : Sighebert brûle d'amour pour *Brunechilde* « (Brunehault. ») Suit une description empreinte du bel esprit de la décadence latine, et qui se termine par un appel au concours de Vénus. Celle-ci n'hésite pas à se rendre à la voix de son fils, et tous deux s'empressent de combler les deux époux de leurs faveurs les plus précieuses. Cependant une dispute s'élève entre Vénus et l'Amour; il s'agit de savoir qui de Sighebert ou de Brunehault l'emporte en mérite. Cupidon prend parti pour Sighebert, « l'amour du peuple, le rejeton d'une « longue suite de rois, le héros de qui d'autres rois « doivent recevoir le jour, l'espérance d'une nation « illustre, et qui par la guerre a étendu la gloire « de ses ancêtres. » Et ici le poëte raconte les exploits du père et de l'aïeul de Sighebert. Vénus oppose à cette image le portrait de Brunehault; elle s'écrie : « O vierge que j'admire et qui plairas à ton « époux, Brunechilde plus éblouissante que le flam-« beau éthéré tu surpasses par l'éclat de ta beauté « l'éclat des pierres précieuses. Tu es une autre Vé-« nus; tu as été dotée d'une beauté incomparable. « Non, parmi les Néréides qui nagent dans les mers « d'Hibérie, aux sources de l'Océan, aucune ne t'égale; « non, aucune Napée n'est plus belle; les nymphes « des fleuves s'inclinent devant toi! La blancheur du

« lait et le plus vif incarnat embellissent ton visage;
« les lis mêlés aux roses, la pourpre tissue avec l'or,
« n'osent lui être comparés, et lui cèdent la victoire :
« le saphir, le diamant, le cristal, l'émeraude et le
« jaspe sont vaincus, et il est vrai de dire que l'Es-
« pagne a enfanté une perle nouvelle. Et voilà qu'à
« travers les neiges des Alpes et des Pyrénées, qu'à
« travers les nations barbares, elle est venue con-
« tracter un légitime hyménée avec un grand roi. Que
« les montagnes s'abaissent devant toi et t'offrent une
« route facile ; qu'aucun obstacle ne sépare des amants
« que les divinités veulent unir!... Allez, unissez
« vos mains comme vos cœurs, nobles époux, égaux
« l'un à l'autre par l'esprit, les vertus et le mérite... »
Ces lieux communs poétiques, fort peu dignes des traditions littéraires de Rome, étaient complétement étrangers au génie rude et austère des Germains; et cependant ils étaient accueillis avec enthousiasme par les rois barbares, presque honteux de leur ignorance, et avides de se revêtir des apparences de la civilisation latine. Il n'y avait point chez eux de parti pris contre la politesse et le bon goût; ils travaillaient au contraire, mais assez gauchement, à imiter les mœurs gauloises et à s'initier à la pratique des lettres. Or, l'âpreté et la simplicité de l'ancienne patrie germanique leur allaient beaucoup mieux.

C'est encore à Fortunat que l'histoire doit avoir recours pour connaître les terreurs qui assiégèrent Galswinthe, lorsqu'elle se vit l'objet des vœux du féroce Chilpéric. Ici le poëte trouve des accents plus vrais et moins vulgaires. Lorsqu'il écrivait, les tristes

pressentiments de Galswinthe s'étaient accomplis ; la reine de Neustrie venait de descendre dans la tombe, et « des deux tours que Tolède avait confiées à la « Gaule, une seule était debout, l'autre était tombée « sur le sol... un sable étranger recouvrait la pèlerine, « l'exilée, si récemment arrachée de son pays (1). » Le poëte jette ensuite un regard sur le passé, alors que Galswinthe, encore vierge, a appris par les envoyés d'un roi du Nord que ce prince brûlait d'amour pour elle. « Et alors, dit-il, la jeune fille, émue de sur-« prise et de crainte, se jeta dans les bras de Goï-« winthe, sa mère. Là, réfugiée sur le sein maternel, « elle se tenait si étroitement unie à celle qui lui « donna le jour, qu'il était impossible de l'en arra-« cher, et de rompre la chaîne que leurs bras avaient « formée... Bientôt le palais fut attristé de sanglots, « la cour fut troublée, et il n'y eut personne qui ne « prît part aux gémissements de la reine : le peuple « lui-même répandit des flots de larmes, et les enfants, « malgré l'ignorance de leur âge, s'affligèrent à leur « tour. Cependant les députés du roi germain insis-« taient pour emmener la fiancée de leur maître ; ils « alléguaient les dangers d'une longue route, accrus « par les retards..... Enfin Galswinthe part, remplis-« sant les champs déserts de ses plaintes ; elle franchit « les Pyrénées et les Alpes, couvertes de nuages et de

(1) *Toletus geminas misit tibi, Gallia, turres :*
Prima stante quidem, fracta secunda jacet....
De proprio migrata solo nova mersit arena,
Exul et his terris, heu! peregrina jacet.
Venantii Fortunati Carmina.

« froides brumes... Elle arrive enfin à Narbonne, dont « les plaines sont arrosées par l'Aude, qui se jette « mollement dans le Rhône (1). Elle traverse d'autres « cités, et bientôt Poitiers la reçoit avec une pompe « royale... La pieuse Radegonde la contemple avec « un amour maternel... De là, elle s'éloigne, et con- « tinue lentement sa route jusques à la cité de Tours, « que saint Martin a rendue célèbre jusqu'au ciel... »

Ce que Fortunat n'ose mentionner dans ses vers, et ce que les chroniques mérovingiennes établissent, c'est qu'Athanagild n'avait consenti à accorder Galswinthe à Chilpéric qu'après avoir exigé du roi de Neustrie le renvoi de toutes ses concubines. Chilpéric tint d'abord sa promesse, et Galswinthe fut reçue à Rouen en reine des Francs, et avec les honneurs dus à sa haute naissance. Là le mariage fut célébré selon le rit catholique; et la nouvelle reine obtint le lendemain, d'après les coutumes germaniques, le *Morgengabe* (Morgane-Ghiba) ou les riches *présents du matin*, qui avaient été stipulés d'avance entre les deux cours, et parmi lesquels figuraient les cités de Limoges, Cahors, Bordeaux, Béarn et Bigorre, avec leur territoire : en retour de ces concessions, le roi Chilpéric avait obtenu des trésors considérables, que les barbares élevaient à plus haut prix

(1) *Excipit hinc Narbo, qua littora plana remordens*
Mitis Atax Rhodani molliter intrat aquas, etc.

Le poëte Fortunat, qui ne cesse de placer les Alpes, aussi bien que les Pyrénées, sur la route qui de Tolède conduit à Paris ou à Metz, se laisse aller ici à une autre erreur géographique, en faisant de l'Aude, qui se jette dans la mer, l'un des affluents du Rhône.

que les cités. Les Francs de Neustrie jurèrent fidélité à Galswinthe; le peuple gallo-romain, qui obéissait à son époux, lui prodigua les témoignages accoutumés de sympathie; et le roi, au témoignage de l'auteur des *Gestes des Francs* (1), jura solennellement, en présence des envoyés d'Athanagild, que, tant que la nouvelle reine vivrait, il ne prendrait point d'autre femme.

Or, après quelques mois d'un mariage qui semblait heureux, la servante Frédégonde, l'ancienne concubine de Chilpéric, se montra sur le passage du roi, et réussit, par ses regards et sa beauté, à réveiller toute la passion coupable qui dormait au fond du cœur de ce prince. De ce premier pas au crime, il n'y eut qu'une courte transition; et voici dans quels termes s'exprime Grégoire de Tours : « Chilpéric aimait Galswinthe d'un très-grand amour, et avait reçu d'elle de splendides trésors ; mais il s'éleva entre eux beaucoup de scandale pour la passion que lui inspirait Frédégonde, son ancienne favorite. Galswinthe avait été convertie à la foi catholique, et avait reçu le saint chrême. Elle se plaignait de subir de la part du roi des outrages continuels, et disait qu'elle vivait près de lui sans honneur. Elle demanda donc qu'il lui permît de retourner dans son pays, lui laissant tous les trésors qu'elle lui avait apportés. Chilpéric essaya d'abord de dissimuler avec adresse, et de l'apaiser par des paroles de douceur; mais enfin il ordonna à un de ses domestiques de l'étrangler, et on la

(1) *Aimoini monachi floriac. de Gest. Francor., lib. III.*

trouva morte dans son lit. Après sa mort, Dieu produisit par elle (1) un grand miracle; car une lampe qui brûlait devant son sépulcre, suspendue à une corde, tomba sur le pavé, la corde s'étant rompue sans que personne y touchât; en même temps la dureté du pavé disparaissant à ce contact, la lampe s'enfonça tellement dans cette matière amollie, qu'elle y fut à moitié ensevelie, sans se briser aucunement: ce qu'on ne put voir sans y reconnaître un prodige. Le roi *pleura sa mort*, puis quelques jours après il épousa Frédégonde. » La voix publique accusa cette femme d'être complice de Chilpéric, et d'avoir préparé avec lui le meurtre de l'infortunée Galswinthe. L'histoire mérovingienne n'abonde que trop en sanglantes tragédies de ce genre, et l'on eût dit qu'au sixième siècle, l'esprit des peuples, accoutumé à ces douloureuses scènes, commençait à ne plus s'en émouvoir.

Brunehault aimait tendrement sa sœur Galswinthe : dès qu'elle eut appris sa mort et la coupable élévation de Frédégonde, complice de Chilpéric, elle entreprit de tirer vengeance d'un si grand crime, et elle arma contre le roi de Neustrie Sighebert et Gontran, l'un et l'autre désireux comme elle de châtier les meurtriers de Galswinthe. Le roi d'Austrasie se mit en marche, avec ses leudes, pour envahir la Neustrie. Il paraît que quelques hostilités eurent lieu;

(1) *Gregor. Turon., lib. IV*. M. de Sismondi, qui cite ce passage, oublie à dessein tout ce qui concerne le fait miraculeux rapporté par saint Grégoire de Tours. Nous avons jugé que ces détails n'étaient pas sans intérêt pour l'histoire.

et toutefois la guerre sérieuse ne s'engagea qu'au bout de quelques années, les préoccupations de Sighebert et de Gontran ayant été détournées, dans cet intervalle, par de graves événements militaires qui survinrent en Italie et dans la Gaule, voisine des Alpes.

D'un autre côté, de nombreux fléaux, des maladies contagieuses, telles que le charbon et la pustule maligne, exercèrent de nombreux ravages en Italie et dans la Gaule : on y vit le symptôme de la colère de Dieu éveillée par les crimes des hommes, et beaucoup se repentirent. Le clergé gaulois, en présence du fléau, se montra digne de sa mission de miséricorde et de charité; partout on le vit consoler le pauvre, et prodiguer, sans crainte du danger, aux mourants et aux malades les secours dont ils avaient besoin. La peste sévit particulièrement dans le royaume de Bourgogne; les malades périssaient dès le second ou le troisième jour, et dès la première atteinte du mal ils perdaient à la fois toutes les forces du corps et de l'intelligence. Dans la capitale de l'Auvergne (Arvernie), il y eut des jours où trois cents cadavres furent apportés en même temps à l'église : les fossoyeurs manquaient pour ensevelir les morts, et il fallait creuser de grandes fosses communes. Châlon-sur-Saône, capitale du royaume de Bourgogne, Lyon, Dijon, Bourges, furent presque dépeuplées par le fléau; et la science, d'ailleurs encore impuissante de nos jours en face de calamités semblables, ne savait par quels moyens arrêter l'invasion de la maladie ou diminuer sa fureur. Plusieurs provinces de la Gaule septentrionale et occi-

dentale ressentirent à peine les atteintes du fléau. L'absence de communications régulières et de relations commerciales contribua sans doute à les maintenir dans un salutaire isolement (568-571).

Cependant, depuis la mort de Téjas, successeur de Tottila et dernier roi des Ostrogoths, l'Italie, subjuguée par les armes de Bélisaire et de Narsès, avait été replacée sous la domination de l'empire d'Orient. Cette province, désolée par tant de guerres, si souvent envahie par les barbares, commençait à peine à jouir de quelque repos sous l'administration de Narsès, lorsque cet illustre capitaine se vit l'objet d'une injuste disgrâce. A la mort de l'empereur Justinien (566), le trône d'Orient fut occupé par Justin, et une grande influence appartint à l'impératrice Sophie, ennemie de Narsès. Celle-ci ne craignit pas de diriger le plus sanglant des outrages contre l'homme dont le génie avait délivré l'Italie de la puissance des Goths : elle lui envoya une quenouille, en lui faisant dire par son successeur qu'il eût à laisser les armes aux mains des hommes, et à revenir en Orient filer au milieu des femmes, seul genre de travail qui pût être confié à un eunuque tel que lui. On assure que Narsès, irrité de cette odieuse raillerie, répondit qu'il allait ourdir une trame dont l'impératrice ne verrait jamais la fin; et il tint parole. S'étant retiré à Naples, il fit secrètement prévenir le roi des Lombards ou Langobards, alors campés au nord de l'Italie, qu'il pouvait en toute sécurité attaquer cette contrée, l'envahir avec ses troupes, et qu'aucun obstacle n'arrêterait sa marche.

Les Lombards, que désormais nous désignerons sous

ce nom pour nous conformer aux habitudes de l'histoire, étaient originaires de la Scandinavie; du temps de Tacite, leur nation habitait déjà le territoire germanique, et passait pour l'une des plus vaillantes et des plus redoutables d'entre celles que le Danube séparait de l'empire. Avec le temps, leur puissance avait faibli, et deux siècles s'étaient passés sans qu'il eût été question de leur existence. Tour à tour en guerre avec les Romains, puis avec les Hérules, vaincus par ces derniers et réduits à la condition de tributaires, ils étaient enfin parvenus à les déposséder, et à s'établir en maîtres dans quelques provinces voisines de la mer Baltique. Au sixième siècle, l'empereur Justinien, pour détourner sans doute le flot de leurs invasions, leur avait assigné des habitations en Pannonie, où ils s'étaient maintenus plus de quarante ans. Durant les luttes qui s'élevèrent entre les armées de Justinien, les Ostrogoths et les Francs, on avait vu les Lombards intervenir, à plusieurs reprises, comme auxiliaires de l'empereur d'Orient, et l'aider à conquérir et à défendre l'Italie. Durant trente ans ils avaient fait la guerre aux Gépides, secondant ainsi, à leur insu, la politique de la cour de Byzance, qui était de détruire les barbares par les barbares. Au moment où Narsès les convoquait à envahir l'Italie, dont toutes les routes étaient ouvertes, ils venaient, de concert avec les Avares, d'en finir avec les Gépides, et ils avaient à leur tête Alboin, leur roi. A leur suite, comme alliés ou tributaires, marchaient les Gépides, les Avares, les Bulgares, les Slaves, et une grande horde de Saxons (568). Voici le portrait que les

écrivains du sixième siècle nous ont laissé, en parlant des Lombards : « Ces peuples, dit Paul Diacre, « se rasaient le derrière de la tête, et partageaient « le reste des cheveux de façon que, tombant également « du front le long des joues, ils se réunissaient « à leurs longues barbes auprès de la bouche. Leurs « habits courts, mais très-amples, étaient faits ordi- « nairement de toile et chamarrés de rubans. Les « espèces de sandales qui leur servaient de chaussures « laissaient à découvert tout le dessus du pied ; plus « tard, ils y substituèrent des bottines de cuir qu'ils « recouvraient d'étoffe rouge, selon la mode ita- « lienne. » A l'appel de Narsès, ils envahirent presque subitement et sans résistance les provinces septentrionales de l'Italie.

Pendant deux ans, les Lombards et les barbares qui combattaient à leur suite pillèrent et ravagèrent l'Italie (569—570). Ils occupèrent Milan, la Ligurie, les provinces transpadanes et cispadanes, et toutefois ne purent encore se rendre maîtres de Ravenne et de Rome, la capitale politique et la capitale religieuse de l'Italie. Dès la seconde année de leur invasion, le butin commença à devenir plus rare, et les hordes germaniques, auxiliaires ou vassales d'Alboin, entreprirent de franchir les Alpes et de chercher, dans les riches cités de la Provence et du royaume de Bourgogne, la proie que l'Italie épuisée et dépouillée ne pouvait plus leur offrir.

Amatus ou Amé, patrice bourguignon (burgonde), commandait les forces militaires chargées de garder les frontières du royaume de Gontran. En apprenant

que les Lombards venaient d'entamer la Gaule, le patrice réunit ses troupes et marcha à la rencontre des barbares. La lutte s'engagea sur le territoire des anciens Allobroges, dépendant alors du royaume de Bourgogne; mais le lieutenant de Gontran essuya une sanglante défaite et périt dans la bataille. Après cette victoire, les Lombards ravagèrent et mirent au pillage la Viennoise et la Sabaudie (Savoie); puis ils se replièrent sur l'Italie, chargés de dépouilles, et laissant pressentir, pour l'année suivante, une nouvelle et plus redoutable invasion (571).

Menacé de voir reparaître les Lombards, Gontran confia le commandement de son armée à Ennius Mummolus, que l'histoire appelle Mummole, et qui, déjà comte d'Auxerre, venait d'être revêtu de la dignité de patrice. C'était un capitaine habile et hardi, et qui ne devait pas tarder à justifier les espérances de la Gaule.

Au printemps de l'année 572, les Lombards, fidèles à leur promesse, pénétrèrent dans le royaume de Bourgogne par le mont Genèvre, et se répandirent dans la vallée de la Durance. Le patrice Mummole, qui observait leurs mouvements, les suivit de près, fermant derrière eux toutes les issues, et les laissant s'avancer dans un pays couvert de bois et de montagnes, où il était fort difficile à une armée d'invasion de se développer librement. Cette tactique habile porta ses fruits. Les Lombards, qui s'étaient imprudemment engagés au milieu des Alpes, furent attaqués et détruits par corps séparés, et ce fut à peine si quelques-uns d'entre eux réussirent à s'échapper, et à aller porter

en Italie la nouvelle de leurs désastres. Le territoire qui correspond au département moderne des Hautes-Alpes fut le théâtre des victoires de Mummole et de ses Bourguignons. Salone, évêque d'Embrun, et Sagittaire, évêque de Gap, combattaient au premier rang, sous les drapeaux de Mummole. Ce scandale étonnait à peine des barbares récemment convertis à la foi chrétienne, et qui écoutaient plus souvent le cri de leurs passions que celui du devoir. Deux fois déposés pour leurs vices et pour leurs crimes, les évêques Salone et Sagittaire n'ont laissé dans nos annales qu'un souvenir odieux. On ignore quel fut le sort du premier; mais l'autre périt plus tard, l'épée et la fronde à la main, en combattant contre son prince.

Les immenses hordes de Saxons qui avaient envahi l'Italie à la voix d'Alboin, se jetèrent à leur tour sur la Gaule. Le patrice Mummole les harcela, les vainquit, et les réduisit à solliciter comme une grâce la permission de se retirer dans leur pays au delà du Wéser, et d'y vivre de nouveau en tributaires des Francs d'Austrasie. En traversant la Gaule du sud au nord, ces barbares commirent de nombreuses déprédations, et firent repentir les Francs de leur trop grande indulgence (573) : ils étaient au nombre de plus de deux cent mille, en y comprenant les enfants et les femmes; et l'on comprend qu'il ne fut guère possible aux généraux de Gontran et de Sighebert de mettre les campagnes et les villages de la Gaule à l'abri de leurs ravages. Mummole réussit toutefois à les châtier, et à accélérer leur mouvement de retraite du côté de la Germanie.

Les deux années qui suivirent permirent aux Lombards de réparer leurs désastres, et de prendre de nouvelles dispositions pour envahir encore la Gaule. Leur armée arriva au pied des Alpes Cottiennes, divisée en trois corps, sous trois chefs différents appelés Amo, Zaban et Rhodane. Tout porte à croire que cette fois encore ils effectuèrent le passage des Alpes vers le mont Genèvre, et qu'arrivésdans la vallée de la Durance, ils prirent diverses directions, selon les espérances qui se présentaient à eux. De Gap, Zaban et Rhodane se portèrent sur Grenoble, à travers les montagnes : Rhodane mit le siége devant Grenoble, et Zaban descendit le long de l'Isère jusqu'à Valence, qu'il assiégea pareillement. Sur ces entrefaites, Amo et son corps d'armée suivirent le cours de la Durance, débouchèrent par la plaine d'Avignon, et allèrent attaquer la ville d'Arles. Ce fut, pour des troupes qui arrivaient d'Italie, un singulier itinéraire, et qui atteste l'ignorance des barbares (576). Arles se racheta à prix d'argent. Mummole accourut au secours de Grenoble, franchit l'Isère, attaqua les Lombards campés sur la rive gauche de cette rivière profonde et rapide, et, après une bataille meurtrière, détruisit presque entièrement l'armée de Rhodane. Ce dernier, avec cinq cents Lombards échappés au carnage, parvint à se réfugier dans les montagnes et au milieu des bois, d'où il se porta vers Zaban, alors campé sous les murs de Valence. En apprenant le désastre que Rhodane avait subi sous les murs de Grenoble, Zaban leva le siége de Valence et se replia précipitamment du côté de l'Italie, d'abord en descendant le Rhône jusqu'à

Avignon, puis en remontant la vallée de la Durance, pour se frayer un chemin à travers les défilés du mont Genèvre. Mummole avait pressenti ce mouvement, et pris toutes les dispositions que réclamait l'intérêt de la Gaule. Il attendit non loin d'Embrun l'armée lombarde, la tailla en pièces, et en rejeta les débris dans les montagnes qui environnent Suse. Peu de temps après, Amo, qui avait d'abord menacé Avignon et qui s'était maintenu en Provence, fut à son tour mis en déroute, et rejeté en fugitif dans les montagnes qui séparent cette contrée de la haute Italie. Ce fut ainsi que, pour la troisième fois, le vaillant Mummole fit respecter le territoire de la Gaule, et délivra le royaume de Bourgogne de l'invasion des barbares.

Or, tandis que ces événements militaires s'étaient accomplis dans les Alpes et vers le Rhône, une autre guerre, bien autrement opiniâtre et cruelle, avait désolé les plus riches provinces de la Gaule. Sighebert et Chilpéric avaient repris les armes, suscités l'un contre l'autre par les fureurs de Brunehault et de Frédégonde, et, pour mieux dire, par le spectre de Galswinthe.

Lorsque avaient éclaté, vers l'an 569, les premières hostilités entre les rois francs, elles n'avaient pas eu de durée, et s'étaient terminées par une paix hypocritement jurée par Chilpéric. Ce chef cruel, mais sans courage, avait apaisé Sighebert et Gontran en se soumettant au *wergheld*, et en restituant, pour le meurtre de Galswinthe, non une amende pécuniaire, mais les cités de Bordeaux, de Cahors, de Limoges,

de Béarn et de Bigorre, que la sœur de Brunehault avait reçues, comme on l'a vu plus haut, à titre de douaire ou de *Morganghiba* (présent du matin). Ces villes furent attribuées à Brunehault, comme à la plus proche parente de la reine mise à mort ; et moyennant cette composition, Sighebert et Gontran avaient donné à Chilpéric « paix et sécurité sur la mort de « Galswinthe. » Par malheur pour Chilpéric et pour les Francs, cette convention n'eut pas de longs effets, et ne tarda pas à être méconnue par le roi de Neustrie lui-même, que cependant elle protégeait. Dès que les maladies pestilentielles eurent cessé de désoler la Gaule, et après la première défaite des Lombards, c'est-à-dire vers l'an 573, Chilpéric ne craignit pas de commencer la guerre, et de faire attaquer la partie austrasienne de l'Aquitaine par une armée de Francs-Neustriens aux ordres de Clovis, l'un de ses fils, né de son mariage avec la reine Audowère. Ce jeune chef, digne instrument de l'ambition et des cruautés de son père, envahit la ville et le territoire de Tours, qui faisaient alors partie du royaume de Sighebert, et bientôt après il menaça Cahors, Bordeaux et Limoges.

Une guerre s'était élevée entre Sighebert et Gontran ; mais, à la nouvelle de l'injuste attaque de Chilpéric, Sighebert se hâta de se réconcilier avec le roi de Bourgogne, et d'inviter ce dernier à lui venir en aide contre leur frère. Gontran avait servi de garant lorsqu'un traité de paix était naguère intervenu entre Chilpéric et Sighebert : il lui appartenait de contraindre par la force Chilpéric à respecter les

stipulations qu'il venait d'enfreindre. Sans hésiter, il ordonna au patrice Mummole de marcher à la rencontre du jeune Clovis, et de reprendre sur lui Tours, Poitiers, et les villes de l'Aquitaine austrasienne récemment enlevées à Sighebert. Sur-le-champ Mummole et ses troupes se portèrent vers la Loire, dans la direction de Tours, et reprirent cette ville que le fils de Chilpéric n'osa défendre. Tours fut replacée sous le sceptre du roi Sighebert, et Mummole se contenta d'imposer aux habitants l'obligation de jurer de nouveau fidélité à ce prince. A Poitiers, une lutte vive et meurtrière s'engagea entre l'armée de Mummole et celle du roi de Neustrie : cette dernière avait pour avant-garde des milices gauloises, levées à la hâte dans les campagnes du Poitou, et qui firent preuve de beaucoup de valeur. Leur courage ne put prévaloir contre la science du patrice Mummole, et le fils de Chilpéric, complétement vaincu, fut rejeté sur la route de Saintes avec les débris de son armée.

Mummole, victorieux, fut rappelé par Gontran, qui avait besoin de ses services (573). Profitant de sa retraite, le jeune Clovis rallia quelques troupes, et, bien que n'ayant encore sous ses ordres qu'une poignée d'hommes, se rendit maître de Bordeaux et y rétablit l'autorité du roi Chilpéric. Un mois après, il fut attaqué dans cette ville par le duc Sigulfe, qui, au nom de Sighebert, roi d'Austrasie, était chargé de garder les frontières ou les *Marches* des Pyrénées. Le jeune Clovis et ses Neustriens, hors d'état de résister à des troupes considérables, prirent la fuite en toute hâte, et ne s'arrêtèrent qu'après avoir trouvé un re-

fuge, sur l'autre rive de la Loire, dans les murailles d'Angers.

Cette série de défaites irrita Chilpéric, qui prépara une nouvelle expédition : ayant donc rassemblé sur les bords de la Loire une armée plus nombreuse que la première, il en donna le commandement à Théodebert, l'aîné de ses fils. Vainement un concile assemblé à Paris essaya, sur les instances de Gontran, d'apaiser le farouche Chilpéric; il résista à toutes les prières, et persista dans ses entreprises contre l'Aquitaine austrasienne. Digne instrument de sa fureur, Théodebert se jeta sur les provinces méridionales qui appartenaient à Sighebert, et les livra aux plus affreux ravages. Les diocèses de Poitiers, de Tours, de Cahors et de Limoges furent désolés par le fer et l'incendie : Théodebert brûla les églises, pilla les couvents, multiplia les sacriléges, et, selon saint Grégoire de Tours, fit souffrir plus de maux aux chrétiens que les persécutions de Dioclétien ne leur en avaient infligés (574).

Sighebert eut recours pour sa défense à un moyen extrême : il appela dans les Gaules une armée de barbares germains, ses sujets des bords du Danube, et leur ordonna d'envahir la Neustrie, et de la livrer à toutes les horreurs de la guerre. Ce fléau épouvanta Chilpéric lui-même; c'était une nouvelle invasion des barbares, et les Francs en étaient déjà venus à les redouter. Le territoire de Paris et les rives de la Seine furent inondés par les idolâtres. Chilpéric, pour conjurer l'orage, promit de restituer toutes les provinces que son fils avait conquises au midi de la Loire, et

Sighebert parvint non sans peine à congédier les Germains.

A peine ces barbares eurent-ils repassé le Rhin, que Chilpéric rompit la paix. Sighebert rassembla de nouveau ses peuples de la France orientale et entra dans Paris à leur tête, malgré le serment qu'avaient fait les trois frères de ne point franchir l'enceinte de cette ville, sans le consentement des deux autres. Pendant ce temps-là, une armée austrasienne, commandée par un de ses lieutenants, attaqua Théodebert dans l'Aquitaine. Le fils aîné de Chilpéric périt dans un combat auprès d'Angoulême : ce meurtre fut attribué moins au hasard de la guerre qu'à une vengeance de Frédégonde, qui ne voulait laisser vivre aucun des enfants nés de son mari et des deux premières femmes de ce roi (575).

Chilpéric avait tenté de s'allier à Gontran. Sighebert contraignit ce dernier à renoncer à ce pacte hostile, qui mettait en péril la domination austrasienne entre les Pyrénées et la Loire. Il envahit ensuite la Neustrie, à la tête des hordes germaniques qu'il avait fait venir d'outre-Rhin; et pour dédommager ces barbares de leur concours, il leur promit la possession des villes neustriennes dont ils se rendraient maîtres par les armes. Si cet engagement eût pu être tenu, il y aurait eu, dans la Gaule occidentale, une nouvelle invasion des Francs, et l'élément germanique eût prévalu, dans ce pays, sur l'élément gallo-romain. Par une singulière jalousie que Sighebert n'avait point prévue, les Francs-Austrasiens eux-mêmes forcèrent ce roi à ne point aban-

donner aux tribus germaniques les cités et les domaines de la Neustrie. Ils redoutèrent d'avoir, en deçà du Rhin, des voisins aussi féroces, et ils ne permirent pas que les bénéfices de la guerre leur fussent abandonnés. Cependant Chilpéric, réduit aux dernières extrémités, dépouillé de ses places fortes et de ses richesses, et n'ayant plus qu'un seul de ses leudes qui lui restât fidèle, se vit dans la nécessité de prendre la fuite et de se réfugier à Tournai : Frédégonde et ses enfants y trouvèrent également un asile.

L'implacable Brunehault triomphait; elle avait humilié sa rivale, et jeté sur le penchant de l'abîme le meurtrier de sa sœur. Elle accourut pleine d'orgueil à Paris, et chercha, par ses excitations, à exalter encore la colère et l'ambition de Sighebert. Ce fut, pour le clergé catholique et pour les populations chrétiennes de la Gaule, un triste spectacle que d'assister à ces luttes fratricides, et les chroniques mérovingiennes portent l'empreinte de leur douleur : « Il me pèse, dit le pieux évêque de Tours, d'avoir à raconter les vicissitudes des guerres civiles qui écrasent la nation et les royaumes des Francs, et qui, chose cruelle! nous ont déjà fait voir ces temps marqués par le Seigneur comme le commencement des calamités : *Le frère livrera le frère à la mort, et le père, le fils; les enfants se soulèveront contre leur père et leur mère, et les feront mourir.* »

Grégoire de Tours ne fut pas, dans l'épiscopat des Gaules, le seul qui osa déplorer les crimes des rois suscités par Brunehault et Frédégonde. L'évêque de Paris, saint Germain, crut de son devoir d'interve-

nir à son tour, et l'histoire doit mentionner la lettre suivante qu'il adressa à Brunehault, et qui est un monument destiné à attester le rôle pacifique et miséricordieux réservé au clergé de la Gaule, à cette époque de calamités et de barbarie :

« A la reine Brunechilde, fille en J.-C. de la sainte « Église, dame très-clémente et très-pieuse, etc., « Germain, pécheur.

« Votre bienveillance se réjouit de la vérité; elle « la tolère, elle ne s'en lasse jamais : voilà pourquoi « nous osons vous exprimer, nous qui vous aimons « jusqu'au fond de l'âme, les douleurs de notre « cœur plein de tristesse. Autrefois, quand le peuple « chrétien, encore peu nombreux, obtenait, par la « grâce de Dieu, un peu de calme, les apôtres di- « saient : *Voici maintenant le temps favorable, voici le « jour du salut!* Aujourd'hui, au contraire, en face « de jours funestes et dignes de pitié, nous nous « écrions en pleurant : *Voilà que les heures de notre « misère et de notre perte arrivent! Malheur à nous, « car nous avons péché!* Si tant de tribulations et d'a- « mertumes ne nous avaient pas abattu, si elles « n'avaient pas montré la faiblesse de notre corps, « nous nous serions fait nous-même un devoir « d'aller solliciter votre pitié... Nous déposons dans « votre sein les bruits populaires qui se répan- « dent, et qui nous comblent d'épouvante. On dit « que c'est par vos conseils que le roi Sighebert « se propose de ravager entièrement notre malheu- « reux pays. Si nous répétons ces rumeurs, ce n'est « pas que nous y ajoutions foi : cependant nous vous

« supplions de ne donner, en aucune manière, un « prétexte de vous charger d'une si odieuse accusa- « tion. Il est vrai que ce pays est depuis longtemps à « plaindre, et qu'il touche à sa perte; mais nous ne « désespérons pas de la miséricorde divine. Il serait « temps encore d'arrêter la vengeance de Dieu, si « chacun pouvait abjurer la haine qui médite le « meurtre, l'avarice qui est la source de nos dou- « leurs, la colère qui écarte toute pensée de prudence. « Notre Sauveur a dit, à l'heure de sa passion : *Mal- « heur à celui par qui le scandale arrive!* Nous ne « pouvons croire que tant d'actions détestables puis- « sent demeurer impunies, et nous conjurons chacun « d'entre ceux qui nous écoutent de songer, dans « leur conscience, à leurs pensées et à leurs actes, « afin de n'être pas atteints par ce terrible jugement « prononcé contre le traître Juda... Aucun n'a voulu « nous entendre, voilà pourquoi nous vous adressons « nos prières. Si vous renversez le royaume de vos « ennemis, ce ne sera ni pour vous ni pour vos en- « fants un grand sujet de triomphe. Pour que cette « contrée se réjouisse d'être tombée en votre pouvoir, « il faut qu'elle reçoive de vous sa délivrance, et non « sa mort. Je vous écris pénétré de douleur, car je « vois comment les rois et les peuples se précipitent « pour offenser le Seigneur. Il est écrit : *Quiconque « mettra sa confiance en son bras verra sa confusion*, « *et non sa victoire*. Quiconque, je vous le dis moi- « même, croira pouvoir suffire seul au salut d'un « peuple, verra plutôt approcher sa mort que son « triomphe. Quiconque sera gonflé par la superbe à

« la vue de ses richesses, subira l'opprobre de la « pauvreté avant de rassasier son avarice. Le juge « éternel nous juge; le pouvoir de nous juger lui « appartient toujours : il ne se laisse point corrompre « par des offres, il ne se laisse point toucher par les « vœux des impies; il voit les cœurs, et rend à chacun « selon ses œuvres.

« Vaincre son frère est une honteuse victoire; hu- « milier sa famille, renverser et détruire les posses- « sions de ses parents, ce sont de honteux triomphes. « En faisant la guerre aux siens, on combat contre « son propre bonheur; ennemi de soi-même, on « avance sa propre ruine. Au commencement du « monde, il y avait deux frères sur la terre : Caïn, « l'un d'eux, accomplit un fratricide, et sa punition « fut sept fois plus forte que son crime. Joseph fut « vendu par la jalousie de ses frères, et ces méchants « ne tardèrent pas à devenir ses propres serviteurs.

« Saül avait juré de perdre David : il eut bientôt « besoin d'être épargné par la miséricorde de son « ennemi. Absalon tua son frère, et voulut détrôner « son père : est-il besoin de vous redire ses revers et « sa mort? Écoutez le prophète David : *Les méchants « seront exterminés, les justes auront la terre en héri- « tage*. Écoutez l'Apôtre : *Celui qui hait son frère est « homicide; il marche dans les ténèbres, il ne sait où il « va*. Écoutez le Sauveur : *Heureux les pacifiques; ils « seront appelés les enfants de Dieu. Je vous donne ma « paix, je vous laisse ma paix*. Là où est la paix et « l'amour, là est la religion. Méditons l'histoire « d'Esther, de cette reine qui sauva sa nation. Em-

« ployez votre prudence, votre foi et vos vertus à « détourner le seigneur roi d'offenser Dieu ; engagez-« le à donner le repos à ce peuple, et à laisser au « Juge éternel le soin de la justice. Celui qui hait son « frère méprise ses amis, et ferme les yeux à la vé-« rité. Les prophètes parlent contre lui, les apôtres « le détestent, et le Tout-Puissant jugera ses œuvres. « Nous vous supplions de recevoir nos humbles « salutations que vous offrira, de notre part, Gon-« deulfe, porteur des présentes, etc. »

Cette lettre ne toucha point Brunehault. Le saint évêque de Paris s'adressa alors à Sighebert, mais ses instances ne furent point écoutées. La veuve de Clotaire Ier, cette pieuse Radegonde qui terminait sa vieillesse dans un monastère de Poitiers, sollicita à son tour le roi d'Austrasie et son orgueilleuse femme : ses prières ne purent rien obtenir.

Sighebert dirigea une partie de ses troupes du côté de Tournai, et chargea ses lieutenants de commencer le siége de cette ville. Avant d'aller les rejoindre, il résolut de se faire proclamer roi de Neustrie, et d'enlever à Chilpéric des droits que ce dernier avait déshonorés par ses crimes. Soit qu'il voulût se soustraire aux reproches de l'évêque saint Germain, soit qu'il préférât assigner aux leudes neustriens un lieu de rendez-vous plus commode que n'aurait pu l'être la ville de Paris, il désigna Vitry sur la Scarpe pour servir de théâtre à l'inauguration de sa nouvelle royauté. S'étant donc rendu dans cette ville, il reçut les hommages des grands et du peuple du royaume de Soissons, et parmi les leudes neus-

triens il n'y en eut qu'un seul, nommé Anoaldes, qui persistât à demeurer fidèle à Chilpéric.

Tandis que tout s'apprêtait pour fêter Sighebert selon les usages des Francs, la reine Frédégonde, habituée au crime, cherchait un moyen de se soustraire, elle et son mari, au sort que leur réservait Brunehault. Elle manda auprès d'elle deux Francs natifs de Térouanne, dont le dévouement aveugle semblait la rassurer ; puis, ayant remis à chacun d'eux un de ces longs couteaux à gaîne que les Francs appelaient *skramasax*, et dont elle avait empoisonné la lame, elle leur dit : « Voilà l'unique moyen de sauver « votre roi, votre reine, et vous-même, dont la « destinée est unie à la nôtre : il faut tout risquer, « et, à quelque prix que ce soit, me défaire du roi « d'Austrasie. Si vous revenez vivants, je vous com- « blerai d'honneurs, vous et votre postérité ; si vous « succombez, je distribuerai pour vous des aumônes, « et je témoignerai ma reconnaissance à vos famil- « les. » Les deux jeunes gens n'hésitèrent pas à accepter la mission qui leur était offerte. Lorsqu'ils arrivèrent à Vitry, ils se présentèrent comme deux Neustriens qui venaient prêter serment de fidélité à Sighebert. On les introduisit auprès de sa personne, et pendant qu'il les écoutait avec bonté, ils le percèrent à la fois de leurs poignards, et le firent tomber mort. Au cri que poussa Sighebert en expirant, deux de ses leudes accoururent, et furent suivis de soldats et de gens armés. Les deux assassins soutinrent pendant quelque temps une lutte désespérée et inégale, et furent bientôt mis en pièces. Ce grave évé-

nement détermina les Austrasiens à lever en toute hâte le siége de Tournai, et la Neustrie, un moment conquise sur Chilpéric, fut replacée sous le joug de ce roi. Toutes les villes du royaume de Soissons rentrèrent dans l'obéissance; la reine Brunehault fut arrêtée avec son fils Childebert, âgé de cinq ans; et Chilpéric, à peine sauvé du péril, se vit au moment de régner sur l'Austrasie entière.

Déjà les seigneurs austrasiens se donnaient à lui, lorsque Gondebald, l'un d'entre eux, plus fidèle que les autres, enleva dans une corbeille le jeune Childebert II, retenu prisonnier avec sa mère, et le conduisit en Austrasie. Cet enfant fut proclamé roi; les nobles d'Austrasie trouvaient d'ailleurs leur compte à reconnaître un prince de cinq ans; ils espéraient être tout-puissants pendant sa minorité, et attirer à eux quelques lambeaux du pouvoir royal. Gogon, *maire du palais*, fut chargé par eux de la régence. C'est la première fois qu'on voit dans l'histoire cette charge de domesticité royale érigée en haute fonction politique; l'élévation de la mairie ne s'arrêtera pas à cet envahissement. On ignore ce que devint, après la mort de Sighebert, l'armée barbare que ce roi avait fait venir des bords de la Sâle, de l'Elbe et du Danube, pour achever, sous ses yeux, la conquête de la Neustrie. Peut-être l'avait-il déjà congédiée; peut-être les chefs qui la commandaient se replièrent-ils au delà du Rhin, pour ne point obéir à un roi enfant.

D'autres incidents se produisirent, qui réagirent diversement sur la fortune de Chilpéric : si l'Austrasie

du nord échappait à ce prince par l'avénement du jeune roi Childebert, encore au berceau, les possessions que Sighebert avait autrefois acquises, au midi de la Loire, tentaient l'ambition de Chilpéric, et pouvaient être rattachées à la Neustrie. Gontran-Boson, homme de race franque, avait naguère commandé dans ce pays les troupes austrasiennes; c'était lui qui, au début de la guerre, avait vaincu et tué, sous les murs d'Angoulême, le jeune Théodebert, fils de Chilpéric, et l'on assurait néanmoins qu'il était secrètement l'un des affidés de Frédégonde. Il est certain que cette cruelle reine lui savait gré de l'avoir débarrassée de Théodebert, fils de la reine Audowère qu'elle avait fait répudier, et dont elle voulait détruire les enfants, afin de léguer à ses propres héritiers le gouvernement de la Neustrie. Quoi qu'il en soit, cette protection ne rassura que médiocrement Gontran-Boson, lors de la catastrophe qui mit fin à la vie et aux triomphes de Sighebert : craignant alors de tomber entre les mains de Chilpéric, il chercha un refuge dans la basilique de Tours, près du tombeau de saint Martin.

Pendant qu'il s'y trouvait en sécurité, les territoires de l'Anjou et du Poitou restaient sans défense, exposés aux entreprises de Chilpéric. Ce roi ordonna à Roccolène, l'un de ses leudes, de se porter sur Angers et de s'en rendre maître. Vers le même temps, il chargea Mérovée, l'un de ses fils, né, comme Théodebert et Clovis, de la reine Audowère, de conduire un corps d'armée sous les murs de Poitiers, et de rattacher au royaume de Neustrie cette ville et ses

dépendances. Roccolène partit immédiatement avec ses troupes, et suivit la direction de Tours. Étant arrivé devant cette ville, il la fit sommer de se rendre à Chilpéric, et, pour première condition, il lui imposa de livrer aux mains de ce roi le traître Gontran-Boson, l'auteur présumé de la mort de Théodebert. Les députés de Tours répondirent que la ville ne pouvait livrer un homme qui avait cherché un refuge auprès du tombeau de saint Martin; que c'était là un refuge inviolable; que l'on ne pouvait irriter le saint, qui y faisait tous les jours des miracles, et qui le jour d'auparavant avait encore guéri un paralytique. Ils ajoutèrent que si Roccolène entreprenait de profaner ce lieu saint, autrefois respecté par les Wisigoths eux-mêmes, bien qu'hérétiques, il attirerait la malédiction de Dieu sur lui-même et sur le roi Chilpéric.

On voit combien le droit d'asile, revendiqué par les églises, était encore respecté. Cette immunité n'était pas restreinte au parvis ni au sanctuaire, elle s'étendait aux maisons des évêques et à tous les lieux renfermés dans leur enceinte. On avait reconnu, en effet, que les individus réfugiés dans les églises ne pouvaient être privés ni du droit de se procurer des vivres, ni d'aucune chose indispensable à la vie; et, par respect pour le lieu saint, on avait étendu le privilége jusqu'aux dépendances des églises et jusqu'aux maisons des évêques. D'après les conciles, on ne pouvait faire sortir les réfugiés des lieux où l'asile ecclésiastique leur était assuré, qu'après leur avoir promis juridiquement rémission entière de toute espèce de peine.

Roccolène, digne instrument des colères de Chilpéric, répondit qu'il se souciait fort peu des priviléges de saint Martin; et il menaça de détruire la ville, si l'on n'obtempérait à ses ordres : l'effet ne tarda pas à suivre les menaces, et bientôt après les contingents qu'il amenait du Maine se mirent à ravager et à piller le territoire de Tours. Ces agressions sacriléges attirèrent sur leur auteur la colère du ciel, et saint Grégoire, alors évêque de la ville assiégée, et dont Roccolène avait méprisé les remontrances, atteste dans son livre que Roccolène fut frappé d'épilepsie et périt misérablement, en punition de son crime.

Le jeune Mérovée avait reçu ordre d'envahir le Poitou : ce prince se rendit à Tours durant les fêtes de Pâques de l'an 576, et l'on assure qu'il se concerta amicalement avec Gontran-Boson, loin de chercher à venger sur lui la mort de son frère Théodebert. De Tours, il se rendit au Mans, où Frédégonde avait fait reléguer sa mère Audowère; puis, au lieu de porter la guerre dans le Poitou comme le lui avait prescrit son père, il se dirigea secrètement sur Rouen, et se mit en rapport avec la reine Brunehault, veuve de Sighebert, alors captive dans cette ville.

Peut-être venait-il, à l'instigation d'Audowère, s'entendre avec la reine d'Austrasie sur les moyens de punir Frédégonde et de délivrer Chilpéric du joug de cette femme odieuse; peut-être, ainsi que l'ont cru plusieurs historiens, avait-il eu déjà quelques entretiens avec Brunehault, et nourrissait-il, pour la royale prisonnière, un ardent amour. Quoi qu'il en

soit, Brunehault, encore jeune et remarquable par sa beauté, parvint aisément à exalter la passion de ce jeune homme; et Mérovée, oubliant qu'il était fils de Chilpéric, sollicita la main de la veuve de Sighebert. Brunehault n'hésita pas à la lui accorder, sachant bien que cette union lui faciliterait les moyens de se venger ou de fuir; et bientôt après, Prétextat, l'évêque de Rouen, les maria en face de l'église. Tout porte à croire, nonobstant le silence des historiens, qu'un parti puissant favorisait Mérovée et Brunehault, soit en haine de Frédégonde, soit pour arracher à Chilpéric le gouvernement de la Neustrie : il paraît certain que Mérovée, à Rouen, exerça l'autorité royale, et fit frapper des médailles où son effigie est représentée avec les attributs du pouvoir souverain (576).

A la nouvelle du mariage de son fils, Chilpéric se hâta d'accourir à Rouen et d'y rétablir sa domination. Les deux amants, ne sachant comment se soustraire à sa vengeance, se réfugièrent à leur tour dans une église, alors bâtie sur les murailles de la ville, et qui était dédiée à saint Martin. Là encore, on voit une preuve nouvelle de la puissance du droit d'asile, et du respect qui environnait non-seulement à Tours, mais dans toute la Gaule, le souvenir de saint Martin. Chilpéric n'osa pas enfreindre le privilége de l'église : il promit à Mérovée et à Brunehault de ne leur faire aucun mal, et de laisser subsister leur mariage. Sous ce dernier rapport, il prenait un engagement d'autant moins sérieux que le mariage de Mérovée et de Brunehault était contraire aux canons

de l'Église pour cause de parenté, et devait être infailliblement cassé par sentence ecclésiastique. Peu de jours après, Brunehault fut mise en liberté; et Chilpéric, lié par ses promesses solennelles, se borna à la renvoyer à Metz, auprès de son fils, le jeune roi Childebert II.

Chilpéric eut soin d'emmener Mérovée à Soissons, et de lui donner des gardes chargés de veiller sur sa personne. Peu de temps après, les armes de ce roi ayant subi des échecs, il se montra fort irrité contre Mérovée, qu'il accusa d'être la cause indirecte de ces revers : dans sa colère, il le fit tonsurer, ordonner prêtre, et lui assigna pour lieu de captivité un couvent de Saint-Calais, dans le Maine. Sur la route, l'escorte qui conduisait le prince fut arrêtée et attaquée par Gaïlène, l'un des affidés de Mérovée : ce dernier fut délivré de vive force, et se hâta de chercher un refuge auprès de Gontran-Boson, dans la basilique de Tours. On a vu plus haut que c'était là un asile inviolable. Saint Grégoire de Tours, évêque de la ville, protégea Mérovée comme il avait protégé Gontran-Boson, le meurtrier de son frère : malgré les instances ou les menaces de Chilpéric et de Frédégonde, il se refusa courageusement à retirer la protection ecclésiastique sous laquelle s'était placé Mérovée. Pour en finir, et à l'instigation de Frédégonde, Chilpéric fit marcher une armée contre Tours; mais Gontran-Boson et Mérovée, qui s'attendaient à quelque violence de ce genre, s'échappèrent sous la garde de cinq cents affidés, leudes ou fidèles, dévoués à Mérovée, et ralliés autour de lui.

Mérovée, dans sa fuite, fut pris, et s'évada de nouveau; il se réfugia d'abord dans le royaume de Bourgogne, puis en Austrasie, sur le territoire de Reims. Bientôt après, trahi par quelques habitants de Térouane, entre les mains desquels il s'était livré, il se vit au moment d'être conduit enchaîné devant son père. Alors, dit Grégoire de Tours, redoutant le supplice auquel il pouvait être réservé par ses ennemis, il appela son compagnon Gaïlène, et lui dit : *Jusqu'à présent il n'y eut jamais entre nous qu'une âme et qu'une pensée; ne me laisse pas, je t'en conjure, à la merci de mes ennemis; prends une épée, et tue-moi.* Gaïlène obéit en fidèle antrustion, et tua le prince d'un coup d'épée; en sorte qu'à l'arrivée de Chilpéric, Mérovée fut trouvé mort. Plusieurs assurent, il est vrai, que le discours que nous venons de rapporter avait été inventé par la reine Frédégonde, et que c'était elle qui avait fait tuer Mérovée. Cependant, par ordre de la reine, on arrêta Gaïlène; on lui coupa les bras et les jambes, les oreilles et l'extrémité des narines, et on le fit périr au milieu de mille tourments. Grindio finit ses jours sur la roue; Gukilio, autrefois comte du palais de Sighebert, eut la tête tranchée; et beaucoup d'autres, qui avaient accompagné Mérovée, périrent tous par différents supplices fort cruels. On accusa Ægidius, évêque de Reims, et Gontran-Boson lui-même, d'avoir dirigé les embûches tendues à l'infortuné Mérovée. On prétendit que Gontran-Boson était secrètement favorisé par Frédégonde, depuis qu'il avait tué Théodebert, fils de son mari et d'Audowère. »

Ces abominables vengeances, dont nous exquissons à

regret le tableau, ne surprenaient alors ni les bourreaux, ni les victimes : elles étaient entrées dans les habitudes des barbares, et l'historien mérovingien qui les a transmises à la postérité semble à peine frémir en les racontant (577).

Cependant l'Aquitaine était toujours le théâtre de luttes sanglantes : disputée par Mummol à Didier, lieutenant de Chilpéric, elle était peu à peu détachée du royaume d'Austrasie, sans que la domination du roi de Neustrie pût prévaloir, et donner aux malheureux peuples de cette contrée une sorte de repos sous un maître définitif.

D'un autre côté, le royaume d'Austrasie était déchiré par des dissensions et par la guerre, et le règne de Childebert, encore enfant, s'annonçait par des discordes civiles et des crises intérieures qu'alimentait, d'ailleurs, la reine Brunehault, mère du jeune roi.

Enfin, le royaume de Bourgogne, soumis à Gontran et récemment sauvé par le génie militaire de Mummol, jouissait de quelque sécurité, sans pouvoir néanmoins s'isoler au milieu des luttes, et rester en dehors des sombres tragédies qui ensanglantaient la Neustrie et l'Austrasie.

Brunehault, à son retour à Metz, avait trouvé son fils Childebert placé sous la tutelle d'une sorte de conseil de régence composé des principaux chefs et des anciens leudes du royaume d'Austrasie : hors d'état, malgré ses intrigues et son influence, de ressaisir l'autorité royale déposée aux mains des seigneurs, elle était cependant parvenue à rappeler au devoir plusieurs d'entre les leudes de Sighebert qui

avaient passé dans la clientèle (sous la *truste*) de Chilpéric; un peu plus tard, elle avait réussi à faire déclarer la guerre à ce dernier roi; une armée austrasienne était entrée en Champagne, avait investi Soissons, et avait failli surprendre dans cette ville la reine Frédégonde, objet de la haine et des vengeances persévérantes de Brunehault (576). C'était l'époque où vivait encore Mérovée, fils de Chilpéric; et ces agressions de l'armée austrasienne entrèrent pour beaucoup dans la catastrophe qui aboutit à la mort de ce prince, et que nous venons de raconter. Nous nous bornerons à dire que, durant les vicissitudes qui signalèrent l'exil, la retraite et la fuite de Mérovée, ce fugitif avait un moment cherché un asile en Austrasie, auprès de Brunehault: par l'ordre des grands qui gouvernaient le royaume sous le nom de Childebert, il avait reçu ordre de s'éloigner au plus vite, et c'est en s'efforçant de gagner une retraite plus hospitalière qu'il était tombé dans les piéges de ses ennemis (576—577).

Gontran, prince religieux, mais qui se laissait parfois aller à des actes de cruauté et de colère dignes de sa race, continuait de gouverner la Bourgogne et d'intervenir dans les querelles des autres rois de la Gaule-Franque. En 577, il fit tuer ses deux beaux-frères, fils de Magnacaire, duc de Salins et de la Bourgogne transjurane, parce qu'ils montraient quelque ressentiment de ce que Gontran avait répudié Marcatrude, leur sœur, pour épouser Austrechilde, sa servante. La même année, ses deux fils moururent de maladie, emportés sans doute par ces fléaux pesti-

lentiels qui désolaient si souvent la Gaule, vers la fin du sixième siècle. Se trouvant alors sans héritier, il eut la pensée, peut-être à l'instigation de Brunehault, de conclure alliance défensive et offensive avec son neveu Childebert, roi d'Austrasie, et d'adopter cet enfant, alors dans sa huitième année; l'ayant fait venir près de lui, il l'embrassa, puis il lui dit, en présence des leudes des deux royaumes: « C'est en punition de mes pé-« chés que je me trouve aujourd'hui privé d'enfants : « que désormais mon neveu devienne mon fils; qu'un « seul bouclier nous protége; qu'une seule lance nous « défende. Si je dois de nouveau avoir des fils, je n'en « compterai pas moins celui-ci au nombre des miens. » Les grands d'Austrasie, tuteurs de Childebert, firent en son nom des promesses semblables; puis les deux princes ayant bu et mangé ensemble, et s'étant réciproquement fait de riches présents, se séparèrent en paix, et unis par un pacte d'une haute valeur. La première tentative des gouvernements unis d'Austrasie et de Bourgogne fut de sommer Chilpéric de restituer au jeune Childebert les provinces d'Aquitaine et les autres domaines dont il s'était rendu maître, depuis la mort de Sighebert : Chilpéric, méprisant cette sommation, se maintint à Paris malgré les anciens traités, fit bâtir un cirque et donna des fêtes au peuple. Il ne paraît pas qu'aucune guerre ait suivi le manifeste menaçant de Gontran et de Childebert. L'histoire nous montre, au contraire, Chilpéric occupé à réduire la petite Bretagne, et contraignant Waroch, duc de ce pays, à solliciter la paix et à restituer quelques conquêtes. Dans cette guerre locale, le roi de Neustrie fit

marcher contre les Bretons les milices de Tours, de Poitiers, de Bayeux, du Mans et d'Angers, mêlant ainsi de plus en plus, pour les assimiler, les Gallo-Romains aux Francs, et émancipant d'autant mieux les races conquises qu'il les associait aux guerres, aux entreprises et aux victoires de la race conquérante (578).

L'Austrasie voyait de jour en jour le pouvoir royal s'éteindre sous les efforts des grands ; et Brunehault, qui représentait en quelque sorte la lutte de l'élément romain contre le principe germanique, avait besoin de toutes les ressources de son génie pour s'opposer à ces usurpations continues. Il n'en était pas de même en Neustrie : Chilpéric s'était accommodé des lois et de la fiscalité romaines ; il écrasait son peuple d'impôts, exigeant des tributs, non-seulement des Gaulois, mais encore des Francs eux-mêmes, qui jusqu'alors en avaient été exempts.

Ces abus de pouvoir et les crimes de Frédégonde parurent attirer les vengeances du ciel ; et l'on vit se vérifier cette conversation prophétique qui eut lieu entre l'évêque Sauve et saint Grégoire de Tours :

« Lève les yeux, dit Sauve. Que vois-tu sur le pa-« lais du roi ? — J'y vois un second bâtiment qu'on « vient d'élever depuis peu, répondit le saint. — « N'y vois-tu rien de plus ? reprit Sauve. — Non, « ajouta Grégoire. Mais toi, que peux-tu y décou-« vrir ? » Et Sauve, en poussant un profond soupir : « Je vois le glaive de la vengeance divine levé sur la « maison de Chilpéric (1). » En effet, les horreurs

(1) Greg. Tur., lib. V, cap. 11.

de la guerre, de la famine et de la peste désolèrent le pays des Francs; la maladie contagieuse appelée le feu Saint-Antoine n'épargna pas la maison royale : deux enfants que Chilpéric avait eus de Frédégonde en furent atteints. La reine les voyant en danger de mort, éprouva quelque repentir, et dit au roi : « Voilà longtemps que la miséricorde divine supporte « nos mauvaises actions; elle nous a souvent frappés « de fièvres et d'autres maux, et nous ne nous sommes « pas amendés. Voilà que nous avons déjà perdu des « fils; voilà que les larmes des pauvres, les gémis- « sements des veuves, les soupirs des orphelins vont « causer la mort de ceux-ci... Voilà que nos coffres « demeureront dénués de possesseurs, pleins de ra- « pine et de malédiction... Si tu y consens, viens, brû- « lons ces injustes registres d'impôts; qu'il nous « suffise pour notre fisc de ce qui suffisait à ton père, « le roi Clotaire. »

Les registres furent brûlés, mais les deux jeunes princes moururent : digne châtiment de la mort de Théodebert et de Mérovée, ces deux fils de la reine Audowère, que Frédégonde avait fait périr pour assurer le trône à sa race.

Mais un fils d'Audowère, nommé Clovis, vivait encore. Frédégonde résolut sa mort : elle avait essayé d'arriver à son but en envoyant ce jeune prince dans un village royal, où sévissait avec fureur le feu Saint-Antoine; Clovis n'en fut point atteint. La reine alors imagina une conspiration. Clovis lui devenait de plus en plus odieux, et tous les moyens semblaient bons à Frédégonde pour se défaire, par la mort, du fils

d'Audowère, du prince qui, malgré les piéges et les embûches dirigés contre lui, paraissait réservé à l'honneur de régner sur la Neustrie et d'hériter seul de Chilpéric. Imprudent, disposé à tirer vanité de sa naissance, trop confiant pour entrevoir le danger dont il était menacé dans l'ombre, Clovis se vantait d'avoir été épargné par la maladie, il s'applaudissait de l'humiliation de son ennemie : il n'en fallait pas davantage pour hâter sa perte. Frédégonde ayant appris qu'il aimait une jeune fille, s'imagina que les maléfices des deux amants avaient hâté la mort de ses propres enfants, et, de cet étrange soupçon, elle fit la base d'une accusation horrible dirigée contre Clovis, sa maîtresse et la mère de celle-ci. Elle fit saisir ces deux femmes et se les fit amener. La jeune fille fut déchirée à coups de fouets; on tondit ignominieusement sa chevelure, et on la fit mourir dans des tortures lentes et cruelles. Pendant que cette malheureuse expirait presque sous les yeux du jeune Clovis, sa mère était également livrée aux bourreaux, et à force de tortures on lui arrachait l'aveu de crimes imaginaires. Frédégonde se hâta de faire part de cet aveu à Chilpéric, sans lui dire par quels atroces moyens on s'était procuré la prétendue preuve des crimes de son fils. Cruel et violent presque autant que la reine, il fit charger de fers Clovis et le mit au pouvoir de Frédégonde, abandonnant à cette femme le choix du châtiment. Clovis resta pendant trois jours sous la garde de la reine; on tira de lui les noms de ses principaux partisans, et quand il n'eut aucun autre secret à découvrir, il fut poignardé

dans la maison royale de Noisy, et jeté dans la Marne. Un pêcheur recueillit son corps ensanglanté, le reconnut, à ses longs cheveux, pour être de la race mérovingienne, et lui donna, mais clandestinement, une sépulture qui n'était pas exempte de danger pour ceux qui ne respectaient pas jusqu'au bout la justice de Frédégonde. La reine Audowère, répudiée depuis quinze ans, fut arrêtée dans son monastère, livrée aux bourreaux, et périt misérablement dans les supplices. Sa fille, sœur de Clovis le jeune et fille du roi Chilpéric, eut à subir les plus infâmes outrages, et on ne lui permit de se retirer dans un couvent qu'après l'avoir déshonorée.

Nous abrégeons le récit de ces crimes dont le souvenir fait horreur, et nous voudrions qu'il nous fût possible de ne point les mentionner. Une réflexion utile à l'histoire naîtra sans doute à travers les sentiments de répugnance et de pitié que de semblables pages soulèvent : c'est que l'on a beaucoup exagéré la liberté des Francs, la subordination de la royauté, le droit qui appartenait aux coupables de se racheter de la peine capitale au moyen du wergheld. En réalité, c'est à peine si, pour mettre à mort les membres de la race royale et pour remplir tout un palais du spectacle des échafauds ou des tortures, le roi de Neustrie avait besoin de recourir aux formes judiciaires. Non-seulement il jugeait et condamnait lui-même, mais Frédégonde, une simple femme, exerçait les mêmes droits et ne rencontrait aucun obstacle sérieux. On peut mettre ces faits en regard des documents historiques, si longuement commentés,

et desquels on ne cesse de conclure que la royauté franque était limitée, soumise à des conditions précaires, et contrainte de respecter certains droits. A la cour de Chilpéric et de Frédégonde, on ne reconnaissait d'autres règles que la vengeance et la force (580). C'est à juste titre que saint Grégoire de Tours a surnommé Chilpéric *le Néron des Francs*. Cet infâme roi prenait plaisir à inventer des supplices et à assister à l'agonie des malheureux qu'il faisait mettre à mort : il fit ravager et incendier des cités et des districts, sans se préoccuper du nombre des victimes; et parfois, lorsqu'il adressait aux juges des prescriptions et des décisions royales, il ajoutait : *Et si quelqu'un méprise ces ordres, qu'on le punisse en lui arrachant les yeux.*

Chilpéric n'avait point oublié que Prétextat, évêque de Rouen, avait célébré le mariage de Brunehault et de Mérovée : à l'instigation de Frédégonde, il fit arrêter ce prélat, et, n'osant le faire périr sans forme de procès, il le traduisit devant un concile d'évêques convoqué à Paris, et qui tint ses séances dans une église dédiée sous le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul, et bâtie autrefois par le roi Clovis au sommet de la hauteur appelée montagne de Sainte-Geneviève. On accusa Prétextat de plusieurs crimes, et spécialement d'exciter le peuple à la trahison et de conjurer contre le pouvoir du roi de Neustrie. Au jour marqué pour le procès, Prétextat comparut devant ses juges; et le roi, prenant la parole, l'accusa lui-même, à haute voix et avec l'accent de la menace. On fit comparaître de faux témoins

qui chargèrent Prétextat de plusieurs crimes, mais qui ne réussirent point à convaincre les juges. Quand le roi et l'accusé se furent retirés, saint Grégoire de Tours, qui avait pris sa place au milieu des juges, invita ses confrères à ne point se rendre, par lâcheté, complices de la cruauté et de l'injustice du roi. Chilpéric essaya de faire fléchir le courage du saint évêque; mais ce fut en vain qu'il employa les menaces : Grégoire de Tours demeura ferme, et ne cessa d'exhorter les évêques à ne point condamner un innocent et à mépriser la colère de Frédégonde. Contre toute attente, Prétextat, l'accusé, se montra dans sa propre cause moins ferme et moins courageux : trompé par de perfides insinuations, il consentit à avouer de prétendus crimes qu'il n'avait pas commis, persuadé, d'après les promesses qu'il avait accueillies en secret, que le roi Chilpéric, satisfait de le voir humilié, consentirait à lui faire grâce. Chilpéric eut à peine entendu les aveux timides d'un accusé qu'il savait innocent, que, feignant l'irritation la plus vive, il fit sortir Prétextat et s'éloigna lui-même, abandonnant au concile le soin de faire justice. Le concile se borna à suspendre les pouvoirs épiscopaux de Prétextat, et le malheureux évêque, livré aux outrages et aux sévices, fut envoyé en exil, où il passa plusieurs années.

Cependant l'Austrasie continuait d'être agitée par la lutte, tantôt sourde et tantôt ouverte, qui existait entre Brunehault et les grands gardiens et tuteurs de son fils : l'autorité de ces derniers s'exerçait presque sans contrôle, et réduisait à néant la

prérogative du roi. Le plus puissant d'entre eux, Gog, maire du palais d'Austrasie, étant venu à mourir (581), Vandeline fut élu à sa place par les autres leudes. Vers le même temps le patrice Mummol, disgracié par Gontran et en butte à la colère de ce roi (on ignore pour quel motif), vint chercher un asile à Avignon, ville qui, bien que voisine du royaume de Bourgogne, dépendait alors de Childebert, roi d'Austrasie. Les grands du royaume, qui avaient refusé l'hospitalité à l'infortuné Mérovée, mari de Brunehault, n'hésitèrent pas à accueillir Mummol, malgré l'alliance qui unissait l'Austrasie au roi de Bourgogne. De même, sans craindre les menaces de Chilpéric, ils permirent à Gontran-Boson, proscrit et fugitif, de se choisir une retraite sur le territoire austrasien. Un seul d'entre eux était fidèle à la cause de Childebert et de Brunehault : c'était Lupus, duc de Champagne, qui se croyait lié, comme antrustion, aux droits du jeune roi d'Austrasie et aux prétentions de sa mère. Les autres seigneurs austrasiens, importunés de sa résistance, armèrent contre lui et vinrent l'attaquer dans son gouvernement. Au moment où allait s'engager la bataille, Brunehault accourut à cheval, vêtue d'un habit de guerre, et conjurant les deux partis de suspendre leurs coups : « Femme, « lui dit le duc Ursio, éloigne-toi ! Ne te suffit-il pas « d'avoir gouverné ce royaume durant la vie de ton « époux Sighebert ? Aujourd'hui ton fils règne, non « sous ta protection, mais sous la nôtre. Écarte-toi, « si tu ne veux pas être foulée sous les pieds de nos « chevaux ! » L'indomptable Brunehault ne se laissa

point épouvanter par ces menaces ; elle continua de faire appel aux Francs, et de leur conseiller la concorde. Son intervention réussit à sauver Lupus, qui se réfugia d'abord à Laon, puis en Bourgogne ; mais ses biens furent pillés, et les rebelles firent rendre contre lui une sentence d'exil.

Depuis quelques années les bravades et l'insolence des grands d'Austrasie irritaient Gontran, et ce prince, en sa qualité d'oncle et de protecteur de son neveu, se montrait, dans ses actes et dans ses alliances, disposé à mettre un frein aux entreprises de l'aristocratie turbulente qui ne laissait à Childebert que le vain titre de roi. Les grands, pour se créer un point d'appui contre Gontran, sollicitèrent l'alliance de Chilpéric, roi de Neustrie : ennemis et rivaux de la reine Brunehault, ils devaient rencontrer des sympathies à la cour de Frédégonde. Leurs offres furent accueillies ; les rois de Neustrie et d'Austrasie formèrent une ligue contre le roi de Bourgogne, et lui enlevèrent Marseille et plusieurs villes d'Aquitaine, au nombre desquelles figuraient Agen et Périgueux ; Avignon et Bourges furent assiégées ; la guerre désola le Berri et la Touraine. Tandis que les seigneurs austrasiens agissaient ainsi, de concert avec Chilpéric, pour dépouiller Gontran, des agitations auxquelles Brunehault ne dut pas rester étrangère se produisirent dans les provinces austrasiennes, et mirent en péril l'autorité des seigneurs. Le peuple s'indigna hautement de les voir associés à Chilpéric et à Frédégonde, les meurtriers de Sighebert, père de leur roi ; et, devant le reproche de trahison, les grands se virent réduits à

mettre fin à la guerre qu'ils avaient déclarée à Gontran. Réduit à ses propres forces, Chilpéric fut battu, près de Melun, par l'armée de Gontran, et la paix ne tarda pas à être signée entre les deux frères (582-593). Dans cet intervalle, Frédégonde perdit un fils âgé de deux ans, qui portait le nom de Thierry. Elle accusa de la mort de cet enfant Mummol, préfet de sa maison, qu'il ne faut pas confondre avec le patrice de Bourgogne, vainqueur des Lombards; puis, sur de simples soupçons et sur l'accusation vague de sortiléges, elle fit périr dans d'affreux tourments le malheureux Mummol et plusieurs femmes innocentes, auxquelles la rigueur des tortures avait arraché des aveux qu'elles rétractèrent. On aurait dit qu'un vent de mort soufflait sur tous les palais des rois mérovingiens, et jusque dans le royaume de Bourgogne où régnait Gontran, prince faible, irrésolu, flottant sans cesse d'un parti à un autre, mais bon et humain, en le comparant à ses frères. Son caractère généreux se démentit dans une circonstance remarquable : Austrighilde, sa femme, fut atteinte du feu Saint-Antoine et succomba à la contagion. Avant de mourir elle se tourna vers Gontran et lui dit : « J'avais encore l'espérance de vivre; l'ignorance de mes médecins m'envoie seule au tombeau; leurs remèdes « ont aggravé ma maladie et abrégé mon existence. « Je te supplie de ne point laisser ma mort impunie. « Je t'en conjure par ce qu'il y a de plus sacré, or- « donne leur supplice aussitôt que j'aurai fermé les « yeux. Si je meurs, eux du moins ne se glorifieront « pas de ma perte, et leurs amis prendront le deuil

« ainsi que les miens. » Après ces paroles, dit Grégoire de Tours, elle rendit son âme misérable, et le roi fit mourir les médecins.

Vers la même époque, une horde d'aventuriers austrasiens soldée par l'empereur Maurice franchit les Alpes, fit la guerre aux Lombards en Italie, et ne revint dans les Gaules qu'après avoir soumis les vaincus à d'énormes contributions. On ne voit pas que le royaume de Bourgogne ait pris part à ce mouvement. Cependant l'Austrasie continuait d'être en proie aux deux factions qui se disputaient l'influence. La première, vouée à la défense des droits de Childebert II et à la suprématie du pouvoir royal, obéissait ouvertement aux instigations de Brunehault et sollicitait l'appui de Gontran; l'autre, qui avait à sa tête Ægidius, évêque de Reims, le transfuge Gontran-Boson, et les leudes Ursio et Berketefried, était nécessairement, mais en secret, l'instrument de la politique de Frédégonde.

L'année suivante (584), Frédégonde donna à Chilpéric un nouveau fils, qui reçut le nom de Clotaire. De huit fils qu'avait eus le roi de Neustrie, il était le seul qui dût survivre à son père. Vers le même temps, Leuwigilde, roi des Goths d'Espagne, voulut faire passer la couronne à son second fils Récarède, au détriment d'Herménégilde, l'aîné de ses enfants, qui, après avoir épousé Ingonde, fille de Brunehault et de Sighebert, avait récemment embrassé la foi catholique. Pour déshériter ce prince et se mettre à couvert de la colère de Brunehault, Leuwigilde eut l'idée de solliciter, en faveur de son fils Récarède,

la main de Rigonthe, fille de Frédégonde et de Chilpéric. Chilpéric feignit longtemps d'hésiter; mais enfin, désireux de mettre dans ses intérêts le chef de la monarchie des Goths, il accorda sa fille à Récarède, et consentit à lui donner, comme dot ou à titre de douaire, de riches trésors et un nombre considérable de colons ou serfs dépendants du fisc, et que l'on réduisait pour elle en esclavage. Ce fut un attentat odieux, que Grégoire de Tours a flétri en le racontant : « Plusieurs de ces hommes, dit-il, pleuraient, et ne voulaient point partir : Chilpéric les fit jeter en prison, pour les envoyer ensuite avec plus de sécurité auprès de sa fille. On assure que quelques-uns, craignant d'être séparés de leurs parents, s'étranglèrent de désespoir. Le fils était ôté à son père, la mère à sa fille, et ils étaient emmenés malgré eux au milieu des gémissements et des malédictions. D'autres d'une naissance plus relevée, qui étaient également contraints de partir, firent leur testament pour donner tous leurs biens aux églises, les déclarant exécutoires dès leur entrée en Espagne, comme s'ils étaient morts. Or Chilpéric, ayant convoqué les plus illustres des Francs et le reste de ses leudes, célébra les fiançailles de sa fille : l'ayant ensuite remise aux ambassadeurs des Goths, il leur donna aussi de grands trésors. De son côté, Frédégonde exhiba un vaste amas d'or, d'argent et de parures, qu'elle destinait à sa fille. Et, pour dissiper toute inquiétude, elle dit : « Ne croyez « point, nobles hommes, qu'il y ait là quelque « chose du trésor des anciens rois : tout ce que vous « voyez provient des largesses nombreuses que m'a

« faites le très-glorieux roi. J'en ai moi-même rassem-
« blé beaucoup par mon travail, et beaucoup d'autres
« sont le produit des maisons qui m'ont été éconcé-
« dées, des fruits et des tributs que j'ai pu légitime-
« ment percevoir. Vous-mêmes, vous m'avez enri-
« chie de nombreux présents qui sont là sous vos
« yeux. Sachez donc que rien de cela n'a été soustrait
« au trésor public (1). » C'est ainsi qu'elle trompa le roi; mais la quantité des trésors livrés à Rigonthe était si considérable, qu'on en remplit cinquante chars. Ces détails, empruntés aux naïves chroniques de la période mérovingienne, contribuent à nous initier aux mœurs des Francs-Neustriens, à l'ordre social de cette époque et à la connaissance des iniquités de Frédégonde.

Sur sa route, la princesse Rigonthe se vit abandonnée de la plupart de ses esclaves, qui désertèrent, et qui, après avoir pillé la majeure partie des trésors, se réfugièrent dans les États d'Austrasie. Rigonthe s'éloignait lentement, à travers les cités et les campagnes d'Aquitaine, et ne gardant avec elle qu'une escorte de quatre mille hommes, leudes, gens de guerre ou esclaves. Comme elle était à Toulouse, l'an 584, la nouvelle de la mort de son père Chilpéric lui parvint, et détruisit, en partie, les espérances de son orgueil.

Chilpéric s'était rendu à sa maison de plaisance de Chelles, voisine de Paris, et il s'y livrait au plaisir de la chasse. Après une journée consacrée à cet exer-

(1) Gregor. Turon, lib. VI, cap. 45.

cice royal, comme il rentrait dans sa demeure et s'appuyait sur l'un de ses serviteurs pour descendre de cheval, un homme aposté le frappa d'un coup de couteau dans l'aisselle, et, réitérant, le blessa au ventre, et disparut à la faveur de l'obscurité. Chilpéric, étouffé par le sang, tomba, et *rendit son âme inique* (1). On ignore qui avait armé l'assassin. Grégoire de Tours semble n'avoir point osé transmettre ses soupçons à l'histoire. L'auteur des *Gestes des Rois francs* (2) attribue ce crime à Frédégonde, dont Chilpéric aurait découvert les adultères, et qui, pour échapper à la mort, n'aurait eu d'autre ressource que de faire poignarder son mari. Cette version, généralement accréditée, est accompagnée de détails romanesques et fort peu vraisemblables : nous croyons qu'il faut ajouter plus de foi aux assertions de ceux qui imputèrent le crime à Brunehault. Quoi qu'il en soit, les deux implacables rivales se renvoyèrent l'une à l'autre la complicité de l'assassinat de Chilpéric, et ce mystère ne sera jamais éclairci. Comme tout le monde avait en horreur le roi de Neustrie, personne ne songea à lui rendre les honneurs funèbres, et son corps sanglant demeura longtemps exposé à tous les regards : à la fin, un évêque, qui depuis trois jours sollicitait une audience sans pouvoir l'obtenir, eut la charité d'ensevelir Chilpéric. Telle fut la mort d'un roi odieux par ses crimes, et qui ne laissa pour l'histoire qu'un souvenir d'horreur. Au milieu des convoitises de son

(1) Greg. Turon., lib. VI, cap. 46. *Iniquum fudit spiritum.*
(2) *Gesta Reg. franc.*, cap. 35.

ambition et de ses débauches, Chilpéric poussait la tyrannie jusqu'à la plus ridicule exagération. Il faisait de méchants vers latins qu'il soumettait à l'admiration des ses courtisans, et il était dangereux de ne point laisser éclater beaucoup d'enthousiasme. Il avait eu l'étrange pensée d'introduire dans l'alphabet quatre lettres de son invention; et, après avoir prescrit de les employer, il voulait les faire établir dans tous les manuscrits déjà anciens et déposés dans les bibliothèques. Il se mêlait de théologie, et, après avoir imaginé une prétendue explication du mystère de la très-sainte Trinité, il entreprit de la faire enseigner par les évêques. Ceux-ci refusèrent énergiquement de se prêter à ce caprice impie, et le tyran n'osa insister. On ajoute que, voulant convertir les Juifs malgré eux, il leur faisait administrer de force le sacrement de baptême.

A sa mort, le royaume de Neustrie échut au jeune Clotaire II, à peine âgé de quatre mois. La haine qu'inspirait Chilpéric, et que partageait avec lui la cruelle Frédégonde, disposa les grands, les cités et la population des campagnes à s'affranchir du joug mérovingien. Le pays fut pendant quelque temps en proie à l'anarchie; des guerres civiles éclatèrent entre des districts qui, dépourvus de garanties, cherchaient à se faire justice par la force; et Frédégonde se vit réduite à se réfugier à Paris avec une partie de ses trésors, et à invoquer la protection de l'évêque Ragnemode. Les dangers qui assiégèrent Frédégonde, la fuite de cette reine, et la nécessité où elle se vit réduite d'implorer des protecteurs, sont autant de circons-

tances irrécusables, et qui prouvent que cette reine n'avait point trempé dans le meurtre de son mari : en l'absolvant de ce crime, l'histoire en laisse tant d'autres à sa charge, que Frédégonde n'en reste pas moins un objet d'exécration et d'effroi.

Vers le même temps, la Gaule méridionale et la Bourgogne furent troublées par la révolte de Gondowald, aventurier franc, fils adultérin de Clotaire Ier, que son père avait fait élever en prince et qui osait porter les cheveux flottants, signe distinctif des membres de la race mérovingienne. Gondowald, en qui ses illustres parents de Bourgogne et de Neustrie ne voulaient voir qu'un misérable artisan indigne du sang de Clovis et sans aucun titre à revendiquer la couronne, n'avait cessé depuis longues années, et nonobstant les persécutions et les menaces de Charibert, de Sighebert et de Chilpéric, d'aspirer au pouvoir et d'appeler une partie des Francs à reconnaître ses droits. Autrefois lié avec Narsès, il avait obtenu la protection et l'appui des empereurs d'Orient, et, à l'aide des trésors qu'il en avait retirés, il avait rattaché à sa cause des hommes d'une haute influence, tels que le patrice Mummol, le hardi Gontran-Boson, et Théodore, alors évêque de Marseille. C'était Gontran-Boson qui était allé le chercher à Constantinople, et qui l'avait amené dans les Gaules. En attendant une occasion favorable à ses projets, Gondowald se tenait caché dans Avignon, où commandait alors le patrice Mummol, révolté contre le roi Gontran.

Or, à peine le bruit de la mort sanglante de Chilpéric eut-il circulé à Toulouse, que Didier (*Desideratus*),

duc de cette ville, le plus célèbre des lieutenants du roi de Neustrie en Aquitaine, fit arrêter Rigonthe, fille de ce roi, mit ses trésors sous le séquestre, et se déclara ouvertement pour l'aventurier Gondowald. C'est un fait digne de remarque que cette disposition des hommes de guerre les plus illustres de cette époque à se ranger sous les drapeaux du prétendant. On voit qu'ennemis de Frédégonde, en lutte contre Brunehault, et peu disposés à subir les allures despotiques de Gontran, ils cherchaient à se donner un chef mérovingien qui respectât les priviléges des anciens guerriers germaniques, et se trouvât hors d'état de courber les grands, les leudes et les hommes libres sous le joug fiscal et sous la puissance usurpatrice des fils et des petits-fils de Clovis et de Clotaire. L'incident que l'on désigne sous le nom de révolte de Gondowald fut donc, un siècle après la bataille de Soissons, une tentative des grands pour ressaisir l'antique liberté dont ils se trouvaient dépouillés par les rois chevelus, et pour rétablir la vieille constitution des Francs sur les débris des institutions gallo-romaines. C'est surtout à ce point de vue que cette agitation doit éveiller l'attention de l'histoire. Ajoutons que, bien que Gontran-Boson eût naguère favorisé de tous ses efforts les prétentions et le retour de l'aventurier Gondowald, ce seigneur, dont le rôle semble avoir consisté à trahir tous ses maîtres, était alors l'ennemi déclare du patrice Mummol, et qu'il prit les armes contre Gondowald. Il est très-difficile de discerner, à onze siècles d'intervalle, les intérêts et les conflits politiques qui divisaient alors entre eux les hommes de guerre,

et les faisaient passer tour à tour de la disgrâce à la faveur, de la soumission à la révolte, de l'union à la haine : on conjecture néanmoins, avec apparence de raison, que Gontran-Boson ne se tourna contre Mummol et ne s'arma contre Gondowald, qu'il avait lui-même appelé dans les Gaules, que parce qu'il voulait s'approprier d'immenses trésors que le prétendant mérovingien avait apportés de Constantinople et qu'il avait déposés à Marseille, sous la garde de l'évêque Théodore. En effet, arrêté par ordre du roi Gontran et menacé de mort pour avoir provoqué le retour de Gondowald, Gontran-Boson, toujours habile et toujours perfide, prétendit n'avoir voulu que tendre un piége à l'aventurier, et offrit au roi de Bourgogne d'assiéger Gondowald dans Avignon, et de lui livrer cet homme et le patrice Mummol, son complice. Le roi Gontran, bien qu'il dût savoir quel cas on pouvait faire des promesses de Boson, accepta ses offres et le mit à la tête d'une armée (584).

Gontran-Boson échoua dans une première tentative contre Avignon; il vint ensuite à Châlon-sur-Saône, et pria le roi de Bourgogne de lui accorder des renforts et de le mettre en mesure de recommencer la guerre : sur ces entrefaites, les grands d'Austrasie qui dirigeaient le royaume, sous le nom du jeune Childebert, se déterminèrent à venir en aide à Mummol, l'un des leudes de leur roi, et à l'aventurier Gondowald lui-même, dans l'espoir que les prétentions de cet homme causeraient de nombreux embarras au roi Gontran et à Frédégonde. Pour mener à bonne fin cette combinaison audacieuse, ils firent

marcher des troupes sur Avignon, délivrèrent cette ville, et rendirent à Gondowald et à ses affidés la liberté dont ils avaient besoin pour guerroyer en Aquitaine et en Bourgogne.

Gondowald passa dans le Limousin avec des troupes, et se fit proclamer roi des Francs à Brives-la-Gaillarde : sa présence en Aquitaine accrut les éléments de révolte et de discorde qui fermentaient dans ce pays. Limoges et Poitiers, se détachant du royaume de Neustrie, prêtèrent serment de fidélité à Childebert II, roi d'Austrasie; Bourges se déclara pour Gontran; la ville de Tours, quoiqu'à regret, mais plus exposée qu'une autre aux attaques du roi de Bourgogne, suivit l'exemple de Bourges. Cependant Angoulême et Périgueux se prononcèrent pour Gondowald, et la ville de Toulouse, malgré son évêque, mais à l'instigation du duc Didier, prit à son tour le parti de ce prétendant (585).

En peu de temps Cahors et Bordeaux s'associèrent à ce mouvement, et le prétendu roi Gondowald rallia à sa cause quelques évêques, au nombre desquels figura Sagittaire, de Gap, celui-là même qui, sous le patrice Mummol, avait combattu, les armes à la main, contre les Lombards. Il avait obtenu de Gondowald la promesse de l'évêché de Toulouse. Le parti de l'aventurier se développait donc rapidement au midi de la Loire : toutes les villes de cette contrée qui, autrefois, avaient dépendu du royaume d'Austrasie, prêtaient serment de fidélité au roi Childebert II entre les mains de Gondowald, son allié; toutes celles qui précédemment appartenaient à Chilpéric se prononçaient

pour Gondowald et le proclamaient roi. Cette marche avait été convenue d'avance entre les partisans de Gondowald et le conseil des grands d'Austrasie.

Cependant Frédégonde, entourée d'ennemis, et voyant les vengeances de Brunehault et de Childebert suspendues sur sa tête, avait imploré l'appui de Gontran, roi de Bourgogne, en faveur de Clotaire II, son fils au berceau, et déjà reconnu roi de Neustrie. « Que mon seigneur, lui avait-elle mandé, s'en « vienne à Paris pour recevoir le royaume de son « frère : il ne me reste de lui qu'un petit enfant, que « je veux déposer entre ses bras et soumettre à son « autorité. » Gontran se hâta d'accourir, et fut reçu à Paris avec empressement. A cette nouvelle, Childebert II, excipant du traité qui partageait Paris entre les trois royaumes, et ne permettait à aucun roi franc de s'y établir à l'exclusion des autres, se dirigea à son tour sur cette ville, et prétendit y entrer de plein droit. Par ordre de Gontran et de Frédégonde, on ferma les portes au roi d'Austrasie, et les grands de ce royaume n'eurent d'autre parti à prendre que de protester. Gontran déclara leur réclamation nulle et non avenue; il ajouta qu'il ne voulait voir en eux que des sujets rebelles qui opprimaient leur roi Childebert, son parent, et qui, ayant souvent violé les traités, n'avaient plus qualité pour en exiger le maintien. Les grands d'Austrasie envoyèrent au roi de Bourgogne une nouvelle députation : ils demandèrent, au nom de Childebert II, qu'on leur livrât Frédégonde, comme coupable du meurtre de Galswinthe, de Sighebert, de Chilpéric, de Clovis le

jeune, et de Mérovée son frère. Gontran refusa d'accéder à cette demande, et fit connaître que ce serait aux plaids (*in placito*) des royaumes francs qu'il appartiendrait de connaître des accusations dirigées contre la veuve de Chilpéric. Cependant Gontran promit de tenir plus tard sur les fonts baptismaux le fils de Frédégonde : après cet engagement il lui fit prêter serment de fidélité par les grands de Neustrie et par toutes les cités du royaume, à l'exception de celles qui avaient déjà arboré le drapeau de Gondowald. Par ses soins, le gouvernement du jeune Clotaire II fit des concessions aux peuples; on diminua les impôts, on restitua ce qui avait été saisi sans motif légitime, et l'on répara plusieurs injustices. Ces mesures utiles, qui avaient pour but de pacifier les Francs-Neustriens et de concilier leurs sympathies à Gontran, ne suffisaient pas pour calmer les justes inquiétudes que le roi de Bourgogne éprouvait, malgré lui, dans une ville qui appartenait à Frédégonde, et au milieu des leudes et des affidés de cette reine. Il ne paraissait jamais dans les rues et dans les églises qu'escorté d'une troupe de soldats, et il n'épargnait rien pour calmer les colères de ses ennemis. Un jour de dimanche, à l'église, lorsque le diacre eut fait faire silence pour que l'on entendît la messe, le roi de Bourgogne, protecteur de Clotaire II, se tourna vers le peuple, et dit : « Je vous en conjure, hommes « et femmes qui êtes ici présents, gardez-moi une « fidélité inviolable, et ne me tuez pas comme vous « avez tué dernièrement mes frères; que je puisse, au « moins pendant trois ans, élever mes neveux que

« j'ai faits mes fils adoptifs, de peur qu'il n'arrive « (ce dont le Dieu éternel veuille vous préserver!) « qu'après ma mort vous ne périssiez avec ces en-« fants, puisqu'il ne resterait de notre famille aucun « homme fort pour vous défendre. » Quand il eut cessé de parler, dit Grégoire de Tours, tout le peuple adressa pour lui des prières au Seigneur.

Bientôt le plaid national fut convoqué, et le roi d'Austrasie y envoya pour représenter son royaume un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels figuraient Ægidius, évêque de Reims, Sigewalde, et ce même Gontran-Boson dont nous avons si souvent signalé les hypocrites menées : c'étaient là, en réalité, les véritables régents d'Austrasie, ceux qui gouvernaient, au nom du roi Childebert, contre les intérêts mêmes de ce roi et dans le sens de la faction aristocratique. Lorsqu'ils furent introduits devant Gontran, l'évêque Ægidius prit la parole : « Nous rendons « grâce au Dieu tout-puissant, lui dit-il, de ce qu'après « beaucoup de travaux il t'a rendu à tes provinces et « à ton royaume. » Ces paroles indiquaient que le plaid des Francs était alors tenu à Châlon-sur-Saône (1). Le roi de Bourgogne répondit : « Oui, nous devons « rendre grâce au Roi des rois et au Seigneur des sei-« gneurs qui a fait ces choses par sa miséricorde, et « non à toi qui, l'an dernier, par ton conseil perfide « et ton parjure, as fait livrer mon territoire à l'in-« cendie; à toi qui n'as jamais gardé ta parole donnée « à un homme, dont la fraude s'étend partout, et en qui

(1) Et non à Paris, comme le croit M. de Sismondi.

« je ne vois pas un prêtre, mais l'ennemi implacable « de mon pouvoir. » L'évêque de Reims, frémissant de colère, garda le silence; mais un autre député austrasien prit la parole, et demanda, au nom du roi Childebert, la restitution de certaines villes. Gontran invoqua des conventions antérieures qui lui en assuraient la possession. Un troisième délégué dit ensuite : « Ton neveu demande que tu lui fasses livrer cette « odieuse Frédégonde qui a fait périr tant de rois, afin « qu'il venge la mort de son père, de son oncle et « de ses cousins. » Gontran répondit : « Je ne saurais « la livrer en sa puissance, puisqu'elle est mère d'un « roi : d'ailleurs je ne crois pas à la vérité des accu- « sations dirigées contre elle. » Vint ensuite le tour de Gontran-Boson, qui se leva pour parler; le roi de Bourgogne le prévint, et s'écria : « Ennemi des Francs « et de notre royaume, n'es-tu pas le traître qui s'est « rendu à Constantinople pour faire venir parmi nous « *Ballomer* (c'était le nom que Gontran donnait à « Gondowald)? Tu es connu pour un perfide et pour « un homme sans foi. » Gontran-Boson prit la parole : « Tu es seigneur et roi, dit-il, tu siéges sur le « trône, et personne n'ose te contredire. Je proteste « seulement que je suis innocent des actes dont tu « m'accuses; mais si quelqu'un du même rang que « moi m'impute en secret les mêmes crimes, qu'il se « montre au jour et qu'il parle : et toi, ô roi, tu sou- « mettras cette cause au jugement de Dieu, afin qu'il « décide entre nous lorsque nous combattrons sur « l'esplanade d'un même champ. » Chacun gardait le silence; et Gontran, humilié peut-être de la timidité

de ses leudes, leur fit appel en disant : « C'est une « cause qui devrait enflammer le cœur de tout le « monde, que d'avoir à repousser de nos frontières cet « étranger, dont le père gouvernait un moulin ; oui, « c'est une vérité : son père a tenu le peigne et il a « cardé la laine. » Après ces étranges paroles, aucun champion ne se leva pour accuser Boson et lui offrir le combat ; on n'entendit que les plaisanteries insolentes des Austrasiens ; puis l'un d'eux dit au roi, d'un air menaçant : « Nous prenons congé de toi, « qui n'as point voulu restituer à ton neveu les cités « qui lui appartiennent. La hache qui a frappé tes « deux frères à la tête n'est point ébréchée : elle abat-« tra la tienne plus tôt encore ! » Le leude austrasien qui parlait ainsi désignait sans doute à Gontran la reine Frédégonde, toujours prête à l'assassinat. Quoi qu'il en soit, les envoyés de Childebert se retirèrent, livrés aux outrages ; et, par ordre de Gontran, on jeta sur eux du fumier et de la boue. Vers le même temps, Frédégonde fut sommée par Gontran de désigner les auteurs du meurtre de Chilpéric. La reine accusa, méchamment peut-être, le duc Bérulfe, l'un des seigneurs du palais de Neustrie qui s'était rangé du côté de Childebert. Bérulfe, au lieu de se justifier, se hâta de prendre la fuite et de chercher un refuge dans l'église de Saint-Martin de Tours. Il en fut tiré, non par violence, mais à l'aide d'un stratagème, et il fut mis à mort. Quelques historiens ont vu dans cet incident un motif de plus de ne point imputer à Frédégonde l'assassinat de son mari.

Cependant, l'aventurier Gondowald continuait

de soumettre ou de soulever l'un après l'autre les différents cantons d'Aquitaine. Les progrès de sa révolte déterminèrent Gontran à s'entendre avec Childebert II, et à détacher le royaume d'Austrasie de l'alliance du prétendant. Pendant qu'il attendait l'effet de ses démarches, il envoya de nouvelles troupes en Aquitaine; et celles-ci, renforcées par les milices d'Orléans et de Bourges, firent rentrer Poitiers sous l'obéissance du roi de Bourgogne. De son côté, Gondowald se dirigea vers la Loire : avant de livrer bataille aux armées de Gontran, il résolut de faire une tentative d'accommodement, prenant ainsi et conservant les allures d'un roi. Deux de ses leudes, Zotane et Zabulfe, se présentèrent à Gontran, portant la baguette germanique, et dirent à ce roi : « Gondowald qui est récemment venu d'Orient, et « qui affirme être fils de Clotaire, ton père, nous « envoie, et nous charge de réclamer de toi la part de « royaume qui lui est due. Sache que s'il ne l'obtient « pas, il viendra dans ce pays avec une armée; car « il a pour lui tous les braves des provinces qui s'é- « tendent au delà de la Dordogne. Et quand je serai « là, dit-il, quand nous nous rencontrerons à main « armée, Dieu jugera si je suis ou non le fils de « Clotaire. » Gontran ne voulut pas reconnaître aux envoyés de Gondowald le caractère d'ambassadeurs; il les fit mettre à la torture, et les contraignit, par la violence des tourments, à révéler ce qu'ils savaient des projets de leur maître. Peu de jours après, Childebert II vint à Châlon-sur-Saône, à l'appel de Gontran; et les deux agents de

Gondowald renouvelèrent devant lui leurs aveux.

Ces témoignages ne pouvaient rien apprendre à Childebert, engagé qu'il était, depuis un an, dans l'alliance de Gondowald. Pour le détacher de la cause de cet homme, Gontran lui fit des promesses, s'engagea à lui céder quelques provinces, partagea avec lui la Wasconie; et lorsque leurs arrangements furent terminés, tous les deux parurent ensemble devant une assemblée nombreuse de leudes des deux royaumes : « Prends cette lance, dit Gontran à Childebert; elle « est le signe que je remets mon royaume entre tes « mains. Va maintenant, et prends sous ton autorité « toutes mes villes comme les tiennes propres; et « puisque de ma race entière il ne me reste personne « que toi, le fils de mon frère, sois l'héritier de mon « royaume à l'exclusion de tout autre. » Après cette adoption solennelle, Gontran entretint confidentiellement Childebert, l'initia aux intrigues secrètes des grands d'Austrasie, et le pria de se défier de Brunehault sa mère, qui lui conseillait de s'unir à Gondowald : cette dernière circonstance prouve que la réconciliation de l'oncle et du neveu était spontanée, et qu'elle n'était pas le fruit des démarches secrètes de Brunehault. Quelques moments après, Gontran manda devant lui les leudes austrasiens qui avaient accompagné Childebert, et, leur montrant ce jeune roi, il leur dit : « O hommes! vous voyez que mon « neveu Childebert est maintenant un homme fait; « prenez donc garde à ne plus le traiter comme un « enfant. Renoncez à vos méchancetés et à vos ten- « tatives audacieuses, car Childebert est roi, et c'est

« le roi à qui vous devez vos services. » Cette cérémonie fut suivie de banquets et de réjouissances qui durèrent trois jours, après lesquels les grands et les leudes d'Austrasie et de Bourgogne se séparèrent, charmés, du moins en apparence, de la réconciliation de leurs rois et de l'émancipation de Childebert. Dès ce moment, les armées des deux royaumes s'unirent, et marchèrent de concert contre Gondowald et Mummol, son principal lieutenant.

Le premier d'entre les Francs qui abandonna la cause de Gondowald fut Didier, duc de Toulouse : sa défection déconcerta les plans de Gondowald, et les troupes qui combattaient en faveur de cet aventurier se replièrent du côté des Pyrénées. Peu de temps après, les désertions continuant et le découragement faisant des progrès, il ne resta aux rebelles d'autre ressource que de se renfermer dans la ville forte des Convennes, depuis lors nommée Comminges. Cette place, située sur une montagne escarpée, commandait la vallée de la Garonne, vers le lieu où ce fleuve entrait sur le territoire de la Gaule. Elle avait été jadis fondée par Pompée, à la fin de la guerre de Sertorius. Les peuples de son territoire descendaient de la vieille race des Ibères, et conservaient encore au sixième siècle l'indépendance sauvage et les caractères distinctifs de cette nation. Chariulfe, qui la commandait au nom des rois mérovingiens, venait de se déclarer pour Gondowald, et les habitants s'étaient énergiquement prononcés en faveur de la même cause. Retranchés dans cette forteresse inaccessible, le prétendant et ses leudes pouvaient tenir en échec

les armées réunies de Gontran et de Childebert : or, au lieu de chercher des points d'appui dans les sympathies de la population, Gondowald et ses affidés éloignèrent par stratagème, de la ville des Convennes, la plus grande partie des habitants; puis, ayant fermé les portes, ils se proclamèrent maîtres de la place et seuls possesseurs de ce qu'elle renfermait. L'évêque lui-même ne fut pas exempté de cette proscription.

Cette conduite perfide ne porta bonheur ni à Gondowald ni à ses partisans. Ils ne tardèrent pas à être serrés de près dans la ville par les armées de Bourgogne et d'Austrasie, et, du sein des remparts, Gondowald était réduit à entendre les outrages et les menaces que ses ennemis lui adressaient. Cependant les fortifications étaient si puissamment établies, que les efforts des assiégeants se brisaient au pied de l'enceinte; l'évêque Sagittaire, Mummol et les leudes de Gondowald combattaient vaillamment, et leur courage désespéré confondait toutes les entreprises de l'ennemi. A la fin, les lieutenants de Gontran et de Childebert usèrent de trahison, et le parjure leur permit de triompher de la résistance des assiégés.

Des propositions furent adressées clandestinement à Mummol et aux autres chefs du parti de Gondowald : on leur promit de les faire rentrer en grâce, s'ils consentaient à se rendre et à livrer le prétendant mérovingien aux lieutenants du roi de Bourgogne. Ces assurances les déterminèrent à trahir leur chef, et à lui donner perfidement le conseil de sortir de la place et de se rendre auprès de Gontran, qui, disaient-ils, n'ayant plus d'héritiers de sa race, avait

pris subitement la détermination de faire la paix avec lui et de l'adopter. Gondowald hésita longtemps, soupçonnant quelque fraude, et invoquant les serments de ses leudes. Mummol et les autres chefs, n'écoutant que leur intérêt propre, n'hésitèrent pas à le rassurer, en lui prêtant de nouveaux serments de fidélité; et le malheureux sortit sans armes pour aller se joindre à l'escorte d'honneur que Gontran était censé lui envoyer. Ce fut ainsi que, conduit par Mummol, il se livra aux mains de ses deux plus cruels ennemis, le duc Gontran-Boson, et Ollon, comte de Bourges. Dès qu'il se vit en leur pouvoir, toutes ses craintes reparurent : « Juge éternel, s'é-« cria-t-il, vengeur des innocents, Dieu de qui pro-« cède toute justice et à qui le mensonge déplaît, « je te recommande ma cause, et je te prie de me « venger des traîtres. » Peu d'instants après, il périt massacré par Gontran-Boson, par le comte Ollon et quelques soldats de Bourgogne : on coupa ses cheveux flottants, on livra son corps aux outrages, et on l'abandonna au milieu de la plaine sans sépulture.

Le lendemain, la place fut rendue aux armées franques par Mummol et ses complices. La malheureuse ville fut pillée, saccagée; et quand on eut égorgé tous ceux qui y étaient restés, on détruisit de fond en comble les maisons et les murailles, et plusieurs siècles se passèrent sans qu'on osât relever les débris de la cité des Convennes, et fonder Comminges sur cet amas de cendres et de ruines. Le traître Mummol et ses principaux complices avaient été épargnés : le roi Gontran ordonna de les mettre à mort, et ils pé-

rirent en se défendant avec le courage qui, chez les hommes de la race franque, ne s'éteignait qu'avec le dernier souffle. Didier, Chariulfe, Wado, échappèrent par la fuite, et trouvèrent un asile, les uns près de Brunehault, les autres chez les Goths d'Espagne, parmi lesquels s'étaient déjà réfugiés les deux fils de Gondowald. Théodore, l'évêque de Marseille, fut épargné (585).

Ainsi se termina cette guerre. C'est la première fois, dans l'histoire des Mérovingiens, qu'une partie des Francs tend à détrôner les princes régnants; mais c'est encore, en apparence du moins, dans la famille de Clovis qu'ils cherchent un nouveau maître. Le seul titre qu'allègue Gondowald, c'est qu'il porte de longs cheveux et qu'il est fils de Clotaire. La guerre qu'il déclare à ses parents, et son élévation rapide, prouvent que les Francs se croyaient toujours le droit d'élire leurs rois.

Quelque temps après, Gontran assembla un concile à Mâcon. Le quatorzième canon publié par cette assemblée atteste quel rôle conciliateur l'Église catholique remplissait au milieu des désordres dont nous esquissons le tableau : il excommunie les grands qui oppriment les pauvres, et, soit que ces seigneurs jouissent de la faveur du roi, soit qu'ils remplissent de hautes fonctions, il leur enjoint de *respecter les champs et les chaumières des malheureux*.

Gontran et Childebert firent la guerre aux Wisigoths, et tentèrent de leur enlever la Septimanie ; car, comme le disait Gontran, « c'était une honte pour les « Francs de souffrir que les limites de ces *horribles*

« Goths s'étendissent jusque dans la Gaule (1). » Récarède, fils du roi des Wisigoths, défendit cette province. Les Gallo-Bourguignons et les Aquitains des bords de la Loire, commandés par les lieutenants de Gontran, échouèrent devant Nîmes, Carcassonne et Toulouse; mais ils exercèrent d'affreux ravages dans les campagnes voisines de ces grandes cités. En résumé, la campagne n'amena aucun résultat digne d'intérêt.

Gontran imputa le peu de succès de ses armes aux attentats que ses lieutenants avaient commis ou tolérés en pays ennemis, et qui étaient plus dignes d'une armée d'idolâtres que de troupes chrétiennes obéissant à un roi honoré dans l'Église. Indigné de ces actes criminels, il résolut de mettre en jugement les généraux qui s'en étaient rendus coupables ou complices; et les ayant fait comparaître devant lui, il leur dit : « Faut-il s'étonner si nos guerres sont malheureuses? « On les dirige plutôt contre Dieu que contre les na- « tions ennemies. Nous brûlons les églises que nos « ancêtres ont bâties; nous trempons nos mains dans « le sang des ministres de l'autel, pour lesquels ils « avaient tant de vénération. Je suis responsable de- « vant Dieu de ces désordres, et, pour en détourner « le châtiment de ma tête, je le ferai tomber sur les « vôtres. » Les généraux alléguèrent, pour leur justification, l'indiscipline des soldats et l'impuissance où se trouvaient les seigneurs de réprimer les excès de leurs hommes d'armes et de leurs clients militaires,

(1) Gregor. Turon., lib. VII.

qui, à la moindre punition, se révoltaient et menaçaient la vie de leurs chefs. Ces excuses n'étaient que trop fondées en ces temps d'anarchie, et Gontran, hors d'état de châtier ses lieutenants, se vit réduit à leur donner des ordres stériles en vue du rétablissement de la discipline et de la répression des excès commis par les gens de guerre.

Vers cette époque, en 587, intervint entre Gontran et Childebert le célèbre traité d'Andelot : la reine Brunehault présida à cet acte important, qui fut ratifié par les seigneurs austrasiens et bourguignons. Par cette convention, Gontran garantit de nouveau à son neveu l'héritage complet du royaume de Bourgogne et les autres concessions qu'il lui avait faites. Les villes de Bigorre, de Lescar, de Bordeaux, de Cahors et de Limoges furent restituées à Brunehault, comme faisant partie de son douaire; et toutefois la ville de Cahors seule lui fut immédiatement donnée, les quatre autres ne devant lui être remises qu'après la mort de Gontran. Il fut également stipulé que celui des deux rois contractants qui mourrait sans héritiers mâles ferait l'autre son héritier unique; que si Childebert mourait le premier, Gontran regarderait Théodebert et Thierry, et les autres enfants que Childebert pourrait avoir dans la suite, comme ses propres enfants; qu'il ne démembrerait rien de leurs États, qu'il protégerait Brunehault comme sa sœur, et la princesse Clodoswinde, sœur de Childebert, et la reine Faïlewbe, femme de ce roi, comme ses propres filles (1);

(1) Pari conditione repromittit domnus Guntchramnus rex, ut si, ut

que Childebert serait maître de Meaux, de Tours, d'Avranches, d'Aire, de Poitiers, de Bayonne, d'Albi et de Senlis (1); que les leudes de Gontran qui, depuis la mort de Clotaire Ier, étaient passés dans le royaume d'Autrasie sans sa permission, lui seraient rendus, et qu'on agirait de même à l'égard des leudes d'Austrasie qui s'étaient placés sous la *truste* du roi de Bourgogne (2); que les sujets des deux rois auraient liberté de voyager dans l'un et l'autre royaume, mais qu'il serait interdit d'embaucher au service de l'un des rois contractants les leudes de l'autre; que les leudes des deux royaumes resteraient en possession des bénéfices qu'ils auraient légitimement acquis (3). On a justement fait observer que cette clause avait pour but de consolider l'autorité et l'influence des leudes, en mettant ces derniers à couvert de la révocation arbitraire des bénéfices, usage qui s'était introduit depuis que les antrustions et les convives du roi, au lieu d'être ses hommes liges, ses clients perpétuels voués à sa cause et à sa personne, pas-

habet humana fragilitas, quod divina pietas non permittat, vel ille videre desiderat, contigerit domnum Childebertum, eo superstite de hac luce migrare, filios suos Theodebertum et Theodoricum reges, vel si adhuc alios ipsi Deus dare voluerit, ut pius pater sub sua tuitione ac defensione recipiat, etc.

(1) Pari conditione civitates Meldis... Turonis, Pictavis, Abrincatas, Vicojulii, Consoranis, Lapurdo et Albige, domnus Childebertus rex cum terminis a præsenti die suæ vindicet potestati.

(2) Leudes illi, qui domno Guntchramno post transitum domni Chlothacarii sacramenta primitus præbuerunt, etc.

(3) Similiter quidquid antefati reges... fidelibus suis contulerunt, aut adhuc conferre cum justitia... Et de eo quod per munificentias præcedentium regum unusquique... possedit, cum securitate possideat, etc.

saient d'une *truste* sous l'autre, portaient de cour en cour leur fidélité suspecte, et se donnaient au plus offrant. En maintenant la possession à vie des bénéfices, en tolérant ou en laissant s'introduire l'hérédité ou la transmission de ces dons royaux, on liait plus étroitement le leude au roi, mais on plaçait le roi sous la dépendance du leude dont on augmentait la sécurité et la puissance. Ainsi l'on s'acheminait vers l'ordre féodal, ou, pour mieux dire, on passait de la féodalité barbare, déjà constituée en Germanie, à la féodalité permanente, régulière et omnipotente, qui, deux siècles plus tard, devint le régime normal de l'Europe occidentale. Remarquons également, dans le traité d'Andelot, que les royaumes francs continuaient d'être composés d'enclaves et de portions détachées, qui, appartenant tantôt à un roi, tantôt à un autre, se trouvaient comme perdues au milieu des possessions d'un autre prince, séparées de leur maître, et à la merci d'un coup de main. Limoges, Bordeaux, Lescar, appartiennent au roi de Bourgogne, qui se réserve un droit sur le tiers de Senlis; les deux autres tiers de Senlis, et les villes de Meaux, d'Avranches, d'Aire, d'Albi et de Bayonne, perdues au milieu de la Neustrie ou de l'Aquitaine, dépendent du roi d'Autrasie. On dirait que le hasard préside à ces distributions de provinces ou de villes, et que le double principe de la cohésion et de l'unité est entièrement méconnu. Que si les rois eux mêmes devaient trouver des occasions de luttes ou de conflits dans ces bizarres combinaisons, combien les peuples, dont les intérêts et le sort y étaient attachés, n'avaient-

ils pas à endurer d'incertitudes ou de souffrances!

Tandis que Brunehault, grâce à l'intervention de Gontran, venait enfin de substituer son influence à celle des grands d'Austrasie, et de prendre en main, sous le nom de son fils, l'exercice de l'autorité royale, Frédégonde voyait avec inquiétude se resserrer de jour en jour les liens qui unissaient Gontran à Childebert, et elle pressentait qu'il y avait là, pour elle et pour Clotaire II, encore au berceau, le symptôme de dangers prochains. Pour le moment elle s'effaçait, et ne cherchait qu'à rallier à elle les sympathies des populations neustriennes : trop faible pour se venger, et dominée de loin par Gontran, elle avait souffert, à regret, que l'évêque Prétextat, tant de fois persécuté par elle, reparût à Rouen et reprît l'exercice de ses fonctions sacrées. Le moment d'agir et de lutter à force ouverte ne lui semblait pas encore venu. Par ordre de Gontran elle avait été subordonnée, en tant que régente de Neustrie, à un conseil composé de grands et de leudes, qui surveillaient ses actes et limitaient son autorité. Le roi de Bourgogne lui avait également enjoint de quitter Paris, encore considéré comme ville mixte, et elle avait choisi pour lieu de retraite le Val de Reuïl, maison de plaisance des rois neustriens, située non loin de Rouen, près des confluents de l'Eure et de la Seine. Jusque dans sa retraite elle eut à subir de dures humiliations. Un jour, la légitimité de la naissance de son fils Clotaire fut contestée, et Gontran accueillit à cet égard des doutes injurieux. Pour se justifier, Frédégonde invoqua la coutume des Francs, et obtint que trois évêques et trois cents per-

sonnages de bonne renommée atesteraient, sous la foi du serment, devant le roi de Bourgogne, que sa conduite n'avait donné lieu à aucun soupçon du vivant de son mari. Dans une autre circonstance, elle apprit que Gontran avait fait ensevelir à Saint-Vincent (Saint-Germain des Prés), avec les honneurs dus à la race mérovingienne, Clovis et Mérovée, les deux fils de Chilpéric qu'elle avait naguère fait assassiner, après les avoir faussement accusés de crimes. Frédégonde pouvait dissimuler, mais elle ne savait point pardonner une offense. Or, tandis que, dans sa retraite, séparée de son fils, elle feignait de rester étrangère aux soins du gouvernement, elle entretenait de secrètes intelligences avec le roi des Goths d'Espagne, et ne repoussait pas les propositions que lui adressait ce prince dans le but de faire assassiner Childebert et Brunehault, ses deux plus dangereux ennemis.

Déterminée à agir, elle manda auprès d'elle deux de ses affidés, les arma de poignards empoisonnés, puis elle leur dit : « Prenez ces couteaux, et allez à la hâte « trouver le roi Childebert. Feignez d'être des men- « diants : quand vous vous serez jetés à ses pieds « comme pour implorer sa pitié, frappez-le l'un et « l'autre dans les flancs, afin que Brunehault, qui tire « de ce roi tout son orgueil, tombe avec lui et me « soit soumise. Si ce jeune prince est entouré d'une « garde trop nombreuse pour pouvoir le tuer, portez « vos coups sur mon ennemie. Mes trésors seront « votre récompense ; et si vous mourez à l'œuvre, « je comblerai de biens vos parents, je les enrichirai, « je les rendrai les premiers du royaume. Ainsi ban-

« nissez toute crainte, et que la peur de la mort « n'entre pas dans vos poitrines. Vous voyez de quels « hommes il s'agit; armez vos cœurs de courage, « imitez les guerriers qui marchent au combat. » Pendant qu'elle parlait, les deux clercs (ainsi les nomme Grégoire de Tours) tremblèrent à la vue du péril; mais elle ranima leur force à l'aide de boissons spiritueuses, et ils partirent pour accomplir le crime. Le roi Childebert cependant parvint à découvrir ces embûches, et les assassins, après avoir avoué leur complot, furent livrés au supplice; on leur coupa les pieds, les mains, le nez et les oreilles, et ils périrent misérablement.

Cependant l'Austrasie était encore agitée. L'ambition et l'avarice du roi Childebert II luttaient contre les richesses et les prérogatives des grands. Magnowalde, l'un des seigneurs austrasiens les plus redoutables, ne tarda pas à exciter, soit la crainte, soit la cupidité de son roi. Childebert le manda au palais de Metz, et, dissimulant ses projets, le convia à un combat de bêtes, spectacle chéri des Francs. Magnowalde, emporté par la joie de la fête, poussait de grands éclats de rire; mais, à un signe de Childebert, un affidé fit voler au loin sa tête, d'un coup de hache. Le tronc du noble Franc fut ensuite jeté par les fenêtres du palais, et ses biens furent confisqués au profit du trésor ou réunis à ceux du roi. Il fallait que la fierté des grands eût été bien humiliée, puisqu'ils ne vengèrent pas la mort de l'un d'entre eux, assassiné et dépouillé, au mépris de toutes les lois et de toutes les traditions germaniques. Certes il y avait

déjà loin du despotisme de Childebert à l'autorité de son aïeul le grand Clovis, si l'on compare le sort de Magnowalde, égorgé sans prétexte, à celui de l'obscur soldat de Soissons. Rappelons-nous, toutefois, que Childebert sortait d'un état de tutelle voisine de l'oppression, et qu'il ne faisait que rendre guerre pour guerre.

Tous les seigneurs ne supportaient pas patiemment la tyrannie de Childebert. Le duc Rauking, grand d'Austrasie, conspira contre la vie du roi. Il avait été chargé de conclure un traité de paix avec les grands de Neustrie, mais il s'entendit avec eux pour ourdir avec plus de succès sa conjuration : ils convinrent ensemble de tuer Childebert et de chasser du trône le roi Gontran; mais il ne leur vint pas en idée de dépouiller du pouvoir la race chevelue choisie par leurs pères. Childebert, quoique très-jeune, avait deux enfants, nommés Théodebert et Théodéric; les nobles francs résolurent de faire régner le premier sur l'Austrasie, le second sur la Bourgogne; ils ne se réservèrent que le droit de régence. Surtout ils voulaient abaisser Brunehault et la réduire à la condition de simple femme sans autorité, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait après la mort de Sighebert.

Le roi Gontran eut connaissance d'un complot si hardi. A cette nouvelle, il s'empressa de demander une entrevue à Childebert, et lui révéla leur danger commun. Childebert feignit de n'avoir rien appris, et parut ne se méfier en rien de Rauking; mais il fit appeler auprès de lui ce dangereux seigneur, et,

pendant qu'ils discouraient ensemble de choses indifférentes, ses agents se saisirent des biens et des lettres du conspirateur. Quand la conversation eut duré assez longtemps, Childebert congédia le duc, et Rauking se retira sans défiance. A peine venait-il de franchir le seuil de la chambre, que les officiers du roi l'ayant poignardé lui tranchèrent la tête et le jetèrent par les fenêtres. Le trésor de Childebert s'accrut des richesses de Rauking, et elles étaient immenses. Il y avait plus d'or dans ses coffres que dans ceux du roi; aussi le malheureux rêvait-il quelquefois de s'emparer de la couronne, et préparait-il les voies à son ambition en répandant le bruit qu'il était, lui aussi, fils de Clotaire Ier et membre de la race chevelue. Peu de jours après, une autre conspiration fut découverte par la reine d'Austrasie, femme de Childebert : elle était dirigée contre ce prince et Brunehault. Les coupables étaient Shunégisèle, comte de l'étable, et Gallus, grand référendaire. Pour le moment on se contenta de les priver de leurs emplois, et de les exiler. Cette indulgence attesterait peut-être que la conjuration n'était pas bien prouvée, et qu'avant tout on voulait se délivrer de la présence et de la surveillance jalouse de quelques seigneurs, promus du temps de la minorité de Childebert et par l'influence des grands d'Austrasie, ennemis de Brunehault et désireux de fortifier la puissance aristocratique. Plus tard, cependant, Shunégisèle étant revenu et ayant été livré à Childebert, ce roi le fit périr dans d'effroyables tortures, faisant recommencer chaque jour son supplice, et ordonnant ensuite que

l'on pansât ses blessures, pour lui donner la force d'en endurer de nouvelles.

Le duc Gontran-Boson fut arrêté par ordre de Childebert, et confié à la garde d'Agéric, évêque de Verdun. Après cet acte de haute précaution, qui atteignait un homme dont la duplicité avait fait tant de victimes, le roi d'Austrasie se concerta avec son oncle Gontran, et tous deux convinrent de mettre à mort Gontran-Boson. Ce dernier, comprenant de quel sort il était menacé, prit la fuite, et se réfugia dans le sanctuaire de l'évêque de Trèves. Les rois ordonnèrent de mettre le feu à cet édifice; et comme Gontran-Boson, entouré par les flammes, venait encore de s'échapper, il fut atteint et massacré à la porte de l'église (587). Déjà le duc Rauking, en punition de ses complots, avait été égorgé par les gens de Childebert. Ce jeune roi, ne voulant laisser à ses ennemis ni paix ni trêve, conduisit une armée contre les ducs Ursio et Berthefried, deux de ses anciens tuteurs, deux anciens membres de ce conseil d'Austrasie sous la garde duquel il avait été plutôt esclave que roi. Vainement ils se réfugièrent dans l'église de Vaure, dédiée sous le vocable de saint Martin : ils y furent attaqués par les soldats, et périrent en se défendant avec le courage du désespoir. Restait à dompter Ægidius, l'évêque de Reims, si longtemps hostile à la puissance royale. Cet homme, plus habile encore qu'audacieux, réussit à calmer le roi par des présents; et il se lia d'amitié avec Lupus, ce duc de Champagne qu'autrefois il avait fait proscrire, et qui maintenant recueillait le fruit de sa

fidélité à la cause de Childebert et de Brunehault. C'est ainsi que le roi d'Austrasie s'affranchit, et signalait sa force (587-589).

Or, dans sa retraite du Val-de-Reuïl (le Vaudreuil) la cruelle Frédégonde occupait ses loisirs par le meurtre et le sacrilége. Ses querelles avec sa fille Rigonthe sont célèbres. Digne de sa mère, la fille de Chilpéric se prétendait la maîtresse, et déclarait hautement que c'était à Frédégonde à la servir. Ces deux méchantes femmes étaient sans cesse à se battre; enfin la mère dit à la fille : « Pourquoi me persécutes-tu « ainsi? Voici les biens de ton père qui sont en mon « pouvoir; prends-les à ta volonté. » Elles entrèrent alors dans la chambre du trésor, et Frédégonde ouvrit un coffre plein d'or et de richesses. Quand elle se fut lassée à en retirer une partie, elle dit à Rigonthe : « Je suis fatiguée; mets tes mains dans cette arche, « et enlève ce qui reste. » Rigonthe venait à peine de se courber dans le coffre, lorsque sa mère prit le couvercle, et essaya de le refermer sur elle; elle lui serrait la gorge à tel point que les yeux de Rigonthe commençaient à sortir de sa tête. Les serviteurs accourus aux cris de la patiente la délivrèrent de ce supplice. Une autre fois, la reine de Neustrie envoya des assassins pour tuer Gontran. Ces hommes furent découverts et punis avant d'avoir pu exécuter leur crime. Frédégonde n'était pas heureuse dans le choix de ses agents.

Une querelle s'était élevée entre les habitants de Tournai et les Francs. « Frédégonde, dit Grégoire de Tours, ne sachant comment l'apaiser, résolut

d'employer l'homicide, sa ressource accoutumée. Voyant que la douceur n'y pouvait rien, elle eut recours à la francisque. Or, elle invita un grand nombre d'entre eux à un festin, et fit asseoir sur un même banc trois hommes dont elle voulait se défaire. Quand le repas se fut longtemps prolongé, la nuit tomba, et, selon l'usage des Francs, on éloigna la table; les convives restèrent à leur place. Alors on prit tant de vin, que les serviteurs eux-mêmes s'endormirent dans un coin; mais, à un signal donné par cette femme, des hommes entrèrent, et se glissèrent, armés de haches, derrière les trois convives dont j'ai parlé. Comme ces malheureux causaient ensemble, on les tua en un instant, et le festin resta désert. Les noms des morts étaient Kariwald, Lewdwald et Waldin. A la nouvelle de cet attentat, les familles des victimes gardèrent étroitement Frédégonde, et envoyèrent des messagers au roi Childebert pour qu'il fît périr la prisonnière. Mais, pendant ce délai, le peuple de Champagne se souleva pour la reine, et la délivra. »

Ces détails servent au moins à prouver que la royauté franque commençait à devenir plus populaire dans l'esprit des races vaincues. Les noms des seigneurs massacrés par les ordres de Frédégonde appartiennent aux tribus conquérantes, et c'est le peuple gaulois qui se réjouit de leur mort et prend parti pour la reine. Gontran soutint de nouvelles guerres contre les Wisigoths et contre les Bretons; mais ses tentatives pour soumettre aux Francs la Septimanie et l'Armorique ne furent point heureuses :

les héritiers de Clovis rencontrèrent chez les peuples du midi et de l'ouest une résistance obstinée dont ils ne purent venir à bout. Les villes de Nantes, de Vannes et de Rennes, sur lesquelles ils avaient exercé une domination souvent interrompue, s'affranchirent de leur joug et devinrent dès lors des villes bretonnes; et les Bretons eux-mêmes, profitant de l'impuissance de leurs voisins, poussèrent parfois leurs excursions et leurs ravages au delà de la Sarthe.

Waroch était alors le chef des Bretons armoricains; dur et sauvage comme les Francs ses ennemis, il les combattait tantôt à force ouverte, tantôt à l'aide de la ruse et de la trahison, et, dans cette lutte entre les races germaniques et les débris des vieux peuples celtes, la barbarie était égale dans les deux camps. Dès que Gontran, en sa qualité de tuteur et de protecteur du roi de Neustrie, se crut en mesure de prendre sa revanche contre les Bretons, il envoya sur leur territoire une armée commandée par les ducs Beppolène et Ébrachaire. Ces deux chefs, ennemis l'un de l'autre, ne voulurent point agir de concert, et, oublieux de leur devoir, cherchèrent à se compromettre mutuellement, au lieu de s'entendre contre l'ennemi. Beppolène, attaqué le premier, se laissa engager dans des marais, et périt avec son corps d'armée. Ébrachaire fut plus heureux, et entra victorieux dans les murs de Vannes. Waroch sollicita la paix, fit des promesses, consentit à payer un tribut; et tandis qu'Ébrachaire, fier des résultats de la guerre, se retirait en Neustrie avec ses trophées, il fut soudainement attaqué par Cannao, fils de

Waroch, et son armée tout entière périt, ou se rendit à discrétion.

En 590, les Francs austrasiens, sous la conduite des lieutenants de Childebert, entrèrent en Italie et essayèrent d'en chasser les Lombards. Cette expédition fut malheureuse. L'histoire rapporte que l'armée austrasienne envoyée en Italie par Childebert était commandée par vingt ducs, et elle ajoute que ces hordes, aussi bien que leurs chefs, furent la terreur de la Gaule plus encore que celle de l'Italie : « Le duc Audowald, dit Grégoire de Tours, conjointement avec le duc Wintrio, menait en guerre les populations de la Champagne. Étant arrivé à Metz, qui se trouvait sur son passage, il s'y livra à tant de pillages, de meurtres et de tueries, qu'on aurait dit que c'était là qu'il était venu faire la guerre. Et autant en firent les autres ducs, chacun avec ses troupes; si bien qu'ils dévastèrent leur propre pays et en malmenèrent les habitants, avant de songer à combattre les Lombards. » Descendus en Italie, ces Autrasiens se partagèrent en deux corps, qui opérèrent séparément, et se bornèrent d'ailleurs à occuper quelques châteaux et à piller plusieurs villes. La famine et la dyssenterie les décimèrent, et leurs débris se rejetèrent sur le territoire de la Gaule, où ils se dispersèrent misérablement. Ainsi, sous les petits-fils de Clovis et un siècle après la conquête de la Gaule romaine, les Francs et leurs rois se trouvaient hors d'état de reculer leurs frontières et de conquérir les provinces voisines de leur empire.

La domination des Lombards en Italie ne rappelait

que trop, par les crimes des chefs et par les sombres tragédies dont la demeure royale était le théâtre, les attentats qui épouvantaient la Gaule sous le gouvernement des rois mérovingiens.

Alboin, chef de ce peuple, avant de conquérir l'Italie, avait vaincu les Gépides et tué de sa main leur propre roi; il épousa Rosamonde, fille de ce prince : ces alliances entre les meurtriers et les enfants de leurs victimes étaient fréquentes à une époque et chez des hommes où il n'existait d'autre droit que la force sauvage. Alboin, dans l'orgueil de sa victoire et selon la coutume des guerriers du Nord, fit ciseler le crâne de son ennemi en forme de coupe, et cet horrible trophée servit à ses libations comme à ses orgies. Un jour, dans une fête qu'il donnait à Vérone, à la fin d'un banquet splendide, il força la reine sa femme à boire elle-même dans le crâne de son père. Rosamonde, pour se venger de ce détestable outrage, se livra à l'amour adultère d'un officier lombard, sous la seule condition qu'il lui apporterait la tête de son mari : l'officier accomplit sa promesse, et s'enfuit à Ravenne avec sa complice, qui ne tarda pas à l'épouser. Ce second mariage fut digne des auspices qui y avaient présidé. Rosamonde, voulant régner seule, empoisonna son nouveau mari. Celui-ci, au feu qui dévorait ses entrailles, comprit qu'il était l'objet d'un lâche attentat, et voulut enlever à Rosamonde la joie d'en triompher. Ayant tiré son épée, il força cette misérable d'achever le reste de la liqueur que la coupe contenait encore, et tous deux expirèrent l'un par l'autre.

En ce temps-là (587) mourut sainte Radegonde, après avoir par ses prières, durant un demi-siècle, sollicité la miséricorde de Dieu en faveur de la Gaule et de ses rois. Avant de retourner dans le sein de Dieu son créateur, elle écrivit aux évêques, et leur recommanda le pieux monastère qu'elle avait fondé; sa lettre portait cette signature touchante : *Radegonde, pécheresse.* La sainte abbesse du monastère, Agnès, ne survécut pas longtemps à l'illustre reine qui l'avait élevée et qui s'était fait gloire de lui obéir. On élut à sa place Lewbovère; mais alors le cloître fondé par Radegonde fut témoin de scandales ou de désordres que nous devons mentionner, quoique à regret, parce qu'ils servent à caractériser l'histoire de cette étrange époque.

« Or, dit saint Grégoire de Tours, dans le monastère de Poitiers, le diable séduisit par sa malice le cœur de Chrodielde, qui se disait fille du roi Charibert; elle fit naître de grands scandales; et parce que les rois des Francs étaient membres de sa famille, elle fit jurer aux religieuses que si, par une dénonciation, elle parvenait à éloigner l'abbesse Lewbovère de leur couvent, elles la nommeraient à sa place. Etant alors sortie du monastère avec quarante de ses filles, et entre autres avec Basine (Bizing) sa cousine, fille du roi Chilpéric, elle dit : « Je vais trouver les rois mes parents, et je leur ra-« conterai ma honte; ici nous ne sommes point trai-« tées comme des princesses, mais bien comme des « filles de pauvres servantes. » L'insensée et la malheureuse! elle avait donc oublié en quelle humi-

lité avait vécu la fondatrice de son monastère? »

Les quarante religieuses fugitives se rendirent auprès de Grégoire de Tours, et accusèrent vivement leur abbesse. L'évêque de Tours les invita à rentrer dans le devoir, et les menaça de leur interdire la communion. Elles s'obstinèrent à aller porter leurs plaintes aux rois des Francs; mais le mauvais temps retarda de plusieurs mois leur voyage.

« Elles étaient venues à pied jusqu'à Tours, et nul n'avait voulu leur accorder le secours d'un cheval : aussi tombaient-elles exténuées de lassitude. Nous étions au premier jour du premier mois; il faisait de grandes pluies, et les chemins semblaient impraticables et rompus par les torrents (1). »

Chrodielde se rendit enfin auprès de son oncle, le roi Gontran. Pendant son absence, ses compagnes s'entourèrent de voleurs, de meurtriers, et se préparèrent à combattre leurs supérieures par toutes sortes de voies. « Nous sommes reines, disaient-elles : nous ne rentrerons au monastère que lorsque l'abbesse en sera chassée. »

« Mais, continue le saint chroniqueur, pendant que ces désordres avaient lieu, Gondéghésile, évêque de Bordeaux, s'adjoignit Nicaise, évêque d'Angoulême, Saffarius, évêque de Périgueux, et Mérovée, évêque de Poitiers; il se rendit avec eux à la basilique de Saint-Hilaire, réprimandant les religieuses et les exhortant à rentrer dans le monastère. Comme elles s'y refusaient toujours, les évêques les excommuniè-

(1) Greg. Tur., lib. IX, c. 39.

rent....... Alors cette troupe brutale, dont nous avons parlé, se souleva, et remplit de carnage l'église de Saint-Hilaire; les évêques jetés par terre se relevèrent péniblement; les diacres et les clercs s'enfuirent, couverts de sang et blessés à la tête. Une si grande frayeur, le diable aidant, s'empara de ces malheureux, qu'ils prirent au hasard un chemin pour fuir... Après cela, Chrodielde choisit des employés, envahit les fermes du monastère et tout ce qu'elle put saisir de ses biens, se faisant obéir à force de sévices et de menaces, et s'écriant qu'à son entrée dans le monastère elle ferait précipiter l'abbesse du haut des tours. »

Ces attentats restèrent quelque temps impunis; il y eut, à ce sujet, des conférences entre les évêques, mais rien ne fut décidé pour en prévenir le retour. Saint Grégoire de Tours ajoute :

« Les troubles que le diable avait soulevés dans le monastère de Poitiers croissaient en iniquité. Chrodielde rassembla autour d'elle des homicides, des débauchés, des pervers, des vagabonds et des criminels de toute espèce; elle se tenait toujours prête à susciter du désordre. Une nuit, elle enjoignit à ces hommes d'envahir le monastère et d'en arracher l'abbesse. Celle-ci, au premier bruit de leur approche, tourmentée d'une goutte opiniâtre, se fit transporter devant les reliques de la vraie croix... Comme l'un des ravisseurs, plus méchant que les autres, s'approchait d'elle pour la mettre à mort, un autre, par le concours de la Providence, le frappa d'un coup de poignard... Cependant Justine, prieur

(*præposita*) du monastère, éteignit le flambeau et cacha l'abbesse sous la nappe de l'autel; les autres se précipitèrent alors avec des lances et des couteaux, déchirèrent les robes des religieuses, les mirent en pièces elles-mêmes, et s'emparèrent de la prieure la prenant pour l'abbesse; ils la dépouillèrent de son voile, et la traînèrent par les cheveux jusqu'à la basilique de Saint-Hilaire... Ensuite ils enlevèrent tout le mobilier du monastère, ne laissant que ce qu'ils ne purent emporter...... Comment, avec de simples paroles, raconter tant de douleurs, tant d'homicides, tant de crimes! Un jour ne se passait pas sans meurtre, une heure sans luttes, un instant sans deuil! »

En nous associant aux regrets et aux gémissements du saint évêque de Tours, qui n'a point voulu s'abstenir de transmettre à la postérité le récit de ces affligeants scandales, nous croyons nécessaire de dire que si, à son exemple, nous les avons mentionnés, c'est qu'il nous a paru qu'il importait à l'histoire de montrer combien la conquête et l'invasion des barbares avaient jeté de trouble dans les églises de la Gaule, quels éléments de désordre et de violences elles y avaient introduits; et le lecteur chrétien appréciera ce que furent alors les souffrances du clergé et des fidèles. Remarquons aussi que, tandis que des princesses mérovingiennes contristaient ainsi les clercs et les évêques, tout le reste de la Gaule était couvert de cloîtres et d'abbayes, qui servaient d'asile aux saints et de refuge aux opprimés, et qui étaient autant de foyers de vertus grandes et silencieuses.

Cependant les rois francs résolurent de mettre fin à de pareilles scènes. Le comte de Mâcon, par leur ordre, envoya une force armée suffisante pour réduire Chrodielde. Cette religieuse eut beau rappeler qu'elle était *reine* (on donnait ce nom aux princesses), fille et cousine du roi, la multitude se précipita sur ses complices et les frappa de verges. On coupa aux unes les cheveux, aux autres les mains, aux autres le nez et les oreilles.

Alors les évêques vinrent, et constituèrent le tribunal ecclésiastique. Chrodielde comparut devant eux, et accusa l'abbesse de divers crimes ; les évêques entendirent Chrodielde dans ses accusations, et l'abbesse dans sa défense : cette dernière fut absoute, et les religieuses coupables suspendues de la communion.

Cependant les Escualdunacs, que nous appelons Basques et qui sont les peuples primitifs de l'Espagne, franchirent les Pyrénées, et s'établirent dans quelques provinces gauloises appartenant à l'ancienne Novempopulanie. Telle est, du moins, l'opinion émise par de graves historiens : d'autres écrivains ont nié cette invasion des peuples basques dans l'Aquitaine méridionale, et n'ont voulu voir, dans ces peuples, que d'anciens aborigènes de la région des Pyrénées, descendus des Ibères, et révoltés pour soustraire leur pays à la domination des Mérovingiens.

Grégoire de Tours, racontant cette invasion des Escualdunacs, se borne à dire : « En cette année (587), les Wascons, se précipitant des montagnes, descendirent dans les plaines, dévastèrent les villes et les champs, livrèrent les maisons aux flammes, et emme-

nèrent quelques prisonniers et des troupeaux. Le duc Austrowald marcha plusieurs fois contre eux, mais il n'en tira qu'une faible vengeance. » A vrai dire, ce texte ne suffit pas pour établir qu'il y eut, au sixième siècle, une migration de barbares venant d'Espagne, et qui s'établirent d'une manière durable dans les régions de la Novempopulanie ibérienne : un semblable événement aurait laissé des traces plus durables. L'opinion qui nous semble la moins contestable est que les Escualdunacs ou Basques (*Wascones*, Gascons), depuis des siècles en possession des Pyrénées occidentales, tant sur le revers gaulois que sur le revers espagnol, avaient coutume de se jeter sur les plaines lorsque des occasions de pillage s'offraient à eux, et de rapporter dans leurs montagnes les dépouilles et le butin qu'ils avaient enlevés aux habitants et aux villages des deux contrées, entre lesquelles ils maintenaient leur nationalité indépendante et à demi-sauvage. L'invasion wascone dont parle Grégoire de Tours ne se distingua sans doute des autres que parce qu'elle fut entreprise avec de plus grandes forces, et qu'elle fut secondée, provoquée peut-être, par les populations aquitaniennes, impatientes du joug des rois autrasiens et neustriens, et lasses de subir les ravages périodiques des hordes franques. Les mêmes efforts se manifestaient chez les Arvernes chaque fois qu'un prétexte s'offrait à eux de se soulever contre les races germaniques.

Frédégonde, habituée au crime, venait de se souiller d'un nouveau meurtre. Nous avons dit plus haut qu'à la suite des agitations qui suivirent la mort de

Chilpéric, l'évêque Prétextat, injustement exilé, avait reparu à Rouen et repris l'administration de son diocèse. La persécution qu'il avait subie semblait l'avoir retrempé : d'homme timide et d'accusé pusillanime, tel que ses juges l'avaient connu, il s'était transformé en prêtre énergique, fort de son droit, et déterminé à faire respecter en sa personne les prérogatives de l'Église. Frédégonde lui ayant dit un jour qu'il pourrait bien reprendre plus tard le chemin de l'exil, il avait répondu : « Dans l'exil comme hors de « l'exil j'ai été évêque, je le suis et je le serai : mais « toi, jouiras-tu toujours de la puissance royale? Si « nous sommes rejetés en exil, Dieu nous appellera « dans son royaume céleste : mais sors de ce royaume, « tu seras précipitée dans l'abîme. » Frédégonde, trop faible encore pour se venger, dissimula sa colère ; elle rentra dans son palais, et de concert avec Mélantius, qui avait un moment occupé le siége épiscopal de Rouen pendant l'exil de Prétextat, elle médita les moyens de hâter et d'assurer sa vengeance. Ils admirent en tiers dans le complot l'archidiacre de Rouen, créature de Mélantius; puis, aidés de ses conseils, ils déterminèrent, à prix d'or et avec promesse d'affranchissement, un serf du royaume de Neustrie à égorger l'évêque dont la fermeté et l'innocence leur portaient ombrage.

Le dimanche 24 février 586 (1), dans l'église de Rouen, au moment où l'évêque Prétextat, après avoir

(1) Nous avons dû laisser en arrière le récit de cet incident, qui ne se rattachait pas directement aux guerres civiles et extérieures que nous avons mentionnées plus haut.

entonné le premier verset de l'office du matin, se tenait agenouillé devant l'autel, l'assassin s'approcha de lui, et le frappa sous l'aisselle du long couteau dont les Francs avaient coutume de s'armer. Prétextat, blessé mortellement, poussa un cri; mais, soit lâcheté, soit malveillance, personne ne vint à son secours, et le meurtrier réussit à s'échapper. Ainsi abandonné de tous, le vieillard se releva, monta les marches de l'autel, prit de ses mains tremblantes le vase d'or où l'on conservait la sainte hostie consacrée pour donner la communion aux mourants, et, après avoir communié, il rendit grâces à Dieu, et se laissa tomber entre les mains de ses serviteurs. Ceux-ci le transportèrent dans sa demeure, et lui prodiguèrent des secours inutiles.

Frédégonde, afin de détourner les soupçons, se hâta de se rendre auprès de l'évêque agonisant; elle était accompagnée des ducs Ansowald et Beppolène. Dès qu'elle eut été admise près du lit où Prétextat rendait le dernier soupir, elle eut la criminelle audace de le plaindre et de dévouer le coupable, quel qu'il fût, au châtiment proportionné à un si grand crime. Mais alors l'évêque se relevant à demi, et tournant sur elle ses derniers regards, lui répondit : « Et qui a « frappé ce coup, si ce n'est la main qui a tué des rois, « et par qui a été si souvent répandu le sang inno- « cent? Qui? si ce n'est l'auteur des maux de notre « royaume? » Frédégonde feignit de ne pas comprendre; elle reprit, avec une fausse pitié, qu'elle allait mander d'habiles médecins qui lui prodigueraient des secours. Et alors l'évêque, cessant de la

ménager : « Je sens, lui dit-il, que Dieu veut me rappeler de ce monde ; mais toi qui t'es rencontrée pour « concevoir et diriger le crime qui m'ôte la vie, tu « seras dans tous les siècles un objet d'exécration, et « la justice divine vengera mon sang sur ta tête ! » Frédégonde se retira, saisie de stupeur, et, peu d'instants après, l'évêque expira. L'Église de France l'honore comme un saint et un martyr.

L'attentat de Frédégonde souleva dans la population de Rouen et des cités voisines une indignation mêlée d'horreur : Francs et Gaulois s'armèrent et s'attroupèrent pour envahir la demeure de Frédégonde et punir la reine. Frédégonde consentit à admettre auprès d'elle le chef de cette insurrection : c'était un noble franc, respecté et redouté. A peine eut-il sommé la reine de se justifier, ou de s'apprêter à subir la vengeance du peuple, qu'il se retira. Frédégonde le fit rappeler ; elle osa nier son crime, et, selon l'usage des Francs, elle congédia l'envoyé du peuple en lui faisant servir un breuvage : c'était une marque d'estime et d'honneur. A peine le noble franc eut-il porté la coupe empoisonnée à ses lèvres, qu'il tomba mort. Ce tragique événement répandit une terreur profonde, et le peuple se dispersa en présence d'un danger mystérieux qui semblait menacer toutes les têtes. Vainement le roi Gontran ordonna-t-il une enquête pour rechercher les auteurs du crime ; les juges se laissèrent intimider, et le seul d'entre eux qui demeura fidèle à son devoir fut Leudowald, évêque de Bayeux, premier suffragant de Prétextat. Frédégonde se détermina à le faire en-

vironner d'assassins, et ce fut ainsi qu'elle réussit à neutraliser la mission de la justice. Le sang du martyr ne fut vengé que par la mort du serf qui avait porté le coup fatal à Prétextat, et qui, avant d'expirer, accusa, dans les tortures, Frédégonde et Mélantius d'avoir encouragé et payé son crime.

Quelques années après, et nonobstant le traité d'Andelot, il s'éleva entre Gontran et Childebert une méfiance réciproque qui divisa leurs gouvernements, sans toutefois les pousser à la guerre. Frédégonde mit à profit cette situation pour implorer de nouveau la tutelle et l'amitié de Gontran; et ce roi, timide et irrésolu, consentit de nouveau à la prendre sous sa garde. Il fit plus, et, malgré les réclamations de Childebert, il consentit, selon sa promesse, à tenir sur les fonts baptismaux son neveu Clotaire, fils de Frédégonde. La cérémonie eut lieu à Nanterre; le jeune roi de Neustrie était alors âgé de sept ans (591). Ce fut l'un des derniers actes que l'histoire attribue à Gontran. Le roi de Bourgogne, de retour à Chalon-sur-Saône, y vécut encore deux ans, livré aux pratiques d'une vie pieuse, mais assiégé de craintes, et se voyant sans relâche exposé aux révoltes de ses leudes, aux sicaires de Frédégonde et aux sourdes jalousies de Childebert. Il mourut vers l'an 593, laissant, suivant les traités, son royaume au roi d'Austrasie, à l'exclusion de Clotaire II. Néanmoins, le jeune roi de Neustrie fut remis en possession de toutes les provinces qui avaient fait partie du royaume de Chilpéric, son père, et qui, durant les dernières guerres suscitées entre les Francs, avaient été rattachées aux

Etats du roi de Bourgogne et, peut-être encore, aux États d'Austrasie. C'est ainsi que Soissons, ville cédée à Childebert par le traité d'Andelot, fut rendue, à la mort de Gontran, au royaume de Neustrie, dont elle avait été naguère la capitale. L'Église de France a élevé Gontran au rang des saints, et Grégoire de Tours lui attribue des miracles, même de son vivant. Nous avons vu, dans les pages qui précedent, qu'il ne fut pas exempt de blâme dans plusieurs actes de son pouvoir, et qu'il participa plus d'une fois à l'ignorance et à la dureté des barbares (1). D'a-

(1) « Prompt à suivre les premiers mouvements de sa colère, et ne respectant rien quand il était froissé, Gontran est néanmoins honoré par l'Église comme un saint. Les philosophes s'en scandalisent : ils ne veulent pas admettre les merveilles de la vie des saints, ils se rient de leurs miracles ; mais ils ne veulent pas non plus leur permettre les faiblesses humaines ; elles sont pour nous prouver que les élus ont été semblables aux autres hommes, et que les plus belles places du Paradis sont destinées à des êtres infirmes et remplis de toutes sortes de misères..... Nous ne discuterons pas ici les mérites du saint roi Gontran ; il n'est pas nécessaire de rappeler sa piété, son amour pour les pauvres, sa simplicité habituelle s'alliant en lui avec des accès de vive colère où rien ne l'arrêtait plus, et où, comme à l'égard de Théodore, il exerçait ses violences même à l'encontre des évêques. Mais à l'occasion de ces rois barbares, en qui tant de choses répugnent à nos mœurs, et dont la mémoire est restée en vénération dans l'Église, qui en honore plusieurs comme des saints, il faudrait insister sur la condescendance et les tendresses de l'Église pour les hommes. Non-seulement elle reconnaît la sainteté en dépit des passions, quand leurs excès les plus graves ne font qu'arrêter un moment et ranimer ensuite le zèle, mais elle la distingue encore, elle la consacre et la proclame à travers toutes les divergences et les variétés les plus grandes de caractères. Les saints honorés par l'Église catholique ne sont pas des êtres abstraits et impassibles comme le sage que rêve la philosophie. Ils rappellent tous les traits merveilleux d'un seul type, qui est Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais les traits de

près quelques traditions qui subsistaient encore au treizième siècle, et que mentionne Hugues, abbé de Cluny, Gontran aurait pris l'habit religieux sur la fin de sa vie : cette détermination, et d'autres actes pieux que l'histoire n'a point recueillis, et qui, sans doute, excitèrent la reconnaissance et l'admiration des contemporains, peuvent avoir motivé les honneurs rendus à Gontran par le clergé et les fidèles des Gaules. Nous n'avons pas à nous en étonner, alors surtout qu'il s'agit d'une époque enveloppée de ténèbres, et dont nous ne pouvons juger ni les événements ni les hommes. Tout ce qu'il nous est permis d'affirmer, en nous plaçant au point de vue humain, c'est que Gontran fut un roi médiocre, dépourvu de résolution et d'énergie, et qui ne sut se faire ni respecter par ses sujets, ni craindre de ses ennemis : l'histoire ne saurait user à son égard de plus d'indulgence.

Gontran étant mort, et Childebert se trouvant investi d'une vaste puissance, Brunehault rappela à son fils qu'il était temps de se venger, lui et sa race, des attentats de Frédégonde, jusqu'alors impunis. La même année (593), le roi d'Austrasie assembla une armée considérable, et chargea deux de ses leudes, les ducs Gondebald et Wintrio, de la conduire sur les terres de Neustrie, et de chasser Frédégonde.

l'homme subsistent toujours, et la ressemblance divine se montre sous les aspects les plus divers. La charité qui brille au fond des cœurs consacrés à Dieu est une ; elle se manifeste aux hommes sous des formes différentes : l'Église les bénit toutes. Elle accepte les conditions de temps, de mœurs, de caractères, de positions ; elle prend ses héros parmi les plus fiers et les plus timides, etc. » (Léon Aubineau, *Critique générale et réfutations*.)

La reine de Neustrie, aussi habile que criminelle, n'avait pas coutume de se laisser surprendre par ses ennemis. Elle leva des troupes, les plaça sous le commandement du duc Landri (Landeric), maire du palais de Neustrie, et les passa elle-même en revue dans la plaine de Braine, tenant son fils dans ses bras, et exhortant ses leudes et ses gens de guerre à combattre vaillamment pour la défense de leur roi. Par ses ordres, et à la faveur de la nuit, chaque soldat neustrien s'empara d'une branche d'arbre vert; et lorsque cette masse d'hommes, ainsi cachée par le feuillage, s'avança du côté des Austrasiens, ceux-ci, croyant n'apercevoir qu'une forêt, hésitèrent longtemps à se mettre en défense. Quand ils découvrirent le stratagème, ils se jetèrent sur leurs armes pour combattre : il était trop tard. Ce ne fut donc qu'une déroute sans combat. Trente mille hommes périrent de part et d'autre dans cette journée; mais la plus grande perte fut du côté des Austrasiens et des Bourguignons. Cette bataille, si glorieuse pour Frédégonde, fut livrée à Troisy, non loin de Soissons. Il est à remarquer que les chroniqueurs écossais attribuent à Macdulf, rival de Macbeth, le stratagème dont les chroniqueurs mérovingiens font honneur à Frédégonde. Quoi qu'il en soit, la reine victorieuse ordonna à son armée de se porter sur la Champagne, et le territoire de Reims, brusquement envahi par les Neustriens, fut livré à l'incendie, au fer et au pillage.

L'année suivante, Frédégonde suscita un nouvel ennemi à Brunehault et à Childebert : c'était encore Waroc, comte de Bretagne. Après une sanglante ba-

taille sans résultat, la guerre fut éteinte. Enfin, Frédégonde, qui recrutait toujours de nouveaux adversaires contre sa rivale, engagea le roi des Warnes à faire la guerre aux Francs d'Austrasie. La nation des Warnes était une race germanique établie à l'embouchure du Rhin; elle arma contre Childebert, mais ce roi la subjugua et l'extermina presque tout entière. Ce désastre des Warnes fut tel, qu'à dater de ce jour leur nom cesse d'être prononcé par l'histoire (595).

En 596, Childebert II mourut, âgé de vingt-cinq ans, et après vingt ans de règne. Sa vie fut abrégée par le poison, et les historiens attribuent ce crime, les uns à Frédégonde, les autres, avec plus de raison, à Brunehault, sa propre mère. Cette dernière, qui avait jusqu'alors gouverné l'Austrasie sous le nom de son fils, le fit, dit-on, périr au moment où il songeait à s'affranchir de cette tutelle. Peut-être la mort de Childebert ne doit-elle être attribuée qu'à la vengeance des seigneurs d'Austrasie, que, pendant son règne, il n'avait cessé de décimer et de combattre.

Théodebert II, l'aîné des fils de Childebert, fut nommé roi d'Austrasie, et Thierry, le plus jeune, eut le royaume de Bourgogne, auquel on ajouta l'Alsace, à la demande des Francs de cette province. Ce fait semblerait prouver que la nation, ou du moins les grands, intervenaient encore quelquefois dans le partage des succesions royales. Les deux fils de Childebert étaient âgés de neuf à dix ans; aussi leur aïeule Brunehault prit-elle en main la régence. Le vaste empire des Francs offrait alors cette singularité, qu'il était gouverné par deux femmes.

AUSTRASIE.	BOURGOGNE ET ALSACE.	NEUSTRIE.
THÉODEBERT II, roi. (596—612.)	**THIERRY II, roi.** (596—613.)	**CLOTAIRE II, roi.** (A succédé à Chilpéric en 584)
BRUNEHAULT, régente.		

CLOTAIRE II, roi des Francs.
(614—628.)

DAGOBERT Ier, roi d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne.
(628—638.)

ROYAUME D'AQUITAINE.

CHARIBERT, roi (628 — 631).

CHILPÉRIC, roi (mort en bas âge), 631.

Le sixième siècle touchait à sa fin : signalé par des invasions, des transformations sociales, des luttes barbares, il avait vu, à plusieurs reprises, les peuples de l'Europe occidentale changer de nationalité et de maîtres; au milieu des ténèbres de leur histoire, la civilisation avait quelquefois marché et conquis un peu de terrain, tantôt par la fusion des races, tantôt par le génie des chefs, toujours avec le concours et l'appui de l'Église de Rome, la mère et la souveraine de toutes les églises.

A l'époque où des discordes sauvages ensanglan-

taient les palais mérovingiens, les souverains pontifes Pélage II et saint Grégoire le Grand multipliaient leurs efforts pour propager la foi catholique chez les barbares, et pour affranchir l'Église de Jésus-Christ du joug séculier. Dans la région espagnole que gouvernaient les Goths, l'arianisme, après avoir fait des martyrs jusque sur les marches du trône, venait enfin de fléchir et de reculer devant la vraie foi. Reccarède, le fils du persécuteur Lévigilde, et le frère du saint martyr Herménégilde, avait abjuré l'hérésie, et rétabli, chez les Wisigoths et chez les Suèves d'Espagne, la suprématie et la liberté de la religion catholique. A l'exemple de ce roi, la province Narbonnaise, encore soumise au sceptre des Goths, se convertit tout entière, et l'évêque arien Athaloc en mourut de dépit (587). Deux ans après, pour affermir le retour de ses peuples à la foi orthodoxe, et après avoir sévi contre quelques complices de l'arianisme, Reccarède assembla en concile tous les évêques dépendants de sa monarchie. Le roi parut dans cette assemblée, et annonça que, par la grâce de Dieu, il travaillait à ramener tous ses sujets à l'unité catholique ; il ajouta : « Vous avez ici toute l'illustre nation des Goths, qui, bien qu'elle ait été jusqu'à présent séparée de l'Église universelle par la malice de ses docteurs, y revient avec moi de tout son cœur ; vous avez aussi toute la nation très-nombreuse des Suèves, qui, ayant été entraînée autrefois dans l'hérésie, vient d'être ramenée à la vérité par nos efforts. J'offre ces peuples par vos mains au Seigneur : c'est à vous de les instruire. » Il termina en renouvelant sa profession de foi, entière-

ment conforme à la doctrine des canons et des conciles. Cette démarche solennelle de Reccarède fut accueillie par de vives et universelles acclamations, et le saint concile de Tolède rédigea et publia une série de décrets qui avaient pour but de régler la discipline ecclésiastique des royaumes wisigoths et suèves, et de faire disparaître tout ce qui, dans les usages des peuples de ces contrées, pouvait encore favoriser l'erreur d'Arien. Quand le concile vit arriver la fin de ses travaux, saint Léandre, évêque de Séville, qui avait longtemps souffert pour la foi, prit la parole pour féliciter l'assemblée : « Réjouissez-vous dans le Seigneur, dit-il, vos désirs n'ont pas été trompés ; car ceux que depuis longtemps vous avez conçus dans la douleur, voilà que tout d'un coup vous les avez enfantés dans la joie... Ce qui est accompli nous fait pressentir ce qui s'accomplira. Le Seigneur a dit : J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; il faut que celles-là aussi je les amène, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau et qu'un pasteur. Or, cela se passe sous nos yeux... L'orgueil a divisé les peuples, il faut que la charité les réunisse... L'Église rassemblera toutes les nations dans le Christ, et c'est d'elle que le Prophète a dit : Lève-toi, Jérusalem, sois éclairée ; car ta lumière, est venue, et la gloire du Seigneur s'est levée sur toi. Et les nations marcheront à ta lumière, et les rois à la splendeur de ton lever. Lève les yeux, et regarde autour de toi : tous ceux que tu vois ici se sont assemblés autour, pour venir sous ta main. Les fils des étrangers bâtiront tes murailles, et leurs rois seront tes ministres... »

Ces paroles de saint Léandre avaient quelque chose de prophétique; on eût dit que le vénérable confesseur assistait par la pensée au grand mouvement qui poussait sous la loi de l'Église catholique les nations barbares, encore ensevelies dans les ténèbres de l'hérésie et du paganisme; et voilà que les races barbares, qui occupaient en conquérantes le sol de la Grande-Bretagne, se convertissaient à leur tour, et peuplaient le bercail de Jésus-Christ.

La foi avait été prêchée dans les royaumes bretons dès le second siècle de l'ère chrétienne; mais elle s'y était éteinte depuis que les Saxons idolâtres avaient subjugué et chassé les peuples de cette contrée. Vers la fin du sixième siècle, saint Grégoire le Grand, n'étant encore que simple diacre, avait conçu le projet de rétablir le christianisme dans la Grande-Bretagne. Un jour qu'il passait sur le marché de Rome, il admira la taille de quelques esclaves qui étaient en vente. On lui dit que ces hommes appartenaient à la race des Anglais (Angles), peuple germanique qui, des bouches de l'Elbe et des plaines septentrionales qu'il habitait, avait récemment franchi la mer et occupé plusieurs provinces de la Bretagne. « Quel « malheur, avait-il répondu, qu'un peuple si beau « soit sous la puissance du démon ! » Et il avait voulu partir pour évangéliser ces barbares; mais on s'était opposé à l'accomplissement de ce projet. Devenu pape, saint Grégoire réalisa le projet qu'il avait conçu étant diacre : il envoya chez les Anglais quarante missionnaires, à qui il donna pour chef Augustin, prieur du monastère de Saint-André (596).

« L'histoire de l'Église, dit Bossuet, n'a rien de plus beau que l'entrée du saint moine Augustin dans le royaume de Kent, avec quarante de ses compagnons qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi Notre-Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux solennels pour la conversion des Anglo-Saxons. » Brunehault et Clotaire II, à la demande du pape saint Grégoire, avaient favorisé cette mission glorieuse. Éthelbert, qui était roi de Kent et qui avait fait asseoir sur le trône, comme on l'a vu plus haut, Berthe, princesse des Francs, fille du roi Charibert, accueillit avec bonté les envoyés du pape; et toutefois il ne voulut les recevoir qu'en plein air, de peur de quelque magie. Berthe avait découvert près de Cantorbéry les ruines d'une ancienne église bâtie par les Bretons en l'honneur de saint Martin : digne petite-fille de sainte Clotilde, elle y installa le moine Augustin et ses compagnons, et, peu de jours après, Éthelbert et l'élite des Saxons faisaient profession publique de la foi chrétienne. Bientôt cette sainte propagande passa du royaume de Kent au royaume d'Essex. La fille d'Éthelbert, vingt ans après, le porta en dot à Edwin, roi de Northumberland; et comme ce prince hésitait à renoncer au culte de Woden, l'un de ses thanes lui dit : « O roi, lorsque tu es assis à table pendant l'hiver, et que le feu petille dans le foyer, un oiseau, chassé peut-être par le vent et la neige, entre par une porte et s'échappe par l'autre. Pendant qu'il passe il jouit de la chaleur, et quand il est sorti on ne le voit plus : tel est le sort de l'homme. On le voit vivre quelques années, mais ce

qui a précédé sa vie et ce qui doit la suivre échappe aux yeux mortels. Si la religion nouvelle peut nous éclairer sur ces choses, elle mérite notre obéissance. » Edwin s'inclina devant ce conseil, et les pontifes de Woden eux-mêmes détruisirent leurs autels et leurs idoles pour embrasser la foi de Jésus-Christ. Bientôt le même mouvement entraîna les Est-Angles, le Wessex et la Mercie; le royaume de Sussex, à son tour, mais tardivement, entra dans l'Église. Ainsi s'accomplissait l'œuvre méditée et commencée par saint Grégoire le Grand. C'est d'ailleurs un fait digne de remarque que le rôle qui, dans la conversion des peuples barbares, appartenait à la femme. Clotilde chez les Francs, Ingonde chez les Wisigoths, Berthe et Édilberge chez les Anglo-Saxons, la fille de Kinegils, roi de Wessex, la fille d'Oswin, chef du Northumberland, furent les avant-coureurs des apôtres et des missionnaires; et nous aimons à ajouter à cette liste le nom de la reine Théodelinde, qui eut le bonheur de ramener à la foi (602) son mari Agilufe, depuis Grimoald, chef des Lombards. Vers le même temps l'Église convertit l'Écosse, et commença à planter son drapeau sur le sol de la Germanie.

Depuis plus d'un siècle, l'Irlande était chrétienne. Un Scot, moine de Lérins, que le pape Célestin I[er] nomma patrice, avait porté la foi dans cette contrée lointaine, où naguère on l'avait vu garder les troupeaux. Ce fut lui qui, premier apôtre de l'*île des Saints*, fonda l'évêché d'Armagh, et convertit à Jésus-Christ ce peuple fidèle, ce peuple martyr, qui de nos jours encore lutte contre l'hérésie au prix de

mille souffrances (1), et qui alors envoyait l'élite de ses enfants opérer, la croix en main, la conquête chrétienne de la Germanie occidentale et des montagnes brumeuses peuplées par les Pictes et les Scots : au nombre de ces missionnaires, l'Europe mentionne avec un légitime orgueil le nom de saint Colomban.

Il était né en Irlande, vers le milieu du sixième siècle (2), et avait été de bonne heure initié à la connaissance des arts libéraux et des sciences, dont les traditions se conservaient encore au fond des cloîtres et dans le clergé. Plus tard, il avait pris l'habit religieux à Bancor, célèbre abbaye où le saint abbé Comgal gouvernait trois mille moines. Après y avoir passé plusieurs années dans l'exercice de la mortification et de la pénitence, il vint en Gaule, suivi de douze religieux de son ordre, et avec la permission de ses supérieurs. Dans le royaume des Francs, disent les chroniques, la foi était alors entière ; mais la discipline avait été gravement altérée, soit par les incursions des ennemis du dehors, soit par la négligence de quelques évêques. Or Colomban prêchait partout où il passait, édifiant les peuples par ses vertus, et les éclairant par ses instructions éloquentes. Vainement Gontran, alors roi de Bourgogne, lui fit-il

(1) L'Irlande avait commencé la vie chrétienne avec moins de tribulations : « Cette île vierge, dit un écrivain moderne, où jamais un proconsul n'avait mis le pied, qui n'avait jamais connu ni les exactions de Rome ni ses orgies, était aussi le seul lieu du monde dont l'Évangile eût pris possession pour ainsi dire sans résistance et sans effusion de sang. » (Fréd. Ozanam.)

(2) Dans le Leinster, en 560.

offrir un asile dans ses États : Colomban le remercia, disant qu'il ne cherchait qu'à porter sa croix sur les pas de Jésus-Christ; et il fit choix pour sa retraite d'un désert situé au milieu de la chaîne des Vosges, à l'endroit le plus rude. Ce fut là qu'il s'établit (1) avec ses compagnons et les autres disciples qu'il avait recrutés en chemin. Leur nourriture était aussi austère que le lieu, car ils ne vivaient que d'herbes et d'écorces d'arbres. Bientôt cependant, la communauté devenant de jour en jour plus nombreuse, ils se virent contraints de chercher un asile moins incommode, et ils fondèrent, à peu de distance, deux autres retraites, qui furent les abbayes de Fontaines et de Luxeuil. Les trois monastères reconnurent Colomban pour leur chef et leur directeur. La règle qui leur fut imposée était dure : on soumettait les moines à des pénitences corporelles et à des humiliations extraordinaires; mais l'exemple de leur obéissance et de leur dévouement porta des fruits. Les peuples de la Gaule orientale se convertissaient en foule, en face de ces hommes saints à qui, d'après la légende, on attribuait la puissance de dompter et de subjuguer, par un regard, les animaux et les bêtes fauves. Lorsque saint Colomban traversait les forêts voisines, on disait que les oiseaux venaient se jouer autour de lui, et que les écureuils descendaient des arbres pour se poser sur sa main. Par malheur, l'apôtre irlandais avait introduit dans la Gaule un rit nouveau pour la célébration de la pâque. Les évêques ne crurent pas

(1) Sur les ruines du vieux château d'Angrates, aujourd'hui Anegray.

devoir tolérer un usage conforme aux habitudes de l'Irlande, mais qui ne s'accordait pas avec la règle suivie par les églises des Francs, en ce qui concernait le jour où la fête de Pâques doit avoir lieu. Saint Colomban entreprit de justifier la coutume irlandaise, et il le fit avec une opiniâtreté qui s'accordait peu avec l'humilité de sa profession et la sainteté de sa vie ; et sa résistance, longtemps prolongée, est une ombre dans sa vie. Ne nous étonnons pas, toutefois, si elle lui a valu les éloges et les sympathies d'une école historique dont la prétention est d'être, avant tout, nationale, et qui trop souvent, dans la lutte engagée contre l'Église et dans tout ce qui appelle le blâme de Rome, se complaît à voir des symptômes d'affranchissement, de patriotisme et de liberté.

C'était le moment où la papauté, usant de ses droits et exerçant un légitime empire au milieu des nations catholiques, faisait appel au concours des princes et continuait à maintenir avec énergie les priviléges inviolables de l'Église. Dans le désordre des invasions, et en face des nations destinées providentiellement à consommer la ruine et le partage de l'empire romain, les souverains pontifes n'étaient pas demeurés indifférents au rôle social et religieux que les Francs avaient à remplir. En 552, tandis que le pape Vigile, retenu depuis six ans à Constantinople, luttait contre les artifices de la cour et les violences des sectaires, le clergé d'Italie avait invoqué l'intervention des princes francs et leur médiation auprès de l'empereur. Cinq ans plus tard, le pape Pélage, écrivant à Childebert, avait jugé utile de l'assurer de son inébranlable fer-

meté dans la foi de Chalcédoine. A l'exemple de ses prédécesseurs, saint Grégoire le Grand avait entrevu la mission catholique réservée aux chefs mérovingiens et à leurs peuples, soit pour affermir l'indépendance de l'Église, soit pour étendre le christianisme chez les barbares. Renonçant au dangereux protectorat des empereurs byzantins, il avait cherché des points d'appui parmi les rois barbares de l'Occident; il écrivait à Childebert II : « Autant la dignité royale est au-dessus de toutes les conditions humaines, autant votre royauté l'emporte sur les royautés des autres nations; car, ainsi qu'une grande lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans l'obscurité d'une profonde nuit, de même la splendeur de votre foi rayonne au milieu des ténèbres volontaires où vivent vos voisins. » Après avoir invité les évêques des Gaules à s'assembler en conciles pour réprimer l'incontinence des clercs et les ordinations simoniaques, le saint pape exhortait, dans le même sens, les rois Thierry, Théodebert et Clotaire, et Brunehault elle-même. Il écrivait à cette reine : « Nous rendons grâce au Dieu tout-puissant de ce qu'entre plusieurs dons de sa bonté dont il a orné Votre Excellence, il vous a remplie d'un si grand amour pour la religion, que vous vous portez avec ardeur à tout ce qui peut contribuer au salut des âmes et à la propagation de la foi. La renommée ne nous a pas laissé ignorer les grands secours que vous avez procurés à notre frère Augustin... Vous avez vu quels miracles éclatants le Sauveur a opérés pour la conversion des Anglais (*Angli*); et ce doit être pour

Votre Excellence un grand sujet de consolation, puisque personne n'a eu plus de part qu'elle à cette bonne œuvre. Car si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à vous, après Dieu, qu'elle en est redevable. » Une autre fois s'adressant à la reine Berthe, femme d'Éthelbert, roi de Kent, il la remerciait du zèle avec lequel elle protégeait les missionnaires catholiques; puis il la comparait à sainte Hélène, mère de Constantin. Toutefois il ajoutait : « Pieuse et instruite comme vous l'êtes, vous eussiez dû depuis longtemps travailler à la conversion de votre mari : maintenant, pour réparer cette négligence, travaillez avec ardeur à le confirmer dans la foi et à convertir ses sujets. Vos bonnes œuvres sont connues, lui disait-il encore, non-seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour votre conservation, mais en divers lieux, et même à Constantinople, où la renommée les a portées jusqu'aux oreilles de l'empereur. » Il donnait ensuite les mêmes conseils au roi de Kent, lui proposant l'exemple de Constantin, et l'invitant à suivre en toutes choses les instructions du missionnaire Augustin, récemment appelé au siége de Cantorbéry. Puis, écrivant à ce dernier, il laissait librement éclater sa joie : « Gloire à Dieu dans les hauteurs du ciel, s'écriait-il, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!... C'est par son amour que nous cherchons en Bretagne des frères que nous ne connaissions pas ; c'est par sa grâce que nous trouvons ceux que nous cherchions sans les connaître. Mais qui pourra dire quelle joie s'est levée ici dans le cœur de tous les fidèles, de ce

que, par la grâce de Dieu et le travail de Votre Fraternité, la nation des Anglais, dégagée des ténèbres de l'erreur, éclairée des lumières de la sainte foi, foule aux pieds les idoles et obéit avec un cœur pur au Dieu tout-puissant... » Et ailleurs : « Voici que la langue des Bretons, qui n'avait que des frémissements barbares, fait retentir les louanges du Seigneur et répète l'Alleluia des Hébreux. Voici que l'Océan avec ses orages se courbe sous les pieds des saints, et la parole du prêtre enchaîne les peuples que le glaive des empereurs n'avait pu dompter (1). »

La sollicitude du chef de l'Église s'étendait à toutes les nations qu'il fallait soustraire à l'idolâtrie et à l'hérésie : l'Afrique romaine, à peine délivrée du joug des Vandales, commençait à relever ses autels et à reconstituer ses diocèses. Saint Grégoire employait les plus grands efforts à consolider cette pieuse réaction, et à réprimer l'audace et les violences des donatistes. Il venait en aide aux églises de Sardaigne et de Corse, exposées au double péril de la misère et de la barbarie qui pesaient sur les peuples de ces îles. Dans

(1) Nous eussions pu mentionner ici les résistances que les missionnaires de Rome rencontrèrent dans le clergé catholique du pays de Galles, résistances qui eurent, au dire de plusieurs historiens, un caractère national. Mais ces détails, d'ailleurs pleins d'intérêt, appartiennent à l'histoire de la Grande-Bretagne, et ne sauraient trouver place dans notre livre. En dehors de la question de nationalité, la querelle était purement liturgique, et, quoi qu'en ait dit l'école moderne, les Bretons ne cherchaient aucun point d'appui dans l'hérésie de Pélage. Les vieilles chroniques disent d'ailleurs que « les prêtres gallois ne pouvaient croire juste de « prêcher l'Évangile à la nation saxonne, à cette race cruelle qui avait « égorgé leurs aïeux et usurpé leurs terres. »

ce but, il intervenait avec une instante charité auprès de l'impératrice Constantine : « Ayant appris, disait-il, qu'en Sardaigne il y avait un grand nombre de païens qui sacrifiaient encore aux idoles, et que les évêques du pays négligeaient de leur prêcher notre Rédempteur, j'y ai envoyé un évêque d'Italie, qui, par la coopération du Seigneur, en a amené un grand nombre à la foi. Mais il m'annonce un fait bien sacrilége : ceux qui, dans cette île, immolent aux idoles payent au juge un prix pour en avoir la permission. Quelques-uns ayant reçu le baptême et cessé de sacrifier aux idoles, le juge de l'île n'en continue pas moins d'exiger d'eux ce prix d'idolâtrie... » Le même abus se produisait évidemment en Corse, ce pays, comme la Sardaigne, dépendant alors du gouvernement d'Afrique et se ressentant de la domination des Vandales. Au reste, le pape ajoutait : « Dans l'île de Corse, les habitants sont tellement écrasés par l'énormité des impôts et par la dureté de ceux qui les exigent, qu'ils peuvent à peine les acquitter en vendant leurs propres enfants : d'où il arrive que les propriétaires de cette île, abandonnant les terres de l'empire où l'on professe la vraie religion, se réfugient forcément auprès de l'abominable nation des Lombards. » Celle-ci, comme on le voit, n'était point encore convertie, et le pape ne voyait en elle que l'ennemie la plus implacable de l'Italie et de Rome catholique. Après avoir pourvu à ce qu'exigeait le triste état des peuples de la Sardaigne, saint Grégoire envoya en Corse un prêtre, nommé Horose, avec mission de signaler et, autant que possible, de réformer les principaux abus dont

gémissait ce pays. La charité du vénérable pontife n'oublia ni le siècle, ni surtout l'Italie, dont les souffrances s'étalaient sous ses yeux, et qu'il résumait ainsi : « Partout nous voyons le deuil, partout nous entendons des gémissements : les villes sont ruinées, les forteresses détruites, les campagnes dépeuplées, la terre réduite en solitude; nul laboureur dans les champs, à peine quelques rares citoyens dans les villes, et encore ce petit reste du genre humain est-il frappé chaque jour et sans relâche... Rome elle-même, qui paraissait autrefois la maîtresse du monde, nous voyons à quel état elle est réduite. Accablée par d'immenses et d'innombrables douleurs, la désolation des citoyens, l'oppression des ennemis, elle nous offre l'accomplissement de ce que le prophète a prédit contre Samarie. Il n'y a plus de sénat, le peuple a péri, les douleurs et les sanglots se multiplient : telle qu'une victime consumée dans la chaudière, Rome est brûlée à vide... Vous le voyez tous : nos tribulations se sont accrues, de toutes parts nous sommes environnés de glaives et menacés de la mort... » Ce désolant passage nous révèle trop énergiquement dans quel excès de misère était tombée l'Italie, pour que nous cherchions à l'affaiblir par des détails qui ne trouveraient point ici naturellement leur place. Et c'était au milieu d'un pays opprime, couvert de ruines et en proie aux barbares, que le saint pontife, étendant une main vers l'orient, l'autre vers l'occident, faisait parvenir aux extrémités du monde la lumière de la foi et les trésors de la charité chrétienne. Glorieuse

tâche qui a droit à l'admiration de l'histoire, et qui semblait mériter à saint Grégoire-le-Grand le titre de « pape universel », qu'il s'obstinait à repousser, et que lui décernait, malgré lui, saint Euloge d'Alexandrie.

Ces détails sur le rôle de l'Église en face des barbares qu'elle amenait à elle nous sembleraient incomplets, si, pour donner une idée de la charité et de la prudence du pape, nous omettions de citer quelques passages des instructions qu'il donnait au moine Mellitus, au moment où celui-ci venait de quitter Rome pour conduire à Augustin de Cantorbéry de nouveaux missionnaires : « Quand le Dieu tout-puissant vous aura amené auprès de notre révérendissime frère l'évêque Augustin, communiquez-lui ce que j'ai résolu, après avoir longuement réfléchi sur l'affaire des Angles (les Anglais) ; c'est-à-dire que les temples de leurs idoles ne doivent point être détruits, mais seulement les idoles qui s'y trouvent. Qu'on fasse de l'eau bénite, que les temples en soient arrosés ; qu'on y élève des autels et qu'on y place des reliques. Car si ces édifices sont bien construits, il faut les faire passer du culte des idoles au service du vrai Dieu, afin que ce peuple, ne voyant pas abattre ses temples, se convertisse plus aisément, et qu'après avoir confessé le vrai Dieu, il s'assemble plus volontiers pour l'adorer dans des lieux qu'il connaît déjà. Et comme ils ont l'habitude, dans les fêtes des démons, d'immoler beaucoup de bœufs, il faut aussi instituer quelque autre solennité à la place de celle-ci. Par exemple, le jour de la Dédicace des Églises, le peuple pourra se faire des huttes de feuil-

lage autour de ces temples changés en sanctuaires du Christ, et célébrer la fête par un banquet fraternel. Alors ils n'immoleront plus les animaux au démon ; ils les tueront seulement pour s'en nourrir en glorifiant Dieu, et ils rendront grâces au Dispensateur de toutes choses ; de sorte que, si on leur permet encore quelques joies extérieures, ils puissent goûter plus facilement les joies de l'esprit ; car il est impossible de tout retrancher d'un seul coup à des âmes sauvages, et celui qui veut atteindre un lieu élevé n'y arrive que pas à pas, et non par élans. » C'est ainsi que l'Église, dans sa sagesse, savait détacher du paganisme, sans violence, des peuples indomptés et barbares, et introduire peu à peu ses ennemis dans la société chrétienne, en les purifiant et en les transformant.

L'Église, conquérante du côté de l'Occident, avait à lutter contre les empereurs byzantins pour maintenir son indépendance. Jusqu'à l'invasion de l'Italie par les Goths, elle s'était constamment vue en possession du droit d'élire son chef ; et Théodoric fut le premier qui, après avoir fait mourir de faim le pape Jean, s'arrogea l'insolent privilége d'élire les souverains pontifes. Cette usurpation tyrannique fut imitée par les empereurs grecs, et ceux-ci, joignant l'avarice à l'arbitraire, cherchèrent à mettre à prix d'argent les évêchés. Il appartenait à Grégoire-le-Grand de lutter contre cette prétention simoniaque ; voici dans quels termes il protestait courageusement : « La simonie, disait-il, a soulevé contre l'Église de Dieu non-seulement la multitude innombrable du peuple,

mais encore la puissance royale, si on peut l'appeler ainsi, puisque rien n'oblige de compter parmi les rois celui qui détruit l'empire plus qu'il ne le gouverne, et qui, séduit par la passion d'un lucre infâme, cherche à emmener captive l'épouse de Jésus-Christ. Quoi! un homme outre-passant les droits de la puissance royale s'efforcerait de rendre esclave cette Église que le Sauveur a voulu rendre libre, puisqu'il l'a rachetée de son sang! Qu'il vaudrait bien mieux la reconnaître pour sa souveraine, sans élever le faste de la domination humaine contre Dieu, dont les rois ont reçu la puissance, et par qui seul ils règnent! » Ces paroles, si modérées dans leur véhémence, s'adressaient à l'empereur Maurice; et déjà ce souverain, à qui les traditions de ses devanciers n'avaient guère porté bonheur, venait de tomber victime d'une révolution de palais, et de céder à l'usurpateur Phocas sa couronne ensanglantée (602). Deux ans après, saint Grégoire-le-Grand descendait à son tour dans la tombe, laissant à l'Église et au monde chrétien l'impérissable souvenir de ses services.

Dans l'ordre politique et social, les faits historiques que nous avons déjà mentionnés permettent d'apprécier, en connaissance de cause, quel usage faisaient de leur affranchissement les différentes nations qui, depuis près de deux siècles, étaient sorties des camps germaniques jetés sur les ruines de l'empire romain. Nous avons déjà assisté aux premières transformations de la royauté barbare, et nous ne pouvons en ce moment que mettre en évidence les incidents les plus caractéristiques de ce mouvement,

tel qu'il se produisait vers la fin du sixième siècle.

En réalité, la royauté, chez les peuples d'origine germanique, conservait son attribut essentiel d'institution presque divine; elle continuait d'être en quelque sorte un principe religieux, à cette différence qu'au lieu de faire remonter son droit primitif aux divinités sauvages de la Teutonie et de la Scandinavie, elle le faisait découler de la loi chrétienne et le rattachait à l'Église.

L'antique royauté, chez les barbares du Nord, était une fonction sacrée, un sacerdoce. Ainsi elle nous apparaît dans ce chant de l'Edda où le dieu Heimdall, parcourant la terre, a successivement trois fils, savoir : le serf, l'homme libre, et le noble. Ce dernier, dit l'Edda, engendra plusieurs enfants, et le dernier né fut le roi. « Or le roi connut les *Runes*, « les Runes du temps, les Runes de l'éternité. Il ap- « prit les paroles qui arrachent l'homme à la mort, « qui émoussent le tranchant du glaive, qui apaisent « les tempêtes. Il comprit le chant des oiseaux, il sut « d'un mot éteindre l'incendie, endormir les dou- « leurs. » Et ce fut ainsi que l'idéal du pouvoir, chez les barbares de l'ère païenne, fut divinisé en la personne d'Odin, le roi-prêtre, l'auteur des Runes, le législateur des rites sacrés, régnant avec les Ases, prêtres et juges comme lui. Le nom d'Odin (Woden) ouvrait la généalogie des rois anglo-saxons; les Goths d'Italie et d'Espagne croyaient que leurs grandes dynasties, les Amales et les Balthes, descendaient de l'un de leurs dieux nationaux; et Frédégaire, qui écrivait après Grégoire de Tours, raconte lui-même que la

femme de Clodion, autrefois surprise par un dieu de la mer, avait conçu et enfanté Mérovée, le chef de la première race (1).

C'est encore l'Edda qui nous raconte comment le roi, alors qu'il s'exerçait aux mystères de la science magique, entendit le cri d'une corneille : l'oiseau, dont il comprit le langage, lui dit qu'au lieu d'étudier les Runes, il devait monter à cheval, combattre les armées, et conquérir des terres plus fécondes. Ce fut ainsi que, de sacerdotale, la royauté devint militaire, en conservant, presque entières, ses prérogatives d'immuabilité et d'inviolabilité : le pouvoir resta héréditaire dans une famille, par respect pour son origine sacrée ; mais il fut limité ou contrarié, tantôt par la désobéissance des sujets, tantôt par l'autorité des assemblées publiques. Quand le roi haranguait ses guerriers, le cliquetis des armes approuvait ses discours ; sinon des huées lui apprenaient qu'il avait déplu. Doit-on s'étonner qu'après leur conversion au christianisme, les rois des Francs et des Goths aient cherché à rendre leur autorité plus durable, en laissant leur propre pouvoir prendre place parmi les offices de la hiérarchie impériale ; qu'ils aient brigué les titres de patrices et de maîtres des milices romaines, et en quelque sorte une délégation émanant des empereurs byzantins, qui n'était pas inutile pour calmer les scrupules de leurs nouveaux sujets ? Lorsque Clovis se fit voir à ses peuples, revêtu de la tunique

(1) *Fertur super littore maris, æstatis tempore, Chlodeone cum uxore residente meridie, uxor ad mare lavatum vadens, terretur a bestia Neptuni*, etc. (Frédégaire, IX.)

de pourpre, de la chlamyde et du diadème ; lorsqu'il se fit appeler consul auguste, ce n'était point là, de sa part, le caprice d'un chef de sauvages fier d'emprunter les oripeaux d'une société en décadence : c'était la marque qu'il acceptait une délégation de la puissance proconsulaire des empereurs; qu'il avait le droit de restaurer à son profit l'empire d'Occident, et d'exiger des peuples une obéissance religieuse et légitime; que s'il conservait malgré lui, entre sa couronne et celle des empereurs d'Orient, un rapport de dépendance, il léguait secrètement à ses fils la mission de rompre ce lien : et ils le rompirent lorsqu'ils obligèrent Justinien à confirmer aux rois francs la possession des terres qui naguère avaient appartenu aux Goths sur le territoire de la Gaule. A dater de ce jour, en effet, les rois francs présidèrent les jeux équestres au cirque d'Arles, et frappèrent des monnaies sur lesquelles leur effigie remplaçait celle de l'empereur. Vers la fin du sixième siècle, l'émancipation de la royauté franque à l'égard des monarques byzantins était consommée, et Childebert II, roi d'Autrasie, mandait à l'empereur d'Orient : « Nous nous sommes décidé, par un libre choix, à former le nœud d'une alliance avec Votre Sérénité très-clémente, et à vous témoigner cette affection qui plaît à Dieu, et qui est le premier gage d'une paix utile aux deux nations. C'est pourquoi, présentant nos saluts à Votre Clémence pacifique, avec tout l'honneur dû à votre haute dignité, nous avons résolu de vous envoyer des ambassadeurs, comme nous l'avions annoncé aux vôtres. Nous leur avons donné sur cer-

tain point des instructions verbales, auxquelles nous désirons qu'avec l'inspiration de Dieu vous répondiez d'une manière profitable au bien commun. » Ce n'est plus là le langage d'un inférieur ni d'un vassal, c'est celui d'un souverain qui ne relève que de Dieu et de son peuple. Les contemporains ne s'y trompaient pas, et les chroniques d'alors signalent cette époque comme celle où les Francs, « ayant secoué la domination de la république et supprimé le droit de l'empire, régnèrent de leur chef (1). »

Et si l'on s'est bien rendu compte des faits que nous avons déjà racontés, on aura compris que les rois mérovingiens, vers la fin du sixième siècle, avaient inauguré en Occident, à leur profit, ce droit monarchique imité de Rome impériale, qu'ils ne voulaient plus reconnaître en Orient. Dès ce moment, en effet, leur siége est un trône ; les médailles les représentent vêtus à la manière des vieux monarques de Byzance ; ils se font appeler Augustes ; la reine des Francs prend le titre d'Augusta ; les poëtes accordent à l'un de ces chefs le titre de *Divus ;* le protocole de la cour d'Orient passe dans les chancelleries d'Austrasie et de Neustrie; chaque roi mérovingien parle au pluriel ; il applique à ceux qui en veulent à sa vie la loi romaine contre les crimes de lèse-majesté ; il hérite des prétentions impériales sur le gouvernement de l'Église ; il autorise les conciles

(1) « *Tempore quo Franci, postposita republica, sublatoque imperii jure, propria dominabantur potestate.* » Cff. *Vita S. Johannis Romensis.* Et ailleurs : « *Quumque jam Galliarum Francorumque reges, suæ ditionis, sublato imperii jure, gubernacula ponerent, et, post posita reipublicæ dominatione, propria fruerentur potestate.* » Vita S. Treverii.

à s'assembler ; il agit et fonctionne comme l'évêque du dehors, et le clergé n'élève aucune contradiction et ne fait aucune difficulté de voir en lui le successeur légitime des monarques romains : surtout les monarques mérovingiens exhument, revendiquent et continuent toutes les prérogatives fiscales de l'autorité des anciens empereurs d'Occident ; ils ne laissent tomber en désuétude ni un impôt, ni un moyen de recouvrement ; ils invoquent le cadastre ; ils ne laissent point prescrire les rigueurs du cens territorial ; et si, à cet égard, leurs prétentions ou leurs exigences soulèvent la résistance énergique de leurs sujets d'origine germanique, le fisc royal, contraint de reculer devant la révolte des Francs, n'en prend pas moins les allures d'un tribut légitime et pèse sur les races gauloises, en attendant l'heure où il asservira sans obstacle les races conquérantes.

La transformation de la royauté franque en royauté romaine s'accomplissait ainsi peu à peu, tantôt avec l'appui du clergé, tantôt par la soumission volontaire des leudes d'origine germanique, tantôt par la violence et la ruse, et en dépit de la colère des grands. En Neustrie et chez les Gallo-Burgondes (royaume de Bourgogne), le mouvement d'absorption faisait disparaître de jour en jour l'élément barbare sous l'élément romain. Séduits par le bonheur du repos et par les jouissances matérielles, les Francs du royaume de Soissons et les descendants des anciens Burgondes acceptaient sans murmure les empiétements du pouvoir monarchique, laissaient prendre droit de bourgeoisie et rang d'hommes libres aux Gallo-Romains,

et ne résistaient à Chilpéric, à Clotaire II, à Gontran, à Thierry II, qu'avec timidité et réserve, et sans se rendre compte de leurs propres droits. Gontran appréhendait sans doute d'être mis à mort traîtreusement, mais, en dehors du poignard des assassins, il n'entrevoyait aucun danger grave; et, au lieu de lutter en faveur des droits de sa couronne comme en faveur de droits nouveaux, il blâmait, réprimait et combattait les grands d'Austrasie, qui élevaient la prétention de réduire la royauté à n'être qu'un mot ou une forme. En Neustrie, les attentats de Chilpéric et de Frédégonde n'avaient trouvé que des contradicteurs impuissants; les révoltes fomentées, de temps à autre, pour y mettre un terme, avaient été constamment terminées par le triomphe du pouvoir royal; et les grands, parfois mutinés et armés contre les violences odieuses de leurs princes, n'avaient jamais réussi à prévaloir, et semblaient se trouver heureux de se partager des faveurs ou des emplois de cour. L'Aquitaine, dominée militairement, ne semblait revendiquer aucune part de la vie politique, et se résignait à obéir, tant qu'une occasion ou un prétexte de rébellion ne lui permettait pas d'en appeler à la force.

Nous avons vu que l'Austrasie, depuis près d'un siècle, offrait un spectacle différent, et que, sur son territoire, la royauté romaine ne prenait racine que lentement, peu à peu, et au prix de mille efforts souvent découragés par l'énergie de la résistance. C'est que dans ce pays voisin de la Germanie, et toujours en contact avec les barbares d'outre-Rhin, l'élément national, la race franque, conservait sa vigueur et sa jalouse in-

dépendance, et se retrempait perpétuellement par de nouvelles immigrations germaniques, tantôt considérables, tantôt presque inaperçues, mais qui ne permettaient ni à Brunehault, ni à Childebert, ni à Théodebert II d'établir, d'une manière permanente, la monarchie imitée de Rome et de Byzance qui s'indignait de la liberté, et voulait en finir avec les traditions germaniques. C'était devant cet obstacle que fléchissait la grandeur du génie de Brunehault, génie incontestable qui étonne l'histoire, et qu'attestent encore de nos jours des monuments et des traditions qui ont rendu populaire le nom de cette reine, en dépit de ses ennemis et malgré la juste indignation que provoque le souvenir de ses crimes.

Quoi qu'il en soit, dès que Frédégonde eut appris la mort de Childebert et l'avénement de ses deux fils, encore enfants, aux trônes d'Austrasie et de Bourgogne, elle jugea que l'instant était propice pour engager de nouveau la lutte et se venger de Brunehault. Ayant levé des troupes au nom de Clotaire II, son fils, elle fit occuper Paris et plusieurs villes de la vallée de la Seine (596). Brunehault n'avait pas coutume de se laisser prévenir. Elle dirigea en toute hâte des forces militaires contre les Francs-Neustriens. Les deux armées se rencontrèrent à Latofao, village dont la position est demeurée incertaine, mais qui paraît avoir été situé un peu à l'est de Soissons. La victoire se déclara pour les Neustriens; elle fut complète, et si décisive qu'elle faillit mettre en péril l'existence des royaumes austro-bourguignons.

Mais, sur ces entrefaites, Frédégonde mourut à

Paris, tranquillement, du moins sans que l'histoire ait gardé trace des remords qui durent assiéger sa dernière heure, alors qu'elle s'apprêtait à rendre compte à Dieu de ses attentats et de sa criminelle prospérité (597). De tous les noms inscrits dans les annales mérovingiennes, aucun, plus que celui de Frédégonde, ne se présente à la postérité avec des stigmates plus effroyables : cette femme résume en elle seule la cruauté, l'avarice, l'orgueil des races barbares, et son souvenir sera voué à une exécration éternelle, à moins, comme quelques historiens l'insinuent, que les chroniques du sixième siècle ne lui aient attribué la responsabilité de forfaits qu'elle n'avait point commis, et que l'on n'osait reprocher aux rois. Mais, au milieu des incertitudes de l'histoire, nous ne voyons rien qui puisse motiver cette atténuation et cette justification indirecte; et Frédégonde nous apparaît, au contraire, comme le plus fatal génie des siècles mérovingiens.

La reine de Neustrie fut enterrée avec honneur dans le chœur de l'église Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain des Prés, à côté de la tombe où elle avait déposé son mari Chilpéric. Une pierre en mosaïque, que les ans ont respectée et qui représente une femme portant le sceptre et vêtue royalement, indique la place où l'on ensevelit celle qui donna la mort à tant de rois et de fils de rois. Ce monument remonte à l'époque mérovingienne, mais l'inscription est d'une date plus récente.

A la mort de Frédégonde, Clotaire II, à peine âgé de treize ans, régna sous la tutelle et sous la surveillance de Landry, maire du palais chez les Francs-

Neustriens. Tandis que cet homme habile, autrefois associé aux attentats de Frédégonde, maintenait dans l'obéissance les grands de Neustrie, Brunehault faisait mettre à mort le maire du palais Wintrio, duc de Champagne, et l'un des seigneurs austrasiens qui lui portaient ombrage. C'était un homme lâche et avide, qui, rangé d'abord du côté du pouvoir royal, avait sans doute pris parti pour les grands austrasiens, puisque Brunehault le traita en coupable et en ennemi. Ici l'histoire, qui a cessé de s'appuyer sur Grégoire de Tours, prend les apparences et le caractère de la légende : « Li roi Theodobert et li « baron du roïaume, disent les Chroniques de France « d'après Aimoin, bouterent hors de la terre Brune- « hault, pour les homicides que elle faisoit et pour « les desloïaustés. Uns povres homs (un pauvre « homme) la trouva toute seule et toute esgarée ; elle « li pria que il la conduisist jusques autre (jusqu'à « son autre) son neveu le roi Theodoric (Thierry). « Quant à li fu venue, il la reçut comme s'aole (son « aïeule) : car il li sambloit que il estoit tenuz à li « lhonnorer. Avecq li demoura tant comme il ves- « qui ; mes mieux li venist que il l'eust hors de son « regne (royaume) banie : car puis le fist-elle morir « par venin... Au povre home qui l'ot amenée, fist « donner l'eveschié d'Aucuerre (Auxerre), en guerre- « don (récompense) de son servise. » Cette fuite de Brunehault, l'abandon où elle se trouve, la misère qui la force de réclamer le secours d'un pauvre clerc qui la conduit d'Austrasie en Bourgogne, sont autant de circonstances que l'histoire ne doit accueillir

qu'avec réserve. Il paraît certain que le prétendu pauvre qui servit de guide à Brunehault et favorisa son évasion, fut Didier (Desideratus), homme illustre et homme de bien, et l'un des plus considérés du royaume de Bourgogne. Pour soustraire la régente fugitive aux attaques de ses ennemis, il se déguisa en mendiant; mais, loin d'être de naissance obscure, il appartenait, disent quelques chroniques, à la famille même de Brunehault (1). En exprimant des doutes sur quelques détails romanesques que ce récit renferme, nous devons considérer comme bien établie la révolte des seigneurs austrasiens contre l'influence de Brunehault, et l'exil de cette reine en Bourgogne. Ainsi que nous venons de le constater, l'exercice de l'autorité royale en Austrasie ne cessait de rencontrer pour obstacles les priviléges des grands et les vieilles traditions de la liberté germanique, qui servaient de base aux prétentions de l'aristocratie (598—599).

La révolution qui venait de substituer, en Austrasie, la suprématie des grands à la régence de Brunehault, semblait être favorable aux prétentions de Clotaire II et aux intérêts neustriens; on devait croire qu'elle aurait pour conséquence d'établir une séparation entre les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne, qu'elle ne leur permettrait plus d'agir dans une même pensée. D'un autre côté, on pouvait

(1) Ainsi s'explique son avénement à l'évêché d'Auxerre. Voici comment Didier est qualifié dans l'histoire des évêques de cette ville : *Cujus sæcularis dignitas tanta exstitit, ut ei nemo suo tempore, quamvis potentissimus, ex æquo se conferre potuerit*. (Manuscr. du P. Labbe).

craindre que le roi de Bourgogne, docile aux suggestions de Brunehault, ne déclarât la guerre à la Neustrie, et ne cherchât à venger sur Clotaire II les crimes de sa mère Frédégonde. Telle était bien, en effet, la politique de Brunehault; mais les leudes du royaume de Bourgogne ne se montraient point disposés aux sacrifices qu'elle réclamait. Sur ces entrefaites, le maire du palais de Bourgogne étant mort, fut remplacé par Berthoald, d'origine franque, homme sage et ferme, qui ne permit pas à Brunehault d'exercer une grande influence sur le gouvernement. La vieille reine travailla sourdement à le supplanter et à le perdre.

Vainement Théodebert et Thierry, l'un gouverné par les grands, l'autre conseillé par son aïeule, paraissaient-ils devoir obéir à des sympathies contraires; leurs sujets ou pour mieux dire leurs leudes les contraignirent de s'unir, et de faire la guerre au roi de Neustrie : on eût dit que les passions de Brunehault et de Frédégonde avaient passé dans le cœur des peuples. Un grand orage se forma, dans les cours de Châlon et de Metz, contre la royauté de Clotaire II; et ce jeune roi, aidé du courage et de la fidélité de Landry, maire du palais de Neustrie, mit tout en œuvre pour tenir tête à ses ennemis. C'est à cette période de la dynastie mérovingienne, pendant que les trois royaumes des Francs avaient à leur tête des rois plus enfants que jeunes hommes, qu'apparaît déjà dans l'histoire, comme une haute puissance politique, l'administration de ces vizirs d'Occident que l'on appelait maires du palais.

Dans l'origine, ces officiers (1) n'avaient été que de simples dignitaires, attachés par la nature de leur charge à la surveillance et à la direction des maisons royales. Le maire était le premier des bénéficiers et des leudes, et le roi le déposait ou le nommait à son gré. Peu à peu, par suite de la grande lutte engagée, d'une part, entre le pouvoir royal qui tendait à se faire monarchique et héréditaire, à l'exemple des empereurs d'Orient, de l'autre, entre les grands, dont la conquête des Gaules ou les dons successifs avaient longtemps accru la force; peu à peu, disons-nous, cet intendant, ce majordome, auquel on donnait le titre de maire du palais (*majeur de la maison royale*), devint le chef autour duquel venaient se grouper les mécontents, le représentant naturel de l'ambition et des espérances des leudes. Le choix du maire fut insensiblement ravi au roi, du moins en Austrasie; puis les maires furent reconnus les seuls chefs de l'armée. Plus tard, ils dépouillèrent la royauté de toute pré-

(1) La mairie (majorie) est une institution qui se retrouve chez plusieurs peuples antiques. La première fois qu'il en est fait mention dans nos chroniques, c'est à l'époque du mariage de Brunehault : toutefois, ce nom se trouve dans Fortunat (*Vie de sainte Radegonde*, chap. XLIV). Ceux qui remplissaient cette dignité chez les Goths et en Italie portaient le même nom (concile de Rome sous Symmaque). Chez les Perses, on les nommait μείζων τῆς βασιλικῆς οἰκίας (Sozomène, liv. II, chap. IV). Les anciens historiens les appellent indifféremment maires du palais (majordomes), recteurs du palais (Aimoin), gouverneurs du palais (Frédégaire, Aimoin), modérateurs du palais (P. Warnefred), maîtres du palais (Godefroi de Viterbe), préfets du palais (Éginhard), proviseurs de la maison royale (Vénéric), princes du palais (Ermentaire), comtes du palais (Aimoin), ducs du palais (Frédégaire), préposés du palais (saint Ouen, *Vie de saint Éloy*).

rogative essentielle, et ne laissèrent aux héritiers de Clovis d'autre droit que celui de se plonger dans de précoces débauches, d'étaler une pompe inutile, et de languir dans l'oisiveté au fond de leurs riches demeures. Tout le soin du gouvernement leur fut remis pièce à pièce, jusqu'au moment où, à force d'avoir avili cette antique race chevelue à laquelle les traditions attribuaient une origine presque divine, ils eurent affaibli dans l'esprit des peuples le souvenir du pacte national conclu quatre siècles auparavant dans les forêts germaniques, et grâce auquel une seule famille avait le droit de régner. Il ne fallut plus qu'un simple effort pour précipiter du trône les pâles monarques mérovingiens, et élever à leur place de nouveaux maîtres et une nouvelle dynastie.

Nous aurons à raconter encore les événements de plus d'un siècle et demi, pour arriver à l'accomplissement de cette révolution politique : à la mort de Frédégonde, on en parcourait à peine les premières phases.

Les rois d'Austrasie et de Bourgogne, réunissant leurs armées, marchèrent contre le roi de Neustrie. Théodebert avait appelé sous ses drapeaux les contingents des nations germaniques qui étaient encore tributaires du royaume d'Austrasie. Thierry, grâce à Brunehault, venait d'obtenir de Reccarède, roi des Goths d'Espagne, un renfort de troupes très-considérable : c'était contre des ennemis aussi supérieurs en nombre que Clotaire II, assisté de Landry, allait lutter ; et, malgré la disproportion des forces, il ne se laissa point décourager. Il vint au-devant d'eux

jusque dans le royaume de Bourgogne, et rencontra leurs armées réunies dans le pays de Sens, sur les bords de l'Ouanne (1), près du village de Doromelle (Dormeille). La bataille fut des plus meurtrières, et les Francs des trois royaumes combattirent avec une énergie égale. A la fin, la victoire se rangea du côté du nombre, et Clotaire II fut vaincu. Fugitif, poursuivi avec les débris de son armée, il se replia d'abord sur Melun, puis sur Paris, et enfin il recula jusqu'à Atelaune (2) (601). Cette journée sanglante fit tomber aux mains des Francs d'Austrasie et de Bourgogne toutes les villes que le roi de Neustrie possédait le long de la Seine, et les vainqueurs y exercèrent les plus barbares violences. La ville de Chartres eut particulièrement à souffrir, ayant été livrée au pillage et abandonnée à la fureur du soldat. En cette extrémité, Clotaire II se vit réduit à solliciter la paix, et il ne l'obtint qu'aux conditions les plus dures. On le contraignit à céder au roi de Bourgogne toutes les cités qu'il possédait entre la Seine, la Loire, l'Océan et la petite Bretagne, et au roi d'Austrasie le duché de Dentelène (3), qui comprenait alors tout le pays situé entre la Seine, l'Oise et la mer.

Délivrés pour quelque temps des appréhensions que leur causait la Neustrie, les rois d'Austrasie et de

(1) *Aroanna.* Elle se jette dans le Loing, au-dessus de Moret.

(2) Aujourd'hui la forêt de Brotone.

(3) On ignore l'origine de ce nom, qui était peut-être celui de quelque ancien leude neustrien. Au neuvième siècle, ce territoire ou une partie de ce territoire portait le nom de comté de Tello ou de Talou (dérivé peut-être de *Dentelenus*), et comprenait Dieppe, Arques, Eu, et leurs dépendances.

Bourgogne parurent chercher des aventures militaires propres à occuper le génie remuant de leurs leudes. Théodebert II fit offrir à Maurice, qui régnait encore en Orient (601), de combattre et de chasser, moyennant un tribut, les barbares qui n'avaient point cessé de menacer les frontières byzantines. Or Maurice savait, par l'exemple de ses prédécesseurs, qu'il fallait se défier du concours et de l'alliance des Francs d'Austrasie; il éluda les offres de Théodebert II, et se borna à faire aux envoyés de ce roi de riches présents. Théodebert proposa ensuite à Thierry d'aller avec lui subjuguer les Esculdunes ou Vascons, qui s'étaient maintenus dans plusieurs cantons de la Novempopulanie, et qui, en outre, étaient maîtres d'un territoire assez étendu sur le revers espagnol des Pyrénées. Cette expédition entreprise par les deux frères eut un plein succès : non qu'il fût possible aux rois d'Austrasie et de Bourgogne de refouler les Vascons en Espagne, mais en ce qu'ils les rendirent tributaires et vassaux des Francs (602). C'est ainsi que Thierry et Théodebert, dignes de leur aïeul Sighebert, entretenaient l'humeur guerrière de leurs sujets, et faisaient pressentir en eux des rois qui ne tarderaient pas à maintenir intacte la gloire de la race mérovingienne : par malheur, l'ambition de Brunehault travaillait à les rendre odieux ou impuissants.

Lorsque cette femme était encore régente d'Austrasie, elle avait flatté la passion honteuse que Théodebert II éprouvait pour une esclave nommée Bilichilde, et elle avait prêté la main à un mariage dégradant, dont le résultat devait être de tenir le roi

d'Austrasie dans la dépendance de son épouse et de son aïeule. L'événement avait trompé ce calcul, et Bilichilde, au lieu de servir d'instrument à Brunehault, s'était tournée du côté des leudes. En Bourgogne, Brunehault réussit davantage. Elle eut la coupable pensée d'énerver par des excès précoces le courage et la vigueur de Thierry, et ce jeune roi, à l'âge de quatorze ans, avait déjà un enfant naturel et des concubines. Ces désordres, favorisés par Brunehault, ne firent qu'augmenter avec l'âge; et ce fut pour la reine un moyen d'attirer à elle l'exercice réel du pouvoir, tandis que Thierry dégénérait de ses ancêtres et s'amollissait dans la débauche. Peu à peu la politique et les prétentions de Brunehault se dessinaient.

Le maire du palais de Bourgogne, Berthoald, reçut du jeune roi Thierry l'ordre de se rendre dans les villes situées entre la Seine et la mer, et qui, depuis peu détachées du royaume de Neustrie pour obéir au roi de Bourgogne, manifestaient une tendance permanente à la révolte; disposition que Clotaire II encourageait en secret. Vers le même temps, le duc Wandalmar, qui commandait dans la Bourgogne transjurane, étant venu à mourir, le Gaulois Protade obtint ce gouvernement, et fut élevé à la dignité de patrice, dignité inférieure à celle des maires du palais. On attribua ces deux mesures à l'influence de Brunehault : ardente ennemie de Berthoald, la vieille reine avait réussi à lui faire confier une mission lointaine, et à se débarrasser pour quelque temps de la surveillance d'un rival. Quant à Protade, homme souple, rusé et ambitieux, il était la créature de

Brunehault, et la méchanceté des chroniques lui assigne même un autre rôle que dément l'âge de la reine. Brunehault, en effet, était alors sexagénaire; et c'est une circonstance digne de remarque, au milieu des crimes qui pèsent sur sa mémoire, que ses ennemis et ses contemporains n'aient point révoqué en doute la pureté de ses mœurs. Les accusations qui, plus tard, furent à ce sujet dirigées contre elle eurent un caractère plus absurde peut-être qu'odieux, et sous ce point de vue l'histoire ne doit point se faire complice crédule de la légende.

Le maire du palais, Berthoald, chargé de réduire à l'obéissance les villes neustriennes récemment réunies au royaume de Bourgogne, n'avait reçu pour toute force militaire qu'une escorte de trois cents hommes : ayant essayé de lever l'impôt que refusaient les habitants, il fut attaqué par Landry et obligé de prendre la fuite. Cet événement détermina la révolte des villes voisines de la Seine, qui rejetèrent le joug du roi de Bourgogne. Thierry résolut de les soumettre de nouveau; il se mit à la tête d'une armée, et il attaqua non loin d'Étampes l'armée neustrienne, aux ordres du maire Landry. Dans cette journée, le maire Berthoald, qui combattait pour Thierry, son roi, fit preuve du plus grand courage, et reçut la mort en combattant. Landry vaincu prit la fuite, et le roi de Bourgogne entra vainqueur dans les murs de Paris. Comme il prenait possession de cette ville, Théodebert, roi d'Austrasie, s'emparait lui-même de Compiègne, et menaçait de mettre fin à l'existence du royaume de Neustrie. Mérovée, fils de Clotaire II, enfant en

bas âge, étant tombé au pouvoir du roi de Bourgogne à Étampes, fut mis à mort, massacré, dit-on, par ordre de Brunehault, qui poursuivait Frédégonde jusque dans sa race (603—604).

Par les soins habiles de Landry et au moyen de quelques concessions, Clotaire II fit sa paix avec Théodebert II, et détermina le gouvernement d'Austrasie à rompre avec la Bourgogne, pour s'allier à la Neustrie (605). Ce fut un grave échec pour l'ambition de Brunehault. Elle prit sa revanche en faisant nommer maire du palais de Bourgogne, à la place de Berthoald, Protade, son favori, habile à servir les intérêts fiscaux et entièrement dévoué à la cause du parti royal. Le nouveau maire était disposé, aussi bien que Brunehault, à faire tout le mal possible aux rois d'Austrasie et de Neustrie; mais les leudes du royaume de Bourgogne ne se prêtaient point volontiers à ces calculs; et Protade leur était odieux, soit à cause de sa rigidité fiscale, soit parce qu'il mettait en œuvre tous les moyens et tous les prétextes pour amoindrir l'influence des grands, et faire prévaloir le despotisme monarchique conforme à la tradition romaine. A la tête de cette opposition sourde et dangereuse était le patrice Wolf, qui avait remplacé Protade dans l'administration de la Bourgogne transjurane.

Cédant aux suggestions de Brunehault et du maire du palais, Thierry déclara la guerre à Théodebert, son frère, et marcha contre lui à la tête d'une armée (606). Les grands de Bourgogne ne le suivirent qu'avec répugnance, et en s'irritant d'avoir à com-

battre pour la cause particulière de la vieille reine et de Protade, son affidé. Arrivés à Carisiac (Quierzy), sur l'Oise, ils y campèrent, et firent beaucoup d'efforts pour déterminer Thierry à renoncer à la guerre et à renouer son alliance avec le roi d'Austrasie. Protade déconcerta leurs espérances, et fit prévaloir la politique dictée par Brunehault. Sa résistance eut pour résultat de soulever dans l'armée une révolte sérieuse, et de toutes parts les soldats se mutinèrent contre le maire du palais. Thierry chargea Uncilène, l'un de ses principaux leudes, d'apaiser la révolte et de faire respecter l'autorité de Protade; mais Uncilène, trahissant la confiance du roi, encouragea lui-même les rebelles, et Protade, entouré d'ennemis, fut percé de coups et périt misérablement. Ce grave incident força Thierry de renoncer à la guerre, et de ramener en Bourgogne une armée qui refusait de combattre les Francs d'Austrasie. Thierry et Théodebert, avant même d'avoir commencé la guerre, conclurent un traité de paix et se réconcilièrent, du moins en apparence.

L'implacable Brunehault employa cette trêve à tirer vengeance des meurtriers de Protade : le patrice Wolf, l'un des instigateurs de la dernière révolte, fut mis à mort; et Uncilène, en punition de sa trahison, eut un pied coupé et fut dépouillé de ses biens. Le crédit de Brunehault réussit également à faire élever aux honneurs de la mairie le Gaulois Claude, et à remplacer le patrice Wolf par le patrice Richomer, qui, nonobstant son nom germanique, était d'origine romaine. Les grands, intimidés

et déconcertés, se soumirent pour quelque temps à l'ascendant de la vieille reine.

Thierry II n'avait point encore de femme légitime, et continuait d'affliger ses peuples par le spectacle de ses désordres. Plusieurs personnages recommandables cherchèrent à tirer le roi de cet abaissement, mais leurs tentatives échouèrent. Le maire du palais, Claude, obtint enfin que Thierry ferait choix d'Ermenberge, fille de Witterich, roi des Goths; et trois ambassadeurs se rendirent en Espagne pour solliciter, au nom du roi de Bourgogne, la main de cette princesse. Le mariage fut conclu à Chalon-sur-Saône; mais au bout d'un an Ermenberge fut répudiée, et renvoyée avec mépris dans son pays. Cette résolution inexplicable, et qui sans doute fut due aux manœuvres de Brunehault, causa au roi des Goths une indignation profonde, et bientôt le roi de Bourgogne se vit menacé d'être attaqué en même temps par l'Espagne, la Neustrie et l'Austrasie (607) : la mort inattendue de Witterich mit fin à ce danger, et sauva le roi de Bourgogne.

Vers le même temps, Thierry eut le désir de voir et d'entendre saint Colomban, et se rendit au monastère de Luxeuil. Le moine irlandais avait un zèle inflexible et une témérité de vertu qui n'admettaient point de ménagements. Son langage fut austère, et, au lieu de complimenter le roi, il ne lui fit entendre que des avertissements et des reproches, trop justement motivés par les scandales dont la cour de Chalon-sur-Sâone était le théâtre. Brunehault ayant ensuite présenté à saint Colomban les quatre fils que Thierry

avait eus de ses concubines, le pria de les bénir : « Que me veulent-ils, demanda le saint? » — « Ce sont, » répondit Brunehault, « les enfants du roi qui viennent chercher ta bénédiction. » — « Ils ne l'auront pas, » s'écria Colomban, « et sachez tous qu'ils ne porteront jamais le sceptre, car ils sont de mauvaise et criminelle naissance. » Brunehault furieuse ordonna aux enfants de se retirer ; mais, pour se venger, elle souleva les colères des grands contre Colomban, reprochant à ce moine de s'écarter des coutumes reçues. Thierry revint de nouveau visiter Luxeuil, non plus en pèlerin, mais en maître ; il voulut, à ce titre, forcer la clôture et pénétrer dans les lieux réguliers du monastère ; et comme le serviteur de Dieu l'accablait de reproches, il lui dit : « Tu te flattes que, lassé de tes provocations, je t'accorderai la couronne du martyre ; ne l'espère point. » — « Si ton dessein, » répliqua le moine, « a été de détruire notre règle et d'abolir notre discipline, entends ce qui arrivera de toi-même : ton empire croulera, et tu périras, et de toute ta race il ne restera rien ! » Le roi et les leudes de Bourgogne, de plus en plus irrités contre le saint, le chassèrent du monastère de Luxeuil et l'envoyèrent en exil, d'abord à Besançon, d'où il s'échappa, puis à Nantes, où il fut conduit sous escorte (608—610). Sur la route, Colomban fit des miracles, et plus d'une fois on l'entendit annoncer d'une voix prophétique la chute prochaine de ses persécuteurs. Peu de temps après, il se réfugia auprès de Clotaire II, et ne tarda pas à se rendre en Austrasie, d'où il passa chez les Germains pour prêcher l'É-

vangile. Saint Colomban ne fut pas le seul prêtre courageux qui s'attira les persécutions de Brunehault et la colère des rois mérovingiens par la hardiesse de ses remontrances. Dès l'an 603, la régente avait fait exiler saint Didier, évêque de Vienne, qui avait osé réprimander les désordres de Thierry. Or, Dieu ayant glorifié l'exil de son serviteur par plusieurs miracles, Brunehault le fit rappeler après quatre ans. Elle espérait avoir intimidé le saint; mais Didier n'en persévéra que davantage à rappeler au roi qu'il était temps de renvoyer ses concubines et de contracter une union légitime. Brunehault chargea trois leudes du royaume de Bourgogne de mettre à mort l'intrépide évêque, quelque part qu'ils le trouvassent. Ils le rencontrèrent sur le bord de la Chaloronne, non loin de Lyon : dès que saint Didier les vit venir, il se mit à genoux, et pria Dieu pour ses persécuteurs et pour l'Église. Implacables comme leur reine, les émissaires de Brunehault assommèrent Didier à coups de pierres, et l'Église honore la mémoire de la victime comme celle d'un martyr.

L'Alsace avait été autrefois détachée de l'Austrasie pour faire partie du royaume de Bourgogne. Vers l'an 610, Théodebert envahit cette province inopinément et sans déclaration de guerre, et Thierry se mit en devoir de la reconquérir. Toutefois, avant d'agir à force ouverte, il s'adressa au roi de Neustrie et invoqua son appui contre Théodebert : ce dernier eut la même pensée, et envoya des ambassadeurs à Soissons, avec mission de solliciter l'intervention de Clotaire II. Incertain sur le parti qu'il devrait

prendre, le roi de Neustrie consulta saint Colomban, qui lui conseilla de rester neutre, parce qu'avant trois ans les deux royaumes rivaux tomberaient sous sa puissance. Clotaire II se conforma à cet avis prophétique, et les rois de Bourgogne et d'Autrasie poursuivirent leurs armements.

Les leudes qui combattaient sous leurs ordres, les maires de leurs palais, leurs peuples peut-être, ne se déterminaient qu'avec répugnance à une guerre odieuse, qui devait mettre en présence les Francs des deux royaumes, et faire couler un sang précieux au profit de prétentions injustes. On proposa de tenir un mall, où seraient jugés les différends des princes et où l'on déterminerait la limite de leurs États. La ville de Saloissa (Seltz) fut choisie pour la convocation de ce plaid (611); mais Thierry et Théodebert ne s'y présentèrent point avec des dispositions pacifiques. Le premier se fit suivre de dix mille hommes; Théodebert amena avec lui une puissante armée austrasienne, et dès lors il se trouva maître de dicter la décision du plaid. Elle fut telle qu'il la souhaitait; et l'assemblée, délibérant sous le glaive, adjugea à Théodebert l'Alsace et les cantons voisins. Thierry se vit contraint de souscrire à ces conditions humiliantes, et ne le fit qu'en se réservant la vengeance.

Une fois de retour dans son royaume, il fit alliance avec Clotaire II, grâce au soin qu'il prit de lui promettre, en cas de victoire, la restitution du duché de *Dentelène*, c'est-à-dire des provinces situées entre la Seine, l'Oise et l'Océan, et qui avaient été récemment réunies à l'Austrasie. Clotaire, profitant sans scrupule

des avantages de sa situation, s'engagea, à ce prix, à joindre son armée aux troupes du roi de Bourgogne. Le rendez-vous de guerre fut assigné à Langres, et bientôt les armées de Thierry et de Théodebert se rencontrèrent sous les murs de Toul et se livrèrent bataille. Théodebert, vaincu et mis en fuite, traversa Metz à la hâte et ne s'arrêta que vers Cologne. Thierry le suivit de près, et, à la tête de ses soldats victorieux, vint prendre position à Tolbiac, près du Rhin (612). « Comme il était à Mayence, dit Frédégaire, le saint évêque de cette ville, l'apostolique Léonésius, vint au-devant de lui. Il haïssait la folie de Théodebert, et désirait le triomphe de Thierry : « Achève ce que tu as commencé, lui dit-il; la nécessité t'y oblige. Écoute d'ailleurs cette fable et ne méprise pas l'avis qu'elle te donne : *Un loup avait sa retraite sur une montagne; ses petits ayant commencé à chasser, il les appela près de lui sur la hauteur, et leur dit : Aussi loin que votre vue peut s'étendre de tous les côtés, mes enfants, vous ne découvrez que des ennemis, et vous ne pouvez compter que sur un petit nombre d'êtres de votre espèce. Commencez donc; mais souvenez-vous qu'il faudra poursuivre jusqu'au bout.* » Peut-être le saint homme, par cet apologue, voulait-il conseiller à Thierry d'épargner son frère, le seul être de son espèce; mais Thierry crut qu'il lui enjoignait de ne point s'arrêter tant que ses ennemis seraient en puissance de lui nuire, et il hâta vivement la guerre. Théodebert appela à son aide les contingents d'outre-Rhin et de Germanie, les Saxons, les Thuringiens et les peuples tributaires de la royauté

austrasienne, et une nouvelle bataille s'engagea devant Tolbiac. « On rapporte, dit encore Frédégaire, que jamais pareil combat ne fut livré entre les Francs et les autres nations : il se fit un si grand carnage des armées, que là où les bataillons en venaient aux mains, les cadavres des hommes tués n'avaient pas de place pour tomber, et qu'ils demeuraient debout et serrés, les cadavres soutenant les cadavres comme s'ils eussent été vivants (1). Par le secours du Seigneur, Thierry vainquit encore Théodebert, dont l'armée fut taillée en pièces depuis Tolbiac jusqu'à Cologne. » Après cette victoire, Thierry s'empara de Cologne et des trésors que Théodebert y avait déposés. Il chargea ensuite Berthaire, l'un de ses leudes, de poursuivre son frère. Ce dernier s'acquitta de sa mission; et ayant réussi à surprendre le roi d'Austrasie, vaincu et fugitif, il le fit prisonnier et l'amena à Cologne devant Thierry.

Frédégaire ne nous dit pas ce que devint le malheureux Théodebert; son silence indique assez qu'il fut mis à mort, car chez les rois francs un rival prisonnier était un ennemi dont on se hâtait de se défaire, et le chroniqueur ne croyait pas avoir besoin d'entrer dans ce détail. Nous voyons cependant dans la chronique de sainte Bénigne que Théode-

(1) Ces détails invraisemblables et évidemment imaginaires plaisaient aux chroniqueurs. On en retrouve dans Froissart qui offrent quelque analogie avec le récit de Frédégaire, et qui sont relatifs à la bataille de Rosbec. Ceux-ci sont d'ailleurs plus croyables; mais est-il un homme ayant la moindre idée de la guerre, qui puisse admettre la singulière légende de Frédégaire et de ses cadavres demeurant debout?

bert captif fut envoyé à Châlon-sur-Saône, où Brunehault, après l'avoir fait ordonner prêtre, le fit mourir. Le royaume d'Austrasie devait appartenir à Mérovée, encore en bas âge et fils aîné de Théodebert. Par ordre de Thierry, un soldat prit cet enfant par un pied, et lui brisa la tête contre le pavé (612) : ce fut par ce double meurtre que Thierry réunit à sa couronne les États d'Austrasie. Homme violent et faible, inhabile et usé par la débauche, meurtrier de Bilichilde sa femme, esclave de ses passions, Théodebert II ne laissa après lui aucuns regrets.

Thierry, son frère, ne jouit pas longtemps de son double royaume. A peine fut-il reconnu roi de Bourgogne et d'Austrasie, qu'il songea à tourner ses armes contre le roi de Neustrie. Clotaire II ne lui avait prêté dans la dernière guerre qu'un concours douteux et inefficace, et cependant il s'était mis en possession du duché de Dentelène. Thierry se crut assez fort pour lui disputer cette concession, et pour le faire repentir du peu de sincérité de son alliance. La guerre éclata entre les deux rois, et les armées d'Austrasie et de Bourgogne, réunies sous le sceptre de Thierry, pénétrèrent sans obstacles sur le territoire neustrien. Tout faisait pressentir qu'en peu de temps elles auraient raison de Clotaire II, lorsque Thierry mourut à Metz d'une attaque de dyssenterie : au lieu de poursuivre le mouvement d'invasion, ses soldats entrèrent dans leurs royaumes respectifs, et Clotaire II échappa à une ruine qui semblait assurée (613). Aventurier intrépide, prince guerrier et ambitieux, Thierry l'emportait de beaucoup sur Théodebert en capacité

et en audace. Par malheur pour lui, il laissa également ses grandes facultés s'éteindre dans de précoces débauches, et il ne légua à la postérité qu'un souvenir odieux.

Il avait eu quatre fils de ses concubines : on les appelait Sighebert, Childebert, Corbe, et Mérovée. Soit à cause de la tache de leur naissance, soit parce que le nom de leur père était devenu pour l'Austrasie un objet de répulsion, ils n'héritèrent ni de l'Austrasie, ni de la Bourgogne. L'Austrasie, administrée par les ducs saint Arnoul (Arnolphe) et Pepin le Vieux, craignit de subir le joug de Brunehault; elle s'offrit d'elle-même à Clotaire II, roi de Neustrie. Brunehault, pour déjouer cette tentative, envoya Sighebert, l'aîné des fils de Thierry, en Thuringe, et chargea le maire du palais de Bourgogne, Warnachaire, deuxième de ce nom, de faire reconnaître cet enfant comme roi par les provinces germaniques du royaume d'Austrasie. Elle-même se rendit à Worms avec ses trois autres petits-fils, en faveur desquels, malgré la coutume des Francs, elle ne réclamait aucune portion de royaume. C'est une circonstance digne d'attention que cette tentative faite par Brunehault dans le sens de l'unité nationale. La vieille reine se préoccupait sans doute, avant tout, du soin d'asseoir sa propre influence; mais elle n'en heurtait pas moins les traditions germaniques, en réclamant en faveur d'un seul prince les différentes provinces que la loi des Francs semblait devoir répartir entre les quatre héritiers de Thierry. Cependant Clotaire II marchait à grandes journées sur l'Austrasie, et partout sur son

passage il agissait en conquérant et en roi. « Brunehault, dit Frédégaire, qui résidait encore à Worms avec les fils de Thierry, envoya, en leur nom, vers Clotaire les députés Chadoin et Kerpon, le sommant de s'éloigner des États qui appartenaient aux enfants de Thierry. Clotaire fit répondre à Brunehault qu'il se conformerait à ce que les principaux d'entre les Francs décideraient à ce sujet, avec l'aide de Dieu. » Ainsi il en appelait aux suffrages des grands et en quelque sorte à l'élection; mais en agissant ainsi il alléguait, d'une part, que la naissance des fils de Thierry était illégitime, et, de l'autre, il prenait d'habiles précautions pour se concilier l'adhésion des seigneurs : « Les conjurés, dit Frédégaire, concertaient entre eux le moyen de s'assurer des fils de Thierry, afin que par leur mort le royaume passât à Clotaire. » Ce texte jette quelque jour sur la manière dont s'accomplissait cette révolution; et le droit héréditaire des enfants de Thierry était si peu perdu de vue, que l'auteur de la vie de saint Colomban, racontant les événements dont nous venons de parler, s'exprime ainsi : « La race de Thierry ayant été détruite dans ses fondements et dans ses racines, Clotaire devint seul roi des trois royaumes (1). » Enfin, nous lisons dans Aimoin que lorsque Clotaire se fut assuré qu'aucun fils de

(1) Textes. On lit dans Frédégaire : « *Consilium inientes tractabant, ut neque unus ex filiis Theuderici evaderet, sed eis omnibus oppressis regnum Chlotario expeterent.* » Et dans la vie de saint Colomban : « *Funditus ergo radiatusque delata Theoderici stirpe, Clotarius politus est trium regnorum monarchiam solus.*

Thierry n'oserait revendiquer l'héritage paternel, ce prince « se trouva le seul héritier légitime, parce « qu'il était le seul homme issu de la maison royale (1). » Nous ne mentionnons ces détails que pour bien établir le caractère de la royauté mérovingienne, caractère que depuis un siècle on a souvent contesté ou méconnu.

L'Austrasie et la Bourgogne abandonnaient Brunehault. Les grands des deux royaumes cherchaient à se faire acheter, le plus chèrement possible, par Clotaire II; le peuple haïssait la persécutrice de saint Didier et de saint Colomban; tout ce qui était de race germanique avait horreur d'une royauté imitée de Rome impériale, et qui travaillait sans relâche à étendre le droit du fisc. Warnachaire, maire du palais d'Austrasie et de Bourgogne, et qui avait reçu mission de veiller à la personne du jeune Sighebert, manifesta l'un des premiers l'intention de s'entendre avec le roi de Neustrie. Pour prévenir sa trahison, Brunehault manda à Alboin, l'un de ses affidés, de tuer Warnachaire. Par l'imprudence d'Alboin, le maire du palais apprit de quel sort il était menacé; sur-le-champ il revint en Bourgogne, et se concerta avec les leudes, les barons (*farons*), et les évêques de ce royaume pour proclamer Clotaire II. Saint Loup, (*Lupus*), évêque de Sens, demeura seul fidèle à la cause de Brunehault et des enfants de Thierry. Warnachaire obtint du roi de Neustrie la promesse

(1) *Solus legitimæ successionis hæres Clotharius e regia stirpe videbatur oriundus.* Aim., lib. IV, cap. 1.

d'être maintenu jusqu'à sa mort dans ses fonctions de maire : il eut pour principal complice le Gaulois Aléthée, qui exerçait les fonctions de patrice dans les deux royaumes unis de Bourgogne et d'Austrasie, et sur la foi duquel Brunehault avait cru pouvoir compter. Nous avons déjà vu que dans toute l'Austrasie les seigneurs et les leudes, le peuple lui-même, à l'exemple de l'évêque Arnoul et du duc Pepin, le personnage le plus considérable du royaume, appelaient Clotaire II à gouverner l'ancien royaume de Metz, le plus puissant État de la monarchie franque.

Cependant les principaux conjurés dans le royaume de Bourgogne, bien que déjà liés à Clotaire II par un pacte, affectaient de rester fidèles à Brunehault : ils levèrent une armée, prirent des dispositions défensives, et feignirent de vouloir repousser l'armée neustrienne. Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de l'Aisne; mais, à un signal donné, les Bourguignons, sans avoir combattu, tournèrent le dos et battirent en retraite, suivis et non poursuivis par les Austro-Neustriens, à qui ils avaient promis de livrer Brunehault et ses quatre petits-fils. Trois de ces jeunes princes furent pris sur les bords de la Saône; le quatrième se réfugia dans un monastère d'Arles, et l'on n'entendit plus parler de lui. Sighebert et Corbe furent massacrés par ordre de Clotaire II; mais ce roi épargna le jeune Mérovée, qu'il avait autrefois tenu sur les fonts baptismaux. Quant à Brunehault, ceux qui étaient chargés de s'emparer d'elle, après de nombreuses recherches, la découvrirent au delà du Jura, à Orbe; et ce fut Herpon, comte de cette ville

et connétable, qui la fit arrêter et la livra à ses ennemis.

Clotaire II était alors campé à Ryonne sur la Vingeanne, petite rivière qui se jette dans la Saône. Implacable comme son père et son aïeul, digne héritier des fureurs de Frédégonde, et surtout docile instrument des vengeances de l'aristocratie d'Austrasie et de Bourgogne, le roi de Neustrie sembla prendre à tâche de donner satisfaction aux colères des Francs, et d'épouvanter la postérité par le châtiment qu'il infligea à Brunehault. Il fit comparaître devant lui la vieille reine, alors âgée de soixante-treize ans, et ne craignit pas de lui reprocher d'avoir fait périr elle-même, ou par ses artifices, dix rois de la race mérovingienne. C'est ainsi qu'il lui imputait la mort de ceux que Frédégonde avait assassinés, celle des deux fils de Thierry que lui-même avait fait égorger, et dont le sang semblait encore teindre ses mains. Après l'avoir chargée d'outrages et d'injures, il provoqua des barons et des grands une sentence de mort, et il ordonna son supplice. Pendant trois jours la fille, la mère, la sœur et la veuve de tant de rois fut livrée à des tortures que l'histoire n'a point osé redire, et dont elle nous a épargné l'horrible tableau; puis, le quatrième jour, la reine fut promenée sur un chameau à travers les rangs de l'armée, servant de jouet aux soldats et de but aux plus lâches insultes. Enfin, pour terminer sa misérable vie, on la fit attacher par les cheveux, par un bras et par un pied, à la queue d'un cheval indompté qui la traîna au galop au milieu des bois et des ronces, et la mit en pièces (613). Ainsi périt la veuve de Si-

ghebert, celle que le poëte avait appelée « la perle de l'Espagne et l'orgueil de la Gaule, » celle dont plusieurs papes avaient loué le génie, et dont les peuples se sont transmis le nom d'âge en âge, en y rattachant des souvenirs de reconnaissance et de gloire.

Brunehault, avec un génie égal à celui de Frédégonde, avait, plus que sa rivale, l'instinct de la grandeur et de la puissance. Ses crimes furent nombreux, mais quelquefois rachetés par des vertus et par des entreprises utiles. Quoique sa mémoire soit souillée par de grands attentats, son nom n'est point encore exécré comme celui de Frédégonde. La pitié que soulève sa fin malheureuse n'est pas la seule cause de ce sentiment, car Brunehault mérita d'être placée au premier rang des souverains habiles et éclairés. Elle fit réparer des chaussées romaines qui subsistent encore et portent son nom; elle entretint avec le pape Grégoire-le-Grand une correspondance qui lui fait honneur, et fit construire un nombre prodigieux d'églises et de couvents, remarquables par leur architecture. Ses monuments, ses actes et ses malheurs ont laissé dans l'esprit des hommes une impression plus profonde encore que celle de ses fautes.

Quels que fussent les actes criminels qui signalèrent la fin de la vie de Brunehault, nous ne devons jamais perdre de vue que les chroniques qui en rendent témoignage furent écrites sous les successeurs de Clotaire II et sous l'influence d'ennemis implacables. L'histoire offre peu d'exemples d'une si lamentable infortune; et, tout en condamnant avec une légitime indigna-

tion ce qu'il y eut de coupable dans les actes de cette femme, elle continuera à lui vouer quelques sentiments d'admiration et de pitié. Les tristes restes de son corps furent inhumés à Autun, dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin.

Avec Brunehault et sa rivale s'éteignit la gloire de la première dynastie. Deux femmes avaient maintenu à une grande hauteur le nom des Francs; leurs fils le laissèrent déchoir. La séve s'étant affadie, l'arbre des Mérovingiens penchait vers le sol.

Quoi qu'il en soit, l'empire des Francs se trouvait pour la troisième fois réuni dans une même main, et Clotaire II héritait seul de l'Austrasie, de la Bourgogne et des provinces d'Aquitaine.

Jamais l'étendue de la monarchie mérovingienne n'avait été plus considérable. Ce vaste territoire était borné au nord par le Weser et l'océan Germanique; à l'est il s'étendait jusqu'au Danube et aux montagnes occidentales de la Bohême; au midi, il confinait aux Alpes maritimes, à la Méditerranée et à la Garonne; à l'ouest enfin, ses bornes naturelles étaient, outre la mer, la basse Bretagne, contrée encore peuplée par les descendants des Cimbres, et indépendante sous le gouvernement de ses comtes. En outre, Clotaire avait pour tributaires les Bavarois, les Lombards, et les peuples du Nord voisins du Danemark.

Mais la puissanee de ce roi ne répondait pas à l'immensité d'un pareil territoire : comme il n'avait ajouté à ses Etats le royaume d'Austrasie et celui de Bourgogne qu'à l'aide de la trahison d'un nombre considérable de leudes, il se vit obligé de faire aux grands

des concessions importantes qui, sans les rattacher à la royauté, accrurent leur audace. Rhadon, maire du palais d'Austrasie, et Warnachaire, maire du palais de Bourgogne, avaient stipulé que leur charge, jusqu'alors révocable à volonté, leur serait continuée pendant toute leur vie. L'histoire ne dit pas que cette concession ait été accordée à Gondeland, maire du palais de Neustrie. Quoi qu'il en soit, ce premier pas fait par les maires constituait, à côté de la royauté, un pouvoir jaloux et dominateur qui devait tendre à la paralyser, en lui enlevant l'une après l'autre toutes ses prérogatives essentielles. Clotaire essaya, mais en vain, de se soustraire à ce joug; les leudes bourguignons maintinrent, malgré les désirs du roi, le maire du palais Warnachaire; ceux d'Austrasie firent plus: dans la suite, ainsi que nous le verrons, ils contraignirent Clotaire à leur donner pour roi l'aîné de ses fils, nommé Dagobert (*Dagh-bert*, guerrier illustre). Non contents de cet essai d'indépendance, ils en vinrent à nommer eux-mêmes les maires d'Austrasie; et cette innovation hâta le dépérissement des Mérovingiens.

« Clotaire II, dit Frédégaire, était doué d'une grande patience, instruit dans les lettres, craignant Dieu et rémunérant généreusement les églises; il faisait aux pauvres de grandes aumônes, et se montrait plein de bénignité et de piété. » Les événements dont nous venons d'esquisser le récit nous indiquent suffisamment ce qu'il faut penser de cet éloge; et Clotaire nous apparaît rusé, cruel et faible, comme un fils de Clovis dégénéré de son origine, opprimé par les grands, et cherchant à se créer des

appuis dans les églises de son royaume. En ce moment on allait bientôt voir s'accomplir cette légende mérovingienne que les leudes se transmettaient peut-être à voix basse dans les palais de leurs princes, et à laquelle ils se plaisaient à donner un caractère prophétique. Elle remontait au mariage de Childéric, père de Clovis, et de la reine Basine, alors que cette dernière venait de fuir la Thuringe et de chercher chez les Francs-Saliens un asile, un royaume et un époux. Nous la citons d'après la chronique :

« La première nuit qui suivit leur union, la reine dit à Childéric : « Abstenons-nous : lève-toi en se- « cret, et va aux portes du palais. Ce que tu auras « vu, tu viendras le dire à ta servante. » Lorsqu'il se fut levé, il vit près des portes une apparition de bêtes féroces, telles que des lions, des licornes et des léopards, qui marchaient devant ses yeux. Il revint, et dit à la reine ce qu'il avait vu. « Que mon seigneur, lui dit-elle, se lève encore ; « qu'il aille de nouveau vers les cours, et qu'il ra- « conte à sa servante ce qu'il aura vu. » Dès que Childéric se fut rendu au lieu désigné, il vit apparaître et marcher des images d'ours et de loups. Lorsqu'il eut raconté cette vision à sa femme, elle l'invita à se lever une troisième fois, et à lui redire ce qu'il aurait vu. Childéric s'étant donc rendu dehors une troisième fois, vit marcher ou voler devant lui des animaux qui avaient tantôt la forme de chiens, de petites bêtes, de volatiles; et tous ces animaux se faisaient la guerre. Lorsqu'il eut redit ces apparitions à Basine, et qu'ils eurent attendu

le matin, la reine lui parla ainsi : « Tout ce que « tu as vu est vrai, et voilà comment tu dois « l'expliquer. Un fils naîtra de nous, brave et cou- « rageux comme le lion : mais ses fils moins géné- « reux te sont représentés par l'image du léopard « et de la licorne. Ceux qui naîtront d'eux, dans la « suite, auront l'audace et la voracité de l'ours et du « loup. Ceux que tu as vus, en troisième apparition, « seront également les soutiens de ton royaume ; mais « ils régneront comme des chiens, et leur courage « aura dégénéré comme celui des animaux plus pe- « tits. Quant au grand nombre de bêtes que tu as « vues se déchirer et combattre entre elles, elles si- « gnifient que, sous ces rois dégradés, les peuples « se déchireront et ravageront réciproquement leurs « domaines, sans crainte de leurs chefs. » Plus tard, la reine Basine conçut un fils et ce fut Clovis, grand, beau, courageux et noble comme le lion. » Cette légende naïve n'indiquait que trop bien la grandeur, l'amoindrissement et enfin la décadence de la race mérovingienne.

Ainsi que nous l'avons déjà constaté, le triomphe de Clotaire II et la réunion de tous les royaumes francs sous sa couronne, loin d'être des symptômes de progrès pour l'autorité royale, étaient, au contraire, l'échec le plus sérieux que le principe monarchique eût subi depuis la mort de Clovis. La réunion des trois États en un seul royaume était presque illusoire. L'Austrasie et la Bourgogne ne rendaient au roi qu'un hommage de pure forme, et ne reconnaissaient d'autorité réelle que celle de leurs maires respectifs,

Warnachaire et Rhadon ; en Austrasie, le maire, presque indépendant de la prérogative royale, n'était que l'agent ou le chef du parti aristocratique ; en Bourgogne, le même fait se produisait ; et il avait d'autant plus de signification que jusqu'alors les doctrines monarchiques empruntées à Rome impériale avaient toujours prévalu dans ce pays, au détriment de la tradition germanique. La Neustrie, seule, paraissait obéir sans résistance à Clotaire II ; mais là aussi le pouvoir des maires commençait à manifester des prétentions gênantes, et à revendiquer un droit de contrôle et de tutelle dont s'accommodait assez mal le droit du roi.

Vers la fin de l'année 614, Clotaire II, d'accord avec les grands et les évêques, et désirant d'ailleurs obtenir en faveur de sa couronne l'adhésion du clergé, convoqua une sorte de plaid ou d'assemblée nationale, dont firent partie les évêques de la Gaule, et qui eut le caractère d'un concile. La réunion se tint à Paris, dans l'église de Saint-Pierre, plus tard de Sainte-Geneviève ; et soixante-dix-neuf évêques y assistèrent, le roi, les grands du royaume et les principaux d'entre les leudes étant présents. Le concile publia plusieurs canons ayant pour but d'affranchir de l'autorité du prince l'élection et la juridiction des évêques, de limiter le droit des juges royaux à l'égard des clercs, de réduire quelques impôts, de déterminer l'état des Juifs et le choix des juges. En vertu de ces décisions, qui affectaient l'ordre religieux et politique, nul évêque vivant ne devait s'arroger le droit de désigner son successeur ; mais celui-ci devait être élu librement

par le clergé et le peuple; s'il en arrivait autrement par oppression ou négligence, l'élection serait nulle; aucun clerc ne se retirerait vers le prince ou vers toute autre personne puissante, au mépris de son évêque; aucun juge séculier n'entreprendrait de punir et de poursuivre un clerc sans la participation de l'évêque; toutes les donations faites à l'église par les évêques et les clercs auraient leur effet, quand même les formalités prescrites par les lois séculières ne seraient pas exactement observées; les évêques prendraient la défense des affranchis, et ne permettraient pas qu'on les rappelât à des servitudes publiques, et quiconque résisterait à cet égard au pontife serait privé de la communion. Défense était faite, sous la même peine, de rien soustraire des legs faits pour l'entretien et la réparation des églises; après la mort d'un évêque, d'un prêtre ou d'un autre clerc, nul ne toucherait aux biens de l'église ni à leurs biens propres, ni par ordre du prince ni par autorité du juge, sous peine d'être excommunié comme meurtrier des pauvres; les évêques n'usurperaient pas les uns sur les autres, et encore moins les séculiers sur les clercs, sous prétexte de la défense ou de la division des royaumes; aucun juge laïque ne jugerait les clercs en matière civile, mais seulement en matière criminelle, et encore les prêtres et les diacres seraient-ils exceptés; les clercs qui seraient convaincus de quelque crime capital seraient punis selon les canons et examinés de concert avec les évêques; des tribunaux mixtes connaîtraient des différends entre les laïques et les clercs; les nouveaux impôts se-

raient modifiés avec une juste miséricorde; les péages et les autres droits seraient réduits à ce qu'ils étaient sous les rois Gontran, Chilpéric et Sighebert; on n'établirait dans chaque province qu'un juge du pays, afin que, s'il commettait quelque injustice, ses biens fussent là pour en répondre; défense serait faite, sous peine d'excommunication, d'épouser des vierges ou des femmes consacrées à Dieu. Lorsque ces canons furent transmis à Clotaire II, selon l'usage autorisé par le cinquième concile d'Orléans, le roi les confirma et les appuya en y introduisant quelques sanctions pénales, au point de vue séculier, contre ceux qui oseraient les enfreindre. Toutefois, en confirmant le canon qui réglait l'élection des évêques, il maintint que le commandement du roi serait toujours nécessaire pour procéder à l'ordination. On a remarqué avec juste raison ces opérations et ces travaux du concile de Paris : ils attestent que le clergé des Gaules régularisait de plus en plus son intervention dans les affaires publiques, et qu'il exerçait, entre le roi et les sujets, une action médiatrice que ni le prince ni les grands n'osaient contester. Cette autorité, attribuée aux évêques ou par eux revendiquée, tendait de jour en jour à soustraire l'Église au contrôle et à la juridiction du pouvoir séculier, à soustraire les immunités, les biens, les personnes ecclésiastiques à toute correction temporelle, à protéger le faible contre le fort, le pauvre contre le riche, l'autel contre l'épée et le roi. Les grands et les leudes, les princes eux-mêmes ne devaient assister qu'avec un secret déplaisir aux pro-

grès de cette émancipation sacerdotale : mais, dans une société que l'Église seule pouvait mettre à couvert des entreprises de la force et des caprices de la tyrannie, toute réforme qui faisait prévaloir la justice sur la violence, le prêtre sur le soldat, était légitime et populaire.

Des désordres éclatèrent en Bourgogne (615). Le duc Herpon, Franc-Neustrien, avait été préposé par Clotaire II au gouvernement des provinces transjuranes. C'était un homme rude et sévère, qui travailla énergiquement à châtier les mécontents et à rétablir l'autorité : sa rigueur accrut le nombre des rebelles, loin de l'amoindrir, et ceux-ci eurent pour instigateur Aléthée, ce même patrice que nous avons vu prendre parti pour Clotaire II contre Brunehault, et trahir la cause des enfants de Thierry. Aléthée se disait issu des anciens rois des Burgondes, et cherchait à étendre son autorité sur le royaume, afin de le soustraire à la domination de Clotaire II. Il avait pour ami ou pour complice Leudémond, évêque de Sion, homme influent et habile. Profitant adroitement de l'irritation que soulevait la sévérité d'Herpon, gouverneur de la Bourgogne transjurane, Aléthée disposa en secret le peuple à une révolte dans laquelle le malheureux Herpon périt, accablé par le nombre de ses ennemis. Clotaire II entreprit de venger la mort de son leude, et d'épouvanter, par les supplices, ceux qui avaient osé résister à l'agent du pouvoir royal : ignorant les criminelles manœuvres d'Aléthée, il le choisit pour instrument de sa justice et de ses vengeances, et le désigna pour remplacer le duc Herpon. Le patrice se

vit à peine élevé à ce poste d'où il pouvait conspirer en sécurité, qu'il se laissa aller aux combinaisons les plus audacieuses, et ne craignit pas de jeter le masque : il eut l'étrange témérité de chercher à mettre dans ses intérêts la reine Bertrude, femme de Clotaire II ; mais cette démarche le perdit, et la reine, craignant pour la vie de son époux, fit part à ce dernier des ouvertures qu'elle avait reçues. Il en coûta la vie au patrice Aléthée, et l'évêque de Sion se vit réduit à se réfugier dans le monastère de Luxeuil. L'année suivante (616), Clotaire II reçut en audience solennelle, à Bonneuil, les évêques et les grands du royaume de Bourgogne, et confirma leurs priviléges que menaçait, disait-on, Warnachaire, le maire du palais. Cet incident, demeuré fort obscur dans l'histoire, semble indiquer que Warnachaire travaillant, lui aussi, à affermir l'autorité souveraine en Bourgogne, soulevait de vives résistances et mécontentait les leudes et les seigneurs. En faisant droit aux réclamations qui lui furent présentées, Clotaire II ne fit peut-être que reculer ou fléchir sous la pression d'un danger. Il est évident que la royauté ne s'accoutumait que par degrés à subir la domination des influences rivales. Dans la province d'Alsace, qui dépendait de l'Austrasie, Clotaire II, au témoignage de Frédégaire, *fit mourir par l'épée beaucoup de gens qui agissaient avec iniquité* (1). Ces coupables ainsi mis à mort étaient sans doute des leudes qui se croyaient tout permis

(1) *Pacem sectatus, multos inique agentes gladio trucidavit.* (Chronic. XLIII.

depuis qu'ils avaient trahi Brunehault et contraint Clotaire à subir leur fidélité vénale.

L'année suivante, Agiluph, roi des Lombards et successeur d'Autharis, entreprit de délivrer sa nation du tribut annuel de douze mille sous d'or qu'elle payait aux Francs depuis un quart de siècle, et que Gontran lui avait imposé. Après avoir secrètement acheté, par des présents corrupteurs, l'influence de Gondeland, maire de Neustrie, celle de Warnachaire, maire de Bougogne, et celle de Hunus (1) qui, selon toute apparence, avait succédé à Rhadon en Austrasie, il fit demander à Clotaire II de l'exonérer de ce tribut périodique, moyennant le payement de trois ans d'annuités. Cette singulière proposition aurait dû être repoussée par un prince énergique, ou libre de sa volonté; elle fut cependant acceptée par Clotaire, et les Lombards se virent affranchis de la lourde charge que Gontran leur avait autrefois imposée. Agiluph étant mort, sa fille Gondeberge se vit à deux reprises, et malgré son innocence, victime de trahisons et d'intrigues de cour, exilée, emprisonnée, et soumise à de honteux traitements. Clotaire II, par une intervention officieuse, réussit à adoucir le sort de cette princesse, qui appartenait, du chef de sa mère, à la race mérovingienne. Gondeberge fut rendue à la liberté, et l'on respecta désormais en elle le sang royal.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les grands d'Austrasie avaient forcé Clotaire II de leur donner pour roi son fils Dagobert, et d'associer ce jeune prince à l'exercice

(1) D'autres manuscrits de Frédégaire disent *Chucus*.

de la souveraineté. Cette résolution eut lieu vers l'an 622. Quelques historiens motivent la détermination que prit Clotaire sur les craintes que lui inspirait l'existence de celui des fils de Thierry, le dernier roi de Bourgogne, qu'il avait laissé vivre, ou qui s'était dérobé à ses coups. Rien n'indique d'une manière sérieuse l'exactitude de cette hypothèse. Il semble avéré, au contraire, que le roi des Francs, en s'associant Dagobert pour le royaume d'Austrasie, ne fit que céder aux réclamations impatientes des leudes et des hommes libres de cette contrée, et qu'il chercha ainsi à prévenir un mouvement qui tendait à isoler l'Austrasie du reste de la monarchie. Dagobert était connu par la fierté et la violence de son caractère. Le roi Clotaire II, pour prévenir les écarts de cette nature sauvage, plaça son fils sous la surveillance de Pepin l'Ancien, qui à cette époque exerçait les fonctions de maire du palais d'Austrasie; la même tutelle fut confiée à saint Arnoul, évêque de Metz. Enfin, ce qui contribue à établir que l'avénement de Dagobert à la couronne d'Austrasie fut imposé en quelque sorte à Clotaire par les grands du pays, c'est que toutes les dépendances de ce royaume situées au delà des Ardennes ou de la Loire en furent détachées pour être réunies à la Neustrie, et que cette résolution de Clotaire II souleva les réclamations les plus vives chez les Francs-Austrasiens. Le roi se vit dans la nécessité d'y faire droit, au moins pour tout ce qui concernait le territoire situé au nord de la Loire; l'Aquitaine et la Provence continuèrent d'être séparées de l'Austrasie (624).

Les événements qui signalèrent cette période sont

peu connus. Dagobert tendait de plus en plus à asseoir sa domination en Austrasie, et c'est à peine si ce royaume connaissait le nom de Clotaire. Un homme puissant, de la race des chefs de la Bavière, ayant encouru la disgrâce de Dagobert et se voyant menacé, chercha un refuge en Neustrie. Clotaire II l'accueillit, et intervint auprès de son fils pour obtenir la grâce de ce leude. Dagobert dissimula et promit de pardonner, pourvu que Chrodoald (c'était le nom de cet homme) vécût désormais sans avoir recours à la violence. Plein de confiance en cette promesse, Chrodoald revint en Austrasie, et, s'étant rendu à Trèves où se trouvait alors Dagobert, se présenta devant le roi et le remercia de son indulgence. Or, comme il sortait de la chambre de Dagobert, il fut mis à mort comme rebelle. Telle était l'effrayante justice des rois mérovingiens; et c'était dans ces limites resserrées que l'influence de Clotaire II se produisait en Austrasie; elle n'était guère plus sérieuse en Bourgogne. Warnachaire, maire du palais de ce royaume, étant venu à mourir, son fils Godin, né d'un premier lit, épousa Berthe sa belle-mère, au mépris des lois divines et des lois humaines. Tout indique que ce mariage scandaleux avait pour but de réunir deux factions en une seule, et de faire hériter Godin du titre et des fonctions de maire du palais. Étonné de cette audace et mesurant de loin la force de ses ennemis, Clotaire II leva une armée, et envoya contre Godin, pour le châtier, le duc Arnebert, l'un de ses leudes et beau-frère du coupable. Arnebert, qui sans doute convoitait aussi l'héritage de Warnachaire, ne

balança point à obéir aux ordres du roi, et marcha contre Godin et Berthe. L'histoire n'a pas conservé le souvenir de la résistance des deux coupables, mais elle laisse voir que, vaincus et fugitifs, ils se réfugièrent tous deux en Austrasie, dans l'église de Saint-Èvre. Dans cet asile ils sollicitèrent et obtinrent l'appui de Dagobert et du maire Pepin l'Ancien, qui, l'un et l'autre, intervinrent auprès de Clotaire II et sollicitèrent la grâce des coupables. Clotaire promit de leur pardonner, à la condition que Berthe serait répudiée; Godin se soumit, et, malgré les refus de Berthe, il promit de considérer son union comme nulle et criminelle devant Dieu et devant les hommes. Quand il eut ainsi subi l'ordre de Clotaire II, il reparut en Bourgogne, tandis que Berthe se rendit en Neustrie, sollicitant justice ou vengeance : la vengeance ne se fit point attendre ; et peu de temps après Godin ayant été artificieusement appelé en Neustrie fut massacré, non loin de Chartres, par Waldebert et Chramnul, l'un et l'autre leudes de Clotaire II. Dagobert, qui avait fait mourir Chrodoald contrairement à sa parole royale, n'avait pas le droit de se plaindre de son père; mais, en suivant le cours de ces obscures tragédies, on peut se faire une idée de la barbarie des rois et des peuples francs au septième siècle de nos annales.

La situation des Francs était calme, au point de vue des difficultés du dehors. Cependant les Wascons ou Escualdunacs se soulevèrent encore, et refusèrent de payer tribut à Clotaire II. Surpris d'abord et repoussés, les Francs revinrent à la charge, et vain-

quirent leurs ennemis. L'évêque d'Eause et Pallade, qu'on accusait d'intelligences coupables avec les rebelles, furent punis par l'exil.

Vers le même temps, les Saxons, vassaux du roi des Francs-Austrasiens, cherchèrent à se relever de leurs longues humiliations. Le duc Berthoald, qui régnait sur eux, appela à son aide plusieurs nations germaniques, et envahit les frontières du Nord. Le jeune Dagobert marcha contre lui à la tête d'une armée, mais il fut vaincu dans une première bataille; ayant été blessé à la tête d'un coup de sabre qui lui enleva une touffe de cheveux ensanglantés, il envoya à son père ces glorieuses preuves de son courage, et le fit avertir que les circonstances réclamaient sa présence. Le messager de Dagobert joignit Clotaire dans la forêt des Ardennes : le roi des Francs fit aussitôt sonner la trompette pour convoquer ses guerriers, et accourut à marches forcées au delà du Rhin, sur la rive gauche du Wéser. Berthoald campait sur l'autre bord. Ce duc des Saxons, pour encourager son armée, avait répandu le bruit de la mort de Clotaire : dès qu'il eut vu le roi des Francs arrivé en personne pour le combattre, il refusa d'en croire ses yeux. Clotaire, pour le détromper, ôta son casque et découvrit son visage, ombragé de longs cheveux gris; mais l'infidèle vassal le salua d'une apostrophe injurieuse. Alors le roi, transporté de fureur, se précipita tout armé dans le Wéser et le traversa, suivi de Dagobert et des leudes. Le Saxon sentit tout son orgueil s'éteindre à la vue de ce grand courage; et ayant en vain essayé d'apaiser Clotaire, il tâcha de lui échapper

par la fuite. Le roi des Francs poursuivit Berthoald, l'atteignit, lui coupa la tête, et plaça ce hideux trophée au bout d'une lance. Les Saxons épouvantés furent taillés en pièces; Clotaire ravagea leur pays, et massacra tous les hommes dont la taille dépassait son épée (627) (1).

L'année suivante, ce roi mourut à Paris, où il fut enterré dans l'église Saint-Germain. Prince faible, dont certains actes rappellent le caractère sanguinaire de Frédégonde, et qui se fit malheureusement remarquer par le désordre de ses mœurs. Les dernières années de son règne effacèrent cependant ces tristes souvenirs; et celui qui n'avait reculé, pour maintenir son pouvoir, ni devant l'assassinat ni devant la perfidie et la trahison, donna, après avoir atteint ce but, l'exemple salutaire du repentir, et se montra aussi affable que juste envers ses peuples. Il porte dans quelques histoires le nom de *Grand;* mais ce titre, que rien ne justifia en lui, n'a pu lui être décerné que par la flatterie des contemporains.

A la mort de Clotaire II, les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne reconnurent Dagobert; les leudes et les évêques se soumirent; aucune opposition sérieuse ne se manifesta. En Neustrie, au contraire, il y eut quelque hésitation; une partie des leudes consentait à se soumettre aux ordres de Dagobert, tandis que l'autre voulait proclamer roi son jeune frère, nommé Charibert, alors âgé de neuf ans à peine,

(1) Ce récit, dont quelques circonstances paraissent peu vraisemblables, n'est attesté que par le *Livre des gestes des rois francs*, autorité souvent suspecte.

mais dont la jeunesse était pour les grands un titre à la couronne plutôt qu'une cause d'exclusion. Depuis un demi-siècle, en effet, les leudes, les maires du palais et les autres seigneurs aimaient les rois enfants, parce que l'autorité précaire et mal affermie de ces chefs laissait le champ libre aux entreprises de l'aristocratie germanique. Pour mettre fin à ces irrésolutions, Dagobert fit marcher sur la Neustrie une armée austrasienne; et les droits de Charibert furent écartés, du moins pour ce qui concernait les régions situées entre le Wéser et la Loire : on se borna à ériger l'Aquitaine en royaume, et à la donner au jeune prince. Ce dernier royaume, qui s'étendait entre la Loire et les Pyrénées, était borné du côté de l'est par le Berry, l'Allier, et les autres frontières du royaume de Bourgogne; et vers le sud-est, par la Septimanie, encore au pouvoir des Goths d'Espagne. Un État ainsi limité, et si peu habitué à obéir aux monarques de race franque, ne pouvait guère inquiéter les rois de Neustrie et d'Austrasie. Quoi qu'il en soit, le royaume d'Aquitaine eut pour capitale Toulouse, tandis que Dagobert établit à Paris sa résidence habituelle.

Dagobert, que de ridicules légendes semblent transformer en roi pacifique et débonnaire, était un homme de guerre plein d'énergie, un chef redoutable, et disposé à verser le sang de ses ennemis. On voit, dans tous les actes de son règne, percer la volonté de réduire les leudes, et de faire prévaloir l'unité monarchique et la suprématie royale. Le chroniqueur mérovingien qui nous a transmis les annales de sa

vie résume ainsi son jugement : « Ce roi était doux pour les bien intentionnés et les fidèles, terrible aux rebelles et aux perfides; bénin en faveur des bons, mais lion dévorant pour ceux qui lui résistaient. » Avant de prendre en main l'exercice du pouvoir, il résolut de parcourir les diverses contrées qui lui étaient soumises, et faire justice des grands, dont l'ambition inquiète menaçait son autorité naissante. Ce fut par le royaume de Bourgogne qu'il commença cette tournée royale; et ici nous laissons parler Frédégaire : « Dagobert, dit-il, entra en Bourgogne, et sa présence frappa d'une si grande terreur les évêques, les grands et les autres leudes, que c'était merveille pour tous. Or, il combla les pauvres d'une grande joie par la justice qu'il leur rendit. Étant ensuite entré dans la cité de Langres, il jugea si équitablement tous ses leudes, tant les puissants que les pauvres, et tellement sans acception de personnes et de récompenses, qu'il se rendit par là, comme bien peut-on croire, fort agréable à Dieu. Or il ne laissait dominer que la justice que le Très-Haut chérit. Il prit le chemin de Dijon et de Losne, où il résida quelques jours, avec la ferme volonté de juger le peuple de tout son royaume; si bien qu'il ne prenait ni nourriture ni sommeil, n'ayant d'autre pensée que de faire que chacun pût se retirer content de sa présence, après avoir obtenu justice. Le jour même où il comptait se rendre de Losne à Châlon, étant entré au bain avant le jour, il fit mettre à mort Brodulfe, oncle de son frère Charibert, lequel fut occis par les ducs Amalgaire et Arnebert, et par le patrice Willibald. » Ce

dernier trait dépare un peu les louanges du chroniqueur, et permet de croire qu'avant tout, Dagobert cherchait à écraser les grands et à se concilier le peuple, sans faire aux premiers une part de justice égale à celle qu'il accordait aux classes inférieures de la société. Cette politique de Dagobert fut celle des Capétiens, depuis Louis le Gros jusqu'à Louis XI et jusqu'à Richelieu : dès l'origine elle signifiait que la royauté, pour s'affranchir du joug des grands, faisait cause commune avec le peuple, et n'y regardait pas de trop près alors qu'il s'agissait de frapper à la tête un rival (629).

L'année suivante, Dagobert parcourut l'Austrasie et y exerça la même justice. On ne voit pas qu'il obtint une égale popularité dans ce royaume, où la tradition germanique s'accommodait fort mal d'une réaction qui rappelait les luttes de Childebert et de Brunehault contre les leudes; l'Austrasie avait vu d'ailleurs, comme une disgrâce ou comme un affront, le changement de résidence royale provoqué par Dagobert au profit de la Neustrie, et de sourds mécontentements agitaient cette contrée. Dagobert avait d'ailleurs scandalisé le clergé et le peuple en répudiant sa femme Gomatrude, pour épouser et élever au rang de reine Nantéchilde, l'une des servantes du palais. Cependant il était encore respecté et redouté, et c'est ce dont Frédégaire rend témoignage : « Jusqu'alors, dit-il, et depuis le commencement de son règne, Dagobert avait suivi les conseils du saint évêque de Metz, Arnoul, et de Pepin, le maire du palais; et il avait gouverné l'Austrasie

avec tant de gloire, que toutes les bouches parlaient en son honneur : d'un autre côté, la vigueur de son administration avait imprimé une terreur si forte, que toutes les nations qui habitent le voisinage des Abares et des Slaves attendaient sa venue. Elles ne doutaient point qu'accomplissant heureusement sa route jusques au delà de leurs confins, il ne soumît à sa puissance tous les peuples, jusques aux lieux qui appartiennent à la *république.* » C'était le nom que les rhéteurs et les historiens donnaient encore, en souvenir de Rome, à l'empire d'Orient.

Mais le cœur de Dagobert s'amollit dans l'habitude du désordre et des passions : après avoir foulé aux pieds toutes les lois en épousant Nantéchilde, au mépris des droits de Gomatrude la reine légitime, il se maria encore en Austrasie à Ragnétrude, jeune fille d'une remarquable beauté, et qui le rendit père d'un fils auquel on donna le nom de Sighebert (630). Bientôt il ne mit aucun frein à ses convoitises coupables. Il y eut à la fois trois reines, et un si grand nombre de concubines que les chroniqueurs ont renoncé à les nommer. De ces déréglements insensés surgit une vaste perturbation dans l'État. Le roi, sans cesse dominé par ses favorites, se laissa aller aux plus odieuses prodigalités ; et, pour subvenir aux sollicitations des femmes qui le retenaient sous un joug honteux, il ruina ses peuples par des violences, des confiscations et des impôts, méprisant les plaintes de ses sujets, les avertissements de l'Église et les murmures des leudes. Saint Arnoul, ne pouvant se résoudre à être témoin de désordres qu'il condamnait

vainement, s'éloigna des conseils et de la présence du roi, et alla gémir dans la retraite; Pepin, non moins impuissant à réprimer les excès de Dagobert, tomba dans la disgrâce et se vit exposé aux ressentiments de ses ennemis. La place de maire du palais d'Austrasie fut attribuée à Céga, l'un des plus puissants et des plus riches leudes du royaume de Neustrie. Dagobert, dont cet indigne ministre favorisait les penchants, le prit en grande faveur, et lui laissa exercer une influence considérable sur les affaires.

Pour se venger d'un tel roi, les Austrasiens eurent recours à un expédient fort coupable : ils refusèrent de le seconder contre les Slaves, et se laissèrent battre (631). Deux ans plus tard, Dagobert, inquiet des symptômes de désaffection et de révolte qui se manifestaient en Austrasie, imita la conduite de son père, et donna pour roi, à ce royaume, son fils Sighebert, encore au berceau (633). L'année suivante, un second fils lui étant né, qui fut appelé Clovis, il décida que les royaumes de Bourgogne et de Neustrie formeraient la part et l'héritage de ce jeune prince (634). Cette combinaison différait beaucoup des anciens partages opérés par les rois mérovingiens. Il en résultait pour la partie occidentale et méridionale de la Gaule une suprématie et une supériorité de puissance qui reléguait l'Austrasie au second rang, et lui enlevait cette prépondérance qu'elle avait conservée depuis un siècle. L'élément gallo-romain tendait ainsi à prévaloir sur l'élément germanique; telle fut évidemment l'opinion des leudes d'Austrasie appelés à sanctionner le partage inégal prescrit par Dagobert :

les chroniques témoignent de leur opposition et de leur répugnance, mais Dagobert avait pris d'avance les mesures nécessaires pour surmonter cet obstacle, et les Austrasiens se virent réduits à fléchir sous sa volonté.

Les violences et les spoliations de Dagobert envers les églises n'ont pas laissé moins de traces dans les annales du temps : « Ce roi, dit un pieux auteur contemporain, étant pressé par les événements multipliés de diverses guerres, enleva aux monastères des saints beaucoup de choses qu'il partagea entre les leudes qui combattaient sous ses ordres. Il se laissa persuader d'oser pareille chose par le conseil de Centulfe, qui était un des fidèles de son palais, homme d'ailleurs très-rusé et très-insinuant. Le roi lui ayant enjoint de mettre lui-même son conseil à exécution, Centulfe commença à prendre note des possessions des églises et des établissements religieux, et en inscrivit, pour s'en emparer, la moitié sur les tables du fisc royal (1). » On peut se faire une idée des réclamations et des plaintes que ces injustes confiscations soulevèrent, et qui unirent contre Dagobert le clergé et les leudes de ses États. Mais, par une étrange contradiction, ce prince s'attacha à restituer d'une main au clergé ce qu'il lui enlevait de l'autre. Troublé par les remords de sa conscience, il essayait, entre Dieu et ses passions, un partage auquel la religion ne se prête pas et que l'Évangile réprouve. Comme pour com-

(1) *Miracula S. Martini, abbatis Vertavensis, ap. Script. rerum francicar.*, tom III.

penser le scandale que causaient les désordres de sa vie, il enrichissait des abbayes et des monastères, et c'est ce qui explique la diversité des jugements dont il a été l'objet de la part des chroniqueurs ignorants, et qui nous ont transmis, sur le compte de ce roi, des impressions populaires en opposition constante avec l'histoire sérieuse.

On a vu plus haut que l'Aquitaine avait été érigée en royaume distinct en faveur de Charibert, frère de Dagobert. Après quelques années d'un règne assez obscur, Charibert mourut, et son fils Chilpéric, enfant au berceau, ne lui survécut que peu de jours. Leur mort fit rentrer l'Aquitaine sous la domination du roi des Francs; mais elle arriva si à propos pour l'ambition de Dagobert, que ce prince fut soupçonné, peut-être injustement, d'y avoir contribué. Vers le même temps, Dagobert renouvela avec Héraclius, empereur d'Orient, les anciennes relations politiques que ses prédécesseurs avaient entretenues avec les monarques byzantins. On assure qu'Héraclius, qui s'appliquait alors à l'astrologie, usa de son influence auprès de Dagobert pour l'engager à sévir contre la nation juive, accusée, d'après on ne sait quelle combinaison de la science occulte, de méditer des projets de soulèvement et de révolte envers les premiers chrétiens. Au moins est-il sûr que tous les juifs de la Gaule qui, sous le règne de Dagobert, s'obstinèrent à refuser le baptême, furent envoyés en exil.

Les peuples slaves, et spécialement les Wendes ou Wénèdes, commençaient à prendre rang dans l'histoire : longtemps opprimés par les Goths et par les

Huns, refoulés ensuite par les Huns-Ogors ou Awares, les Wénèdes avaient entrepris de venger la nationalité slave, et de briser le joug honteux que leur imposaient les héritiers d'Attila. Durant cette guerre, dont la Bohême était le principal théâtre, un Franc nommé Samo, qui voyageait en Germanie pour affaires de commerce, prit parti pour les Wénèdes et remporta quelques victoires sur les Huns. Les tribus wénèdes, encore païennes, proclamèrent Samo roi de leur nation (625), et, lorsque la paix fut affermie, cette circonstance permit aux Francs et aux Wénèdes d'établir de nombreux rapports et d'échanger des marchandises. Quelques années se passèrent, qui virent s'accroître ces bonnes relations utiles aux deux peuples, mais il arriva que des caravanes franques traversant le pays des Wénèdes furent attaquées et pillées par ces barbares. Dagobert envoya Sichaire, l'un de ses leudes, auprès de Samo, lui demandant de faire justice de la mort des marchands que ses sujets avaient tués et pillés. Samo, qui sans doute s'attendait à ne point être obéi de son peuple, refusa de recevoir Sichaire; mais ce dernier, ayant revêtu les habits d'un Slave, réussit à paraître devant le roi et à lui présenter les justes réclamations de Dagobert. Samo répondit qu'il convoquerait un plaid où l'on connaîtrait de cette affaire, et où l'on donnerait satisfaction, si elle était due. Sichaire, mécontent de cette réponse, qui ne lui parut pas sincère, ne craignit pas de demander à Samo s'il oubliait que lui et son peuple étaient les tributaires de Dagobert. « Je me « souviendrai, répliqua Samo, que cette terre est à

« Dagobert, et que nous sommes ses fidèles aussi « longtemps qu'il s'attachera à garder notre amitié. — « Eh! quelle amitié, reprit Sichaire, penses-tu qui « puisse s'établir entre des serviteurs de Dieu et des « chiens? — Si vous êtes les serviteurs de Dieu, dit à « son tour Samo, nous sommes les chiens de Dieu; « nous avons reçu de lui permission de vous mordre, « puisque vous agissez continuellement contre lui. » Et Sichaire fut chassé du pays des Wénèdes.

La guerre devait inévitablement suivre cette fâcheuse entrevue. Samo leva des troupes chez les Wénèdes, et Dagobert ordonna aux contingents d'Austrasie de se tenir prêts à marcher; il appela ensuite à son aide les Alamans et les Lombards. Ces deux derniers peuples obtinrent chacun des succès marqués en combattant les Wénèdes; mais après trois journées de lutte sanglante, sous les retranchements de Wogastiburg, les Francs-Austrasiens furent mis en fuite et taillés en pièces par l'armée de Samo. A la nouvelle de la déroute de l'armée d'Austrasie, les Lombards et les Alamans, craignant pour eux, rentrèrent précipitamment dans leur pays; et les Sorabes, voisins des Wénèdes, cessèrent de reconnaître l'autorité et le protectorat des Francs, pour devenir les tributaires de Samo. A la nouvelle de ces désastres, Dagobert leva une nouvelle armée et marcha contre les Wénèdes. Les Saxons vinrent alors à lui, et offrirent de combattre à sa place, à la seule condition qu'ils cesseraient désormais de payer aux Francs les tributs que leur avait imposés le roi Clotaire. Dagobert eut la faiblesse d'accepter, et ne fut

servi que fort mollement par les Saxons, dont le dévouement aurait dû lui paraître suspect. Cette guerre n'eut pas d'autres suites, et ne fit guère honneur au monarque mérovingien.

L'empire des Francs était si faible entre les mains d'un prince énervé et livré aux plaisirs, qu'il fallut avoir recours à une odieuse perfidie pour se débarrasser des Bulgares, dont une partie avait demandé asile à Dagobert. Nous empruntons ce récit à Frédégaire : « Il s'était élevé, dit ce chroniqueur, une « violente querelle en Pannonie, dans le royaume « des Awares, surnommés les Huns : il s'agissait de « savoir qui succéderait au trône, et si cet honneur « appartiendrait à l'un des Awares ou à un Bulgare. « Des deux parts on rassembla des troupes, et l'on « en vint aux mains. Les Awares vainquirent les Bul« gares. Ceux-ci, chassés de la Pannonie au nombre « de neuf mille, avec leurs femmes et leurs enfants, « se réfugièrent auprès de Dagobert, le priant de « les recevoir et de leur accorder un asile sur la « terre des Francs. Dagobert leur permit de passer « l'hiver chez les Bavarois, en attendant qu'il pût « délibérer avec les Francs sur ce qu'il ferait ensuite. « Lorsqu'ils furent dispersés dans les maisons des « Bavarois pour y passer l'hiver, Dagobert, par le « conseil des Francs, ordonna aux Bavarois de tuer « de nuit et dans leurs maisons les Bulgares avec « leurs enfants et leurs femmes; ce qui fut exécuté.

« Il ne resta des Bulgares qu'Altiæus et sept cents « hommes avec leurs enfants et leurs femmes, qui tous « se sauvèrent chez les Wénèdes. » Cet attentat contre

l'humanité et le droit d'asile fut donc concerté entre Dagobert et ses leudes; et l'histoire est injuste lorsqu'elle en renvoie toute la responsabilité au roi des Francs : il paraît évident que les leudes, en possession de la Gaule, craignirent d'être forcés de céder aux nouveaux émigrants une partie de leurs terres, et que cette appréhension dicta l'abominable trahison dont nous venons de parler. C'est l'un des plus honteux souvenirs que l'on rencontre dans nos annales.

Vers l'an 635, les Wascons crurent que les circonstances étaient favorables pour une nouvelle révolte : ils se soulevèrent, et bientôt on les vit envahir et ravager les terres des Francs. Pour leur résister, on leva des troupes en Aquitaine et en Bourgogne, et on donna le commandement de cette armée au référendaire Chadoinde, homme de courage et d'expérience. Sous lui marchaient onze ducs et plusieurs comtes, ayant chacun la direction d'un corps d'armée ou d'un contingent; et par malheur la coutume les autorisait à agir séparément et à combattre de même. Les commencements de la guerre furent favorables aux Francs, et les Wascons refoulés de village en village furent rejetés dans leurs montagnes. Là disparaissait l'avantage du nombre, et ce fut dans ces positions escarpées qu'ils se retranchèrent. Le duc Arimbert, l'un des chefs de l'armée franque, eut la témérité de les poursuivre, et de s'engager, sans précautions, dans la vallée de la Saule. Il y fut soudainement surpris, entouré, enveloppé; et ce fut là que lui et ses hommes, malgré leur courage, périrent jusqu'au dernier, sans pouvoir être se-

courus, et hors d'état de se frayer un passage au travers des ennemis. L'armée de Chadoinde entreprit de tirer vengeance de cet échec. Ne pouvant attaquer les Wascons dans leurs montagnes, elle se jeta sur les plaines, les livra à la dévastation et à l'incendie, et exerça de tels ravages que les Wascons se virent réduits à solliciter de nouveau la paix, et à subir les dures conditions que leur imposa Dagobert. C'était par ces guerres continuelles, et par les désastres qu'elles amenaient de part et d'autre, que se fortifiaient et s'exaltaient sans relâche, entre les races du midi et celles du nord, entre les Ibères et les hommes d'origine germanique, ces haines héréditaires, ces ressentiments nationaux dont la trace subsista durant plusieurs siècles, et retarda, sous plusieurs rapports, la fusion des éléments dont se composa plus tard le peuple français.

Vers le même temps, la guerre s'alluma en Bretagne. « Les Bretons, dit Grégoire de Tours, depuis la « mort du roi Clovis, avaient toujours été soumis à « la puissance des Francs, mais ils avaient des comtes « et non des rois. » C'est ce qui indignait la population armoricaine, toujours fière de ses souvenirs, et jalouse de son indépendance. Pour mettre fin à leurs révoltes et les disposer à subir pacifiquement le protectorat des Francs, Dagobert leur envoya saint Éloi, trésorier de son épargne, et qui plus tard fut évêque de Noyon. C'était un négociateur prudent et habile, l'un de ces hommes de mérite, assez nombreux d'ailleurs, qui, sous le règne de Dagobert, aidèrent ce prince de leurs efforts, de

leurs talents et de leurs conseils, et lui valurent de soustraire son nom au mépris et à l'animadversion des peuples. Judicaël gouvernait alors la Bretagne en qualité de comte, et il eut avec saint Éloi des conférences qui démontrèrent le droit des Mérovingiens à l'égard de son peuple. Judicaël était, comme Éloi, un chrétien fervent et juste : dès qu'il eut admis comme légitime la suprématie des Francs, il fit consentir la Bretagne à payer de nouveau les tributs qu'elle devait aux héritiers de Clovis. On rapporte qu'il vint ensuite à Paris, où il se montra si pieux et si modeste, qu'au lieu de s'asseoir à la table du roi, il préféra partager le repas de saint Ouen, qui, à la cour de Dagobert, exerçait alors l'office de référendaire.

On a vu plus haut que Dagobert avait donné l'Austrasie à son fils Sighebert, et l'Aquitaine à son fils Clovis, fils de Nantéchilde. En l'an 637, voulant régler le sort de ces deux jeunes princes, il convoqua solennellement les leudes et les évêques d'Austrasie, et fit de nouveau, en leur présence, la distribution de ses États. Il maintint à Sighebert la possession de l'Austrasie et des provinces germaniques qui en dépendaient comme tributaires; ensuite il attribua à Clovis la Neustrie, la Bourgogne et le duché de Dentelène, qu'il détacha du royaume d'Austrasie auquel il avait été réuni par Clotaire II. Cette grande transaction étant consommée, Dagobert eut surtout à cœur d'apaiser les remords de sa conscience et de réparer les scandales de sa vie passée. Quoique jeune encore, il voulut, en vue de sa mort prochaine, pro-

diguer de nouvelles libéralités aux églises et aux fondations religieuses ; il prépara de nouvelles largesses pour le temps qui suivrait sa mort, et il fit d'avance ratifier ces dispositions et ces legs dans un plaid général tenu à Garches, et où furent appelés ses fils, et avec eux les leudes et les évêques des trois royaumes. Ainsi la religion parut adoucir ses mœurs et tempérer son orgueil. Pour manifester aux peuples la douleur que lui inspiraient ses égarements, il couvrit le sol d'abbayes et prodigua d'immenses trésors aux monastères. Ces donations, faites avec un zèle souvent exagéré, appauvrirent les peuples ; mais le sentiment de la piété publique fut satisfait. Dagobert fit également réviser la loi salique, déjà modifiée sous Clovis, et qui depuis lors avait cessé d'être en rapport avec les besoins nouveaux de la nation franque.

Les pressentiments de Dagobert touchant sa fin prochaine étaient fondés : à peine âgé de trente-six ans, ce prince mourut, en 638, de la dyssenterie, et fut enseveli dans la célèbre abbaye de Saint-Denis, qu'il avait fondée et enrichie avec une magnificence que rien n'égale, prodiguant avec un pieux enthousiasme l'or, l'argent et les pierreries. Sur les murailles de la nef, on voit avec curiosité des sculptures grossières qui représentent, entre autres merveilles, une chasse miraculeuse, et une sorte de bataille que les saints et les démons semblent se livrer pour se disputer l'âme de Dagobert au sortir de ce monde. Ces sculptures datent du treizième siècle.

Le luxe inouï dont se piqua le roi des Francs était alors en usage parmi les princes de sa race, enrichis

par deux siècles d'expéditions et de pillage; mais nul ne poussa le faste aussi loin que Dagobert. Le célèbre saint Éloi, l'un de ses ministres, avant d'entrer dans l'ordre ecclésiastique et d'être appelé au siége épiscopal de Noyon, s'était rendu illustre dans toute la Gaule par son admirable talent en orfévrerie. Il avait fabriqué un trône d'or massif pour le roi Clotaire, et pour Dagobert un trône pareil et des ouvrages d'une beauté incomparable, que le trésor de l'abbaye de Saint-Denis a conservés pendant douze siècles, mais qui ont été détruits ou dispersés durant les orages de la révolution.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE. — Gaule romaine (Suite.)

CHAPITRE VIII.

DÉCLIN DE LA DOMINATION ROMAINE. — PREMIÈRE INVASION DES BARBARES.

	Pages.
Invasions	1
Posthume. — Victorinus. — Victoria	3
Empire transalpin. — Tétricus	6
Aurélien. — Tacite. — Probus	8
Probus vainqueur des barbares	10
Dioclétien. — Les Bagaudes	13
Maximilien	16
Persécutions dans les Gaules	17
Les Saxons	18
Division de l'empire	20
Constance Chlore	21
Ère des martyrs	23
Constantin et les Francs	25
Mort de Maximien et de Galère	27
Chute du paganisme	29
Le Labarum	30
Défaite de Maxence	31
Constantin	33
Gouvernement de Constantin	35
Constantinople	37
Les fils de Constantin	39
Julien dans les Gaules	41
Julien proclamé empereur	43
Apostasie de Julien. — Réaction païenne	45
Nouvelle division de la Gaule	47

Pages.
Valentinien 49
Les Huns et les Goths 51
Valens. — Bataille d'Andrinople 53
Théodose. — Valentinien. — Arbogaste 54
Bataille d'Aquilée. — Arcadius. — Honorius 57
Rufin et Stilicon 58
Alaric et les barbares 60

CHAPITRE IX.

ÉTAT MORAL ET POLITIQUE DE LA GAULE SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Grandeur et décadence de l'empire 62
Organisation. — Préfets du prétoire 65
Organisation judiciaire et militaire 66
Marine. — Recrutement. — Domaine de l'État 68
Impôts et revenus publics 71
Organisation municipale 74
Curies. — Charges. — Oppression 76
Défenseurs. — Évêques. — État des personnes 79
Nobles. — Plébéiens. — Esclaves 81
Société gallo-romaine 82
Décadence des classes riches 85
Oppression fiscale 86
Progrès de la société chrétienne 90
Saint Athanase. — Saint Hilaire 92
Saint Martin. — Questions religieuses 97
L'Église dans la Gaule 98
Les évêques 100
Symptômes de la grande invasion 103

CHAPITRE X.

GRANDE INVASION DES BARBARES.

Les Huns 105
Invasion de Radaghaise en Italie 107
Les barbares franchissent le Rhin 109
Désastres de l'invasion .... *ib.*
Misères de la Gaule 113
Soulèvement des Armoriques 115

Pages.
Progrès de l'invasion.......... 116
Ataulfe et Placidie.......... 119
Wallia. — Théodose. — Jean.......... 121
Les Burgondes. — Les Francs. — Pharamond.......... 123
Établissement des barbares.......... 125
Les Burgondes. — Les Bagaudes.......... 127
Nouveaux progrès des barbares.......... 130
Institutions catholiques.......... 133
Clodion, roi des Francs.......... 135
Les Francs vaincus par Aétius.......... 136
Mort de Clodion. — Mérovée.......... 140
Progrès des barbares.......... 141
Développement des invasions.......... 142
Attila.......... 145
Attila dans les Gaules.......... 151
Attila devant Orléans.......... 153
Les Wisigoths et les Francs.......... 155
Bataille de Châlons.......... 157
Mort d'Attila.......... 163
Majorien et Childéric.......... 165
Chute de l'empire d'Occident.......... 157
Chilpéric Ier, roi des Francs.......... 169
Ægidius et Chilpéric.......... 173
Les Wisigoths en Aquitaine.......... 177
Les Wisigoths et les Burgondes.......... 181
Euric et Thodoric II.......... 183
L'arianisme et les barbares.......... 185
Nouvelles conquêtes des Wisigoths.......... 187
Les Burgondes. — Mort de Chilpéric.......... 189

DEUXIÈME PARTIE. — Établissement de la monarchie française dans les Gaules.

MÉROVINGIENS.

Clovis Ier, roi des Francs.......... 190
Bataille de Soissons.......... 193
Progrès de l'invasion.......... 195
Le vase de Soissons. — Nouvelles guerres.......... 196
Mariage de Clovis.......... 199

Pages.
Conversion de Clovis........................ 201
Guerre contre les Burgondes........................ 205
Théodoric et les Ostrogoths........................ 209
Médiation armée de Théodoric........................ 212
Alaric et les évêques d'Aquitaine........................ 217
Guerre contre les Wisigoths........................ 219
Bataille de Vouglé........................ 221
Invasion en Aquitaine........................ 222
Intervention des Ostrogoths........................ 224
La Provence soumise aux Ostrogoths........................ 227
Clovis consul. — Siége de Nantes........................ 229
Massacre des Mérovingiens........................ 231
Concile d'Orléans........................ 235
Mœurs et coutumes des Francs........................ 237
État de la propriété après la conquête........................ 239
Les Gallo-Romains et les Francs........................ 241
État des terres........................ 243
Alleux. — Bénéfice. — Recommandation........................ 245
État des personnes........................ 247
Loi salique........................ 249
Le Fred, le Wergheld........................ 255
Nobles. — Plaids ou malls. — Impôts........................ 256
Organisation judiciaire........................ 559
Épreuves et jugement de Dieu........................ 261
Institutions des Gallo-Burgondes........................ 263
Institutions des Gallo-Wisigoths........................ 265
Royauté mérovingienne. — Champ de Mars........................ 266
Royaumes des barbares en Gaule........................ 269
Mort de Clovis........................ 271

Les fils de Clovis. — *Royaume de Metz* ou *d'Austrasie :* Thierry, Théodebert son fils, Théodebald son petit-fils, rois. — *Royaume d'Orléans :* Clodomir. — *Royaume de Paris :* Childebert I[er]. — *Royaume de Soissons :* Clotaire I[er]. — *Réunion de tous les États francs sous Clotaire I[er]*........................ 273

Royaumes des fils de Clovis........................ 275
Transformations politiques........................ 277
Pouvoir des nouveaux rois........................ 279
Les Danois. — La Thuringe........................ 281

Pages.
Guerre contre les Burgondes 283
Mort des fils de Clodomir 287
Guerre contre la Thuringe 289
Conquête de la Thuringe 291
Thierry et Clotaire 292
Les Arvernes. — Les Wisigoths d'Espagne 295
Guerre contre les Wisigoths 296
Guerre en Arvernie 298
Révolte de Mundéric 301
Conquête de la Burgondie 303
Théodebert, roi d'Austrasie 305
Affaires d'Italie 309
Justinien menace l'Italie 311
Les Francs en Italie 313
Guerre contre les Wisigoths 319
Nouvelle guerre en Italie 321
Mort de Théodebert 323
Parthenius. — Tentatives fiscales 325
Théodebald. — Guerre contre les Saxons 326
Nouveaux royaumes gallo-francs 329
L'Église chez les Gallo-Francs 332
L'Église lutte contre les barbares 335
Conciles d'Orléans 336
Concile de Clermont 338
Mission sociale du clergé 340
Mœurs de Clotaire. — Chramme 344
Révoltes de Chramme 347
Mort de Childebert 349
Clotaire seul roi des Francs 350
Concile de Paris 353
Mort de Clotaire 354

FILS ET PETIT-FILS DE CLOTAIRE Ier. — *Royaume de Paris* : Charibert. — *Royaume d'Austrasie* : Sighebert, roi ; Brunehault, reine ; Childebert II. — *Royaume de Neustrie* ou *de Soissons* : Chilpéric Ier, roi ; Frédégonde, reine ; Clotaire II, roi. — *Royaume de Bourgogne* : Gontran, roi 356

Charibert 361
Fortunat et Charibert 363

Pages.
Invasion des Avares 364
Brunehault et Galswinthe 367
Mort de Galswinthe 373
Les Lombards en Italie 376
Les Lombards dans la Gaule burgonde 379
Sighebert et Chilpéric 382
Guerre entre les rois francs 375
Intervention de saint Germain 387
Mort de Sighebert 392
Childebert II. — Suite de la guerre 393
Gontran-Boson . . . . . *ib.*
Mérovée et Brunehault 396
Mort du jeune Mérovée 399
Les grands d'Austrasie et Gontran 401
Chilpéric et Frédégonde 403
Mort du jeune Clovis 405
Chilpéric et Prétextat 407
Les Austrasiens et Brunehault 409
Frédégonde et Gontran 411
Mariage de Rigonthe 413
Mort de Chilpéric 415
Révolte de Gondowald 417
Frédégonde et Gontran 421
Plaid de Châlon-sur-Saône 423
Gontran et Childebert II 427
Fin de la révolte de Gondowald 428
Concile de Mâcon. — Échecs de Gontran 431
Traité d'Andelot 433
Complots de Frédégonde 436
Childebert et les grands d'Austrasie 438
Nouveaux crimes de Frédégonde 442
Guerre contre les Lombards 445
Troubles dans un monastère 447
Les Wascons ou Basques 451
Mort de saint Prétextat 453
Impunité de Frédégonde 455
Mort de Gontran 457
Guerre entre la Neustrie et l'Austrasie 458
Mort de Childebert II 460

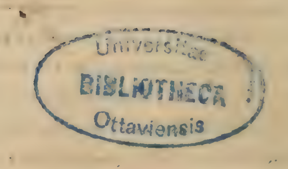
Pages.

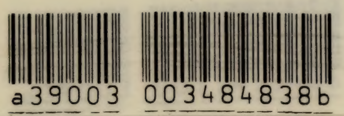
Austrasie : Théodebert II, roi. — *Bourgogne et Alsace :* Thierry II, roi (a succédé à Chilpéric en 584); Clotaire, roi des Francs; Dagobert, roi d'*Austrasie*, de *Neustrie* et de *Bourgogne*. — *Royaume d'Aquitaine :* Charibert, roi; Chilpéric, roi (mort en bas âge), 631 461

Conversion des Wisigoths 462
Conversion des Anglais 464
L'Irlande. — Saint Colomban 466
Action de la papauté 469
Saint Grégoire-le-Grand 472
Conquêtes pacifiques de l'Église 475
Le pape et les empereurs grecs 476
La royauté au sixième siècle 478
Neustrie et Austrasie 483
Mort de Frédégonde 484
Fuite de Brunehault 486
Les maires du palais 488
Guerres entre les rois francs 490
Régence de Brunehault 493
Protade et les leudes de Bourgogne 495
Thierry II et saint Colomban 497
Guerre entre les rois francs 499
Défaite de Théodebert II 501
Mort de Thierry II 502
Clotaire et les fils de Thierry II 504
Défection des leudes 507
Supplice de Brunehault 508
Clotaire II, seul roi des Francs 510
Décadence des Mérovingiens 513
Concile ou plaid national de Paris 514
Agitations en Bourgogne 517
Agitations en Austrasie 519
Dagobert, roi d'Austrasie 520
Guerre contre les Saxons 523
Royaume d'Aquitaine. — Avénement de Dagobert 524
Gouvernement de Dagobert 526
Fautes de Dagobert 529
Guerre contre les Wénèdes 531

Pages.
Le roi Samo. — Massacre des Bulgares.. 533
Les Wascons et les Bretons.............................. 535
Derniers événements du règne........................... 537
Mort de Dagobert.. 539

FIN DE LA TABLE.




a39003 003484838b